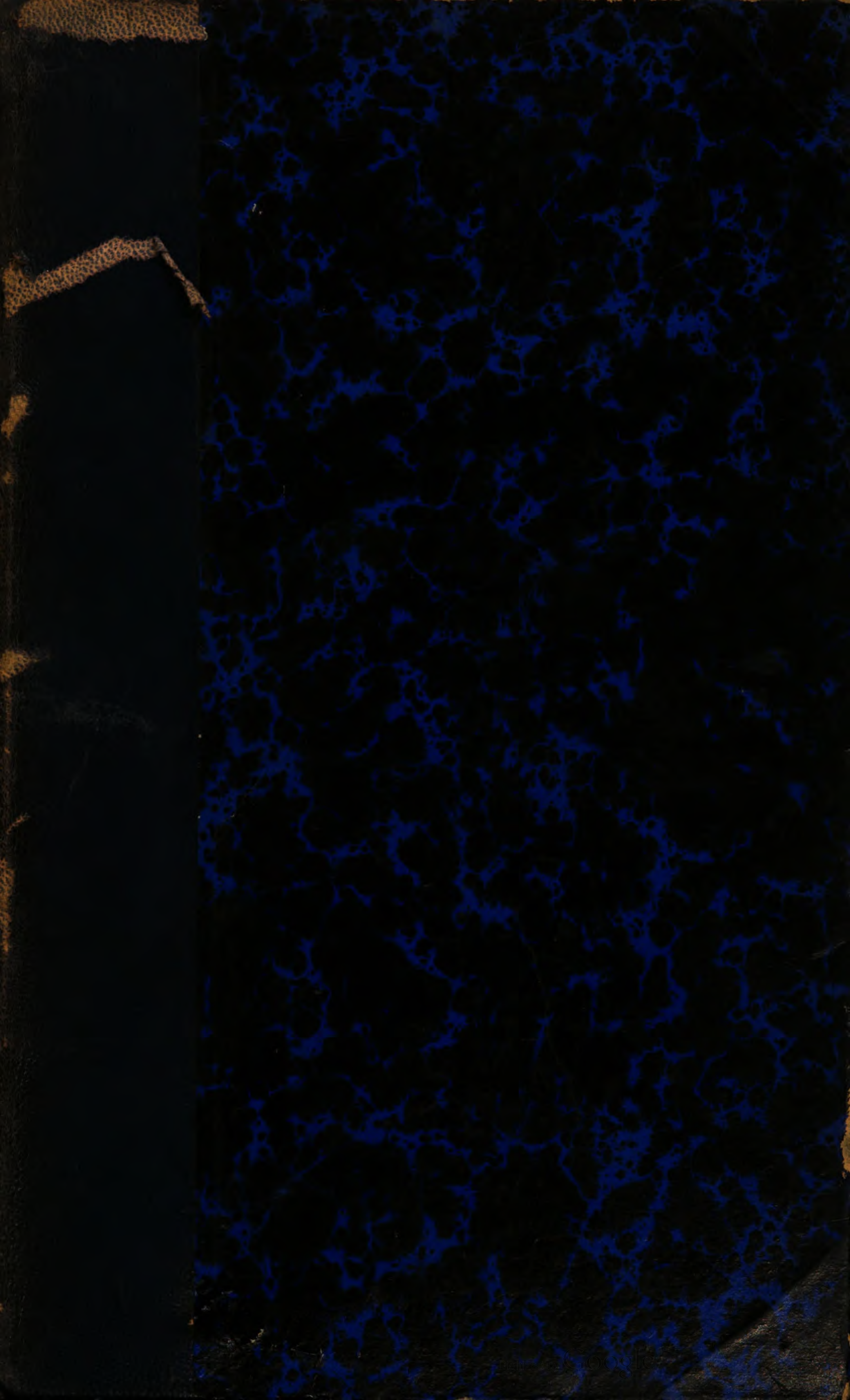






ACADÉMIE

DES

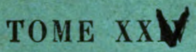
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1897

QUATRIÈME SÉRIE



TOME XXV



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

RUE BONAPARTE, 82

M DCCC XCVI

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1897

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XXV



ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1897

QUATRIÈME SÉRIE



TOME XXV





PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVII

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1897.



PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

SÉANCE DU 1er JANVIER.

(Séance avancée au mercredi 30 décembre 1896, à cause du 1er jour de l'an.)

M. Schlumberger, en quittant le fauteuil de la présidence, adresse à l'Académie l'allocution suivante :

« Messieurs,

« En quittant ce fauteuil, où m'avaient placé vos suffrages et l'ordre de mon entrée à l'Académie, je dois vous remercier de la bienveillance témoignée par chacun de vous; j'en avais besoin pour accomplir la tâche aussi honorable que délicate qui m'était dévolue et à laquelle j'étais si peu préparé. Je me trouvais succéder à un confrère qui, grâce à sa science en égyptologie, est reconnu comme un maître dans le monde de l'érudition; je voyais à mes côtés mon successeur à qui sa connaissance complète de l'archéologie classique et sa perspicacité en fait d'épigraphie permettent d'explorer brillamment l'antiquité dans le champ d'études le plus vaste. Entre ces deux spécialistes éminents, il me semblait parfois, à moi modeste byzantin, que j'étais quelque peu insuffisant; mais votre courtoise confraternité et le précieux appui de notre cher secrétaire perpétuel m'ont bientôt rassuré.


IMPRIMERIE NATIONALE.

«A la fin de cette année qui nous a été cruelle en nous enlevant des confrères aimés et estimés, je fais des vœux sincères pour que mon successeur n'ait pas, lui aussi, le triste devoir d'être l'organe de vos regrets.

«J'invite M. Héron de Villefosse à me remplacer au fauteuil de la présidence et M. Longnon à prendre place à côté de lui au bureau.»

M. Héron de Villefosse, en prenant possession du fauteuil de la présidence, s'exprime en ces termes :

«L'année qui s'achève, Messieurs, a été particulièrement douloureuse pour notre Académie. En vous rappelant la grande place occupée parmi nous par les confrères que nous avons perdus, je souhaite vivement qu'aucune tristesse nouvelle ne vienne assombrir nos réunions de cette année.

«Vous m'avez donné un précieux témoignage de votre estime en m'appelant à occuper ce fauteuil. Ce n'est pas sans émotion que je l'ai reçu; je suis plus touché de votre bienveillance que je ne puis vous le dire. En même temps une sorte de crainte s'empare de moi, en songeant aux devoirs multiples et délicats que votre confiance m'impose. Je compte avant tout sur votre indulgence pour m'aider à les remplir. La présence du sage conseiller placé depuis si longtemps auprès de votre président, et dont l'esprit reste toujours si jeune et si alerte, rassure aussi ma faiblesse et vous donne la certitude que les traditions de notre Académie seront respectées comme par le passé.

«Je manquerais au premier de tous mes devoirs si je ne vous parlais pas de celui qui vient de quitter cette place. Ai-je besoin de vous rappeler la façon tout à fait distinguée dont il a dirigé cette année nos travaux? Il était impossible d'apporter dans l'exercice de la présidence plus de tact, plus de prévenance, un plus grand désir de bien faire, un dévouement plus éclairé, plus intelligent et plus assidu. Je m'efforcerai de profiter de ses leçons et de son exemple pour remplir dignement la tâche que vous m'avez confiée.

«Je suis certain d'être l'interprète de votre pensée intime en adressant à M. G. Schlumberger, au nom de l'Académie tout entière, nos plus affectueux remerciements.»

Le Président annonce à l'Académie que sir John Evans, l'un de ses correspondants étrangers, assiste à la séance.

L'Académie procède à la nomination des Commissions annuelles et de la Commission du prix Gobert.

Sont élus :

Commission des travaux littéraires : MM. Delisle, Le Blant, Deloche, Girard, Perrot, Barbier de Meynard, P. Meyer, d'Arbois de Jubainville.

Commission des antiquités de la France : MM. Delisle, G. Paris, A. Bertrand, Meyer, Viollet, de Barthélemy, de Lasteyrie, S. Reinach.

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Girard, Heuzey, Perrot, Paris, Foucart, Weil, Boissier, Croiset.

Commission des études du Nord de l'Afrique : MM. Le Blant, Heuzey, Perrot, Barbier de Meynard, Oppert, Boissier, Ph. Berger, Cagnat.

Commission de la fondation Benoît Garnier : MM. Barbier de Meynard, Schefer, Senart, Hamy.

Commission de la fondation Eug. Piot : MM. Delisle, Heuzey, Perrot, Maspero, Saglio, de Lasteyrie, Müntz, Collignon.

Commission administrative : MM. Ravaisson, Delisle.

Commission du prix Gobert : MM. Delisle, de Barthélemy, de Ruble, Giry.

Sont adressés aux concours de l'Académie :

Antiquités de la France :

Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire (Paris, 1886-1896, 19 vol. in-8°);

Renaud de Dammartin et la coalition de Bouvines, contribution à l'étude du règne de Philippe-Auguste, par M. Henri Malo (*manuscrit*);

Histoire des deux villes de Saint-Amand et du château de Montrond, par MM. Gustave et Victor Mallard (Saint-Amand, 1895, in-8°);

Le procès de Guichard, évêque de Troyes (1308-1313), par M. Abel Rigault (Paris, 1896, in-8°; *Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes*);

Rusicade et Stora, ou Philippeville dans l'antiquité, avec 12 planches hors texte, par M. Ch. Vars (Constantine, 1896, in-8°);

La médecine à Grenoble, notes pour servir à l'histoire de l'École de médecine et de pharmacie, par M. le docteur A. Bordier (Grenoble, 1896, in-8°);

Essai sur les présidiaux, par M. E. Laurain (Paris, 1896, in-8°; extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*);

Histoire de la Bresse louhannaise : les temps anciens et le moyen âge; les temps modernes jusqu'à 1789, par M. Lucien Guillemaut (Louhans, 1896, 2 vol. in-8°).

Prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) :

Les systèmes monétaires, par M. Louis Theureau (Paris, 1896, in-8°).

Prix Gobert :

I. *Les origines de la guerre de Cent ans. Philippe le Bel en Flandre*, par M. Frantz Funck-Brentano (Paris, 1897, in-8°); — II. *Additions au « Codex diplomaticus Flandriæ » de M. le comte de Limburg-Stirum*, par le même auteur (Paris, 1896, in-8°; extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*);

Coutumiers de Normandie, textes critiques publiés par M. E.-J. Tardif (Rouen, 1881 et 1896, 2 vol. in-8°).

Prix Brunet :

Catalogue des livres composant la bibliothèque communale de la ville de Libourne, par M. H. Vinson (Libourne, 1897, in-8°).

M. Hamy lit un mémoire intitulé : *Les anciens portraits des Incas du Pérou conservés au Musée d'ethnographie*[1].

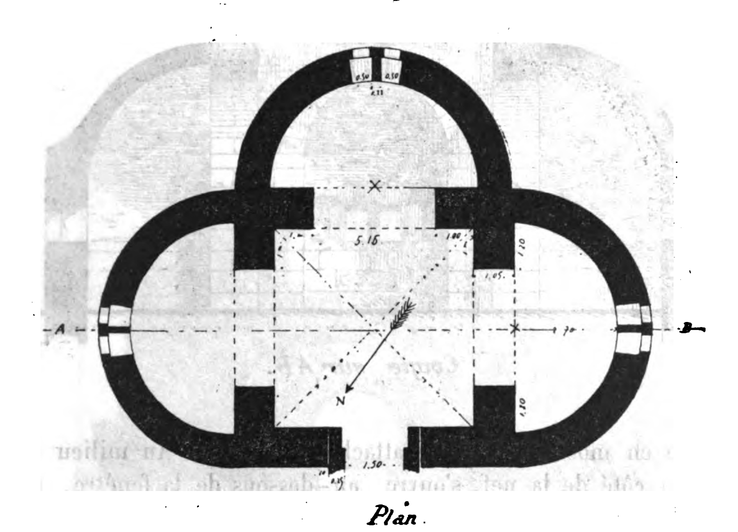
[1] Voir ci-après.

M. Cagnat lit, de la part de M. Gauckler, une note sur une chapelle chrétienne sur plan trilobé, explorée par M. le lieutenant Hilaire :

« La ruine appelée aujourd'hui *Ksar-Hellal*, sur l'oued Bou-Zid (rive droite de la Siliana), est située dans un site désert et désolé. Elle occupe une étendue de 10 hectares environ. On y voit de nombreuses citernes, un monument de forme elliptique (réservoir ou amphithéâtre), mesurant 20 mètres de grand axe et 10 mètres de petit axe, un grand pont en blocage, jeté sur le large ravin de l'oued Bou-Zid, dont il reste une culée debout sur la rive droite, etc. Les deux édifices les mieux conservés sont :

« Un fort byzantin, qui a englobé dans son enceinte un édifice plus ancien, construit régulièrement en grand appareil et dont il subsiste un portique de trois arcades, enterrées jusqu'à la naissance des voûtes;

« Une chapelle chrétienne sur plan trilobé, dont M. Sadoux,

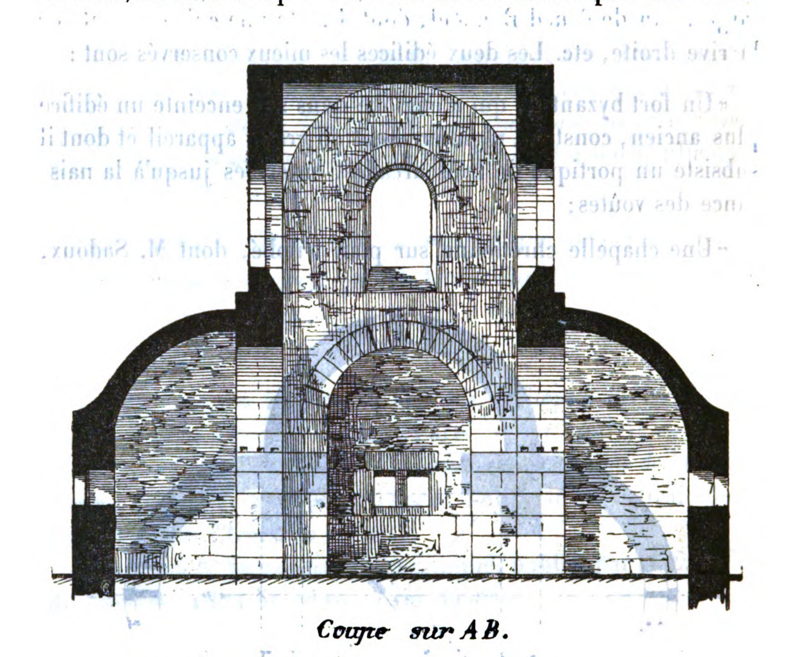


Plan.

inspecteur du service des Antiquités, a pris en 1891 les deux photographies et le plan joints à cette note. C'est probablement

l'édifice dont M. Poinsot a déjà signalé l'existence à Ksar-Hellal en ces termes : « Temple tétrapyle qui a conservé sa voûte en blocage [1]. »

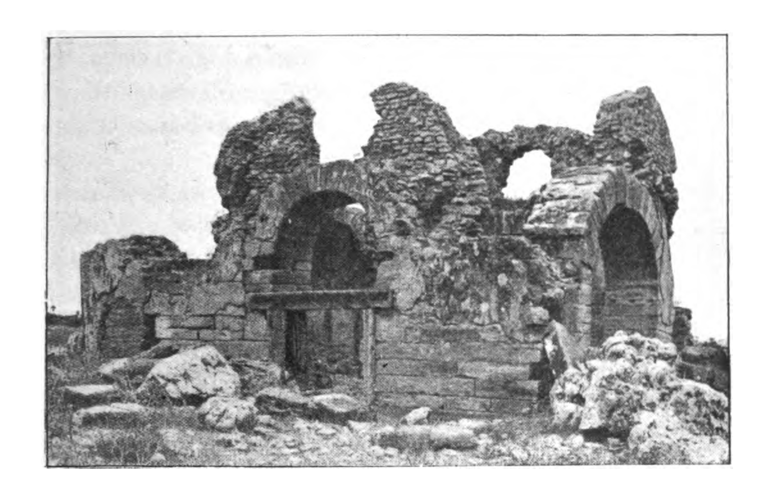
« Ce trifolium est aussi remarquablement conservé que le quadrifolium d'Enchir Mâtria (Numlulis). Il présente à peu près les mêmes dimensions. Il se compose d'une petite nef centrale sur plan carré, dont les assises inférieures sont construites en grand appareil. Elle est éclairée, à la hauteur de 5 mètres, par quatre fenêtres, une sur chaque face : elle était couverte par une voûte



Coupe sur AB.

d'arête en moellons dont les attaches subsistent. Au milieu de chaque côté de la nef, s'ouvre, au-dessous de la fenêtre, un grand arceau en plein cintre ; les voussoirs, en belles pierres de taille, sont appareillés avec soin. Trois de ces arceaux donnent

[1] *Bulletin des antiquités africaines*, t. I, p. 328.





Chapelle chrétienne de Ksar Hellal.

sur des absides demi-circulaires voûtées en cul-de-four; l'une de ces voûtes subsiste. Au fond de chacune d'elles, à 1 m. 50 seulement de hauteur au-dessus du sol antique supposé, se trouvent deux ouvertures carrées, géminées, analogues à celles de la basilique de Djemaa-Kebira au Kef, et qui donnent du jour aux absides.

«Le quatrième arceau est coupé par une porte rectangulaire dont il décharge le linteau. La porte, haute de 2 mètres environ et large de 1 m. 50, est formée de trois monolithes; elle est ornée de crossettes. Il est à remarquer que chacun des autres arceaux était également coupé à la hauteur du linteau de la porte d'entrée, c'est-à-dire à deux assises au-dessous de la naissance du cintre, par trois traverses, probablement en bois, dont les mortaises subsistent, et qui servaient sans doute à accrocher des lampes ou à soutenir des tentures masquant l'entrée des absides.

«Les murs de la chapelle étaient entièrement enduits, sauf la porte d'entrée, d'un mortier de tuileaux qui subsiste par endroit. Le sol était très probablement pavé de mosaïque. Il faudrait une petite fouille pour l'atteindre.»

«J'ai reçu du P. Delattre, ajoute M. Cagnat, la copie de deux épitaphes trouvées par lui dans le quartier du cimetière des *officiales*, à Carthage. Elles se sont rencontrées à une certaine profondeur, bien au-dessous du niveau où ont été établies les tombes en maçonnerie, contemporaines des Flaviens et des Antonins. «L'étage où elles ont été découvertes, la pierre sur laquelle elles «sont gravées, le laconisme de ces inscriptions me paraissent re«monter à la fin du Ier siècle avant notre ère ou au début du «Ier siècle après J.-C.[1]» dit le P. Delattre.

(1) Le P. Delattre ajoute : «Vous savez qu'à cette profondeur, à côté des inscriptions, nous avons rencontré plusieurs de ces stèles anépigraphes sur la face desquelles a été sculptée une femme tenant la main droite levée. Ces stèles, que l'on a crues jusqu'à présent des ex-voto, paraissent de plus en plus être des monuments funéraires datant de la période transitoire entre l'époque punique et l'époque romaine.»

«La première est relative à un homme :

L·VERGILIVS
L·L·ET MVL
L RVEIO
H · S · H

L. Vergilius L(uciorum duorum) et mul[ieris] l[ibertus] Ru[f]io h[ic] s[itus] [e(st)].

«Les lettres sont, paraît-il, mal gravées.

«La seconde épitaphe est celle d'une femme.

VERGILIA·L·L·
PIA·H·S·EST

Vergilia L. l[iberta], pia h[ic] s[ita] est.

«Le gentilice porté par ces personnages est célèbre. On voit qu'il était représenté en Afrique, à Carthage, à l'époque même de Virgile.

«Il m'a paru intéressant de rechercher, par l'examen des inscriptions insérées au *Corpus*, jusqu'où la famille Vergilia s'était répandue dans l'étendue du monde romain. On en trouve un certain nombre de membres en Italie, en particulier dans la Cisalpine [1] : le fait est tout naturel.

«L'Espagne nous a conservé aussi le souvenir de plusieurs Vergilius. Ils appartiennent presque tous à la ville de Carthagène [2].

«La Gaule est beaucoup plus pauvre : une épitaphe d'un *C. Vergilius Q. l.* existe à Narbonne [3], et celle d'une *Vergilia L. f.* à Aix en Provence [4]. Pour le reste de l'empire, pour toutes les provinces grecques ou asiatiques, je n'ai pas trouvé d'exemples.

(1) Cf. les tables des tomes I, V, IX et X du *Corpus*.
(2) *C. I. L.*, II, 3511 et suiv.
(3) *Ibid.*, XII, 5220.
(4) *Ibid.*, 242.

« Il paraît donc, en tenant compte, dans cette affirmation, de ce que les découvertes futures pourront apporter, que la famille Vergilia avait envoyé quelques représentants dans la partie occidentale du bassin de la Méditerranée, surtout dans les villes de la côte; mais que ce nom était inconnu à toute la partie orientale de l'empire romain.

« Autre particularité qui mérite d'être signalée. On sait que le père de Virgile était de condition modeste : il exerçait, suivant les uns, le métier de potier; suivant d'autres, il était fermier; d'aucuns en font le valet d'un appariteur. Tous les Vergilius que nous signalent les inscriptions appartiennent à la même classe de la société. Le M. Vergilius Eurysaces, dont le tombeau est bien connu[1], était *pistor redemptor* et *apparitor;* L. Vergilius L. l. Hilarus, à Carthagène, travaillait la chaussure (*sutor*)[2]; un troisième porte le qualificatif de *colonus*[3]. La plupart de ceux dont nous avons gardé la mémoire sur des textes épigraphiques ne sont désignés par aucun titre, ce qui les classe dans la petite bourgeoisie, au plus.

« Quelques-uns seulement sont parvenus au rang équestre, par la gestion des fonctions municipales et militaires[4]; le plus élevé en grade que j'aie trouvé est Cn. Vergilius Capito, préfet d'Égypte en 48-49 après J.-C[5].

« La mosaïque récemment découverte à Sousse semble prouver que le poète Virgile parvint, lui aussi, au rang de chevalier[6]. En tout cas, il en avait le cens.

« Il faut remonter à l'époque républicaine pour trouver des Vergilius exerçant des fonctions d'ordre sénatorial. On cite M. Vergilius, tribun de la plèbe en 667[7], C. Vergilius, qui comman-

(1) *C. I. L.*, I, 1013.

(2) *Ibid.*, II, 5934.

(3) Wilm., 2502.

(4) *C. I. L.*, V, 7569; X, 4862.

(5) *Ibid.*, III, 6024.

(6) Les prénoms qui se rencontrent sur les inscriptions dans la gens Vergilia sont : *A.*, *C.*, *Cn.*, *L.*, *M.*, *P.*, *Q.*

(7) Plut., *Sulla*, 10.

dait la place de Thapsus au nom de Pompée[1], et un autre C. Vergilius, légat du proconsul Pison en Macédoine, l'an 57 avant J.-C.[2]. »

COMMUNICATION.

NOTE SUR SIX ANCIENS PORTRAITS D'INCAS DU PÉROU, CONSERVÉS AU MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE DU TROCADÉRO, PAR M. E.-T. HAMY, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Le jardin d'hiver de l'*hôtel de la Rochelle*, à Rochefort, était orné naguère de peintures variées que rien ne recommandait, du reste, aux regards distraits des passants. On aurait pu pourtant, avec un peu d'attention, distinguer, dans cet amas de cadres sans valeur, une série de petits tableaux que des écritures assez nettes désignaient à la curiosité du voyageur instruit. Il y pouvait lire, en effet, sur des cartouches ovales placés dans un des angles inférieurs, des inscriptions comme celles-ci : Lloque Yvpanqui Inca III, Pachacvtec Inca IX, Huascar Inca XIII, etc. Et si quelque chose m'a étonné, quand j'ai entendu parler pour la première fois de cette singulière collection, c'est que personne, dans une ville comme Rochefort, où séjournent tant de marins distingués, n'ait signalé la valeur tout à fait exceptionnelle de pareils documents figurés. Il a fallu que mon collègue au Muséum, M. Stanislas Meunier, vînt à passer par là un beau dimanche de novembre 1879, pour que l'existence de ces peintures oubliées fût enfin connue des ethnographes de la capitale. Prévenu de cette découverte, je fis part

[1] *Bell. Afric.*, 28, 79, 86. C'est sans doute le même que celui dont parle Cicéron, *Ad Att.*, XII, 51, 2; *Ad. Q. fr.*, I, 2, 2, 7, et que cite une inscription de Sicile (*C. I. Sic. et Ital.*, 356).

[2] Cic., *De Prov. cons.*, 4, 7.

au savant et zélé secrétaire de la Société de géographie de Rochefort, M. le docteur Bourru, de mon vif désir d'acquérir pour le Trocadéro les cadres de l'*hôtel de la Rochelle*, et après de longues négociations patiemment conduites par ce bienveillant confrère, j'ai eu la satisfaction d'accrocher un jour, en belle place, dans une de mes salles péruviennes, les Incas nettoyés, réparés, bien visibles dans tous leurs détails, rendus tout à la fois aux méditations des hommes de science et aux étonnements des foules.

C'est qu'ils sont, en effet, très remarquables dans leurs dimensions exiguës, les petits cadres ainsi sauvés d'une imminente destruction. Ce n'est rien moins, en effet, qu'une suite d'images traditionnelles des anciens maîtres du Pérou, les Fils du Soleil, *Hijos del Sol*, reproduisant à moindre échelle, mais d'une manière très exacte, la galerie officielle qu'on pouvait voir naguère au Musée national de Lima. Seulement, tandis que cette dernière ne renfermait que des *bustes*, la petite série du Trocadéro montre six des Incas *en pied* et donne, pour la première fois avec fidélité, le costume complet et magnifique des plus riches souverains du monde[1].

C'est en comparant, pièce à pièce, mes portraits avec les esquisses de la collection de Lima, publiées en 1851 sur le frontispice des *Antigüedades Peruanas* de Rivero et Tschudi, que j'avais tout d'abord réussi à identifier ces peintures. Chacune des figures correspondantes affecte, en effet, dans les deux séries les mêmes attitudes. Lloque-Yupanqui, vu de profil, marche vers la gauche, le sceptre sur l'épaule; Tupac-Yupanqui se présente de face; Huayna-Capac est tourné à droite, en profil

[1] On connaissait bien déjà, en Europe, d'autres portraits en pied, tels que ceux dont Castelnau fit exécuter des copies à Quito (*Atl.*, 3e part., pl. XVII) et qui représentaient Atahualpa, le dernier des Incas, un autre Inca en costume espagnol et deux princesses de la famille régnante. Mais c'étaient là des œuvres d'aspect européen, n'ayant d'ailleurs gardé qu'un petit nombre de caractères empruntés à la tradition indigène. Les portraits de l'édition de 1715 de Garcillasso sont moins fantaisistes. Cf. Carlos Prince, *El imperio de los Incas* (1883, in-18).

perdu, etc. Mais j'ai retrouvé depuis lors, à l'exposition des Missions catholiques américaines de Gênes (1892), les originaux disparus du Musée national péruvien pendant la guerre chilienne et devenus, on ne sait trop comment, la propriété de M. l'avocat Pozzo [1], et j'ai pu constater alors qu'un même tissu de fin coton sert de fond à ces peintures comme aux miennes et que les mêmes tons ont été disposés, de part et d'autre, de semblable manière.

Or les documents administratifs de l'ancien Pérou ont conservé le souvenir un peu vague de deux séries d'anciens portraits d'Incas, auxquelles se rapporteraient peut-être celles que je viens de mettre ainsi en présence. L'une, dont les bustes de la collection Pozzo seraient peut-être les prototypes, fut exécutée, en 1572, pour le roi d'Espagne, Philippe II, par ordre du vice-roi, D. Francisco de Toledo [2].

L'autre, dont parle Piñedo (*Retratos de los Incas y pinturas de insignias y vestidos de estos Reyes*), et qui accompagnait l'*Histoire générale du Pérou* de l'archidiacre Martin de Murua, correspondrait à celle du musée du Trocadéro! La date de 1616,

[1] M. M.-X. de la Espada semble disposé à croire que ces bustes peints sur étoffe, envoyés par Toledo, auraient pu être recopiés à Madrid par l'artiste qui a dessiné le frontispice de la ve décade de Herrera. Cette hypothèse ne me semble guère admissible : l'auteur de la planche d'Herrera a eu sans doute sous les yeux des dessins venus du Pérou, mais il a confondu des représentations bien différentes. Les derniers Incas, par exemple, comme M.-X. de la Espada le remarque d'ailleurs lui-même (*loc. cit.*, p. 158), portent des coiffures qui rappellent celles du *vicahoma* ou grand prêtre, dessinées par l'auteur de la *Relacion Anónima*, du commencement du XVIIe siècle, publiée en 1879 dans le volume du *Ministerio del Fomento* (*Tres relaciones de Antiguedades Peruanas*, Madrid, 1879, p. 158-159).

[2] Ce vice-roi du Pérou avait fait copier, sur quatre pièces d'étoffe envoyées à Philippe, *los bultos dalos Ingas con las medallas de sus mugeres y ayllos*. Sur les bordures étaient représentés les événements de chaque règne, et trente-sept chefs, choisis parmi les plus âgés et les plus nobles, *principales antiguos de los ayllos é linages de 12 Incas*, en avaient certifié l'exactitude et la vérité, *certifican de su exactitud y veridad* (cf. M.-X. de la Espada *Carta al Excmo Sr. D. Francisco de Borja Queipo de Llano*, etc. ap. *Tres Relaciones*, p. xxvij).

attribuée à cette dernière œuvre[1], convient parfaitement aux écritures des cartouches de mes six petits tableaux.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, la première chose qui frappe les yeux dans l'analyse de l'une ou l'autre de ces deux séries de peintures, c'est la profusion des ornements en métal précieux dont chacun des personnages se trouve surchargé : couronne, sceptre, oreillères, épaulettes, bracelet et bouclier, tout cela est d'or repoussé! . . . Les historiens de la Conquête, Zarate, Sarmiento, Cieca de Leon, etc., sont remplis de détails admiratifs sur les prodigieuses richesses métalliques accumulées dans les palais et dans les temples du Pérou, et Garcillasso de la Vega nous a minutieusement décrit ces jardins étranges, dont les plantes et les animaux étaient en or ou en argent, ces maisons de bains, où les cuves étaient des mêmes métaux, ce trône d'or massif, la *tiana*, sur lequel s'asseyait l'Inca, placé lui-même sur un bloc cubique aussi en or, etc.

Le monarque avait sur la tête, couverte de longs cheveux noirs pendant sur les épaules, une large couronne en or repoussé, la *capaclaota*[2], faite de quatre tores parallèles, s'évasant vers le haut. Au-dessous du tore inférieur, déborde quelque peu la frange de lame rouge, attribut de la royauté, la *borla del reino*, suivant l'expression d'un vieil historien du Pérou[3]. Cette frange relie l'une à l'autre les deux plumes ou

[1] Cf. M.-X. de la Espada, *Carta cit.*, p. xxxviij.

[2] Cf. Garcillasso de la Vega, *Hist. des Yncas* (Amsterdam, 1715, in-12), liv. III, ch. xxv, etc. Les Espagnols n'ont pas pu mettre la main sur toutes ces richesses. Par exemple, la fameuse chaîne d'or qu'avait fait faire Huayna Capac, qui était de la grosseur du poignet, avait 350 anneaux et mesurait 700 pieds espagnols, fut jetée dans le lac d'Urcos où elle est encore. Les onze mille lamas chargés d'or, qui portaient la rançon d'Atahualpa, furent enterrés par les Indiens quand ils surent que Pizarre avait assassiné ce prince infortuné. Et cependant, en moins de vingt-cinq ans, plus de 400 millions de ducats d'or et d'argent furent importés en Espagne, dont les neuf dixièmes, suivant Rivero, provenaient des pillages. (Cf. Rivero et Tschudi, *trad. cit.*, p. 172.).

[3] *Relacion Anónima* (ap. *Tres Relaciones*, p. 186). — Cette relation, faite par un jésuite demeuré inconnu, serait de 1615 à 1621.

plutôt les deux bouts d'ailes noirs et blancs, que l'on voit se rencontrer au-dessus d'une grosse boucle d'or ovale, qui forme le centre de la couronne. Ces deux plumes sont également un insigne royal; ils viennent, dit-on, de l'oiseau légendaire que l'on nomme *corequenque*.

«Au district de Villeanata, qui est à trente-deux lieues de Cozco, dit Garcillasso de la Vega, au pied de la grande montagne neigeuse, il y a un petit marescage où se trouvent les oyseaux desquels on tire ces plumes... On n'en voit jamais que deux à la fois, à sçavoir le masle et la femelle, qui sont toujours les mesmes à ce qu'ils disent, sans qu'on sçache d'où ils viennent ny où ils se nourrissent, et sans qu'on ait jamais apperçeu que ceux-là dans le Pérou... Pour avoir ces plumes qu'ils portoient sur la bordure rouge, un peu éloignées l'une de l'autre, ils alloient à la chasse de ces oyseaux le plus doucement qu'il leur estoit possible, et après les leur avoir arrachées ils les laschoient [1].»

Les deux extrémités de la frange ou *borla* se terminent par deux ganses rouges, qui supportent de larges oreillères ovales en or repoussé. On sait que tous les hauts personnages de l'ancien Pérou portaient ainsi des disques plus ou moins riches, engagés dans les lobules largement perforés de leurs oreilles, ce qui leur valut de la part des conquérants espagnols le sobriquet méprisant d'*orejones*.

Dans la main droite, l'Inca porte un sceptre d'or fleuronné, le *tapayauri*, renflé en son milieu et armé d'une hache d'or à large tranchant courbe, *guaman champi*. La main gauche supporte un bouclier carré, aussi en or, *huallcanca*, couvert de plumes formant une mosaïque, dont le brillant dessin, sorte d'armoirie personnelle, varie avec chacun des Incas. Ce bouclier est souvent garni d'un large pendentif de plumes sombres, *orocaba*.

(1) Garcillasso de la Vega, *trad. cit.*, liv. VI, ch. XXVIII.

La robe ou tunique qui couvre les genoux est aussi, semble-t-il, en plumes de couleurs variées, bleues à reflets verdâtres, rouges, blanches, avec un semis de petits bouquets de plumes, se détachant bien sur le fond, rouge sur le blanc et le bleu, blanc sur le rouge, etc. Les bords inférieurs de la robe, exécutés en mosaïque de pierreries, forment des escaliers, des chevrons, des triangles accotés, semblables à ceux que l'on trouve parfois représentés dans certaines incrustations découvertes à peu de distance du Cuzco [1].

Un hausse-col fort riche alterne les chevrons d'or repoussé avec les triangles de plumes. Les épaules sont parfois emboîtées dans des ornements d'or en forme de tête de puma. Une ceinture brillante serre à la taille la tunique et un long manteau de laine de vigogne, aussi fine que la soie, *lana de vicuna, que iguale con la seda* [2], tissé par les Vierges du Soleil, couvre les épaules et pend en arrière jusqu'à peu de distance du sol.

L'Inca porte parfois un bracelet d'or au poignet, la *chipona de oro,* des jarretières en plumes noires serrent le haut de ses jambes, mais il est sans chaussures. C'est, en effet, les pieds nus qu'il devait arriver sur la place de Haucaypata pour saluer le lever du soleil, le jour du solstice d'été, où se célébrait la plus grande fête de l'année, le *Raymi* ou *Inlip Raymi* [2].

Telle est, restituée à l'aide de nos petits tableaux, la somptueuse parure des Fils du Soleil.

Aucune pièce de ce splendide équipage n'est venue jusqu'à nous. Il reste toutefois dans quelques-uns de nos musées spéciaux des morceaux de qualité inférieure, dont la vue peut suppléer dans une certaine mesure à la disparition des ornements royaux eux-mêmes, fondus par un conquérant avide ou cachés par l'Indien vaincu dans des retraites inaccessibles. Ainsi on

[1] Musée du Trocadéro; Musée royal de Berlin.

[2] Rivero et Tschudi, *trad. cit.*, p. 154.

peut étudier dans les grands musées ethnographiques, au Trocadéro, par exemple, divers objets en or mêlé d'argent, repoussés avec adresse. On y trouvera aussi des espèces d'épaulettes, couronnes, brassards ou pendentifs, en relief, où la laine remplace le métal. On y examinera enfin deux grands manteaux de chef en laine dite *campi*, ornés d'élégantes appliques. Le même musée possède encore une sorte de *poncho* en plumes brunes semé de bouquets de plumes jaunes, trouvé par M. de Cessac dans ses fouilles à Ancon, et l'examen de cette pièce fort rare permet de détailler les pratiques du mosaïste, qui disposait ses plumules en rangs serrés, superposés. Chaque plume, aplatie et repliée en boucle, se trouvait prise dans une anse de fil de coton et montée ainsi sur le canevas qui formait le fond du poncho. MM. Reiss et Stübel ont décrit et figuré une pièce fort analogue dans leur grand ouvrage sur Ancon[1], et l'on peut voir au Trocadéro toute une série de tapis rapportés de Truxillo par Angrand, en 1839[2], et dont les bordures en plumes d'ara, jaunes et bleues, sont fixées de la même manière.

Quant au bouclier carré, avec ses armoiries, si nous n'en avons point d'original, du moins pouvons-nous en montrer des imitations réduites sur quelques céramiques de la côte, qui représentent des guerriers. Je mentionnerai spécialement un *silvador* en terre cuite noire lustrée, dont un des récipients supporte un petit personnage consciencieusement modelé. La fronde est nouée sur sa tête, il tient d'une main la massue étoilée, de l'autre une tête coupée, trophée de sa victoire, et son bouclier armorié, fixé par une bretelle, est rejeté sur le dos par un mouvement bien observé. Un autre combattant, un genou

(1) W. Reiss und A. Stübel, *Das Todtenfeld von Ancon in Peru*. Bd. II, Taf. 40.

(2) A. de Longpérier, *Notice des monuments repérés dans la salle des Antiquités américaines*, 2e éd., p. 93, nos 806-812.

en terre, la massue en arrêt, se couvre aussi d'un bouclier quadrilatère, strié de lignes et encadré de points, qui rappelle quelques-uns de ceux dont se parent les Incas de nos petits tableaux.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Louis Courajod (1841-1896), par M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut (Arcis-sur-Aube, 1896, in-8°; extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*);

Les mosaïques des églises de Ravenne (en russe), par M. G. Rédine (Saint-Pétersbourg, 1896, in-8°) ;

Rapport sur l'état moral et les progrès de l'instruction, par M. A. Héron (Rouen, 1896, in-4°; *Assises scientifiques, littéraires et artistiques*, fondées par M. de Caumont, 2e session);

Blaise Pascal. Abrégé de la vie de Jésus-Christ, texte critique par M. G. Michaut (Fribourg, 1897, in-8°).

M. Henri Weil fait hommage à l'Académie d'une note de M. Théodore Reinach intitulée: *Observations sur le système monétaire delphique du IVe siècle* (Paris, 1896, in-8°; extrait du *Bulletin de correspondance hellénique*).

«En publiant plusieurs comptes des *naopes* de Delphes dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, M. Bourguet avait établi que, dans ces documents, le talent valait, comme à l'ordinaire, 60 mines, mais que, contrairement à l'usage général, la mine y était divisée, non en 50 statères ou 100 drachmes, mais en 35 statères ou 70 drachmes. Ce fait imprévu et tout à fait exceptionnel, M. Reinach l'explique très ingénieusement par le caractère panhellénique du sanctuaire de Delphes. Il y avait dans la vieille Grèce deux systèmes monétaires, qui, tout en s'accordant sur la valeur relative du talent et de ses subdivisions, différaient par leur valeur absolue. 100 drachmes euboïques équivalaient à peu près à 70 drachmes éginétiques. Le système éginétique régnait dans le Péloponnèse et dans une grande partie de la Grèce centrale; le système euboïque avait été introduit à Athènes par Solon et était répandu dans les

IMPRIMERIE NATIONALE.

pays maritimes. Fidèles à leur rôle international, les administrateurs du temple de Delphes combinèrent les deux systèmes, adoptant d'un côté le système péloponnésien pour les drachmes et les statères, c'est-à-dire les monnaies réelles, et de l'autre, le système attique pour les mines et les talents, c'est-à-dire les monnaies de compte. M. Théodore Reinach a trouvé le mot de l'énigme.»

M. G. Perrot offre à l'Académie, au nom de M. de Ridder, deux volumes intitulés :

1° *De l'idée de la mort en Grèce à l'époque classique* (Paris, 1897, in-8°); — 2° *De ectypis quibusdam æneis quæ falso vocantur «argivo-corinthiaca»* (Paris, 1896, in-8°).

«Les deux thèses qui ont valu à M. de Ridder, tout récemment, le titre de docteur devant la Faculté de Paris sont des études sérieuses et intéressantes. Dans la première, l'auteur cherche à tirer des textes littéraires et des monuments figurés une exacte expression des idées que les Grecs, au ve et au ive siècle, se faisaient de la mort, et, par suite, de la vie; à apprécier l'influence que ces idées ont dû avoir sur la conduite et les actions des hommes. On a pu reprocher à M. de Ridder d'avoir, un peu arbitrairement, commencé cette étude à un moment qui répond déjà à un état avancé du développement de l'âme grecque et d'avoir ainsi méconnu la méthode historique; mais il n'y en a pas moins là une interprétation subtile et fine des conceptions qui dominent au cours de l'époque dans laquelle M. de Ridder a voulu renfermer ses recherches.

«La thèse latine donne un dénombrement très complet et une description très exacte d'une catégorie de petits monuments qui a son importance; certaines théories, qui avaient été émises à ce sujet, sont très fortement discutées et réfutées. C'est un chapitre d'archéologie fort bien traité et que ne pourront se dispenser de consulter tous ceux qui rencontreront sur leur chemin ces appliques de bronze, dont la plupart paraissent, par leur style, se rattacher à l'art de la Grèce orientale.»

M. Barth fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Pararaton (Ken Arok), of het Boek der koningen van Tumapel en van Majapahit, uitgegeven en toegelicht door Dr J. Brandes* (Batavia et La Haye, 1896, in-4°; première partie du tome XLIX des *Verhandelingen* de la Société des sciences et arts de Batavia).

«Le Pararaton ou «Livre des rois», appelé aussi Ken Arok, du nom du prince dont l'histoire en forme le début, est la chronique du royaume de Majapahit, qui se forma aux dépens de celui de Tumapel ou Singa-

sari, à l'extrémité orientale de Java, et fut, de 1299 à 1478, le dernier grand État de la période hindoue, avant l'établissement définitif de l'Islam. Connu jusqu'ici de nom seulement, c'est la plus ancienne des chroniques javanaises qui nous soit parvenue. C'est aussi, après les inscriptions, le premier spécimen en prose du vieux javanais. Des trois manuscrits que M. Brandes a eus à sa disposition, l'un est de 1613; mais, d'après la langue du document, M. Brandes estime que celui-ci doit remonter en majeure partie au xve siècle. Des traditions d'une période antérieure ont été conservées dans des poèmes et surtout dans les divers *babad* ou annales locales. Mais ces derniers écrits, dans la forme où ils sont venus à nous, sont tous modernes et d'une autorité, pour les temps anciens, à peine supérieure à celle des poèmes. Pour toute l'histoire antérieure aux récits du Pararaton, nous n'avons d'autres documents que les inscriptions.

«Le Pararaton — est-il besoin de le dire? — est en grande partie légendaire; au début il est même mythique. Ken Arok ou Ken Angrok, le fondateur de la dynastie, est fils de Brahma et une incarnation de Vishnu. Il n'en débute pas moins par être un aventurier et un bandit, préludant par de menus brigandages au meurtre par lequel il devient roi de Tumapel. Mais M. Brandes montre que, sous ces légendes, il y a un fond solide de données historiques. La concordance qu'il établit entre certains récits de son texte et des informations de source chinoise, notamment la relation d'une expédition chinoise à Java en 1293, concordance qu'il appuie en outre à l'aide d'une inscription de 1294 et d'autres traditions javanaises, ne laisse pas de doute à cet égard. La période embrassée par le livre va de 1200 environ, date approximative de la naissance de Ken Arok, à 1478, date de la chute du royaume de Majapahit. Cette chute même n'y est pas mentionnée : le récit s'arrête brusquement en enregistrant à cette date la mort du dernier prince, et en ajoutant seulement la mention d'un tremblement de terre survenu trois ans après, en 1481. Du reste, à partir de 1430, le document, assez discursif jusque-là, change subitement d'allure : ce n'est plus un récit, plus même une généalogie, mais une simple et sèche énumération de personnages dont les relations réciproques et la place exacte dans la dynastie restent parfois obscures. J'ajouterai seulement que le livre confirme la date traditionnelle de la fondation de Majapahit en 1299. La mention d'une localité de ce nom dans une inscription de 840 avait fait douter de l'exactitude de cette date. Mais M. Brandes montre d'une façon convaincante que l'inscription est fausse.

«M. Brandes, précédemment un des secrétaires et maintenant conservateur des manuscrits de la Société de Batavia, est, avec son ancien maître, notre confrère Kern, un des savants les plus versés dans la connaissance des antiquités monumentales et littéraires de Java. Le texte qu'il donne du Pararaton a été établi avec un soin et un savoir admirables, qui ne sont égalés que par la scrupuleuse conscience avec laquelle il avoue son impuissance devant les passages désespérés; et il en reste toujours, même pour les plus savants, dans ces documents en vieux javanais, surtout dans ceux en prose, dont la langue est moins farcie d'expressions sanscrites que celle de la poésie. Le commentaire historique et critique est d'une grande richesse : il s'adresse avant tout aux spécialistes et pourra embarrasser parfois un lecteur peu familier avec ces recherches. Mais, avec un peu d'attention, personne ne fera usage du livre sans y trouver son compte. Cette édition princeps d'un texte difficile ne fait pas seulement grand honneur à M. Brandes; elle est aussi, après tant d'autres belles publications, un titre à notre reconnaissance pour cette laborieuse Société de Batavia, l'aînée de toutes les Sociétés asiatiques.»

M. Maspero offre, au nom de l'auteur, M. Édouard Naville, une brochure intitulée : *Transport of obelisks, as illustrated by a bas-relief in the temple of Deïr el Baharî* (in-4°).

«Cette brochure nous donne comme un avant-goût de ce que sera le second volume de *Déïr el Baharî.* M. Naville a eu la bonne fortune de retrouver, parmi les blocs enlevés au temple et utilisés à la construction du vieux couvent copte, un fragment de bas-relief représentant le bateau qui servit à transporter les deux obélisques à la fois; il a pu reconstituer la scène entière et la reproduire dans la planche qui accompagne son mémoire. C'est la première fois qu'on signale un tableau de ce genre, et qu'on voit figurés les procédés que les Égyptiens employaient pour convoyer les masses énormes de pierre que leurs monuments nécessitaient. Ce bateau, qui portait deux obélisques d'environ vingt-cinq mètres de long, était d'une taille gigantesque et d'une solidité à toute épreuve; il était halé par toute une flotille de navires ordinaires, et ce n'a pas été une petite difficulté à M. Naville que d'expliquer les dispositions adoptées par les matelots égyptiens pour éviter la confusion et les abordages au cours du voyage. Ce ne sont que dix pages, mais bien remplies de faits nouveaux et solidement établis.»

SÉANCE DU 8 JANVIER.

Le Président rappelle la perte que l'Académie a faite dans la personne de M. de Mas Latrie et donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de l'aîné de ses fils :

Monsieur le Président et bien cher ami,

Je viens vous prier de vouloir bien faire part à l'Académie de la mort de mon père, décédé le 3 janvier à 81 ans. C'est un bien pénible devoir que vous aurez à remplir pour inaugurer votre présidence, je le sais; mais c'est une consolation pour moi de savoir que mon père sera loué par un de ses anciens élèves, qui a conservé de lui un profond souvenir et aux succès duquel il avait été si heureux de s'associer.

Croyez, mon cher ami, à mon bien affectueux souvenir.

R. de Mas Latrie.

Le Président annonce ensuite qu'il a assisté hier aux obsèques de notre regretté confrère. Il y a pris la parole, au nom de l'Académie, pour rappeler les travaux et les services rendus par M. de Mas Latrie et pour exprimer les regrets profonds que sa mort inspire à l'Académie. Les obsèques ayant eu lieu, selon l'usage, l'Académie reprend le cours de ses travaux.

MM. Camille Jullian et de Rosen, récemment élus correspondants, adressent à l'Académie des lettres de remerciement.

Le Président et le Secrétaire général de la Société archéologique du Midi de la France, dans une lettre qu'ils adressent au Président, demandent à l'Académie de prendre sous son haut patronage les nouvelles fouilles que la société va commencer à Martres-Tolosane, et d'en faciliter l'exécution par une subvention prélevée sur le legs Piot.

Cette demande est renvoyée à la Commission Piot.

Sont adressés aux concours de l'Académie :

1° Antiquités de la France :

Un joyau d'architecture chrétienne et française en 1009, ou l'église abbatiale de Preuilly-sur-Claise, par M. l'abbé G. Picardat (Preuilly, 1895, in-8°);

Essai historique sur l'église et la ville de Die, par M. le chanoine Jules Chevalier, tomes I et II (Montélimar, 1888 et 1896, 2 vol. in-8°);

Deux livres de raison (1517-1550), avec des notes et une introduction sur les conditions agricoles et commerciales de l'Albigeois au XVIe siècle, par MM. Louis de Santi et A. Vidal (Paris et Toulouse, s. d., in-8°);

Gallia Judaica. Dictionnaire géographique de la France, d'après les sources rabbiniques, par M. Henri Gross; traduction de M. Moïse Bloch (Paris, 1897, in-8°);

La Haute-Saône sous la domination romaine : voies romaines, antiquités, par M. Poly (*manuscrit*);

Histoire de Gisors, par M. Victor Patte (Gisors, 1896, in-8°).

2° Prix Gobert :

Histoire de Philippe le Long, roi de France (1316-1322), par M. Paul Lehugeur (Paris, 1897, in-8°).

3° Prix Brunet :

Les origines de l'imprimerie à Limoges, Bordeaux et Poitiers, par M. A. Claudin (Paris, 1896 et 1897, 5 brochures in-8°);

Manuel de bibliographie générale, 1er fascicule, par M. Henri Stein (Paris, 1897, in-8°);

Les Le Rouge de Chablis, calligraphes et miniaturistes, graveurs et imprimeurs, étude sur les débuts de l'illustration du livre au XVe siècle, par M. H. Monceaux (Paris, 1896, in-8°).

3° Prix Stanislas Julien :

Les mémoires historiques de Se-ma Ts'ien, traduits et annotés par

M. Édouard Chavannes, tomes I et II (Paris, 1895 et 1897, 2 vol. in-8°);

Chinese Phonology; an Attempt to discover the sounds of the ancient language and to recover the lost rhymes of China, par M. Z. Volpicelli (Shangaï, 1896, in-8°).

4° Prix Saintour :

Vocabulaire de l'angélologie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale, par M. Moïse Schwab (Paris, 1897, in-4°; extrait des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1re série, t. X, 2e partie).

Si aux ouvrages présentés dans la séance de ce jour on ajoute ceux qui ont été adressés à l'Académie dans les séances précédentes, on, a pour les concours de 1897, la situation suivante :

Prix ordinaire de l'Académie (*Étudier, d'après les inscriptions cunéiformes et les monuments figurés, les divinités et les cultes de la Chaldée et de l'Assyrie*) : pas de concurrent;

Antiquités de la France : 28 concurrents;

Prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) : 3 concurrents;

Prix Gobert : 6 concurrents;

Prix Bordin (*Étudier dans ses traits généraux le recueil des traditions arabes intitulé* Kitab-el-Aghâni, « *Le livre des chansons* ») : pas de concurrent;

Prix extraordinaire biennal institué sur les arrérages de la fondation Bordin, attribué en 1897 à un ouvrage d'érudition orientale : 2 concurrents;

Prix Brunet : 10 concurrents;

Prix Stanislas Julien : 4 concurrents;

Prix de La Grange : aucun concurrent;

Prix Saintour (études orientales) : 4 concurrents;

Prix Estrade-Delcros (destiné au meilleur travail rentrant dans les ordres d'études dont l'Académie s'occupe) : aucun concurrent.

L'Académie procède ensuite à la nomination des Commissions de prix.

Sont élus :

Prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) : MM. de Vogüé, Deloche, Schlumberger, de Barthélemy.

Prix extraordinaire de la fondation Bordin (études orientales) : MM. Barbier de Meynard, Schefer, Maspero, Senart;

Prix Brunet : MM. Delisle, Schefer, Paul Meyer, de Boislisle, Croiset, Müntz;

Prix Stanislas Julien : MM. Barbier de Meynard, Schefer, Oppert, Maspero;

Prix de La Grange : MM. Delisle, G. Paris, Paul Meyer, L. Gautier;

Prix Saintour (études orientales) : MM. Barbier de Meynard, Schefer, Maspero, Ph. Berger.

Au sujet du prix Estrade-Delcros, l'Académie, sur la proposition de M. Delisle, décide que la Commission sera composée de six membres, deux de chacune des grandes divisions des études de l'Académie : antiquité, moyen âge, orient, et que l'Académie prononcera sur les propositions que la Commission lui aura faites.

La nomination de cette commission sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Foucart, au nom de M. Paris, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, donne lecture de la note suivante sur des *Têtes de taureaux en bronze trouvées à Costig* (*île de Majorque*) :

« Le Musée archéologique de Madrid a acheté en 1895 soixante-dix objets de terre cuite et de bronze qui venaient d'être trouvés dans le champ de *San Corro*, près de Costig (île de Majorque). L'intérêt principal de la trouvaille réside dans trois grandes têtes de taureaux ou de vaches, en bronze, et plusieurs cornes ou oreilles provenant de têtes semblables. Ces monuments sont très bien conservés, d'un beau bronze à patine verte; à l'une seule des trois têtes il manque la corne gauche.

«Le style est franchement archaïque; on peut cependant établir comme des degrés entre les trois têtes. La plus ancienne, comme art sinon comme date, est la plus grande. L'animal a de hautes cornes en forme de branches de lyre, très élégantes; mais la tête proprement dite est massive, construite à plans simplifiés, sans modelé, d'anatomie très sommaire et inexacte. Le mufle s'évase, gros et mou; au contraire, les yeux, dont l'orbite est creuse, les paupières et les sourcils sont d'une technique dure, formant une série de gros plis saillants dont les bords se coupent à angles vifs. On les dirait taillés par un couteau dans un bois sec. Les poils sont marqués entre les cornes au moyen de stries de burin; les cornes et les oreilles sont fondues à part et ajustées au moyen de clavettes.

«La seconde tête est plus fine et d'aspect plus récent; mais les caractères techniques sont les mêmes, un peu atténués cependant; les angles sont légèrement arrondis et les détails de forme et de modelé rendus avec plus de vérité, résultat d'une observation plus attentive de la nature. Les yeux ne sont plus creux, et le bronze joue ici le rôle que jouait sans doute l'émail ou le verre dans la tête précédente. Les cornes sont encore fondues à part, mais non les oreilles, et les poils ne sont pas gravés sur le front.

«Enfin la troisième tête est plus petite; les cornes y sont placées différemment; on y retrouve encore la même facture et le même style, mais atténués et adoucis. Déjà presque habilement copiée sur la réalité, elle est vraie et donne l'illusion de la vie; c'est encore de l'art archaïque, mais il s'en faut de très peu que l'artiste se dégage des conventions et des entraves traditionnelles.

«La première question que soulèvent les bronzes de Costig, c'est de savoir d'où ils proviennent et à quoi ils étaient destinés. Pour nous, il n'est pas probable que ces têtes soient les débris détachés de figures complètes, car, si l'on a recueilli avec elles des cornes et des oreilles détachées, on n'a pas retrouvé le moindre fragment de corps, et l'on se figure mal, dans ce recoin perdu des Baléares, sept ou huit bœufs — chiffre minimum — de stature colossale. Ces têtes se suffisaient à elles-mêmes; elles étaient, dans un temple dont le champ de *San Corro* a gardé des

murailles cyclopéennes et des tronçons de colonnes, des ex-voto symboliques. On sait par Diodore (IV, 18, 2) l'importance du taureau dans les religions indigènes de l'Espagne anté-romaine et romaine.

« Ce qui nous intéresse plus peut-être, c'est la question d'origine. A quel art se rapportent les têtes de Costig ? M. Hübner, qui a rapidement indiqué son avis (*Boletin de la Societad arqueologica Luliana*, septembre 1895), attribue ces œuvres aux Ibères; M. José Ramon Melida, qui les a étudiées de plus près (*ibid.*, mars 1896, et *Revista critica de Historia*, avril 1896), songe à l'art phénicien mélangé d'influences helléniques. Ces bronzes, pour lui, sont gréco-phéniciens, et du même style que les fameuses sculptures du *Cerro de los Santos*, dont M. Heuzey a fait connaître quelques-unes dans le *Bulletin de correspondance hellénique* (XV, p. 608). M. Melida s'appuie sur des analogies avec des documents d'Égypte, d'Assyrie, de Perse, de Cypre et de Mycènes. Mais nous ne pouvons partager ce sentiment. Une étude comparative nous empêche de trouver aucun point de contact entre les têtes de Costig et n'importe quel monument oriental ou grec, original ou abâtardi. Tout diffère, la forme, la technique, le style, l'aspect d'ensemble. Cependant on peut établir de nombreux rapprochements entre un grand nombre de *pierres des îles*, ou mycéniennes, et les taureaux des Baléares, et ces rapprochements, s'ils ne suffisent pas à fixer la question d'origine, étant dus sans doute à de simples coïncidences, comme il s'en produit spontanément entre les arts primitifs, ont quelque chose de curieux qui mérite attention. »

MM. Heuzey et Dieulafoy ajoutent quelques observations sur les images de têtes de taureaux déposées en ex-voto.

LIVRES OFFERTS.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom de M. HÉRON DE VILLEFOSSE, président, une petite plaquette intitulée *La tiare de Saïtapharnès*, réponse à M. Furtwängler (in-8°; extrait de *Cosmopolis*).

Sont encore offerts :

Anthologia latina, sive poesis latinae supplementum ediderunt Fr. Buecheler et A. Riese. Pars posterior : *Carmina epigraphica* conlegit Fr. Buecheler (Leipzig, 1897, in-12);

Archæological Survey of India. New Imperial Series, vol. XXI. *Châlukyan Architecture, including Examples from the Ballâri District, Madras Presidency*, by Alexr. Rea, M. R. A. S. (Madras, 1896, in-4°);

Forschungen zur Kunstgeschichte Böhmens. II. *Der Bildercyklus des Luxemburger Stammbaumes aus Karlstein*, von Dr Joseph Neuwirth (Prague, 1897, in-fol.);

Erinnerungen aus meinem Leben, von Josef Rank (Prague, 1896, in-8°);

Die Abfluss und Niederschlagsverhältnisse von Böhmen, von Dr Vasa Ruvarac, nebst Untersuchungen über Verdunstung und Abfluss von grösseren Landflächen, von Prof. Dr. Albrecht Penck (Vienne, 1896, in-8°);

Volksthümliche Ueberlieferungen aus Teplitz und Umgebung, von Prof. Dr. Gustav. Laube (Prague, 1896, in-8°);

Einführung in die deutsch-böhmische Volkskunde, nebst einer Bibliographie, von Adolf Hauffen (Prague, 1896, in-8°);

Altnordische Stoffe und Studien in Deutschland. I. Von Gottfried Schütze bis Klopstock, von Richard Batka (Bayreuth, 1896, in-8°);

Die hebräischen Verba denominativa, von Theol. Dr. W.-J. Gerber (Leipzig, 1896, in-8°);

Kiev, la mère des villes russes, par le baron de Baye (Paris, 1896, in-8°).

M. MASPERO présente, au nom de l'auteur, un volume intitulé : *Le tombeau d'Alexandre le Grand et le tombeau de Cléopâtre*, par A.-M. de Zogheb (Paris, 1896, in-8°).

«M. le comte de Zogheb a réuni dans cette brochure deux notices où il discute les opinions reçues sur l'emplacement des tombeaux d'Alexandre et de Cléopâtre. On convient généralement aujourd'hui que le Sôma occupait le site où s'élève aujourd'hui le fort de Kom el-Dîk, et M. de Zogheb rapporte les récits de diverses personnes qui assurent y avoir vu à différentes époques des souterrains remplis de sarcophages, où reposeraient Alexandre et plusieurs des Ptolémées. Les fouilles faites en 1881 ont mis au jour beaucoup de conduites d'eau d'époque romaine, des égouts byzantins et des ruines d'édifices; je vois, d'après quelques mots de M. de Zogheb, que la légende s'est déjà emparée de ces recherches. Dans la seconde dissertation, M. de Zogheb démontre que Cléopâtre ne fut pas ensevelie dans le tombeau qu'elle s'était préparé, mais que son corps fut déposé dans la nécropole d'Alexandre et des Ptolémées. M. de Zogheb, en discutant ces questions et en réunissant les faits propres à les éclaircir, a donné un exemple excellent que d'autres Alexandrins devraient suivre; si le goût qu'il manifeste pour les antiquités de sa ville natale se propageait autour de lui, nous verrions bien des problèmes de topographie alexandrine, qui passent aujourd'hui pour insolubles, recevoir une prompte solution.»

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. H. Erman, professeur de droit romain à l'Université de Lausanne, un livre intitulé : *Servus vicarius, l'esclave de l'esclave romain* (Lausanne, 1896, in-8°).

«C'est à tous égards une institution curieuse que celle d'un esclave ayant pour maître un autre esclave. M. Erman l'a étudiée surtout, comme on pouvait s'y attendre, sous le rapport juridique et cela constitue la nouveauté de son livre. Quels étaient les pouvoirs de l'esclave maître sur son esclave; comment de ces pouvoirs pouvaient naître des conflits avec le pouvoir supérieur du maître; comment ces conflits se tranchaient; quelle était la situation politique et sociale de l'esclave vicaire; à quelles règles de droit étaient soumis les dettes et le pécule de celui-ci : autant de questions que M. Erman a étudiées et décidées avec une grande compétence. Les inscriptions lui ont fourni des renseignements dont il a habilement tiré parti.»

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part des éditeurs, MM. Letouzey et Ané, le fascicule X du *Dictionnaire de la Bible* (Paris, 1896, gr. in-8°), publié sous la direction de M. l'abbé Vigouroux. Ce fascicule,

qui s'étend du mot *Chartreux* au mot *Colosses*, se distingue, comme les précédents, par une grande abondance de documents graphiques judicieusement choisis et gravés avec soin.»

M. Heuzey fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : Ἡ Μακεδόνια, qui contient une collection de 1,409 inscriptions grecques et de 189 inscriptions latines, recueillies et commentées par M. le professeur M. Dimitzas (Athènes, 1896, 2 vol. gr. in-8°).

SÉANCE DU 15 JANVIER.

L'Académie procède à la nomination de la Commission qui sera chargée de présenter un candidat pour le prix Estrade-Delcros.

Des scrutins successifs ont pour résultat la nomination de MM. Barbier de Meynard et Sénart, représentant les études orientales; MM. Weil et Boissier, représentant les études classiques; MM. Delisle et G. Paris, représentant les études du moyen âge.

M. Müntz fait une communication sur *le Luxe à la cour pontificale d'Avignon.*

Les chroniqueurs du XIVe siècle nous ont laissé des détails invraisemblables sur les richesses des papes d'Avignon. N'ont-ils pas affirmé que Jean XXII avait réuni un trésor de 25 millions de florins d'or, soit peut-être un milliard et demi de francs! Mais, même si l'on fait la part des exagérations, l'on arrive, en fouillant dans les Archives secrètes du Vatican, à la conviction que rarement cour a disposé de ressources aussi splendides ou sacrifié à un luxe plus raffiné!

M. Müntz a entrepris, en s'aidant des pièces comptables conservées au Vatican, d'éclairer cette face peu connue du long exil que l'on a comparé à la «Captivité de Babylone».

En cherchant à déterminer les ressources dont disposaient soit les papes, soit les cardinaux, M. Müntz est arrivé à des chiffres qui ne manquent pas d'éloquence. Si les revenus moyens du Saint-Siège variaient entre 200,000 à 300,000 florins par an (12 à 18 millions de francs, en évaluant le florin à 60 francs), la quantité de numéraire réunie par certains prélats atteignait des proportions véritablement fantastiques : l'un d'eux laissa près de 180,000 florins (une dizaine de millions) en espèces monnayées.

Malgré tout ce que l'on a écrit sur le faste des papes d'Avignon, il ressort des documents les plus probants que leurs dépenses de pure ostentation n'eurent rien d'anormal : ils se réservaient plutôt pour les œuvres d'art. Leur train de maison, leur famille, comme on disait, comprenait environ trois cents fonctionnaires ou serviteurs de toute nature, depuis le maréchal de justice jusqu'aux sergents d'armes, portiers, courriers, palefreniers, sans oublier le gardien des cerfs du verger pontifical. C'est à peu de chose près la composition de la cour romaine à la fin du siècle précédent, par exemple en 1278. Dans la suite, la famille papale fut presque doublée : elle comprenait, en 1555, sept cent trente-quatre personnes!

Si l'on s'attache à l'aménagement même du palais pontifical, l'on trouve un singulier mélange de luxe et de simplicité : sur les parois, des peintures signées de noms célèbres, les tentures de haute lisse les plus précieuses; dans les bahuts ou sur les crédences, de l'argenterie à profusion; par contre, de simples nattes tenaient presque partout lieu de tapis, et, sauf dans les chapelles, les fenêtres étaient garnies, non de vitres, mais de toile enduite de cire.

Dans le costume, le luxe avait atteint ses dernières limites; ce n'étaient que brocarts d'or, étoffes de soie, fourrures rares. On payait 150 florins pour une pièce d'écarlate et de 75 à 100 florins pour une garniture de peaux de martre. Clément VI dépensa d'un coup 6,510 florins pour les vêtements d'été et d'hiver destinés à ses camériers, et encore le prix des fourrures n'était-il pas compris dans cette somme.

Particulièrement brillantes furent les fêtes de la cour d'Avignon; il est vrai qu'il s'agissait de recevoir dignement des hôtes tels que le roi de France, l'empereur Charles IV, les rois d'Espagne, de Danemark, de Chypre et tant d'autres souverains illustres. Les descriptions de Froissart sont infiniment au-dessous de la réalité, comme le prouvent les pièces comptables conservées dans les Archives secrètes.

L'entourage des papes surpassait ceux-ci en somptuosité; lors d'un banquet offert à Clément V, en 1308, le service était fait par quatre chevaliers et soixante-douze écuyers; le menu comprenait vingt-sept entrées différentes, entre autres une pièce montée composée d'un cerf gigantesque, d'un sanglier, de chevreuils, de lièvres et de lapins; une fontaine surmontée d'une tour et d'une colonne dont s'échappaient des torrents de vins fins; des arbres couverts de fruits confits.

Le mobilier religieux et les ornements sacrés donnaient surtout lieu à une magnificence sans bornes. S'agissait-il d'embellir les édifices destinés au culte, aucun sacrifice n'effrayait les Clément VI, les Innocent VI, les Urbain V. Les églises d'Avignon, la Chaise-Dieu, la Chartreuse de Villeneuve, l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, celle de Saint-Benoît d'Aniane, reçurent des «chapelles d'or et d'argent», comme on disait, dans lesquelles l'orfèvrerie, la ciselure, l'émaillerie, la broderie célébraient leurs suprêmes triomphes. Urbain V dépensa d'un coup 30,000 florins rien que pour les chefs de saint Pierre et de saint Paul, destinés à la basilique de Latran.

Exilée et resserrée, comme elle l'était, sur l'âpre rocher de Notre-Dame-des-Doms, et en quelque sorte repliée sur elle-même, la papauté se voyait réduite à éblouir par les infiniment petits, à la façon des Byzantins, au lieu de pouvoir frapper par des créations grandioses, comme elle l'avait fait jadis à Rome. De là, cette somptuosité qui porta surtout sur l'orfèvrerie et la broderie; de là, ce luxe minutieux et trop souvent sans liberté.

Il est à jamais regrettable que le prix même des matériaux mis en œuvre soit devenu pour ces ouvrages une cause de destruction; à peine si quelque calice, quelque reliquaire en or ou en

argent, tel que la châsse de Catane, proclame l'habileté des orfèvres d'Avignon, longtemps si célèbres.

On doit du moins rendre hommage aux intentions, aux efforts des souverains pontifes avignonais, qui, en faisant usage de métaux nobles et de pierres précieuses, espéraient pouvoir transmettre aux générations les plus reculées un témoignage de leur libéralité et de leur bon goût. Les événements ont trompé leur attente; mais l'historien des arts ne leur refusera ni sa sympathie, ni sa gratitude.

M. B. Haussoullier, directeur d'études à l'École des hautes études, chargé de mission, rend compte de la seconde campagne de fouilles qu'il a faite en Asie Mineure, sur l'emplacement du temple d'Apollon Didyméen, en compagnie de M. E. Pontremoli, architecte du gouvernement.

Toute la façade principale du temple, l'un des plus grands temples grecs, a été dégagée. Il s'élevait sur sept hauts degrés, qui, doublés sur la longueur des cinq entre-colonnements du milieu, formaient un escalier de treize marches. L'escalier était fermé au nord et au sud par deux pylônes, adossés à la troisième colonne à partir de la colonne d'angle. Les pylônes sont donc exactement dans le prolongement des murs de la cella; ils devaient servir de base à quelque groupe de sculpture qui n'a jamais été posé. La façade du temple de Didymes n'a pas été achevée; degrés et pylônes n'ont pas été ravalés.

Des dix colonnes de la façade, pas une n'est debout. Des bases, qui seules subsistent, deux ont été rapportées au Musée du Louvre par MM. Rayet et Thomas en 1873; M. Haussoullier a dégagé les huit autres. Elles sont également riches et élégantes. D'ailleurs, les motifs d'ornementation se répondent symétriquement et l'architecte a établi une alternance de galbe entre les bases. Pas plus que les degrés, les bases n'ont été achevées.

La découverte la plus remarquable de la campagne est sans contredit celle de chapiteaux composites, décorés de deux têtes de dieu qui remplissent chacune des volutes; entre ces deux têtes, au centre du chapiteau, se détache une tête de taureau.

On connaît déjà plus d'un chapiteau grec où figure une tête ou un avant-corps de taureau, mais on n'en connaissait pas encore qui fût ainsi orné de têtes de dieu. Les chapiteaux découverts à Didymes sont jusqu'à présent les premiers de la série. Les trois têtes découvertes, Apollon, Zeus, un taureau, sont des morceaux remarquables; c'est de la sculpture décorative, mais très largement et très puissamment traitée, qui fait aussitôt penser aux écoles de Pergame et de Rhodes.

La frise était également ornée de sculptures de même style; elle se composait de têtes de Méduse colossales, alternant avec de grands fleurons et rinceaux. Une tête de Méduse était posée au-dessus de chaque chapiteau. Quatre têtes, d'un type différent, ont été retrouvées dans les fouilles.

Les denticules avaient également la face décorée de motifs empruntés à la flore.

Il n'a rien été retrouvé ni du larmier ni du fronton.

Enfin les inscriptions complètent les données architecturales. Les plus intéressantes sont en effet des comptes des dépenses faites pour la construction du temple. Elles nous apprennent comment étaient réglés les travaux, elles nous font connaître le nom de différentes parties du temple, enfin elles nous fournissent une date précieuse : les travaux étaient en pleine activité au milieu du second siècle avant notre ère.

Parmi les morceaux détachés qui ne se rapportent pas au temple, il faut signaler un beau fragment de sculpture archaïque : Gorgone ailée volant vers un lion.

M. Salomon Reinach lit une note sur *les Vierges de Sena* :

Un géographe romain du temps de Tibère, Méla, raconte qu'il y avait, dans l'île de Sena (Sein), neuf vierges gauloises qui commandaient aux vents, rendaient des oracles, se transformaient en animaux, etc. Ce témoignage est tout à fait isolé; aucun autre écrivain ne parle de ces magiciennes, ni de vierges sacrées chez les Gaulois. M. Salomon Reinach pense que le passage souvent cité de Méla n'a aucune valeur historique. Le point de la côte bretonne opposé à Sein passait, à l'époque romaine,

IMPRIMERIE NATIONALE.

pour l'endroit où Ulysse avait évoqué les ombres des morts. Or, dans l'*Odyssée*, l'île opposée à l'ouverture des Enfers, dans le pays des Cimmériens, est celle de Circé. Les anciens ont donc simplement identifié l'île de Sein à l'île de Circé, où la légende homérique place une magicienne et ses compagnes, qui commandent aux vents, transforment les hommes en bêtes, etc. Interprétant les fables d'Homère comme un texte révélé, les grammairiens et les géographes de l'antiquité ont voulu à toute force retrouver à Sena l'équivalent de l'île mystérieuse de Circé; de là l'histoire des Circés gauloises, qui n'ont pas plus de réalité historique que la Circé grecque.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le Bureau de l'Académie la première partie du tome X, publié sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, des *Œuvres complètes de Bartolomeo Borghesi. — Les Préfets du Prétoire* (Paris, 1897, in-4°).

Ce volume comprend : 1° les Préfets du Prétoire, d'Auguste à Constantin; 2° (pour la période postérieure à Constantin) les Préfets du Prétoire d'Orient. La seconde partie de ce volume, qui paraîtra dans quelques semaines, comprendra les Préfets du Prétoire d'Illyrie, d'Italie, d'Afrique et des Gaules. M. Héron de Villefosse, à qui l'Académie avait confié cette publication, a fait précéder le tome X de l'avertissement suivant :

«Les *schedæ* des *Praefecti praetorio* n'existaient qu'à l'état embryonnaire. Non seulement les notes manuscrites de Borghesi étaient incomplètes, mais les fiches d'un grand nombre de Préfets manquaient absolument. Nous aurions hésité à reprendre un travail qui exigeait des recherches d'une nature particulière, si l'Académie ne nous avait pas donné pour auxiliaire un juriste tout désigné par ses publications antérieures pour cette tâche délicate. M. Édouard Cuq, professeur à la Faculté de droit de Paris, a accepté de compléter et de remettre au point les notes de Borghesi. Il l'a fait avec un dévouement auquel nous sommes heureux de

rendre hommage. La part importante qu'il a prise à la rédaction du tome X des *Œuvres de Borghesi* est facile à établir : toutes les additions placées entre crochets et non signées lui appartiennent.

«Notre regretté confrère, W.-H. Waddington, a suivi la présente publication jusqu'à la feuille 24. La mort l'a enlevé au moment où sa collaboration nous eût été si précieuse pour les Préfets d'Orient.»

M. Fernand Foureau adresse à l'Académie la nouvelle édition de son rapport de mission, publié en juillet 1893 sous le titre : *Au Sahara: mes deux missions de 1892 et 1893* (Paris, 1897, in-8°).

Sont encore offerts :

The Struggle of the Nations, Egypt, Syria and Assyria, by G. Maspero, edited by A.-H. Sayce, translated by M. L. Mc Clure (London, 1896, in-8°);

Une page de l'histoire du diocèse de Lodève. Le prieuré de Saint-Michel de Grandmont (ordre de Grandmont), par M. Alex. Vitalis (Montpellier, 1895, in-4°);

Lettre de M. Alfred Reynier à M. le docteur Hamy, membre de l'Institut, à propos de la plaquette de M. Tamizey de Larroque, intitulée *Deux jardiniers émérites : Peiresc et Vespasien Robin* (Saint-Étienne, 1896, in-8°).

M. Hamy offre à l'Académie, de la part de M. Ph. Tamizey de Larroque, deux brochures, l'une intitulée : *Deux jardiniers émérites : Peiresc et Vespasien Robin* (Aix, 1896, in-8°); l'autre qui a pour titre : *Notes inédites de Peiresc sur quelques points d'histoire naturelle* (Digne, 1896, in-8°; extrait du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*).

«Ces notes inédites, dit M. Hamy, font presque toutes partie de liasses dérobées jadis par Libri et qui, restituées à l'Inguimbertine, viennent d'être mises à la disposition du public. Elles sont au nombre de dix, et d'étendue fort inégale; on y voit une fois de plus se manifester, sous des formes très diverses, l'universelle *curiosité* qui caractérisait Peiresc. Il s'efforce, dans une de ces petites études, de démêler l'origine des cailloux roulés et constate l'action du fer oxydé sur la fixation de certaines particules pierreuses; dans une autre, il tente d'expliquer les alignements des montagnes et l'assiette des rochers. Dans une troisième note, il s'efforce de pénétrer les mystères de la fécondation des mollusques. Un des morceaux les plus intéressants est celui qui est consacré aux momies,

sous forme d'instruction au P. Théophile Minuti. M. Tamizey de Larroque a rappelé, à propos de ces quelques pages, comment ce moine partit pour l'Égypte aux frais de Peiresc en 1629 et revint, l'année suivante, rapportant au passionné collectionneur, entre autres pièces curieuses, deux momies tout entières.»

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. A. Cornereau, membre de l'Académie de Dijon, un volume intitulé : *Épigraphie bourguignonne. Les hôpitaux du Saint-Esprit et de Notre-Dame de la Charité à Dijon* (Dijon, *s. d.*, in-4°; extrait du tome XII des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*).

«L'hôpital de Dijon fut fondé au commencement du XIIIe siècle sous le nom d'*Hôpital du Saint-Esprit;* il était destiné à recevoir les pèlerins, les pauvres et les enfants abandonnés. En 1768 les biens de l'ordre du Saint-Esprit furent partagés entre l'ordre de Saint-Lazare et l'hôpital de Notre-Dame de la Charité. Pendant plus de cinq siècles bien des événements s'étaient passés dans la maison hospitalière de Dijon, un grand nombre de fondations avaient été faites en faveur des pauvres, des personnages considérables avaient demandé à être inhumés dans la chapelle. M. Cornereau s'est appliqué à rechercher les inscriptions destinées à rappeler ces événements; les unes ont disparu, d'autres existent encore, mais toutes sont dignes de fixer l'attention et de ne pas rester dans l'oubli. Pour les étudier l'auteur a suivi l'ordre chronologique, en groupant sous le nom de chacun des commandeurs les faits qui se sont produits pendant le cours de leur maîtrise. Ce livre contient beaucoup de renseignements, mais il est regrettable qu'on ne puisse pas toujours les contrôler à l'aide d'indications bibliographiques.»

SÉANCE DU 22 JANVIER.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Paris, le 18 janvier 1897.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Vous avez bien voulu me signaler tout particulièrement, le 8 janvier courant, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'intérêt qu'il y aurait à faire exécuter par un officier compétent un relevé à grande échelle de l'emplacement de Carthage et à s'assurer le concours du stationnaire de Tunisie pour opérer des sondages sur le rivage entre la pointe de Sidi-bou-Saïd et le Khram.

Je suis heureux de vous annoncer que mon Administration, qui se préoccupe depuis longtemps de la réalisation de cette œuvre, a prévenu le désir de l'Académie. Elle a, en effet, dès le 15 décembre dernier, saisi de la question les Départements de la marine et des affaires étrangères et fait appel au concours de chacun d'eux pour la carte marine du littoral de Carthage et pour les levés de terrain qui pourront, sans doute, être exécutés dans un assez bref délai, avec l'agrément du général Leclerc, par les officiers du corps d'occupation de Tunisie.

D'après le programme adopté, la carte embrasserait tout le territoire compris entre le cap Gamart, au nord, Sidi-bou-Saïd, à l'est, Sidi-Daoud, à l'ouest et le Khram, au sud. Pour la partie septentrionale (cap Gamart, Sidi-bou-Saïd, Sidi-Daoud), l'échelle du 1/5000[e] a paru suffisante. Mais, pour la partie méridionale (Sidi-bou-Saïd, Sidi-Daoud, le Khram), les levés seront exécutés, comme le propose, d'ailleurs, l'Académie, à l'échelle du 1/2000[e], avec courbes de niveau de mètre en mètre.

Quant à l'établissement de la carte, je partage entièrement l'avis de l'Académie : il sera préférable d'accomplir ce travail à Paris avec le concours de spécialistes, en particulier de MM. Philippe Berger et Clermont-Ganneau, et j'avais pris dans ce sens toutes les dispositions nécessaires.

Enfin, j'avais aussi décidé de confier la surveillance des opérations sur

le terrain au R. P. Delattre. Cette désignation s'imposait non seulement par le titre qui rattache ce savant à l'Académie, mais aussi par la parfaite connaissance qu'il possède, surtout au point de vue des lieux-dits, d'une région qu'il a explorée en tous sens.

Je vous prie de transmettre les renseignements qui précèdent à l'Académie, en lui signalant l'entente complète qui existe entre elle et mon Administration au sujet de la marche des choses. Je ne manquerai pas, d'ailleurs, de porter à sa connaissance le résultat de mes démarches auprès de M. Hanotaux et de M. le vice-amiral Besnard pour arriver, aussi promptement que possible, à la réalisation de nos communs désirs.

Agréez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

A. Rambaud.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de 1896 (1).

Sur la proposition de la Commission des travaux littéraires, l'Académie remplace M. de Mas Latrie, pour la publication des *Historiens occidentaux des Croisades*, par M. Paul Meyer, et pour l'achèvement du tome II des *Historiens arméniens*, par M. Gaston Paris, en collaboration avec M. Schefer.

M. Édouard Blanc présente une parure ornée de pierreries qu'il a rapportée de son voyage en Asie centrale, en 1895, et qui passe pour avoir appartenu aux derniers souverains mongols.

M. Barth rend compte d'un rapport sur le Kashmîr envoyé par M. Foucher.

« J'ai reçu de la part de M. Foucher, en ce moment en mission d'étude dans l'Inde, sous les auspices et avec le subside de l'Académie, communication d'un rapport provisoire, daté de Lahore, 21 novembre 1896, dans lequel il rend compte de son séjour

(1) Voir ci-après.

au Kashmīr pendant les cinq mois de mai à octobre, et dont l'analyse du moins sommaire me paraît devoir être soumise à l'Académie.

«Le Kashmīr, surtout la vallée proprement dite, est une région trop visitée pour qu'un passant ait chance d'y faire des découvertes. Aussi n'est-ce pas comme explorateur que M. Foucher y est allé. D'après le plan convenu de son voyage, il devait y passer la saison chaude, pendant laquelle le travail, dans la plaine, est impossible à l'Européen même acclimaté, y mettre en ordre ses notes et se préparer à de futures étapes. Mais, à peine entré dans la vallée, il y trouva tant de choses intéressantes à étudier, qu'il fut bien vite amené à transformer en une campagne active un séjour qui semblait devoir être affecté au repos. Le rapport est donc une sorte de devoir de vacances, mais de vacances laborieuses et bien employées.

«Il comprend quatre chapitres. D'abord, en vingt pages, l'itinéraire, dont je n'indiquerai que les grandes lignes.

«M. Foucher a pénétré dans la vallée par la route ordinaire, en remontant le cours du Jhelam, du Behat, comme on l'appelle au Kashmīr, où il a conservé son vieux nom de Vitastā, l'Hydaspès des Grecs. De Çrīnagara, la capitale, continuant de remonter la Vitastā jusqu'à Islamabad, il visita ensuite de ce point les nombreuses vallées des affluents supérieurs, allant de ruines en ruines, de sanctuaire en sanctuaire, suivant les pèlerins jusqu'à la limite des neiges, le long de sentiers impossibles et par des passes plus hautes que le Mont Blanc, relevant les noms anciens, les vieilles légendes et aussi quelques méprises de ses devanciers, notant les usages et les traits de mœurs, photographiant les sites et les monuments remarquables avec leurs détails caractéristiques et, dans son passage rapide, trouvant encore le temps de déblayer quelques sanctuaires. Une dernière excursion, entreprise dans une direction différente, en aval et au nord de Çrīnagar, le conduisit dans la vallée du Sindh, — du Sindh kashmirien, qu'il ne faut pas confondre avec son grand homonyme, l'Indus, — jusqu'au lac alpestre de Gangabal, au pied des cimes glacées du Haramoukh. J'ajoute que ce journal de route,

comme tout le rapport, est écrit d'une plume alerte, sans descriptions de choses déjà décrites et plein d'observations prises sur le fait, judicieuses et instructives.

« Dans un paragraphe additionnel, M. Foucher confirme, pour des localités kashmiriennes mentionnées par le pèlerin chinois Ou k'ong (traduction de MM. Chavannes et Sylvain Lévi), les identifications récemment proposées par le Dr Aurel Stein (dans les *Comptes rendus de l'Académie de Vienne*, n° VII, 1896). Deux surtout lui paraissent absolument certaines : celle de l'Amṛitabhavana et celle du Muktavihāra. Il donne une photographie du stūpa qui, avec d'autres vestiges, marque encore la première localité. Quant au grand stūpa qui s'élevait près du Muktavihāra et que le major Cole a encore pu photographier en 1865, il a entièrement disparu par les soins de M. Garrick, un des archéologues assistants du général Cunningham, qui l'a rasé en 1882 jusqu'à la dernière trace pour y recueillir une unique et insignifiante monnaie. Déjà, précédemment, M. Foucher avait noté l'œuvre de destruction des entrepreneurs du *Public Works Department*, qui venaient d'exploiter pendant deux ans les ruines de Parihāsapura comme une carrière de ballast pour une route en construction. Ceux-ci du moins démolissaient pour le bien public. Mais que dire de ce vandalisme de M. Garrick exercé au nom et pour l'amour de l'archéologie?

« Dans le deuxième chapitre, M. Foucher présente, avec de nombreux documents à l'appui, ses vues sur l'architecture et sur la sculpture. Comme tous ceux qui en ont traité, il a été vivement frappé par le caractère homogène et permanent de l'architecture kashmirienne. Les mêmes éléments, en très petit nombre, y constituent l'édifice et sa décoration, où ils sont simplement reproduits à une échelle plus petite, et depuis le VIIe siècle au moins, date des premiers monuments encore plus ou moins debout et appréciables, — car M. Foucher a parfaitement montré que le temple de Martānda n'est pas antérieur à cette époque, — jusqu'à l'introduction des types musulmans, au XVe siècle, ces éléments n'ont presque pas changé. En même temps, pendant toute cette durée, ils accusent très nettement une origine occi-

dentale et la survivance de traditions classiques. Cette architecture doit donc se rattacher à l'art du Gandhāra, si profondément marqué de l'influence gréco-romaine, et avoir été importée de là au Kashmīr. Et, en effet, M. Foucher retrouve au Gandhāra l'un du moins des éléments essentiels de cette architecture, l'arche trilobée, ainsi que plusieurs motifs accessoires, atlantes, chimères, etc. S'il n'a pu établir la même provenance pour les deux autres éléments essentiels, la colonne à chapiteau dorique et le fronton, cela s'explique aisément par le fait qu'au Gandhāra, pour les monuments anciens, à l'exception des stūpas, nous n'avons presque plus de superstructures : la provenance n'en reste pas moins hautement probable. Le cas est différent pour la sculpture; celle-ci, au Kashmīr, est toute hindoue. Des statues qui décorent ces monuments et en sont contemporaines, il n'est pas une seule qui rappelle le type parfois étonnamment classique des sculptures du Gandhāra. Il y avait donc là une lacune inquiétante; la filiation si plausible que M. Foucher avait trouvée pour l'une des techniques sœurs et qu'il cherchait pour les deux, lui échappait absolument pour l'autre. Aussi quelle ne fut pas sa joie, quand il put enfin mettre la main sur une statue, une seule, appartenant incontestablement au style du Gandhāra, et établir ainsi le lien qui lui manquait. Ce spécimen unique est une image isolée de Lakshmī, la déesse de la Fortune, qui se trouve au bord d'un étang sacré, à Brār, dans la haute vallée du Liddar. A aucun prix, il ne put l'obtenir du purohita du lieu; mais il en donne du moins trois photographies, qui suffisent à la faire classer, du premier coup d'œil, parmi ces productions de la sculpture gréco-hindoue si nombreuses des deux côtés de l'Indus.

« M. Foucher insiste, et avec raison, sur « ce contraste d'une « sculpture hindoue dans un cadre architectural classique ». Le contraste est réel et jusqu'ici, que je sache, il n'avait pas été signalé. Je n'en suis pourtant pas frappé au même point que lui. D'une part, même au Gandhāra, la sculpture était devenue hindoue bien avant le VII[e] siècle, et, d'autre part, sans aucunement nier les origines et les affinités classiques de l'architecture kashmirienne, on ne saurait méconnaître combien aussi elle est pro-

fondément hindoue. La silhouette du temple est hindoue : au lieu d'une nef, nous avons une tour, parfois à plusieurs étages. Le fronton, par suite de cette même disposition, est devenu un triangle équilatéral ou plus aigu encore; il se rapproche ainsi beaucoup du pignon ou gable d'un usage si multiple dans les monuments de l'Inde; il ne s'en distingue en réalité que par la persistance de la ligne droite, et, comme lui, il ne dessine plus le faîte de l'édifice, mais y est adossé en applique. L'arche, qui n'a rien de classique et que, bien entendu, M. Foucher ne donne pas pour telle, est typique de la façade hindoue dès les premiers monuments; inscrite dans un pignon aigu, il a fallu la hausser à l'avenant, et c'est ainsi sans doute qu'elle est devenue trilobée au Gandhāra et au Kashmīr. La colonne, celui de tous ces éléments qui est resté le plus pur, n'a contracté aucun des renflements ni des déformations qu'elle a subis ailleurs dans l'Inde; mais, comme support extérieur, elle aussi est déchue de son rôle classique; elle n'est plus libre, mais engagée dans l'édifice. Quant au chapiteau dit dorique[1], il a singulièrement dégénéré, plus dégénéré que les chapiteaux ioniques et corinthiens du Gandhāra; il s'est chargé d'une superposition de moulures très différente de l'abaque, lequel est ainsi misérablement empâté dans la corniche. Au lieu de parler d'une sculpture hindoue dans un cadre classique, il serait donc plus exact de dire qu'ici l'architecture a mieux résisté que la sculpture aux influences hindoues, différence qui, dans un pays écarté comme le Kashmīr, s'explique assez facilement par la différence même des deux arts, l'un employant des modèles qui peuvent se copier indéfiniment, l'autre mettant en œuvre des formes qui exigent chaque fois une interprétation nouvelle. Je suis persuadé du reste que, dans une rédaction définitive, M. Foucher eût fait de lui-même ces réserves et qu'au fond nous sommes d'accord. Ce n'est qu'une question de mesure;

[1] Ce chapiteau n'est pas, comme on l'a souvent prétendu, absolument particulier au Kashmīr. Il se retrouve avec des formes diversement altérées sur des stūpas du Gandhāra et sur des objets trouvés dans ces stūpas. Cf. *Ariana antiqua*, pl. IV, fig. 1 et 2, ad p. 53, et pl. II, ad p. 65; *Archæolog. Survey of India*, II, pl. LXI et LXV.

il lui suffira de quelques retouches pour mettre les choses au point.

« Dans le troisième chapitre, M. Foucher décrit les documents épigraphiques, numismatiques et manuscrits qu'il a pu recueillir. Il donne les photographies de trois inscriptions inédites, ce qui n'est pas une petite moisson pour le Kashmīr, où les inscriptions sont très rares. Malheureusement, elles ne nous apprennent pas grand'chose. La première, très belle et très lisible, qui est datée de l'an 54 et du règne de Râjadeva, doit être de Râjadeva II, et non de Râjadeva Ier, comme le pensent MM. Foucher et Aurel Stein. Sous le règne de Râjadeva Ier (1213-1236), il n'y a pas eu d'année kashmirienne 54, laquelle correspond à une année 78-79 d'un de nos siècles. On arrive même encore trop court avec le règne de Râjadeva II, que les annales du Kashmīr ne permettent guère de prolonger jusqu'en 1278. La deuxième inscription est très effacée et, de la troisième, un beau spécimen de l'écriture çâradâ, dont M. Foucher a pu acquérir l'original, il ne reste plus que des fragments. D'une quatrième, dont la pierre est perdue, M. Foucher donne une copie d'après un déchiffrement, fragmentaire aussi, fait par un paṇḍit au moment de la découverte; mais il la donne à bon droit comme suspecte. Toute inscription qui se présente dans ces conditions, l'est *à priori;* mais, pour celle-ci, il y a encore des circonstances aggravantes : elle mentionne, à propos de la destruction du temple de Vijabrör, une légende inventée après coup, et elle place au XIe ou au XIIe siècle cette destruction qui a eu lieu vers le commencement du XVe. Elle n'est pas pour cela nécessairement frauduleuse, la date détaillée qu'elle contient pouvant à la rigueur viser une consécration postérieure à cet événement. Dans ce cas, à défaut de la pierre, un facsimilé permettrait d'identifier cette date : l'an 5, le jour de la nouvelle lune du mois de Vaiçâkha, un jeudi, conditions qui ne se sont réalisées que trois fois depuis la destruction du temple : en 1529, en 1729 et en 1830.

« Les monnaies qu'a recueillies M. Foucher comprennent, outre un certain nombre de pièces des Kushans et des Ephthalites, qui, sauf quelques exceptions, ne sont pas particulières au

Kashmīr, des spécimens de dix-sept rois kashmiriens, d'Avantivarman, milieu du IXe siècle, à Jagadeva, de la fin du XIIe. La collection ne comprend que des pièces de bronze, l'or et l'argent étant presque inconnus dans la numismatique kashmirienne du moyen âge. Mais, dans le nombre, il y en a de peu communes; une même, de Tribhuvanagupta, qui n'a régné qu'un an, est extrêmement rare. « Ces monnaies, ajoute M. Foucher, seront ultérieurement déposées sur le bureau de l'Académie pour qu'elle en dispose à son gré. »

« Les vieux manuscrits de valeur sont maintenant rares au Kashmīr. M. Foucher a pu cependant en réunir une assez notable collection, où sont représentées la plupart des divisions de la littérature sanscrite. Deux sont sur écorce de bouleau et, par conséquent, anciens : l'Araṇyaparvan du Mahābhārata et une copie incomplète du Mārkaṇḍeya Purāṇa. Il faut surtout le féliciter de s'être procuré une série aussi complète que possible des écrits du Çaivadarçana, l'école philosophico-religieuse propre du Kashmīr, dont il n'y a que peu de chose en Europe et rien du tout en France.

« Il me faut renoncer à analyser de même le quatrième chapitre, dans lequel M. Foucher a résumé ses observations sur la vie religieuse du Kashmīr. Pour le faire apprécier comme il le mérite, il faudrait en donner lecture *in extenso*. Je me bornerai donc à constater que M. Foucher y donne la preuve qu'il a su tirer bon parti des occasions exceptionnellement favorables que lui offrait le pays pour étudier, dans un cadre restreint et parmi une population plus ouverte, plus communicative que celle des plaines, certains côtés archaïques et peu connus de la vie hindoue. Il s'y montre observateur judicieux, habile à saisir ce qui est vraiment caractéristique, soit qu'il note la persistance de l'hindouisme chez les musulmans du Kashmīr, aussi bien chez les artisans et chez les laboureurs sédentaires que chez les Gujars à moitié nomades, soit qu'il décrive les religions propres à la vallée, notamment ce culte des Nāgas ou des fontaines, auquel les paṇḍits n'ont pas moins de dévotion que les classes populaires, ou qu'il nous renseigne sur l'existence et les fonctions des *puro-*

hitas, comme les brahmanes qui vivent du culte sont appelés au Kashmīr, où ils ne sont pas plus estimés que ne le sont ailleurs leurs frères, les pûjaris de l'Inde. Particulièrement intéressantes sont ses descriptions des deux grands pèlerinages du Kashmīr : l'un, dans les solitudes glacées d'Amarnāth, où affluent des pèlerins de toutes les contrées de l'Inde; l'autre, propre à la vallée, un *çrāddha* ou cérémonie funèbre collective que les purohitas vont célébrer annuellement au pied du Haramukh. M. Foucher n'aura pas de peine à faire de ces notes une peinture attachante et instructive d'un état de choses dont les traits vont s'altérer rapidement par suite de l'infiltration anglaise et de l'affluence des touristes.

« En quittant le Kashmīr, après un dernier arrêt à Lahore, M. Foucher s'est mis en route pour le Swāt, la Suvāstu védique, le Soastos d'Arrien, dont la vallée, au delà de l'Indus, s'enfonce profondément dans les flancs de l'Hindoukoush. Il doit y être à présent; d'après une lettre que je viens de recevoir de lui, il était campé, à la date du 14 décembre, au petit fort de Dorgai, au pied de la passe de Malakand, qui est le chemin le plus direct pour pénétrer dans la vallée quand on vient de l'est, et il devait la franchir le lendemain. Dans le Swāt, il aura trouvé une région moins hospitalière et un sol en majeure partie vierge; car, jusqu'à ces dernières années, les replis de ces montagnes n'avaient plus guère été foulés par des Européens, depuis le temps où Alexandre y passa dans sa marche vers Aornos. Récemment, les troupes anglo-indiennes les ont traversés à leur tour, et elles y tiennent encore par une ligne de postes fortifiés la route qui donne accès au Chitral. Elles ont dû laisser dans le pays une crainte salutaire, mais sans doute aussi des rancunes; en tout cas, la *pax britannica* est encore loin d'y être solidement assise. Aussi, en y souhaitant bonne chance à M. Foucher et une riche moisson, ajoutons-nous le vœu que le zèle de l'explorateur ne lui fasse pas oublier la prudence, ni enfreindre aucune des consignes sévères que le gouvernement anglo-indien impose aux rares voyageurs qu'il autorise à pénétrer dans ces sauvages régions. »

M. Barth communique ensuite quelques détails sur la décou-

verte récente faite par M. Führer du site de la ville de Kapilavastu et du lieu de naissance du Buddha. La nouvelle en avait été reproduite par plusieurs de nos journaux d'après une dépêche reçue par le *Times*. Elle était vraisemblable; car on savait M. Führer engagé dans une nouvelle campagne archéologique au Népal, au lieu même où il avait retrouvé en mars 1895 le stûpa du Buddha mythique Kanakamuni, avec la colonne portant une inscription commémorative du roi Açoka. Or, d'après le témoignage des pèlerins chinois Fa-Hian et Hiouen-Thsang, c'est dans le voisinage immédiat de cette dernière localité que devaient se trouver les ruines de Kapilavastu, qu'on avait cherchées vainement jusque-là bien plus au sud, en territoire britannique, dans le district de Basti des North-Western Provinces. Mais on avait été tant de fois mystifié par des prétendues découvertes de Kapilavastu, qu'on attendait avec impatience les communications que notre confrère, M. Bühler, toujours informé le premier des trouvailles de M. Führer, ne pouvait manquer de faire au sujet de celle-ci à brève échéance.

Ces communications ont été faites, en effet, par M. Bühler à l'Académie de Vienne, dans la séance du 7 janvier : elles confirment absolument la découverte, qui ne laisse plus prise au moindre doute. A une distance de 13 milles anglais au sud-est du stûpa de Kanakamuni, distance et direction à peu de chose près conformes aux données de Fa-Hian et de Hiouen-Thsang, M. Führer retrouva le 1er décembre 1896 la colonne érigée par le roi Açoka sur le site du jardin de Lumbini, où la tradition place la naissance du Buddha. La colonne, monolithe de 25 pieds de long, brisée par le haut, renversée et profondément enfouie, fut aussitôt dégagée avec l'aide de soldats népalais campés dans le voisinage : à 10 pieds sous le sol apparut une inscription en cinq lignes, complète et absolument intacte, dans laquelle le roi Devānaṃpiya Piyadasi atteste qu'il est venu en personne, la vingt-et-unième année de son règne, rendre hommage en ce lieu où naquit le Buddha Çakyamuni, et qu'il a érigé une colonne commémorative au Lummminigāma. Hiouen-Thsang a vu la colonne, il en mentionne la brisure, qu'il attribue à l'attaque d'un

dragon et qui paraît provenir, en effet, d'un coup de foudre; il parle aussi des quatre stûpas qui se trouvaient auprès et dont les ruines sont encore parfaitement visibles; s'il ne dit rien de l'inscription, c'est que, dès lors, celle-ci était déjà enterrée, circonstance qui seule en explique la remarquable conservation. Ici donc, comme pour le stûpa de Kanakamuni, tous les détails du récit concordent parfaitement avec l'état des lieux. Il n'y a pas jusqu'au nom actuel de la localité, Rumin-dei, qui n'ait conservé, dans sa première partie, le souvenir du nom ancien, Lummini, forme pracrite du sanscrit Lumbinī.

Avec ces deux points de repère, le jardin de Lumbinī et le stûpa de Kanakamuni, M. Führer n'eut pas de peine à retrouver les ruines de Kapilavastu à 8 milles nord-ouest du premier et à 5 milles est du second. Elles sont abolument désertes et envahies par la jungle, comme elles l'étaient déjà lors de la visite des pèlerins chinois. Les traces des nombreux monuments qu'ils énumèrent s'étendent sur un espace de 7 milles de long et 2 à 3 milles de large. A 7 milles sud-ouest de Kapilavastu, M. Führer retrouva de même les stûpas d'un autre Buddha mythique, Krakuchanda; celui qui doit marquer l'endroit où il entra dans le Nirvāṇa a encore 80 pieds de haut. Toutes ces positions sont conformes aux indications des pèlerins chinois. La seule divergence notable que je remarque doit provenir d'une erreur dans le texte de Hiouen-Thsang, qui place le stûpa de Kanakamuni au nord-est de ceux de Krakuchanda, au lieu de le placer au nord-ouest.

Bien que pas un seul coup de pioche n'ait encore été donné, ni à Kapilavastu, ni aux stûpas de Krakuchanda, les identifications de ces localités ne sauraient plus être mises en doute; elles se vérifient les uns les autres et ne laissent aucune place à l'hypothèse que, ainsi que cela est arrivé pour d'autres de ces colonnes, les deux dernières auraient été transportées d'ailleurs sur les sites actuels. Ce sont bien là les lieux qu'ont visités Fa-Hian vers l'an 400, Hiouen-Thsang vers 636 et, avant eux, le roi Açoka, et c'est bien ici, dans le Teraï du Népal, que la tradition plaçait la naissance du Buddha dès le milieu du IIIe siècle avant

notre ère, c'est-à-dire à une époque, selon toute apparence, assez voisine des origines du bouddhisme.

Des fouilles ultérieures sont dès maintenant décidées avec la coopération du gouvernement du Népal. Ainsi que le fait observer M. Bühler, elles ne pourront manquer d'être fructueuses et ne donneront en tout cas que du vieux authentique. Car dès la fin du IVe siècle toute la région de l'ancien pays des Çākyas était déserte et ne présentait plus que des ruines envahies par la forêt. Et il en sera de même plus loin vers l'est, pour d'autres sites fameux, tels que Rāmagrāma et Kusinārā, où le Buddha doit être entré dans le Nirvāṇa. Si les itinéraires des pèlerins chinois sont tant soit peu exacts, toutes ces localités, qu'on cherchait jusqu'ici dans le district de Gorakhpur, doivent également être ensevelies sous les forêts du Teraï népalais.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie :

1° Le sixième fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour 1896; novembre-décembre (Paris, 1896, in-8°). Il fait remarquer que la publication de ce fascicule, qui comprend avec la séance publique la table de l'année tout entière, a pu devancer de quelques jours le terme régulier de sa publication. Nous le devons, dit-il, à l'exactitude avec laquelle nos confrères ont remis leurs épreuves et à l'activité de M. H. Omont;

2° Le tirage à part d'un article publié par M. Héron de Villefosse dans les *Monuments et Mémoires* de la fondation Piot et qui est intitulé : *Bacchus enfant, statuette de bronze trouvée à Vertault (Côte-d'Or)* (Paris, 1896, in-4°).

Le Secrétaire perpétuel donne ensuite lecture de la lettre suivante, par laquelle notre confrère, M. Homolle, directeur de l'École française

d'Athènes, fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, d'une publication :

Athènes, le 9 janvier 1897.

Monsieur le Secrétaire perpétuel et cher confrère,

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie au nom de l'auteur, M. Lambropoulos, assistant du Musée central d'Athènes, le catalogue raisonné des monnaies trouvées à Mycènes en 1895 (*Ἀρχαῖα ἑλληνικὰ νομίσματα εὑρηθέντα ἐν Μυκήναις*, Athènes, 1896, in-4°) par M. Tsountas, le très habile et savant continuateur des recherches de Schliemann.

La trouvaille fut faite dans une chambre d'une maison antique; elle se compose de 3,786 pièces d'argent, qui étaient contenues dans trois vases de terre, savoir :

Monnaies de Corinthe, 296 : statères, 7; drachmes, 254; demi-drachmes, 35.

Monnaies de Leucade, 1 : statère, 1.

Monnaies de Phlionte, 133 : trioboles, 82; trihémioboles, 51.

Monnaies d'Argos, 3,354 : trioboles, 1,763; trihémioboles, 1,175; oboles, 416.

Monnaies d'Égypte, 2 tétradrachmes (Ptolémée Soter).

La date de la cachette peut être déduite de deux faits : l'absence de toute monnaie de la ligue achéenne; la présence de monnaies ptolémaïques. Le premier indique comme date minima l'année 243, où Corinthe entra dans la confédération; le second, comme époque maxima, le règne de Ptolémée Soter.

La découverte de ce trésor dans une maison antique, contemporaine au moins du début du IIIe siècle, prouve, contre le témoignage des auteurs et selon les indications données par les fouilles de Schliemann, l'occupation persistante des sites antiques de Tirynthe et de Mycènes.

Les monnaies sont reproduites dans cinq excellentes planches phototypiques qui contiennent tous les types et les principales variétés de chacun d'eux.

Le travail de M. Lambropoulos, qui est fort étudié et très utile, a consisté dans le classement de ces monnaies, appartenant toutes à des séries qui n'ont encore fourni le sujet d'aucune monographie.

Elles se répartissent :

Pour Corinthe, en deux groupes : 1° 400-350; 2° 350-322.

Pour Phlionte, entre 400-322.

Pour Argos, en trois groupes : 1° 500-421 ; 2° 421-350 ; 3° 350-270.

Cette classification repose sur le style, la variété des types, des épisèmes et des légendes.

La chronologie ainsi fixée est une acquisition importante; la très belle conservation des monnaies permet de compléter ou de rectifier souvent les descriptions ou reproductions antérieures; enfin, bon nombre de pièces sont tout à fait inédites.

C'est donc pour la numismatique elle-même, pour l'histoire de l'art, une découverte de grande importance; le rôle de M. Lambropoulos est digne du sujet.

Veuillez agréer, etc.

Th. Homolle.

Sont encore offerts :

Le Parnasse burlesque, publié avec introduction, notes et glossaire, par M. A. Héron (Rouen, 1896, in-4°; *Société rouennaise de Bibliophiles*);

Sacred books of the East, edited by F. Max Müller. Vol. XLII : *Hymns of the Atharva-Veda, together with extracts from the ritual books and the commentaries*, translated by Maurice Bloomfield. — Vol. XLVI : *Vedic hymns*, translated by Hermann Oldenberg, Part II : *Hymns to Agni* [Mandalas I-V] (Oxford, 1897, 2 vol. in-8°).

L'Université catholique de Louvain adresse à l'Académie :

1° Son *Annuaire* pour 1897 (Louvain, 1897, in-12);

2° *L'arbitrage international et l'établissement d'un empire grec*, par M. Néarque Physsenzidès (Bruxelles, 1897, in-8°; publication de l'*École des sciences politiques et sociales de Louvain*).

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de Mme Auguste Geffroy, un volume intitulé : *L'Islande avant le christianisme, d'après le Gragas et les Sagas*, par A. Geffroy, membre de l'Institut (Paris, 1897, in-8°). Ce n'est pas seulement la réimpression, dans un format plus maniable, du travail publié en 1864 dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (tome VI, 1re série, IIe partie). Mme Geffroy a fait suivre le travail primitif d'un essai encore inédit sur la pénalité dans les lois islandaises et de quelques pages sur l'importance des formules dans le droit islandais. M. Geffroy avait eu l'intention de consacrer une

série d'études au moyen âge scandinave. Bien qu'absorbé, dans la suite, par des occupations très différentes, il ne perdit jamais de vue cette province de l'histoire. Il y revint dans son livre intitulé *Rome et les Barbares*, ainsi que dans un article sur les Sagas islandaises, inséré dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1875. Mme Geffroy a emprunté à ce dernier article un certain nombre de développements qu'elle a introduits dans le présent volume, où l'on retrouve toutes les qualités de clarté et d'érudition puisée aux sources qui distinguaient le regretté directeur de l'École de Rome.»

M. Hamy présente à l'Académie, de la part de l'auteur, les deux ouvrages suivants :

1° *Centenaire de Marco Polo*, par M. Henri Cordier (Paris, 1896, in-16; *Bibliothèque de voyages anciens*).

«L'association récemment fondée à Paris sous le nom de *Société des études italiennes* a célébré à la Sorbonne, à la fin de 1895, un mémorable centenaire. Six siècles plus tôt, Marco Polo rentrait à Venise après vingt-six ans d'absence et l'Asie s'ouvrait lentement, grâce à ses récits pittoresques, à la connaissance des nations occidentales. M. Henri Cordier, chargé de faire, pour cette cérémonie, l'éloge de l'illustre voyageur, n'a pas voulu se contenter de publier simplement l'allocution érudite et familière qu'il avait prononcée. Il a groupé autour de cette intéressante conférence les nombreux renseignements qu'il avait recueillis, en Orient comme en Europe, sur le personnage et sur ses écrits, et l'on trouvera notamment dans l'élégant petit volume que je présente à l'Académie une bibliographie extrêmement complète des éditions en toute langue du livre de Marco Polo, des biographies du voyageur vénitien et des commentaires dont l'auteur et son œuvre ont été l'objet, depuis Zurla et Klaproth jusqu'à nos jours.»

2° *Les origines de deux établissements français dans l'Extrême Orient. Chang-Haï, Ning-Pô;* documents inédits publiés avec une introduction et des notes, par le même (Paris, 1893, in-8°).

«On a rassemblé dans cette publication les matériaux d'une histoire des débuts des Français dans deux des principaux ports de l'Empire du Milieu, Chang-Haï et Ning-Pô. Le jésuite Jacques Le Favre paraît être le premier de nos compatriotes qui se soit établi dans ces parages vers le milieu du XVIIe siècle, mais c'est seulement à la suite du traité obtenu par la mission de Lagrené que Montigny, si connu des Chinois sous le nom

de *Minn*, est venu fonder la concession dont M. Cordier suit pas à pas les premiers progrès.»

M. Paul Viollet offre à l'Académie, de la part de l'auteur, une brochure intitulée : *Remarques sur la preuve par le serment du défendeur dans le droit franc*, par M. Edouard Beaudouin (extrait des *Annales de l'université de Grenoble*, 1896, in-8°).

«Dans les anciennes législations et en particulier dans les législations germaniques, dit fort bien M. Beaudoin, il est de règle que le défendeur, poursuivi dans une action réelle ou personnelle, ou accusé d'un délit, a le droit d'affirmer avec serment qu'il est propriétaire, ou qu'il ne doit rien, ou qu'il est innocent, et que son serment doit être cru; de sorte que, à l'inverse de la règle qui nous semble aujourd'hui évidente, c'est le défendeur lui-même qui prouve son bon droit par son serment.

«Tel est le régime, si éloigné de nos conceptions modernes, qu'étudie M. Beaudouin. Il prouve, contrairement à une opinion soutenue avec autorité, que ce système n'est pas étranger à la loi salique, bien qu'il y joue un rôle atténué. Il nous montre comment le serment du défendeur a peu à peu pénétré dans la législation canonique. Enfin il souligne l'explication si intéressante de cette procédure antique, donnée au XIIIe siècle par l'auteur du grand coutumier de Normandie. Cette étude est conduite avec une délicatesse de pensée et une sûreté d'information qui la signalent à l'attention non seulement de tout historien du droit, mais de tout homme de goût.»

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Jules Michel, ingénieur en chef de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, une note intitulée *L'Abbaye de Saint-Maurice en Valais. Premiers résultats des fouilles entreprises sur l'emplacement des anciennes basiliques de Saint-Maurice d'Agaune* (extrait de l'*Anzeiger für Schweizerische Altertumskunde*, 1896, in-8°).

M. Delisle a la parole pour un hommage :

«M. l'abbé Batiffol a remarqué dans un manuscrit d'Orléans, pouvant dater du Xe siècle, un recueil d'homélies, jusqu'alors inconnues, mises sous le nom d'Origène. Il publie, dans le dernier numéro de la *Revue biblique internationale*, le texte d'une de ces homélies et expose les raisons qui lui font adopter l'attribution consignée dans le manuscrit. Au texte de l'homélie l'éditeur a joint le fac-similé d'une page du manuscrit.»

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1896.

Messieurs,

L'Académie a publié dans le cours de ce semestre le premier fascicule du tome III de la *Fondation Piot* et la première partie du tome X des *Œuvres de Borghesi* relatif aux *Préfets du Prétoire*. L'Académie a estimé que toute la matière réunie pour ce tome aurait fait un trop gros volume comparativement aux autres. Elle s'est donc résolue à le diviser. La première partie vient d'être mise en vente; la seconde qui termine l'ouvrage ne tardera pas à paraître.

Notre travail se continue, quoique la publication, pour nos grands recueils in-folio surtout, se fasse encore attendre.

Historiens de France. — La copie de la *Chronique de l'anonyme de Béthune*, qui termine le texte du tome XXIV, est remise à l'Imprimerie. L'*Index onomasticus* des Enquêtes, qui remplissent à peu près en entier ce volume, est terminé. Une dernière revision des cartes permettra de commencer à bref délai la composition de cette table.

Pouillés. — L'impression du texte est entièrement terminée pour le tome II (province de Rouen), qui comprend actuellement 48 feuilles. On prépare les tables du tome Ier, et il y a lieu d'espérer qu'elles pourront être mises sous presse au mois de mars ou d'avril.

La copie d'une partie importante du tome III (province de Tours) a été remise à l'Imprimerie et l'on attend les placards.

Le tome Ier des *Obituaires* (diocèses de Sens et de Paris) compte aujourd'hui 48 feuilles tirées. Les feuilles 49 à 58 sont en bon à tirer, les feuilles 59 à 65 en première épreuve et neuf autres feuilles environ sont composées en placards. L'Imprimerie a encore par-devers elle la copie d'une dizaine de feuilles. Ce tome Ier se composera de deux parties, et l'on songe dès maintenant à faire la coupure nécessaire.

Historiens des Croisades. — *Historiens occidentaux.* Mon dernier rapport disait qu'une commission spéciale s'occupait du plan du tome VI.

qui doit être le dernier de la collection. La maladie et la mort de notre regretté confrère, M. de Mas Latrie, ont suspendu ce travail, mais il sera bientôt repris avec celui que notre Compagnie va lui donner pour successeur ; car rien n'interrompt l'œuvre de l'Académie.

Historiens arméniens. Il ne manquait plus au tome II que la préface dont M. de Mas Latrie s'était chargé; une partie est rédigée, le reste pourra l'être avec les notes qu'il a laissées et la collaboration de M. Schefer son confrère.

Historiens orientaux. M. Barbier de Meynard, si cruellement éprouvé par la mort d'un fils unique, s'est remis courageusement au travail. Le tome III compte, dès à présent, 48 feuilles tirées ou bonnes à tirer.

COLLECTION DES CHARTES ET DIPLÔMES. — Mon dernier rapport constatait le trouble jeté dans cette publication par la mort de M. de Rozière, qui en avait dirigé les débuts; mais son collaborateur, M. Giry, est devenu notre confrère. Il saura poursuivre, comme auteur principal, l'œuvre commencée avec un si bon guide.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. — Le tome XXVI, première partie, qui forme déjà 27 feuilles, avec le mémoire de M. Edm. Le Blant sur *750 inscriptions de pierres gravées*, se continue avec un mémoire de M. Deloche, *Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée la Gaule*, et un autre mémoire de M. Edm. Le Blant, *Des sentiments d'affection exprimés dans quelques inscriptions antiques*. Il se complétera par un mémoire de M. Müntz sur les *Tiares pontificales*.

MÉMOIRES DES SAVANTS ÉTRANGERS À L'ACADÉMIE. — L'Académie a décidé de tout ramener désormais à la première série. La deuxième partie du tome X est achevée, et va nous être livrée par l'Imprimerie. Le volume suivant est commencé avec le *Catalogue des peintures népalaises* de M. Foucher.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS. — Le tome XXV, deuxième partie, dont j'ai indiqué les premiers mémoires dans mon précédent rapport, s'est accru depuis d'un nouveau mémoire de M. P. Tannery intitulé : *Traité du quadrant*.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM. — *Partie araméenne* (2ᵉ partie, t. I, fasc. 3). La Commission a attendu pour donner le texte des inscriptions du Sinaï à l'impression que l'ensemble des planches fût gravé, afin d'éviter les remaniements et les corrections. Actuellement 48 planches sont faites, 12 autres sont prêtes à être gravées.

Partie phénicienne (1ʳᵉ partie, t. II, fasc. 2). 300 inscriptions, formant 6 feuilles de texte, viennent d'être envoyées à l'impression; 4 autres

feuilles vont suivre. Les planches 18-22 sont gravées, les planches 23-32 sont à la gravure.

Fondation Piot. — *Monuments et mémoires.* Le premier fascicule du tome III (5e fascicule de la collection) vient de paraître, comme je l'ai dit en commençant; des articles importants sont déjà réunis en vue du fascicule suivant.

H. Wallon.

SÉANCE DU 29 JANVIER.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie le dossier concernant le legs qui lui a été fait par M. Auguste Prost d'une rente de 1,200 francs, pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins, legs dont l'Académie a déjà reçu communication dans sa séance du 4 septembre dernier.

M. le Ministre prie l'Académie de prendre une délibération relativement à cette libéralité.

Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

Est adressé par M. l'abbé Laplace, supérieur du séminaire de Saint-Pé, pour le Concours des antiquités de la France de 1898, l'*Annuaire du petit séminaire de Saint-Pé*, 23e année, 1897 (Bagnères, in-12), qui contient différents documents historiques relatifs à l'abbaye et à la ville de Saint-Pé.

M. Collignon communique deux documents du XVIIe siècle relatifs aux antiquités d'Athènes. Ils se trouvent dans le recueil des notes que le marquis de Nointel avait réunies pour écrire la relation de son voyage en Grèce, en 1674, et qui sont cotées de sa main. C'est d'abord une vue de l'Acropole d'Athènes, croquis très sommaire, exécuté d'après un dessin plus complet, et portant des légendes en italien. C'est ensuite une *Relation des anti-*

quités d'Athènes, qui complète sur plusieurs points celle du P. Babin, et qui paraît avoir été rédigée par un des capucins français établis à Athènes. Elle fournit un intéressant commentaire du plan d'Athènes dressé vers 1670 par les capucins [1].

L'Académie se forme en Comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome sur les travaux des membres de ces deux Écoles en 1895-1896 [2].

COMMUNICATION.

DOCUMENTS DU XVII[e] SIÈCLE RELATIFS AUX ANTIQUITÉS D'ATHÈNES.

NOTE DE M. MAX. COLLIGNON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les deux documents que j'ai l'honneur de communiquer à l'Académie m'ont été signalés par M. Omont, à qui j'exprime tous mes remerciements. C'est une vue d'Athènes et une relation des antiquités de la même ville, datant toutes deux du XVII[e] siècle. Si les documents de cette nature offrent moins d'intérêt pour l'archéologie que pour l'histoire des études archéologiques, ceux-ci méritent à ce titre quelque attention. Ils se rattachent très directement à l'histoire du voyage mémorable que fit à Athènes, en 1674, le marquis de Nointel, ambassadeur de Louis XIV à Constantinople. Ils sont, en effet, conservés à la Bibliothèque nationale dans un recueil de pièces manuscrites (*Supplément grec. n° 301*), parmi lesquelles figurent les notes de Nointel. Le croquis de l'Acropole est dessiné sur le dernier feuillet d'un cahier portant pour titre : *Traduction en abrégé de l'Attique, Béotie et Morée de Pausanias*, et, au-dessus

(1) Voir ci-après.
(2) Voir ci-après.

du titre, la cote *quatrième*, écrite de la main de l'ambassadeur. La relation d'Athènes porte la cote *sixième*, de la même écriture. Le recueil comprend encore d'autres pièces, avec leur numéro de classement, et ces pièces ont trait à l'histoire ou à la géographie de la Grèce [1].

Dans une dépêche datée d'Athènes, du 17 décembre 1674, Nointel annonçait l'intention d'écrire une relation détaillée de son voyage, et de «dresser un compte très exact» des antiquités de la ville, «aussy bien que du gouvernement du pays tant politique que civil [2]». A-t-il mis ce projet à exécution, soit après son voyage d'Athènes, soit un peu plus tard, pendant les années qui suivirent sa disgrâce, c'est-à-dire après 1679? Nous l'ignorons, et M. de Laborde a vainement cherché cette relation [3]. Il est au moins certain que Nointel en avait réuni tous les matériaux, sous la forme de notes, et qu'il les avait soigneusement classés. Les deux documents publiés ici appartiennent à ce dossier, et ils sont ainsi exactement datés. Ils sont postérieurs au voyage d'Athènes (1674) et antérieurs à la mort de l'ancien ambassadeur (1685).

I

La vue de l'Acropole d'Athènes n'est qu'un croquis, tracé d'une main très inexpérimentée, et reproduisant sans doute un dessin plus habile; elle n'a guère d'autre intérêt que d'augmenter la liste des vues d'Athènes où le Parthénon est représenté encore intact, avant l'explosion de 1687. En la comparant au tableau de Garrey conservé au Musée de Chartres et

(1) Ainsi une note en italien, intitulée *Graecia et Attica* (*troisième*); une *Description de tous les lieux marittimes au tour du goulfe de Lépante, Morée, goulfe d'Egiena, et canal de Négrepont* (*troisième*); une *Relattion de l'Attique* (*cinquième*).

(2) De Laborde, *Athènes aux XVe, XVIe et XVIIe siècles*, t. I, p. 125.

(3) De Laborde, t. I, p. 172.

publié par M. Homolle[1], on voit que l'auteur du dessin original s'était, comme Carrey, placé sur le Lycabette, mais un peu plus haut. C'est ce qu'indique la légende: *Il monte Lycab.* écrite au bas du feuillet. Si sommaire que soit le croquis, on reconnaît sans peine, à gauche, les colonnes du temple de Jupiter Olympien, et à côté la porte d'Hadrien. Une ligne continue dessine l'enceinte de la ville[2], tandis qu'une série de toits figure l'alignement des maisons groupées au pied de l'Acropole. De tous les édifices modernes, un seul a attiré l'attention du dessinateur. C'est l'église de Saint-Nicodème, située hors de la ville, et désignée dans le plan de Verneda sous le nom de *Liceo di Aristotile*[3]. Dans la partie droite, le temple communément appelé Théséion est gauchement esquissé, et les mots : *arbores, il Porto Leone*, indiquent la situation du bois d'olivier et du Pirée. A droite de l'Acropole est figurée la colline de l'Aréopage, avec le palais de l'archevêque et l'église Saint-Denys; de l'autre côté on aperçoit la colline du Musée, couronnée par le monument de Philopappos; l'auteur du croquis la désigne par son nom populaire *il Sigeo*[4]; plus haut, on lit la légende *il mare*.

Toute l'attention du dessinateur s'est concentrée sur l'Acropole. Il s'est attaché à reproduire assez fidèlement le bastion qui flanque l'angle nord-est, les rentrants et les saillants du mur nord[5]. Comme dans toutes les vues du XVIIe siècle, une perspective de toits indique les maisons qui se pressaient sur l'Acropole. La tour franque, crénelée[6], se profile à droite du

(1) *Bulletin de correspondance hellénique*, 1894, pl. I-IV, p. 509-528.

(2) Sur la question de l'enceinte, voir Homolle, *art. cité*, p. 519.

(3) De Laborde, t. II, p. 172. Spon l'appelle l'église de la Sotira Lycodémou, t. II, p. 166. Cf. A. Mommsen, *Athenae christianae*, p. 66, n° 68.

(4) D'après Spon, «le vulgaire appelle cette butte *tò Seggiòn*», t. II, p. 204.

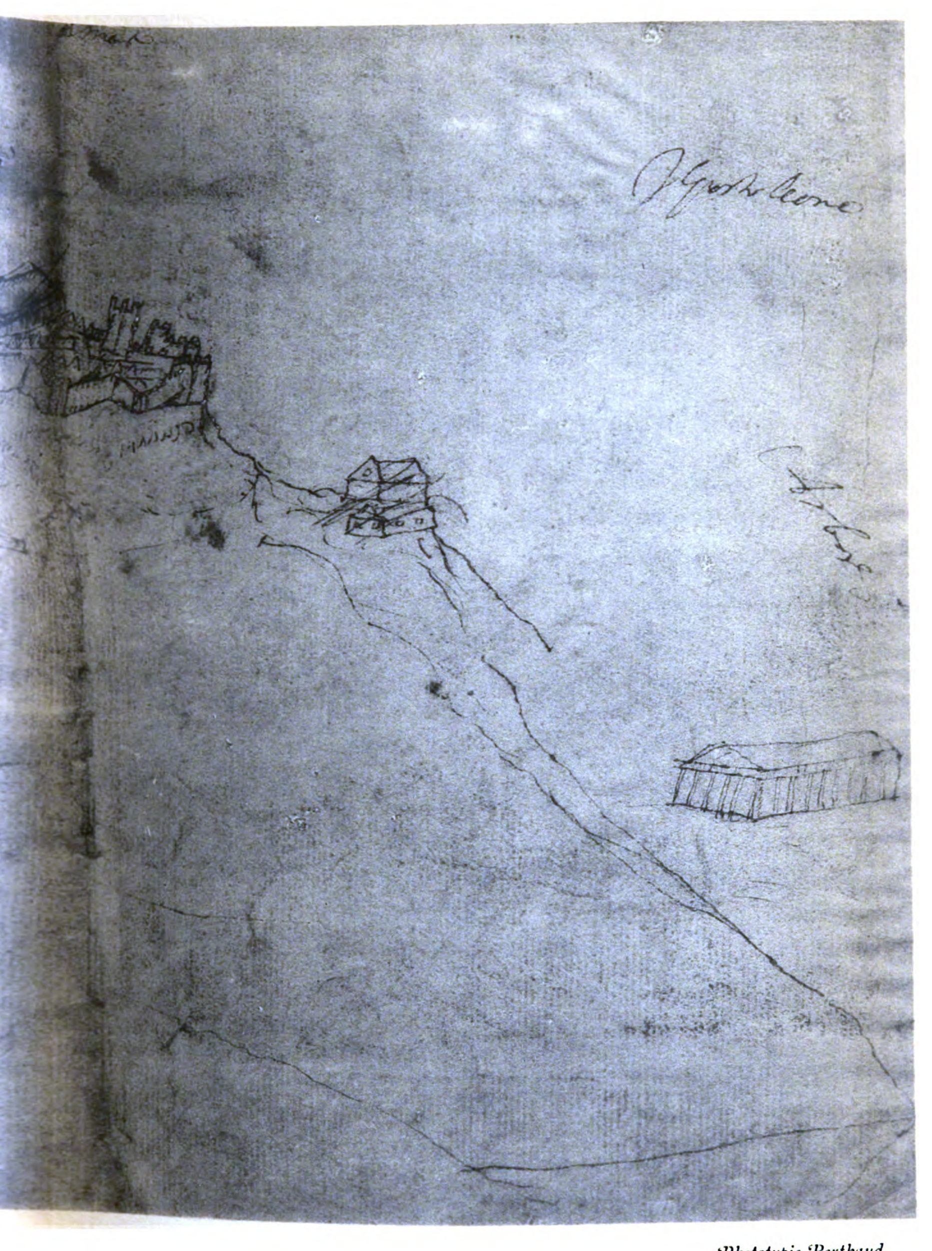
(5) Cf. la vue de Verneda, prise *dalla parte di tramontana*; de Laborde, t. II, p. 150.

(6) Elle est aussi crénelée dans la vue générale de Verneda, *Prospetto di Atene*; de Laborde, t. II, p. 172.



VUE D'ATHÈNES

Bibl. nat., ms. Suppl.



Phototypie Berthaud

AU XVIIe SIÈCLE.

grec 301, fol. 208vo.



EXULTET DE BARI.

Phototypi

Parthénon, à côté des défenses modernes des Propylées, dont la silhouette concorde avec le dessin détaillé exécuté par Verneda[1]. Du lieu où s'était placé l'auteur du dessin original, il pouvait apercevoir le toit du Parthénon, qui présente ici une ligne continue et droite, comme dans le croquis de Spon[2]. Mais le dessin est si insuffisant, il défigure si naïvement le Parthénon, qu'il ne saurait fournir un argument sérieux pour la discussion, toujours ouverte, du problème de l'hypèthre. Rappelons seulement que, dans le tableau de Carrey et dans le dessin anonyme annoté par Fauvel[3], le toit du temple offre deux niveaux; M. Homolle remarque que, dans le tableau de Chartres, «la partie moyenne du toit a l'air d'être surélevée, comme une lanterne, au-dessus de la porte qui couvre le portique latéral[4]». L'auteur de notre croquis n'est pas entré dans ces détails, et de même qu'il s'est contenté d'indiquer *six* colonnes à la façade orientale du temple, il s'est borné à figurer une toiture toute unie, sans tenir compte des niveaux différents, qui frappaient des yeux plus exercés et plus attentifs.

II

La relation d'Athènes, où l'on sent encore l'influence des traditions populaires, où sont mentionnées les légendes courantes sur les écoles des philosophes, sur la prétendue lanterne de Démosthène et sur le tombeau de Socrate, appartient encore, dans une certaine mesure, à la série de ces descriptions qu'on peut appeler les *Mirabilia urbis Athenarum*[5]. Elle

(1) De Laborde, t. II, p. 176. Cf. le dessin anonyme, antérieur à 1687, publié par Papayannakis dans la *Gaz. arch.*, 1875, pl. 8.

(2) Spon, t. II, p. 143.

(3) *Gaz. arch.*, 1875, pl. 8.

(4) *Bulletin de corresp. hellénique*, 1894, p. 527.

(5) Ces documents, utilisés et reproduits par M. de Laborde, se trouvent

est certainement antérieure à la publication du voyage de Spon (1678), qui rectifie sur bien des points les attributions fausses et inaugure l'étude critique des monuments d'Athènes.

C'est avec la lettre du P. Babin qu'elle offre le plus d'analogie. Elle en diffère cependant sur plusieurs points, et, à ce titre, elle nous fournit des renseignements curieux sur la variété des commentaires qui durent être communiqués à Nointel pendant son séjour à Athènes.

Relattion des Antiquittés d'Attenes
dans l'estat qui se treuve à présent[1].

Premier sont les Escholes de divers filosophes comme suit.

La premiere celle d'Aristote, soubz le chasteau au dessoubs du temple qui estoit dédié au dieu Pan; d'icelle ne paroist plus qu'un costé de muraille de grosses pierres de taille. Et plus proche du chasteau est l'autre des peripaticiens qui venoit se joindre là[2].

réunis en appendice dans le tome I de l'ouvrage de Curt Wachsmuth, *Die Stadt Athen im Alterthum*, 1874. Ils comprennent les notes de Cyriaque d'Ancône, les descriptions grecques de l'Anonyme de Vienne et de l'Anonyme de Paris, et la lettre du P. Babin à l'abbé Pécoil, publiée par Spon en 1674.

Récemment M. L. Le Grand a publié une relation du notaire italien Nicolas de Martoni, qui visita Athènes en faisant le pèlerinage de Jérusalem (1394-1395). *Revue de l'Orient latin*, 1895, p. 566 et suivantes.

(1) Bibl. nat., ms. Suppl. grec 301, fol. 209-210.

(2) Pour l'auteur de la description, le temple du dieu Pan est le monument choragique de Thrasyllos, comme on le verra plus loin. L'école d'Aristote est donc le monument, apparent à cette date, qui en est le plus rapproché, c'est-à-dire le portique d'Eumène. On en distingue les ruines dans une vue d'Athènes datant de 1670 (*Athenische Mittheilungen*, II, 1877, pl. 2) et dans la vue de l'Acropole publiée par Papayannakis (*Gaz. arch.*, 1875, pl. 8). C'est là que l'école d'Aristote est également placée dans la description d'Athènes, écrite vers 1460 par un Grec et conservée à la Bibliothèque de Vienne (de Laborde, I, p. 21). La même tradition est déjà mentionnée par le notaire italien Nicolas de Martoni, qui écrit en 1394-1395 la relation de son pèlerinage à Jérusalem.

La 2[me] des peripaticiens, laquelle estoit dict-on soubz la direction dudit Aristote, laquelle ainsy estoit nommée attendu qu'ils estudioient en se promenant; de la dite Eschole reste encore beaucoup de fabrique.

3[me] Celle des stoiciens soubz l'Areopage[1].

4[me] Celle des pittagoriens proche d'icelle.

5[me] Celle de Platton à Sepolia, où sont les plus beaux jardins du terroir quoy que mal disposés. Là estoit l'Academie, mais il en reste fort peu de vestiges[2].

6[me] Celle de Socrate dansl e cœur de la ville, où ledit at esté ensevely dans une cube octogenaire fort aulte, avec huict figures représentant les huict vents, lesquelles sont dans leur entier hors de une qui est cachée soubz la fabrique et que l'on at depuis basty[3].

Il parle du *studium Aristotelis* et des sources où devaient boire les étudiants d'Athènes (Cf. Le Grand, *Revue de l'Orient latin*, 1895, p. 659).

Quant à l'école des *péripatéticiens*, dont il reste «beaucoup de fabrique», c'est l'Odéon d'Hérode Atticus. Il porte le nom de *Scuola de' Peripatetici in ruina* dans la vue de l'Acropole de 1670 (*Ath. Mittheil.*, 1877, pl. 2). Von Duhn remarque que cette dénomination n'a pas été longtemps en usage (*ibid.*, p. 43). Pour le P. Babin, l'Odéon d'Hérode Atticus est l'Aréopage. Spon l'identifie avec le théâtre de Bacchus (II, p. 161). L'auteur de notre relation se rencontre donc avec l'auteur de la vue de l'Acropole en 1670.

(1) L'Anonyme désigne ainsi la colline du Musée. L'école des stoïciens (*Scuola di Zenone*) est mentionnée dans la lettre d'un officier italien publiée par Antonio Bulifone (de Laborde, II, p. 189).

(2) L'Anonyme adopte, pour l'emplacement de l'Académie, un système très différent de celui du P. Babin. Celui-ci suit la tradition courante. Il considère comme un vestige de l'Académie une tour dont il indique assez nettement la situation : «Cette tour est à demy lieue de la ville; elle n'est éloignée du mont Hymette qu'environ un quart de lieue» (de Laborde, I, p. 207). Elle est donc dans le voisinage d'Ambélokipi. C'est aussi dans cette direction que la place la légende de la vue de l'Acropole en 1670 (*Ath. Mittheil.*, 1877, p. 47). Notre auteur est, au contraire, d'accord avec Spon, qui reconnaît l'emplacement de l'Académie à Sepolia (II, 293).

(3) La Tour des vents. Le P. Babin rappelle la tradition vulgaire, suivie par l'Anonyme; mais il y reconnaît un temple consacré aux vents (de Laborde, I, p. 203). On sait que Spon en a signalé le premier la véritable attribution (II, p. 176).

7[me] Celle de Demosthenes où est la lucerne dudit Demostene, et à présent apartenant aux RR. Pères Capucins, et dict on que ledit Demostenes, attendu que par un deffaut qu'il avoit de la langue ne pouvant haranguer avec facilitté, voulant corriger ce deffaut entreprit de se renserrer dans icelle quelque temps jusqu'à ce qu'il peut corriger ledit deffaut. Et ainsy, affin de n'estre obligé de paroistre au public, se tailla la moityé de sa barbe et ne respondoit plus à ses disciples sur leurs questions que par escript; et touts les mattins, lorsqu'il voyoit la mer agittée s'en alloit à la marine et mettant des pettits caillous dans sa bouche et criant le plus fort qu'il pouvoit, comme s'il disputtoit, remedia au dit deffaut en telle façon qu'en six mois pendant lequel temps la moityé de la barbe lui rettournant à l'esgal de l'auttre il sortit en public avec toutte la facilitté d'aranguer qu'il pouvoit desirer[1].

Le chasteau auparavant estoit au milieu de la ville; à présent il en est environné seulement de la moittyée. Ledit chasteau fut fabriqué dez le temps de Cecrops, premier roy d'Athènes, ainsy que le splendide temple dedié à la déesse Minerve, qui est fort embely tout au tour de figures de marbre et qui sont la plus grand part dans leur entier, et dict on estre ouvrage de ce grand sculpteur Fidias[2]. Le temple est tout de marbre mesme le toict la plus part couvert aussy de pierrres minces de marbre[3], et plusieurs belles colomnes fort grosses

(1) Le monument choragique de Lysicrate. C'est le *λύχνος τοῦ Δημοσθένους* de l'Anonyme de Vienne (de Laborde, I, p. 18) et la *lanterne de Demosthène* dans la description du P. Babin (*ibid.*, I, p. 201) qui raconte la même légende.

(2) C'est la première fois, croyons-nous, que le nom de Phidias est prononcé à propos des sculptures du Parthénon. Le P. Babin ne cite pas de nom d'artiste. Spon se borne à dire qu'elles sont l'œuvre « d'une main aussi hardie que délicate, qui ne l'auroit pas peut-être cédé à Phidias ni à Praxitèle » (II, p. 145). Tous les passages des anciennes relations d'Athènes relatifs au Parthénon sont réunis dans l'ouvrage de Michaelis, *Der Parthenon*, p. 352 et suivantes.

(3) Spon signale de même les tuiles de marbre du temple : « Le couvert du

tout au tour; à présent ledit temple sert de mousquée. En descendant de la mousquée sont les restes d'un fort beau palais tout de marbre [1], lequel faict 35 ans saulta en l'air ainsy que l'aga du chasteau et toutte sa famille, hors d'une fille dudit aga laquelle se treuva cette nuict chez ses parents, laquelle est la femme de l'aga du chasteau d'hujourd'huy. Cest accident arriva la veille de la saint Dimitre prez la minuit, par un tonnerre qui mit le feu aux poudres, et ce dict on pour certain en punittion de ce que ledit aga du chasteau, grand ennemy des chrestiens, avoit préparé trois pièces de canon et fait tirer le matin à l'albe sur une esglise dédiée à saint Dimitre proche du chasteau et la mettre à bas; attendu que tous les ans le jour de la fête dudit sainct les Grecs y faisoient des grandes rejouissances [2].

Vis à vis du chasteau, sur une éminence ou coline, est l'Areopago, où paroist encor une partie de la fabrique avec des chars de triomphe et quelques inscriptions en lattin [3]. De l'auttre costé à main droitte descendant du chasteau est l'archevesché, que l'on asseure estre la mesme demeure de saint Denis l'areopagite. En sortant de l'archevesché par la

temple étoit de grandes pierres quarrées à compartiments» (II, p. 157). On voit, par notre relation, qu'une grande partie du toit antique subsistait encore.

(1) Les Propylées.

(2) Spon raconte les mêmes détails; il parle aussi de la fille de l'aga Isouf, qui survécut à l'explosion, et «qui est présentement mariée à un Turc d'Athènes» (II, p. 141).

(3) La colline que l'Anonyme appelle l'Aréopage est la colline du Musée, et la «fabrique» est le monument de Philopappos. Les «chars de triomphe» désignent le quadrige de Philopappos, et les inscriptions en latin sont celles du *C. I. L.*, III, 552. Cyriaque d'Ancône avait vu le monument à peu près intact, et lui avait attribué son véritable nom (Reisch, *Athen. Mittheilungen*, XIV, p. 222; cf. Th. Reinach, *Rev. des études grecques*, III, 1890, p. 370). Dans l'*Explication de la nouvelle Athènes* (de Laborde, I, p. 79), le monument est appelé l'*arc de Trajan*, et c'est le même sans doute que le P. Babin nomme l'*arc de triomphe d'Hadrien* (de Laborde, II, p. 201), car il place l'Aréopage ailleurs que notre Anonyme; il l'identifie avec les ruines de l'Odéon d'Hérode Atticus. Cf. Wachsmuth, *Stadt Athen im Alterthum*, I, p. 733, note 3.

pettitte porte, à dix pas de là, est un puys où S[t] Paul se cacha pour esvitter la fureur du peuple après qu'il eust converty S[t] Denis[(1)].

Au dessoubz de l'archevesché est le temple de Thesée a présent dédié à S[t] George, avec des fort belles colomnes et quelques figures de marbre[(2)]. Un peu plus bas estoit la place publique où estoient les palais des Illustres du temps et au milieu de ladite place estoit un lion de marbre fort grand lequel est encor dans son entier hors de la teste que l'on at gasté en partye. Trois lyons estoient et sont en Attenes encor aujourd'huy, sçavoir celuy du Port Leon, lequel est sur sa guarde ainsy que celuy du chasteau, et l'auttre qui est celuy qui estoit dans la place publique lequel est comme en posture comme se reposant, signifiant par là que comme à la marine et au chasteau se faisoit bonne garde que la ville pouvoit rester en repos[(3)].

De l'auttre costé du chasteau dans une grotte au dessoubz des murailles dudit chasteau est le temple du dieu Pan, à présent dédié à la sainte Vierge[(4)], et au dessus d'iceluy sont deux colomnes et y at apparence que devoient estre trois[(5)]. Y at au

(1) C'est la colline de l'Aréopage, où se trouvait le palais de l'archevêque. «L'archevêque a son logis sur les anciens fondements de la maison de saint Denys aréopagite, joignant les ruines d'une petite église fort ancienne.» (*Relation* du P. Babin; de Laborde, I, p. 192.) Sur l'église de Saint-Denys l'Aréopagite, cf. Mommsen, *Athenae Christianae*, 42. Le puits de saint Paul est signalé par Spon, II, p. 204.

(2) Le temple encore connu sous le nom de Théséion.

(3) Sur le lion de la place voisine du temple de Thésée et celui du Pirée, voir de Laborde, II, p. 241. Ce sont deux des quatre lions de l'arsenal de Venise. Spon déclare qu'il ne put «apprendre de nouvelles de celuy qu'on dit être à la citadelle» (II, p. 131).

(4) Le monument choragique de Thrasyllos, construit en avant de la grotte de la Panagia Chrysospiliotissa. Cf. Reisch, *Athen. Mittheilungen*, XIII, 1888, p. 399; A. Mommsen, *Athenae christianae*, p. 29. — Déjà signalé par Cyriaque d'Ancône, *Epigrammata reperta per Illyricum a Cyriaco*, IX; Wachsmuth, *Stadt Athen im Alterthum*, I, p. 727.

(5) Ce sont les deux colonnes encore en place au-dessus de la grotte de la

dessubs de l'esglise deux figures de marbre dont leur manque la teste, dont l'une, disoit on, estoit Jupitter et l'autre Junon [1].

Plus bas en allant au fleuve Ilyssum, à present dict Caleroy [2], se voit quelques restes de cest antique et superbe palais que l'on dict avoit 366 colomnes, sur les quelles colomnes estoit la fabrique dudit palais comme paroist par le reste et sont encor 19 colomnes en leur entier [3]. Il y at un fort beau portail [4] sur le frontispice duquel est escript du costé de dehors :

ΑΙΔ ΕΙΣ ΑΘΗΝΑΙ ΘΗΣΕΩΣ Η ΠΡΙΝ ΠΟΛΙΣ

Panagia, et qui avaient supporté des trépieds choragiques (Boetticher, *Die Akropolis*, pl. XXXVI). L'Anonyme de Vienne les signale au-dessus du *διδασκαλεῖον τοῦ Ἀριστοτέλους — ὕπερθε δὲ τούτου ἵσταντai δύο κιόνες* (de Laborde, I, p. 18, 4). Elles figurent dans le dessin représentant l'Acropole vue du côté sud, et datant de 1670. Von Duhn, *Ath. Mittheilungen*, II, 1877, pl. 2.

(1) L'Anonyme de Vienne signale ces deux statues, qui auraient été placées sur les deux colonnes précédemment mentionnées. Il fait allusion à la tradition suivant laquelle, entre les deux colonnes, il y aurait eu jadis une tête de Gorgone enfermée dans une niche en fer (de Laborde, I, p. 18). L'Anonyme de Paris (Wachsmuth, *Stadt Athen*, I, p. 743) parle aussi de ces deux statues et donne à l'une d'elles le nom de Jupiter. Il paraît certain que l'une de ces deux statues, «dont leur manque la teste», est le Dionysos Melpomenos du British Museum (*Ancient marbles*, IX, pl. 1). Elle provient du monument de Thrasyllos, remanié par Thrasyclès (cf. Reisch, *Athen. Mittheilungen*, 1888, p. 399). Cyriaque d'Ancône l'a vue et dessinée, et elle était déjà privée de sa tête (Reisch, *ibid.*, p. 398; cf. Ross, *Hellenika*, p. 74). Par une curieuse confusion, Cyriaque l'appelle une Gorgone (*ad statuam Gorgonis sub arce*). Il a été trompé par la tradition qui conservait le souvenir du Gorgonéion de bronze doré consacré dans le théâtre de Dionysos par Antiochos Éphiphane, et la tête de panthère figurée sous le buste de la statue explique la méprise. Cyriaque ne parle que d'une seule statue. Mais le dessin de 1670 en montre trois sur le fronton du monument de Thrasyllos, et Fanelli parle aussi de trois statues (*Atene attica*, p. 327). Il est possible que l'auteur de notre relation en ait encore vu deux en place.

(2) Callirrhoé.

(3) Le temple de Jupiter Olympien. L'auteur y reconnaît, comme le P. Babin, les ruines du palais d'Hadrien.

(4) L'arc d'Hadrien. Le P. Babin et Spon se contentent de donner la traduction française des inscriptions grecques.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et au-dedans dudit portail :

ΑΙΔ ΕΙΣ ΑΔΡΙΑΝΟΥ ΚΑΙ ΟΥΧΙ ΘΗΣΕΟΣ ΠΟΛΙΣ

A costé dudit palais un peu plus bas est le fleuve Ilissum très renommé par les anciens et ledit fleuve s'apelle aujourd'hui Calleroy; ledit fleuve court toujours mais peu. Il y avoit neuf fontaines au rivage dudit fleuve que l'on apelloit...... Et le vaivode de l'année passée en at renouvelé trois qui courent en abondance[1]. L'on dict que les Payens se lavoient là et puis alloient faire les cérémonies dans le temple de Venus, qui est sur une éminence proche ledit fleuve, qui fut fabriqué par Œgée. Il est petit, mais tout de marbre, à présent dédié à la Ste Vierge[2].

Plus en la sont encor trois fort belles arcades touttes de pierre de tail et sur lesdites arcades estoit des bastiments, au dessoubz passoit le fleuve Ilissum[3] et à costé dudit pont pa-

(1) Callirrhoé. Le nom laissé en blanc par le copiste ne peut être que celui de l'Ennéacrounos, mentionné par le P. Babin (de Laborde, I, p. 191). Mais notre auteur ne semble pas être d'accord avec le P. Babin sur l'emplacement de Callirrhoé. Le jésuite français place l'Ennéacrounos ou Callirrhoé dans l'intérieur de la ville près de la maison du consul de France; or le consul de France était M. Châtaignier, qui habitait au nord-est de l'Acropole (Wachsmuth, *Stadt Athen*, I, p. 749, note 1). Il semble prendre pour l'Ennéacrounos une fontaine turque. Notre auteur place au contraire la fontaine Callirrhoé et l'Ennéacrounos sur le cours même de l'Ilissos, «au rivage dudit fleuve», c'est-à-dire à l'endroit même où l'on place encore aujourd'hui l'Ennéacrounos de Pisistrate (voir cependant la théorie nouvelle de Doerpfeld, combattue par Belger; Lechat, *Revue des études grecques*, IX, 1896, p. 324 et suiv.). Or c'est aussi la théorie de Spon (II, p. 210), qui mentionne également les fontaines établies là par les Turcs : «Les Turcs ont fait faire tout auprès deux fontaines à leur mode, dont il n'y en a qu'une qui donne de l'eau.» Il pense que l'Ennéacrounos de Pisistrate «pourrait être prise de celle-cy qui ne tarit jamais», et combat l'identification du P. Babin. Ici encore, notre Anonyme et Spon sont d'accord.

(2) C'est le temple où Spon reconnaît le temple de Cérès «à trente pas de l'autre côté de l'Ilissus... Les Grecs ont changé ce temple en église appelée *Panagia*» (II, p. 210).

(3) Le pont de l'Ilissos, large de 40 pieds d'après Spon (II, p. 212). Le bâti-

roist le lieu où estoit l'amphiteatre pour les luittes[1], ledit amphiteatre est dans le mont Hymetto, dict à présent Telo Vouni, dans ledict mont y at plusieurs petits monasteres dont le principal est Siriani[2], où se faict le meillieur miel de tout le pays. Hors de la ville à quelque 3 lieux est le monastère de Medely[3]; sur ladite montaigne l'on tailloit les marbres ainsy qu'aparoist aujourd'huy.

Dans la ville est le fameux palais de Themistocles, arconde d'Attènes, et en reste encore de fort belles remarques et colomnes de marbre fort grosses et d'une pierre[4].

Il y avoit aussy un autre palais, qui suivant ce qui en reste debvoit estre aussy très magnifique, avec un fort beau frontispice. Et c'estoit la Chancellerie de la ville, dans laquelle est une grande pierre de marbre laquelle se treuve à présent dans la rue fabriquée dans la muraille, dans laquelle sont escripts en grec littéral touttes les choses nécessaires pour la police de la ville, et fut Adrien qui fict les edicts ainsy, et paroist par l'intitulation à son nom et par son commandement[5].

ment dont parle l'Anonyme est le monastère de religieuses qui avait été construit sur le pont, et que les religieuses abandonnèrent lors de la prise d'Athènes par les Turcs (Spon, *ibid.*). On sait que ce pont antique à trois arches, décrit et dessiné par Stuart, a été détruit vers 1774.

(1) Le stade panathénaïque, déjà appelé ainsi par l'Anonyme français du XVIIe siècle qui a rédigé l'*Explication de la nouvelle Athènes* (de Laborde, I, p. 79). Notre auteur étend le nom d'Hymette aux collines où est creusé le stade, et dont fait partie l'Ardettos.

(2) Le couvent de Kaesariani, appelé par les anciens topographes *Syriani* ou *Sergiani*. Cf. Curtius et Kaupert, *Karten von Attika*, II, p. 25.

(3) Le couvent du Pentélique (*Monastiri tou Pendeli*). D'après Spon, «ce n'est que nos Francs ou quelques-uns du vulgaire parmi les Grecs qui prononcent *Mendely* ou *Médelly*» (II, p. 124).

(4) La Stoa d'Hadrien. Le P. Babin la décrit plus longuement et la désigne aussi sous le nom de *palais de Thémistocle,* tout en admettant l'hypothèse que ce serait un reste du temple de Jupiter Olympien. Spon discute l'appellation de *palais de Thémistocle* et conclut en faveur du nom de *temple de Jupiter Olympien* (II, p. 185).

(5) La porte de marbre de l'Agora, avec la dédicace à Athéna Archégétis

Au devant de la ville sur une colline assez haulte estoit la statue de la déesse Pallas d'une fort grande haulteur. Et estoit de leton tellement que, quand le soleil brilloit dessus, paroissoit d'or, et se descouvroit de 30 mille en mer, à present y at au mesme lieu une petite esglise dédiée à St George[1].

Au dessoubz sont deux colonnes avec quelques inscriptions en lattin, qui font veoir que Jules Caesar avoit pour régal aux Atténiens faict conduire les eaux jusque là pour le soulagement des Atténiens par des conduicts assez difficiles[2].

(Curtius, *Stadtgeschichte von Athen*, p. 255.) Elle est mentionnée par le P. Babin, sans attribution (de Laborde, I, p. 203). Spon l'appelle «le frontispice du temple» dédié à Rome et à Auguste (II, p. 183, et planche). Il faut remarquer que notre auteur suit une tradition très ancienne. Déjà, dans l'Anonyme de Vienne de 1460, cette porte est désignée comme étant la Chancellerie : *ὑπῆρχε πᾶσα καγγελαρία ἐκ μαρμάρου καὶ κιόνων πεποιημένη λευκῶν* (de Laborde, I, p. 20). Quant à l'inscription où l'auteur reconnaît un règlement de police édicté par Hadrien, elle est encore en place. C'est l'édit d'Adrien concernant la vente des huiles (*C. I. A.*, III[1], n° 38). Le P. Babin n'en parle pas. Spon la signale et en traduit quelques lignes. Il est curieux de remarquer que Spon discute la dénomination de chancellerie ou, comme il le dit, de Prytanée, proposée par notre auteur. «Ce marbre a fait songer à quelques-uns qui n'avoient pas lu l'inscription de la façade que cette fabrique étoit celle du Prytanée, où l'on gardoit les lois de Solon et les autres constitutions juridiques» (II, p. 184).

(1) Le Lycabette et la chapelle de Saint-George. C'est là que l'Anonyme place la Promachos de Phidias, tandis que, suivant Spon (II, 142), quelques-uns la plaçaient sur la tour franque de l'Acropole, prise pour «un ouvrage antique». Guillet parle aussi de la statue de bronze d'Athéna; mais il la place au Pentélique (de Laborde, II, p. 226).

(2) L'aqueduc d'Hadrien et le portail du château d'eau sur la pente nord-ouest du Lycabette. Ce portail monumental, dont on ne voit plus que des vestiges à la Δεξαμενή actuelle, a été plus d'une fois décrit et dessiné; un dessin de Cyriaque d'Ancône, reproduisant les deux colonnes et une partie de l'arc de la façade, a été copié par San Gallo (de Laborde, I, p. 33). Spon donne un croquis des deux colonnes ioniques (II, p. 171; cf. Stuart et Revett, *Antiquities of Athens*, XI, pl. 7-10). Ces deux colonnes figurent dans le plan des capucins (de Laborde, I, p. 78) et elles sont mentionnées par l'auteur anonyme de l'*Explication de la nouvelle Athènes* (de Laborde, I, p. 78). L'auteur de notre relation attribue à J. César l'aqueduc commencé par Hadrien et achevé par Antonin le Pieux; c'est une vieille tradition, déjà suivie par l'Anonyme de Vienne (de Laborde, I, p. 23) et fondée sur une fausse lecture de l'inscription de l'architrave,

Pour le mont Parnasse les opinions sont diverses. Mais la pluspart sont dans le sentiment que le dict mont Parnasse estoit proche de Salona, où là proche l'on fit édifier un temple au dieu Apollon.

Cette relation ne saurait être attribuée au P. Babin, qui avait quitté Athènes avant 1672, et qui n'est pas toujours d'accord avec l'écrivain anonyme. Pour l'emplacement de l'Aréopage et de la fontaine Callirrhoé, celui-ci a une autre théorie que le jésuite français; il place, comme le fait Spon, l'Académie près de Sepolia; il a examiné avec plus de soin que le P. Babin la porte de l'Agora, l'aqueduc d'Hadrien, le monument de Thrasyllos, et déchiffré les inscriptions grecques de la porte d'Hadrien. Enfin il prononce déjà le nom de Phidias à propos des sculptures du Parthénon. Il est à remarquer que Spon discute quelques-unes des attributions mentionnées par lui sur le prétendu palais de Thémistocle, sur la chancellerie ou Prytanée; il raconte à peu près dans les mêmes termes l'explosion des Propylées.

On a vu que la date de la relation se place entre les années 1674 et 1685. Elle serait fixée à coup sûr si nous connaissions avec certitude l'année où les Propylées sautèrent. Cet événement, dit l'auteur anonyme, eut lieu «faict 35 ans». Spon et Wheler, qui écrivent en 1676, le placent «vingt ans plus tôt», c'est-à-dire en 1656. Mais tous sont d'accord pour affirmer que la seule survivante de la famille de l'aga Isouf existait encore, et qu'elle était mariée à un Turc d'Athènes,

qui a été retrouvée en 1835 (Imp. Caesar, T. Ælius [Hadrianus Antoninus], etc. *C. I. L.*, III, 549). Cf. Milchhœfer, art. *Athen*, dans les *Denkmaeler* de Baumeister, I, p. 181. Spon a rectifié le premier cette attribution (II, p. 171). Mais l'auteur de notre relation ne tombe pas dans l'erreur du P. Babin, qui voit dans ces colonnes les vestiges d'une colonnade partant du palais d'Hadrien, c'est-à-dire du temple de Jupiter Olympien (de Laborde, II, p. 205).

l'aga du Château, d'après l'Anonyme. Spon commet-il une erreur de date? Est-ce l'Anonyme qui est mal renseigné? Il est difficile de se prononcer. Remarquons seulement que l'auteur de la description semble avoir résidé à Athènes plus longtemps que Spon, car il parle des fontaines turques construites sur l'emplacement de Callirrhoé «par le vaïvode de l'année dernière». Son témoignage mérite donc d'être pris en considération.

Il convient d'attribuer cette description à un Français qui, avant le voyage de Nointel, se serait déjà familiarisé, par un long séjour, avec les antiquités d'Athènes. Or, au temps où Spon visite la ville, c'est-à-dire deux ans après Nointel, la petite colonie franque d'Athènes est fort restreinte. Outre le consul de France, Châtaignier, et le Lyonnais Giraud, consul d'Angleterre, elle ne compte «qu'un Père capucin, un arquebusier français et quelques valets»[1]. Par suite, on ne peut songer, pour désigner l'auteur de la relation, qu'à Châtaignier, à Giraud ou à l'un des capucins français. Rien ne nous autorise à désigner le premier. Quant à Giraud, il semble avoir fort bien connu les monuments d'Athènes; il a été le véritable guide de Spon et de Wheler; «nous lui devons, écrit le voyageur lyonnais, l'obligation des antiquités qu'il nous fit voir à Athènes, et que nous n'aurions pas découvertes dans six mois de séjour sans un secours semblable»[2]. D'après une lettre de Galland, il était avec Châtaignier aux côtés de Nointel pendant tout son séjour[3], et il figure dans le tableau de Carrey comme un personnage d'importance. Pourtant, la relation trahit par endroits un tel respect des légendes populaires, que j'hésiterais à la mettre au compte de Giraud, homme instruit, au dire de Spon, sachant «le latin, le grec littéral, l'histoire,

[1] Spon, t. II, p. 130.
[2] Spon, t. II, p. 131.
[3] De Laborde, t. II, p. 37.

la géographie et les antiquités du pays »[1]. Elle a plutôt le caractère d'une sorte de guide de l'ancienne Athènes, et c'est avec des documents de cette nature, rédigés par les missionnaires français, que Guillet de Saint-Georges put écrire sa *Description d'Athènes ancienne et moderne,* publiée en 1675[2]. C'est donc aux capucins d'Athènes qu'il faut attribuer la relation conservée par Nointel dans ses archives. Peut-être a-t-elle été écrite à la demande de l'ambassadeur, et accuse-t-elle, sur certains points, l'influence de Giraud. En tout cas, elle doit être rapprochée du plan général d'Athènes dressé par les capucins[3], et c'est elle, sans doute, qui nous en donne le commentaire le plus exact.

APPENDICE.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT LES ANNÉES 1895-1896, PAR M. HENRI WEIL, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Messieurs,

Trois membres de l'École d'Athènes ont exploré cette année les pays plus ou moins hellénisés d'Asie et d'Afrique. Ce sont MM. Bourguet et Perdrizet (troisième année), M. Fossey (deuxième année).

[1] Spon, t. II, p. 130.
[2] De Laborde, t. I, p. 214.
[3] De Laborde, t. I, p. 78.

MM. Perdrizet et Fossey avaient été chargés d'une mission en Syrie. Munis, grâce à l'intervention de M. Cambon, de lettres vizirielles, assistés très efficacement par nos consuls de Beyrouth, d'Antioche et d'Alep, MM. Souhart, Jullemier et Pognon [1], ils ont pu traverser sans encombre des régions naguère encore agitées et dangereuses. Après avoir habilement combiné leurs itinéraires de manière à toucher tous les grands centres de vie antique et à parcourir des régions non encore visitées par les savants, MM. Perdrizet et Fossey ont fait preuve dans le cours de leur voyage de beaucoup d'endurance, de résolution et de tact.

Le travail envoyé par M. Fossey contient le résultat épigraphique de son exploration dans la région du Djaulân, sur le versant oriental de l'Anti-Liban, de la plaine de Damas, et de la partie septentrionale de l'Hermon. L'auteur en a distrait une soixantaine d'inscriptions coufiques, qu'il a, sur le conseil de notre confrère, M. Clermont-Ganneau, transmises à M. van Berchem pour son *Corpus inscriptionum Arabicarum;* il n'a retenu que les inscriptions grecques et romaines, qui faisaient l'objet propre de ses recherches.

Parmi ces inscriptions, une notable partie est inédite; d'autres, assez nombreuses, avaient déjà été recueillies et publiées par les devanciers de M. Fossey; mais les nouvelles copies qu'il en a prises lui ont permis en plus d'un cas [2] d'apporter d'heureuses corrections ou d'importants compléments à ces textes généralement mal conservés et d'une lecture dif-

(1) Remercions particulièrement M. Pognon du concours qu'il nous a prêté à la fois comme consul et comme savant.

(2) Par exemple, pour l'inscription de Kefr Haouar, copiée autrefois par M. de Saulcy et si diversement expliquée par MM. Waddington, Renan, Mordtmann, etc., M. Fossey a découvert un texte, qui couvre les trois autres faces du bloc et porte en toutes lettres le titre de la grande déesse syrienne Atargaté, adorée à Hiérapolis : *Θεᾷ Συρίᾳ Ἱερα[π]ολιτῶν.*

ficile[1]. Ses transcriptions, faites avec beaucoup de sagacité, sont accompagnées d'un commentaire sobre qui demanderait peut-être à être un peu développé sur quelques points. Nous avons constaté avec plaisir que M. Fossey y fait preuve, à l'occasion, de connaissances sérieuses en matière de philologie sémitique. C'est d'un bon augure pour l'avenir, l'auteur se proposant d'explorer à nouveau le terrain syrien qu'il semble avoir pris pour domaine.

Il a dressé des itinéraires qui permettent de suivre sa marche pas à pas et de se rendre compte de la distribution géographique des textes recueillis par lui. La table des noms propres des inscriptions du Djaulân sera également utile à consulter.

Le travail de M. Fossey est une contribution sérieuse à l'épigraphie grecque et romaine de la Syrie; il formera un précieux supplément au beau recueil de M. Waddington. Il serait très désirable que l'Académie en assurât la publication le plus promptement possible, ne fût-ce que pour éviter à l'auteur le désagrément de se voir enlever le fruit de ses trouvailles par d'autres explorateurs parcourant après lui les mêmes parages.

Il convient que les copies de M. Fossey soient données, non pas en transcriptions typographiques plus ou moins figurées, mais en *fac-similés*, d'après les croquis mêmes de ses carnets; c'est là une forme indispensable pour la publication de ces textes, souvent très frustes et incorrects, qui ne peuvent en bien des cas être rétablis que par voie de restitution.

M. Perdrizet, qui avait envoyé l'année dernière les prémices d'un grand travail qu'il prépare sur la Macédoine et ses monuments, n'a pu achever son Mémoire de cette année, occupé

[1] L'auteur ne semble pas avoir connu les lectures déjà proposées par Gildemeister (*Zeitschr. des deutsch. Palaest. Vereins*, 1888, p. 38 et suiv.) pour les inscriptions reproduites dans les ouvrages de Schumacher, *Across the Jordan* et *The Jaulan*.

qu'il était de recherches plus importantes. En effet, après le voyage de Syrie, M. Perdrizet entreprit une tournée d'exploration dans toutes les parties de l'île de Chypre. Les rapports qu'il a adressés au directeur de l'École sont pleins d'informations précieuses et témoignent de l'intelligence avec laquelle cette exploration a été conduite. Le concours de nos agents et le bon vouloir des autorités anglaises ont contribué au succès des recherches. M. Boysset a bien voulu s'y associer activement. M. Colham, commissaire de Larnaca, et M. Chamberlagne, directeur des douanes de l'île de Chypre, ont témoigné à M. Perdrizet la plus sympathique bienveillance.

N'oublions pas de signaler une belle étude, insérée dans le *Bulletin de correspondance hellénique,* sur le dieu Mên, sa nature et la diffusion de son culte dans l'Asie antérieure. Cet ensemble d'investigations, de recherches, de mémoires révèle les aptitudes les plus diverses et fait espérer que M. Perdrizet occupera un jour un rang honorable parmi les archéologues.

M. Jouguet, membre de troisième année, a continué à diriger ses recherches vers les antiquités grecques et gréco-romaines de l'Égypte. Délégué près de la Mission du Caire, il avait, l'an dernier, adressé à l'Académie un Mémoire sur une série de papyrus grecs. Cette année, il envoie un *Catalogue des statuettes de terre cuite conservées au Musée khédivial de Gizeh,* précédé d'une introduction étendue où il expose les résultats de son enquête sur les terres cuites égypto-grecques. A ce travail est joint un album de vingt-cinq planches photographiques, reproduisant les figurines du Musée de Gizeh et un certain nombre de pièces appartenant à la collection du docteur Fouquet. M. Jouguet a heureusement choisi son sujet. Les terres cuites alexandrines n'avaient pas encore fait l'objet d'une étude méthodique, et l'attention des archéologues s'était surtout portée, dans ces derniers temps, vers la sculpture et la toreutique dans l'Égypte hellénisée. Il faut savoir gré à M. Jouguet

d'avoir examiné, avec tout le soin qu'ils méritent, des documents fort intéressants pour l'histoire de l'art alexandrin.

Dans son catalogue l'auteur s'est surtout préoccupé de classer les figurines par catégories de sujets et d'en donner des descriptions dont les photographies permettent de contrôler l'exactitude. Il explique, au cours de son introduction, pour quelles raisons il n'a pas adopté le classement par provenances et par fabriques, comme on fait pour les terres cuites de la Grèce propre et d'Asie Mineure. Qu'elles viennent de la basse Égypte, de la haute Égypte ou du Fayoum, les terres cuites hellénistiques ou gréco-romaines ont des caractères communs de technique et de fabrication. Celles qu'on a appelées souvent «terres cuites du Fayoum» se retrouvent aussi dans la haute Égypte, et les trouvailles faites à Alexandrie sont malheureusement trop rares pour qu'on puisse déterminer avec certitude les caractères particuliers de la fabrication alexandrine. M. Jouguet s'en tient donc à une conclusion provisoire. Alexandrie aurait été le premier centre de l'industrie des coroplastes; celle-ci se serait propagée dans le Delta et dans la basse Égypte, en conservant une certaine uniformité de procédés, et elle aurait fini par se répandre dans la vallée du Nil, produisant des œuvres de plus en plus négligées à mesure que s'étendait son champ d'activité.

Faute de renseignements précis sur les fabriques, c'est à l'étude des styles et des sujets que s'est attaché M. Jouguet. Dans des pages très agréablement écrites, il démontre que l'éducation des coroplastes alexandrins s'est faite surtout par les modèles venus de la Grèce propre, et il place au début de la série les figurines qu'il appelle les «Tanagras d'Égypte», évidemment inspirées de modèles grecs, comme les terres cuites analogues de la Cyrénaïque. Il examine ensuite les types qui semblent dénoncer une invention alexandrine : grotesques, figurines de genre, types de style mixte gréco-égyptien. Il y

reconnaît l'inspiration familière, le goût pour le réalisme et la vérité ethnographique, qui paraissent caractériser les productions de l'art industriel dans la capitale des Ptolémées. Sur ce point, l'étude de M. Jouguet confirme les théories de M. Schreiber, un des savants qui ont le plus contribué à mettre en lumière les qualités originales de l'art alexandrin.

Dans une des séries de son catalogue, M. Jouguet a groupé toutes les terres cuites qui représentent des types mythologiques, soit grecs, soit gréco-égyptiens. Ce sont les matériaux d'une étude sur une question complexe et difficile, l'histoire de la transformation des types religieux de l'Égypte par leur fusion avec les éléments grecs. Cette étude, M. Jouguet n'a pas cru devoir l'entreprendre pour le moment, ne voulant pas s'engager dans un travail qui exigeait une connaissance approfondie de la mythologie égyptienne. Il s'est borné à caractériser et à classer les principaux types, en se limitant aux exemplaires du Musée de Gizeh.

Sous sa forme actuelle, le mémoire de M. Jouguet n'est encore qu'une esquisse, et l'auteur en convient lui-même. Pour affermir ses conclusions, il lui reste à étendre son enquête, à étudier les terres cuites égypto-grecques conservées dans d'autres collections, par exemple celles du Louvre et du British Museum, à multiplier les rapprochements avec les petits bronzes, à accuser, par la comparaison avec les terres cuites de Grèce et d'Asie Mineure, les caractères propres de la fabrication alexandrine. Mais cette esquisse témoigne, très heureusement, des qualités de méthode et de sagacité de M. Jouguet; dès à présent, on peut apprécier l'intérêt de son travail et la nouveauté des renseignements qu'il apporte pour la connaissance de l'art industriel en Égypte au temps des Ptolémées et de l'Empire romain.

Ajoutons que le *Bulletin de correspondance hellénique* contient un article sur des inscriptions grecques d'Égypte qui fait hon-

neur à M. Jouguet, quoique les dernières pages laissent à désirer.

De ces excursions lointaines, nous sommes ramenés dans l'Hellade par M. Colin, membre de deuxième année et auteur d'un mémoire rempli de choses nouvelles sur un sujet intéressant et peu connu jusqu'ici: *Le culte d'Apollon Pythien à Athènes.* Nous y trouvons d'abord un résumé très bien fait et une discussion judicieuse des traditions athéniennes qui rattachaient le culte de Délos à celui de Delphes. D'après la version la plus ancienne, Apollon, parti de Délos, aborde sur la côte orientale de l'Attique. Plusieurs des plus vieux sanctuaires marquaient les traces de son passage et le premier établissement de son culte, antérieur à la fondation d'Athènes. Lorsque celle-ci fut devenue la capitale politique du pays, elle s'efforça d'en devenir aussi la capitale religieuse et d'attirer à elle les cultes les plus célèbres des dèmes. De là, tout un cycle de légendes nouvelles, surtout celle d'Ion; la fondation à Athènes d'un *Pythion* et de la fête des Thargélia; l'épithète de *Πατρῷος* donnée au dieu et l'introduction de son culte dans toutes les phratries. Mais la version officielle, répandue et consacrée par la poésie, ne fit pas disparaître l'ancienne tradition, et comme M. Colin le montre par les textes nouveaux qu'il a réunis, les familles et les dèmes qui avaient reçu les premiers le culte du dieu maintinrent leurs prérogatives.

La dévotion des Athéniens envers Apollon s'affirmait par l'envoi d'une procession, appelée Pythiade, qui se rendait à Delphes en suivant la route que le dieu lui-même avait parcourue. L'importance de cette cérémonie ne pouvait être soupçonnée avant la découverte des inscriptions de Delphes que M. Colin a commentées dans son mémoire.

Le monument le plus ancien qu'on ait trouvé dans les fouilles est du temps d'Alexandre. C'est une inscription gravée sur la base d'un trépied consacré au dieu par six hiéropes

chargés de conduire la Pythiade. Leurs noms montrent quel prix la République attachait à cet acte de piété. Huit d'entre eux sont connus par les auteurs ou les inscriptions comme appartenant aux premières familles d'Athènes ou jouant un rôle considérable dans l'État; tels sont les deux célèbres orateurs Lycurgue et Démade.

Après ce texte du IVe siècle, il faut sauter deux cents ans avant de retrouver des inscriptions relatives à la Pythiade. La nouvelle série date de la fin du second siècle et du commencement du premier avant notre ère. Au début de l'Empire, un nouveau groupe d'inscriptions parle d'une théorie envoyée à Delphes ainsi que du sacrifice d'un bœuf et de onze autres animaux. M. Colin pense que, sous un nom différent, cette cérémonie n'est autre que l'ancienne Pythiade. Doit-on croire qu'il y ait eu, dans les hommages rendus au dieu par les Athéniens, des interruptions correspondant à l'absence d'inscriptions? Nous ne le pensons pas. Les dieux grecs savaient fort bien réclamer les honneurs qui leur étaient dus, et, grâce à son oracle, Apollon était, mieux qu'un autre, en position de rappeler les Athéniens à l'accomplissement de leurs devoirs envers lui. Ces lacunes dans les témoignages épigraphiques doivent donc être attribuées au hasard des fouilles plutôt qu'à des négligences aussi prolongées de la République.

Les monuments étudiés par M. Colin font connaître pour la première fois la composition de la Pythiade, qui portait à Delphes les prémices et qui en rapportait le feu sacré, pris sur l'autel du dieu. Pour cette solennité, toute la cité se mettait en mouvement. Les neuf archontes quittaient Athènes pour conduire la procession jusqu'à Delphes; avec eux, le hiéromnémon et le héraut de l'Aréopage, le premier des stratèges, le prêtre d'Apollon, un devin, les deux exégètes des Eupatrides, des canéphores choisies dans les premières familles, parfois même la prêtresse d'Athéna Polias.

Le corps de la procession était formé par les théores et les pythaïstes. Parmi les premiers, les uns étaient désignés par le peuple entier, les autres représentaient les quatre dèmes de la Tétrapole, où s'élevaient les plus anciens temples d'Apollon, et les familles de la noblesse dont les ancêtres avaient été les premiers serviteurs du dieu. Il y a également deux classes de pythaïstes désignés de la même manière que les théores. Leur rôle n'est pas encore bien déterminé, mais il est évident qu'ils prenaient une plus grande part que les simples théores à la cérémonie.

Afin de donner plus d'éclat à la Pythiade, la ville la faisait escorter par une partie de la cavalerie athénienne que commandaient l'un des deux hipparques et plusieurs phylarques. Les éphèbes, que les inscriptions d'Athènes nous avaient déjà montrés associés à toutes les fêtes religieuses de la cité, franchissaient cette fois les frontières de l'Attique et accompagnaient la théorie jusqu'à Delphes.

Il n'est pas possible d'indiquer ici tous les détails intéressants et nouveaux qu'ajoutent à notre connaissance des antiquités athéniennes les inscriptions, souvent fort longues, que M. Colin a transcrites et expliquées. Nous citerons comme exemple les décrets des Amphictyons et des Delphiens en l'honneur des artistes dionysiaques d'Athènes, parce que l'histoire littéraire peut y trouver quelque profit. La compagnie, exclusivement composée d'hommes de condition libre, citoyens d'Athènes, et placée sous le patronage de Dionysos, avait été comblée de privilèges à Delphes, comme ailleurs, en raison du caractère sacré de l'art qu'elle exerçait. De son côté, elle tenait à justifier cette faveur par son zèle pour le service des dieux. Elle rehaussait l'éclat de la fête célébrée à Delphes en députant les artistes nécessaires pour les jeux musicaux de toute espèce. Nous voyons la compagnie envoyer à la Pythiade des poètes épiques, tragiques, comiques et satiriques; des

acteurs de tragédie et de comédie avec leurs synagonistes et leurs didascales; des rapsodes, des joueurs de flûte et de cithare; enfin tous les exécutants pour le grand chœur et le péan. Rappelons que deux hymnes trouvés sur les murs du Trésor des Athéniens furent exécutés par cette compagnie. Les inscriptions qui nous renseignent sur le personnel de la société nous font par là même connaître l'état de la poésie à cette époque. On y voit, par exemple, que le drame satirique était toujours en faveur, puisqu'il y avait encore des poètes pour ce genre spécial, et cette persistance explique peut-être la place qu'Horace a donnée, dans son Épître aux Pisons, aux préceptes sur le drame satirique. Quant aux poètes épiques, ils étaient, au premier siècle avant notre ère, assez nombreux à Athènes et se croyaient assez importants pour former une compagnie à part qui se faisait représenter spécialement à Delphes.

Nous passons sous silence beaucoup d'autres renseignements curieux sur les antiquités athéniennes, sur le collège des exégètes, sur les familles attachées au culte d'Apollon, sur l'importance religieuse de la Tétrapole de Marathon, etc. Ce que nous avons dit donne une idée de la nouveauté et de l'intérêt du sujet choisi par M. Colin.

Il ne sera que juste de louer l'auteur pour la mise en œuvre des matériaux et la composition de son mémoire. Quant aux inscriptions, elles sont données en fac-similé; et, comme elles s'étendent souvent sur plusieurs pierres, M. Colin en a dessiné les contours, pour qu'on pût juger des rapprochements qu'il a faits des divers morceaux et se rendre compte des lacunes. Au bas des copies, il a noté les lectures douteuses et les fautes du graveur. Chacun de ces documents est ensuite transcrit dans le cours du mémoire et la chronologie en est soigneusement discutée. Le tout est résumé en un tableau qui facilite les recherches. Restait à grouper les renseignements

dispersés dans un grand nombre de textes; l'auteur les a rangés dans un ordre très simple et très naturel. Il fait défiler devant nous les diverses parties de la théorie envoyée à Delphes, et, au passage, il nous fait connaître les personnages nommés dans les inscriptions, leurs fonctions et le rôle qu'ils remplissaient dans la cérémonie.

En résumé, par la valeur du fond aussi bien que par la composition, le mémoire de M. Colin est un des meilleurs que nous ayons reçus de l'École d'Athènes.

L'Académie se souvient d'une excellente étude sur d'autres inscriptions delphiques que M. Bourguet nous envoya, il y a deux ans. Cette étude, revue et complétée par son auteur, figure dans le dernier *Bulletin de correspondance hellénique*. Les inscriptions, commentées par M. Bourguet, jettent un jour nouveau sur l'histoire du temple de Delphes et de l'Amphictyonie pendant la seconde guerre sacrée et dans les suivantes. Les fouilles de Delphes ont mis au jour des œuvres d'art et des documents épigraphiques. Les premières sont exposées dès aujourd'hui en reproductions fidèles au Musée du Louvre, sinon toutes, du moins la plupart, et le reste suivra bientôt. La récolte épigraphique a été plus abondante encore. Les documents publiés sont du plus haut intérêt. Leur publication complète, que nous souhaitons prochaine, ne pourra manquer de faire le plus grand honneur à notre École d'Athènes et à son éminent directeur.

Quatre membres de l'École de Rome, M. Coulon (troisième année) et MM. Yver, Daumet, Mirot (deuxième année) ont envoyé des mémoires.

L'étude de M. Yver sur le commerce dans le royaume de Naples de 1260 à 1340, sous les règnes des trois premiers rois «angevins», sous Charles I[er], Charles II et Robert, est un travail très considérable, très important et digne de tout

IMPRIMERIE NATIONALE.

éloge. L'auteur en a puisé les matériaux dans les archives de Naples, de Florence, de Venise et du Vatican; il a su mettre en œuvre avec beaucoup d'habileté les innombrables documents qu'il a trouvés dans ces riches dépôts. C'est tout un chapitre de l'histoire économique de l'Italie qu'on lui doit, chapitre qui était jusqu'à lui ou inconnu ou méconnu. Des ressentiments politiques, qu'on s'étonne de voir aussi tenaces, avaient fait presque toujours représenter par les historiens italiens le règne des rois venus de France comme ayant été à tous les points de vue funeste à leur royaume, comme n'ayant guère été qu'une exploitation ou un gaspillage; ils se plaisaient, d'accord avec les historiens allemands, à opposer le détestable système, mélange d'incurie et d'oppression, des protégés de la papauté à la sage, prévoyante et bienfaisante administration du grand excommunié Frédéric II. Sans faire de patriotisme mal à propos, M. Yver montre, pièces en main, que la politique économique des Angevins a été la suite et l'imitation de celle de Frédéric; qu'ils se sont attachés, comme lui, à développer par des mesures intelligentes toutes les richesses du pays et qu'ils y ont réussi dans une grande mesure. On lira notamment avec intérêt l'exposé des moyens qu'ils employèrent pour faire de Naples, en un assez petit nombre d'années, la plus grande et la plus riche ville de l'Italie, et l'une des premières villes d'Europe. Chemin faisant, l'auteur donne sur les objets et les pratiques du commerce aux XIIIe et XIVe siècles, sur les banques, sur les marchés, sur les relations avec le Levant, l'Afrique, la France, les renseignements les plus intéressants et les plus sûrs. Il ne dissimule pas d'ailleurs les torts et les erreurs de ces princes, qui ne réussirent pas à fonder un ordre stable et une prospérité durable, dont, il faut bien le dire, ils ne trouvaient pas les éléments dans la population qu'ils gouvernaient. Leur établissement, en partie artificiel, s'écroula sous le règne désastreux

de Jeanne Ire, au milieu de désordres et de crimes de tout genre, et la prospérité qui naissait grâce à leurs soins fut éteinte pour des siècles. L'un des moyens qu'ils avaient employés pour la fonder fut aussi une des causes de son instabilité et de sa ruine. Je veux parler de l'appui qu'ils cherchèrent auprès des grandes compagnies de banquiers et de marchands florentins, et des grandes concessions qu'ils durent leur faire en retour. Il faut lire dans le mémoire de M. Yver l'histoire de ces relations incessantes et intimes, telle que les documents d'archives permettent de la reconstituer. Les Bardi, les Peruzzi, les Acciaiuoli régnèrent à Naples à côté des successeurs de Charles d'Anjou, et, s'ils surent habilement tirer parti du magnifique domaine qui leur était livré, ils se comportèrent en possesseurs hâtifs et avides plutôt qu'en bons pères de famille. Tout cet exposé, tracé à la fois avec un grand détail et une parfaite clarté, sera lu avec beaucoup de profit par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire, non seulement du royaume de Naples, mais de tout l'Occident latin au XIVe siècle, car les faits économiques et financiers qui y sont étudiés ont eu leurs conséquences, leur répercussion ou leur parallèle dans tous les États de la chrétienté latine. Le travail de M. Yver, fruit de longues et sérieuses études, fait grand honneur aux aptitudes historiques de l'auteur comme à sa méthode, à sa critique et à son intelligence de la portée et du rapport des faits.

Les trois mémoires dont il nous reste à parler se tiennent et se suivent en quelque sorte. Ils roulent exclusivement, ou peu s'en faut, sur l'histoire des papes au XIVe siècle.

Le catalogue des « lettres curiales » de Jean XXII relatives à la France, dressé par M. Coulon, fait suite à celui des « lettres secrètes » du même pape, qu'il avait envoyé l'année dernière. L'auteur indique en outre un plan à suivre pour un catalogue de la troisième série, infiniment plus riche, des lettres con-

tenues dans les registres pontificaux de 1316 à 1334. On aurait ainsi un dépouillement complet de tout ce qui, dans cette immense collection de pièces, intéresse notre pays.

Le catalogue des lettres curiales — comme celui des lettres secrètes — nous a paru fait avec beaucoup de soin et d'exactitude. Il est accompagné d'analyses très bien conçues, et le texte des documents publiés *in integro* a été revu, pour les noms propres surtout, quand c'était possible, sur les registres d'Avignon, sources de ceux du Vatican. Il reste à compléter l'identification des noms de lieu relevés dans les tables, avant de publier toutes les *litteræ secretæ* et *curiales*. Fondues en un seul recueil, chronologiquement disposé, elles offriraient assurément un grand intérêt pour l'histoire générale et locale de la France dans le premier tiers du XIVe siècle.

L'introduction du catalogue des lettres secrètes de Jean XXII portait sur les registres qui les contiennent et l'organisation de la chancellerie. Celle du présent catalogue s'occupe d'établir le double sens du mot *curia Romana*, qui signifie à la fois l'ensemble des secrétaires attachés à la personne du pape et formant le gouvernement spirituel et temporel de l'Église, et un tribunal particulier, dont l'auteur étudie le fonctionnement. Notons à ce propos que le latin *curia* n'est qu'une traduction par à peu près du mot vulgaire *court* et *corte*, et qu'il faudrait toujours le traduire par *cour*, non, comme on le fait depuis quelque temps avec affectation en suivant le mauvais exemple de l'Allemagne, par *curie*. C'est au dernier sens de *curia* que se rattache la désignation de *litteræ curiales*, dont l'auteur explique fort bien l'origine et le sens précis.

Remarquons en finissant que l'auteur, quand il enverra son rapport à l'impression, devra avoir soin de souligner les mots et les passages latins qui abondent dans son texte et que rien n'en distingue, ce qui produit une confusion fort incommode.

M. Georges Daumet s'est attaché à réunir et à coordonner

tous les renseignements que les registres de Benoît XII contiennent sur les rapports de ce pontife avec le roi de France, depuis l'année 1335 jusqu'à l'année 1341. Les titres des chapitres indiquent clairement les questions qui ont été traitées:

Avènement de Benoît XII. — Benoît XII, Philippe VI et Louis de Bavière. — Philippe VI et le retour de la papauté à Rome. — Benoît XII et Philippe VI arbitres entre l'Aragon et Gênes. — Question de la Vision béatifique. — Benoît XII, Philippe VI et l'Empire grec. — Benoît XII et la guerre anglaise. — La Croisade. — Benoît XII et la liberté du Saint-Siège. — Protection des églises.

Dans ces chapitres, nous avons un tableau à peu près complet de la politique étrangère de Philippe de Valois pendant six années du règne de ce prince. Nous y trouvons, en effet, beaucoup de renseignements, non seulement sur les questions religieuses qui furent alors agitées, mais encore sur l'intervention du roi dans les affaires de l'Empire et dans celles des autres États chrétiens, que le pape voulait amener à vivre en paix, pour rendre possible la croisade dont Philippe de Valois devait être le chef. Le but que le pape avait en vue ne fut pas atteint; la guerre qui éclata entre la France et l'Angleterre vint à la traverse de ces projets.

Benoît XII n'épargna rien pour prévenir et arrêter cette guerre fratricide. L'exposé des démarches qu'il fit avec la plus louable insistance auprès des deux rois remplit la moitié du mémoire de M. Daumet. C'est un morceau dont la lecture offre un très grand intérêt et qui éclaire d'un jour nouveau les débuts de la guerre de Cent ans.

M. Daumet a joint à son mémoire une série de pièces justificatives qu'il a disposées dans un ordre excellent. Les 751 lettres qu'il a transcrites ou analysées, d'après les registres du Vatican, ont servi de base à la composition du mémoire; mais l'auteur est loin d'en avoir épuisé la substance; il y a laissé

beaucoup de détails dont il n'avait pas à faire usage et qui sont fort précieux pour l'histoire de différentes églises de la France.

L'envoi de M. Mirot est très considérable. Il comprend trois travaux distincts :

1° Le dépouillement d'une importante série de lettres pontificales (règne de Grégoire XI, 1371-1378). M. Mirot a analysé ou copié les *lettres secrètes* ou *curiales* de ce pontife intéressant la France. L'analyse est faite avec un grand soin, et le travail n'a besoin que d'une dernière revision pour être envoyé à l'impression. Comme les registres correspondant aux années 1376 et 1377 sont en déficit au Vatican, ils ont été en partie restitués à l'aide d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale.

2° Un mémoire très étudié sur *Le retour de la papauté avignonaise à Rome.* M. Mirot expose l'état politique de l'Italie, ainsi que des autres pays de l'Europe, et il montre que Grégoire XI avait, dès le premier jour, formé la résolution de ramener la papauté à Rome, mais qu'il en fut longtemps empêché par des difficultés politiques très diverses. Par un examen très attentif du rôle de sainte Catherine de Sienne, il établit que la sainte fortifia le pontife dans sa résolution plutôt qu'elle ne fit naître cette résolution. Le mémoire se termine par des aperçus très fins et d'une originalité de bon aloi sur les conséquences politiques et religieuses du grand schisme, du séjour de la papauté à Avignon, puis de son retour à Rome. Nous souhaitons que ce mémoire, dès qu'il aura pu être retouché par l'auteur, soit livré à l'impression.

3° Le texte de la *Chronique de Mauriac.* Ce document, si intéressant pour l'histoire ecclésiastique du XIIe siècle, a été entièrement transcrit par M. Mirot sur le manuscrit 622 du fonds de la reine Christine au Vatican. Le manuscrit ne semble pas avoir été étudié depuis l'édition donnée par Duchesne au tome IV des *Scriptores.*

N'êtes-vous pas frappés, Messieurs, de l'unité de vues qui a présidé au choix des sujets traités dans ces quatre mémoires? Cette impression ne ferait qu'augmenter si vous vouliez rapprocher du rapport actuel les rapports des années précédentes. Il y a un lien entre tant d'études consciencieuses, tant de travaux remarquables. Ils tendent presque tous à éclairer l'histoire de l'Italie dans ses rapports avec la France pendant la période du moyen âge. La pensée qui a fait converger vers le même but tant d'efforts individuels, il convient d'en faire honneur à M. l'abbé Duchesne, l'éminent directeur de l'École de Rome, et à M. Geffroy, son regretté prédécesseur.

Cependant le moyen âge n'a pas été l'objet exclusif des études de nos jeunes savants. L'antiquité classique n'a pas été tout à fait négligée; elle tient dans leurs travaux une place petite, mais honorable. Cette année M. Segrestaa a collationné plus complètement et plus exactement qu'on n'avait fait jusqu'ici les manuscrits de Théocrite conservés dans les bibliothèques de l'Italie. Il s'est efforcé d'en établir la filiation et la valeur respective, afin de préparer une nouvelle recension du texte. L'extrême conscience qu'il porte dans un travail long et minutieux, jointe à des circonstances indépendantes de sa volonté, l'a empêché d'achever son mémoire. L'Académie voudra bien accorder un sursis de quelques mois à un travailleur aussi zélé que M. Segrestaa.

Vous voyez, Messieurs, que l'Académie n'a qu'à féliciter nos jeunes missionnaires de l'ardeur qu'ils portent dans leurs investigations et des services qu'ils rendent ou qu'ils promettent de rendre à la science.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, tome VIII, 2ᵉ partie (Chalon-sur-Saône, 1896, in-4°);

Mémoires de la Société académique du Nivernais, tomes I à VI (Nevers, 1886, 1887, 1888, 1890, 1894, 1897, 6 vol. in-4°);

Société florimontane d'Annecy. Revue savoisienne, 1896, 37ᵉ année (Annecy, 1896, in-8°).

M. Dieulafoy offre à l'Académie un volume qu'il vient de publier sous le titre : *Le roi David* (Paris, 1897, in-8°).

M. Deloche a la parole pour un hommage :

« Je suis chargé par notre savant correspondant, M. Tamizey de Larroque, d'offrir à l'Académie une brochure intitulée : *Le maréchal de Biron et la prise de Gontaud en 1580* (Agen, 1897, in-8°; extrait de la *Revue de l'Agenais*).

« C'était au plus fort des guerres de religion : Gontaud, en Agenais, était, comme beaucoup d'autres villes de la Guyenne, occupée par les protestants et tenait pour Henri de Navarre. Armand de Gontaud, baron de Biron, maréchal de France, qui gouvernait la province et commandait les troupes royales, vint, le 13 juillet 1580, mettre le siège devant la petite ville qui, prise d'assaut, fut saccagée et brûlée; ses défenseurs et beaucoup d'habitants inoffensifs furent égorgés.

« Dans un rapport fort étendu adressé à Henri III, et que M. Tamizey de Larroque a reproduit, d'après une copie conservée à la Bibliothèque nationale, le maréchal de Biron « plaide, suivant l'expression de notre correspondant, les circonstances atténuantes » pour des cruautés inutiles et d'autant moins justifiables que la malheureuse ville avait été le berceau de sa famille. Mais il semble qu'à cette lamentable époque de notre histoire, tout sentiment humain avait disparu pour faire place aux instincts les plus féroces.

« Outre le récit de cet épisode des guerres civiles du xviᵉ siècle, le long rapport de Biron renferme des détails très précieux sur l'état des esprits et des partis dans la province de Guyenne et particulièrement dans sa capitale. C'est pourquoi la publication de M. Tamizey de Larroque, accompagnée de notes substantielles sur les faits et sur les personnages

mentionnés, offre un intérêt qui dépasse de beaucoup celui d'un événement local.

«L'Académie recevra avec satisfaction l'hommage de cet opuscule du savant distingué à qui nous devons les belles et instructives éditions de la correspondance de Fabri de Peiresc, des lettres de Balzac et des lettres de Chapelain.»

M. Croiset offre, au nom de l'auteur, M. G. Foucart, une thèse de doctorat intitulée : *De libertorum conditione apud Athenienses* (Paris, 1896, in-8°).

«Le sujet, fort intéressant, n'avait jamais fait l'objet d'un travail d'ensemble. M. G. Foucart a comblé cette lacune avec beaucoup de succès. Il étudie l'une après l'autre les différentes manières dont se pratiquait l'affranchissement à Athènes, les pratiques analogues des différentes cités grecques, la condition juridique et la situation sociale des affranchis dans la cité athénienne. Les recherches de M. Foucart sont fondées sur une connaissance très précise et très pénétrante des textes épigraphiques et des textes littéraires. Les uns et les autres sont interprétés avec une critique très sûre. L'ouvrage est fort bien fait et permet d'augurer très favorablement des travaux ultérieurs du jeune savant qui vient de se signaler par cet excellent début.»

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie les livraisons 17 à 23 du 2e volume de mes *Études d'archéologie orientale*, formant le 113e fascicule des publications de la Bibliothèque de l'École des hautes études et contenant les notes ou mémoires suivants :

§ 14. Sur quelques localités arabes de l'époque des Croisades. — § 15. Thisbé, la ville d'Élie et le mont 'Aûf. — § 16. Nouvelles inscriptions grecques et romaines de Syrie. — § 17. Une inscription des Croisades de Saint-Jean-d'Acre. — § 18. Édouard Ier d'Angleterre et la mission mongole de 1287 en Gascogne. — § 19. Inscription phénicienne gravée sous un pied de vase en terre cuite. — § 20. Le mois phénicien de Zebah Chichchim. — § 21. L'inscription phénicienne de Narnaka. — § 22. Les stèles araméennes de Neîrab.

M. Delisle offre, au nom des auteurs, les deux publications suivantes :

1° De la part de notre correspondant, M. Tamizey de Larroque, le tome VI de la *Correspondance de Peiresc* (Paris, 1897, in-4°; *Collection des documents inédits*).

« Ce volume contient les lettres écrites par Peiresc aux membres de sa famille et particulièrement à son frère. Il se termine par une table des tomes IV, V et VI et n'est pas moins intéressant que les précédents. Le texte est établi avec un soin minutieux et une parfaite connaissance des sujets si variés sur lesquels portent les lettres du savant antiquaire provençal. Nous devons nous féliciter de voir se poursuivre avec la plus exemplaire régularité une entreprise aussi considérable et qui présente de très sérieuses difficultés. »

2° *Archives municipales de Bordeaux*, tome VI. *Inventaire sommaire des registres de la Jurade, 1520 à 1783*, publié et annoté par Dast Le Vacher de Boisville, volume I (Bordeaux, 1896, in-4°).

« La ville de Bordeaux a décidé la publication d'un vaste inventaire rédigé au milieu du XVIIIe siècle, d'autant plus précieux qu'il tient lieu d'une partie des archives municipales, irréparablement disparue. L'inventaire dressé par ordre alphabétique est fort détaillé; il a fallu un gros volume pour épuiser les articles de la lettre A. Les notes et la double table, chronologique et alphabétique, que l'éditeur, M. Dast Le Vacher de Boisville, y a jointes, en augmentent encore la valeur. »

SÉANCE DU 5 FÉVRIER.

Sur la proposition de la Commission des travaux littéraires, l'Académie nomme M. Giry membre de la Commission de publication des *Chartes et diplômes*, en remplacement de M. de Rozière, décédé.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique à l'Académie la lettre suivante, qui lui a été adressée par le R. P. Delattre :

Carthage, le 16 janvier 1897.

Dans la séance du 4 mai 1894, vous avez communiqué à l'Académie plusieurs photographies reproduisant de grands marbres découverts à



Sculpture découverte à Carthage.

Comptes rendus, p. 91.



Sculpture découverte à Carthage.

Carthage sur la colline de Saint-Louis. Le plus complet était un haut relief de la Victoire dont le buste et la tête avaient pu être reconstitués avec certitude à l'aide d'une soixantaine de fragments. Deux des photographies représentaient la partie supérieure de deux autres grandes figures de femmes, tenant d'une main une corne d'abondance et soutenant de l'autre main, passée par-dessus la tête, la masse des fruits débordant de la corne. Ces grandes figures étaient ailées; l'une était intacte depuis la ceinture et l'autre depuis le cou seulement. Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui vous adresser la photographie de cette dernière complètement reconstituée à l'aide de plusieurs centaines de fragments.

Au moment des fouilles, les jeunes élèves de théologie de notre Société auxquels nous devions ces importantes découvertes avaient recueilli tous les débris ayant appartenu à ces sculptures. L'un d'eux, le P. Schmitz, aujourd'hui missionnaire au Tanganika, avait, avec un soin minutieux, ramassé jusqu'aux simples éclats et s'était donné la peine de grouper ensemble les fragments de membres, d'ailes et de vêtements.

Bientôt nous eûmes un grand nombre de morceaux provenant de la grande figure dont nous possédions déjà la tête. Malgré les lacunes, on pouvait dès lors juger de la beauté de cette pièce de sculpture qui ne le cédait en rien à notre belle Victoire.

Mais il était déplorable de voir l'état de cette statue colossale ainsi réduite en menus morceaux. On en comptait plus de *deux cents*. Le pied gauche manquait complètement; on l'avait en vain cherché dans les fouilles.

Mon confrère, le P. Boisselier, qui avait reconstitué la Victoire, fut assez heureux pour reconnaître ce pied parmi les nombreux morceaux de sculpture fixés depuis plus de dix ans contre le mur d'enceinte du jardin de Saint-Louis. Il fut vite descellé de la muraille et sa juxtaposition prouva qu'il appartenait réellement à cette statue.

Nous avions alors les éléments d'une reconstitution certaine et complète.

Mon confrère se mit à l'œuvre, et sa patience, non moins que son habileté, fut couronnée d'un plein succès.

La statue fut rétablie debout, en commençant par la base, pièce par pièce, débris par débris. Au fur et à mesure que les lacunes se présentaient, elles étaient comblées; nous vîmes ainsi s'élever peu à peu le corps de cette grande figure. Lorsqu'elle fut reconstituée jusqu'à la hauteur du cou, il n'y eut qu'à placer au-dessus la tête retrouvée intacte

pour voir apparaître une splendide statue, haute de plus de 3 mètres (exactement 3 m. 04), pleine de vie et de mouvement, bien digne de figurer vis-à-vis de notre grande Victoire. On en jugera d'ailleurs par la photographie que j'ai l'honneur de vous adresser.

Vous serez sans doute, Monsieur le Président, vivement frappé de ce résultat, qui vient une fois de plus prouver l'avantage qu'il y a pour la science de conserver ensemble les fragments provenant d'une même localité, d'une même ruine.

A Carthage, les inscriptions comme les statues et les autres sculptures ont été le plus souvent réduites en morceaux. Depuis plus de vingt ans, j'ai pris à tâche d'en recueillir le plus grand nombre possible, afin d'en tirer un parti utile en les groupant, en les comparant et en les juxtaposant lorsqu'il y a lieu. Malheureusement il arrive trop souvent que des lambeaux de textes ou des morceaux de statues sont emportés de Carthage sans nul profit pour la science, alors que, conservés sur place, ils augmenteraient les chances de reconstitution de textes intéressants ou de sculptures parfois fort précieuses au point de vue archéologique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage des sentiments très respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

A. Delattre,
des Pères Blancs,
Correspondant de l'Institut.

M. Héron de Villefosse, en présentant à l'Académie les belles photographies qui accompagnent cette lettre, insiste une fois de plus sur les services que notre laborieux correspondant rend chaque jour à la science. Il fait ressortir l'importance des réflexions qui terminent sa lettre. A Carthage tout a été brisé en morceaux, les sculptures aussi bien que les inscriptions; il est rare de rencontrer un morceau à peu près intact. On ne saurait trop admirer le soin avec lequel le R. P. Delattre recueille, conserve et sait utiliser les moindres débris. Lui seul est en état d'en tirer parti. Il est regrettable que des fragments de statues ou des lambeaux de textes dont il pourrait reconnaître l'importance soient enlevés tous les jours par les étrangers qui visitent ce merveilleux champ de fouilles. Il serait à souhaiter que rien ne pût être emporté hors du territoire de Carthage sans une entente préalable avec celui à qui sa longue expérience, ses succès et sa connaissance

parfaite du terrain des fouilles donnent une autorité particulière et des droits que personne ne peut contester.

Le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de notre regretté confrère, M. de Mas Latrie, membre libre, et il consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de le remplacer.

L'Académie, par un vote, décide qu'il y a lieu, et fixe à la séance du 19 février l'examen des titres des candidats. L'élection aura lieu huit jours après la clôture de cette discussion.

M. Dieulafoy donne une première lecture d'un travail sur l'architecture militaire au XIIIe siècle. Il choisit pour exemple le Château-Gaillard, construit aux Andelys par Richard Cœur de Lion, à la fin du XIIe siècle, et il montre les différences profondes qui distinguent cet ouvrage des forteresses antérieures. Il décrit d'abord les enceintes multiples du château, son donjon, et il prouve que Richard, abandonnant les errements de la poliorcétique européenne, ne s'attache plus seulement à construire des murs épais et à multiplier les *chicanes*. Le monarque anglo-normand cherche de nouveaux éléments de résistance dans les dispositions du *tracé* et du *profil*. Il supprime les *angles morts* et les *secteurs privés de projectiles*, il donne à chaque enceinte un commandement élevé sur la précédente, de sorte qu'elle joue le rôle de *couvert* par rapport à l'enceinte plus extérieure, considérée comme *obstacle*. En un mot, le monarque s'efforce à la fois de faire concourir toutes les parties de la forteresse à la défense commune et de préparer chaque ouvrage pour la défense isolée. Dans les détails, il substitue les mâchicoulis bâtis aux hourds en charpente et adopte pour les soubassements du donjon et de l'enceinte du réduit des talus propres à faire ricocher les projectiles lancés des parapets dans une direction et sous un angle déterminés.

La révolution est profonde, complète. Elle a été signalée déjà, mais personne n'en a découvert la cause. M. Dieulafoy ne pense pas qu'il faille, comme on l'a cru, l'attribuer à la lecture et à

l'étude approfondie de Végèce et il donne les raisons sur lesquelles se fonde son opinion. Mais il fait remarquer qu'au moment où Richard inaugurait une fortification basée sur le principe du flanquement réciproque, les architectes occidentaux venaient de substituer aux voûtes concrètes un système de voûtes constitué par une ossature puissante et des remplissages légers; aux murailles continues, dont la résistance était toute passive, des contreforts apposés aux résultantes des forces destructives, et aux pleins cintres, des arcs surhaussés qui développent des poussées moins intenses. Ces transformations à peu près simultanées dans les constructions civiles et militaires procèdent de la même analyse des formes architectoniques et de l'étude des forces destructives qu'elles engendrent ou des résistances qu'elles développent. Or cette étude expérimentale, sans aucun doute, les Chaldéo-Susiens et les Perses, leurs élèves, semblent l'avoir entreprise les premiers et en avoir transmis les résultats empiriques aux peuples de Syrie et de Palestine, avec qui les Croisés eurent des contacts si prolongés et si multiples.

Pour étayer cette opinion, M. Dieulafoy met en parallèle le Château-Gaillard d'abord avec une forteresse assyrienne, puis avec divers ouvrages orientaux remontant à l'époque des Sassanides et des premiers khalifes, et enfin avec les châteaux construits en Syrie par les Croisés au cours du XIIe siècle. Il établit la continuité de la tradition et montre que tous les éléments essentiels caractéristiques des constructions militaires de l'antique Orient se retrouvent dans chaque maillon de la chaîne qui aboutit au Château-Gaillard et ne se rencontrent dans aucune place de guerre européenne antérieure au XIIIe siècle. En outre, il montre, par des exemples empruntés aux chroniques contemporaines, la multiplicité des emprunts faits aux musulmans par les chefs croisés, et notamment par Richard Cœur de Lion, dans toutes les branches de l'art militaire : l'équipement, la tactique, les armes de jet, l'artillerie de siège, le cheval de guerre se perfectionnent et se modifient.

Il n'est donc pas étonnant que Richard Cœur de Lion, qui n'était pas seulement un soldat d'une bravoure emportée, mais

un chef militaire de premier ordre, ait également fait de nombreux emprunts à une école poliorcétique dont il reconnaissait la haute supériorité. Soucieux de fermer la route de Rouen et de couvrir la capitale de la Normandie, il s'efforça d'élever, dans une position admirablement choisie, un ouvrage qu'il voulait inexpugnable; dans ce but, il construisit aux Andelys un ensemble d'ouvrages inspirés des forteresses si remarquables laissées en Orient par les chefs chrétiens, et il créa sans doute ainsi le modèle où se renouvela notre architecture militaire.

La fin de la communication a trait aux sièges supportés par le Château-Gaillard et à la critique des opérations militaires dont il fut le pivot.

Le Président rappelle que l'Académie, dans sa dernière séance, a renvoyé à l'examen de la Commission des travaux littéraires le dossier du legs qui lui a été fait par M. Auguste Prost pour la fondation d'un prix annuel de 1,200 francs à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

La Commission a été d'avis qu'il y avait lieu d'accepter ce legs.

L'Académie, par un vote, accepte provisoirement cette libéralité.

M. Clermont-Ganneau lit une note pour établir que la tradition, qui fixe près de Jérusalem l'emplacement du tombeau de Rachel, a son origine dans une confusion avec le tombeau du roi Archélaüs.

M. G. Schlumberger fait une communication sur *Les rouleaux d'*Exultet *de Bari et de Salerne*[1].

L'Académie se forme en comité secret.

[1] Voir ci-après.

COMMUNICATION.

LES ROULEAUX D'*EXULTET* DE BARI ET DE SALERNE,

PAR M. G. SCHLUMBERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

On sait que l'hymme nommé *Exultet,* du mot par lequel il commence, et qui se chante le samedi saint pour la bénédiction du cierge pascal, a donné naissance dans le midi de l'Italie, du xe au xiiie siècle environ, à une classe de manuscrits d'un genre tout à fait spécial. Ce sont des rouleaux, écrits en caractères lombards, décorés le plus magnifiquement possible de nombreuses miniatures illustrant les diverses phrases du texte et le coupant d'espace en espace, tout en étant disposées en sens inverse de lui. Cette disposition bien particulière permettait aux fidèles d'admirer les peintures à mesure que le diacre, du haut de l'ambon, déroulait le volume en le lisant. A la fin le nom du souverain était parfois accompagné de son portrait. Ces miniatures sont toutes du plus grand intérêt pour l'histoire du costume et pour celle de l'art.

Ces rouleaux sont d'une très grande rareté. Seroux d'Agincourt en a reproduit un, qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque du Vatican. L'abbé Sante Pieralisi a donné le fac-similé d'un autre, conservé dans la bibliothèque du prince Barberini. M. E. Langlois, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome pour 1886, a publié avec grand soin celui de la Bibliothèque Casanatense. Le Mont-Cassin en possédait deux, qui n'ont point encore été, que je sache, sérieusement étudiés, et dont l'un a été acquis par le British Museum. Il en existe d'autres encore. Ainsi nous savions par notre confrère l'abbé Duchesne, qui en avait dit quelques mots

dans une lettre adressée à M. Léopold Delisle et insérée dans les *Comptes rendus* de notre Académie pour 1886 (p. 279), que l'antique et célèbre collégiale de Saint-Nicolas de Bari ne possédait pas moins de quatre de ces rouleaux, dont un surtout très précieux pour l'art byzantin, véritable merveille très supérieure à ceux qui étaient déjà connus, très intéressant aussi pour l'histoire de la liturgie à cause des variantes du texte. M. Pératé, alors membre de l'École de Rome, qui accompagnait son directeur dans son voyage à Bari, avait pu donner sur cet *Exultet,* si curieux aussi à cause de la représentation de deux basileis du XIe siècle, quelques notes très succinctes. En dehors de cela, ce rouleau n'avait jamais été étudié, ni reproduit. Je me rendis à Bari en 1892. Je vis et admirai le rouleau. J'obtins d'un des chanoines la promesse solennelle de le faire photographier à mes frais. Il serait trop long de raconter comment, après bien des péripéties, cet espoir fut déçu.

Les choses en étaient là, quand un des membres actuels les plus distingués de notre École de Rome, M. Bertaux, entreprit l'an dernier dans l'Italie méridionale, un fructueux voyage d'exploration au cours duquel il se rendit lui aussi à Bari. Plus heureux que moi, il a pu étudier et photographier à loisir les fameux *Exultet,* et, sur ma prière, il se propose de publier prochainement une étude d'ensemble de tous ces monuments. En attendant, sachant quel intérêt le plus ancien présentait pour moi, l'abbé Duchesne et lui m'en ont très gracieusement envoyé les photographies, en m'autorisant à les communiquer à l'Académie. Mon intention n'est point de déflorer le futur travail de M. Bertaux. Je me bornerai à faire passer ces premières photographies sous les yeux de l'Académie, en rappelant que, pour le texte même de l'hymne de l'*Exultet,* l'abbé Duchesne a donné toutes les indications nécessaires dans son volume des *Origines du culte chrétien.*

IMPRIMERIE NATIONALE

Le rouleau en question se compose de l'*Exultet* proprement dit, manuscrit du XIe siècle, d'écriture lombarde, long de 5 mètres, large d'environ 0 m. 42, auquel a été cousu un autre rouleau du XIIIe siècle dont je ne parlerai point. Le rouleau entier est formé de douze bandes de parchemin cousues bout à bout, dont huit pour l'*Exultet*. Le commencement et la fin en sont assez détériorés.

Voici l'ordre des miniatures, hautes chacune d'environ 0 m. 30 :

1. Le Christ nimbé bénissant, sur un trône, entre sept anges. M. Bertaux ne m'a pas envoyé la photographie de cette première miniature, probablement parce qu'elle est très détériorée.

2. Les symboles des quatre Évangélistes sont curieusement groupés entre deux séraphins.

3. Deux anges sonnant de la trompette.

4. Grande lettre *E*, ornée de rinceaux, initiale d'*Exultet*. C'est le commencement du texte : *Exultet jam angelica turba coelorum*.

5. La Terre (*Tellus inradiata fulgoribus*) est représentée par une femme richement vêtue, dont la robe est brodée de fleurs de lis vertes, bleues et jaunes. Les bras étendus, elle tient deux palmiers. A ses pieds, sur l'herbe, on aperçoit divers animaux.

6. L'évêque, assis à droite sur un trône, bénit le diacre à l'ambon qui chante sur le rouleau de l'*Exultet*, qu'il tient des deux mains; la cassette qui contenait le rouleau est posée devant lui. On voit l'autel, sous un ciborium; au fond, quatre clercs mitrés; en avant, deux diacres, dont l'un tient le cierge, et l'autre encense.

7. Grand *V* orné, initiale du *Vere, quia dignum* [1]. Dans le *V* le Christ assis bénissant.

8. La descente aux limbes suivant la tradition byzantine classique. Le Christ, Adam, Ève. Cadavre du démon étendu. Portes de l'enfer brisées. Le soleil et la lune sont figurés par deux bustes de femmes diadémées, chacun dans un médaillon : *Exorta est ab inferis resurrectio mortuorum.*

9. Le Christ au centre d'une rose des vents.

10. La récolte du miel ou plutôt de la cire, un des éléments constituant le cierge pascal. Le paysage est indiqué par le gazon et trois arbres entre lesquels vole un essaim d'abeilles. Au milieu est posée une caisse pour recueillir le miel. Trois paysans, dont l'un porte une autre caisse; le second tient un large couteau, le troisième recueille les abeilles dans une troisième caisse. C'est l'illustration d'une charmante prose rythmée, éloge de l'abeille, remplie de réminiscences virgiliennes, qui a été éliminée tout entière du texte actuellement en usage.

11. L'évêque assis entre deux diacres.

12. Deux basileis nimbés et barbus, vêtus de la dalmatique. L'un tient le sceptre orné du labarum; l'autre, le globe. Les têtes, d'expression sévère, presque farouche, portent la couronne impériale gemmée, crucigère.

Cette dernière miniature est la plus précieuse. Elle représente vraisemblablement les deux basileis Constantin XI Ducas et son fils Michel, lequel régna à partir de 1067, date de la mort de son père, conjointement avec ses frères Constantin et Andronic, sous la tutelle de leur mère Eudoxie. Peut-être faudrait-il y voir plutôt Michel et ce dernier frère Constantin.

Les prières qui terminent le rouleau permettent de le dater

[1] Voir Duchesne, *op. cit.*, p. 244; mais le texte est différent.

de façon assez précise, par les noms mêmes de ces deux basileis, par ceux du pape Alexandre II, qui commença à régner en 1061, et de l'archevêque de Bari Urso [1]. L'*Exultet* serait peu antérieur à l'année 1067. C'est un superbe spécimen de l'art du miniaturiste byzantin; sauf quelques retouches maladroites sur les premières peintures, les autres sont d'une belle conservation. L'intérêt du manuscrit est doublé par la présence d'une série de médaillons qui lui font une sorte de bordure; dans ces médaillons sont représentés en buste un grand nombre de saints dont beaucoup appartiennent plus spécialement à l'église grecque. Les noms en grec accompagnent d'ordinaire les peintures; j'ai relevé ceux des saints Thomas, Philippe, Barthélemy, Jacques l'Évangéliste, Simon, André, Matthieu, Luc, Paul, Pierre, Zacharie, Jean le Précurseur, Nicolas, Basile, Arsène, archevêque de Corcyre (Corfou), Phocas, Germain, Théophylacte, Nestor, Mercure, Procope, Georges, Démétrius, Théodore.

« Le dessin à la plume, m'écrit M. Bertaux, est d'une souplesse singulière. Toutes les couleurs sont atténuées, violet rose, jaune sombre, vert olive, violet brun, bleu verdi. Aucune teinte vive ne fait dissonance. »

M. Bertaux m'a également communiqué une des miniatures d'un des autres *Exultet* de Saint-Nicolas de Bari. Celui-là est plus récent et M. Bertaux l'attribue au XIIe siècle. Cette miniature représente le Christ entre la Vierge et le Précurseur. « Ces figures méritent, m'écrit M. Bertaux, d'être examinées à cause de la liberté et de la noblesse du dessin et à cause du nom inscrit auprès de la petite figure du moine agenouillé aux pieds du Christ : *Primicerius opus Silvester hoc fero pronus.* Serait-ce l'artiste, ou plutôt le donateur? Les couleurs sont très claires

[1] Plusieurs autres noms ont été interpolés, entre autres ceux d'un Argyros et de Robert Guiscard. L'*Exultet* de Bari porte la marque de la conquête normande.

et très éclatantes; le rouge vermillon est employé en abondance. On ne peut douter que cet *Exultet* ne soit, comme le premier, l'ouvrage d'un artiste grec très habile.»

L'intérêt de ces deux *Exultet* pour l'histoire de l'art byzantin dans l'Italie méridionale est d'autant plus grand que les fresques du XIᵉ et du XIIᵉ siècle, signalées par M. Diehl à la Masseria Giannuzzi, près S. Vito d'Otrante, et à Carpignano, entre Maglie et Otrante, sont des travaux grossiers et populaires, très inférieurs aux fresques du XIIIᵉ siècle encore conservées, comme celles de Vasto.

La publication *in extenso* du plus ancien et du plus important de ces textes va être donnée d'ici à un mois dans le *Codice diplomatico* de la cathédrale de Bari, compilé sous les auspices de la Société d'histoire de la Pouille, par M. le professeur Nitti di Vito.

«Il ne vous sera pas indifférent, m'écrit M. Bertaux, de savoir qu'un autre *Exultet,* jusqu'ici peu connu, a été signalé à Mirabella Eclana, près Avellino. Une description et des dessins en ont été publiés en 1829 dans les Actes de l'Académie Pontanienne[1]. Je ne sais si cet *Exultet* existe encore et j'irai le rechercher sur place le mois prochain.

«Enfin, j'ai eu la bonne fortune de découvrir à la cathédrale de Salerne un *Exultet* complet, très riche en peintures, et sans autre texte que le commencement de la prière. Cet *Exultet,* que l'on déroule encore maintenant le samedi saint du haut du merveilleux ambon en mosaïque d'or, est absolument et complètement inédit, et aucun livre, même local, ne le signale. Je l'ai photographié, non sans peine, et je vous en adresse les photographies. D'après le style et les costumes, j'attribue cet *Exultet* salernitain au milieu du XIIIᵉ siècle environ.»

[1] *Osservazioni di Raimondo Guarini sopra un rotolo Eclanese ecclesiastico* (communication du 5 avril 1829).

LIVRES OFFERTS.

M. Paul Regnaud adresse à l'Académie la deuxième partie : *Morphologie*, de ses *Éléments de grammaire comparée du grec et du latin* (Paris, 1896, in-8°).

Sont encore offerts :

Mes missions dans le Sahara; conférence faite à la Société de géographie de Marseille, le 28 novembre 1896, par M. F. Foureau (Marseille, 1897, in-8°; extrait du *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*);

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres; 2e série, tome Ier, nos 5, 6 et 7 (Montpellier, 1895 et 1896, 3 fascicules in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie au nom de l'auteur, M. Victor Chapot, élève à l'École pratique des hautes études, un volume intitulé : *La flotte de Misène; son histoire, son recrutement, son régime administratif* (Paris, 1896, in-8°).

« C'est une bonne monographie d'une des grandes flottes impériales romaines. Avant l'ère chrétienne les Romains ont eu presque continuellement à livrer des combats sur mer et, le plus souvent, ils ont été pris au dépourvu et réduits à improviser des escadres à la hâte. Sous l'empire, au contraire, à l'époque où les grandes batailles navales d'autrefois n'étaient plus qu'un souvenir, on établit plusieurs flottes permanentes, stationnées sur des points déterminés et soigneusement choisis, toujours aux aguets et prêtes à lever l'ancre. Les flottes jouent alors près des rivages le même rôle que les légions aux frontières : elles veillent à la sécurité de la navigation; elles assurent une répression plus expéditive contre les révoltes possibles. M. Chapot a pensé qu'après les travaux de Félix Robiou, de Camille de la Berge, de Ferrero, de Mowat et d'Otto Fiebiger, il restait encore quelque chose à faire. Après avoir présenté clairement l'état de la marine romaine sous la république, il a exposé les raisons qui avaient fait établir des flottes permanentes et démontré les heureux effets de l'institution nouvelle. Il a repris ensuite en détail l'histoire de la flotte de Misène. Les ports d'Italie où elle avait ses principaux détachements, ses stations dans la Méditerranée, en Corse, en Sardaigne et jus-

qu'en Syrie, les noms des vaisseaux, leurs accessoires et leurs engins de guerre, les attributions des préfets, des commandants de navires et des officiers, le rôle des gradés chargés d'un service spécial, le recrutement et la situation juridique des gens de mer, les récompenses qui leur étaient accordées, les châtiments dont ils étaient passibles, leur costume, leur armement, enfin une série de questions relatives à la marine romaine ont été l'objet des recherches de l'auteur. M. Chapot ne s'est pas borné à publier ou à expliquer des documents; il a fait véritablement œuvre d'historien. Les idées et les jugements qu'il émet dénotent une manière de penser originale et personnelle.»

SÉANCE DU 12 FÉVRIER.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Paris, le 10 février 1897.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

En me référant à ma lettre du 18 janvier dernier, relative au projet du plan de Carthage, j'ai l'honneur de vous annoncer que M. le Ministre de la marine vient de me donner l'assurance que nous pouvions compter sur le concours de son Département, toujours désireux de seconder l'Institut et mon Administration dans des œuvres d'une aussi haute importance historique.

M. l'amiral Besnard consent bien volontiers à ce que le commandant du *Condor*, qui stationne sur la côte de Tunisie, entreprenne le levé de la partie du golfe de Carthage avoisinant cette antique cité et qui s'étend entre la pointe de Sidi-Bou-Saïd et le Kram. Il a donc autorisé cet officier supérieur à se mettre en rapport à ce sujet avec le savant chargé de diriger, en mon nom, les travaux. M. le Ministre de la marine me prévient toutefois que les exigences du service vont pendant quelque temps retenir le *Condor* dans les parages de Bizerte.

J'ai immédiatement fait savoir à mon collègue que mon représentant

n'est autre que M. Cagnat, membre de l'Institut, secrétaire de la Commission de l'Afrique du Nord, instituée près mon Département, qui, en cette dernière qualité, centralise tous les documents relatifs à l'Atlas archéologique de la Tunisie, dont la carte de Carthage doit former un fascicule.

Dès que ces documents seront rassemblés entre ses mains et que le travail pourra être utilement commencé, je ne manquerai pas de faire appel, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer, au concours si précieux de MM. Philippe Berger et Clermont-Ganneau.

Par une lettre toute récente de M. Gauckler, directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, j'apprends en outre qu'à la suite d'une entente entre la Résidence et le général commandant la division de Tunis, un adjoint du génie, M. Bordy, excellent opérateur, a été chargé d'entreprendre le levé des environs de Carthage. Les travaux sur le terrain sont d'ores et déjà en voie d'exécution.

Je suis heureux de vous transmettre cette information, et je vous serai reconnaissant de la communiquer, en même temps que les obligeantes dispositions de M. le Ministre de la marine, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Agréez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

A. RAMBAUD.

M. Homolle écrit au Président pour lui annoncer que l'École française d'Athènes, autorisée par le Gouvernement français à célébrer au mois d'avril prochain le cinquantième anniversaire de sa fondation, a décidé de fêter son jubilé par un congrès international d'archéologie classique, qui durera du 26 au 28 avril, et il invite l'Académie à honorer par la présence de ses membres les fêtes de l'École.

L'Académie accepte l'invitation. Les membres qui se proposent d'aller aux fêtes du cinquantenaire de l'École d'Athènes sont priés d'en prévenir le bureau, et ils seront chargés de représenter l'Académie.

MM. Henri Cordier, Charles Joret, Émile Picot, Ulysse Robert et l'abbé Thédenat écrivent à l'Académie pour se porter candidats

à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. de Mas Latrie.

M. Barbier de Meynard rappelle qu'il s'était chargé, au mois de juillet dernier, de traduire les inscriptions du tombeau de Tamerlan, dont M. Blanc a rapporté des estampages. Il a dû renoncer à ce travail, un autre orientaliste ayant préparé une traduction de ces textes, qui va paraître dans la *Revue archéologique*.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président donne communication d'une lettre de notre confrère M. Sénart, indisposé, qui le prie de porter à la connaissance de l'Académie des nouvelles récentes qu'il a reçues de M. Foucher.

« M. Foucher croit avoir déterminé sûrement le site de Polusha où, d'après les pèlerins chinois, s'était localisée la légende de Vessantara, et qu'il place à Shahbaz-Garhi.

« Il annonce, d'autre part, qu'il vient d'expédier au consul de France à Calcutta, pour être transmises à l'Académie, onze caisses de *pierres taillées*, c'est-à-dire des fragments de sculptures gréco-bouddhiques. Si la plus grande partie consiste en fragments très mutilés, plusieurs, dont les trois statues de Shahbaz Garhi (surtout la première qui est un morceau de choix), présentent un véritable intérêt, et il ajoute qu'il serait heureux si l'Académie en disposait en faveur du Louvre, où ces morceaux iraient rejoindre et compléter quelque peu les petits fragments du comte de Noër. »

M. Dieulafoy fait la seconde lecture de son mémoire sur l'architecture militaire au XIIIe siècle.

M. de Vogüé demande à faire quelques observations et réserves sur une thèse qui lui paraît trop absolue.

S'il a bien compris M. Dieulafoy, elle se résume ainsi : le Château-Gaillard constitue une véritable révolution dans l'archi-

tecture militaire du moyen âge : pour l'expliquer il faut aller en chercher la cause en Palestine; Richard Cœur de Lion a rapporté de son séjour en Terre Sainte les principes nouveaux appliqués par les croisés; ceux-ci les avaient reçus des Byzantins et des Arabes qui les tenaient eux-mêmes des Persans et des Chaldéens.

M. de Vogüé est loin de nier l'influence exercée par les croisades sur les arts du moyen âge; mais il la circonscrit. Mis en contact avec une civilisation matériellement et scientifiquement supérieure à la leur, les premiers croisés ont subi son action et étudié ses procédés; ils ont eu à lutter contre ses moyens d'attaque, contre sa tactique; ils se sont inspirés des circonstances et des besoins, ont emprunté certains détails, mais leur œuvre a conservé l'originalité qui distingue essentiellement l'art occidental.

Un fait domine tout le débat : c'est le caractère d'homogénéité et d'uniformité qui marque l'œuvre des croisés, caractère nettement occidental, pour ne pas dire français. La civilisation féodale s'est transportée et implantée en Palestine tout d'un bloc, avec ses institutions, sa hiérarchie, son culte, ses monnaies et ses arts. Il ne faut pas oublier que le XIIe siècle a été en France une époque de merveilleuse fécondité et de vigoureuse expansion. On a bâti à Jérusalem et en Chypre comme à Cluny et à Laon; la succession des formes et des styles suit la même marche dans l'Orient latin qu'en Occident; si par impossible tous les édifices bâtis en France du XIIe au XVe siècle venaient à disparaître, l'histoire de l'art français pourrait être reconstituée à l'aide des monuments si nombreux conservés en Palestine, à Rhodes et en Chypre. Ce qui n'est qu'une hypothèse gratuite pour les églises et les maisons devient presque une réalité en fait d'architecture militaire. Nulle destinée n'est plus précaire que celle des fortifications; les progrès incessants de l'attaque condamnent à la disparition les remparts devenus inefficaces; chaque siècle a effacé l'œuvre du siècle précédent. Nous assistons de nos jours à la destruction méthodique de l'admirable œuvre de Vauban; si rien ne vient suspendre, là où ils sont inutiles, les coups de ce vandalisme scientifique et municipal, elle disparaîtra plus radicale-

ment que n'a disparu l'œuvre du moyen âge. C'est ainsi qu'en France les fortifications du XIIe siècle ont presque entièrement fait place à d'autres. En Palestine, au contraire, elles se sont conservées presque intactes, parce que la barbarie les a sauvées de la transformation. Pour connaître l'évolution de l'architecture militaire française du XIIe au XIIIe siècle, c'est en Palestine qu'il faut aller l'étudier : le Château-Gaillard n'apparaît plus alors comme une exception; s'il semble isolé, c'est sans doute parce que les monuments qui le rattachaient aux formes antérieures ont disparu.

Quant aux châteaux de Palestine, ils sont bien français de caractère; ils tranchent au milieu des fortifications byzantines ou arabes qui les avoisinent; comme elles, certainement, ils procèdent de l'architecture romaine; ils ont avec elles les points communs qui résultent de la similitude des moyens d'attaque et de défense; en outre, certains détails ont été imposés par les circonstances locales : ainsi les hourds de charpente des fortifications françaises ne pouvaient être reproduits en Syrie, faute de bois; on les avait remplacés par des échauguettes de pierre avec mâchicoulis; de même dans l'architecture religieuse, faute de bois de charpente, les croisés ont utilisé les terrasses et les coupoles orientales, sans cesser de donner à leurs églises le caractère occidental.

Deux châteaux surtout offrent des exemples décisifs, à cause de leur date certaine : celui de Karak qui, bâti vers 1140, a été pris par Saladin en 1189 et n'a plus été aux mains des croisés; celui de Saone qui a également été définitivement perdu par les croisés en 1187. Malgré les emprunts de détail faits à l'Orient par les architectes qui les ont construits, ces deux châteaux sont bien français par leur style, leurs larges fossés taillés dans le roc, leurs grands talus de maçonnerie, leurs défenses ingénieuses et compliquées, jusqu'aux marques de tâcherons qui signent chaque pierre. Le pont-levis de Saone, avec sa pile évidée dans le roc, est caractéristique; il provient essentiellement d'Occident.

En résumé, l'art du moyen âge, comme tout art, n'est pas le

produit d'une génération spontanée; il a utilisé des formes et des idées antérieures, empruntées à l'antiquité romaine et byzantine, mais il les a amalgamées suivant des principes nouveaux et les a revêtues d'une originalité incontestable. L'art grec, malgré les origines orientales de la plupart de ses éléments, n'en est pas moins le plus original et le plus personnel des arts; de même l'art des XIIe et XIIIe siècles, malgré la diversité de ses origines, reste lui-même, aussi bien en Palestine que dans tous les pays où s'est exercée la puissante expansion de la France à cette époque.

M. de Lasteyrie s'associe complètement aux observations de M. de Vogüé. Il est parfaitement vrai que des progrès considérables ont été réalisés au XIIe siècle dans l'art de fortifier les places et de construire les châteaux; si les croisades, en mettant nos populations occidentales en contact avec les peuples de l'Orient, ont pu contribuer à introduire dans l'architecture militaire certains éléments, certains perfectionnements dont nos constructeurs n'auraient pas eu l'idée sans elles, ce n'est pas dans les villes de la Perse ou de la Susiane qu'ils ont été chercher leurs inspirations, c'est dans les villes byzantines, dans les fortifications élevées par les Grecs et les Arabes. M. Dieulafoy signale des analogies entre certains remparts élevés par les peuples Chaldéo-Syriens et ceux dont Richard Cœur de Lion entourait le Château-Gaillard; M. de Lasteyrie n'est guère frappé de ces analogies, et si elles existent, il les croit fortuites. Il est convaincu d'ailleurs que les croisés ne sont pas venus prendre des modèles en Orient, mais que, bien au contraire, c'est eux qui ont introduit dans toute la région qu'ils ont occupée leur façon de bâtir. M. de Vogüé en a donné la preuve pour l'architecture religieuse, et toutes les recherches faites depuis les siennes nous démontrent que les croisés ont apporté à l'Orient bien plus qu'ils ne lui ont emprunté; qu'ils y ont introduit notamment leur civilisation et leurs arts; les châteaux cités tout à l'heure par M. de Vogüé en sont une preuve entre bien d'autres.

Richard Cœur de Lion fut un homme de guerre de haute va-

leur, un ingénieur de premier ordre; il contribua incontestablement aux progrès que l'art de fortifier les places fit de son temps; mais il semble que M. Dieulafoy ait singulièrement exagéré l'influence qu'il a exercée, en lui attribuant exclusivement le perfectionnement des flanquements et l'abandon des antiques donjons carrés aux *chicanes* multiples. Bien avant l'époque où Richard, de retour de Palestine, faisait construire le Château-Gaillard, on avait commencé en France à chercher de nouvelles formes de donjons. M. Dieulafoy oppose le donjon d'Arques à celui du Château-Gaillard, il montre les progrès immenses que ce dernier réalise sur le premier; mais il oublie qu'il y a entre les deux une série nombreuse d'autres châteaux qui nous montrent les tâtonnements de nos ingénieurs et nous prouvent que Richard Cœur de Lion n'a pas apporté d'Orient un type tout nouveau, sans rapport avec ce qu'on faisait avant lui. Les donjons de Provins, d'Ambleteuse, de Houdan, d'Étampes nous montrent les étapes par lesquelles nos ingénieurs ont passé avant d'arriver, à la fin du XIIe siècle, à s'en tenir à la forme ronde. C'est cette dernière forme que nous trouvons dans les châteaux bâtis par Philippe-Auguste, le grand rival de Richard, que M. Dieulafoy a un peu trop oublié dans son étude, et qui a cependant joué un rôle au moins aussi grand dans le développement de l'art militaire au début du XIIIe siècle.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Grenaa Egnens Kridstenskirker, af H. Storck [Les églises situées dans l'est du Jutland, aux environs immédiats de la ville Grenaa; publié sous les auspices du Ministère des cultes et de l'instruction publique du Danemark] (Copenhague, 1897, gr. in-fol.);

Legis romanae Wisigothorum fragmenta, ex codice palimpsesto sanctae Legionensis ecclesiae, protulit, illustravit ac sumptu publico edidit regia Historiae Academia Hispana (Matriti, 1896, in-4°);

An Archaeological Survey of Herefordshire, by the Rev. J. O. Bevan, M. A., F. S. A., James Davies, esq., and F. Haverfield, esq. M. A., F. S. A. (Westminster, 1896, in-4°);

An archaeological Survey of Lancashire, by William Harrison, esq. (Westminster, 1896, in-4°);

Les faux louis de La Rochelle, par M. Maurice Raimbault (Paris, 1897, in-8°; extrait du *Bulletin de numismatique*).

M. Perrot offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. George Foucart, un volume intitulé : *Histoire de l'ordre lotiforme*, étude d'archéologie égyptienne (Paris, 1897, in-8°).

Il présente en outre les ouvrages suivants :

1° *Maurice-Antonin Roger, ancien élève de l'École normale. Fragments d'histoire : Postumus, La révolte du Languedoc* (Paris, 1897, in-8°).

« Maurice Roger, que la mort a frappé à sa sortie de l'École normale, s'était pris, dès son entrée à l'École, d'un goût très vif pour les antiquités romaines, qu'il espérait aller étudier à Rome même, après l'agrégation. Invité à le guider dans cette voie, un de ses maîtres lui avait indiqué, comme objet de ses recherches immédiates et comme sujet d'une thèse future, la Gaule au III° siècle. Il avait saisi très vite l'attrait de cette période obscure, où, sous la civilisation antique, commencent à se dessiner quelques-uns des traits qui annoncent la France du moyen âge. Il avait abordé tout de suite, avec une sorte de fougue juvénile, l'épisode principal de cette histoire, et, quoique la maladie ait empêché l'auteur de mettre la dernière main à son travail, ce mémoire sur l'empereur gaulois Postume, préparé avec amour, d'après les rares textes des historiens, les inscriptions et les monnaies, contient des résultats qui méritent d'être enregistrés par la science. C'est ce qui a décidé la piété des parents de Maurice Roger à recueillir et à conserver ces pages. Ils y ont joint un autre travail d'école qui, sans avoir la même originalité, se lit avec intérêt; c'est une étude sur la révolte du Languedoc sous Louis XIII. Les faits y sont présentés d'une manière vive et claire. L'ensemble de ces essais donne l'impression d'une perte que les études historiques ont faite par la mort de ce jeune homme enlevé à vingt-six ans; il aurait eu l'amour du vrai, et, pour l'atteindre, n'aurait reculé devant aucune fatigue et aucun effort. »

2° *Histoire du droit privé de la République athénienne*, par M. Ludovic Beauchet, professeur à la Faculté de droit de Nancy. T. I et II : Le droit

de famille; t. III : Le droit de propriété; t. IV : Le droit des obligations (Paris, 1897, 4 vol. in-8°).

« L'ouvrage de M. Beauchet a déjà été présenté à l'Académie des sciences morales par le juge le plus compétent pour apprécier un pareil travail, par notre confrère M. R. Dareste; mais il me paraît utile de le signaler aussi à l'Académie des inscriptions. C'est certainement l'étude la plus complète qui, en France comme à l'étranger, ait été consacrée au droit attique; c'est la seule qui embrasse tout l'ensemble du droit privé d'Athènes. Je savais toute la difficulté de la tâche pour avoir autrefois rêvé de l'accomplir, pour avoir déjà réuni de nombreux matériaux destinés à cette œuvre et pour en avoir écrit comme la préface dans mon Essai sur le droit public d'Athènes; j'ai donc pu, en parcourant ces quatre volumes, apprécier mieux que personne la science, la compétence, la sûreté de critique avec lesquelles l'auteur a utilisé des textes qui presque tous laissent beaucoup à deviner et à restituer. Le livre, j'en avais eu dès le début l'intuition, ne pouvait être écrit que par quelqu'un qui fût familier avec l'étude du droit, du droit romain et du droit moderne; mais l'embarras, pour un juriste, c'était de lire dans leur langue même des textes que presque tous les traducteurs ont mal compris, d'explorer les gloses des lexicographes et les recueils d'inscriptions; M. Beauchet n'a pas reculé devant cet effort et s'est fait helléniste. C'est grâce à cette double éducation, celle qu'il avait reçue des jurisconsultes ses maîtres et celle qu'il a acquise dans la fréquentation des philologues et des épigraphistes, qu'il a pu produire un livre qui comble une des lacunes de l'histoire du droit et qui fait le plus grand honneur à l'érudition française. Aucun historien ne pourra désormais, dès qu'il s'occupera de la Grèce, se dispenser de consulter l'ouvrage de M. Beauchet. »

M. A. de Barthélemy offre au nom de l'auteur, M. A. Storelli, un volume intitulé : *Jean-Baptiste Nini; sa vie, son œuvre, 1717-1786* (Tours, 1896, in-8°).

« M. André Storelli m'a chargé d'offrir à l'Académie un livre qu'il vient de publier sur la vie et l'œuvre de Jean-Baptiste Nini, sculpteur et graveur, né à Urbino en 1717, mort à Chaumont-sur-Loire en 1786. L'auteur, profitant des indications fournies avant lui par plusieurs personnes et surtout par A. Villars et Jal, y a ajouté le fruit de ses nombreuses recherches de manière à donner une biographie complète de l'artiste et des détails en partie inédits sur ses procédés de travail et son séjour au château de Chaumont. Jacques-Donatien Leray, seigneur du lieu, s'était at-

taché Nini par un traité notarié, dans le but d'apprendre aux habitants la manière de graver et tailler des ouvrages de cristal, de diriger les tailleries seigneuriales et d'exécuter des médaillons en terre. Ce sont ces médaillons, doublement intéressants au point de vue de l'art et des effigies des personnages représentés, que M. Storelli a fait reproduire aux deux tiers des originaux par d'excellentes phototypies; les 72 planches ne donnent pas toute l'œuvre de Nini, mais M. Storelli fait espérer qu'il ne s'arrêtera pas là.»

M. Giry fait hommage à l'Académie d'un volume intitulé: *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod* (Paris, 1896, in-8°).

«Ce volume a été composé et offert par ses anciens élèves à M. Gabriel Monod à l'occasion de son élection à la présidence de la Section des sciences historiques et philologiques de l'École pratique des hautes études. Il se compose de trente et un mémoires, tous relatifs à l'histoire du moyen âge, ce qui donne à ce recueil une certaine unité.

«Ce n'est pas seulement un témoignage de reconnaissance que les anciens élèves de M. Monod ont voulu ainsi lui donner. En saisissant l'occasion de son avènement à la direction de l'École où il avait inauguré un nouveau mode d'enseignement, ils ont voulu rappeler l'influence de cet enseignement sur le développement des études historiques en France.

«Dans la petite salle de conférences de la bibliothèque de la Sorbonne, dont M. Monod a su faire un véritable laboratoire d'érudition, sont venus s'asseoir côte à côte, depuis 1868, de nombreux apprentis historiens. Des élèves de l'École normale, de la Sorbonne et de l'École des chartes, sans compter les étrangers, s'y sont rencontrés pour travailler en commun, compléter leur éducation historique, s'initier aux procédés de l'investigation et de la critique, apprendre surtout, ce qui ne s'enseignait nulle part ailleurs, la méthode.

«Sous la direction d'un maître, qui se consacrait tout entier à son enseignement, il s'est constitué là une véritable école française d'érudition historique. Un grand nombre des travaux d'histoire publiés en France depuis une trentaine d'années ont pris naissance dans ce séminaire et plusieurs d'entre eux y ont même été ébauchés.

«C'est pour cela que les élèves de M. Monod, associés au nombre de cent cinquante, ont voulu, en lui offrant ce recueil, s'avouer une fois de plus les disciples de leur maître et lui faire hommage de ce qu'ils tiennent de lui.

«M. Ernest Lavisse a bien voulu être l'interprète de leurs sentiments, en écrivant la préface du volume.»

M. Ph. Berger a la parole pour un hommage :

«M. D.-H. Müller m'a envoyé, pour les offrir à l'Académie, trois brochures, intéressantes à divers titres, et extraites du tome X de la *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes.* La première, intitulée : *Discours de Malachie sur le rite des sacrifices*, est une suite à ses études sur la forme primitive de la prophétie hébraïque, dont j'ai déjà eu l'occasion d'entretenir l'Académie.

«La seconde est intitulée : *Eine monotheistische sabäische Inschrift*, von J.-H. Mordtmann und D.-H. Müller. Cette inscription présente de remarquables analogies avec une des inscriptions himyarites acquises il y a quelques années par l'Académie et aujourd'hui au Musée du Louvre. Toutes deux sont gravées en relief et toutes deux dédiées au dieu Rahmân, un dieu qui figure toujours seul sur les inscriptions, et qui a été assez puissant pour contrebalancer un moment la fortune d'Allah. Mahomet paraît même avoir hésité entre les deux, et il ne s'est tiré d'affaire qu'en introduisant le nom de Rahmân à la suite de celui d'Allah dans sa doxologie. L'inscription du Louvre a même sur celle de M. Müller l'avantage d'être datée. Elle est de l'an 582, c'est-à-dire, d'après les calculs les plus généralement reçus, de l'an 467 de l'ère chrétienne [1]. Il semble qu'il faille voir dans ces inscriptions l'indice d'un mouvement précurseur de la grande réforme religieuse opérée par Mahomet, mouvement auquel le judaïsme, très répandu dans le sud de l'Arabie aux premiers siècles de notre ère, n'a sans doute pas été étranger. Le nom de Rahmân a d'ailleurs été adopté par le christianisme, et c'est lui qui sert à désigner Dieu sur les inscriptions himyarites chrétiennes.

«Le dernier mémoire de M. Müller est consacré à la troisième des grandes inscriptions découvertes à Sindjirli par la mission allemande, et qui a trait à la construction soit d'un tombeau, soit plutôt d'un palais royal par Bar Rekub, roi de Samal. Je n'ai pas l'intention d'entrer ici dans la discussion du texte. Il a d'ailleurs été repris par M. Sachau, et M. Clermont-Ganneau lui consacre en ce moment une série de leçons au Collège de France. Je ferai seulement remarquer que cette inscription confirme pleinement l'opinion que nous avions émise lorsque

(1) *C. I. S.*, 4ᵉ partie, t. I, p. 16-18.

IMPRIMERIE NATIONALE.

nous avons eu pour la première fois connaissance de ces textes, opinion contestée alors par divers savants, à savoir que la langue dans laquelle ils sont écrits est bien l'araméen.

«Le travail de M. Müller se termine par une inscription éthiopienne, gravée sur un obélisque, et découverte près de Matara par le capitaine Antonio Rossini, qui a trouvé la mort à la bataille d'Adoua.»

M. Clermont-Ganneau offre, de la part de l'auteur, M. l'abbé Chabot, un *Index alphabétique et analytique des inscriptions grecques et latines de la Syrie, publiées par Waddington* (Paris, 1897, in-4°; extrait de la *Revue archéologique*).

Il dépose ensuite sur le bureau la 7e livraison de son *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1896, in-8°), qui contient les articles suivants :

§ 38. Medd ed-deir et le casal de Mondisder (*fin*). — § 39. Le culte de la déesse Leucothia dans la région de l'Hermon. — § 40. La seconde inscription de Bar-Rekoub. — § 41. L'autel nabatéen de Kanatha (*à suivre*).

M. Héron de Villefosse présente au nom de l'auteur, M. le docteur Carton, médecin-major au 19e chasseurs à cheval, un travail intitulé : *Le sanctuaire de Baal-Saturne à Dougga; rapport sur les fouilles exécutées en 1893* (Paris, 1896, in-8°; extrait des *Nouvelles Archives des Missions scientifiques*, t. VII).

«Les fouilles que le docteur Carton a entreprises à Dougga en 1893 ont été exécutées à peu de frais et ont produit des résultats importants. Ceux de nos confrères qui ont fait partie, l'année dernière, de l'excursion en Tunisie ont remarqué avec quel soin avait été opéré, en particulier, le déblaiement du théâtre antique et celui du temple de Saturne. Ce dernier monument, placé dans la partie élevée de la ville et dans une merveilleuse situation, présentait dans sa décoration et dans son aménagement d'intéressantes particularités. Le docteur Carton donne dans ce nouveau mémoire une description très soignée de l'édifice, accompagnée d'un plan et de nombreux dessins. La frise portait une dédicace en grands caractères avec les noms de Septime Sévère et de Clodius Albinus; la date de la construction du temple peut ainsi être facilement établie. Mais il existait un sanctuaire beaucoup plus ancien au-dessus duquel le temple du IIIe siècle avait été bâti; le sol de ce sanctuaire primitif était couvert de débris de poteries et de fragments de stèles votives. Plusieurs de ces stèles étaient encore en place et se trou-

vaient enterrées à une assez grande profondeur. De forme allongée et étroite, elles ne portent que des symboles très simples : l'image triangulaire de Tanit, le croissant, le disque, la palme, le caducée ou la représentation des offrandes ordinaires, gâteaux et animaux.

«La fin du rapport renferme une étude sur l'évolution du culte de Saturne à Dougga, des observations sur certains détails, notamment sur les semelles de marbre placées en avant de la «cella» centrale, et enfin un essai de restitution du sanctuaire. En publiant promptement le résultat de ses recherches, le docteur Carton a rendu un nouveau service à la cause de l'archéologie africaine, dont il est un des champions les plus ardents.»

SÉANCE DU 19 FÉVRIER.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer qu'aux termes de son testament olographe, du 8 juin 1895, Mlle Elisa Haughton a, entre autres dispositions, légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *dix mille francs*, dont les intérêts serviront à fonder un prix annuel ou bisannuel pour l'avancement des études orientales en France et qui s'appellera le *Prix sir Graves Haughton* en souvenir de l'associé étranger de ce nom, décédé en 1849. Aussitôt que le dossier de l'affaire lui sera parvenu, M. le Ministre le communiquera à l'Académie pour qu'elle prenne une décision au sujet de cette libéralité.

M. Ph. Berger, chargé par l'Académie d'intervenir officieusement auprès de la Société des tramways libanais, pour lui demander de prendre les mesures nécessaires afin de protéger d'une façon efficace les stèles du Nahr el Kelb, a reçu de son administrateur délégué, M. Bardin, une lettre dont il donne communication et dans laquelle celui-ci le prie de vouloir bien assurer l'Académie que la Société qu'il dirige a trop à cœur la conservation des précieux vestiges du passé dans le Liban pour ne pas

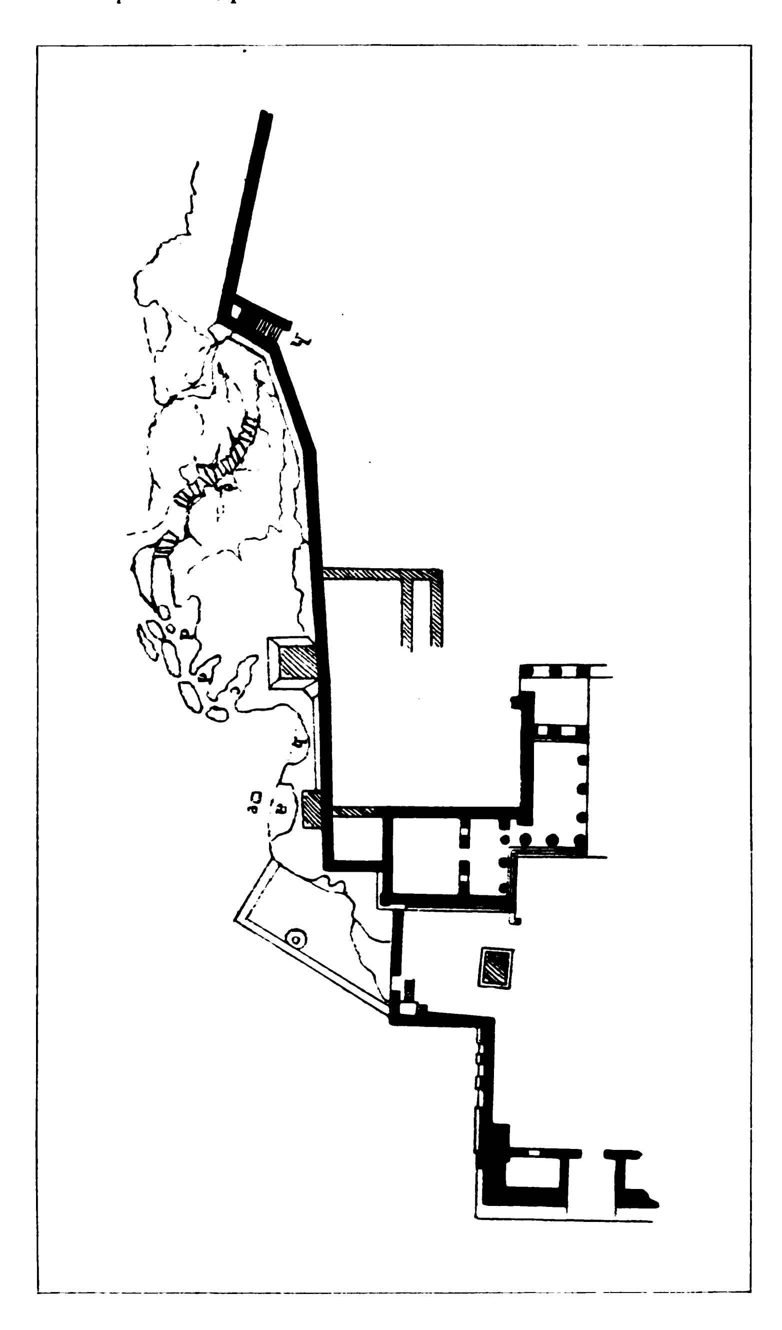
continuer, comme elle l'a toujours fait jusqu'à présent, à mettre tout en œuvre afin d'éviter non seulement une destruction, mais même la plus légère dégradation.

M. Salomon Reinach communique à l'Académie une note de M. Cavvadias, correspondant de l'Académie, sur les fouilles qui se poursuivent actuellement à Athènes entre le *Mur franc* et l'Acropole.

« J'ai entrepris, il y a quelques mois, aux frais de la *Société archéologique*, des fouilles autour de l'Acropole, dans le dessein de déblayer toute la région comprise entre les Propylées, l'Aréopage et le théâtre de Dionysos. Je ferai exécuter ces recherches d'après le système que j'ai suivi dans les fouilles faites sur l'Acropole de 1885 à 1890, c'est-à-dire que l'on pénétrera jusqu'au sol vierge et qu'on le recouvrira de nouveau dans tous les endroits où l'on n'aura pas retrouvé des restes de constructions anciennes. Le sol sera remblayé de manière que l'on puisse construire en même temps une route autour de l'Acropole, qui en fera autant que possible le tour complet.

« J'ai débuté par la région comprise entre l'Aréopage et l'Acropole, cette région présentant un intérêt tout particulier pour la topographie. Les travaux entre l'Aréopage et le *Mur franc* n'ont pas donné de résultats considérables. Des restes d'une église byzantine, deux murs, dont l'un peut appartenir à un édifice ancien, un mur postérieur qui fait suite, semble-t-il, au « mur de Valérien », voilà tout ce qui a été découvert. En revanche, les résultats des travaux exécutés, il y a quelques jours, entre le *Mur franc* et le mur de l'Acropole sont très importants. Ils nous ont renseignés sur la grotte d'Apollon (Pausanias, I, 28, 4); ils ont eu aussi pour résultat la découverte d'une autre grotte, qui est la grotte de Pan, et d'un escalier taillé dans le roc, par lequel on descendait de l'Acropole dans la basse ville; enfin, ils nous font connaître l'emplacement des *Μάκραι*, c'est-à-dire des Longs Rochers (cf. Euripide, *Ion*, v. 13, 283, 494, 936-937).

« Nous savons par les auteurs qu'au-dessus de la fontaine Clepsydre, dans le rocher, en dehors des murs de l'Acropole, se trouvaient une grotte d'Apollon et une autre de Pan. J'ai fait



Plan des fouilles de l'Acropole.

Comptes rendus, p. 117.





Inscriptions dédicatoires à Apollon.

déblayer la grotte désignée jusqu'ici sous le nom de *grotte de Pan*, c'est-à-dire la grotte *a* (voir le croquis ci-joint), dont toute la surface présente des niches destinées à recevoir des *ex-voto* en forme de tablettes.

«Dix de ces tablettes ont été recueillies devant la grotte. Elles portent des inscriptions dédicatoires à Apollon ὑπὸ Μακραῖς et ὑπ' Ἄκραις (ce qui signifie la même chose que ὑπὸ Μακραῖς) par les archontes athéniens. Deux de ces tablettes, qui sont intactes, sont reproduites sur la planche ci-jointe. On y lit :

1. Ἀγαθῇ Τύχῃ. Γ(αίος) Ἰούλιος Μητρόδωρος Μαρα(θώνιος) θεσμοθετήσας Ἀπόλλωνι ὑπὸ Μακραῖς ἀνέθηκεν.
2. Τιβ(έριος) Αὐϊστιος Κινέας ἐκ Κοίλης Ἀπόλλωνι ὑπ' Ἄκραις, βασιλεύς (c'est-à-dire : ἄρχων βασιλεύς).

«Ces trouvailles nous montrent que la grotte en question (la grotte *a*) n'est pas la grotte de Pan, ainsi qu'on le croyait, mais celle d'Apollon. De cette grotte d'Apollon proviennent aussi, comme nous le voyons à présent, les inscriptions publiées dans le *C. I. A.*, t. III, n[os] 91, 92, et dans les *Mittheilungen d. D. Arch. Inst.*, t. III, p. 144. Nous pouvons montrer que les inscriptions publiées dans le *C. I. A.*, t. III, 95, et dans le Ἀρχ. Δελτίον, 1888, p. 183, sont de même provenance. A présent s'explique aussi l'inscription gravée dans le rocher, tout près de cette grotte, et publiée dans le *C. I. A.*, t. III, 715 : «Ἄρχων Ἐρέννιος Δέξιππος.» Cette inscription a été gravée ici comme dédicace de l'ἄρχων ἐπώνυμος à Apollon.

«La plate-forme dont cette grotte d'Apollon est précédée ayant été déblayée jusqu'au rocher, on voit à présent une cavité rectangulaire (*e*) sur laquelle jadis s'élevait sans doute l'autel mentionné par Euripide (*Ion*, 936 : ἔνθα Πανὸς ἄδυτον καὶ βωμοὶ πέλας). A l'est ont été découvertes deux autres grottes (*c*, *d*), l'une tout près de l'autre, de sorte qu'on peut les considérer comme composant une seule grotte ayant la forme d'un labyrinthe. Une partie de cette grotte est tombée en ruines par suite, semble-t-il, d'un tremblement de terre.

«Ayant reconnu que la grotte qu'on prenait jusqu'à présent

pour celle de Pan est la grotte d'Apollon, il reste à savoir quelle est la grotte de Pan. Le passage d'Euripide mentionné plus haut (ἔνθα Πανὸς ἄδυτον καὶ βωμοὶ πέλας) rend évident que la grotte de Pan se trouvait tout près de la grotte d'Apollon. Ce doit donc être soit la grotte *b*, soit la grotte *cd*.

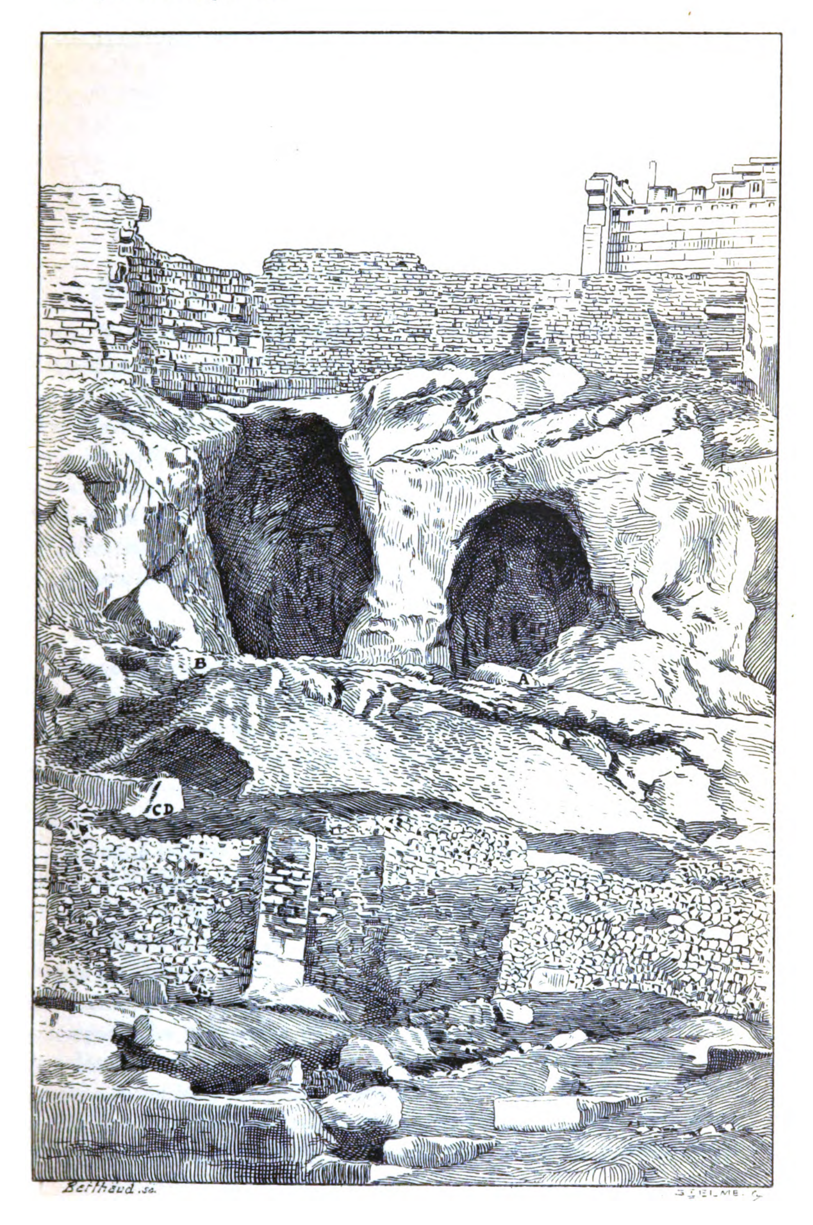
« Dans la scène toute conjugale de Cinésias et de Myrrhine (*Lysistr.*, 913), Cinésias indique à sa femme la grotte Pan comme un endroit où ils peuvent se mettre à l'abri des regards du public. Or la grotte de Pan doit être la grotte récemment découverte (*cd*), car elle seule pouvait offrir un refuge aussi discret, la grotte *b* n'ayant pas assez de profondeur et étant complètement ouverte. Il faut ajouter que la grotte *cd* est exactement *προσβορρον ἄντρον* (Eurip., *Ion*, 11, 837).

« Le déblaiement de la plate-forme ayant été terminé, nous voyons à présent la raison pour laquelle les anciens appelaient cet emplacement Μακραί. C'est parce que les rochers où se trouvent d'un côté la grotte d'Apollon et d'un autre côté la grotte de Pan sont vraiment très longs, aussi longs qu'en aucun autre point de l'Acropole; on peut même constater qu'ils étaient encore plus longs et qu'ils ont été brisés, par suite, paraît-il, d'un tremblement de terre.

« Au delà de la grotte *cd*, vers l'est, a été découvert un escalier taillé dans le roc (*g*); il s'étend jusqu'aux murs de l'Acropole, où il aboutissait jadis à l'escalier de 27 marches (*h*) découvert dans l'intérieur de l'Acropole en 1885. La suite des fouilles et des recherches nous apprendra si c'est par ces escaliers que les Arréphores descendaient de nuit, pendant les Panathénées, dans la basse ville (Paus., I, 27, 2) et si c'est par là que les Perses s'emparèrent de l'Acropole (Hérodote, VIII, 53; Paus., I, 18, 2). En tout cas, on pouvait, par ces escaliers, descendre de l'Acropole aux Μακραί, c'est-à-dire à l'emplacement où se trouvaient les grottes d'Apollon et de Pan.

« Les fouilles continuent. Je distingue à présent une rampe par laquelle on pouvait descendre de l'emplacement des Μακραί dans la basse ville. Cette rampe nous amènera probablement au sanctuaire d'Agraulos. »

Comptes rendus, p. 118.



Grottes de Pan et d'Apollon.

L'Académie se forme en Comité secret pour l'examen des titres des candidats au fauteuil de M. de Mas Latrie.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Vetus Testamentum graece. Codicis Sarraviani-Colbertini quae supersunt in bibliothecis Leidensi, Parisiensi, Petropolitana phototypice edita, praefatus est Henricus Omont (Lugduni Batavorum, 1897, gr. in-4°).

François-Just-Marie Raynouard, 1761-1836, discours prononcé à la séance solennelle de rentrée de la Société de jurisprudence d'Aix (conférence des avocats), le 9 décembre 1896, par M. Paul Bagarry, avocat à la Cour (Aix, 1896, in-8°).

Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, constitué sous le protectorat de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg, vol. XLV (Luxembourg, 1896, in-8°).

M. Perrot présente, au nom de M. Paul Gauckler, une brochure intitulée : *Enquête sur les installations hydrauliques romaines de Tunisie*, ouverte par ordre de M. René Millet, résident général, sous la direction de M. Paul Gauckler. I. *La Byzacène orientale* (Tunis, 1897, in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom des auteurs, M. Ferdinand Castets, maire de Montpellier, doyen de la Faculté des lettres, et M. Berthelé, archiviste de l'Hérault, le premier fascicule du tome Ier de l'ouvrage intitulé : *Archives de la ville de Montpellier, inventaires et documents* (Montpellier, 1895, in-4°).

« Les archives de la ville de Montpellier renferment les chartes et les documents de tous genres qui définissaient les droits, les obligations, les usages et les règlements de la cité, ainsi que les actes officiels émanant des pouvoirs constitués. Montpellier a toujours tenu une place importante parmi les villes méridionales. La réputation de sa célèbre université, le commerce étendu et florissant dont cette ville était le centre, ses nombreuses institutions hospitalières, l'ont placée au premier rang;

aussi les textes conservés à la Tour des Pins présentent-ils un intérêt considérable aussi bien pour l'histoire générale que pour l'histoire locale.

« En 1894, la municipalité, afin de faciliter les recherches des érudits dans ces précieuses archives, a décidé qu'un crédit annuel serait inscrit au budget pour la publication d'une série d'*inventaires* et de *documents*. Il a paru nécessaire de faire précéder cette publication d'une *Notice sur les divers inventaires des Archives de Montpellier* du XIIIe au XVIIIe siècle. Les auteurs de cette notice sont MM. Castets et Berthelé.

« Le plus ancien de ces inventaires remonte à l'année 1264. D'autres ont été rédigés aux XIVe, XVe et XVIe siècles. Mais le plus considérable et le plus fréquemment consulté est celui que l'historiographe Pierre Louvet a consacré en 1662-1663 au fonds important dit des *Grandes Archives* ou du *Grand Chartrier*. Louvet enseignait à Montpellier la géographie et l'histoire; il a laissé un souvenir honorable dans l'histoire littéraire du XVIIe siècle. Une découverte récente a associé son nom à celui d'un des plus illustres érudits de son temps, le bénédictin Dom Luc d'Achery avec lequel il était en relations assez suivies. Il avait le tempérament d'un ouvrier d'érudition et, dans la biographie si intéressante que MM. Castets et Berthelé ont consacrée à ce laborieux travailleur, on sent très bien que, si dans certains de ses travaux il n'a pas toujours été à la hauteur de sa tâche, la faute en est certainement plus aux circonstances qu'à lui-même. Son inventaire témoigne de la curiosité très vive de son esprit. Au désir de servir les intérêts pratiques de la municipalité il joint la préoccupation constante de dégager la valeur historique des documents et de consigner au passage ce qu'ils apportent d'informations caractéristiques sur le passé. C'est là ce qui constitue l'originalité de son travail.

« Un feudiste de Montpellier, François Joffre, a complété, en quelque sorte, l'inventaire de son contemporain Louvet en inventoriant lui-même le fonds dit des *Archives du Greffe de la maison consulaire*.

« Les archives municipales de Montpellier sont installées d'une façon très confortable dans un local spécial que son caractère archéologique prédestinait à les recevoir, à la Tour des Pins, tour qui autrefois faisait partie de l'enceinte de la ville. Les auteurs de la notice ont attiré l'attention sur ce curieux monument en rappelant les faits historiques dont il a été le témoin et en reproduisant sa fidèle et pittoresque image. Un certain nombre de phototypies insérées dans le texte permettent aussi d'apprécier l'intérêt et l'état de conservation des différents inventaires du XIIIe,

du XIVe et du XVe siècle. La municipalité de Montpellier et les savants éditeurs qui ont accepté la tâche de publier cette précieuse collection de documents ont droit à la reconnaissance et aux félicitations de tous les amis de l'histoire du moyen âge. »

SÉANCE DU 26 FÉVRIER.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission Piot sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide de la fondation Piot pendant l'année 1896 (1).

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède à l'élection d'un membre libre, en remplacement de M. de Mas Latrie, décédé.

Le Président rappelle les noms des candidats.

Il lit les articles du règlement relatifs à l'élection des membres libres.

Il y a 44 votants. Majorité, 23.

Au premier tour de scrutin, M. Picot obtient 16 suffrages; M. l'abbé Thédenat, 12; MM. Cordier et Ulysse Robert, chacun 7; M. Joret, 2.

Au second tour de scrutin, M. Picot obtient 35 suffrages; M. l'abbé Thédenat, 5; M. Cordier, 3; M. Robert, 1.

En conséquence, M. Picot, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Barth a la parole pour une communication :

« Je demande à l'Académie la permission de lui donner com-

(1) Voir ci-après.

munication d'un extrait d'une lettre que j'ai reçue ces jours derniers de M. Foucher, lettre datée du 2 février, de Mardan, dans le district de Peshawer, sur la frontière afghane. Récemment M. Senart a informé l'Académie de l'identification faite par M. Foucher du site du mont Dantaloka et de la caverne de Vessantara, identification qui rend désormais certaine celle de l'ancienne ville de Po-lu-sha avec la localité actuelle de Shâbbaz-Garhi. Continuant ses recherches sur les itinéraires des pèlerins chinois dans le pays de Gandhâra, M. Foucher a déterminé deux nouveaux sites : celui du stûpa de la Mère des démons et celui du stûpa de Sâmaka, tous deux visités par Hiouen-Thoang. Cette nouvelle identification confirme celle que le général Cunningham avait plutôt devinée que prouvée, de l'ancienne ville de Pushkalāvatā, la Πευκολαῖτις de Strabon, avec la localité actuelle de Charsadda, un peu au-dessus du confluent de la rivière de Svât et de celle de Caboul. Pour déterminer le site de la caverne de Vessantara, M. Foucher avait eu, pour se guider, la description détaillée qu'en a laissée le pèlerin Sun-Yung. Pour le stûpa de la Mère des démons, il n'avait que des indications approximatives de distance et d'orientation. Mais, une fois sur les lieux, il a eu la bonne fortune de trouver un secours inattendu dans la curieuse persistance d'un usage local déjà signalé par Hiouen-Thsang, et qui survit encore après la domination dix fois séculaire de l'Islam.

« Celle que le pèlerin chinois appelle la Mère des démons était une yakshī, une ogresse du nom de Hāritā, qui dévorait les petits enfants des Rājagṛiha et qui fut convertie par le Buddha. La patrie de la légende est à plus de 400 lieues de là, dans le pays de Magadha, aux confins du Bengale. Comme il l'a fait pour la légende de Vessantara et pour beaucoup d'autres, le bouddhisme a porté celle-ci avec lui jusque dans la vallée de Caboul et l'a localisée dans une contrée où le Buddha n'a certainement jamais mis les pieds. Une bonne partie de son ancien trésor légendaire a été ainsi projetée au dehors, sur un immense espace, à Ceylan, au Tibet, en Indo-Chine, en Chine, dans l'Asie centrale, partout où le bouddhisme s'est établi d'une façon durable. »

Le Président communique la lettre suivante qui lui a été adressée par le R. P. Delattre, correspondant de l'Académie :

Carthage, le 15 février 1897.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser de la part de l'auteur, M. Courtet, médecin militaire à la Goulette, une *Note sur les constructions en mer voisines des ports de Carthage*.

Depuis plusieurs mois, le docteur Courtet a pris à tâche de parcourir en tous sens, la sonde à la main, la baie du Khram. Guidé par un pêcheur expérimenté connaissant très bien la côte de Carthage, il a pu réunir une série d'observations nouvelles dignes d'intéresser les savants. La *Note* du docteur Courtet fournit de précieux renseignements pour l'étude demeurée incomplète des ports de Carthage. Elle montre, en outre, combien l'Académie des inscriptions a été bien inspirée en exprimant le vœu d'avoir bientôt un levé sous-marin de la baie du Khram et du reste du golfe qui baigne les quais de l'antique cité. Ce vœu, grâce à l'heureux concours des Ministères de l'instruction publique et de la marine, se réalise présentement. La carte marine, à mailles serrées, de la baie du Khram, en offrant une base sûre d'étude, sera d'une importance capitale dans la question des ports de Carthage. Le travail de M. Courtet le prouve une fois de plus.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage des sentiments les plus respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et obéissant serviteur.

Al. Delattre,
des Pères Blancs, correspondant de l'Institut.

Le Président donne ensuite lecture du travail du docteur Courtet qui est intitulé *Note sur les constructions en mer voisines des ports de Carthage* (1).

M. Héron de Villefosse insiste sur l'heureux résultat des constatations faites par le docteur Courtet. Ces constatations méritent d'attirer l'attention de l'Académie : elles permettent d'avoir une idée précise des restes de constructions qui existent dans la mer aux abords des anciens ports; elles montrent le grand intérêt

(1) Voir ci-après.

qu'offrira la carte marine détaillée de la baie du Khram. Il félicite le docteur Courtet de répondre avec tant d'empressement à l'appel de l'Académie et le remercie d'avoir fourni des renseignements exacts aux spécialistes chargés d'établir d'une matière définitive le plan projeté de Carthage et de ses abords.

M. Heuzey communique à l'Académie une seconde édition du texte chaldéen gravé sur le très antique monument connu sous le nom de Galet sacré d'Eannadou; cette copie a été revisée sur l'original rapporté au Musée du Louvre.

M. Heuzey offre en même temps, au nom de M. Fr. Thureau-Dangin, le premier essai de transcription et de traduction intégrale de ce précieux document historique.

M. Clermont-Ganneau discute une inscription grecque découverte à Coptos en Égypte, et publiée récemment par MM. Petrie et Hogarth. C'est une dédicace faite à un dieu au nom douteux par un certain Belakabos, servant, à l'époque de Caracalla, dans le corps des archers palmyréniens, auxiliaires de l'armée romaine. M. Clermont-Ganneau établit que c'est à tort que M. Hogarth a voulu reconnaître dans le nom de *Belakabos* ceux de Baal et de Jacob; c'est un nom, très fréquent dans les inscriptions palmyréniennes, *Belakab* composé de *Bel* et de *akab*, « celui que Bel protège ». Quant au nom du dieu que le savant anglais supposait devoir être un prétendu *Hierablous*, éponyme de la ville de *Hiérapolis*, M. Clermont-Ganneau montre qu'il n'est autre que *Yerahbôl*, ou *Yarhibol*, dieu bien connu du panthéon palmyrénien.

M. Clermont-Ganneau fait voir ensuite que, dans l'inscription, le surnom de *Hadrianien* ne doit pas être rapporté, comme le fait M. Hogarth, au corps des armées palmyréniennes, mais au nom même de la ville de Palmyre, dont le nom officiel était *Hadriana Palmyra*. Il termine par la production de divers témoignages historiques et épigraphiques montrant que les archers palmyréniens, et en particulier les archers montés, jouissaient d'une réputation universelle et formaient un corps spécial servant dans l'armée romaine au titre étranger.

COMMUNICATION.

NOTE SUR LES CONSTRUCTIONS EN MER VOISINES DES PORTS DE CARTHAGE, PAR M. LE DOCTEUR COURTET, AIDE-MAJOR DE 1re CLASSE DES HÔPITAUX DE TUNISIE.

Dans les descriptions des ports de Carthage, actuellement connus sous les noms de Port militaire et de Port marchand, on retrouve toujours l'impression d'étonnement que cause le peu d'étendue de ces bassins. Malgré les évaluations de leurs surfaces, on arrive difficilement à admettre que ces ports seuls, fermés, aient pu suffire à une ville telle que Carthage.

Nous ne reviendrons pas maintenant sur leur étude faite par des savants plus autorisés que nous. Nous voulons seulement donner dès à présent les résultats de recherches que nous avons faites en mer et qui nous ont paru dignes d'intéresser les archéologues.

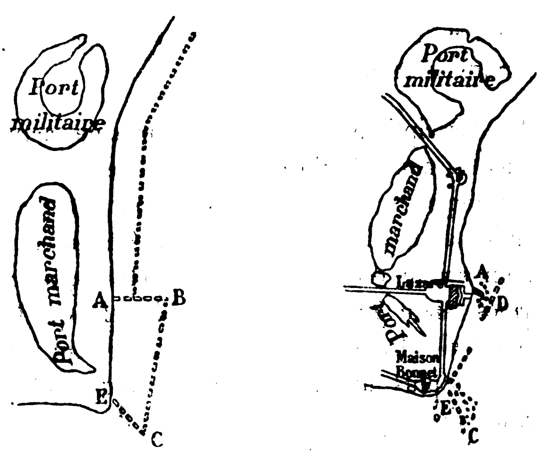
En se reportant à l'ouvrage de M. Babelon, sur Carthage, récemment paru, on trouve à la page 53 le plan de l'état actuel des ports, puis à la page 123 le plan de Falbe remontant à 1830. Sans nous inquiéter de la forme de ces ports, modifiée par des routes ou par des constructions récentes, nous voyons dans le plan de Falbe une première ligne de murailles parallèles à la côte, dessinant des quais, puis une enceinte ABCE limitée par d'autres murailles.

Dans le plan de M. Babelon, on remarque le tracé d'un mur ED partant obliquement de la pointe de la terre, les constructions EC, mais pas de muraille extérieure analogue à BC du plan de Falbe.

Nos recherches à cet endroit nous ont fait constater :

1° *Derrière le lazaret.* L'ancien pavillon de bains du lazaret

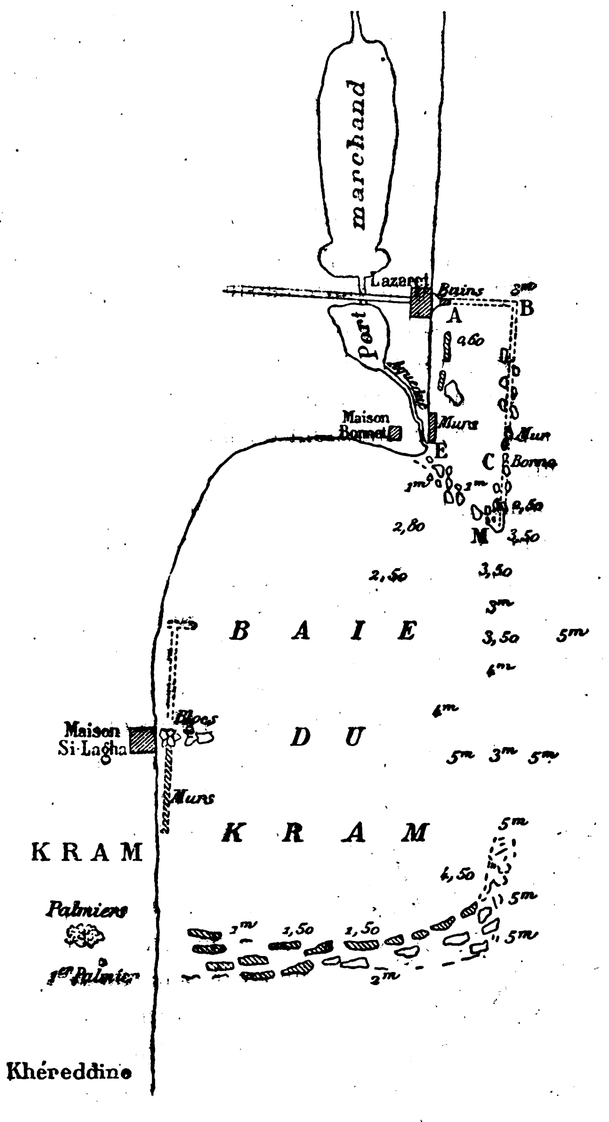
(autrefois palais Khasnadar) est bâti sur des constructions en mer : une ligne de murs contigus à la côte passe en dessous; ces mêmes murs peuvent être suivis parallèlement à la côte bien au delà du niveau du Cothon (jusqu'au delà de Bordj-Djedid).



Plan de Falbe. Plan de l'état actuel, d'après M. Babelon.

A la hauteur de ce pavillon de bains, en allant perpendiculairement au rivage, on suit sous l'eau une première muraille, faite de rochers et de massifs de blocage, qui s'avance une centaine de mètres en mer. Certains blocs sont à peine à 0 m. 50 sous l'eau, d'autres sont à 1 m. 50. Cette muraille se termine en se coudant brusquement à angle droit pour suivre en BC une direction sensiblement nord-sud. C'est le mur ABC du plan de Falbe. Le fond au niveau du point B et en dehors de BC est de 3 mètres.

Ce mur est formé de gros blocs de maçonnerie autour desquels apparaissent des rochers disposés irrégulièrement. Certaines pièces sont presque à fleur d'eau; d'autres, par 1 mètre ou 2 mètres de fond, sont parfaitement visibles par temps



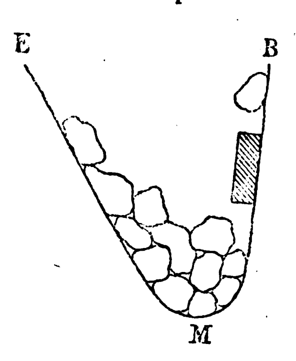
Constructions en mer voisines des ports de Carthage, d'après les relevés du Dr Courtet (1897).

calme. La ligne extérieure BC est bordée de rochers dont quelques-uns émergent à peine du sable du fond. Cette ligne est droite et se dirige sur la borne du génie. Mais elle ne s'y termine pas ainsi qu'il est indiqué sur les anciens plans; elle la dépasse de 100 mètres environ jusqu'en M où elle finit d'une façon spéciale.

Dans le quadrilatère limité par la côte et les murailles EA qui lui sont contiguës, la ligne AB, la ligne BM, sont irrégulièrement dispersés d'énormes massifs de blocage formant des pans de mur sans suite appréciable, s'élevant à pic sur le fond de sable et entre lesquels la mer a creusé comme des ravinements. Certains nous semblent des parties de la muraille BM renversées par l'effort incessant du flot qui mène à la côte à cet endroit.

De la pointe E (près de la maison Bonnet) et non pas seulement au nord de cette pointe, part une autre série de rochers et de blocs se dirigeant presque en ligne droite sur l'extrémité M de notre mur BM. Ces murs sont presque continus.

Enfin cette extrémité M, formée par la réunion à angle aigu de BM et EM, présente une forme sur laquelle nous tenons à insister. Les blocs qui la composent sont à peine à 1 mètre sous l'eau; ils s'élèvent verticalement sur le fond de sable et brusquement, autour d'eux, la sonde tombe à 3 m. 50. Si l'on se rapproche de la pointe de terre E, la sonde se maintient à 2 m. 80 assez près de la côte, puis remonte insensiblement. Ces constructions délimitent le nord de la passe menant dans la baie du Kram.



2° Si maintenant on se reporte vers un autre point de la côte ensablée, entre Khéreddine et le Kram (comme repère, en

face du premier massif de palmiers du Kram), on trouve, partant à 50 mètres environ du rivage, une série de constructions affectant une direction perpendiculaire à la côte et sensiblement est-ouest. Ce sont d'énormes pans de mur dont plusieurs atteignent 9 mètres de large, formés de petits rochers réunis par de la maçonnerie. Ces pans de mur vont en mer dans la même direction générale est-ouest, dessinant une légère convexité vers le sud pendant 500 à 600 mètres. Puis la muraille se recourbe vers le nord pour se mettre sensiblement dans le prolongement de la muraille BM. Il n'y a pas là un seul mur suivant une direction bien déterminée, mais bien un ensemble de murailles sensiblement parallèles s'étendant sur une largeur d'une quarantaine de mètres. Ce sont bien nettement des constructions unies à la chaux, formant des massifs de 2 à 9 mètres de large sur 10 mètres de long quelquefois, entre lesquels la mer a creusé des ravinements.

La plupart de ces murs sont recouverts de varechs, et la teinte noire des plantes, par reflet sous l'eau, indique assez bien, à mesure qu'on avance, la direction générale.

Vers 300 mètres de la côte le bord nord commence à dessiner sa concavité vers le nord; le bord sud bordé de rochers conserve presque la ligne droite jusqu'à son extrémité.

Ces constructions sont pendant très longtemps (200 mètres environ) à 0 m. 50 sous l'eau par un fond de 1 m. 50; plus loin à 1 m. 20; puis vers 300 mètres de la côte les murs redeviennent plus superficiels. On les voit à 0 m. 50 ou 0 m. 60 sous l'eau avec 1 m. 50 d'eau en dedans et 2 mètres en dehors. Puis, ils sont plus couverts d'eau à mesure qu'on avance au large. Vers 500 à 600 mètres du bord ils sont par 3 m. 50, et après eux la sonde tombe à 5 mètres sur le sable.

3° Entre les extrémités des deux séries de murs que nous venons de décrire, dans le prolongement vers le sud du mur BM, nous avons continué nos recherches de profondeur

IMPRIMERIE NATIONALE.

en mer. Nous avons trouvé constamment 4 mètres, 3 m. 50, 3 m. 80 sur une longueur d'environ 200 mètres. En face de la maison de Si Lagha, le fond, qui, en dedans et en dehors de notre ligne, était de 5 mètres, est remonté à 3 m. 50 dans le prolongement du mur BM. Le fond est soulevé en dos d'âne. Y a-t-il là une muraille ensablée? Nous n'avons pu le constater.

En continuant dans la même direction, 300 mètres environ au sud du point M, nous retombons sur les constructions décrites dans notre deuxième paragraphe.

4° Nous avons parcouru dans tous les sens la baie du Kram ainsi limitée au sud par cet ensemble de constructions : elle ne contient aucun vestige de murailles; partout le fond est en sable fin.

Près de la côte, à 100 mètres au-dessous de la maison de Si Lagha, se trouvent des constructions parallèles au rivage et qui le bordent en remontant vers le nord.

En face de cette même maison de Si Lagha est une amorce de rochers allant en mer; mais ces rochers ne s'avancent pas à plus de 30 mètres du bord.

Les quais dont nous venons de parler se terminent au sud juste en face la dépression du sol signalée au-dessous du Kram et qui, dit-on, marque le canal de communication entre la baie du Kram et le lac de Tunis. Cette dépression est parfaitement visible sur le terrain.

En somme, dans la série de recherches que nous avons entreprises, nous avons pu constater :

1° Le prolongement du mur BC figuré dans le plan de Falbe et sa terminaison en musoir;

2° L'existence d'une véritable passe au-dessous de ce point;

3° L'existence d'un ensemble de murailles fermant au sud la baie du Kram. Nous avons voulu dès maintenant en signaler l'emplacement et la forme.

Les auteurs ont jusqu'à présent décrit la digue de Scipion partant du niveau de la maison de Si Lagha pour aller à la pointe du môle. Nous avons vu que les constructions, à cette hauteur, ne s'avancent pas à plus de 30 mètres en mer, et que la baie est libre de débris dans toute sa surface.

L'ensemble des murailles que nous avons suivies marquerait, suivant nous, la place véritable de la digue; les parties maçonnées avec leurs rochers en dehors peuvent en être des restes. On peut aussi supposer que les Romains, utilisant la digue, l'ont prise pour base d'une jetée maçonnée qui transformait la baie du Kram en un avant-port.

APPENDICE.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS OU ENCOURAGÉS À L'AIDE DE LA FONDATION PIOT PENDANT L'ANNÉE 1896, PAR M. MAX. COLLIGNON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai l'honneur de soumettre à l'Académie, au nom de la Commission Piot, le rapport annuel sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide de la Fondation Piot, pendant l'année 1896.

L'Académie a réparti ainsi ses subventions :

1° A M. Leroux, éditeur, pour un fascicule des *Monuments et mémoires* .... 3,000 fr.

2° A M. Fontemoing, éditeur, pour la publication du *Catalogue des bronzes de l'Acropole d'Athènes*, par M. de Ridder.... 2,818 fr.

3° A M. Millet, ancien membre de l'École française d'Athènes, pour la continuation de ses recherches à Mistra et au Mont Athos .... 2,000 fr.

4° A M. Perdrizet, membre de l'École française d'Athènes, pour une quatrième année de séjour en Grèce .... 4,000 fr.

5° Au R. P. Delattre, pour la continuation de ses fouilles à Carthage.................................... 3,000 fr.

6° A M. Bertaux, pour l'achèvemen tde ses recherches sur les travaux d'art exécutés en Italie et en Sicile au temps des princes de la maison d'Anjou........................ 2,500 fr.

Les *Monuments et mémoires* ont conquis une place d'honneur parmi les recueils archéologiques. Il serait superflu d'insister sur la beauté des planches, sur l'exécution typographique; en le faisant, votre rapporteur se condamnerait à se répéter. Un seul fascicule a paru en 1896; mais ce retard sera réparé et au delà, car la Commission a prévu, outre le fascicule arriéré et le volume de 1897, la publication d'un volume supplémentaire, où M. Héron de Villefosse décrira le trésor d'orfèvrerie de Bosco Reale.

C'est sur la demande de M. Homolle que l'Académie a accordé une subvention permettant d'achever la publication du *Catalogue des bronzes de l'Acropole d'Athènes*, rédigé par M. de Ridder. Notre confrère vous a présenté lui-même cet ouvrage, et vous a exprimé les remerciements de l'auteur et les siens. La *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome* s'enrichit d'un volume édité avec un soin particulier, et qui fait connaître une collection de bronzes grecs intéressante entre toutes, par l'unité de provenance et par les limites chronologiques assignées aux monuments. Elle apporte, en effet, des renseignements très précis sur l'industrie du bronze en Grèce à l'époque archaïque et jusqu'au milieu du ve siècle. Par la sûreté de l'information scientifique et par l'abondance de l'illustration, ce catalogue répond aux plus légitimes exigences. Il n'y a pas de pièce importante qui ne soit reproduite par l'héliogravure ou par la phototypie, et à de minutieuses descriptions se joint ainsi le commentaire toujours si précieux que fournit la représentation même du monument. M. de Ridder avait déjà publié le *Catalogue des bronzes du Polytechneion;* il était donc fort bien préparé pour ce nouveau travail, et il a pu en rehausser l'intérêt, en le faisant précéder d'une introduction étendue, où il esquisse l'histoire de l'art du bronze en Grèce à l'époque archaïque.

M. Millet, ancien membre de l'École française d'Athènes, a dirigé ses recherches vers l'histoire de la peinture byzantine dans la période la moins connue, du XIIIe au XVIe siècle. Ses travaux sur les couvents grecs de Daphné et sur les églises de Trébizonde ont été féconds en résultats nouveaux, et, en lui accordant une subvention, l'Académie l'a

encouragé à poursuivre des recherches si heureusement commencées. M. Millet se proposait de retourner à Mistra, puis au Mont Athos, où il devait s'associer à une mission de savants russes. Mais la mission n'étant pas prête pour 1896, c'est à Mistra que M. Millet a passé l'été. Il a pu dégager, dans l'église de la Métropole, toute la partie ancienne qui remonte à 1302, et découvrir des fresques représentant, outre les scènes ordinaires, la légende de la Vierge, la passion de saint Démétrius, et les miracles du Christ. Tous ces groupes témoignent d'une extrême diversité de procédés et de styles. Dans leur ensemble ces fresques sont d'une composition plus simple, d'un dessin plus ferme, d'un sentiment plus naïf que les peintures du xv° siècle. Elles forment la transition entre l'art du xi° siècle, encore inspiré de l'antique, et les œuvres plus vivantes et plus pittoresques qui caractérisent l'époque des Paléologues. A M. Millet s'étaient joints un peintre et un architecte. M. Yperman a exécuté dix-huit copies en couleur des principales peintures, et M. Eustache, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, a recueilli tous les matériaux d'une étude architecturale complète. On peut donc augurer très heureusement des résultats définitifs d'un travail poursuivi par M. Millet, avec une grande énergie, dans des conditions souvent difficiles.

L'Académie avait formulé un avis favorable au sujet de la demande d'une quatrième année de séjour en Grèce, faite par M. le directeur de l'École française d'Athènes, en faveur de M. Perdrizet, membre de l'École. Cette prolongation de séjour lui a paru justifiée, en raison de la part très active que M. Perdrizet a prise aux fouilles de Delphes, du succès de ses investigations archéologiques en Syrie et en Chypre, et du mérite de ses travaux. Toutefois cette mesure avait pour conséquence de ne laisser qu'une place vacante à mettre au concours en 1896. En accordant une subvention à M. Perdrizet, l'Académie a voulu témoigner de sa sollicitude pour les fouilles que l'École française d'Athènes poursuit à Delphes avec tant de bonheur, et, tout en conservant à M. Homolle un collaborateur expérimenté, lui assurer le concours de deux nouveaux membres de l'École.

Les fouilles du P. Delattre, dans la nécropole du terrain *Douïmès*, à Carthage, ont été à plusieurs reprises encouragées pas des subventions prélevées sur les arrérages du legs Piot. L'Académie a ainsi donné la preuve de l'intérêt qu'elle porte à l'œuvre entreprise par son correspondant. Au mois de mai 1896, le P. Delattre l'informait des derniers résultats de ses recherches. Vingt-sept nouvelles tombes découvertes portaient à cent vingt et un le chiffre des tombeaux puniques déblayés

depuis le commencement de l'année. Des poteries, des vases de fabrication grecque, des objets d'ivoire, d'or et de bronze, une lampe de type primitif à inscription punique, apportaient de nouveaux et intéressants documents pour l'histoire des usages funéraires, de l'industrie et des relations commerciales de Carthage. La subvention accordée en 1896 au P. Delattre lui a permis de continuer l'exploration de la nécropole punique, et de commencer le déblaiement de l'arène de l'amphithéâtre. L'Académie a été tenue au courant de ces nouvelles découvertes par M. Héron de Villefosse.

En 1895, une subvention avait été attribuée à M. Bertaux, pour lui faciliter ses recherches sur l'histoire des arts dans l'Italie méridionale, pendant la période angevine. Des accidents fortuits, une grave maladie contractée en Terre d'Otrante, une suite de mauvais temps qui l'ont forcé d'interrompre son voyage dans les Abruzzes, l'ont empêché de terminer une œuvre entreprise avec ardeur, et poursuivie avec autant de courage que de dévouement. Il eût été infiniment regrettable qu'une exploration déjà féconde en résultats demeurât inachevée. Grâce au concours de l'Académie, M. Bertaux se propose de compléter ses recherches dans le Napolitain, en Campanie, dans la Basilicate, la Calabre et les Abruzzes. Son plan est nettement tracé. Il a constitué une statistique monumentale de l'Italie méridionale, qui comprend nombre de monuments inédits ou à peine signalés, et il a l'espérance de l'accroître encore. On est en droit d'espérer que, de ces recherches méthodiques, sortira une histoire complète des arts dans l'Italie méridionale, au temps des rois angevins.

Travaux de fouilles, recherches dans les musées, explorations archéologiques, publications de monuments : telles sont les formes variées de l'activité scientifique à laquelle l'Académie a prêté son concours. L'énumération sommaire des résultats acquis suffit à témoigner que tous ces travaux sont dignes de votre patronage et répondent aux intentions du donateur qui a voulu servir les intérêts des sciences historiques et archéologiques. La Commission Piot n'a pas cru s'en écarter en facilitant au Musée du Louvre l'acquisition de précieux monuments, comme des stèles syriennes, et une importante série d'objets céramiques de style mycénien trouvés en Crète. Le Conseil des musées nationaux a apprécié tout le prix du concours que lui a apporté l'Académie pour l'enrichissement de nos collections nationales, et vous a, par l'intermédiaire d'un de nos confrères, exprimé ses remerciements.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Mémoire sur l'évêché de Bayonne, par M. J.-F. Bladé, correspondant de l'Institut (Pau, 1897, in-8°);

Du Volga à l'Irtisch, par M. le baron de Baye (Paris, 1896, in-8°; extrait de la *Revue de géographie*);

Les tombes de Mouranka, par le même auteur (Leyde, 1896, in-8°; extrait des *Actes du xe Congrès international des Orientalistes*);

Le camp romain du Champ-Clair, par M. Gustave Mallard (Saint-Amand, 1897, in-8°);

Jetons des princes de Bourbon de la première maison de Vendôme, suivis d'une note relative aux méreaux et aux sceaux de la collection de Saint-Georges, de Vendôme, par M. Jules Chautard (Vendôme, 1897, in-8°);

De l'origine étymologique de quelques noms de nombre et du suffixe du pluriel dans les langues ouralo-altaïques, par M. E.-D. Callivoulis (Paris, 1897, in-8°).

M. Perrot présente le n° XI (novembre 1896) du *Bulletin de correspondance hellénique* (Paris, 1896, in-8°).

M. Paul Viollet offre, de la part de l'auteur, un volume intitulé : *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, par l'abbé P. Féret: *Moyen âge*, tome IV et dernier (Paris, 1897, in-8°).

«M. l'abbé Féret a clos avec ce tome IV, digne en tous points des précédents, son histoire de la Faculté de théologie de Paris au moyen âge. Ce volume est consacré à la période du schisme, aux conciles de Pise, de Constance et de Bâle. Les plus grands noms de notre histoire ecclésiastique : Courtecuisse, d'Ailly, Gerson, Clamanges, éclairent ces pages très vivantes. Un chapitre est consacré à Jean Petit et à la question du tyrannicide; un autre à Jean Huss et à Jérôme de Prague (ce dernier maître ès arts de l'Université de Paris).

«Un index général des auteurs et des matières, index qui sera fort utile, termine le volume.»



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1897.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.



SÉANCE DU 5 MARS.

M. CAGNAT, communique le fragment suivant d'une lettre, datée de Tunis, qu'il a reçue de M. le capitaine de frégate Davin, au sujet de l'exécution du plan de Carthage :

... Suivant le désir que vous avez bien voulu m'exprimer, les sondages seront faits avec tout le soin désirable dans le triangle tracé au crayon bleu sur la carte. Le peu de profondeur de l'eau rendra les opérations faciles. Nous emploierons le scaphandre pour déterminer la nature des obstacles rencontrés. Il est probable que, de cette manière, rien d'important ne pourra nous échapper.

Vous serez tenu au courant de tout incident notable...

M. Émile Picot, empêché par son état de santé de venir prendre séance, adresse à l'Académie ses remerciements pour l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant membre libre de la Compagnie en remplacement de M. de Mas Latrie.

Mgr Leroy, ancien vicaire apostolique du Gabon, à qui l'Académie avait attribué, en 1894, une partie du prix Garnier pour étudier l'ethnographie et la linguistique des *Pygmées* du continent africain, écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer qu'il est rentré à Paris avec de nombreux documents, mais peu

de pièces ethnographiques, les Pygmées étant d'un abord très difficile et ne possédant presque rien. Il enverra prochainement à l'Académie un rapport détaillé sur sa mission.

M. Massillon-Rouvet, architecte à Nevers, adresse à l'Académie une étude sur la cathédrale de Nevers.

Renvoi à l'examen de M. de Lasteyrie.

M. Clermont-Ganneau achève la lecture de sa note sur une inscription grecque découverte à Coptos, en Égypte.

M. Henri Weil signale un volume récemment publié par M. Grenfell et intitulé : *New classical fragments* (Oxford, 1897).

« Parmi les nombreux textes que renferme ce recueil, les uns littéraires, les autres (en plus grand nombre) actes publics ou privés, le plus intéressant est sans contredit un fragment de Phérécyde de Syros, qui passait pour le plus ancien prosateur de la Grèce. Il s'agit dans ce fragment du mariage de Zeus et d'Héra, le mariage sacré, comme disaient les Grecs, le premier mariage légitime conclu dans le monde, le type et le modèle des mariages et des rites qui les accompagnaient dans la vieille Grèce. »

M. Théodore Reinach fait une communication sur l'auteur de la statue connue sous le nom de *Vénus accroupie.*

Il montre que le texte de Pline relatif à cette statue a été mal lu jusqu'à présent; le sculpteur s'appelait non pas *Dédale*, mais *Dédalsès*, et il était identique à l'auteur d'une statue célèbre de Jupiter conservée à Nicomédie. Cet artiste, de nation bithynienne, florissait vers 250 avant J.-C.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Les éclipses mentionnées dans les textes cunéiformes, par M. J. Oppert, membre de l'Institut (extrait de la *Zeitschrift für Assyriologie*, t. XI, in-8°);

Recent advances in theistic philosophy of religion, by James Lindsay (Edinburgh and London, 1897, in-8°);

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tome XVI, 2e partie (Beauvais, 1896, in-8°).

SÉANCE DU 12 MARS.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret, en date du 2 mars, par lequel M. le Président de la République a approuvé l'élection de M. Émile Picot comme membre libre, en remplacement de M. de Mas Latrie, décédé.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Picot et le présente à l'Académie.

Le Président l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Maxime de la Vernette écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que M. Auguste Prost, membre de la Société des antiquaires de France, décédé à Paris, l'a chargé de faire don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'un exemplaire de chacun de ses ouvrages.

L'Académie accepte le don de M. Prost. Le Secrétaire perpétuel transmettra à M. de la Vernette les remerciements de la Compagnie.

M. Cagnat communique à l'Académie le texte d'une grande inscription découverte au nord-ouest de la ville de Testour par M. Poullain, lieutenant attaché aux brigades topographiques de Tunisie. Le monument lui-même vient d'être apporté au musée du Bardo par les soins de M. Gauckler. L'inscription en couvre les quatre faces. M. Cagnat l'a déchiffrée avec l'aide de M. Toutain, professeur à l'Université de Caen; M. Gauckler a revu, de son côté, le texte sur l'original. Ce document contient une suite

de dispositions destinées à réglementer l'exploitation d'un grand domaine africain, au temps de l'empereur Trajan.

M. Cagnat se contente aujourd'hui d'en publier et d'en expliquer le texte; il lira dans la prochaine séance le commentaire que M. Toutain a rédigé de ce document, un des deux ou trois plus importants qui aient été trouvés en Afrique depuis trente ans[1].

M. Héron de Villefosse, cédant le fauteuil de la présidence, présente à l'Académie le dessin d'une mosaïque antique du plus haut intérêt qui vient d'être découverte au delà du Jourdain, à Madeba, par le R. P. Cléophas, bibliothécaire du patriarcat grec de Jérusalem. C'est une mosaïque géographique exécutée avec un sentiment si vif et si profond de la nature, que les gens du pays eux-mêmes reconnaissent encore certains lieux. Elle reproduit la Palestine et une partie de la basse Égypte, c'est-à-dire les régions où se sont déroulés les événements rapportés par la Bible. Les montagnes, les fleuves, les villes sont indiqués et désignés par des légendes grecques. Quelques détails pittoresques, tels que des arbres de différentes espèces, des poissons nageant dans le Jourdain et dans le Nil, des bateaux voguant sur la mer Morte, etc., ont été ajoutés par le mosaïste. Les villes sont représentées par de petits édifices, comme sur la carte de Peutinger. Chaque cité a sa caractéristique : les obélisques d'Ascalon, la place ovale de Lydda, la fontaine semi-circulaire d'Eleuthéropolis, la grande rue de Gaza conduisant à une basilique, une vue cavalière de Jérusalem, Η ΑΓΙΑ ΠΟΛΙC ΙЄΡΟΥCΑΛημ, traitée avec plus de détails que les autres, présentent une importance particulière. La place forte de Kérack, fièrement campée sur ses rochers à pic, se distingue au premier coup d'œil. Les églises se reconnaissent toujours et forment la caractéristique des lieux saints : Saint-Jean-du-Baptême, Saint-Zacharie, Saint-Victor, Saint-Philippe.

Les inscriptions sont correctes. Elles ont été relevées avec soin,

(1) Voir ci-après.




Pilier
Carte-Mosaïque
découverte à
Mâdaba
par le Révérend Père Cléophas
Bibliothécaire au Patriarcat Grec de Jérusalem.
Echelle: 1/20
0 10 20 40 60 80 100 120 centimètres
CIMENT
ΠΡΑCΙΔΙΝ
ΘΑΜΑΡΑ
ΕΡΗΜΟCCΙΝ
ΜΑΜΨΙC
ΑΘΡΙΒΙC
ΤΑΝΙC
ΕΡΜΟΥΠΟΛΙC
ΧΟΡΤΑCΩ
ΡΙΝΟΚΟΡΟΥΡΑ

sur le dessin ci-joint, par deux dominicains de l'École des études bibliques de Jérusalem, le R. P. Vincent et le R. P. Lagrange; ce dernier en a donné l'interprétation. Son manuscrit et le relevé de la mosaïque nous ont été communiqués par M. l'abbé Batiffol, aumônier du collège Sainte-Barbe[1].

Outre les noms géographiques, on trouve marqué l'emplacement des tribus en lettres plus grandes : ... ΙΟΥΔΑ, ΚΛΗΡΟϹ ΔΑΝ, ΚΛΗΡΟϹ ϹΥΜЄѠ, *part de Juda*, *part de Dan*, *part de Siméon*, etc. Des légendes assez détaillées se rapportent à des faits importants de l'Ancien ou du Nouveau Testament, par exemple : ΒЄΘΑΒΑΡΑ ΤΟ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΙѠΑΝΝΟΥ ΤΟΥ ΒΑΠΤΙϹΜΑΤΟϹ, *Bethabara, souvenir de saint Jean au lieu du baptême;* ЄΦΡѠΝ Η ЄΦΡΑΤΑ ЄΝΘΑ ΗΛΘЄΝ Ο ΚΥΡΙΟϹ, *Ephron ou Ephrata, lieu où se retira le Seigneur;* ΑΙΛΑΜѠΝ ЄΝΘΑ ЄϹΤΗ Η ϹЄΛΗΝΗ ЄΠΙ ΤΟΥ ΝΑΥη, *Ailamon, où la lune s'est arrêtée sous Josué, fils de Navé;* ΘΑΜΝΑ ЄΝΘΑ ЄΚЄΙΡЄΝ ΙΟΥΔΑϹ ΤΑ ΑΥΤΟΥ ΠΡΟΒΑΤΑ, *Thamna, où Judas tondait ses brebis;* ΤΟ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΦΙΛΙπΠΟΥ ЄΝΘΑ ΛЄΓΟΥϹΙ ΒΑΠΤΙϹΘΗΝΑΙ ΚΑΝΔΑΚΗΝ ΤΟΝ ЄΥΝΟΥ-ΚΟΝ, *Lieu de Saint-Philippe où l'on rapporte que fut baptisé l'eunuque de Candace;* ЄΡΗΜΟϹ ϹΙΝ ΟΠΟΥ ΚΑΤЄΠЄΜΦΘΗ ΤΟ ΜΑΝΝΑ ΚΑΙ Η ΟΡΤΥΓΟΜΗΤΡΑ, *Désert de Sin où furent envoyées la manne et les cailles*, etc. On ne peut s'empêcher de rapprocher cette dernière mention de celle qui se lit sur la carte de Peutinger, près du Sinaï : *Desertum ubi quadraginta annis erraverunt filii Israël ducente Moyse.* Une autre indication du même genre est la suivante : ΡΑΦΙΔΙΜ ЄΝΘΑ ЄΠЄΛΘΟΝΤΙ ΤѠ ΑΜΑΛΗΚ Ο ΙϹΡΑΗΛ ЄΠΟ-ΛЄΜΗϹЄΝ, *Raphidim où Israël lutta contre les Amalécites.* Quelques légendes ont un caractère géographique plus précis, comme celle-ci : ΓЄΡΑΡΑ ΒΑϹΙΛΙΚΗ ΠΟΤЄ ΠΟΛΙϹ ΤѠΝ ΦΥΛΙϹ-ΤΙΑΙѠΝ ΚΑΙ ΟΡΙΟΝ ΤѠΝ ΧΑΝΑΝΑΙѠΝ ΤΟ ΠΡΟϹ ΝΟΤΟΝ ЄΝΘΑ ΤΟ ΓЄΡΑΡΙΤΙΚΟΝ σαΛΤΟΝ, *Gerara, autrefois ville royale des Philistins et limite des Chananéens du côté du midi.*

Le P. Lagrange a marqué l'étroite parenté existant entre

[1] Le cliché de la mosaïque géographique de Madeba, qui a servi pour la reproduction ci-jointe, a été gracieusement prêté par M. V. Lecoffre, éditeur de la *Revue biblique internationale*, où le travail du P. Lagrange a été publié.

plusieurs de ces légendes et les renseignements donnés par l'*Onomasticon* d'Eusèbe; sur quelques points cependant l'auteur de la mosaïque a conservé son indépendance. Le P. Lagrange n'a pas eu l'intention d'écrire un commentaire pour lequel le temps lui faisait absolument défaut; il a voulu seulement donner quelques indications qui permettront de lire plus facilement la reproduction de la carte.

C'est en construisant une église pour le rite grec, à Madeba, sur les fondations mêmes d'une ancienne basilique, que cette mosaïque a été découverte. On voit par le plan ci-joint qu'il ne reste plus qu'une faible partie de l'ouvrage primitif. La partie géographique de la mosaïque allait certainement du nord au sud dans toute la largeur de la basilique; de l'est à l'ouest, il est difficile de dire où elle s'arrêtait. L'église étant orientée selon la règle absolue de ce temps, la carte allait dans le même sens, les noms étant écrits de manière à être lus à mesure qu'on s'avançait. En d'autres termes, l'Orient était pour cette carte ce qu'est le Nord pour les nôtres.

A peu de distance de l'église, le P. Cléophas a découvert une inscription mentionnant une réparation faite à une citerne sous le règne de Justinien. C'est aussi à cette époque qu'on peut faire remonter l'exécution de la mosaïque. Elle serait ainsi à peu près contemporaine d'une autre mosaïque portant une longue dédicace grecque, déjà signalée dans une seconde basilique chrétienne de Madeba et contemporaine aussi de la célèbre mosaïque de Kabr-Hiram rapportée au Louvre par Ernest Renan. La mosaïque d'une petite annexe placée au sud de la basilique présente, du reste, de grandes analogies avec la mosaïque du Louvre. On y voit également, au milieu de rinceaux et d'enroulements de feuillages, un homme tirant un âne, une gazelle, des oiseaux se becquetant. Sur la mosaïque géographique elle-même, l'artiste a représenté, dans la plaine au nord de la mer Morte, deux animaux se poursuivant, qui semblent inspirés par le même modèle que certaines scènes de la mosaïque de Kabr-Hiram.

La date de ce travail paraît donc devoir être reportée à l'époque de la grande renaissance du temps de Justinien, qui a laissé tant

de traces dans tout l'Orient. Elle rentrerait ainsi dans cet ensemble d'œuvres dont E. Renan a dit si justement «qu'elles constituent une vraie période d'art chrétien, où la Syrie joue le premier rôle».

M. Clermont-Ganneau annonce qu'il a reçu, de son côté, au sujet de la nouvelle mosaïque géographique de Madeba, une lettre, en date du 2 mars, qui lui est adressée par le P. Paul de Saint-Aignan, de la custodie franciscaine de Jérusalem. Il en communique à l'Académie, en les accompagnant de quelques observations, les extraits suivants :

... Vous aurez sans doute eu connaissance de la découverte, faite en décembre à Madeba, d'une mosaïque du ve siècle représentant la Palestine et l'Égypte chrétiennes. L'auteur de la découverte, le P. Cléophas, bibliothécaire du patriarcat grec, nous a remis sa description, incomplète, il est vrai, sur certains points, mais assez détaillée. Notre imprimerie va en entreprendre la publication; j'en ai déjà commencé la rédaction en français : je vous l'enverrai manuscrite dès que je l'aurai terminée.

Mais le point capital, ce me semble, est le relevé exact des fragments de cette carte, car malheureusement la mosaïque est bien mutilée. Sur l'ordre du patriarche grec, M. George Arvanitaki, membre de la Société astronomique de France, géomètre du patriarcat, est allé à Madeba. La carte n'était pas mise au net que le patriarche mourut; le pauvre géomètre se voit ainsi sur le point de perdre le fruit de son travail. Nous l'avons encouragé, et, le 5 de ce mois, il nous présentera la carte de Madeba en douze feuilles de 0 m. 50 de côté. J'ai déjà sa parole, et à moins d'accidents imprévus, cette carte partira à votre adresse par le prochain courrier, 9 mars.

Il importerait, je crois, que ce document fût publié en photolithographie, le plus tôt possible, pour donner une idée complète... de ce document de premier ordre pour la tradition biblico-évangélique.

En effet, les tribus d'Israël sont indiquées avec leurs limites respectives, leurs villes principales, les faits bibliques ou évangéliques rappelés d'un mot; les parties principales de la prophétie de Jacob sont indiquées avec des variantes au texte reçu (*Genèse*, XLIX, 25; *Deutéron.*, XXXIII). La division administrative du ve siècle s'y trouve aussi, et quelques noms de villes inconnues jusqu'ici.

En dehors de l'intérêt purement historique et géographique, l'archéo-

logie trouvera dans cette mosaïque un document intéressant. Chaque ville ou sanctuaire est représenté par un monument ou un édifice. Jérusalem, Naplouse, Gaza, sont entourées de murs; les portes principales s'y reconnaissent; les édifices donnent l'aspect extérieur de ces villes.

Au point de vue artistique, les ouvriers ont eu à vaincre des difficultés énormes pour rendre le relief du terrain : montagnes, plaines, vallées, fleuves, torrents, mers, routes, etc.

Sans doute, il ne faut pas chercher l'exactitude mathématique dans les distances entre les villes ou dans leur situation réciproque; mais l'idée générale des directions est donnée d'une manière satisfaisante. C'est, par le fait, un des documents les plus curieux et les plus importants dans les questions palestiniennes.

La carte, que je voudrais pouvoir vous envoyer par le prochain courrier, a le grand avantage de présenter toutes les garanties d'exactitude désirables, puisqu'elle est faite par un homme de profession, et qu'elle contient tous les détails, soit dans le tracé, soit dans le coloris. Sous le rapport épigraphique, M. Arvanitaki possède sa langue à merveille, ce qui est encore à considérer quand il s'agit de relever les abréviations et les copulations.

En attendant l'envoi des documents, annoncé par le P. Paul de Saint-Aignan, M. Clermont-Ganneau fait remarquer que la vieille ville moabite de Madeba, située de l'autre côté de la mer Morte, entre Hesbân et Dhîbân, les Hesbon et Dibon antiques, semble avoir été, à l'époque byzantine, un centre chrétien très florissant. Elle était le siège d'un des évêchés d'Arabie. On y avait déjà relevé les restes de plusieurs importantes églises et basiliques, des inscriptions chrétiennes et aussi des fragments de magnifiques pavements de mosaïques[1]. Quelques-uns de ces fragments me semblent même avoir fait partie de notre grande mosaïque géographique, et pouvaient en faire présager la découverte, si j'en juge par la nature des épigraphes qui y sont inscrites; sur l'un de ces fragments on lit en effet les mots : *Ζαβουλὰν παρά-[λιος κατοι]κήσει... καὶ παρατενεῖ ἕ[ως Σιδῶνος]*, qui sont visi-

[1] *Revue biblique*, 1892, p. 639; 1895, p. 588; 1896, p. 263; *Palestine Exploration Fund, Statement*, 1895, p. 206; *Zeitschr. des deutsch. Palaestina-Vereins*, 1895, p. 113; *id.*, *Mittheil. und Nachr.*, 1895, p. 65, 72; 1896, p. 1, 42, 47; *Byzantin. Zeitschr.*, IV, 2, p. 345.

blement empruntés à la version des Septante (*Genèse*, XLIX, 13, Bénédictions de Jacob); à côté était représenté un navire, dans lequel on avait voulu reconnaître la «barque de saint Pierre», à qui l'église aurait été dédiée; c'est, évidemment, ici une simple indication schématique de la mer. Sur un autre fragment apparaît le nom de la ville maritime de Sarephtha[1], qui est étroitement associée à Sidon dans la Bible (Septante, III Rois, XVII, 9 : Σαρεπτὰ τῆς Σιδωνίας).

Je ne sais encore sur quelles données s'appuie l'opinion relatée par mon correspondant, qui attribue au ve siècle l'exécution de la mosaïque géographique. Il convient d'attendre sur ce point de plus amples renseignements. Tout ce que je puis dire, c'est que, parmi les fragments de mosaïque antérieurement découverts à Madeba, il y a une grande inscription byzantine relative à une basilique consacrée à la Vierge. La dédicace est datée; malheureusement, les lettres numériques constituant la date sont d'une lecture douteuse, et il est possible que cette date nous fasse descendre au VIe et même au VIIe siècle[2]. Si, ce qui n'est pas invraisemblable, l'exécution de la mosaïque géographique est contemporaine de celle-ci, il y aurait là une indication chronologique dont on devra tenir compte.

M. DE VOGÜÉ ajoute quelques observations et M. HEUZEY exprime le vœu que l'on puisse reproduire cette mosaïque dans les *Mémoires* de la fondation Piot.

(1) Voir, sur ce point, mes *Études d'archéologie orientale*, vol. II, § 1, p. 18, note 4. — L'origine géographique de la mosaïque étant aujourd'hui établie, l'interprétation de la légende par Σαρεφθὰ, Μακρὰ Κω[μή], que j'avais mise en avant, non sans hésitation, prend une nouvelle force; et il se peut fort bien que Sarephtha ait, en effet, porté au ve siècle le nom de «Long-Village»; la leçon matérielle du texte syriaque de la *Vie de Pierre l'Ibère* serait, dès lors, à maintenir, en même temps que l'identification géographique proposée par moi.

(2) Voir à ce sujet mon *Recueil d'archéologie orientale*, vol. II, p. 52, § 24 : *La mosaïque de Madeba.*

COMMUNICATION.

INSCRIPTION D'HENCHIR-METTICH.

NOTE DE M. R. CAGNAT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'inscription suivante a été découverte par M. le lieutenant Poullain, des brigades topographiques de Tunisie, à Henchir-Mettich, localité située dans la montagne au nord-ouest de Testour. Elle est gravée sur les quatre faces d'un cippe en calcaire.

Le texte est assez difficile à lire, les caractères employés appartenant moitié à la capitale et moitié à la cursive. De plus, les négligences d'écriture et de gravure y abondent.

Bien que j'en aie poursuivi le déchiffrement avec l'aide de M. Toutain, professeur à l'Université de Caen et de M. Gauckler, directeur du Service des antiquités de la Tunisie, certains détails sont encore à élucider. Il m'a paru qu'il convenait néanmoins de publier notre lecture dès maintenant, afin de porter le document à la connaissance de ceux qui s'intéressent aux choses romaines et à l'Afrique ancienne.

La traduction dont je fais suivre le texte est due en grande partie à M. Toutain.

1re face.

\TE

\ V C N I *i p* CAESTRAIANI AVG
TOTIVSQV*e* DOMVSDIVINE
*op*TIMIGERMANICIPA*r* THICIDATAAIICINIO
*ma*XIMOETFELICIOREAVG LIBPROCCADEXEMPLVM
*leg*ISMANCIANEQVIEORVM▨IRAFVNDOVILLAEMAG
*n*FVARIANIIDESTMAIIAIIASIGAIISEOSAGROSQVISV
*b*LESIVASVNTEXCOLEREPERMITTITVRLEGEMANCIANA
▨ITAVTEASQVIEXCOLVERITVSVMPROPRIVMHABE
ATEXFRVCTIBVSQVIEOLOCONATIERVNTDOMINISAV*t*
CONDVCTORIBVSVILICISVEEIVSFPARTESELEGEMA
NCIANAPRESTAREDEBEBVNTHACCONDECIONECOLONI
FRVCTVSCVIVSQVECVLTVREQVOIADAREADPPORTARE
ITTEREREDEBEBVNTSVMMASR*edd*ANTARBITRATV
*s*VOCONDVCTORIBVSVILICISVFE*jus*FETSICONDVCT*o*
*r*FSVILICISVEEIVSFINASSEM IICASDATVR
▨RENVNTIAVERINTTABILLI*s* FSCAVEA
NTEIVSFRVCTVSPARTESQV*asprestar*EDEBINT
CONDVCTORESVIIICISVEEIVSF*col*ONICOLONIC
ASPARTESPRESTAREDEBIANTQV*ii*NFVILLAEMAC
NAESIVEMAPPAIIASIGAVILLAI *habe*NTHABEBVN*t*
DOMINICASEIVSFAVTCONDVCTORIBVSVILICISV*e*
EORVMINASSEMPARTESFRVCTVMETVINEAMEX
CONSVETVDINEMANCIANECVIVSQVEGENE
RISHABETPRESTAREDEBEBVNITRITICIEXA
REAMPARTEMTERTIAMHORDEIEXAREAM
PARIIMTERTIAMFABEIXAREAMPARTEMQV
..*t*AMVINVDELACOPARTEMTERTIAMOL
*eico*ACTIPARTEMTERTIAMMELLISINALVE
*ism*ELLARISSEXTARIOSSINGVLOSQVISVPRA

ECIEXSCRIPTAALVRIOVICTOREODILONISMAGISTROFTFLAVIOGEM
NIODIFENSOREFELICEANNOBALISBIRZILIS

2e *face.*

QVINQVEAIVEOS
HABEBITINTEMPOREQV*ovin*
DEMIAMELLARIAFVE*rit*
DOMINISAVTCONDVCTO*ribusvili*
CISVEEIVSFQVIINASSEM
DDSIQVISAIVEOSEXAMINAA?EF*vasa*
MELLARIAEXF·VILLAEMAGNESIVEM
APPALIESIGEINOCTONARIVMAGRV*m*
TRANSTVLERITQVOFRAVSAVTDOMINISAV*t*
CONDVCTORIBVSVILICISVEEISQVAMFIAT*I*
ISEXAMAAPESVASAMELLARIAMELQVIIN
ERVNTCONDVCTORIBVSVI*licor*VMVEINASSEME*jus*
FERVNTFICVSARIDEARBO*rumearum*QVEEXTRAPO*ma*
RIOERVNTQVAPOMARIV*m*[illegible]LLVILLAMIPS*am*
SITVTNONAMPLIVSQ*uam* FIATCOLON
VSARBITRIOSVOCO CONDVCTO
RIVILICISVEEIVSFIINA*ssem prestare debebit*FICETAVE*te*
RAETOLIVETAQVEANTE*sataerunt*ECONSVET*u*
DINEMFRVCTVMCONDVCTORIBVSVILICISVEEIVSPRESTAR*e*
*d*EBEATSIQVODFICETVMPOSIEAFACTVMERITEIVSFIC*eti*
FRVCTVCTVMPERCONTINVASFICATIONESQVINQVE
ARBITRIOSVOEOQVISERVERITPERCIPEREPERMITTITVR
POSTQVINTAMFICATIONEMEADEMLEGEMQVASSEST
CONDVCTORIBVSVILICISVEEIVSFPDVINEASSERER*e*
COLERELOCOVETERVMPERMITTITVREACONDICIONEV*t*
EXEASATIONEPROXVMISVINDEMISQVINQVEFRVCTV*s*
EARVMVINEARVMISQVIITAFVERITSVOARBITROPER
CIPEATITEMQVEPOSTQVINTAVINDEMIAQVAMITASATA
ERITFRVCTVSPARTESTERTIASELEGEMANCIANACONDVC
TORIBVS

3e face.

V*ilicisv*EIVSINASSFMDAREDEBE
BV*ntol*IVETVMSERERECOLEREIN
EOI*ucu*QVAQVISINCVITVMEXCOLV
ERITPERMITTITVREACONDICIONEV
IEXEASATIONEEIVSFRVCTVSOIIVETIQ
VIDITASATVMESTPEROLIVATIONESPRO
XIMASDECEMARBITRIOSVOPERMITTE
REDEBEATITEMPOS*t*OLIVATIONESOLE*i*
COACTIPARTEMT*e*RTIA*m*CONDVCTO
RIBVSVILICISVEEIVSF*ddq*VIINSERVE
RITOLEASTRAPOST*olivationesquin*QVEPAR
IIMTERTIAMDD *qu*IINF
VILLEMAGNEVAR*ianisivem*APPAL*ie*
SIGESVNTERVNT AGROSQVI
*l*ICIASHABENTEORVM*agr*ORVMFRVCT
VVSCONDVCTORIBVSVILICIS\ *eejusf*CVSTODESE
XIGEREDEBEBVTPROPECORAQV*ei*NTRAFVILLEM
AGN·I·EMAPPAIIESIG*ep*ASCENTVRINPECORASIN
GVIAAERAQVATTVSCONDVCTORIBVSVILICISVEDO
MINORVMEIVSFPRESTAREDEBEB*u*NTSIQVISEXFVIIIE
MAGNESIVEMAPPAIIESIGEFRVCTVSSTANTEMPEN
DENTEMMATVRVMINMATVRVMCRECIDERITEXCIDER
ITIAPORTAVERITDEPORTVVERITCONTVSERITIISIQVIS
A///QV///IINIDETRIMENTVMCONDVCTORIBVSVILICISVEEI
V ‘ F

4e face.

cOLONIERIIEICVIDEI *r i m e n t u m*
tANTVMPRESTARED *e b e b i t* *ville ma*
gNESIVMAPPALIESIG*e*
*se*VERVNTSEVERINI
QVIELEGEIIA'
IISTRABIAT
ERFICIFS ILI IIMIVSIICOIA
-RIT' ISDVLIIVIDAIASVNTDABVNTVII
IVIVSFI*d*VCIAE LEGEMANCIANESIRI
*su*PIRFICIEMEXINCVLTO EXCOLVIT EXCOLVER*it*
*e*IAEDIFICIVMDEPOSVITPOSVERITIIVHVSS
*d*ESIERITPEADESIERITEOTEMPOREQVOITAEASVPERFI*cies*
COLIDESITDESIERITEAQVOFVITFVERITIVSCOLENDIDVMTA*x*
*a*TBIENNOPROXIMOEXQVODIECOLEREDESIERITSERVATV*r*
SERVABIIVRPOSTBIENNIVMCONDVCTORESVILICISVEEO*rum*
*e*ASVPERFICIESQVEPROXVMOANNOSCVLTAFVITETCOLI*desi*
ERITCONDVCTORVILICVSVEEIVSFEASVPERFICIESESSED
VADENVNTIETSVPERFICIEMCVLTAMEIVSRIONEGITAQ
DENVNTIATIONEMDENVNTIATVRAIIIISIIGAIISTESTI
ITEMQVEINSEQVENTEMANNVM....CIAIIASINEQVE'
AEIVSIIVSFPOSTBIENIVMCONDVCTORVILICVSVECOLE*reju*
BETONEQVISCONDVCTORVILICVS*veser*V*u*MINQVILINV*mv*
ECOLONIQVIINTRAFVILLAEMAGNESIVEMAPPAIIESICEHA*bi*
*ta*BVNTDOMINISAVTCONDVC*toribusvilicisveejusf.in*ASSEM
*qu*ODANNISINHOMINIBVS*singulis inaratio*NESOPER
*a*SNIIETININMESSEMO*peras..etincujusqu*IGENERI*s*
*si*NGVLASOPERASBI*nas?* ICOLON*i*
INQVILINI EIVS I ANNIN
OMINASVACON*duc*TOR*ibusvilicisveejusf.i*NCVSTO
DIAS SINGVLAS Q AI *ge*NINI
RATAM SEORSV*m̄* M SVM
STIPENDIARIOR*umquiintraf.villemagnesive*MAPPA
LIESIGEHABITABV*nt* VASC
ONDVCTORIBVSVI *licis ve ejus f.* ICVS
TODIBVS SERVISDOM VEST
VLA Xi
M ESI
P GRA
IEM
IANTMI

TRADUCTION.

I

Sur l'ordre de notre maître l'empereur César Trajan Auguste Optimus Germanicus Parthicus et de toute sa divine maison. Règlement promulgué par Licinius Maximus et Felicior, affranchi d'Auguste, tous deux procurateurs, sur le modèle de la *lex Manciana*. Tous ceux qui habitent au delà (en dehors) du fundus Villae Magnae Variani, c'est-à-dire des Mappalia Siga, sont autorisés à mettre en valeur les champs, qui sont des *subseciva,* et cette autorisation leur est donnée conformément à la *lex Manciana;* c'est-à-dire que celui qui aura mis la terre en valeur en aura l'usus pour lui personnellement. Quant aux fruits qui seront récoltés en ce lieu, les colons devront en donner aux propriétaires, ou aux locataires ou aux régisseurs de ce fundus les parts fixées dans la *lex Manciana* aux conditions suivantes : la quote-part de la récolte de chaque espèce de culture, qu'ils devront fournir, apporter et moudre, ils la fourniront dans son ensemble à leur gré aux locataires ou aux régisseurs; et, si les locataires ou régisseurs en bloc annoncent par écrit que les *partes colonicae,* qui doivent être fournies par les colons, devront l'être [de telle ou telle manière], les colons devront fournir ainsi les *colonicae partes* aux locataires ou aux régisseurs de ce fundus. Quant à ceux qui ont ou qui auront des fermes dans les limites du fundus Villae Magnae, c'est-à-dire dans les Mappalia Siga, ils devront payer, soit aux propriétaires, soit aux locataires ou aux régisseurs de ce fundus, en bloc les parts de fruits et de produits de la vigne que fixe la *consuetudo Manciana* pour chacune des catégories qu'elle mentionne : pour le froment, le tiers de la récolte au sortir de l'aire; pour l'orge, le tiers de la récolte au sortir de l'aire; pour les fèves, le quart (ou le 5e) de la récolte au sortir de l'aire; pour le vin, le tiers de la récolte tiré de la cave; pour l'huile, le tiers de la récolte après fabrication; pour le miel en ruches, un setier par ruche. Ceux qui

---

Ce règlement a été gravé par Lurius Victor, fils d'Odilon, *magister,* et par Flavius Gemnius; Felix, fils d'Annobal, petit-fils de Birzil, étant *defensor.*

II

auront plus de cinq ruches, à l'époque où se fera la récolte du miel, devront en donner [. . . . .] soit aux propriétaires, soit aux locataires

ou aux régisseurs du fundus en bloc. Si quelqu'un transporte hors du fundus Villae Magnae Variani, c'est-à-dire des Mappalia Siga, des ruches, des essaims, des abeilles, des vases à miel, dans un champ *octonarius*, avec l'intention de causer un préjudice aux propriétaires, ou aux locataires ou aux régisseurs de ce fundus quels qu'ils soient, dans ce cas [lesdites ruches], essaims, abeilles, vases à miel, ainsi que le miel qui s'y trouvera, appartiendront aux locataires ou aux régisseurs en bloc. Les figues sèches [provenant d'arbres] extérieurs au verger, là où existe un verger contigu? à la ferme elle-même, [devront être partagées] de telle sorte que le colon n'ait pas à sa disposition plus [de telle partie, le reste] étant donné [ou laissé] aux locataires ou aux régisseurs du fundus en bloc. Quant aux figueries et aux olivettes plantées précédemment, le colon devra en partager la récolte avec les locataires ou les régisseurs de ce fundus conformément à la *consuetudo Manciana*. Si, plus tard, le colon crée une figuerie, il lui sera permis de disposer à son gré pendant cinq récoltes de suite du produit de cette figuerie; après la cinquième récolte, il devra donner aux locataires ou aux régisseurs dudit fundus la part fixée par la *lex Manciana* susnommée. Il est permis de planter et de cultiver des vignes neuves aux lieu et place d'anciennes vignes à la condition suivante : pendant les cinq premières vendanges, la récolte de ces vignes sera laissée à la disposition de celui qui les aura plantées; mais après la cinquième vendange, à partir de la plantation, le tiers de la récolte devra être donné, conformément à la *lex Manciana*, aux locataires

III

ou aux régisseurs dudit fundus en bloc. Il est permis de planter et de cultiver une olivette dans un lieu auparavant tout à fait inculte, à la condition que pendant dix récoltes de suite à partir de la plantation, le colon puisse disposer à son gré du produit de cette olivette, mais qu'ensuite, après la dixième récolte, il doive donner le tiers de l'huile fabriquée aux locataires ou aux régisseurs dudit fundus. Celui qui aura greffé des oliviers sauvages devra ce même tiers du produit au bout de cinq récoltes. Pour les champs qui, dans le fundus Villae Magnae Variani, c'est-à-dire dans les Mappalia Siga sont, seront [dans telle situation], si ces champs contiennent des vesces, les colons devront en donner le produit aux locataires ou aux régisseurs dudit fundus, et ce seront des surveillants qui devront présider au recouvrement de ce produit. Quant aux troupeaux que l'on fera paître dans l'intérieur du fundus Villae Magnae, c'est-à-dire des Mappalia

Siga, les colons devront payer, pour chaque tête de bétail, la redevance due aux locataires ou aux régisseurs des propriétaires dudit fundus. Si quelqu'un coupe, détruit, emporte, vole, abîme, dans le fundus Villae Magnae, c'est-à-dire dans les Mappalia Siga, quelque récolte sur pied ou en branches, mûre ou non mûre, et si quelque préjudice est causé de ce fait aux locataires ou aux régisseurs [dudit fundus.............]

IV

à celui qui aura souffert ce préjudice, l'auteur devra payer une somme équivalente au préjudice causé. [Quant à ceux qui, près ou à l'intérieur du fundus Villae Mag]nae, c'est-à-dire des Mappalia Siga, auront cultivé, semé........ Celui qui, suivant la *lex* [*Manciana*...], ou celui à qui certain espace de terre est donné, sera donné....., ou qui y aura élevé des bâtiments conformément à la *lex Manciana*, ou qui aura mis pour la première fois un champ en valeur ....., s'il cesse complètement d'exploiter ce champ, à partir du moment où l'exploitation aura ainsi cessé, celui qui a eu, qui aura eu le droit d'exploiter, conserve, conservera ce droit pendant deux ans après le jour où il aura cessé d'exploiter la terre; après deux ans, ce droit passera aux locataires ou aux régisseurs du fundus. Quant au champ qui aura été cultivé l'année précédente, et qui ensuite cessera de l'être, que le locataire ou le régisseur du fundus fasse savoir que ce champ est abandonné?, qu'il en annonce la superficie en rapport en certifiant l'exactitude de sa déclaration, qu'il fasse encore de même l'année suivante, ... et que, s'il ne se produit aucune plainte (aucune protestation?), après deux ans, le locataire ou le régisseur du fundus fasse mettre par ordre ce champ en culture. Qu'aucun locataire ou régisseur n'oblige un esclave ou un *inquilinus* d'un colon, habitant à l'intérieur du fundus Villae Magnae, c'est-à-dire des Mappalia Siga, à fournir chaque année aux propriétaires ou aux locataires ou aux régisseurs dudit fundus plus de deux journées de travail pour le labour, autant? pour la moisson et, pour chaque espèce de travaux, deux? journées de travail par tête d'homme. Les *inquilini* devront [au début] de chaque année donner leurs noms aux locataires ou aux régisseurs pour une surveillance, chacun, ... tant séparément que... Quant aux *stipendiarii*, qui habiteront [près ou à l'intérieur du] fundus Villae Magnae, c'est-à-dire des Mappalia Siga, [ils devront fournir] aux locataires ou aux régisseurs des surveillants.....?

IMPRIMERIE NATIONALE.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Découvertes récentes de M. le Dr Führer au Népal, par M. A. Barth, membre de l'Institut (Paris, 1897, in-4°; extrait du *Journal des Savants*);

Influence des métropolitains d'Eauze et des archevêques d'Auch en Navarre et en Aragon depuis la conquête de l'Espagne par les musulmans jusque vers la fin du XIe siècle, par M. J.-F. Bladé, correspondant de l'Institut (Toulouse, 1896, in-8°; extrait des *Annales du Midi*);

Bulletin de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, décembre 1896. *Notice nécrologique sur M. A. Dupré; bibliographie de ses travaux,* par MM. Louis Belton et Pierre Dufay (Blois, 1896, in-8°);

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. Fascicule VIII : *Le concile de Clermont en 1095 et la première croisade,* par M. l'abbé G.-Régis Cregut. — Fascicule IX : *Essai sur la géographie de l'Auvergne,* par M. Léon Gobin (Clermont-Ferrand, 1895 et 1896, 2 vol. in-8°).

M. Schlumberger offre à l'Académie, de la part de M. F. Mazerolle, archiviste à la Monnaie, un exemplaire de la notice publiée par lui à l'occasion de la visite de LL. MM. l'empereur Nicolas II et l'impératrice Alexandra à la Monnaie, le 7 octobre dernier.

«M. Mazerolle a parlé, à ce propos, des visites que fit Pierre le Grand à la Monnaie des médailles en 1717 et a publié la médaille commémorative qui lui fut offerte à cette occasion, la médaille de la série historique de Louis XV relative au séjour de Pierre le Grand en France, et le dessin à la sanguine de cette médaille. De très curieux renseignements historiques rendent cette notice particulièrement intéressante. M. F. Mazerolle a pu établir que le balancier qui a frappé la belle médaille gravée par M. Chaplain est le même qui a frappé, en 1717, la médaille de Pierre le Grand et qui excita l'admiration du souverain par sa «beauté» et par sa «masse».

M. Delisle présente, de la part de l'auteur, M. Henri de la Tour, le *Catalogue des jetons de la Bibliothèque nationale. Rois et reines de France* (Paris, 1897, gr. in-8°).

«Ce volume renferme la description de la première série des jetons de la Bibliothèque nationale. Cette série se compose de 2,334 pièces, qui

portent l'effigie, le nom, les armes ou les emblèmes d'un roi ou d'une reine de France, sans que rien, au droit ou à l'avers, indique une appropriation à un autre personnage, à une famille, à une corporation, à une ville, à une province, à une administration. Le classement de la collection est dû à M. Henri de la Tour, dont l'Académie a récompensé l'an dernier les travaux relatifs à plusieurs médailleurs de la Renaissance.

«L'auteur s'est attaché à décrire les pièces avec la plus grande précision et avec des détails suffisants pour assurer les identifications. Les types les plus intéressants, au nombre d'environ 550, ont été reproduits en phototypie. Une table très développée permet de retrouver aisément toutes les légendes, toutes les devises et les moindres objets figurés sur les jetons.

«M. de la Tour ne s'est pas contenté de classer et de décrire la collection. Il a joint au catalogue une introduction remplie d'observations judicieuses sur l'histoire du jeton. Que faut-il entendre par jeton? Au nom de qui étaient émises les pièces ainsi dénommées? Comment étaient-elles préparées et exécutées? Qui en surveillait la fabrication? A qui et à quoi étaient-elles destinées? Entre quelles mains arrivaient-elles? Quel en était l'emploi? Telles sont les questions que M. de la Tour a examinées et résolues avec autant de goût que d'érudition. Il a déterminé la valeur historique, archéologique et artistique de ces petits monuments, à l'étude desquels on n'avait pas encore apporté l'attention dont ils sont dignes. Il a aussi recherché comment s'est formée la collection qu'en possède la Bibliothèque nationale.

«Le catalogue des jetons, tel que l'a compris et rédigé M. de la Tour, intéresse également les historiens, les archéologues, les artistes et les littérateurs. Il mérite d'être tout spécialement recommandé à notre Académie, qui, dans les premiers temps de son existence, s'occupait principalement de préparer les médailles et les jetons du roi.»

M. le baron de Ruble offre le premier volume de l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de : *Jeanne d'Albret et la guerre civile; suite de Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret* (Paris, 1897, in-8°).

M. Oppert présente la 12ᵉ livraison des *Babylonische Texte* du R. P. Strassmaier (Leipzig, 1897, in-8°).

«Ce fascicule contient les textes du règne de Darius Iᵉʳ, du n° 432 au n° 579, et ces 148 documents s'étendent de la fin de l'an 17 à la fin de

l'an 23 de ce roi de Perse, du début de l'an 503 au commencement de l'an 497 av. J.-C. Il faut se féliciter que la publication, interrompue par une grave maladie du savant membre de la Compagnie de Jésus, ait pu être reprise et espérer que le reste de cette collection importante, comprenant les douze années suivantes, sera bientôt mis entre les mains des savants; c'est encore deux cents textes environ qui compléteront les documents babyloniens du règne de Darius fils d'Hystaspe.»

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, de la part de M. Otto Benndorf, correspondant étranger de l'Académie à Vienne (Autriche), un mémoire intitulé : *Adam-Klissi*, extrait des *Archaeologisch-epigraphischen Mittheilungen aus Oesterreich-Ungarn*, XIX (Wien, 1896, in-8°).

«Au mois de juillet dernier M. Tocilesco, professeur à la Faculté des lettres de Bucarest, entretenait l'Académie des fouilles exécutées dans la Dobroudja. Personne plus que lui n'était à même d'en signaler l'intérêt puisqu'il les avait dirigées et que, avec la collaboration de MM. Otto Benndorf et G. Niemann, il avait publié en 1895 un important volume intitulé: *Das Monument von Adam-Klissi; Tropaeum Trajani*. Les conclusions des auteurs de ce volume sur la date du monument triomphal d'Adam-Klissi ont été récemment contestées par M. Ad. Furtwängler dans ses *Intermezzi*. D'après M. Furtwängler le monument d'Adam-Klissi n'aurait rien à faire avec Trajan et avec ses guerres en Dacie; il aurait été élevé avant l'ère chrétienne en mémoire de l'expédition de M. Licinius Crassus contre les Bastarnes. Pour M. Furtwängler les arguments mis en avant afin de faire remonter le monument à l'époque de Trajan ne seraient pas solides.

«C'est pour répondre aux objections du professeur de Munich que notre savant correspondant, M. Otto Benndorf, a écrit le présent mémoire. Avec l'autorité qui lui appartient, il a fait remarquer à son contradicteur que, parmi les arguments militant en faveur de l'époque de Trajan, il y en avait un très frappant dont il ne tenait aucun compte. Il ne semble pas soupçonner l'existence d'une monnaie de Tomi, frappée après l'année 103, qui représente au revers le trophée d'Adam-Klissi, et au droit le buste de Trajan avec le nom de l'empereur au datif. La ville voisine portait d'ailleurs le nom significatif de *Tropaeum Trajani* et, sur certaines métopes du monument, on reconnaît l'image indiscutable de Trajan. Un argument définitif en faveur de l'opinion de M. Otto Benndorf est fourni par une grande inscription portant le nom de l'empereur Trajan, inscription consacrée à *Mars ultor* et dont certains fragments très

lourds ont été découverts sur le sommet du monument. On ne pourrait s'expliquer comment ces fragments auraient été apportés sur ce point s'ils n'appartenaient pas à la dédicace même du trophée. Enfin tout récemment, comme M. Tocilesco l'exposait lui-même à l'Académie, le 31 juillet 1896, on a trouvé, à 200 mètres environ d'Adam-Klissi, un mausolée avec une inscription établissant que ledit mausolée avait été élevé par un empereur en l'honneur des soldats tombés à la guerre. Le nom de l'empereur et le nom de la guerre ont, il est vrai, disparu, mais les noms des soldats sont tous contemporains de la dynastie Flavienne : le nom de Trajan peut donc être restitué avec probabilité. Il en résulte un fait intéressant; c'est que Trajan a livré des combats dans la Dobroudja et que la guerre dacique ne s'est pas passée toute entière sur la rive gauche du Danube.

«Dans la seconde partie de ce mémoire, M. Otto Benndorf a essayé de montrer qu'on retrouvait dans les bas-reliefs de la colonne Trajane des représentations de combats livrés dans la Dobroudja. Il croit que Trajan est arrivé par mer en Dacie et qu'avant de franchir le Danube, il a eu à vaincre une résistance sérieuse dans la plaine même de la Dobroudja.»

M. Héron de Villefosse présente ensuite à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Joseph Berthelé, ancien archiviste des Deux-Sèvres, un volume intitulé : *Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin* (Paris-Montpellier, 1896, in-8°).

«M. Berthelé est actuellement archiviste de l'Hérault, après être resté plusieurs années à Niort, chargé des archives départementales des Deux-Sèvres. Pendant son séjour en Poitou il a fondé et dirigé la *Revue poitevine et saintongeaise,* dans laquelle il a publié une série d'articles relatifs aux monuments du pays ou à des objets anciens rencontrés dans ses courses archéologiques. Il a joint à ces souvenirs de voyage quelques travaux d'un genre différent : documents sur des artistes anciens, inventaires, etc., et il a réuni ces différents travaux dans le présent volume. L'archéologie monumentale y occupe une place importante; les églises d'Aulnay de Saintonge, de Lhoumois, de Chantecorps, de Saint-Géneroux, l'octogone de Montmorillon, le donjon de Niort, l'église de Saint-Hilaire de Poitiers ont été, de sa part, l'objet de nouvelles et intéressantes études. Le mobilier de ces édifices et en particulier les cloches des églises ont attiré son attention; il a pu réunir ainsi des notes curieuses et relever bon nombre de particularités sur l'industrie campanaire.»

SÉANCE DU 19 MAR .

M. Clermont-Ganneau annonce que le P. Charles de Saint-Aignan lui a envoyé les négatifs de la mosaïque antique de Madeba, mais ces clichés ont été brisés en route. Le P. Charles a promis d'envoyer une reproduction en couleur de la même mosaïque.

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie le texte d'une circulaire, signée par M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, qui annonce que le Comité du Congrès d'archéologie classique, prenant en considération les difficultés que peut rencontrer, dans l'état présent de l'Orient, la réunion projetée pour le 26 avril, a décidé, à l'unanimité, qu'il y avait lieu d'ajourner la session au mois de septembre prochain.

M. Bondurand, archiviste du département du Gard, adresse à l'Académie un essai de restitution de la grande inscription gravée sur l'arc de triomphe d'Orange.

MM. Bertrand et Salomon Reinach sont priés de vérifier cette restitution sur le moulage de ladite inscription conservé au Musée de Saint-Germain-en-Laye.

M. Cagnat lit le commentaire rédigé par M. Toutain sur l'inscription nouvellement découverte en Tunisie, aux environs de Testour, dont le texte a été communiqué à la dernière séance.

M. Toutain montre l'importance juridique et historique du texte, qui est également fort curieux par les détails qu'il contient sur l'exploitation agricole de l'Afrique romaine.

MM. Perrot, Boissier et Viollet font quelques observations au sujet de cette lecture.

M. G. Perrot a la parole pour une communication :

« M. Bonnaffé, l'ami le plus cher de M. Piot et l'un de ses exé-

cuteurs testamentaires, vient de faire hommage à l'Académie de tout ce qui restait entre ses mains des papiers du célèbre collectionneur qui a institué l'Académie son héritière. Ces papiers, classés par ses soins, sont contenus dans de nombreuses liasses qu'il y aurait intérêt à dépouiller. Je n'ai pu qu'y jeter un rapide coup d'œil et j'ai reconnu qu'un examen plus attentif permettrait d'en extraire bien des renseignements précieux. Le contenu de ces portefeuilles est des plus variés. Il y a les notes de chacun des nombreux voyages d'Eugène Piot, avec des listes des antiquités vues ou achetées au cours de ses tournées. Il y a bien des notes prises au cours de lectures qui témoignent d'une curiosité d'esprit singulièrement éveillée; certaines de ces notes ont fourni la matière d'articles que l'on retrouverait dans le *Cabinet de l'amateur*; d'autres n'ont jamais été utilisées. Enfin il y a des correspondances qui contiennent des lettres de plusieurs de nos anciens confrères, tels que M. de Witte, et de savants étrangers, tels que Schliemann. Nous ne pouvons qu'être très reconnaissants à M. Bonnaffé d'avoir mis à notre disposition ces documents, qui seraient fort utiles à quiconque tenterait d'écrire, pour le milieu de ce siècle, l'histoire des recherches archéologiques et de ce que nos pères appelaient *la curiosité*. »

M. Dieulafoy est désigné pour lire à la prochaine séance trimestrielle de l'Institut son mémoire sur *l'Architecture militaire au XIIIe siècle*.

M. Maspero annonce, de la part de M. Schefer, que la onzième session du Congrès international des orientalistes se tiendra à Paris du 5 au 12 septembre prochain.

M. Clermont-Ganneau lit un mémoire intitulé : *La prise de Jérusalem par les Perses en 614*, dans lequel il commente le poème de Sophronius sur ce sujet, à l'occasion d'une nouvelle édition qui en a été récemment publiée par M. le comte Couret.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Catalogue de la collection des portraits français et étrangers conservée au Département des estampes de la Bibliothèque nationale, rédigé par M. Georges Duplessis, membre de l'Institut, conservateur du Département des estampes. Tome Ier, Aa-Bonamy (Paris, 1896, in-8°).

Dom Liron. Bibliothèque d'Anjou. Traité historique et critique des auteurs de cette province et de leurs ouvrages, avec introduction et notes par M. Camille Ballu (Nantes, 1897, in-4°).

M. Bertrand offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Paul du Chatelier, un volume intitulé : *La poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique* (Paris et Rennes, 1897, grand in-4°).

«On sait de quelle importance est la connaissance de la poterie quand il s'agit de déterminer la date des sépultures. La poterie préhistorique (âge de la pierre et premier âge du bronze) n'avait jamais été classée méthodiquement. Elle ne pourra l'être en effet, dans son ensemble, que quand un nombre suffisant d'études régionales aura préparé ce classement. M. Paul du Châtelier vient de faire cet utile travail pour l'Armorique dont il connaît tous les secrets. Nous devons l'en remercier. Ce n'est pas le premier service que M. Paul du Chatelier rend à la science et ce ne sera certainement pas le dernier.»

M. de Ruble offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Tamizey de Larroque, une brochure intitulée : *Le cardinal d'Armagnac et François de Seguins* (Toulouse, 1896, in-8°; extrait des *Annales du Midi*, t. VIII).

«M. Tamizey de Larroque est l'historien du cardinal d'Armagnac. Il a éclairci le mystère de l'origine de ce grand prélat, raconté sa vie, publié ses lettres. Il ajoute aujourd'hui un fleuron à la couronne qu'il lui a tressée en publiant la correspondance du cardinal avec François de Seguins, seigneur de Baulmettes, capitaine de gens d'armes, gouverneur de Villedieu dans le haut Comtat, homme de guerre très connu, presque illustre dans l'histoire de la guerre civile en Dauphiné, sous le règne de Henri III. Cette correspondance est d'autant plus précieuse qu'elle est imprimée d'après les originaux conservés dans la famille de Seguins, dépôt particulier qui n'est pas ouvert à tout le monde. Les curieux de

l'histoire de la Réforme y trouveront des faits et des détails qui ne sont point ailleurs, principalement pour l'histoire de l'année 1574 dans le sud-ouest de la France. Une notice biographique détaillée, rédigée par M. le marquis de Seguins, d'après des documents tirés de ses propres archives, ajoute à l'intérêt de ces lettres.»

M. Saglio dépose sur le bureau le 23e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, publié sous sa direction.

«Ce fascicule débute par un important article de M. Dürrbach, de la Faculté des lettres de Toulouse, sur la mythologie d'Hercule, ses représentations et son culte. Un autre jeune professeur de la même faculté, M. Navarre, sous le titre *histrio*, a résumé avec beaucoup de savoir et une critique très sûre tout ce qui concerne les acteurs anciens. M. Albert Martin, l'auteur bien connu des *Cavaliers athéniens*, a une grande part dans ce fascicule avec des articles de sa compétence, *hipparchos*, *hippodromos*, *hippagogos;* dans ce dernier article il parle de l'embarquement et du transport des chevaux sur des bâtiments appelés *hippiges* ou *hippagoges*. La récente découverte d'une mosaïque africaine, communiquée par M. Gauckler, est venue apporter à cet article un précieux surcroît d'information : on y voit, en effet, représentés plusieurs navires antiques avec leurs noms, entre autres celui dont il est question dans cet article, chargé de chevaux; sur le flanc du navire est écrit son nom en caractères romains HIPPAGO et en caractères grecs ΙΠΠΑΓωΓΟϹ. Enfin, à propos des *hetairoi* qui sont une antique institution dorienne, M. Albert Martin explique le rôle considérable de ce corps dans l'armée macédonienne.»

M. Saglio énumère les autres articles de ce fascicule du dictionnaire: ceux de M. Hild, sur le culte des *héros* et sur les *hiérodules;* de M. Pierre Paris sur les *hermès;* de M. Lechat sur une création de l'art grec, l'*hippalektryon;* de M. C. Jullian sur la division des citoyens en *honestiores* et *humiliores* sous l'Empire; de M. Édouard Cuq sur les différentes acceptions du mot *honorarius* (*honorarii codicilli*, *honorarium*, *jus honorarium*, *honoraria actio*); M. Cagnat y a joint un article spécial sur l'*honoraria summa* que payaient les magistrats municipaux chez les Romains; et M. Isidore Lévy a recueilli les faits qui témoignent du même usage dans les cités grecques sous l'empire. M. Foucart a traité des associations politiques appelées *hetairiai* et expliqué les fonctions des *hierothytai;* M. Bouché-Leclercq celles des *hieromnemones*. M. Caillemer, le savant doyen de la Faculté de droit de Lyon, a parlé avec son autorité habituelle de divers

sujets des institutions et du droit grecs : *hestiasis, hexaireséos graphè, hippobotai, homoioi.* M. Saglio signale encore les articles de M. Couve, de la Faculté de Nancy, sur plusieurs fêtes grecques, et de M. Graillot sur le *hieros gamos* de Zeus et de Héra. Il exprime l'espoir que ce 23e fascicule ne paraîtra pas inférieur à ceux qui l'ont précédé.

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le premier volume du *Répertoire de la statuaire grecque et romaine* (Paris, 1897, in-16), dont j'ai entrepris la publication. Ce volume contient, réduites à la demi-grandeur environ, les 617 planches restées utiles du grand recueil de Clarac. Je les ai fait précéder d'une biographie de Clarac et de notices bibliographiques sur les principales figures reproduites; le tout se termine par un index qui manquait au recueil original. Le second volume du *Répertoire*, actuellement sous presse, reproduira plus de six mille statues et statuettes antiques qui n'ont pas été connues de Clarac ou, du moins, qu'il n'a pas eu l'occasion de faire dessiner.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Émile Boudier, élève diplômé de l'École du Louvre, un volume intitulé : *Vers égyptiens. Métrique démotique. Étude prosodique et phonétique du poème satyrique, du poème de Moschion et des papyrus à transcriptions grecques de Leyde et de Londres,* avec une lettre à l'auteur par M. Eugène Révillout, professeur à l'École du Louvre (Paris, 1897, in-4°).

«Après bien des essais infructueux, on en a toujours été réduit à confesser que le vers oriental n'avait pas de pieds réguliers. M. Boudier n'a pas accepté cette manière de voir et il a fait un effort pour rechercher le rythme et les règles de la poésie égyptienne. Il croit avoir retrouvé deux mètres démotiques basés sur le poids des syllabes : le pentamètre, dont la césure est marquée par un point sur le papyrus, et l'hexamètre. Il expose à cette occasion les règles sur lesquelles, d'après lui, la prosodie se base en égyptien. Son étude a porté surtout sur le poème satyrique contre Hor-Uta et sur le poème bilingue de Moschion, ayant tous les deux la fin du vers marquée par la mise à la ligne, malgré des enjambements fréquents. Dans une lettre-préface M. Eugène Révillout félicite l'auteur, qui est son élève, de cette découverte.»

SÉANCE DU 26 MARS.

M. F. Ducroquet, agriculteur à Oudna (Tunisie), écrit à l'Académie, pour lui communiquer des inscriptions qu'il a relevées à Oudna. Renvoi à M. Héron de Villefosse.

Il offre, en outre, à la Compagnie un travail sur *L'ancienne Uthina*, qu'il a publié dans la revue *La vie algérienne et Tunis*.

Mme Ulric Perrot, née Prost, adresse à la Compagnie une notice biographique sur son frère, *Auguste Prost* (*1817-1896*), rédigée par M. Ém. Michel, membre de l'Académie des beaux-arts. Cette notice renferme aussi le catalogue des ouvrages de feu M. Prost, dont il a été récemment fait hommage à l'Académie par Mme Perrot.

M. Clermont-Ganneau communique les extraits suivants d'une nouvelle lettre du P. Paul de Saint-Aignan, en date du 9 mars, relativement à la découverte de la mosaïque géographique de Madeba :

Ma lettre du 2 mars vous annonçait la carte exacte des fragments de Madeba. Le patriarcat grec vient de réclamer cette carte, je ne puis donc vous envoyer que les clichés, remettant l'envoi de la copie de la carte au courrier suivant, le 16. Toutefois les clichés que je vous transmets suppléeront jusque-là facilement pour l'étude de ce document vraiment curieux.

Malgré toutes les précautions que j'ai prises, il se peut qu'il y ait une petite déformation des lignes, causée par les trépidations de l'appareil, ce qui empêche le raccord parfait. Mais les plaques orthochromatiques Lumière rendent assez bien la gamme des nuances.

Les légendes sont noires sur blanc, et rouges sur vert, jaune ou noir. Partout où une ou plusieurs lettres manquent, la distance a été reproduite mathématiquement...

Voici donc la vraie genèse de cette découverte :

Il y a seize ans, le patriarche grec de Jérusalem, Mgr Nicodémos, recevait une lettre d'un de ses moines établis au delà du Jourdain. Il disait qu'à Madeba il y avait une grande et belle mosaïque couverte de noms de villes, telles que Jérusalem, Gaza, Nicopolis, Neapolis, etc., et demandait des instructions à ce sujet. Le patriarche ne répondit rien; plus tard, il fut exilé à Constantinople et Mgr Gérasimos établi à sa place. Ce dernier retrouve la lettre du moine de Madeba en 1890 : il soupçonne une découverte archéologique importante et envoie aussitôt un maître maçon, décoré du titre d'«architecte», avec ordre, si la mosaïque est belle, de la faire entrer dans l'église que l'on devait construire à Madeba pour les besoins de la population grecque.

Hélas! les désirs de Mgr Gérasimos ont été bien mal compris! La mosaïque, presque complète jusqu'alors, — quatre moines l'ont attesté, — a été brisée en partie pour asseoir les fondements de l'église, de la sacristie, des dépendances de la mission.... L'église elle-même a été construite sans symétrie par rapport à l'édifice primitif. La bordure ornée de sujets bibliques se trouve maintenant au dehors. Dieu sait ce que les ouvriers ont détruit, quand on voit sur le plan de l'église qu'ils ont brisé la mosaïque pour établir un pilastre! Le mal est fait. L'architecte est revenu, disant que la mosaïque ne méritait pas l'importance qu'on lui attribuait.

En décembre dernier, le P. Cléophas, bibliothécaire du patriarcat grec, allait à Jéricho passer quelques jours. Mgr Gérasimos, toujours préoccupé de cette mosaïque, l'engage à poursuivre jusqu'à Madeba. Ce bibliothécaire est intelligent, studieux, ami des antiquités; on pouvait s'en rapporter à son jugement. Il revient au commencement de janvier, rapportant une esquisse de la carte et des notes qui s'impriment actuellement chez nous.

Mgr Gérasimos, bien renseigné cette fois, envoie M. Arvanitaki relever le plan de la carte.

Pour compléter ces détails, je n'ai plus qu'à vous faire parvenir par le prochain courrier la copie de cette carte dont je puis garantir la scrupuleuse exactitude...

Les neuf négatifs envoyés par le P. Paul de Saint-Aignan ont été malheureusement brisés pendant le transport. M. Clermont-Ganneau a pu, néanmoins, en faire tirer dix épreuves telles quelles, qu'il place sous les yeux de l'Académie, en les accompagnant de quelques explications. Il a informé par télégramme

le P. Paul de Saint-Aignan de l'accident arrivé aux clichés, et celui-ci lui a répondu qu'il lui enverrait par le prochain courrier de nouveaux documents qui permettront de réparer le mal.

M. Ravaisson annonce à l'Académie qu'à l'occasion du tricentenaire de l'infant Don Henri, le héros portugais, la ville de Faro a fondé un musée archéologique, dont elle a confié la direction à Mgr Pereira Botto, chanoine et professeur au séminaire.

Mgr Botto envoie à M. Ravaisson, en le priant de les soumettre à l'Académie des inscriptions, des documents relatifs à la nouvelle fondation, des vues photographiques de mosaïques qu'elle renferme, et qui proviennent d'un temple situé à Milren, et une autre d'un monument épigraphique consacré à l'empereur Aurélien, qui a été découvert à Faro en 1884.

M. Ravaisson dépose ces documents sur le bureau de l'Académie, en proposant d'en accuser réception au savant qui les envoie, et de prier M. Cagnat de les examiner et d'en rendre compte.

M. Hamy communique à l'Académie, au nom de M. G.-B. Flamand, une note sur deux *pierres écrites* (*hadjra-mektouba*) provenant d'El-Hadj-Mimoun, dans la région de Figuig et récemment envoyées au Louvre par M. J. Cambon, gouverneur général de l'Algérie. Ces deux roches, découvertes par MM. Boulle et Flamand, portent une vingtaine de figures gravées, qui rentrent dans le type des inscriptions sahariennes déjà connues, et que M. Hamy a montré appartenir à une époque intermédiaire à celle des inscriptions *numidiques*, contemporaines en grande partie de l'occupation romaine, et à celle des *rupestres*, d'où sont sorties les inscriptions touareg. On y retrouve le cheval monté, le dromadaire porteur, l'autruche, le serpent, la croix annelée, etc., déjà signalés dans les monuments dessinés, il y a quinze ans, par MM. Boucher et Tournier. Tous ces détails, aussi bien que ceux qu'avait tirés M. Hamy des premières inscriptions d'El-Hadj-Mimoun (1882), nous reportent à une date quelque peu antérieure à l'introduction de l'Islam dans l'Afrique septentrionale.

M. Collignon commence la lecture d'un mémoire de M. W. Helbig, associé étranger de l'Académie, sur *Les vases du Dipylon et les Naucraries.*

LIVRES OFFERTS.

M. le comte de Charencey adresse en hommage à l'Académie quatre brochures, dont il est l'auteur, et qui sont intitulées :

1° *Étymologie orientale de quelques termes du vocabulaire basque* (Caen, 1896, in-8°; extrait des *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*);

2° *Les langues océaniennes et transgangétiques* (Paris, 1896, in-8°; extrait de la *Revue de linguistique*);

3° *De quelques noms d'animaux en langue basque* (Rouen, 1897, in-8°; extrait du *Compte rendu de la deuxième session des assises de Caumont*);

4° *Langue basque et dialectes chamitiques* (Leyde, in-4°; extrait des *Mélanges Charles de Harlez*).

M. Senart a la parole pour un hommage :

« Je me suis promis, en quittant l'Égypte, il y a quelques semaines, de déposer sur le bureau de l'Académie deux courtes publications; elles ne sauraient la laisser indifférente, car elles concernent un objet d'un haut intérêt historique et artistique, la conservation et, dans certains cas, la restauration des monuments musulmans en Égypte.

« La première pièce comprend un historique succinct de la création (en 1881) du « Comité de conservation des monuments de l'art arabe » et un aperçu des ressources trop limitées de ses premières années jusqu'en 1890. Elle consigne les considérations qui, à cette date, ont inspiré la réforme en vertu de laquelle a été constitué un bureau technique spécial qui, sous la direction d'un architecte en chef, est chargé d'exécuter les travaux décidés par le Comité.

« La seconde est un rapport sommaire de M. Stanley Lane Poole, rédigé par lui en 1895, sur les principes adoptés jusqu'à cette date par le Comité et les résultats acquis à cette époque.

« Je ne voudrais pas me hasarder témérairement en un domaine qui

échappe trop à ma compétence. Mais j'ai eu récemment l'occasion de visiter les monuments qui sont ici en cause; il me sera peut-être permis de compléter, de mettre à jour par quelques notes rapides l'aperçu de M. Stuart Lane Poole.

«Aucun édifice du Caire n'est plus célèbre ni plus digne de l'être que la mosquée du sultan Hassan, construite au XIVe siècle; il en est peu de cette date qui, surtout dans certaines parties (je pense particulièrement au tombeau), inclinent plus visiblement vers la ruine. Mais le devis des réfections nécessaires se monte à plus de 1 million de francs. Le Comité ne peut guère, sans ressources exceptionnelles, avoir la prétention de se jeter dans une pareille dépense. On a décidé cependant en 1895 de procéder à certains travaux de consolidation, et l'on pense à réunir des fonds au moyen d'une souscription internationale. En attendant, le Comité a résolu de faire paraître une monographie de la mosquée, assez minutieuse et assez complète pour en permettre au besoin une reconstitution intégrale et fidèle jusque dans les moindres détails de l'ornementation. Le travail, confié aux soins habiles du zélé architecte du Comité, M. Herz Bey, est presque achevé et l'auteur espère faire paraître l'ouvrage à la fin de la présente année.

«La grande mosquée El-Mârdâni était dans la condition la plus triste. Étayée depuis dix ans, elle va maintenant, après de longues discussions avec l'administration des wakfs dont elle dépend, être l'objet d'une consolidation ou plutôt d'une restitution. En 1896, on a commencé par le sanctuaire; on continue par les trois côtés, grâce à une somme de 4,000 livres égyptiennes que le Gouvernement a ajoutées aux 1,860 allouées par le Comité. L'ensemble des travaux est évalué à 11,000 livres égyptiennes.

«La petite mosquée cruciforme de Kidjmâs el-Ishâki, de la fin du XVe siècle, était dans un complet délabrement. Les murs ont été réparés, les plafonds complétés et protégés par une toiture; le mimbar et ses riches boiseries incrustées d'ivoire et de nacre ont été restaurés; en ce moment, on exécute les peintures du plafond.

«Antérieurement à l'institution du Comité, la mosquée de Mouayyad avait été détruite, sous prétexte de reconstruction, sur trois côtés. Il ne restait qu'à s'occuper du sanctuaire, lui-même très compromis. Il a fallu redresser les colonnes, refaire les fondations et la couverture. Aujourd'hui tout ce côté du monument a repris l'aspect et l'éclat de ses premiers temps.

«Tous les voyageurs qui ont traversé le Caire ont conservé le sou-

venir vivant de cette immense mosquée d'El-Azhar où tant de milliers de jeunes étudiants reçoivent, dans des groupements si pittoresques et au milieu d'une agitation si peu propice à l'étude, l'enseignement des sciences religieuses et même profanes de l'islam. C'est moins un monument qu'un complexe de monuments de toutes les époques. La partie la plus ancienne est la grande cour ouverte; les portiques en ont été reconstruits par les soins du Comité.

«Les travaux entrepris à la mosquée du sultan Barkouk touchent à leur fin. Elle s'est relevée de ses ruines : la coupole qui couvre le tombeau de la fille du sultan va retrouver l'éclat originaire de ses peintures.

«C'est peut-être dans la mosquée d'Abou Bakr Mazhar, complètement restaurée aujourd'hui, que se manifestent le plus heureusement l'habileté et l'expérience acquises au prix de longs et persévérants essais par le directeur des restaurations et ses auxiliaires.

«Plus le talent est ici reconnu, indiscutable, plus le progrès est évident sur les réfections d'une période antérieure, plus l'on se sent à l'aise pour renouveler l'avertissement très sage par où débute la notice de M. Stanley Lane Poole : il ne faut jamais oublier que le premier devoir du Comité est la conservation et non la restauration des monuments. Je n'ignore pas qu'une partie notable des ressources est fournie par les revenus des wakfs dont les donateurs se proposaient avant tout d'assurer par un entretien suffisant l'affectation des monuments aux besoins religieux, et qu'il faut dans une certaine mesure compter avec ces considérations pratiques. Je reconnais aussi volontiers que, dans plus d'un cas, la restauration est la condition inéluctable de la conservation. Trop souvent les Arabes se sont montrés des constructeurs incroyablement négligents: il semble que les charmantes fantaisies de leur génie décoratif aient absorbé leur attention entière et toute leur activité, qu'il en soit resté trop peu pour les questions vitales de construction et de solidité. Je puis d'ailleurs attester le soin minutieux avec lequel, dans les derniers temps tout au moins, les parties refaites sont, en vue de l'étude et de l'avenir, distinguées par des signes certains et marquées du millésime de la restauration. Je sais enfin et je suis heureux d'en témoigner ici, que le directeur actuel des travaux, M. Herz Bey, est pénétré à cet égard des vues les plus justes et des intentions les plus éclairées.

«Malheureusement, malgré des bonnes volontés auxquelles il n'est que juste de rendre hommage, les ressources en argent et par conséquent en personnel sont restreintes et la tâche est immense.

«Par un côté, il serait pourtant souhaitable de la voir étendre encore,

et les expropriations de particuliers seraient en bien des cas indispensables pour assurer la sécurité et aussi la propreté, l'entretien de débris précieux du passé. A cet égard, il existe, paraît-il, dans les coutumes des obstacles qu'il serait bien urgent de lever par certaines innovations législatives; elles s'inspireraient dans la mesure possible des droits qui, parmi nous, ont été conférés à l'administration publique pour la conservation des monuments.

«La tâche du Comité est de toute façon considérable et délicate. Il doit évidemment puiser beaucoup de l'autorité morale et de l'influence dont il a besoin dans l'intérêt soutenu et dans l'approbation que peuvent lui marquer en Europe les amis éclairés de l'histoire de l'art. Je suis persuadé que, pour sa part, notre Compagnie ne les lui refusera pas, et c'est pour cela que j'ai voulu attirer un instant de ce côté son attention bienveillante, en apportant ici aux efforts du Comité et de M. Herz Bey un témoignage auquel son adhésion ne peut manquer de donner un très haut prix.»

M. Heuzey fait hommage à l'Académie du tirage à part d'un article qu'il a publié dans la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale* sur les *Sceaux inédits des rois d'Agadé* (Paris, 1897, gr. in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom des auteurs, les PP. Cléophas, bibliothécaire du patriarcat orthodoxe de Jérusalem, et Lagrange, du couvent des dominicains de Jérusalem, un mémoire intitulé : *La mosaïque géographique de Madeba* (extrait du numéro de la *Revue biblique,* du 1er avril 1897).

«Cet extrait a été publié le 25 mars. Il est transmis à l'Académie par M. l'abbé Pierre Batiffol, secrétaire de la *Revue biblique,* qui a mis le plus grand empressement à faire connaître au public la mosaïque géographique de Madeba dont il a été question aux deux dernières séances. Le dessin de la mosaïque est l'œuvre des PP. Vincent et Lagrange; le texte est dû au P. Lagrange. Ce dernier s'est appliqué à relever les inscriptions grecques dont la mosaïque est couverte et à les accompagner d'explications que sa connaissance de la géographie antique du pays rend particulièrement intéressantes.

«Quelques erreurs typographiques se sont glissées dans le tirage à part; elles disparaîtront dans l'édition définitive; elles ont du reste été signalées en marge du présent exemplaire par M. l'abbé Batiffol.»

M. Clermont-Ganneau s'associe aux éloges adressés par M. Héron de

IMPRIMERIE NATIONALE.

Villefosse au P. Lagrange pour son consciencieux travail sur la mosaïque de Madeba. Autant qu'il en peut juger par un premier et rapide coup d'œil jeté sur ces quelques pages, M. Clermont-Ganneau estime que le savant dominicain a donné les explications essentielles que comportait ce document si précieux pour la géographie de la Terre Sainte à l'époque byzantine.

Plusieurs points, pourtant, restent encore à élucider; mais il est à présumer qu'un examen plus minutieux permettra de le faire. Par exemple, il y a une localité énigmatique de ΠΡΑCΙΔΙΝ, inscrite sur la carte à côté de *Θαμαρά* et de *Μάμψις* (*Μάψίς*), bien connues, elles, par l'*Onomasticon*. M. Clermont-Ganneau propose d'y reconnaître *Πρα(ι)σί-δ(ι)ον* = *praesidium*, nom qui a pour origine l'existence d'un poste militaire romain signalé précisément dans ces parages par saint Jérôme (s. v. *Thamara*) : « . . . Castellum Thamara, unius diei itinere a Mampsis oppido separatum, ubi nunc romanum *praesidium* positum est (Eusèbe dit : *φρούριον*. . . *τῶν στρατιωτῶν*). »

SÉANCE DU 2 AVRIL.

M. Barbier de Meynard a la parole :

« J'ai déjà eu l'honneur, l'année dernière, de déposer sur le bureau de l'Académie une suite de photographies qui lui étaient adressées par M. de Kühlmann, directeur général des chemins de fer d'Anatolie. Ces épreuves, d'une exécution tout à fait artistique, renfermaient les vues panoramiques de deux villes d'Asie Mineure Kutayah (*Cotyæum*) et Afioun-Karahissar, dont les environs sont riches en souvenirs du passé, et plusieurs monuments antiques, entre autres le temple de Jupiter à Aïzani, dont on n'avait jusqu'ici que des reproductions médiocres.

« M. de Kühlmann vient de compléter cette intéressante série par l'envoi de trois nouveaux albums qui ne le cèdent en rien aux premiers. Ils intéressent à la fois l'archéologie classique, l'art et l'épigraphie du monde musulman. Le premier de ces albums re-

produit plusieurs monuments phrygiens situés entre Eski-Chehir (*Dorylée*) et Afioun-Karahissar. On y remarque une vue très finement exécutée du tombeau dit *de Midas*, avec l'inscription phrygienne qui a été relevée jadis par Texier. Les deux autres suites reproduisent les monuments les plus remarquables exécutés au moyen âge par la dynastie des Seldjoukides du pays de Roum. Je signale en particulier de très belles vues d'ensemble de Konya (*Iconium*) et de Sultan-Khan, deux localités tout récemment explorées par un de nos compatriotes et qui promettent à l'épigraphie musulmane une riche moisson.

« Dans une lettre qui accompagnait ces documents, M. de Kühlmann insiste pour qu'ils soient offerts, non pas de la part du Directeur général des chemins de fer, mais en son nom personnel. Voici d'ailleurs ses propres paroles :

« J'ai appris que mon premier envoi de photographies de la section Eski-Chehir à Afioun-Karahissar a beaucoup plu aux honorables membres de l'Académie et je me flatte qu'il en sera de même pour le deuxième. — Je tiens à ce que l'Institut soit mis en possession des photographies des monuments qui se trouvent le long de la route suivie, sur l'ordre de son gouvernement, par le savant orientaliste M. Clément Huart. — Enfin, comme il se trouve au service de ma société de nombreux employés français, dont tous les efforts tendent au développement de notre entreprise et de la prospérité du pays, c'est reconnaître, en quelque sorte, leur dévouement que de faire hommage de ces vues photographiques à une des plus remarquables institutions savantes de leur pays.

« L'Académie appréciera le sentiment qui a dicté ces dernières lignes à un étranger et qui ajoute à la valeur des documents qu'il nous adresse. Il serait désirable que M. le Secrétaire perpétuel voulût bien transmettre directement à M. de Kühlmann l'accusé de réception et les remerciements de l'Académie.

« Je dois ajouter que je suis un peu en retard pour faire hommage de cette précieuse collection; il y a plus d'un mois qu'elle attend au secrétariat. L'Académie sait que le mauvais état de ma santé m'a retenu loin de ses séances pendant de longues semaines. Je suis heureux aujourd'hui de profiter de cette circonstance pour remercier mes confrères de leur sollicitude; les témoignages de

sympathie qu'ils m'ont prodigués ont été pour moi une consolation et un puissant encouragement pendant les jours d'épreuve. »

M. Cagnat donne lecture de la note suivante :

« Mgr Botto, supérieur du séminaire épiscopal de Faro (Portugal), a communiqué à M. Ravaisson la reproduction photographique de divers objets conservés au Musée de cette ville. L'une d'elles représente une base honorifique trouvée, en 1894, à Faro même, l'ancienne Ossonoba. On y lit :

IMP · CAES
LDOMITIO
AVRELIANO
PIO·FEL·AVG
P·M·T·P·P·P·
II·COSPROC
R·P·OSSONOB
EX DECRETO
ORDIN
D·N·M EIVS
D·D

Imp(eratori) Caes(ari) L. Domitio Aureliano Pio Felici Aug(usto) p(ontifici) m(aximo) t(ribunicia) p(otestate) p(atri) p(atriae) II c(on)s(uli) proc(onsuli) r(es)p(ublica) Ossonob(ensis) ex decreto ordin(is), d(evotus) n(umini) m(ajestatique) ejus; d(ecreto) d(ecurionum).

« Les titres impériaux contiennent soit une interversion, soit une inexactitude. L'empereur Aurélien ne prit le titre de *Cos. II* qu'avec sa cinquième puissance tribunice. A remarquer aussi l'inversion *II Cos.*, qui a lieu d'étonner. Peut-être les lignes 5 et 6 étaient-elles primitivement rédigées de la façon suivante *t. p. II p. p. cos. proc.* »

M. Salomon Reinach communique la lettre suivante de M. Perdrizet, membre de l'École française d'Athènes, qui annonce la découverte d'une statue de bronze du ve siècle à Créusis en Béotie.

La statue, d'un tiers plus petite que nature, porte sur le socle

une dédicace à Poseidon et représente le dieu nu, barbu, le pied droit avancé. C'est la troisième grande statue de bronze que l'on découvre en Grèce : les deux précédentes sont l'éphèbe du Musée de Berlin et l'aurige de Delphes. M. Staïs a fait transporter la statue de Créusis au musée d'Athènes.

« Le Musée national d'Athènes s'est enrichi la semaine dernière d'une trouvaille extrêmement intéressante, sur laquelle je puis vous envoyer une brève notice, grâce à l'amabilité de mon ami M. l'éphore Staïs.

« Il y a une quinzaine de jours, un pêcheur du golfe de Corinthe, pêchant près du village d'Agios Basilios, qui correspond à l'ancienne Créusis, laquelle était le port de Thespies, trouva dans la mer de nombreux fragments d'une statue de bronze. Aussitôt informé, l'éphore général des antiquités, M. Cavvadias, fit saisir ces débris et en ordonna le transfert immédiat à Athènes.

« Ces morceaux seront assez faciles à rajuster; on peut espérer que la statue, avec son socle, sera reconstituée à peu près au complet.

« C'était une statue « petite nature », ayant environ les deux tiers de la grandeur naturelle. Elle se dressait sur un socle, fait d'un plateau épais de quelques centimètres, et soutenu par quatre petits pieds, semblable par conséquent à tant de socles de petits bronzes archaïques de l'Acropole d'Athènes (De Ridder, *Cat. des bronzes de l'Acropole*, p. 216 et suiv.). L'inscription suivante est gravée sur la face supérieure de ce socle, par devant, en caractères et en dialecte béotiens :

ΤΟΠΟΤΕΙΔΑΟΝΟΣ⁝ΗΙΑΡΟΣ

τῶ Ποτειδᾶονος hιαρός

c'est-à-dire : « Je (c'est le personnage représenté qui parle) suis « consacré à Poseidon. » La statue représentait Poseidon nu, barbu, le poids du corps portant sur les deux pieds, le pied droit avancé; la plante du pied gauche est encore adhérente au socle; à l'endroit où posait le pied droit est un trou quadrangulaire. Le bras droit devait être abaissé; le gauche, levé, s'appuyait

sans doute sur un trident ou sur un sceptre dont on ne voit pas du reste l'attache sur le socle.

« L'épaisseur du bronze, mesuré au torse, est de 3 millimètres; la masse de coulée n'est conservée que dans l'intérieur d'un des mollets; les autres fragments, tête, torse, jambes, sont creux. Comme détail de fabrication, je noterai une assez grande réparation sur le pectoral droit, faite pour cacher un accident de la fonte, et analogue à celle qu'on observe, par exemple, sur la jambe droite de l'Apollon de Piombino (cf. Collignon, *Sculpture*, I, pl. V).

« Le morceau le plus intéressant est la tête, dont la conservation est heureusement parfaite ou du moins bien supérieure à celle du torse et des jambes; tandis que ces parties de la statue ont complètement perdu leur patine ancienne, et sont rongées et boursouflées par l'oxydation, la tête au contraire a gardé par places sa belle couleur vert sombre, et aucun des détails du modelé ou de la ciselure n'y a disparu.

« La coiffure rappelle celle de la tête de bronze archaïque, représentant un Zeus, qui a été trouvée à Olympie et qui est aujourd'hui exposée au Musée d'Athènes (Collignon, *Sculpture*, I, fig. 164) : c'est le même strophion qui ceint les cheveux, et, au-dessus du front, la même double rangée de boucles en tire-bouchons. Mais, tandis que la tête d'Olympie avait par devant les longues tresses tombant sur la poitrine, et par derrière un long catogan, la tête de notre Poseidon n'a plus ces longues tresses, et par derrière les cheveux s'y recourbent sur la nuque en un court bourrelet au-dessous du strophion; ce bourrelet, assez maigre, n'est pas d'un effet très gracieux.

« La barbe, en pointe, a la même mouche que la barbe de la tête en bronze de l'Acropole d'Athènes (Collignon, *Sculpture*, I, fig. 151).

« Le travail de cette barbe, comme celui de la chevelure, est un bel exemple de la ciselure patiente et régulière, chère aux bronziers archaïques.

« Les yeux sont à jour. Les sourcils et aussi les lèvres étaient des appliques de cuivre rouge, comme dans la petite tête dorée

de l'Acropole d'Athènes (De Ridder, *Catalogue*, pl. VI); le bout des seins devait être aussi une applique de cuivre rouge.

« Le visage, large et peu expressif, est loin d'avoir un caractère aussi accusé que les trois têtes de bronze archaïques que nous venons de rappeler : celle d'Olympie et celles de l'Acropole. On se sent en présence d'une œuvre de pratique, d'un bon travail d'atelier, plutôt que d'un monument qui a dû marquer en son temps un progrès de l'art, et où il faut reconnaître la marque d'un tempérament créateur et original. On a comparé cette tête de Poseidon à la tête du cocher de Delphes; les deux monuments sont de valeur d'art bien différente; mais la distance chronologique qui les sépare ne doit pas être bien considérable; et le Poseidon est sans doute plus près du cocher syracusain que de la tête de Zeus trouvée à Olympie.

« Il est bien entendu qu'un jugement sur une œuvre encore en morceaux ne peut être que sommaire; l'état dans lequel la statue se trouve encore empêche à peu près toute appréciation sur la valeur du torse et sur l'effet de l'ensemble. Il faut, pour juger de cela, attendre que la statue ait été rajustée et nettoyée. »

M. Héron de Villefosse rend compte en ces termes d'une lettre adressée, à la dernière séance, au Secrétaire perpétuel par M. Ducroquet, agriculteur à Oudna (Tunisie) :

M. Ducroquet envoie la copie de deux inscriptions latines récemment découvertes à Oudna, au cours des fouilles pratiquées par ses ordres. La première provient de la salle principale de la citadelle, dont le déblaiement est aujourd'hui presque terminé. Elle est gravée sur un cube de pierre de keddel, en forme de piédestal; les lettres portent des traces de peinture rouge.

GNATIAE · C · *fil*IAE
HONORAT*ae*
Q · CASS · FRONTON*is*
IVSTIANI · FIP · VXOR*is*
DD · PP

Sans doute à la ligne 4 il faut faire une correction et lire FL · P ·

Gnatiae, G(aii) [fili]ae, Honorat[ae], Q(uinti) Cass(ii) Fronton[is] Justiani fl(aminis) p(erpetui) uxor[is]. D(ecurionum) d(ecreto), p(ecunia) p(ublica).

Le surnom *Justianus* se retrouve dans une inscription de Lambèse (*Corp. inscr. lat.*, VIII, n° 2737).

La seconde inscription a été trouvée à peu de distance du puits romain et du cimetière musulman. Elle est gravée, en beaux caractères, sur une plaque de marbre blanc.

VINCINT✝OPTATI
IN PACE
RED PR KAL NOVE

Vinc[e]nti Optati in pace, red(didit)? pr(idie) kal(endas) nove[mb(ris)].

Le caractère chrétien du second texte ne peut être mis en doute.

M. Collignon continue la lecture du mémoire de M. Helbig sur *Les vases du Dipylon et les Naucraries.*

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie, au nom de M. C. Jullian, correspondant de l'Académie et professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, un mémoire sur *Deux tablettes magiques trouvées à Chagnon* (*Charente-Inférieure*).

Ces deux tablettes de plomb portent une inscription en lettres cursives du IIe siècle de notre ère, renfermant une exécration prononcée par un individu anonyme contre deux adversaires en justice. Cette inscription nous fait assister à un maléfice.

L'envoûteur nomme d'abord ses adversaires, *Lentulus* et *Tasgillus.* Il ne souhaite pas leur mort, mais il demande à Pluton et à Proserpine de les rendre impuissants devant le tribunal et de priver leurs avocats de l'usage de la parole[1].

M. F. de Mély commence la lecture d'une communication sur *La sainte Lance d'Allemagne.*

(1) Voir ci-après.

M. Max van Berchem commence la lecture d'un mémoire sur plusieurs inscriptions des Assassins de Syrie, provenant des châteaux qui appartenaient à la secte au moyen âge. Cette épigraphie inédite jette une vive lumière sur l'histoire mystérieuse des Assassins. Le chef de la secte nommé dans l'une de ces inscriptions était probablement ce même Vieux de la Montagne qui échangea, au dire de Joinville, des ambassades avec saint Louis à Saint-Jean-d'Acre.

COMMUNICATION.

TABLETTE MAGIQUE DE CHAGNON (CHARENTE-INFÉRIEURE).

NOTE DE M. C. JULLIAN, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT.

M. le docteur Guillaud, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Bordeaux, a récemment fait exécuter d'importantes fouilles dans les ruines d'un tombeau gallo-romain, situé près de Chagnon en Saintonge (sur la ligne du chemin de fer de Saint-Jean-d'Angély à Cognac). Le plus intéressant des objets qu'il a découverts est un diptyque de plomb, composé de deux tablettes semblables, mesurant environ 0 m. 10 de hauteur et 0 m. 085 de largeur. Elles présentent sur le côté des appendices en queue d'aronde, et elles semblent avoir été fixées l'une à l'autre à l'aide d'un clou, dont une déchirure centrale laisse constater le passage[1].

Chacune de ces tablettes renferme, à sa face intérieure, deux longues inscriptions en lettres cursives latines, du second siècle apparemment[2].

[1] M. Guillaud m'affirme que cette déchirure est le résultat d'un coup de pioche; pourtant l'oxydation des rebords paraît bien en partie ancienne.

[2] Il a été découvert, avec ces tablettes, une monnaie qui, d'après les renseignements fournis, me paraît être un Marc-Aurèle de 172. Du reste l'écriture est parfaitement semblable (sauf le G qui se rapproche de celui des *graffiti* pompéiens) à celle des *tabulae ceratae* de Dacie, contemporaines d'Antonin et de Marc-Aurèle (*Corpus*, III, 2e partie).

I

DIINVꝛITIOPIIꝛSONISINFRA
SCRIBTISLIINTINÓIITTASGILLO
SVTIADSINADPLVTONIXI
?
QVOMODOHICCATIILLVSNIIMI▨
MA
NOCVITSICMQVIILOSICODINIIC
V M
ILLIHANCLITIIMVINCIIRIIPOSSINT
QVOMODINIICMATIIꝛHVIVSCATIILLI
DIIFIIVDIIꝛIIPOTVITSICNIICADVO
CATIIIOꝛOMIIC▨IINDIIꝛIINON
POSSINTSICILC▨▨IIMICOS
ATRACATIITRACATIGAL
LARAPRIICATAIIGDARATA
HIIHIISCIILATAMIINTISABLATA
IIIITPROSIIRPINAALIXINIX▨
??

Ligne 1. Ou DENORITIO, VR ou OR liés; de même ER liés (IIR) et RA.

Ligne 2. Peut-être TACGILLO ou TACCILLO.

Ligne 5. SIC semble avoir été effacé. CVM, puis II et M enchevêtrés.

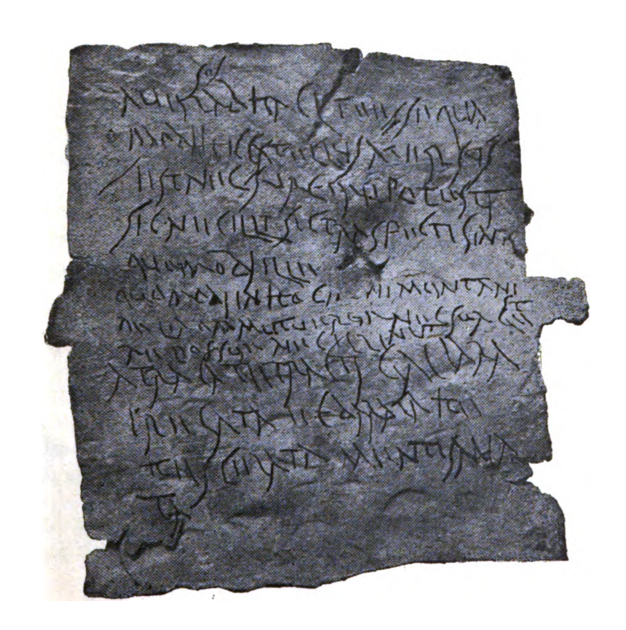
Ligne 7. MA et ER liés.

Ligne 8. EN liés, ER liés.

Ligne 9. OR et ER liés.

Ligne 11. Les trois grandes lignes de la fin, dans cette tablette comme dans la suivante, paraissent écrites d'une autre main que le reste de l'inscription.

Lignes 3 et 14. La troisième et la dernière ligne ont été ajoutées après coup. A la dernière ligne, au lieu de IX IX liés ensemble, j'avais songé d'abord à H H; mais il me semble qu'il y a entre ces deux groupes de



TABLETTE MAGIQUE DE CHAGNON.

traits et les autres H des différences marquées, comme l'allongement et le croisement des deux barres de l'X.

II

SOS
AVIIꝉABHACL ▨ TIIIISSIIQVO
V
MODIHICCATIILLVSAVIIꝉSVS
IISTNIICSVRGIIꝉIIPOTIISTI
SICNIICILLISICTRASPIICTISIN ▨
QVOMODIILLII •
QVOMODIINHOCM⌣IꟼIMONTANI
ST
MꟼLIAOMMVTVIIRVꟼNIICSVRGII
RIIPOSSVNNIICILLIꟼIVT
ATRACATIITꝉACTIGALLARA
PRIICATAIIGDARATAHII
HIISCIILATAMIINTISABLA
TA

Ligne 1. Peut-être ATIIR (ER liés). — A la fin O plutôt que A.

Ligne 5. Remarquez que la ligne est interrompue à l'endroit où le clou a percé la plaque.

Ligne 7. MA liés.

Ligne 8. MVT peut-être à la fin.

Ire Tablette.

Denuritio[1] *personis infra scribtis*[2] *Lentino et Tasgillo.*

(1) On s'attendrait ici à *defixio, devotio, deprecatio.* Mais quel que soit le mot, il doit avoir le sens d'imprécation. D'ordinaire l'exécration est annoncée par le verbe, *adjuro, commendo, καταδῶ*, etc.

(2) C'est le *οἱ ἐνταῦθα γεγράμμενοι* des tablettes grecques, Wuensch, nos 105 et 106.

Uti ads(int) in ad(jutorio) ?? (1) *Pluto Nixi* (2) *et Proserpina Alixinix[i]* ?? (3).

Quomodo (4) *hic catellus nemi(nem) nocuit* (5), [*sic. um. quem lo(quor)?*] (6), *sic (h)odi(e) ? nec illi hanc litem vincere possint* (7).

Quomodi (8) *nec mater hujus catelli (eum) defendere potuit, sic nec advocati* (9) *eorom e[o]s defendere non possint : sic il(l)os [in]imicos* (10).

Atracatetracati (11) *Gallara* (12) *precata egdarata* (13) *hehes celata* (14) *mentis ablata* (15).

(1) Lecture à peu près sûre, explication très incertaine. Cf. cependant Wuensch, n° 98 : *βοήθει μοι.*

(2) Lecture incertaine. *Nixi* est peut-être l'épithète mystique de Pluton, dont on connaît du reste l'abondance de noms. Cf. Wessely, *Ephesia grammata* (1886), p. 13.

(3) Lecture incertaine. *Alixinixi* correspond peut-être au *Nixi* de Pluton; cf. le grec *ἀλέξειν*. Sauf les deux noms propres, c'est la partie de notre inscription qui est la plus douteuse.

(4) Sur la formule *quomodo, sic* (ou *ita*) dans les imprécations magiques, voir Marcellus Empiricus, *De Medic.*, VIII, 199; XIV, 68; Virgile, *En.*, VIII, 80, etc. C'est le procédé *similia similibus* habituel aux envoûtements; cf. le recueil de Heim, *Incantamenta magica* (*Jahrb. für class. Philol.*, suppl. XIX, 1893), p. 484.

(5) *Nocere* est une expression habituelle à la magie latine; cf. Heim, p. 486.

(6) Toute cette partie de l'inscription me paraît gravée par erreur. Cf. Marcellus, XIV, 68 : *Sic... uva ejus quem nomino, quomodo...* Peut-être cependant faut-il plutôt interpréter : *sic hodie quum loquantur*. Cf. *Corpus*, III, 11882.

(7) Cf. Wuensch, n° 94 : *Ἡτ(τ)ᾶσθαι Διοκλ(ῆ)ν ἀπ'ἐμο(ῦ) ἐν παντὶ δικαστ(η)ρίωι.*

(8) Pour *quomodo*.

(9) Les avocats sont, dans les tablettes grecques, voués aux dieux infernaux en même temps que leurs clients; par exemple Wuensch, n° 106 : *Οἵτινες εἰσὶν σύνδικ[ο]ι τοῖς ἐνθαῦτα γεγραμμένοις.* — *Nec* est explétif.

(10) Je puis presque garantir ces deux mots, quoique le sens appelle plutôt *et illorum amicos*. Cf. Wuensch, p. XXVIII : *Sive ali(i) inimici*. Et plus loin : *Inimicorum nomina ad inferos.*

(11) *Ἐφέσια γράμματα*. Du latin *atra cathedra?* ou du grec *ἀρά κατάρα?*

(12) Le nom de la plaignante ou plutôt de la sorcière qui a conduit l'envoûtement. — Peut-être faut-il couper *catigal*, épithète magique de divinité comme *Ἐρεσχιγαλ*.

(13) Du grec *ἐκταράσσω?*

(14) Plutôt que *hehe scelata*.

(15) Peut se rapporter aux paroles mystérieuses plutôt qu'à l'envoûteur ou aux maléficiés.

IIe Tablette.

Aversos ab hac lite esse[1] *quomodi*[2] *hic catellus aversus est nec surgere potesti.*

Sic nec illi sic traspecti[3] *sin[t] quomodi ille.*

Quomodi in hoc monimont(o) ? animalia ommutuerun(t)[4] *nec surgere possun(t)*[5] *sic nec illi nut. (muti?)*[6].

Atracatetracti Gallara precata egdarata hehes celata mentis ablata.

Le diptyque de Chagnon est ce que les anciens appelaient «des tablettes de dévotion», ou «de maléfice», ou «d'envoûtement», *devotio, maleficium, defixio*[7] : c'étaient des plaquettes de plomb[8] sur lesquelles on gravait au poinçon les noms de ceux qu'on vouait aux dieux infernaux et souvent aussi la nature du supplice qu'on leur souhaitait. Ces tablettes étaient d'ordinaire déposées dans un tombeau[9], à destination des dieux infernaux, tout particulièrement chargés d'exécuter les menaces qu'elles renfermaient. C'étaient comme des lettres de plomb adressées aux divinités d'en bas[10]; la nôtre était envoyée à Pluton et à Proserpine, les destinataires habituels de ces tablettes magiques, les gardiens attitrés du monde souterrain. Comme toute lettre, celle-ci était cachetée; le trou

(1) Infinitif tenant lieu d'impératif.

(2) *Quomodo.*

(3) De *transpicere*? La lecture est bien probable. Mais quel sens acceptable, «vu au travers»? Peut-être le même sens que *transfixi?*

(4) Ou *om(nia) mutuerun(t).*

(5) Cf. la célèbre inscription de la Voie Latine (*Corpus*, VI, 140) : *Quomodo mortuos, qui istic sepultus est, nec loqui nec sermonare potest*, etc.

(6) Cf. *Corpus*, VIII, 19523; Wuensch, p. 49, v. γλῶττα. — *Nec* explétif ?

(7) Tacite, *Annales*, II, 69 : *Carmina et devotiones et nomen plumbeis tabulis insculptum.*

(8) Le plomb est par excellence le métal des opérations magiques; voir les textes anciens réunis par Wuensch, p. 111.

(9) C'est le *monumentum* dont il est question (tab. II), et dans les ruines duquel notre diptyque a été trouvé.

(10) Ἐπιστολὴν πέμπων δαίμοσιν, Wuensch, n° 102.

que présente notre diptyque est la trace du clou qui a servi à en fixer les deux feuilles. Ce clou semble du reste avoir une valeur symbolique; il rappelle la nécessité à laquelle l'opération magique a désormais cloué la victime qu'elle a vouée[1].

On connaît bien aujourd'hui le mode d'emploi et la destination de ces tablettes magiques. On en possède un grand nombre, plus de 200 gravées en langue grecque, beaucoup moins en langue latine, une trentaine tout au plus[2]. Mais bien peu, grecques ou latines, sont aussi complètement rédigées, aussi vivantes, si je puis dire, que le diptyque de Chagnon.

L'inscription qu'il renferme est une exécration prononcée par un Romain (ou une Romaine) contre deux adversaires en justice. A ma connaissance, il n'y a que le recueil des tablettes grecques qui nous en présente de pareilles[3]. Encore se bornent-elles le plus souvent à des noms et à des souhaits assez généraux. La nôtre, au contraire, est le procès-verbal d'une scène de magie fort complète, semblable du reste à celles auxquelles ont présidé tous les magiciens, depuis les sorciers de l'ancienne Égypte jusqu'aux occultistes contemporains. Elle nous fait assister à un maléfice, comme on disait autrefois, ou, comme disent maintenant les théoriciens de la magie, à un «envoûtement de haine». — Voici la définition de l'envoûte-

(1) C'est la théorie de Wuensch, p. III.

(2) Les unes et les autres viennent d'être publiées et commentées par M. Wuensch dans le *Corpus inscriptionum atticarum*, App., *Defixionum tabellae*, 1897. La préface renferme tous les renseignements que l'antiquité nous a laissés au sujet de ces tablettes. — Comme résumés plus anciens sur la matière, voir Marquardt, *Staatsverwaltung*, III, p. 112; Bouché-Leclercq, dans le *Dictionnaire des antiquités*, t. II, p. 114.

(3) Wuensch, p. v, n°s 94, 103, 105, 158, 173, etc. De ces tablettes, celle du n° 94 est la plus intéressante et la plus semblable à la nôtre; la découverte de celle-ci nous paraît confirmer l'authenticité de celle-là. De tablette latine «judiciaire», je ne vois que *Corp.*, III, 11882 : *Domitius*, etc., *adversarii* (?) *Bruttae et quisquis adversus eam loqut(us erit) omnes perdes.*

ment de haine, telle que la donnent les traités officiels de magie «scientifique» :

L'envoûteur fait languir, souffrir ou dépérir à distance le maléficié, c'est-à-dire son adversaire, en faisant subir à l'image de celui-ci ou à un animal qui le représente les tourments qu'il souhaite à sa victime désignée; l'opération est toujours accompagnée de souhaits funestes et de paroles magiques[1]. L'image s'appelle le «volt» (*vultus*), et si le volt est d'ordinaire la reproduction en cire du maléficié, il peut être un animal quelconque, coq, porc, crapaud; les paroles prononcées forment «l'exécration». L'envoûtement de haine a été connu de tout temps et dans tout pays; et l'inscription de Chagnon serait considérée par Papus ou M. de Rochas comme classique et correctement conforme au rituel consacré.

L'envoûteur (peut-être la Gallara qu'on trouve dans les deux formules de la fin) commence par indiquer à haute voix et à tracer sur le plomb les noms des adversaires. Ils se nomment *Lentinus* et *Tasgillus* (ce dernier nom est d'origine celtique, et d'ailleurs connu). Il était (et il est encore) de toute nécessité que les noms des maléficiés soient gravés et prononcés à haute voix; Pluton et Proserpine, chargés d'exécuter l'exécration, n'y donnent suite que s'ils les ont lus ou entendus. Puis commence la scène d'envoûtement. Sauf quelques détails, elle nous apparaît assez clairement. Le volt est un petit chien (*catellus*) qu'on vient d'arracher à sa mère. «De la même manière qu'il n'a pu nuire, dit l'envoûteur, qu'ainsi nos adversaires ne puissent gagner leur procès.» Sa mère n'a pu le défendre : «Qu'ainsi leurs avocats ne puissent les défendre, eux et nos ennemis.» L'animal, renversé (*aversus*) ne peut se relever (*surgere*)[2] : qu'il en soit ainsi des plaideurs. Et de

(1) Wuensch, p. IV et V.

(2) Voir la scène semblable que suppose la tablette de Carthage (*Corp.*, VIII,

même enfin que « tous les êtres qui sont dans ce tombeau se sont tus », que les maléficiés, avocats ou prévenus, soient frappés de mutisme[1].

L'une et l'autre tablette sont terminées par la même imprécation, écrite en lettres plus grosses et d'une main qui paraît différente : cette imprécation est formée d'un amalgame de mots latins et de formules mystérieuses. C'est ainsi que le mage de Lucien mêlait à ses invocations des noms barbares, aux syllabes nombreuses, *παραμιγνὺς ἅμα καὶ βαρβαρικά τινα καὶ ἄσημα ὀνόματα καὶ πολυσύλλαβα*[2]. — Les mots latins sont *precata, celata, mentis ablata*[3], et s'il est difficile de les grouper dans une analyse rigoureuse, on en aperçoit aisément le sens ou la portée. Les mots magiques (ce que les anciens appelaient *Ἐφέσια γράμματα*[4]) sont bien de ceux qu'affectionnent les sorcières et les mages, mots aux sons retentissants, aux voyelles sonores, aux consonnes rauques : *atracatetra*[5], *egdaracati*. Les lettres *a, r, t* dominent et sont combinées « sur un plan tel que les intonations successives, au lieu de se contrarier, s'appuient et se développent progressivement, jusqu'à donner à la voix du magicien son maximum d'intensité et de puissance, jusqu'à la porter à travers l'espace aux êtres qu'elle doit évoquer »[6].

12511) : *Ὡς οὗτος ὁ ἀλέκτωρ καταδέδεται τοῖς ποσὶ καὶ ταῖς χερσὶ καὶ τῇ κεφαλῇ, οὕτως καταδήσα[τε] τὰ σκέλη*, etc. *Βικτωρικοῦ... ἐν τῇ αὔριν ἡμέρᾳ.*

(1) La seule imprécation dont le sens m'échappe est la deuxième de la seconde tablette : *Sic nec illi sic traspecti sint, quomodo ille.*

(2) *Necyomantia*, c. 9.

(3) Cf. Ovide, *Héroïdes*, VI, 131 : *O demens Colchisque ablate venenis.*

(4) Voir le *Corpus* de ces mots dans la notice de Wessely (citée p. 180 n° 2); il a été complété par Heim, p. 530 et suiv. et par Wuensch, p. 51.

(5) Mot exactement formé comme *abracadabra*, ou le *ακρακαναρβα* du papyrus de Berlin (Wessely, *Denkschriften der kaiserl. Akad. der Wiss., phil.-hist. Cl.*, 1888, t. XXXVI, p. 44).

(6) Maspero, *Etudes de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, t. II, p. 303. Voir encore Fournier, *Sur une formule magique de guérison*, dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. IX.

Je ne suis pas absolument sûr que ces mots magiques soient dépourvus de toute signification; ils ont pu le devenir, ils ne l'ont pas été à l'origine. *Atracatetra* rappelle les deux mots grecs qui désignent une imprécation : *ἀρά κατάρα*, et *egdarata* fait penser au grec *ἐκταράσσειν*, qui veut dire «troubler profondément».

Au reste, notre inscription gallo-romaine a une allure hellénisante qu'il importe de remarquer. Elle semble composée sur le modèle des imprécations judiciaires de l'Attique; on y invoque Pluton et Proserpine, qui sont des dieux fort rares dans l'épigraphie franchement latine. Ajoutons que les deux seules inscriptions magiques déchiffrées qu'ait livrées la Gaule propre sont des inscriptions de l'Aquitaine [1], et que l'une et l'autre sont grecques en partie ou en totalité. On n'ira pas jusqu'à dire que cette région de la Gaule a eu un goût particulier pour les opérations magiques, mais on peut dire que la magie s'y est inspirée surtout de la Grèce.

En somme, l'envoûteur de notre inscription n'est point un trop méchant magicien. Il ne souhaite pas la mort de ses deux victimes; il ne désire que leur impuissance devant le tribunal. Cela me rappelle un passage du *Brutus* de Cicéron, auquel ces tablettes peuvent fournir un commentaire imprévu. Cicéron raconte qu'il plaidait un jour contre Curion en faveur de Titinia; subitement, Curion demeura court, oubliant toute sa

[1] C'est l'inscription sur lamelle d'or trouvée à Vars près d'Angoulême (Vinet, *Ausonii opera*, *comm.* sect. 463; cf. Le Blant, *Sur deux déclamations*, etc., dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXIV, 2ᵉ p.), et c'est l'imprécation, sur lame d'argent, de Poitiers (Espérandieu, nº 154 et pl. XXXV). — M. Héron de Villefosse a signalé (*Bulletin de la Société des antiquaires*, 1895, p. 122) deux tablettes magiques de plomb trouvées à Rom (Deux-Sèvres) et une feuille de plomb roulée découverte à Reims. Je n'ai pas vu les deux premières. Sur l'autre, dont M. Habert m'envoie une photographie, il me semble qu'il n'y a que les noms des maléficiés (cf. *Ville de Reims*, *Musée archéologique*, 1896, p. 19). — Les tablettes de plomb d'Amélie-les-Bains (*Corpus*, XII, 5367) me paraissent renfermer moins des exécrations magiques que des souhaits de guérison.

IMPRIMERIE NATIONALE.

cause. Et il déclara plus tard que c'était le résultat de maléfices et d'incantations dues à Titinia[1]. Celle-ci avait donc plus de confiance dans la magie de l'envoûtement que dans l'éloquence de Cicéron. Notre diptyque nous fait précisément assister à une de ces manœuvres qu'on dirigeait contre les avocats et qui pouvaient au besoin tenir lieu de plaidoiries. Ce n'est donc pas seulement une curiosité archéologique, c'est aussi une pièce de procédure, j'entends de procédure infernale.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 9e série, tome VIII (Toulouse, 1896, in-8°);

Comité de conservation des monuments de l'art arabe. Exercice 1895, fasc. 12. Procès-verbaux des séances. Rapports de la deuxième Commission (Le Caire, 1896, in-8°);

L'Amérique a-t-elle droit sous ce nom à un nom indigène? Documents cartographiques; documents linguistiques, par M. Franciot-Legall (Paris, 1896, in-8°);

Estudio sobre la organización y costumbres del país Vascongado, par Antonio María Fabié (Madrid, 1897, in-8°).

M. Oppert présente, au nom des trustees et du bibliothécaire en chef du Musée britannique, plusieurs belles pulbications de textes égyptiens conservés dans ce grand établissement. Ce sont :

« 1° La seconde édition du *Livre des morts* égyptien, d'après le papyrus d'Ax;

« 2° Les textes très antiques des papyrus du sarcophage d'Amamu;

« 3° Une seconde édition des textes assyriens de Layard, parus en 1851;

[1] Cicéron, *Brutus*, LX, 217 : (*Curio*) *in judicio privato vel maximo, quum ego pro Titinia Cottae peroravissem, ille contra me pro Ser. Naevio diceret, subito totam causam oblitus est, idque veneficiis et cantionibus Titiniae factum esse dicebat.*

« 4° Le volume IV du *Catalogue de la collection de Koyoundjik*, fait par M. Bezold. Ce volume, qui contient l'analyse de 3,000 textes, est, comme les trois premiers volumes, l'œuvre d'un savant qui est mieux que tout autre en mesure de donner une idée exacte de l'importance et du contenu de chacun de ces nombreux documents; la façon pratique dont est compris ce catalogue donnera aux savants la faculté de consulter facilement et d'étudier pour ainsi dire les documents eux-mêmes;

« 5° Deux fascicules, de 50 planches chacun, des textes antiques assyriens superbement exécutés. Le premier fascicule contient les textes en écriture archaïque d'une des anciennes dynasties d'Ur, traitant généralement de matières agraires, tracés surtout sur des tablettes de forme circulaire. Le second fascicule contient des inscriptions plus modernes, qui datent surtout de la première dynastie élamite et remontent en grande partie au xxve siècle avant l'ère chrétienne. On y a joint quelques textes très récents du temps de Nabonid et de Darius, fils d'Hystaspe, lesquels ont été acquis par le Musée en même temps que les documents antiques. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Ernest Carette, avocat à la Cour d'appel, un ouvrage intitulé : *Les assemblées provinciales de la Gaule romaine* (Paris, 1895, in-8°).

« L'auteur a mis tous ses soins à composer ce volume. Il a recherché les origines, écrit l'histoire, expliqué le fonctionnement et l'organisation des assemblées provinciales de la Gaule. Les questions qu'il traite avaient été l'objet de nombreux travaux depuis quelques années; ceux de MM. Guiraud, Mispoulet, l'abbé Beurlier, Pallu de Lessert, lui ont été fort utiles.

« Il discute souvent les idées de ses devanciers et conserve toujours une grande indépendance d'opinion et de jugement. Non seulement il s'est attaché à faire connaître les assemblées provinciales de la Gaule sous le Haut-Empire, mais il a tracé le tableau de leur transformation au Bas-Empire; il a même continué l'histoire de ces assemblées jusqu'après la chute de la domination romaine. Comme complément de son travail il publie, d'après les textes littéraires ou épigraphiques, une liste des personnes qui peuvent être rattachées par un titre officiel aux assemblées provinciales de la Gaule romaine : flamines et flaminiques de la Narbonnaise, prêtres et fonctionnaires des trois Gaules ou des petites provinces alpestres, qui avaient aussi leurs assemblées religieuses. Un appendice, accompagné d'une excellente reproduction en héliogravure, est consacré à la célèbre plaque de Narbonne, découverte en 1888 et qui, grâce à la

générosité de M. Adolphe Démy, oncle de l'auteur, est venue enrichir les collections du Louvre.»

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau de l'Académie les livraisons 8 et 9 de son *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1897, in-8°), qui contiennent :

§ 41. Cachet israélite aux noms de Ahaz et de Pekhai. — § 42. Les archers palmyréniens à Coptos. — § 43. Le nom palmyrénien de Bolleha. — § 44. La grande inscription nabatéenne de Pétra. — § 45. L'abstinence du pain dans les rites syrien, païen et chrétien. — § 46. Le sépulcre de Rachel et le tumulus du roi Archélaüs. — § 47. La prise de Jérusalem par les Perses en 614 (J.-C.).

SÉANCE DU 9 AVRIL.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts invite l'Académie à la réunion générale du Congrès des Sociétés savantes, qui doit avoir lieu à la Sorbonne, le samedi 24 avril prochain.

M. Casimir-Perier, président du Comité des étudiants étrangers, adresse à l'Académie une invitation à la réunion qui aura lieu en Écosse, le 12 juillet prochain, et à laquelle le Comité serait heureux de voir assister quelques-uns des membres de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel donne communication d'une lettre, dans laquelle M. Puvis de Chavannes, président de la Société nationale des beaux-arts, annonce que les membres de l'Institut seront admis à visiter l'exposition de cette Société pendant toute sa durée et le jour de l'inauguration, sur la présentation de leur médaille.

M. Clermont-Ganneau communique une lettre qui lui a été

adressée de Jérusalem, à la date du 29 mars, par le P. Germer-Durand au sujet de la fameuse mosaïque découverte à Madeba et représentant une grande carte de la Palestine exécutée à l'époque byzantine :

Monsieur,

Je vous adresse, en même temps que cette lettre, une photographie complète de la carte de Madeba. Elle se compose de dix cartons.

D'abord une vue d'ensemble, prise de la tribune, sur laquelle on peut lire presque tout à la loupe; puis une série de neuf cartons qui donnent le détail à l'échelle de o m. o8 environ. Chaque carton déborde sur le voisin, de façon qu'il est facile de les rapprocher, en ayant sous les yeux la vue d'ensemble. Nous n'avons rien épargné pour obtenir un résultat qui pût satisfaire toutes les exigences de la science. Munis d'un échafaudage léger, qu'on pût démonter et remonter rapidement, nous avons pris des vues perpendiculaires d'une hauteur de 3 m. 50. De cette façon la déformation est presque insensible.

Je vous serai obligé de vouloir bien mettre ces photographies sous les yeux de MM. les membres de l'Académie. Elles compléteront la communication faite précédemment par le R. P. Lagrange, auquel je suis heureux de prêter un concours plein de sympathie.

Je compte aller à mon tour jusqu'à Pétra, après la fête de Pâques, avec une nombreuse communauté d'étudiants, et j'espère rapporter une série de photographies et d'estampages, surtout des milliaires de Dhat-Raz à Pétra.

Le P. Germer-Durand, qui s'occupe avec le zèle le plus louable des antiquités de la Terre Sainte, s'est rendu à Madeba et a réussi à photographier directement l'ensemble de la mosaïque en dix clichés, dont M. Clermont-Ganneau place sous les yeux de l'Académie d'excellentes épreuves, en les accompagnant de quelques observations sur l'identité de divers noms de lieux figurés sur la carte.

M. Léon Heuzey, en présentant le fascicule 1 du 4e volume de la *Revue d'assyriologie*, qui contient des documents inédits de Sargon l'Ancien et de Naram-Sim, signale en outre un fait nouveau pour l'histoire de cette haute époque (XXXVIIIe siècle). Sur

un petit fragment de cachet de la collection de Sarzec, au Musée du Louvre, M. Fr. Thureau-Dangin a relevé l'inscription suivante :

Naram-Sin, dieu d'Agadé;
Bingani-Sarali, ton fils;
Abi-i-sir, scribe, ton serviteur.

Il en résulte que le prince Bingani, déjà connu par un des plus beaux cylindres chaldéens, sur lequel il était simplement qualifié de « fils du roi », était le propre fils de Naram-Sin. Les cachets de ce Bingani sont d'ailleurs bien distincts de ceux de Sargani (identifié avec Sargon l'Ancien, père de Naram-Sin); ils portent des figures d'un art encore plus avancé.

M. S. Reinach continue la lecture du mémoire de M. Helbig sur *Les vases du Dipylon et les Naucraries*.

M. Max van Berchem termine la lecture de son mémoire sur le secte des Assassins, d'après les inscriptions qui lui ont été communiquées par deux archéologues français, MM. Fossey et Dussaud et qui proviennent de plusieurs châteaux de la secte en Syrie. Ces documents inédits, qui jettent un nouveau jour sur l'histoire de la secte, prendront place dans le *Corpus inscriptionum arabicarum* que M. van Berchem publie dans les *Mémoires de la Mission archéologique française du Caire*[1].

M. Oppert rend compte de ses études métrologiques sur les mesures de capacité de la Mésopotamie. Il fournit la preuve que, comme dans tous les pays, et notamment dans l'ancienne France, avant l'introduction du système métrique, les mesures employées variaient, non pas seulement selon les époques très éloignées les unes des autres, mais aussi dans les mêmes localités pendant les mêmes époques, et que souvent ces valeurs métrologiques partaient de bases incommensurables. Une mesure, nommée *mesure* ou *étalon* (*masich*), était employée dans les temps modernes, du xe au ve siècle, et était évaluée à sept *hectes*, ou

[1] Voir ci-après.

sixième de l'amphore, ou trentième du cor. Cette mesure est usitée dans le temple du Soleil à Sippara; elle est évaluée à peu près à sept *hectes*, et est l'exemple le plus frappant de l'emploi du système septimal.

M. F. de Mély achève la lecture de sa communication sur *La sainte Lance d'Allemagne.*

COMMUNICATIONS.

LE BOISSEAU SEPTIMAL OU MÉTRÉTÈS CHALDÉEN, PAR M. J. OPPERT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les usages des temps antiques peuvent nous fournir d'utiles enseignements qui nous servent dans nos propres affaires; mais aussi nos institutions et nos coutumes sont souvent des guides sûrs, quand il s'agit de retrouver les lois qui ont régi la vie des peuples disparus. Les besoins du commerce journalier restent essentiellement les mêmes, quelque différents que puissent être les détails dans l'application des principes généraux; la métrologie de l'ancienne Asie nous en offre un exemple frappant.

Jadis en France, avant l'introduction du système métrique, il existait dans l'étendue du territoire presque autant de mesures diverses que de villages; les autres pays, à une époque même très rapprochée de la nôtre, offraient un spectacle analogue d'une multiplicité de nuances et de systèmes très variés, et nous pouvons dire très variables. Dans l'antique Mésopotamie, où nous pouvons suivre les mesures des valeurs métrologiques pendant trois mille ans, la même multiplicité de systèmes se montre à nos yeux, et ses fluctuations minimales et différentielles influaient également sur la mesure, d'autant

plus que le point de départ, l'étalon de longueur, était lui aussi variable; il n'était pas, comme dans les temps modernes, fixement attaché à une mesure naturelle, déterminée par une considération indépendante et au-dessus de toute volonté humaine.

A défaut de connaissances arrêtées et strictement exactes, l'antiquité remplaçait cette incertitude et ces oscillations nécessairement inévitables, en donnant à la mesure un caractère sacré et en plaçant dans les temples les étalons de ces valeurs normales. Ainsi le Lévitique place les poids et mesures sous la protection divine (*Levit.*, XIX, 36-37), et ajoute à la prescription de se servir seulement des justes mesures, des poids justes, les mots : «Je suis l'Éternel.» Les statues de Gudéa, remontant au quatrième millénium, nous fournissent deux étalons de mesures identiques qui devaient servir à déterminer la valeur exacte des volumes de capacité, pour régler les offrandes dues aux dieux et au sacerdoce. Le cube de cette mesure, qui est de 0 m. 27, ou peut-être plus exactement de 271 millimètres, donnait donc un volume de 20 litres métriques.

Il est très possible qu'à cette époque reculée le cube de cette mesure même, ou celui de ses deux tiers, constituait le *qa* ou *cab;* en tout cas, elle varia dans le cours des siècles qui séparent les *patesi de Sirgalla* des temps des derniers rois babyloniens. Nous trouvons alors à Babylone le car (*qur*) divisé en cinq amphores de six *hectes*, qui, dans la Chaldée moderne, étaient subdivisées en six *cabs* ou *qa*. Ce système très antique et surnommé *gisbar sa Samas*, taux du Soleil, avait supplanté le sixain à 10 cabs, surtout usité à Ninive, et antérieurement en Mésopotamie en *qa*. Mais même à Ninive, ce système décimal n'était pas seul en usage. Les textes nous apprennent que des conventions particulières stipulaient l'amphore de *six* sixains, ou hectes, qui était composée de 24, 42,

48, 54 ou 72 cabs, ce qui donnait au *cor* en dehors des systèmes sextal et décimal, à 80 et à 300 cors, arbitrairement 120, 240, 270 et 360 cabs. Le *cab* ou *qa* royal étant l'unité, presque fixe, réglait la quantité des livraisons selon les conventions personnelles ou même selon les usages publics. Nous savons que ces quantités à fournir étaient très variables et qu'elles étaient réglées chaque année; on augmentait ou on diminuait le cor, au point de vue du *nombre* des cabs à livrer, d'une quantité plus ou moins considérable. Chaque annuité et chaque corporation avait ainsi son taux, son *gisbaru* ou *makkasu,* surtout à Sippara et dans les villes environnantes, tandis qu'à Babylone on se tenait au calcul sextal de *six cabs* à *dix logs* (sahia); ces six cabs faisaient l'*amphore,* de sorte que le *cor* (qur) se composait de 5 amphores, 180 cabs, 1,800 logs. A Siparra, la ville du Soleil et de la déesse Anunit, la planète de Vénus, il y eut, à côté de ce tarif du cor, une autre mesure, appelée le mensurateur, *masihu,* משח, ce qui peut se traduire par le grec *μετρητής.* En Grèce, l'étalon se nommait ainsi, et ce fut, selon la supposition la plus probable, le pied attique cube, donc à peu près 28 litres, divisé en 100 cotyles. Le *masihu,* que nous transcrivons en français *masich,* semble avoir perdu dans la suite sa qualité de mesure fondamentale, car tel qu'il se montre dans les époques où il est cité, il a le caractère d'une valeur mathématiquement incommensurable avec le cor, mais équivalant à ou compté pour sept sixièmes de l'amphore, donc 42 cabs dans le système sextal, et 70 cabs dans le tarif décimal.

C'est du masich des derniers rois chaldéens et des rois perses que nous nous occuperons ici exclusivement.

Nous énonçons dogmatiquement, sauf à administrer la preuve par l'application, que le système de Sippara était le tarif du Soleil, et que le métrétès avait 42 cabs ou *qa.* La subdivision de l'hecte en six cabs est prouvée par différents

textes, ex. Strassmaier, n° 374, où la somme de 12 cabs, résultant d'une addition, équivaut à un nombre entier d'hectes. Si le tarif est décimal, le fait est expressément signalé par les mots *ina gisbar* 10 *qa*, et le calcul ratifie cette indication.

Les documents où nous puisons ces quelques conclusions sont excessivement rares à cause de la mauvaise conservation des inscriptions de Sippara, aujourd'hui *Abou-Habba*. Parmi les textes que nous puissions utilement consulter, il s'en trouve, sur des centaines, trois qui nous fournissent une addition sans lacune : car si un seul chiffre manque, tout contrôle, et conséquemment toute preuve devient impossible. En dehors de ce mauvais état de conservation, les textes contiennent souvent des erreurs manifestes d'écriture, qui sont à la charge du scribe, non du calculateur; les exemples de ce défaut d'exactitude, désolant pour nous, abondent malheureusement, quoique nous soyons fort souvent en mesure de les faire toucher du doigt.

Le premier document qui, bien conservé, donne la clef de l'énigme du masich, est celui de Cyrus (Strassmaier, n° 118); il est ainsi conçu dans la traduction littérale, qui a coûté assez de peine à établir :

RÈGLEMENT DE COMPTE.

7 $\frac{3}{5}$ cor, mesure ordinaire (*as-a-an*), comptés par
32 (faute, pour 32 $\frac{1}{2}$) masich, pour l'argent antérieur.
18 $\frac{1}{2}$ *idem*, par les mains de Samas-ubahlit, fils de Samasnadin.
4 $\frac{2}{5}$ cors, comptés pour
62 masich, par les mains de Nabu-kin-abal, fils de Khar-bani.
3 *idem*, de la maison des Tiers.
14 masich $\frac{1}{6}$ cor, par les mains de Rimut-Bel et Samas-Nadin.

Somme totale, 130 masich $\frac{1}{6}$ cor, mesure ordinaire, la contribution rituelle des mois de Tammuz, Ab et Elub, d'après les us des Temples, livrés à Takis-Gula, et les comptables; et reçus.

Au mois d'Ab, le 4me jour, l'an 3 de Cyrus, roi de Babylone, et des nations, le vendredi 27 juillet julien 536 avant J. C.

Ce texte est bien écrit et complet, seulement $32 + 18\frac{1}{2} + 62 + 3 + 14 + \frac{1}{6}$ cor, ne donnent pas 130 masich, mais bien $129\frac{1}{2}$ masich $+ \frac{1}{6}$ cor. La correction à faire, $32\frac{1}{2}$ au lieu de 32 que donne la copie du R. P. Strassmaier, résulte de considérations concluantes dont nous ne fatiguerons pas nos lecteurs. Nous dirons à ce sujet ici que le masich doit être plus grand que l'amphore (*pi*) qui se trouve *après* le masich (par ex. Str., Cyrus, n° 294,10). Et $14\frac{2}{5}$ cor, ou 2,592 cabs, divisés par 62, donneraient pour le masich $41\frac{25}{31}$, et les 32 masich du texte pour 130 cabs attribueraient au masich $42\frac{3}{4}$ ce que la présomption de $32\frac{1}{2}$ masich ferait baisser à $42\frac{6}{65}$. La moyenne des $94\frac{1}{2}$ masich pour les 22 cors ou 3,960 cabs donnerait au masich $41\frac{19}{21}$ cabs. Mais cette manière de calculer ne serait pas la vraie méthode à employer, car évidemment on comptait par masich et on réduisait en cors, en sorte qu'il y avait pour le cor plus que 180, c'est-à-dire $180\frac{9}{22}$ cabs, en calculant le masich à 42 cabs.

Il y a donc ici deux étalons établis sur des bases différentes, mais rapprochés par le cab ; on comptait 7 cors pour 30 metrétès. Ne soyons donc pas plus royaliste que le roi, et comptons le masich à 42 cabs, ou à 70 si l'occasion se présente d'appliquer le tarif décimal.

Un autre texte, plus compliqué et moins bien conservé, est celui de Nabonid (Strassmaier, n° 476).

COMPTE EN DOUBLE POUR SIX MOIS.

60 cors, mesure ordinaire, par les mains de Samas-abal-usur, ce qui, augmenté par la dîme, est compté pour 264 masich, qui est la contribution.

1 *idem*, de la Maison des Tieres : Samas-bani.

5 *idem*, qui est le blé sorti du Trésor.

7 *idem*, la Porte.

En tout, 277 masich, lesquels se décomposent ainsi :
38 masich $\frac{1}{10}$ cor, contribution pour le mois de Marchesvan;
5 *idem*, des temples, avec les *guqū;*
3 *idem* $\frac{2}{15}$ cor 3 cabs, *sillē* du 19[me] jour;
$\frac{2}{15}$ cor des *sillē* du 27 Marchesvan, fête de la Patronne de Sippara;
En tout, 47 masich $\frac{2}{15}$ cor 3 cabs; mois de Marchesvan;

10 *idem*, pour le *mutaqū* de Bel-ikisa; mois de Marchesvan;
10 *idem*, pour l'entretien du mustaqu de Muscaib-Marduk, prêtre de Sippara;
38 masich $\frac{1}{10}$ cor, contribution du mois de Cislev;
2 $\frac{1}{2}$ *idem*, des Temples;
1 *idem*, au Disque;
$\frac{1}{10}$ cor pour les *sillē* d'Adad et de Gula;
En tout, 41 $\frac{1}{2}$ *idem*; mois de Cislev;

38 *idem*, $\frac{1}{10}$ cor, contribution du mois de Tébet;
2 *idem*, $\frac{1}{10}$ cor, pour les Temples;
En tout, 40 *idem*, $\frac{1}{15}$ cor, mois de Tébet;
38 *idem*, $\frac{1}{10}$ cor, contribution du mois de Sebat;
2 $\frac{1}{2}$ *idem*, des Temples;
En tout, 44 *idem*, mois de *Sebat;*

38 *idem*, $\frac{1}{10}$ cor, contribution du mois d'Adar;
3 *idem*, $\frac{2}{15}$ cor, 3 cabs, pour les *sillē;*
...et les *guqanē* des Temples;
...des *subbutat;*
...des *urhetu;*
En tout, 70 *idem*. Mois d'Adar; ils donneront:
Somme totale, 262
...ce qui est fait;
et 15 *idem*, réservés pour le mois de Nisan de l'an 11.

Au mois de Sebat, le 11[me] jour, l'an 10 de Nabonid, roi de Babylone, le lundi 20 janvier julien 545 avant J. C.

Le texte contient des erreurs manifestes : pour le mois de Cislev, il est une fois écrit Sebat, et, dans ce même mois, deux fois $\frac{1}{10}$ est compté pour $\frac{7}{30}$; il manque une fois un crochet; au mois de Sebat manque une fois 3 *qa*. Mais le compte général est juste, et pour le mois de Marchesvan, il y a la preuve que

le masich était compté pour $\frac{7}{30}$ ou 7 hectes. En effet, en réduisant les fractions du cor en cabs, nous aurons :

	38 masich	18 cabs.
	5	"
	3	24
	"	27
TOTAL :	47 masich	27 cabs.

ce qui est la somme fournie par l'inscription, et ce qui prouve que le masich était compté à 42 cabs.

Dans le compte du mois de Tébet, la mention de [cuneiform signs], 1 amphore ou $\frac{1}{5}$ cor, est effacée : mais la somme totale est bien exacte, car nous avons conformément au calcul de l'original :

En Marchesvan................	47 masich	27 cabs.
Id.	20	"
En Cislev....................	42	21
En Tébet....................	40	36
En Sebat....................	41	"
En Adar.....................	70	"
TOTAL..........	260 masich	84 cabs.
ou..................	262 masich.	

Ce curieux monument, daté de 545 avant J.-C., établit un compte en double : il rend compte de l'emploi des 277 masich reçus par les agents responsables, et dit comment 262 ont été employés dans les cinq derniers mois de l'an 10, et qu'un reliquat de 15 masich est resté disponible pour le premier mois de l'an 11.

Quant aux termes, il y en a d'obscurs; ainsi les *mutaqu* sont peut-être des processions, et les *sillé* peuvent être des cérémonies dans lesquelles on jetait le blé, en le dispersant parmi la foule.

Le compte des cinq mois est inséré entre les mots : *ina libbi* — *inaddinu* : de cette quantité — ils donneront. Le der-

nier terme suit le calcul concernant le mois d'Adar. Ce dernier mois était le plus coûteux, et l'on s'y préparait déjà auparavant, car le compte est daté du mois précédent.

Ce résultat au sujet du masich est confirmé par un très curieux document, dernièrement publié par l'administration du Musée britannique. Le texte est bien mieux conservé que les deux autres monuments, il est plus long et plus circonstancié. Il s'occupe de l'emploi de dattes pendant les ans 13 et 14 d'un roi non nommé qui pourrait bien être Nabonid.

COMPTE D'UNE LIVRAISON DE DATTES.

Dattes recueillies pendant l'an 13 et l'an 14, et détenues par les jardiniers.
22 masich détenus par Sulā.
13 *idem*, détenus par Zillā.
86 $\frac{1}{2}$ *idem*, détenus par Bel-uballit.
76 *idem*, détenus par Samas-upaḫḫir et Nadin.
196 *idem*, détenus par Tabiq-zir.
62 masich de l'an 14.
13 $\frac{5}{6}$ cors : Balatsu, dus par la ville.
8 $\frac{1}{2}$ masich de l'an 14; 46 de l'an 13.
35 *idem* de l'an 11, de Bel-upaḫḫir, mais en somme totale.
86 $\frac{1}{2}$ *idem*, après et avant, détenus par Bel-upaḫḫir.
30 *idem*, de l'an 14.
5 cors de l'an 13, de Nabu-nadin-sum, fils de Nabu-naïd.
16 masich $\frac{2}{15}$ cor de l'an 13, de Akhi-lumur.
2 masich de l'an 13, de Bel-nadin.
46 *idem* de l'an 14.
8 $\frac{1}{6}$ cors de l'an 13, de Mumu-edaï.
16 cors de Naziya.
2 cors de Zirūt.

Somme totale : 885 masich de l'an 13 et de l'an 14, recueillis.
(Jusqu'au) mois de Tébet, le 11me jour de l'an 14.
Trésor du Dieu Samas.

Ce document curieux est d'une grande précision et ne con-

tient pas de fautes d'écriture. Le nombre des masich est de 692 $\frac{1}{2}$, la somme de :

$$22 + 13 + 86\tfrac{1}{2} + 78 + 196 + 62 + 8\tfrac{1}{2} + 46 + 86\tfrac{1}{2} + 30 + 16 + 2 + 46 \text{ masich} = 692\tfrac{1}{2} \text{ masich.}$$

Restent donc des 885 donnés comme somme totale 192 $\frac{1}{2}$ masich, qui équivalent aux 45 $\frac{2}{15}$ cors énumérés dans le texte. Car nous y voyons :

$$13\tfrac{5}{6} + 5 + 8\tfrac{1}{6} + 16 + 2 + \tfrac{2}{15} = 45\tfrac{2}{15} \text{ cors.}$$

Ces 45 $\frac{2}{15}$ cors donnent exactement 8,124 cabs. Les 692 $\frac{1}{2}$ masich laisseraient pour l'équivalence de ces 45 $\frac{2}{15}$ cors : 192 $\frac{1}{2}$ masich, comme complément des 885 exprimés dans le texte; mais ces 8,124 cabs ne donnent pas 192 $\frac{1}{2}$, mais 193 $\frac{1}{2}$ masich moins 3 cabs, si l'on compte le masich à 42 cabs, car,

$$193\tfrac{1}{2} \times 42 = 8127;$$

donc, 3 cabs seulement en plus que ne donnerait le calcul de cors. Le maintien du chiffre 192 $\frac{1}{2}$ donnerait au masich 42 $\frac{1}{5}$ cabs. Il est donc probable qu'il y a une faute d'écriture d'une seule unité dans les douze nombres composant celui de 692 $\frac{1}{2}$, pour qu'on arrive à 691 $\frac{1}{2}$.

Nous aurons alors :

Pour les masich..........................	691 $\frac{1}{2}$
Pour 45 $\frac{2}{15}$ cors à 4 $\frac{2}{7}$ masich le cor = 193 $\frac{3}{7}$....	193 $\frac{1}{2}$
TOTAL..................	885

Il n'y a pas d'autre moyen de résoudre cette question, et ne pas oublier qu'il faut le moyen pratique et pratiqué par les Babyloniens pour établir l'équivalence du masich et des cors.

De tout ce qui précède il résulte que le masich était compté

comme équivalant à 7 hectes environ; mais dans la mesure strictement appréciée il a dû y avoir quelque différence. On a d'ailleurs plusieurs *masiḫ* ou metrétès : ainsi (Str. Nabon. 6, 8) il est stipulé que le *masiḫ* serait d'une amphore augmentée d'un quart d'amphore, ce qui donnerait pour le métrétès 45 cabs[1]; le texte est daté de la ville d'Eltabbat. Dans un autre document émanant d'une ville illisible, il est dit que le *masiḫ* serait d'une amphore royale : la coudée royale avait 28 pouces en Égypte, il est donc possible que cette amphore royale était notre métrétès de 7 hectes.

Autre part, on parle du cor, qui sera compté en métrétès du roi, et jusque dans les temps de Darius on parle du *masiḫ* du Soleil, et même on cite (Dar. nos 478, 498, 527, etc.) le masich de Marduk-nasir-abal, d'Ardibel, etc., c'est-à-dire des créanciers qui fixent eux-mêmes la mesure que le débiteur doit employer.

On pourra maintenant rechercher sur quoi se basait au fond l'incommensurabilité du *masiḫ* et du cor ordinaire; mais tout ce que nous pourrions proposer ne serait qu'une hypothèse arithmétique, telle que les métrologistes en commettent souvent. Ce sont des jeux de calcul, ou pour mieux dire des enfantillages. Il sera permis néanmoins de risquer une supposition. Le cab (*qa*) était calculé comme le cube du tiers d'une mesure de longueur dont le cube complet était 27 cabs, le *bath, biyâtre* en assyrien, représenté par le signe *ap*, désignant un vase dans les textes les plus antiques de la Chaldée. Dans cette supposition, le cab antique était le cube d'un tiers de la coudée de Gudéa, c'est-à-dire le cube de 18 centimètres, donc 5 lit. 8 ou 6 litres environ. Il se peut que le métrétès soit le cube de deux pieds babyloniens, de 63 centimètres, et qu'il soit ainsi aux 27 cabs du cube de la coudée

(1) Le texte donné par le R. P. Strassmaier est fautif; il y a sûrement : *ina masiḫi sa 1 PI ina eli ribat 1 Ps.*

comme 27 à $42\frac{7}{8}$. Car si l'on augmente la coudée d'un sixième, on aura :

$$27\times\frac{7^3}{6^3}=27\times\frac{343}{216}=42\frac{7}{8}.$$

Pour si peu qu'on augmente la coudée, le rapport de 27 à $42\frac{7}{8}$ pourrait tomber à 42 [1]. Il est vrai que la valeur de *qa* diminua dans des conditions très notables, et le métrétès a pu le suivre.

Nous soumettons au lecteur cette idée, qui est ce qu'elle peut être dans l'état actuel de nos connaissances. Elle ne pourra être jugée définitivement que le jour où nous aurons enfin un monument ou un vase qui nous fournira exactement, pour une époque *datée,* des renseignements précis sur les valeurs des volumes de capacité usitées à un siècle donné, dans l'ancienne Chaldée.

ÉPIGRAPHIE DES ASSASSINS, NOTES DE M. MAX VAN BERCHEM.

I

Une inscription des Assassins à l'époque de saint Louis.

Pendant les croisades, la redoutable secte des Assassins, originaire de la Perse, s'était établie dans les montagnes de la Syrie. Là elle avait fortifié plusieurs châteaux derrière lesquels elle échappait à la vengeance de ses victimes.

Ces châteaux, bien que connus, sont encore imparfaitement étudiés. N'ayant pu les visiter moi-même, j'en avais signalé l'intérêt à deux jeunes explorateurs français, MM. Fossey et Dussaud, en les priant de relever les inscriptions arabes qu'ils renferment.

(1) Si l'on admettait que le masich fût le cube du pied babylonien de $0^m 315$, l'empan de $0^m 271$ cube donnerait juste les rapports de 42 à 27 : le cab serait alors exactement $0^l 744$, ou près des trois quarts de litre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. Fossey m'a envoyé dernièrement d'Athènes quelques photographies d'inscriptions provenant de Masyad, la résidence principale des Assassins en Syrie. L'un de ces textes, qui a trait à l'histoire de la secte, offre un intérêt particulier. Il est gravé sur une des portes de l'enceinte de la ville; en voici la traduction :

« A ordonné la construction du mur d'enceinte de la ville de Maṣyâf et l'édification de cette porte bénie, le seigneur, le maître, Tâdj ad-dunyâ wad-dîn Abu l-futûḥ, fils de Muḥammad, qu'Allâh glorifie ses victoires! Sous le gouvernement de l'un des serviteurs de la secte qui conduit dans le droit chemin, ʿAbdallâh, fils d'Abu l-faḍl, fils de ʿAbdallâh, qu'Allâh ait pitié de lui! Au mois de dhu l-qaʿdah de l'année 646 » (janvier-février 1249).

On sait que les Assassins ou Ismaïliens, une importante secte hérétique et d'origine chiïte, établie au nord de la Perse, se répandit en Syrie à la fin du XIᵉ siècle. En 535 de l'hégire (1140-1141), elle s'empara du château de Masyad, qui devint la résidence de son chef, le maître de Syrie. Celui-ci dépendait du grand maître d'Alamût, c'est-à-dire du chef de la secte mère persane.

Vers 557 (1162), ce dernier envoya en Syrie, pour le représenter, un émissaire appelé Sinân. Cet homme ambitieux devint promptement le chef de la secte syrienne et réussit à secouer quelque temps la tutelle d'Alamût. Il est célèbre par ses assassinats mystérieux et par ses démêlés avec Saladin.

A la mort de Sinân, la secte syrienne retombe sous la dépendance d'Alamût et s'efface dans l'histoire. En 658 (1260), les Tartares, qui venaient d'abattre la secte persane, s'emparent momentanément de Masyad. En 664 (1265-1266), le sultan d'Égypte Baibars entre en lutte avec la secte syrienne, alors bien affaiblie, et la réduit bientôt à une entière sou-

mission (671). Dès lors les Assassins, privés d'organisation politique, ne servent plus qu'aux vengeances privées du sultan d'Égypte.

A l'époque de l'inscription, l'histoire de la secte est très obscure. Ce texte authentique a donc un grand intérêt. D'abord, le terme de *secte qui conduit dans le droit chemin* (*ad-daʿwah al-hâdiyah*) constitue en quelque sorte la signature officielle des Assassins de Syrie. En effet, c'est ainsi qu'ils se désignaient eux-mêmes, au dire des historiens arabes.

Qui était cet Abu l-futûḥ, qui rebâtit la muraille de Masyad? C'était le maître de Syrie lui-même. Cette conclusion ressort de plusieurs indices, notamment des titres que l'inscription donne à ce personnage. Les titres *maulâ* et *ṣâḥib* désignent habituellement, dans les auteurs arabes, le grand maître d'Alamût et le maître de Syrie. Mais le plus curieux de ces titres, c'est le surnom Tâdj ad-dunyâ wad-dîn (*couronne du monde et de la religion*). Un grand nombre de documents, inscriptions, monnaies et diplômes, prouvent qu'à cette époque, les surnoms en *ad-dunyâ wad-dîn* n'étaient portés que par des souverains. Or les titres souverains n'étaient pas pris arbitrairement. Ils étaient conférés par le calife de Bagdad, reconnu par l'islâm orthodoxe comme chef spirituel ou imâm, et seul capable de déléguer la souveraineté qu'il tenait d'Allâh. Ils sont donc un indice de la *légitimité* des souverains. Par ses origines chiïtes et ses doctrines hérétiques, la secte des Ismaïliens était en dehors de l'église orthodoxe, et ses odieux attentats l'avaient mise au ban de la société musulmane. Mais en 608 (1211-1212), le grand maître d'Alamût Ḥasan III, poussé sans doute par des motifs politiques, avait renié son hérésie et rétabli dans la secte les pratiques musulmanes. Grâce à cet acte public de soumission, *il reçut du calife de Bagdad les titres souverains qui avaient été refusés à ses prédécesseurs.*

Cette assertion des auteurs est confirmée par les titres des

grands maîtres d'Alamût. A partir de Ḥasan III, tous ces grands maîtres portent un surnom en *ad-dîn*. Ce surnom devait avoir officiellement la forme souveraine en *ad-dunyâ wad-dîn*.

Or la secte de Syrie, un instant émancipée sous Sinân, était rentrée alors sous la tutelle d'Alamût et les auteurs nous apprennent qu'elle reçut de Ḥasan III l'ordre d'abjurer et de se rallier, elle aussi, au califat orthodoxe. Le surnom Tâdj ad-dunyâ wad-dîn, porté par Abu l-futûḥ, confirme tous ces faits. En prouvant que ce personnage était le maître de Syrie, il montre que sa souveraineté était reconnue à la cour de Bagdad, par l'entremise du grand maître d'Alamût.

Enfin il ressort d'un passage d'Ibn Wâṣil, historien arabe du XIII[e] siècle, qu'Abu l-futûḥ était chef de la secte syrienne dès l'année 637 de l'hégire.

Le second personnage, nommé par l'inscription ʿAbdallâh, était gouverneur de Masyad, par conséquent fonctionnaire du maître de Syrie. Ce fait ressort du terme *bi-wilâyah* (*sous le gouvernement de*), qui cache le titre officiel de *wâli*. Ce titre désignait alors les gouverneurs et commandants de place.

On peut rattacher à cette inscription un curieux épisode de l'histoire des croisades. En mai 1250, saint Louis, échappé au désastre de Manṣûrah, débarque à Saint-Jean-d'Acre. Il y reçoit une ambassade du Vieux de la Montagne, qui lui apportait de riches présents. Le roi de France renvoie les messagers avec des cadeaux pour leur maître, et leur adjoint frère Yves le Breton, qui savait l'arabe. A son retour, frère Yves rapporte à son maître de curieux détails sur les idées religieuses des Assassins, notamment sur les emprunts qu'ils faisaient aux dogmes du christianisme. Joinville nous les a conservés dans son récit naïf et plein de traits charmants.

L'inscription de Masyad étant datée de janvier-février 1250, c'est-à-dire de quinze mois avant l'épisode raconté par Join-

ville, il est probable que le Vieux qui lisait dans son lit les paroles de Jésus à saint Pierre était ce même Abu l-futûḥ qui releva les murailles de Masyad.

II

Nouvelles inscriptions des Assassins.

Par une curieuse coïncidence, M. Dussaud parcourait les montagnes de Syrie en même temps que M. Fossey. A son retour, il me remit, quelques jours après celui-ci, des copies, des estampages et des photographies d'inscriptions arabes provenant des châteaux des Assassins. Ces documents confirment les conclusions précédentes et jettent une nouvelle lumière sur l'histoire de la secte; voici les plus importants :

Inscription du château de Masyad. — Ce texte est gravé sur une porte à l'intérieur de la forteresse; en voici la traduction :

« Cette demeure bénie a été entretenue sous le règne du très grand seigneur, le roi des rois vénéré, ʿAlâ' ad-dunyâ wad-dîn Muḥammad, fils d'al-Ḥasan, fils de Muḥammad, fils d'Al-Ḥasan, qu'Allâh éternise son règne! Sous le règne du seigneur et maître Kamâl ad-dunyâ wad-dîn al-Ḥasan, fils de Masʿûd, qu'Allâh prolonge sa puissance! »

Le premier personnage nommé dans ce texte est le grand maître d'Alamût, connu sous le nom de ʿAlâ' ad-dîn Muḥammad III. Il était, en effet, fils de Ḥasan III, petit-fils de Muḥammad II et arrière-petit-fils de Ḥasan II; sa généalogie est parfaitement en règle. Le surnom ʿAlâ' ad-dunyâ wad-dîn confirme exactement ce qui a été dit plus haut, à savoir que les grands maîtres d'Alamût, à partir de Ḥasan III, portaient un surnom de cette forme souveraine, en récompense de leur soumission au califat de Bagdad.

Le titre habituel des grands maîtres, *maulâ*, est accompagné du vieux titre persan *châhinchâh* (*roi des rois*). On sait, par des documents positifs, que ce dernier titre était alors souverain et conféré par la cour de Bagdad.

Le second personnage, Ḥasan, fils de Masʿûd, est évidemment le maître de Syrie, car il porte les titres *maulâ* et *ṣâḥib*, et le surnom souverain Kamâl ad-dunyâ wad-dîn.

La date de l'inscription peut être fixée approximativement. Un historien arabe, Nasawi, nous apprend qu'un certain Kamâl ad-dîn était chef de la secte syrienne avant l'année 624 de l'hégire. Ce personnage est évidemment le Ḥasan de l'inscription. Le grand maître d'Alamût étant monté sur le trône en 618, celle-là a sans doute été gravée vers l'année 620 de l'hégire.

Inscription du château du Kahf. — Cette forteresse est située dans la montagne, à l'ouest de Masyad, dans une région d'un accès difficile. Ses ruines renferment plusieurs inscriptions arabes. Voici la plus curieuse, dont le texte a été établi à l'aide de deux photographies et d'un estampage de M. Dussaud, comparés à une copie que M. Hartmann, de Berlin, m'avait communiquée il y a quelques années :

« A ordonné la construction de ce bain béni, le seigneur, le maître, le savant, le juste, Sirâdj ad-dunyâ wad-dîn Muẓaffar, fils d'al-Ḥusain, qu'Allâh glorifie ses victoires! Sous le gouvernement du serviteur qui a besoin de la miséricorde d'Allâh et de l'intercession de ses seigneurs les imâms purs (que les bénédictions d'Allâh reposent sur eux tous!), al-Ḥasan, fils d'Ismaʿîl, le Persan d'Alamût. En ramaḍân de l'an 635 de l'hégire. Fait par ordre supérieur. »

Le premier personnage, Muẓaffar, était maître de Syrie. En effet, il porte les titres *maulâ* et *ṣâḥib*, et le surnom sou-

verain Sirâdj ad-dunyâ wad-dîn. D'ailleurs, Nasawi nous apprend qu'en 626 le chef de la secte syrienne s'appelait Sirâdj ad-dîn al-Muzaffar, fils d'al-Ḥusain. On voit aussitôt qu'il s'agit du même personnage; l'auteur arabe ajoute qu'il était lieutenant, en Syrie, du grand maître d'Alamût.

Quant à Ḥasan, fils d'Ismaʿîl, il était gouverneur du Kahf. Cette fonction est indiquée par la formule *fî wilâyah* (*sous le gouvernement de*), cachant le titre officiel de *wâlî*. Il n'est pas sans intérêt de constater qu'il était originaire de la célèbre forteresse, dont le nom paraît ici pour la première fois dans un document authentique. La formule par laquelle ce personnage invoque l'intercession de ses seigneurs les imâms purs a un caractère chiïte très prononcé. Sans vouloir la discuter ici, disons qu'elle prouve que les dogmes religieux de la secte couvaient toujours sous l'apparente soumission des grands maîtres à la cour de Bagdad; enfin la date est certaine.

Inscription de la mosquée de Qadmûs. — Ce texte a été copié et remis à M. Dussaud par un indigène. Quoiqu'elle paraisse exacte, il ne faut accepter cette copie qu'avec prudence :

« Ont ordonné la construction de cette mosquée bénie les seigneurs, les maîtres Nadjm ad-dîn et Chams ad-dîn, qu'Allâh glorifie leur victoire ! »

Les titres *maulâ* et *ṣâḥib*, mis au pluriel, prouvent que ces deux personnages régnaient conjointement sur la secte syrienne. L'inscription n'est pas datée, mais il est facile de combler cette lacune. On sait par les auteurs que le vieux Nadjm ad-dîn et son fils Chams ad-dîn étaient chefs de la secte à l'époque de ses démêlés avec le sultan Baibars, c'est-à-dire entre les années 660 et 671 de l'hégire. Il est même permis de serrer la date de plus près en relevant dans l'inscription un détail exceptionnel; pour la première fois, les surnoms des maîtres (dont les noms propres ne figurent pas ici) n'appa-

raissent pas sous la forme souveraine, mais sous la forme courante en *ad-dîn*, qui était portée alors par une foule de gens de classes différentes, notamment par les fonctionnaires d'ordre civil ou militaire. S'il n'y a là ni faute de copie, ni négligence du rédacteur, on peut voir dans ce détail un indice de la situation politique des deux maîtres à l'époque où l'inscription a été rédigée.

Au cours de leur longue lutte avec Baibars, Nadjm et Chams passèrent, par degrés successifs, du rang de grands maîtres à l'état de simples prisonniers du sultan. Mais dès 668, Nadjm, simple lieutenant de Baibars, et Chams, simple officier de son armée, ne pouvaient plus prétendre aux titres souverains. L'inscription a donc été rédigée après la déchéance officielle des deux maîtres, vers l'an 668 (1269-1270).

En résumé, les inscriptions relevées par MM. Fossey et Dussaud révèlent toute une épigraphie des Assassins, entièrement inédite. Elles jettent un jour nouveau sur l'histoire de la secte mystérieuse, sur les noms de ses maîtres, sur leurs titres, sur leurs relations politiques avec le califat. Une exploration minutieuse des châteaux des Assassins apporterait sans doute de nouveaux documents à cette histoire [1].

LIVRES OFFERTS.

M. Barbier de Meynard présente, au nom de l'auteur, un volume intitulé *Commentarius Theodori Mopsuesteni in Evangelium D. Johannis in libros VII partitus;* versio syriaca, t. I, textus syriacus, studio et labore

[1] Un mémoire plus détaillé sur ces inscriptions paraîtra prochainement dans le *Journal asiatique*.

juxta codicem Parisiensem CCCVIII edita a J.-B. Chabot (Paris, 1897, in-8°).

«L'ouvrage que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. l'abbé Chabot, renferme la version syriaque d'un traité d'exégèse dont l'original grec est aujourd'hui perdu. Comme beaucoup d'autres monuments anciens de la littérature gréco-chrétienne, il ne nous est parvenu que dans la paraphrase orientale. On sait que Théodore de Mopsueste fut, au ve siècle de notre ère, un des plus savants commentateurs de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais le temps n'a pas respecté son œuvre qui fut considérable et n'en a laissé subsister que de rares fragments dont le plus important était jusqu'à ce jour le *Commentaire sur les douze petits prophètes*. C'est dans ces dernières années seulement que la version syriaque des gloses grecques sur l'évangile de saint Jean a attiré l'attention des érudits. On en conserve deux manuscrits, l'un à Berlin, l'autre, qui est le meilleur et le plus complet, à la Bibliothèque nationale de Paris. Cette seconde copie est celle que l'éditeur a reproduite textuellement; il se réserve d'en donner les variantes dans un travail ultérieur où les questions de date et de provenance seront étudiées à loisir. Toutefois il incline à croire que le traducteur syrien écrivait à la fin du ve siècle et qu'il fut, par conséquent, presque contemporain de Théodore de Mopsueste. Quelle que soit d'ailleurs la solution définitive de cette question bibliographique, il paraît incontestable que le document appartient à la meilleure époque de la littérature syriaque. A ce titre il n'intéresse pas seulement la théologie et l'histoire ecclésiastique; en le rapprochant des fragments grecs que Migne a réunis dans sa Patrologie, il acquiert une réelle valeur pour la lexicographie et l'histoire littéraire de l'Orient chrétien. Par cette publication, qu'il tiendra à honneur de compléter prochainement, M. l'abbé Chabot rend un nouveau service à une branche trop longtemps négligée de l'érudition orientale, mais qui, grâce au fécond enseignement de M. Rubens Duval et au zèle de ses élèves, reprend aujourd'hui une sève nouvelle.»

M. Cagnat offre à l'Académie deux publications dont il a surveillé l'impression à la suite de la mort de M. Du Coudray-La Blanchère :

1° *Tombes en mosaïque de Thabarca. Douze stèles votives du Musée du Bardo* (Paris, 1897, in-8°; *Bibliothèque d'archéologie africaine*, fasc. I).

2° *Catalogue des musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie. Musée Alaoui,* par feu Du Coudray-La Blanchère et P. Gauckler (Paris, 1897, gr. in-8°; *Description de l'Afrique du Nord*).

«Le premier de ces volumes contient deux mémoires laissés inédits par ce regretté savant; l'un d'entre eux, *Douze stèles votives du Musée du Bardo,* a été lu autrefois à l'Académie; l'autre a pour objet l'étude de tombes en mosaïque provenant des cimetières chrétiens de Tabarka.

«La seconde publication n'est qu'une amorce; elle consiste dans le premier fascicule du *Catalogue du Musée Alaoui.* On y trouvera la liste et la description très sommaire de toutes les mosaïques actuellement exposées au Musée du Bardo. Le livre sera signé des noms de MM. Du Coudray-La Blanchère et Gauckler, les deux organisateurs du Musée.»

M. Perrot présente le deuxième fascicule du tome III des *Monuments et mémoires* publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les revenus de la fondation Eug. Piot (Paris, 1897, in-4°).

M. le baron de Ruble offre le tome IX (1594-1602) de l'édition publiée par lui, pour la Société de l'histoire de France, de l'*Histoire universelle* par Agrippa d'Aubigné (Paris, 1897, in-8°).

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage : «J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, un mémoire de M. E. Blochet, intitulé : *L'Avesta de James Darmesteter et ses critiques* (Paris, 1897, in-8°; extrait de la *Revue archéologique*).

«On sait que Darmesteter, dans l'introduction générale à sa traduction du *Zend Avesta,* a soutenu que la rédaction de cet ouvrage est postérieure à la conquête macédonienne. Divers savants, entre autres MM. Bréal, Tiele, Max Müller, Modi, ont contesté cette thèse ou cherché à en atténuer la rigueur. M. Blochet, élève de Darmesteter, expose les objections que l'on a faites à la théorie de son maître et essaie d'y répondre en alléguant quelques arguments nouveaux. Voici sa conclusion :

«La tradition sassanide et même post-sassanide s'accorde avec les renseignements que l'on peut tirer de l'histoire et de l'archéologie de l'ancien Iran pour prouver que la rédaction actuelle de l'*Avesta* doit se placer tout entière du premier siècle de notre ère jusque dans les premières années de la dynastie sassanide; mais il n'en faut pas conclure que les Achéménides ou même leurs prédécesseurs n'aient rien eu de pareil, quoique nous n'en possédions rien.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur M. Lucien Gap, instituteur, les deux mémoires suivants : 1° *Une équipée de*

Rican Corvi, coseigneur d'Aubignan, contre l'abbaye de Silvacane en 1358 (Avignon, 1896, in-8°); — 2° *Acte d'habitation de la terre de Vitrolles-lez-Luberon (Vaucluse), du 20 mars 1504, traduction française du XVIIe siècle*, avec une introduction, un appendice et des notes (Avignon, 1893, in-8°).

« Le premier de ces mémoires renferme quelques renseignements sur Rican Corvi qui prit part, en 1358, avec Pierre Imbert d'Allamanon, seigneur de Rognes, au pillage de l'abbaye de Silvacane. L'auteur y établit que Rican Corvi ne doit pas être qualifié, comme on l'a fait récemment, de seigneur d'Aubignac. C'est une erreur de traduction; dans les documents où ce personnage est nommé avec cette qualification, il s'agit d'Aubignan, gros bourg du canton nord de Carpentras dont Rican Corvi était, en effet, seigneur au milieu du XIVe siècle.

« En faisant des recherches dans les archives municipales de Vitrolles-lez-Luberon (Vaucluse), M. Lucien Gap a eu la bonne fortune de mettre la main sur un document fort intéressant, la traduction française de l'acte d'habitation de cette terre, en date du 20 mars 1504. L'original latin de ce précieux document paraît perdu. M. Gap, en le publiant, l'a fait précéder d'une introduction renfermant le résultat de ses recherches sur Vitrolles et l'a accompagné de notes nombreuses contenant l'analyse de plusieurs actes relatifs à la seigneurie dudit lieu. »

SÉANCE DU 14 AVRIL.

(Séance avancée au mercredi à cause du vendredi saint.)

M. Ph. Berger fait une lecture sur l'église du Saint-Sépulcre qu'il croit retrouver sur le plan de Jérusalem figuré sur la mosaïque de Madeba. Il est certain que, si ses conclusions sont justes, la découverte serait d'un haut intérêt. Nous aurions, sur ce plan, l'image de l'église à rotonde élevée par Constantin en 336 sur l'emplacement du Saint-Sépulcre, avec les portiques et les colonnades dont elle était précédée, d'après le témoignage d'Eusèbe.

M. Berger prend pour point de départ les trois portes de Jéru-

salem qui se voient sur le plan, et qui correspondent exactement à la porte de Damas au nord, la porte Saint-Étienne à l'est et la porte de Jaffa à l'ouest. S'appuyant sur la topographie actuelle de la ville, il s'attache à prouver que la grande voie bordée sur trois de ses côtés de colonnes, qui se voit au milieu de la ville, n'est autre que le forum somptueux dont parle Eusèbe, sur lequel s'ouvrait le vestibule de l'église du Saint-Sépulcre. Les tronçons de colonnes de granit retrouvées par Robinson en cet endroit ne seraient que les restes de la colonnade figurée sur la mosaïque de Madeba.

L'église du Saint-Sépulcre elle-même se voit, au milieu de la colonnade occidentale, avec une façade percée de trois portes et surmontée d'un fronton, au-dessus duquel on voit le dôme et la coupole dont parlent les auteurs anciens.

Cette découverte montre, à côté de beaucoup d'autres points, dont M. Clermont-Ganneau a déjà signalé quelques-uns à la dernière séance, le haut intérêt historique de cette mosaïque dont le mérite principal vient, ainsi que l'a dit le P. Lagrange, de ce que c'est une carte géographique contemporaine, dans laquelle l'auteur n'a pris que ce qu'il avait réellement sous les yeux.

M. Paul Tannery fait une communication sur une correspondance inédite échangée, vers 1025, entre Raimbaud, écolâtre à Cologne, et Raoul, maître aux écoles de Liège. Il résulte de ces lettres qu'à cette époque l'enseignement de la géométrie n'était nullement constitué, et que les maîtres en ignoraient les premiers éléments. Ils possédaient, en l'attribuant à Boèce, une traduction d'une partie des énoncés d'Euclide, mais étaient incapables de les comprendre. La géométrie attribuée à Boèce n'existait pas encore, pas plus que celle qui porte le nom de Gerbert. Des trois parties qui composent cette dernière, la première, celle qui a le plus de valeur, a dû être composée entre 1025 et 1050; les deux autres sont des compilations, et l'origine de la seconde reste inconnue[1].

[1] Voir ci-après.

M. René Dussaud rend compte de son voyage en Syrie dans l'Akkar et le Djebel Ansariyé; il signale les principaux monuments qu'il a rencontrés au cours de son exploration, entre autres le sanctuaire de Bœtocécé, consacré à un Ba'al et à la déesse d'Ascalon, et une très ancienne inscription phénicienne.

Cette communication donne lieu à des observations de MM. Ph. Berger, Heuzey et Clermont-Ganneau.

M. Ulysse Robert commence la lecture d'une étude sur les testaments de l'officialité de Besançon, collection qui se composait d'au moins 8,000 documents, dont les plus anciens remontent à 1255. Ces documents furent détruits au moment de la Révolution, moins quelques-uns qui avaient été, au XVIIIe siècle, enlevés du dépôt des archives de l'officialité et vendus à la Bibliothèque royale. Heureusement deux inventaires, fort bien faits, en ont été conservés; ils ont, avec les documents originaux qui existent encore, permis à M. Ulysse Robert de donner une idée aussi complète que possible de l'importance que devait présenter cette précieuse collection pour l'histoire de la Franche-Comté.

M. Delisle fait connaître à l'Académie que l'église Saint-Pierre de Montmartre, le plus ancien monument chrétien de Paris, se trouve en ce moment menacée d'une destruction partielle ou même totale. La conservation de cet édifice offre le plus grand intérêt au point de vue de l'art comme de l'histoire religieuse, et une partie de l'église est classée parmi les monuments historiques.

L'Académie, s'associant aux vues de M. Delisle, décide que le Secrétaire perpétuel écrira au Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour lui signaler l'intérêt que la Compagnie attache à la conservation de ce monument et le prier d'intervenir en ce sens auprès des autorités compétentes.

COMMUNICATION.

UNE CORRESPONDANCE D'ÉCOLÂTRES DU XIe SIÈCLE, PAR M. PAUL TANNERY.

Dans son ouvrage sur *Les Écoles de Chartres au moyen âge*, M. l'abbé Clerval a signalé l'existence d'une série de lettres dont le manuscrit latin 6401 de la Bibliothèque nationale, contient une copie du XIe siècle. Il a fixé d'autre part, avec une grande probabilité, aux environs de l'an 1025 l'époque de la rédaction de ces lettres, dont la publication intégrale est d'autant plus désirable qu'elles constituent un document important sur l'état de l'enseignement dans les écoles de cette époque. Je me propose seulement aujourd'hui d'indiquer quelques-unes des conclusions auxquelles leur examen m'a conduit.

Ces lettres, au nombre de huit, sont échangées entre Ragimboldus, ou Regimboldus, grand écolâtre (*scholasticus generalissimus*) de Cologne, et Radolfus, ou Radulfus, Rodolfus, de l'église de Liège, qualifié d'abord de *magister specialis,* puis, au cours de la correspondance, promu au titre de *magister scholarum.*

Ragimbold de Cologne était connu, grâce aux *Versus alphabetici* de l'écolâtre de Liège, Adelman, comme étant un élève de Fulbert de Chartres. En fait, nous apprenons par sa correspondance qu'il n'a été à Chartres qu'en passant; il a dû faire ses études à Liège, peut-être sous l'écolâtre Wazzon (le prédécesseur d'Adelman, et plus tard évêque de 1042 à 1048). A la date des lettres, il y a déjà vingt ans qu'il professe et il va quitter l'enseignement; il a dû mourir avant 1033.

Radolf semble beaucoup plus jeune; il devait vivre encore

en 1048. Il a longtemps étudié sous Fulbert de Chartres; maître à Liège, il est encore, au moment de la correspondance, sous la direction de Wazzon. Les lettres qu'il échange avec Ragimbold semblent pour lui une occasion, qu'il a peut-être provoquée, de se mettre en relief, car il n'y a point là une communication, entre amis, de vues et de recherches entreprises sur des sujets semblables; il s'agit d'un véritable tournoi devant un public qui juge les coups (*judicent lectores*); ces lettres ne sont pas, d'ailleurs, destinées à être lues seulement dans les écoles de Cologne et de Liège; Ragimbold, avant d'adresser à Radolf la plus importante, la fait passer par les mains d'un de ses amis, Razeginus, qui demeure près de Liège (peut-être est-ce un moine de Saint-Trond). De même l'évêque d'Utrecht, Adelbold, le disciple de Gerbert, est tenu au courant.

Bien entendu, la lutte est à armes courtoises; entre membres du clergé, les formules de politesse épistolaire prennent même un certain caractère onctueux, et la modestie s'exagère jusqu'à l'humilité. Mais il n'y a pas lieu de se faire illusion; l'aigreur qu'entraîne la polémique perce de temps en temps; on sent bien que chacun des deux correspondants a sa réputation à sauvegarder.

Le style des lettres est donc particulièrement soigné; Ragimbold et Radolf essaient avant tout de se montrer bons latinistes. Quoique leur langue présente quelques fautes, qui ne paraissent pas toutes dues au copiste, elle est en général correcte, bien claire, et souvent même assez élégante, grâce aux réminiscences classiques qu'ils introduisent avec quelque bonheur. Ainsi, dans une lettre de Radolf, nous retrouvons tout un hexamètre d'Horace.

Cependant ces lettres roulent sur des questions de géométrie; mais je me hâte de dire que ces questions sont tout à fait élémentaires, et que leur nature, tout aussi bien que la façon

dont elles sont traitées, prouve péremptoirement, contre l'opinion généralement courante, que Gerbert n'était nullement parvenu, à la fin du xe siècle, à instituer réellement un enseignement de la géométrie.

Le point de départ est une phrase de Boèce dans son commentaire sur les Catégories d'Aristote : « *Nous savons que les angles intérieurs d'un triangle sont égaux à deux droits.* » Or ce qui préoccupe Ragimbold, ce n'est point la démonstration de ce théorème, mais c'est la signification du mot « *intérieur* »; car si Boèce l'a employé, c'est qu'il doit y avoir des angles « *extérieurs* »; quels sont-ils?

Il y a longtemps que cette question, qu'il paraît avoir soulevée le premier, lui tient à cœur; précisément quand il a été à Chartres, il l'a discutée avec Fulbert, et ils sont tombés d'accord que « intérieur » doit signifier « aigu », tandis qu'« extérieur » signifie « obtus ». En tout cas, c'est l'énigme que Ragimbold pose tout d'abord à Radolf. Celui-ci émet l'opinion qu'« intérieur » s'applique aux angles considérés dans une surface plane, « extérieur » aux angles considérés sur la surface d'un solide, par exemple un cube. Ragimbold le réfute en développant son opinion, que Wazzon et Adelbold semblent d'ailleurs partager.

A son tour, Radolf posera deux questions à Ragimbold; la première est également tirée des commentaires de Boèce sur les Catégories d'Aristote. Il s'agit de calculer le côté d'un carré double d'un carré donné. Les deux correspondants savent que ce côté est la diagonale du carré donné, mais ni l'un ni l'autre ne soupçonne que cette diagonale est incommensurable; ils admettent que son rapport au côté est exprimable en nombres; pour Radolf, ce rapport est $\frac{7}{5}$; pour Ragimbold, il est de $\frac{17}{12}$, valeur un peu plus approchée. Avec des hypothèses de ce genre, le calcul n'offre de difficulté qu'à cause de l'emploi des incommodes fractions romaines de l'as; l'un et l'autre

maître se montre d'ailleurs, pour le maniement de ces fractions, un abaciste suffisamment exercé. Ils connaissent certainement le calcul beaucoup mieux que la géométrie.

La seconde question de Radolf à Ragimbold est une demande d'explication du sens des mots *pedes recti*, *pedes quadrati, pedes solidi*. Je crois cette question occasionnée par la lettre de Gerbert à Adelbold, où ces notions sont supposées connues.

L'énoncé de ces diverses questions, sans parler des réponses qu'elles reçoivent, montre bien que les deux écolâtres n'ont reçu aucun enseignement de géométrie théorique et qu'ils n'ont à leur disposition aucun ouvrage dont ils puissent se servir. Les quelques notions qu'ils possèdent sur le vocabulaire géométrique sont tirées d'écrits étrangers à cette science, en particulier de l'*Arithmétique* de Boèce, qu'ils connaissent bien, mais ce qu'ils savent de plus ne dépasse point ce que pouvaient savoir les Grecs avant Pythagore; et surtout ils n'ont aucune idée de ce que peut être une démonstration géométrique. Il semble même que pour eux cette science soit expérimentale, qu'il s'agit de trouver ou de vérifier par des constructions graphiques, et même en découpant des morceaux de parchemin, les relations comme celles qui leur ont été transmises sur la somme des angles d'un triangle ou sur le rapport de la diagonale d'un carré à son côté.

Liège semble particulièrement pauvre en ouvrages géométriques; Radolf avoue que sa seconde question à Ragimbold avait eu pour but de savoir si à Cologne on n'avait pas l'écrit d'un certain Albinus, qu'il avait étudié autrefois à Chartres, ou bien un autre livre appelé *Podismus*.

Ce dernier écrit est évidemment la compilation de problèmes métriques dont il existe plusieurs recensions dans les manuscrits des agrimenseurs romains et qui notamment dans l'*Arcerianus* de Wolfenbüttel figure sous les noms de Marcus Junius

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nipsus, Epaphroditus et Vitruvius Rufus. Quant à l'Albinus, il s'agit probablement des *Propositiones ad acuendos juvenes* d'Alcuin, qui contiennent effectivement quelques problèmes d'arpentage analogues.

Nous n'apprenons point par les réponses de Ragimbold si ces ouvrages étaient à Cologne, et on peut en douter. En revanche, il fait trois citations qui ont un grand intérêt.

La première est tirée d'une « Regula abaci » que nous ne possédons plus et à laquelle d'ailleurs Radolf ne se conforme pas.

La seconde, sous le nom de Boèce, est celle de deux énoncés d'Euclide, tels qu'ils se retrouvent actuellement dans la Géométrie attribuée à Boèce; nous avons ainsi une preuve assurée de l'existence, dès 1025, sous le nom de Boèce, de la traduction latine des énoncés euclidiens qui constituent la partie essentielle du premier livre de la Géométrie précitée. Mais cette traduction, sans figures, est tellement inutile entre les mains de Ragimbold, qu'il n'arrive à donner, pour les énoncés qu'il cite, et où figure le terme d'angle extérieur d'un triangle, que des interprétations dont la subtilité touche au ridicule.

Quant au reste de la Géométrie attribuée à Boèce, on peut affirmer qu'il n'était point encore ajouté à la traduction des énoncés euclidiens. Autrement, Ragimbold y aurait fait des emprunts dont l'occasion s'est présentée pour lui plusieurs fois et qu'il serait aisé de reconnaître.

Tout au contraire, il cite encore Boèce *in Geometrico*, comme garant du rapport qu'il prend pour celui de la diagonale au côté du carré. Or ce rapport n'est nullement dans la Géométrie dite de Boèce; bien plus on ne le rencontre dans aucun des manuscrits connus des agrimenseurs romains, pas plus que dans aucune source latine ancienne.

Il est cependant indiqué dans la *Geometria Gerberti* (chap. 66.) Or il est très remarquable que Francon, l'écolâtre de Liège qui

écrivit vers 1050 son traité *De quadratura circuli,* mentionne le rapport en question, comme affirmé par Ragimbold et par Gerbert, mais non par Boèce.

Francon déclare, d'ailleurs, expressément que l'on possède un *libellus Geometriæ* de Gerbert. Comme les six livres de Francon équivalent à peine en étendue à ce que nous avons sous le nom de *Geometria Gerberti,* il est clair que ce *libellus* ne représente que la plus faible partie de ce dernier ouvrage; mais s'il comprenait le chapitre 66, ce devait être une compilation de problèmes métriques, comme l'ensemble des chapitres 41-92. On est dès lors conduit à la conjecture suivante : ce *libellus* devait avoir pour noyau principal les « figures géométriques » données par Gerbert à Adelbold et dont il est fait mention dans la lettre du premier au second.

Elles contenaient en effet, d'après cette lettre, des formules correspondant aux chapitres 49 et 55 de la *Geometria Gerberti.* Ledit *libellus* se trouvait copié, dans un manuscrit possédé par Ragimbold, à la suite de la traduction d'Euclide par Boèce, probablement recueillie aussi par Adelbold, et Ragimbold attribuait le tout à Boèce. Francon, mieux renseigné sur l'origine, considère cette addition comme de Gerbert. En réalité, comme le prouve la lettre à Adelbold, c'était une compilation que Gerbert avait faite ou fait faire pour ses études personnelles, mais qu'il n'eut pas le temps de mettre au point.

Dans ce que je viens de dire, il y a une part de conjecture; mais pour la première partie de la *Geometria Gerberti,* nous pouvons établir une conclusion beaucoup plus assurée.

Je rappelle que cet ouvrage, à la différence de la Géométrie de Boèce, n'est pas mis sous un faux nom; il en existe un manuscrit du XIe siècle anonyme (*Monacensis* 14836); l'attribution à Gerbert n'est faite que sur des manuscrits du XIIe.

L'ouvrage est composé de trois parties bien distinctes, qui paraissent dues à trois auteurs différents. La première (cha-

pitres 1-13) est de beaucoup la plus intéressante, car c'est une œuvre originale, d'un esprit curieux et instruit, qui essaie de faire avec méthode un exposé théorique pour l'enseignement; le travail n'a pas été terminé et s'arrête brusquement.

Or l'auteur (chap. 9) considère, comme Ragimbold, les termes d'angles intérieurs et extérieurs comme synonymes d'angles aigus et obtus. Il déclare que c'est dans ce sens qu'il faut entendre le passage de Boèce dans le commentaire des Catégories, passage qu'il cite et qui, dit-il, *multis movit sæpe scrupulum.* D'ailleurs il est aisé de reconnaître à sa nomenclature que cet auteur n'est point Ragimbold; mais il a eu évidemment connaissance de sa discussion avec Radolf et il a adopté son opinion.

Ainsi la première partie de la *Geometria Gerberti* a été composée, après 1025, par un maître professant probablement dans la Lotharingie. Il est assez probable d'un autre côté qu'il a écrit avant 1050, car Francon de Liège (qui rappelle aussi le débat, *quod plurimum fatigavit majores nostros*) donne précisément, en réfutant l'opinion de Ragimbold, non pas la figure de celui-ci, mais celle de la *Geometria Gerberti.* Enfin les détails que donne Francon ne permettent pas de supposer que l'auteur de la première partie de la *Geometria* porte l'un des noms qu'il cite, à savoir ceux de Wazzon, d'Adelbold, d'Adelman ou de Razegin.

En ce qui concerne la dernière partie de la *Geometria Gerberti,* je n'ajouterai qu'une chose à ce que j'ai dit : c'est que le *libellus* connu par Francon a été grossi ultérieurement d'emprunts faits à différentes sources. Mais elles sont aisées à reconnaître et, après les recherches de Friedlein et de Weissenborn, il est inutile d'insister. Je remarquerai seulement que la publication que j'ai récemment faite avec M. V. Mortet, dans les *Notices et extraits,* d'un nouveau texte des traités d'Epaphroditus et Vitruvius Rufus, peut servir à confirmer l'opinion de

Weissenborn, que ce n'est pas l'*Arcerianus* qui a servi à former le noyau de cette compilation; il est même douteux que ce célèbre manuscrit soit la source véritable compilée pour la Géométrie du Pseudo-Boèce.

Reste la partie du milieu de la *Geometria Gerberti*; c'est encore une compilation, mais elle porte sur des pratiques d'arpentage, non sur des formules métriques, comme la troisième partie; elle est en outre caractérisée par les vers léonins que le rédacteur y a semés. Les sources de cette compilation restent jusqu'à présent inconnues.

M. Curtze a récemment donné de cette partie du milieu, d'après le *Monacensis* 14836, une édition où l'ordre des chapitres est beaucoup plus rationnel que celui de la vulgate. Je me contenterai de faire observer que le manuscrit latin 7377 c de la Bibliothèque nationale, dans une partie qui date du XIe siècle (seconde moitié) et qui me semble un peu antérieure au *Monacensis*, présente un texte anonyme dans un tout autre ordre et avec des différences notables en plus et en moins, au milieu d'un ensemble de pièces toutes émanées de la Lotharingie; les divers éléments de la *Geometria Gerberti* se trouvèrent donc dans cette région vers le milieu du XIe siècle, mais c'est plutôt en Allemagne que la juxtaposition des trois parties semble avoir été faite; du moins on ne connaît jusqu'à présent que deux manuscrits présentant les trois parties, celui de Salzbourg et le *Monacensis* précité qui provient de Ratisbonne.

LIVRES OFFERTS.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique du département de Constantine. Années 1895-1896 (Constantine, Alger et Paris, 1897, in-8°);

Congrès archéologique de France. — LXe Session. Séances générales tenues à Abbeville en 1893 par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. — LXIe Session. Séances générales tenues à Saintes et à La Rochelle en 1894. (Paris et Caen, 1895 et 1896, 2 vol. in-8°.)

M. de Boislisle offre à l'Académie le tirage à part d'un article qu'il vient de publier dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France,* sous le titre de : *Un recueil de portraits et caractères, 1703* (Musée Britannique, ms. addit. 29507) (Paris, 1897, in-8°).

M. Émile Picot offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, un nouveau fascicule de sa publication des *Correspondants de Peiresc : XXI. Jean et Pierre Bourdelot,* lettres inédites écrites de Paris et de Rome (1634-1636), publiées avec avertissement, notes et appendice (Paris, 1897, in-8°; extrait de la *Revue d'histoire littéraire*).

M. Deloche a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. René Fage, la biographie du *Général Souham* (Paris, 1891, in-8°), un des hommes qui, au second plan, ont le plus marqué dans la grande épopée militaire de la fin du siècle dernier et des quinze premières années du XIXe siècle. Né de modestes bourgeois d'une petite ville du bas Limousin, il servit d'abord dans l'armée royale; en 1793, il partit à la frontière avec le grade de lieutenant-colonel, et commanda le 2e bataillon des volontaires de la Corrèze, qui prit une part glorieuse à la victoire de Jemmapes. Promu général de brigade dans cette même année, et général de division l'année suivante, on le trouve sur tous les champs de bataille de Belgique, de Hollande, d'Allemagne; et partout il se signale par une bravoure héroïque et une entente remarquable de la guerre.

«Injustement disgracié en 1804, à cause de ses anciennes relations avec Pichegru et Moreau, il fut remis en activité en 1807, créé comte en 1810 et pourvu d'un commandement; il lutta victorieusement en 1811 contre Wellington, à la tête de l'armée du Portugal. Rappelé à l'armée du Nord après la désastreuse retraite de Russie, il contribua en 1813 d'une façon décisive à la victoire de Lützen, laquelle fut bientôt suivie de la cruelle défaite de Leipsig, de l'invasion de notre territoire, de la prise de Paris par les armées de la coalition, et de la défection du 6e corps d'armée commandé par Marmont, qui entraîna l'abdication de Napoléon.

«Quand Marmont quitta le 6e corps campé à Essonne, pour aller à Paris s'aboucher avec les généraux de la coalition et l'empereur Alexandre, il laissa le commandement à Souham, qui en était le plus ancien divisionnaire. Celui-ci, aussi dépourvu de courage civique qu'il était riche en courage militaire, croyant sa vie menacée par l'empereur, et puis sans doute lassé, comme tant d'autres, de luttes désormais sans issue, se concerta avec ses collègues du 6e corps, et, après une marche de nuit, les troupes, qui croyaient aller combattre l'ennemi, se trouvèrent, quand le jour parut, entre deux lignes de l'armée russe; elles étaient livrées.

«L'histoire a justement fait peser sur le duc de Raguse le poids de cette défection, et la responsabilité de Souham en a été très allégée. M. René Fage, qui a décrit avec autant d'impartialité que de talent les phases de cette crise politique, expose les considérations qui peuvent atténuer les torts du général. Mais je lui sais plus de gré du sentiment qui a dicté, à propos des sanglantes journées de Leipsig, les paroles suivantes qui lui font honneur :

«Souham avait été grièvement blessé; on l'emporta du champ de ba-«taille, il échappa ainsi aux ennemis; il devait échapper à la mort. Peut-«être eût-il mieux valu pour sa gloire qu'il restât couché, comme son «compatriote et camarade Delmas, sur cette plaine ensanglantée de Leip-«sig.»

«M. René Fage, dont l'Académie connaît déjà d'importants ouvrages d'érudition, et particulièrement *Les États de la vicomté de Turenne,* a puisé à toutes les sources (Archives nationales et de la guerre, archives communales de la ville natale de Souham et collections privées) les matériaux de son excellente étude; il a contrôlé avec soin et sagacité les assertions des écrivains qui l'ont précédé. J'ajoute que ses exposés sont composés dans le style à la fois sobre et élégant qui convient à l'histoire.

«L'Académie ne peut manquer d'accueillir avec bienveillance l'hommage d'un travail si consciencieux et si intéressant.»

M. L. Delisle présente au nom de l'auteur, M. Ferdinand Vander Haeghen, le premier volume de la *Bibliotheca Erasmiana,* Bibliographie des œuvres d'Érasme. *Adagia* (Gand, 1897, in-8°).

«L'Académie connaît de longue date l'entreprise littéraire à laquelle le savant bibliothécaire de l'Université de Gand s'est dévoué tout entier et qui l'a placé au premier rang des bibliographes de notre temps. Elle sait que, sous le titre de *Bibliotheca belgica*, M. F. Vander Haeghen s'est

proposé de décrire dans le plus grand détail et avec la plus minutieuse exactitude, d'une part, tous les livres imprimés dans les Pays-Bas au XVe et au XVIe siècle et tous les principaux ouvrages imprimés dans ces pays depuis 1600 jusqu'à l'époque actuelle; d'autre part, tous les livres écrits par des Belges ou des Hollandais et les ouvrages concernant les Pays-Bas publiés à l'étranger. Il a déjà fait paraître 141 livraisons de ce gigantesque répertoire, pour la composition duquel il a mis à contribution toutes les grandes bibliothèques de l'Europe. De temps à autre, il en a détaché, sous forme de tirage à part, des séries de notices dont le groupement forme des monographies très développées, relatives soit à un auteur célèbre, soit à une matière déterminée. C'est ainsi que nous avons reçu successivement des volumes, parfois fort épais, contenant la bibliographie des œuvres de Wielant et de Damhoudere en 1881, celle des œuvres de Juste Lipse en 1888, celle des œuvres de Josse Clicthove en 1888 et celle des Martyrologes protestants néerlandais en 1890.

«Aujourd'hui, l'infatigable bibliothécaire de Gand, avec l'aide de ses principaux auxiliaires, MM. Vanden Berghe et Arnold, s'attaque à une série dont l'étendue et la complication étaient de nature à effrayer les travailleurs les plus audacieux. Il veut décrire, sur le vu des volumes eux-mêmes, toutes les éditions, toutes les traductions, tous les arrangements des œuvres d'Érasme, celui des humanistes du commencement du XVIe siècle dont les écrits ont eu le plus de succès. Une liste provisoire de tous les articles qui devaient entrer dans cette immense bibliographie remplit deux fascicules in-quarto, qui furent publiés en 1893 et qui furent adressés aux principaux bibliothécaires de l'Europe, avec invitation de signaler les publications érasmiennes dont l'existence pouvait avoir échappé à M. Vander Haeghen et celles qu'il indiquait en prévenant qu'il n'avait pas encore pu s'en procurer la notice d'après un bon exemplaire examiné par lui-même ou par un collaborateur expérimenté. De toutes parts on a répondu à un appel si digne d'être pris en considération. On savait qu'il s'agissait d'élever un monument durable à un homme de génie dont l'influence s'est exercée pendant plusieurs siècles sur tous les pays de l'Europe.

«Le volume par lequel s'inaugure aujourd'hui la *Bibliotheca Erasmiana* est uniquement consacré aux *Adagia*, dont les éditions totales ou partielles et les traductions sont au nombre de plus de 250. Chacune d'elles est décrite avec une ampleur et une précision que les connaisseurs ne se lasseront pas d'admirer. On y assiste à l'élaboration de l'ouvrage et on y suit pas à pas les innombrables modifications qu'a subies le texte

des Adages, soit du fait de l'auteur, soit du fait des éditeurs, des commentateurs, des abréviateurs et des traducteurs. Les préfaces et les pièces accessoires y sont analysées avec autant de tact que d'érudition, et de façon à bien mettre en relief les passages intéressants. On y trouve relevées et expliquées beaucoup de particularités fort curieuses pour l'histoire des lettres et des mœurs.

«Un tel livre fait le plus grand honneur à M. Vander Haeghen, et nous devons applaudir à l'idée qu'il a eue, et à laquelle s'est associé le Conseil académique de Gand, de célébrer par une pareille publication le premier centenaire de la bibliothèque de cette ville, qui fut définitivement organisée le 3 mai 1797 en vertu de la loi du 3 brumaire an IV.»

SÉANCE DU 23 AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel donne communication d'une lettre par laquelle le commissaire délégué de la Société des artistes français informe le Président de l'Institut que les membres des cinq Académies seront, comme les années précédentes, admis à visiter le Salon de 1897, sur la présentation de leur médaille.

Le Président prononce les paroles suivantes en annonçant à l'Académie la mort du général du génie Hanoteau :

«Né à Decize (Nièvre) le 12 juin 1814, le général Hanoteau était correspondant de l'Académie depuis le mois de décembre 1873. Toute sa carrière militaire s'était écoulée en Algérie. Il appartenait à cette élite d'officiers distingués qui, pendant les premiers temps de la conquête française, ont été les plus brillants représentants de l'exploration scientifique dans notre nouvelle colonie. Simple capitaine du génie à Alger, il étudiait déjà la langue kabyle et s'occupait de l'interprétation des inscriptions touareg. Le 26 juin 1857, il présentait à notre Académie un intéressant mémoire sur ces questions. En 1860, il publiait un

Essai de grammaire de la langue tamachek, renfermant les principes du langage parlé par les Imouchar ou Touareg, des conversations en tamachek, des fac-similés d'écritures en caractères tifinar et une carte indiquant les parties de l'Algérie où la langue berbère était encore en usage. Quelques années plus tard il faisait connaître les *Poésies populaires de la Kabylie du Jurjûra*, dont il donnait le texte kabyle accompagné d'une traduction française. Le général Hanoteau a publié deux grammaires : l'une de la langue des Kabyles, l'autre de la langue des Touareg; il s'est donc livré à l'étude de deux langues qui, avant lui, n'existaient que parlées. Il a dû les écrire lui-même, leur donner en quelque sorte une forme afin d'en étudier les règles. On lui doit encore un ouvrage en trois volumes, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, ouvrage publié en collaboration avec M. Letourneux, conseiller à la Cour d'appel d'Alger. Ces différents travaux ont ouvert la voie à des études nouvelles pour lesquelles le général Hanoteau a été un véritable précurseur. Il a tracé le premier sillon dans un terrain encore vierge et mérite toute la reconnaissance des érudits qui ont suivi ses traces. L'Académie s'associe aux regrets profonds de la famille et des amis du général Hanoteau et M. le Secrétaire perpétuel transmettra à son fils l'expression de ces sentiments.»

Le R. P. de la Croix fait part à l'Académie du résultat des fouilles qu'il a entreprises l'an dernier, grâce aux généreux concours du Ministère de l'instruction publique, du Conseil général de l'Eure et de la Société libre d'agriculture du même département, au Villeret, commune de Berthouville (Eure), célèbre par la découverte, en 1830, d'une magnifique collection d'orfèvrerie antique en argent, aujourd'hui conservée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale [1].

M. Clermont-Ganneau donne lecture d'une note de M. le Dr Jules Rouvier, professeur à la Faculté française de médecine de Beyrouth (Syrie), sur un poids antique de Béryte (Phénicie) [2].

(1) Voir ci-après.
(2) Voir ci-après.

M. Piette présente à l'Académie un fragment de statuette féminine en ivoire, découvert, en septembre dernier, au cours de fouilles exécutées par lui et M. de Laporterie à Brassempouy (Landes). Cette petite statuette, à laquelle manquent la tête, les épaules et les jambes, est très différente d'une autre statuette, remontant également à une époque très ancienne et connue sous le nom de *Vénus de Brassempouy*.

M. Ph. Berger revient sur la communication qu'il a faite à la dernière séance au sujet de l'emplacement du Saint-Sépulcre.

Il communique ensuite une inscription néo-punique, trouvée à Maktar par M. Bordier et qui cache des noms latins transcrits en caractères sémitiques. Il insiste sur quelques conséquences de ces transcriptions intéressantes pour la linguistique latine et il signale en finissant les services rendus par M. Bordier à l'épigraphie africaine.

Cette communication provoque quelques observations de la part de MM. Bréal, Héron de Villefosse, Clermont-Ganneau et de Vogüé.

L'Académie se forme en comité secret.

COMMUNICATIONS.

NOTE SUR UN POIDS ANTIQUE DE BÉRYTE (PHÉNICIE), PAR M. LE DOCTEUR JULES ROUVIER, PROFESSEUR À LA FACULTÉ FRANÇAISE DE MÉDECINE DE BEYROUTH (SYRIE).

J'ai fait dernièrement l'acquisition, pour ma collection particulière, d'un poids antique, en plomb, trouvé dans les environs de Beyrouth (Syrie). Ce poids est de conservation irréprochable; les légendes grecques et le symbole qu'il porte permettant d'élucider certains points peu connus de l'histoire de Béryte, j'ai cru utile de le publier.

Ce poids affecte la forme carrée, avec 41 millimètres de côté; il pèse exactement 55 gr. 80. Son épaisseur est de 4 millimètres. La face supérieure présente un carré creux, circonscrit à l'extérieur par une sorte d'encadrement assez riche.



Au milieu du champ se trouve un trident, à droite et à gauche duquel on lit en trois lignes :

ΛΔ	Ψ	ΠΡ (an 184)
ΝΙΚ		ΩΝΟΣ
ΑΓΟ		ΡΑΝΟ [ΜΟΥ]

Dans le champ, à droite, entre la première et la deuxième ligne, on lit de plus la lettre M (indication pondérale).

En comparant ce poids à d'autres objets analogues de ma collection, notamment à des poids en plomb d'Aradus et de Laodicée-sur-Mer, on voit qu'il est parfaitement intact, sauf sur un bord, où une sorte d'oreillette-manche a disparu. Il offre tous les caractères des poids usités à l'époque des Séleucides par les villes phéniciennes.

La présence du trident sur ce poids permet de l'attribuer sans hésitation à Béryte, dans les environs de laquelle il a été trouvé. On sait que ce symbole se retrouve, soit avec un dauphin enroulé autour du manche, soit isolé, aussi bien sur les monnaies autonomes en cuivre que sur les monnaies en argent et en bronze frappées successivement par les rois d'Égypte, ensuite par les rois de Syrie dans cette métropole. Il est vrai qu'on le voit aussi sur les monnaies de Laodicée de Canaan, mais dans un travail publié en 1896, j'ai démontré l'identité de cette ville et de Béryte. Je rappelle qu'un autre poids du Cabinet des médailles de Paris, également de Béryte, porte le trident avec le dauphin. On sait qu'Allier de Hauteroche s'est appuyé sur ce dernier, en 1820, pour déterminer la première ère de Béryte, qui remonterait à 197 avant J.-C.

La présence d'un symbole comme indication d'origine se retrouve sur les poids des cités phéniciennes, à cette époque. C'est ainsi que sur les poids de ma collection, je note à Aradus une proue de galère dont l'avant est arrondi et recourbé en volute, et à Laodicée-sur-Mer une tête de sanglier. Sur les poids de grande dimension, comme ce dernier, on lit de plus une légende de la ville, avec la date d'émission, l'indication du poids et le nom des magistrats chargés des poids et mesures. Sur mon poids de Laodicée-sur-Mer, la date et quelques mots sont frustes; mais on lit néanmoins clairement:

ΛΑΟΔΙΚΕ[ΙΑΣ]
ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ
ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ
ΕΤΟΥ
Α [Π'Τ, an 281?] .....
ΝΟΜΟΥ...ΟΣ
ΠΟΛΕΜ.ΝΟΣ [Polémon]
ΗΜΙΜΝΑΙΟΝ.

Ces indications complémentaires manquent, en partie, sur

mon poids de Béryte, dont les dimensions sont bien inférieures : o m. 041, au lieu de o m. 075 de côté.

La date L∆ΠΡ (an 184) est évidemment de l'ère des Séleucides, la plus répandue dans les villes de Phénicie. A Béryte, le trident était alors en usage sur les tétradrachmes frappés dans cet atelier monétaire par les rois de Syrie. Le poids précité du Cabinet de Paris porte la date LAΞΡ (an 161); il est donc antérieur de vingt-trois ans à peine. L'année 184 des Séleucides correspond à l'année 128 avant J.-C. Démétrius II Nicator et Antiochus VII Évergète occupaient alors simultanément le trône de Syrie. Cette date est intéressante à signaler; elle prouve, contrairement à l'opinion de M. Babelon (voir Perses Achéménides, p. CLXIV) et confirmativement à ce que j'ai soutenu dans mon travail sur « Laodicée, métropole de Chanaan », que la destruction de Béryte par Tryphon, en 140 avant J.-C., n'avait pas été complète ou que la ville s'était rapidement relevée de ses ruines.

Le nom du magistrat de Béryte, ΝΙΚΩΝ, a une forme grecque, comme celui de Polémôn, à Laodicée-sur-Mer.

Mais la désignation « agoranome » est des plus importantes à remarquer sur ce poids. Elle est très lisible, même sur l'épreuve photographique ci-jointe. Elle pourrait probablement être retrouvée en partie dans [ΑΓΟΡΑ]ΝΟΜΟΥ, sur le poids précité de Laodicée-sur-mer. Elle prouve que, sous l'influence des Séleucides, surtout du philhellène Antiochus IV Épiphane, l'institution grecque des agoranomes s'était propagée dans les villes de Phénicie. Ces magistrats, chargés de fonctions assez analogues à celles des édiles romains, veillaient, d'après Aristote (*Politic.*, VI, 5, § 2), à la police des marchés et aux transactions entre citoyens. Dans le *Corpus inscr. græc.*, on constate leur existence en diverses villes, mais surtout en Grèce. En dehors de cette contrée, on les rencontre en Asie, à Chypre et à Smyrne. Le poids sur lequel j'appelle l'attention démontre

leur institution en Phénicie. Il fait connaître aussi que la vérification et l'émission des poids commerciaux était une de leurs attributions principales. Ce fait, ignoré jusqu'ici, méritait d'être signalé à la science[1].

MONUMENTS GALLO-ROMAINS EXPLORÉS À BERTHOUVILLE (EURE), PAR LE R. P. C. DE LA CROIX.

Tous les archéologues connaissent le trésor d'argenterie découvert en 1830 à Berthouville (Eure) et qui est conservé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale sous le nom impropre de «Trésor de Bernay». Ces dernières années, un archéologue normand, M. Join-Lambert, avait à plusieurs reprises porté son attention sur les emplacements voisins de l'endroit où fut découvert ce trésor, et avait commencé des fouilles qui révélèrent la présence de murs en blocage de silex et firent découvrir des débris de toutes sortes de l'époque gallo-romaine. Le 2 mai 1896, M. Babelon, conservateur du Cabinet des médailles, se rendait avec M. Join-Lambert sur l'emplacement de ces fouilles provisoires et bientôt il obtenait, avec l'appui du Comité des travaux historiques, qu'on voulût bien me désigner pour continuer les fouilles commencées par M. Join-Lambert et d'accord avec lui.

Au bout de quelques jours de travail, je parvins à découvrir des restes de substructions dont il ne restait plus que 10 à 20 centimètres. Il me fallut étudier longuement pour

[1] Je crois devoir rappeler, à ce propos, que j'ai déjà fait connaître (dans le volume II de mes *Archæological Researches in Palestine*, p. 399, note) un poids en plomb de Gaza contenant la mention d'un agoranome; la légende est ainsi libellée: (Ἔτους) *δξρ'*, *ἀγορανομοῦντος Δικαίου*, «de l'an 164, Dicaios étant agoranome». Le poids pèse 144 grammes. — [Clermont-Ganneau.]

reconnaître que j'avais sous les yeux les vestiges de quatre édifices, dont deux d'époques différentes des deux autres.

Le premier édifice se composait d'une grande enceinte (*péribole*) enveloppant une aire de 4,600 mètres carrés environ. A l'ouest de cette enceinte s'élevaient deux temples : 1° L'un était composé de deux rectangles enchâssés l'un dans l'autre. Le rectangle intérieur (*cella*) avait 100 mètres carrés. Un mur les séparait en deux parties très inégales, dont la plus petite paraît avoir servi à cacher les prêtres qui rendaient les oracles? Le rectangle extérieur (*pronaos*) couvrait à peu près 4 ares; il était flanqué, au nord et au sud, de deux petites chambres qu'on suppose avoir été des servitudes. Dans l'une, où était située une petite tourelle, on déposait peut-être les offrandes, parmi lesquelles le beau trésor de Berthouville; l'usage de l'autre nous paraît bien difficile à déterminer. Ce premier temple, dédié sans doute au Mercure Auguste de *Canetonnum* (?), était séparé du second sanctuaire par un préau de 3 ares; 2° L'autre temple, rectangulaire allongé, avait 24 mètres sur 6. Un mur formant cloison séparait la cella du pronaos. Il se pourrait que c'eût été là un temple consacré à une divinité parèdre du dieu Mercure. Le pronaos avait 12 m. 10 sur 8 m. 40; la cella, 5 m. 10. Autour de ces édifices régnaient des galeries, pavées en dalles de pierre blanche. Dans la partie est des bâtiments, d'autres galeries ayant pour limite les murs du péribole étaient également pavées en pierre, c'est du moins ce qui résulte des renseignements fournis par une note de M. Le Métayer-Masselin, archéologue qui, en 1861, pratiqua des fouilles sur cet emplacement, car je n'ai pas trouvé trace du pavage.

La destruction de cet ensemble de monuments eut lieu vraisemblablement dans la seconde moitié du IIIe siècle, peut-être au moment de la première révolte des Bagaudes.

A une époque qu'il est impossible de préciser, on rebâtit

deux temples presque à l'endroit où étaient situés les premiers, mais sans cependant s'appuyer sur leurs fondations. Le temple que nous supposons avoir été dédié à une divinité féminine fut sensiblement rapproché du temple masculin. On reconstruisit également une tourelle dont le diamètre intérieur était de 3 m. 10, tandis que le diamètre intérieur de la première n'était que de 0 m. 60. Peut-être cette tourelle avait-elle la même attribution que l'ancienne?

Le temple masculin qu'on éleva sur l'emplacement du premier était de dimensions plus petites, et la cella ne possédait pas de chambre pour les oracles; les murs étaient moins épais, sans entes aux angles. Le temple féminin fut réédifié dans l'ancien préau, et la cella carrée, à murs extrêmement épais, était entourée du pronaos.

Au sud de ce dernier temple, et chevauchant sur les constructions de la première époque, se trouve une construction de date postérieure, terminée par deux murs concentriques coupant la galerie du péribole de la première époque, ce qui prouve que ce péribole n'avait pas été reconstruit. Il serait bien hardi de déterminer l'usage de cette construction de forme rectangulaire, terminée à l'ouest par deux hémicycles, dont la forme rappelle celle des basiliques.

N'ayant pas rencontré de source dans le voisinage des temples, je m'informai s'il n'y avait pas un puits à proximité. On m'en indiqua un, caché dans d'épaisses broussailles. L'ayant fait dégager, je me fis descendre dans l'intérieur et constatai qu'il était remblayé à une profondeur de 35 m. 60. Je décidai aussitôt de le faire déblayer, mais son exploration a exigé des travaux forts longs et fort pénibles, car ce puits avait été utilisé au moyen âge pour l'extraction de la marne. Les travaux de déblaiement ont été terminés à la profondeur de 70 mètres, et dans la vase du fond j'ai trouvé des objets d'une haute importance archéologique. Tout d'abord il y avait 2 mètres cubes

IMPRIMERIE NATIONALE.

et demi de bois de chêne travaillé, ce qui me fit supposer que le puits avait été enclos; une clef romaine trouvée là vint confirmer cette opinion. Le puits n'était pas à colonnes, ni à poulies, mais à manivelle, car j'en ai retrouvé une. Il devait donc être réservé, je pense, aux usages des temples. Le puits public était situé plus loin, le long d'une voie romaine, à 98 mètres environ des temples. Je l'ai malheureusement découvert trop tard pour l'explorer; j'espère cependant qu'on me donnera les moyens de le fouiller, afin que mon étude soit complète.

A 65 mètres des temples, et séparé d'eux par un chemin romain allant rejoindre les grandes voies d'Orbec à Rouen et de Lisieux à Rouen, un monticule renfermait, ainsi que l'avait démontré une première recherche faite par M. Join-Lambert, des traces de fondations en blocage de silex. Personne ne se doutait de ce qu'avaient été ces constructions.

Il me fallut plusieurs jours de travail pour reconnaître que je venais de découvrir un théâtre, dont il ne restait plus que de faibles substructions. La façade, orientée presque à l'ouest, mesure 65 m. 50 de longueur, y compris celle du *postscenium*, qui est de 15 m. 80. L'ouverture de l'*orchestra* est de 29 m. 30. La superficie des six murs courbes, sur lesquels se trouvaient les gradins occupés par les spectateurs, est de 2,541 mètres carrés. Ce théâtre offre quelques particularités intéressantes. Les murs nord et sud, qui se rattachent à la façade, sont évasés en trapèze, et c'est sur eux que viennent buter et se perdre trois des murs concentriques. La partie centrale, qui se compose habituellement du *podium* et de l'*orchestra*, semble être ici une *arena* destinée à divers usages. Enfin le *proscenium*, au lieu d'être terminé par un mur droit, est adossé à deux gros murs faisant face aux spectateurs et formant un angle obtus, comme dans les théâtres de Milet et de Laodicée.

Ce théâtre, d'après mes calculs, pouvait contenir environ cinq mille personnes; les gradins devaient être en bois et supportés par tous les murs concentriques, à l'exception du mur extérieur et des murs sud et nord se reliant avec la façade.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Règlement des potiers d'étain à Troyes, en 1756, par M. J.-A. Blanchet (Arcis-sur-Aube, 1897, in-8°; extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*);

De quelques noms d'animaux en langue basque, par M. le comte de Charencey (Rouen, 1897, in-8°; extrait du *Compte rendu de la IIe session des Assises de Caumont*);

Des noms de jours et de mois en basque, par le même auteur (Paris, 1896, in-8°; publication de l'*Association française pour l'avancement des sciences*; congrès de Carthage, 1896);

Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution, to July 1894 (Washington, 1896, in-8°);

Die Heimath der Hemanen (*Indogermanen*), *III*, von F. Schwerdtfege (Cruttinnen, 1897, in-8°).

M. l'abbé Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, offre à l'Académie une *Notice bio-bibliographique*, qu'il a publiée sur *le chanoine Albanès* (1897, in-8°), et un exemplaire de quelques-unes des publications de ce savant.

Il offre en outre, en son nom, les ouvrages suivants, dont il est l'auteur :

Documents historiques inédits sur le Dauphiné, 8e livraison : *Vie et miracles de la bienheureuse Philipe de Chantemilan*, documents du XVe siècle, publiés d'après le manuscrit de M. Chaper (Valence et Paris, 1894, in-8°);

Études liturgiques. L'hymnologie dans l'office divin (Lyon et Paris, 1894, in-8°);

Bibliothèque liturgique, tome V, 1re livraison : *Prosolarium ecclesiae*

Aniciensis, Office en vers de la Circoncision en usage dans l'église du Puy (Paris, 1894, in-8°);

Répertoire des sources historiques du moyen âge, 2e fascicule, B-E (Montbéliard, 1895, in-8°);

Notice sur le bréviaire manuscrit n° 1285 du fonds latin de la Bibliothèque nationale à Paris (Valence, 1896, in-8°).

M. Henri Weil offre à l'Académie un volume qu'il vient de publier sous le titre de : *Études sur le drame antique* (Paris, 1897, in-8°).

M. de Ruble présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. l'abbé Douais, un volume intitulé : *Les dernières années d'Élisabeth de Valois, reine d'Espagne, d'après ses lettres inédites et les dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur* (1565-1568) (Toulouse, 1896, in-8°).

«M. l'abbé Douais, l'éditeur de la correspondance de Fourquevaux, a trouvé, dans les papiers de cet ambassadeur de France en Espagne, un recueil de lettres d'Élisabeth de Valois, fille de Henri II, dont la main fut, pour Philippe II, le prix du traité de Cateau-Cambrésis. Le roman et le théâtre ont popularisé la sombre légende des amours de cette princesse, enlevée à la fleur de l'âge à vingt-quatre ans, presque en même temps que don Carlos, le fils de Philippe II. On connaissait moins les services rendus par la princesse à la politique de son pays d'adoption, ses efforts pour rapprocher son frère et son mari, pour éteindre les querelles que la rivalité des deux rois et des deux peuples allumait presque chaque année dans l'ancien et dans le nouveau monde. Reine d'Espagne de 1559 à 1568, c'est pendant cette période que l'alliance, chaque jour confirmée en apparence, est le plus souvent mise en péril. A chaque incident de la guerre civile l'Espagnol menace d'intervenir et le roi de France de porter la guerre en Flandre. Au milieu de ces difficultés diplomatiques, Élisabeth, guidée par Fourquevaux, un conseiller aussi souple, aussi avisé que ses adversaires se montrent arrogants et superbes, déploie une activité heureuse, maintient la bonne harmonie et conserve la paix. Cette princesse, que l'histoire s'était habituée à considérer comme une femme sans autre valeur que sa bonté, cachait, sous la modestie de son âge, la finesse d'une fille de Catherine de Médicis.»

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, de la part de l'auteur, le P. Cléophas, bibliothécaire du patriarcat grec de Jérusalem, et de la part de la Custodie franciscaine de Terre-Sainte qui l'a imprimée, une bro-

chure en langue grecque, intitulée : *Ὁ ἐν Μαδηβᾷ μωσαϊκὸς καὶ γεωγραφικὸς περὶ Συρίας, Παλαιστίνης καὶ Αἰγύπτου χάρτης* (Jérusalem, 1897, in-8°).

«C'est une description consciencieuse de la mosaïque géographique de Madeba dont le P. Cléophas a été le premier à signaler l'existence. L'auteur n'a pas la prétention de résoudre tous les problèmes que soulève l'étude de ce précieux document. Mais il nous fournit plus d'un renseignement intéressant.

«C'est d'abord l'affirmation de témoins dignes de foi, assure-t-il, d'après lesquels Smyrne et Éphèse étaient comprises à l'origine dans la mosaïque, avant les mutilations relativement récentes qu'elle a subies.

«C'est, ensuite, une information, due à l'archimandrite Photios, qui aurait lu autrefois dans un des anciens manuscrits grecs conservés au couvent du Mont-Sinaï un passage ayant trait à la mosaïque de Madeba. Il serait bien désirable que cette information, sur la valeur de laquelle il est inutile d'insister, pût être vérifiée.

«A la fin de son travail, l'auteur reproduit diverses inscriptions chrétiennes copiées par lui à Madeba, une, entre autres, qui est relative à la réfection d'une immense citerne par l'empereur Justinien.

«Un autre document épigraphique très intéressant, car il a peut-être un rapport avec la mosaïque géographique et pourrait servir à en déterminer la date, c'est une inscription, également en mosaïque, concernant la construction de l'église sous l'épiscopat de Sergios, par les soins de Sergios, prêtre de Saint-Ælianos. La date serait, d'après la lecture du P. Cléophas, l'an 406. Il s'agirait de savoir si cette lecture est exacte et, dans ce cas, d'après quelle ère la date est calculée; l'ère de la province d'Arabie donnerait 511 après J.-C.

. . . .

«En même temps que cette brochure, le P. Paul de Saint-Aignan m'a transmis de bonnes épreuves photographiques des clichés exécutés par lui, d'après les dessins de M. Arvanitaki. On se rappelle que ces clichés, qu'il m'avait envoyés il y a quelques semaines, étaient arrivés complètement brisés. Grâce à la précaution prise par le P. Paul de Saint-Aignan, ce regrettable accident se trouve réparé dans la mesure du possible. Les dessins de M. Arvanitaki conservent encore leur intérêt même à côté des excellentes photographies directes que le P. Germer-Durand a prises de la mosaïque et que j'ai placées sous les yeux de l'Académie à une séance précédente. J'ai le plaisir d'annoncer que ces dernières photographies vont être prochainement publiées dans un album de douze planches qui

nous donnera une image aussi fidèle que détaillée de la mosaïque de Madeba.»

M. Clermont-Ganneau offre, en outre, le onzième fascicule du *Dictionnaire de la Bible*, publié par l'abbé F. Vigouroux (Paris, 1897, in-8°).

SÉANCE DU 30 AVRIL.

Le vice-président de la Société centrale des architectes français écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de lui faire connaître le nom du membre des Écoles françaises d'Athènes ou de Rome à qui devra être décerné, cette année, la médaille que la Société accorde tous les ans pour travaux archéologiques.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le Bureau le catalogue des *Vases antiques du Louvre*, publié par M. E. Pottier (Paris, 1897, in-4°), sous les auspices du Ministère de l'instruction publique et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (fondation Piot).

Le Président annonce à l'Académie que la Commission de la fondation Garnier propose d'accorder une somme de 8,000 francs à M. Sylvain Lévi, professeur au Collège de France, pour lui permettre de continuer ses recherches sur le bouddhisme dans les régions sub-himalayennes.

La même Commission propose d'accorder à M. Foucher, à titre de provision, un supplément de 3,000 francs pour achever les études qu'il a entreprises dans le Nord-Ouest de l'Inde.

Les propositions de la Commission sont adoptées.

M. Fr. Thureau-Dangin communique un premier essai d'in-

terprétation des principaux passages de l'inscription gravée sur le célèbre monument conservé au Musée du Louvre et connu sous le nom de *stèle des Vautours*. Cet important document, qui remonte environ à l'an 4000 avant notre ère, était resté jusqu'ici presque entièrement inexpliqué; d'après M. Thureau-Dangin, il contient, outre le récit de guerres soutenues par Eanadou, roi de Shirpourla, contre ses voisins les Ghisbanites, la formule du traité qui termina ces guerres [1].

M. Clermont-Ganneau communique quelques notes d'archéologie orientale.

M. G. Bénédite présente à l'Académie un trésor d'orfèvrerie provenant, en partie, de Dahschoûr (Égypte). Ce trésor se compose d'anneaux d'or qui servaient de monnaie dans l'antiquité, de colliers, de bagues, de talismans, d'objets en pierres gravées. Ces bijoux sont d'époques très diverses : les plus anciens remontent à la XIIe dynastie, les plus récents confinent à l'époque arabe. Parmi les plus importants, il convient de citer : 1° trois superbes cachets en or plein de la XXVIe dynastie; deux de ces cachets sont gravés au nom de hauts personnages sacerdotaux, dont l'un était prêtre d'Anubis, dieu du nome cynopolite, et l'autre prêtre d'Anhour-Shou; 2° deux petites galères d'un style gréco-égyptien rappelant la construction des vaisseaux grecs du VIe siècle; 3° une statuette du dieu Bès, bijou d'une grande finesse, en ivoire teinté et orné d'accessoires en or émaillé. Ces bijoux constituent un ensemble d'un haut intérêt, tant au point de vue de l'art qu'à celui de certaines questions historiques qu'ils soulèvent.

M. Maspero félicite M. Bénédite d'avoir assuré aux collections du Louvre un si précieux trésor.

M. Ulysse Robert continue la lecture de son étude sur les testaments enregistrés à l'officialité de Besançon.

[1] Voir ci-après.

COMMUNICATION.

L'INSCRIPTION DE LA STÈLE DES VAUTOURS,
NOTE DE M. FR. THUREAU-DANGIN.

L'inscription du célèbre et très antique monument connu sous le nom de *stèle des Vautours* est restée, jusqu'ici, à peu près lettre close; les tentatives faites pour en dégager un sens suivi n'ont abouti qu'à un résultat négatif. La raison d'un pareil échec est dans l'absence, jusqu'à ces derniers temps, d'éléments de comparaison suffisants. Cette lacune vient d'être largement comblée; les dernières fouilles de Chaldée ont mis au jour de nombreux textes qui permettent d'aborder l'étude de la stèle avec plus de succès. L'Académie me permettra de lui exposer sommairement les résultats que j'ai pu obtenir en m'aidant de ces nouveaux documents[1].

Les fragments subsistants de la stèle sont, on le sait, au nombre de six; la détermination de la situation respective de ces morceaux présentait de grandes difficultés qui ont été résolues par M. Heuzey d'une façon qu'on peut considérer comme définitive. Ce travail archéologique, qui facilite singulièrement la tâche du traducteur, a permis de restituer hypothétiquement la forme et les dimensions du monument; c'était une dalle d'environ 1 m. 50 de largeur et 2 mètres de hauteur, sommairement taillée en demi-cercle à sa partie supérieure. Les deux faces étaient couvertes de bas-reliefs en même temps que de signes d'écriture; l'une d'elles conserve des fragments

[1] On ne trouvera dans cette note que de premières indications générales; mon intention est de donner ultérieurement sur le même monument une étude plus complète, à laquelle je me permets de renvoyer dès maintenant pour tout ce qui concerne la transcription du texte et le commentaire philologique.

de représentations divines, en particulier une figure relativement colossale, le dieu Ningirsou qui soulève un filet où sont jetés pêle-mêle les ennemis de Shirpourla; l'autre présente des scènes plus complètes, scènes de guerre, de funérailles, de sacrifices disposées par registres. Cette dernière face, à laquelle les vautours se disputant les cadavres des ennemis donnent un si tragique aspect, est celle qu'on était jusqu'ici disposé à considérer comme l'endroit; cette opinion, qui d'ailleurs n'était admise que comme provisoire, doit tomber devant l'examen du texte. En effet, le passage qui forme de toute évidence la conclusion de l'inscription se trouve sur la partie inférieure de cette face qui est, par suite, non l'endroit ainsi qu'on le pensait, mais l'envers. Voici le passage auquel nous faisons allusion; il y a peut-être intérêt à le citer dès maintenant parce qu'il fournit comme un résumé du texte tout entier : «Stèle : son nom — personne n'a encore vu son nom — est «(*dingir-*) *Nin-gir-su en men-lum-ma nam-ti id-kish-edin-na*» (c'est-à-dire : ô dieu Ningirsou, seigneur de la tiare splendide, fais durer le canal Kishédin); stèle du Gouédin, le territoire cher au dieu Ningirsou que moi Eanadou au dieu Ningirsou j'ai restitué...»

On savait déjà par les travaux de M. Oppert et de M. Heuzey que la stèle avait été élevée par le très ancien roi dont le nom peut être lu Eanadou; à ce fait le passage précité ajoute une donnée précieuse, à savoir que la stèle aurait été élevée par Eanadou spécialement pour commémorer la réintégration dans le territoire de Shirpoula d'une province appelée Gouédin. Quant à la contrée ennemie sur laquelle cette province aurait été reprise, elle n'est autre que le pays de Gishban, ainsi qu'il résulte clairement du passage suivant d'une inscription inédite d'Eanadou actuellement à Constantinople : «Gishban, qui avait envahi le Gouédin, je mis en pièces et au dieu Ningirsou son territoire aimé le Gouédin je restituai.» Nous retiendrons ces premières indications qui nous aideront à retrouver la

suite et le lien des différents fragments du texte, en même temps que la signification et la portée de l'ensemble.

On ne possède pas le commencement de l'inscription; on peut seulement conjecturer, par les parties restantes des premières colonnes, que ce début était consacré à l'exposé des relations entre le pays de Gishban et celui de Shirpourla sous les prédécesseurs d'Eanadou.

Après ces préliminaires, vient l'exposé des faits relatifs au règne d'Eanadou, et on trouve d'abord l'énumération de différents travaux exécutés par ce roi en l'honneur d'Innanna, de Ninkharsag et de Ningirsou. Voici la conclusion de ce passage: «Moi Eanadou, le fort, l'élu du dieu Ningirsou, le pays je l'ai canalisé, les travaux d'embellissement je les ai faits.».

On entre ensuite sans transition dans le vif du sujet par le récit de l'agression d'un patési de Gishban: «Gounammidè, patési de Gishban, suivant les ordres de son dieu..., le Gouédin, le territoire cher au dieu Ningirsou, il le ravagea...» Ici une lacune; pour la suite on ne possède que des passages fragmentaires. Il est néanmoins possible de restituer la marche générale du récit, et on constate que l'occupation étrangère n'a pu durer longtemps et que l'ennemi a fini par être repoussé. «Je fis fureur, — tels sont les termes du texte, — et au milieu de Gishban je le broyai.» Plus loin on peut lire cette phrase qui fournit le premier exemple d'une image hardie, fréquente par la suite dans les inscriptions assyriennes: «Moi Eanadou, sur Gishban, pareil à l'ouragan des cieux, j'ai fait tomber une averse.» Enfin, comme conclusion du récit de cette campagne victorieuse, nous trouvons mentionné le fait qui, ainsi que nous l'avons vu, forme comme le centre de l'inscription tout entière: «Au dieu Ningirsou son territoire aimé le Gouédin j'ai restitué.»

Les fragments que nous avons maintenant à étudier appartiennent au bas de la stèle. On y remarque des expressions

d'un caractère particulier, qui se répètent à intervalles éloignés et qu'on trouve encore reproduites sur l'autre face dans la partie supérieure du monument; frappé de ce fait, je rapprochai les passages parallèles et, en les combinant, je parvins à reconstituer une longue formule qui est comme le libellé du traité qui termina la guerre entre Shirpourla et Gishban. On verra, par l'essai de traduction qui suit, de quelles nombreuses garanties Eanadou s'entoura pour s'assurer le fruit de sa victoire.

« Moi Eanadou, le serment du dieu Outou, du roi plein de flammes, aux hommes de Gishban j'ai prêté; j'ai juré. Les hommes de Gishban à Eanadou ont juré; le dieu Outou [le roi plein de flammes ils ont attesté]. . . » Ici une courte lacune; le texte reprend en ces termes : « . . . Un fossé de délimitation j'ai creusé. Si, dans la suite des temps, le territoire du dieu Ningirsou est envahi, si ce fossé est franchi, si la borne en est enlevée, qu'au jour de l'envahissement le serment du dieu Outou, du roi plein de flammes, par lequel ils ont juré, contre Gishban s'élève. Moi Eanadou, j'ai agi en homme entendu : une colombe et un. . . devant le BA-BI-SIG[1] j'ai placé; j'ai séparé leur. . . Au dieu Outou, au roi plein de flammes, dans la ville de Larsa, dans le temple Ebabbar, de jeunes taureaux j'ai sacrifiés. Moi, Eanadou je suis plein de déférence pour mon roi le dieu Outou. Si quelqu'un d'entre les hommes de Gishban. . . revient (sur le serment prêté) et dans l'avenir élève des réclamations, que, le jour où il tiendrait un pareil langage, le serment du dieu Outou, du roi plein de flammes, par lequel ils ont juré, contre Gishban s'élève. »

Cette longue formule était, nous l'avons dit, répétée plusieurs fois, probablement jusqu'à sept fois, peut-être davantage; elle était, chaque fois, mise en rapport avec un dieu différent,

(1) Lecture provisoire.

et on trouve des passages fragmentaires avec le nom d'Enki, de Ninkharsag ou de Enzou. Tous les grands dieux de l'antique Chaldée étaient successivement pris à témoin du traité solennel conclu entre Gishban et Shirpourla, chacun recevant, dans la ville qui lui était spécialement consacrée, des sacrifices appropriés. La dernière divinité dont le nom soit attesté est Ninki; ici les imprécations finales sont encore plus terribles : «Si quelqu'un parmi les hommes de Gishban . . . . . revient sur le serment prêté et dans l'avenir élève des réclamations, que, le jour où il tiendrait un pareil langage, la déesse Ninki, par laquelle ils ont juré, retranche de la surface (?) de la terre la puissance de Gishban et, si Gishban franchit le fossé, que la déesse Ninki fasse disparaître son pouvoir.»

Il y a entre ces formules et celles qu'on peut relever sur les pierres telles que le caillou Michaux, ou sur les plus anciens contrats, de curieuses analogies. C'est, en effet, dans des formes semblables, quoique moins solennelles, que s'opérait la cession d'un terrain entre particuliers : mêmes serments réciproques, mêmes précautions contre les réclamations éventuelles. Ces petits États de la primitive Chaldée peuvent être comparés à des champs, dont le dieu local serait le propriétaire et le patési l'intendant. Des canaux sillonnaient en tous sens les basses terres qui s'étendent entre le cours inférieur du Tigre et celui de l'Euphrate, et leurs branchements formaient tout naturellement des divisions entre les champs; le champ du dieu, c'est-à-dire le territoire de la cité, était limité par des fossés semblables. Comme le domaine de tel particulier, chaque État avait sa pierre bornale près du fossé de séparation. Quant aux guerres entre pays limitrophes, elles font songer à des querelles entre propriétaires voisins : les hostilités commencent par l'enjambement du fossé et le déplacement de la borne.

Poursuivons l'étude de l'inscription; immédiatement après les formules du traité on lit ces mots : «Eanadou, roi de Shir-

pourla, doué de force par Enlil, nourri du lait propice de la déesse Ninkharsag... » et toute la série des titres connus. C'est un nouveau paragraphe qui commence. Le milieu en a disparu; voici un essai de traduction de la partie restante, qui comprend seulement les extrémités des colonnes : « ... j'ai renversé sous le joug; la tour d'Ourou-a[1] et son patési... j'ai renversé sous le joug... Aroua j'ai détruit; l'ensemble (?) du pays de Shoumer j'ai renversé sous le joug. »

On voit par ces fragments que Eanadou prenait prétexte de son traité avec Gishban pour raconter une fois de plus ses autres campagnes; le récit des mêmes guerres se trouve plus complet, d'une part, sur la brique qui a été traduite par M. Oppert et, d'autre part, sur le galet dont M. Heuzey a entretenu l'Académie[2]. L'intérêt principal de notre passage est dans la mention de Shoumer; sous ce terme général, qui désignait la contrée arrosée par le cours inférieur du Tigre et de l'Euphrate, se trouvait comprise la majeure partie des petits États conquis par Eanadou.

De la partie finale de l'inscription il ne reste que quelques cases qu'on peut traduire ainsi : « Au dieu Ningirsou j'ai élevé une stèle. » Ensuite on lit la souscription que nous avons citée en commençant.

Le texte, malheureusement trop fragmentaire, que nous venons d'analyser s'étendait sur le champ, sur les listels, sur les tranches, enfin sur toutes les parties laissées libres par les représentations figurées; il est à noter que les divisions que nous avons établies, d'après le sens et pour la clarté de l'exposition, n'étaient marquées par rien d'extérieur. Lorsque le mo-

[1] Lecture provisoire du signe qui est composé de OUROU et de A et que j'ai transcrit ailleurs (*Rev. Sém.*, janvier, p. 68) *gisghal;* cette dernière lecture convient mieux à tabl. comp. n° 58.

[2] J'ai donné un essai de traduction de ce texte dans le numéro de janvier 1897 de la *Rev. Sém.*, p. 66 et suiv.

nument était intact, il n'y avait, semble-t-il, aucune solution de continuité dans cette longue inscription.

Quant aux légendes qu'on voit gravées à côté de certaines figures, elles sont indépendantes du texte principal et doivent être étudiées à part. Ainsi, en relation avec chacune des représentations du roi, on lit une formule dont voici le sens : « Eanadou le conquérant du dieu Ningirsou. » D'autre part, derrière une figure représentant un ennemi atteint par la lance du roi, se trouvent deux cases où M. Heuzey a déjà reconnu le titre de roi de Kish; la case précédente, qui contenait sans doute le nom de ce roi, est malheureusement coupée en son milieu par une cassure : un premier signe peut être assimilé à AL; le fragment d'un second signe paraît devoir se référer à ZOU. On aurait ainsi deux éléments du nom; peut-être pourrait-on les compléter en Al-zou-zou, groupe, jusqu'ici inexpliqué, qui apparaît en plusieurs endroits d'une inscription d'Eanadou actuellement à Londres. Les deux textes s'éclairant ainsi l'un l'autre, notre passage devra être lu : « Alzouzou roi de Kish », et la partie terminale du texte de Londres pourra être interprétée comme une sorte de chant de guerre, célébrant la victoire d'Eanadou sur Alzouzou, la capture du roi ennemi, la destruction de sa stèle.

Ces quelques brèves indications suffiront à montrer l'intérêt exceptionnel de l'inscription gravée sur la stèle des Vautours; c'est un texte d'un caractère unique dans toute l'épigraphie chaldéenne ou assyro-babylonienne; c'est de plus, avec le cône d'Entéména et le galet d'Eanadou, le plus important témoin de cette période reculée de l'histoire orientale qui précède l'œuvre d'unification accomplie par Sargon l'Ancien et que, suivant la chronologie la plus généralement admise, on ne saurait placer beaucoup plus bas que l'an 4000 avant notre ère.

LIVRES OFFERTS.

M. de Vogüé offre à l'Académie une brochure contenant une note du R. P. Lagrange, intitulée *Notre exploration de Pétra*, et une autre note de lui sur une *Inscription nabatéenne de Pétra* (Paris, 1897, in-8°; extrait de la *Revue biblique*).

M. Edm. Le Blant a la parole pour un hommage :

«M. Maxwell Sommerville, professeur à l'Université de Pensylvanie, vient de passer tout un hiver au Siam. Il a écrit sur son voyage un livre, récemment imprimé à Philadelphie, qu'il a l'honneur d'offrir à l'Académie des inscriptions. Cet élégant volume, intitulé *Siam on the Meinam from the Gulf to Ayuthia* (Philadelphia, 1897, in-8°), est une étude complète sur l'anthropologie du pays, sa flore, sa faune, ses mœurs, sa religion et le mode des obsèques. De nombreuses photographies mettent sous nos yeux les types divers des indigènes, prêtres, princes, princesses, serviteurs, ouvriers, sculpteurs d'idoles au travail, les temples, les palais, les riches musées, les bibliothèques monumentales, les ruines de l'antique Ayuthia et la ville moderne, les jardins royaux, les parcs des éléphants, les maisons flottantes, les cadavres exposés aux vautours et dont le feu consumera les restes, les fêtes données au peuple par les grands personnages pour célébrer quelque événement heureux. Une excellente carte du Siam est jointe au volume de M. Maxwell Sommerville, infatigable voyageur auquel peu de parties du monde sont inconnues.»

M. Delisle présente, au nom des auteurs, un volume intitulé *Pic de la Mirandole en France (1485-1488)*, par Léon Dorez et Louis Thuasne (Paris, 1897, in-18).

«Les auteurs de ce petit volume ont voulu faire la lumière sur des épisodes encore peu connus de la vie de Pic de la Mirandole, qui ont pour nous un intérêt tout particulier, parce qu'ils touchent à des points très importants de l'histoire de l'Université de Paris au temps de Charles VIII. Ils ont atteint le but qu'ils se proposaient.

«A la suite d'un exposé très clair des questions étudiées, exposé dans lequel sont employés beaucoup de documents nouveaux, on trouve le pro-

cès-verbal des séances de la commission que le pape avait chargée d'examiner certaines propositions de Pic de la Mirandole. M. Dorez l'a publié d'après une expédition contemporaine trouvée par lui au séminaire de Malines. De son côté, M. Thuasne a imprimé, d'après les originaux conservés à la bibliothèque de Saint-Marc à Venise, une série de lettres adressées au pape par les nonces accrédités auprès de Charles VIII; elles ont trait à l'arrestation de Pic de la Mirandole et à la détention de celui-ci dans le donjon de Vincennes.

«On remarquera, dans les Additions, une note très substantielle sur différents détails de la biographie de Robert Gaguin.»

La Société florimontane d'Annecy adresse à l'Académie la collection de ses travaux, publiés dans la *Revue savoisienne* (Annecy, 1860-1895, 26 vol. in-4° et 9 vol. in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1897.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

SÉANCE DU 7 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Paris, le 1er mai 1897.

Monsieur,

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a bien voulu appeler mon intérêt sur la situation de l'église Saint-Pierre de Montmartre, menacée de destruction, et me prier d'intervenir auprès des autorités compétentes pour sauver ce monument. Mon administration n'a pas attendu jusqu'à ce jour pour se préoccuper de la conservation de l'église Saint-Pierre; dès l'année 1881, elle a réservé, sur l'avis de la Commission des monuments historiques, une somme de 46,000 francs, égale à la moitié de la dépense à laquelle étaient évalués à cette époque les travaux nécessaires, à la charge par la Ville de Paris de solder l'autre moitié. La Ville n'a pas cru devoir accepter jusqu'ici cette proposition, que mes prédécesseurs lui ont plusieurs fois rappelée, en déclarant dégager leur responsabilité des suites de l'abandon dans lequel était laissé l'édifice. Dans la situation actuelle, la responsabilité n'a pas changé; mais si la Ville, qui est propriétaire, se détermine à vouloir arrêter la ruine totale

IMPRIMERIE NATIONALE.



du vieux monument parisien, je suis prêt à m'associer à cet effort, dans la mesure établie par mon prédécesseur de 1881.

Agréez, Monsieur, etc.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

RAMBAUD.

Dans une autre lettre, M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie des informations qu'il a reçues de M. le Ministre des affaires étrangères au sujet des premières dispositions adoptées pour la protection des monuments épigraphiques du Nahr-El-Kelb, en Syrie. Le Consul général à Beyrouth a fait connaître à M. le Ministre des affaires étrangères qu'il s'était déjà préoccupé de la question. La Société des tramways à vapeur libanais étudie actuellement un projet d'achat, pour le compte du Gouvernement Ottoman, du terrain sur lequel sont situées les inscriptions à conserver.

Le Secrétaire perpétuel remerciera M. le Ministre de ses deux communications, et, en ce qui concerne l'église Saint-Pierre de Montmartre, il le priera de vouloir bien renouveler la proposition du Gouvernement pour la conservation du plus ancien monument religieux de Paris.

Le PRÉSIDENT prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

« La catastrophe qui a semé l'épouvante dans Paris mardi dernier nous a tous plus ou moins atteints; les coups de la mort ont été si rapides et si multipliés que nous ne pouvons encore nous remettre de notre émotion et de notre stupeur. J'adresse à ceux de nos confrères qui ont été le plus cruellement éprouvés par la perte de leurs parents ou de leurs amis l'assurance de notre plus affectueux attachement et de notre profonde sympathie.

« Messieurs,

« Une nouvelle particulièrement douloureuse est parvenue à l'Académie. Monseigneur le duc d'Aumale est mort cette nuit à

deux heures du matin dans sa propriété de Zucco, en Sicile. Nous n'avions pas l'honneur de le compter parmi les membres de notre Académie, mais les titres qu'il s'était faits par sa magnifique donation le rattachaient à toutes les classes de l'Institut. Il n'est personne parmi nous qui n'ait ressenti les effets de sa haute bienveillance. Sa mort est un deuil pour l'Institut tout entier. Nous devons à sa grande mémoire un respectueux et reconnaissant hommage. Je propose à l'Académie de lever la séance en signe de deuil.»

La séance est levée.

SÉANCE DU 14 MAI.

Le Président et le Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, dans une lettre qu'ils adressent aux Secrétaires perpétuels des cinq Académies, s'associent au deuil que vient de causer à l'Institut la mort du duc d'Aumale, et qui touche aussi l'Académie de Belgique, dont l'illustre auteur de l'*Histoire des princes de Condé* faisait partie en qualité d'associé étranger.

Le Secrétaire perpétuel communique une note par laquelle il est donné avis qu'à Molin (Aisne) des ossements et objets divers viennent d'être amenés au jour par des ouvriers terrassiers, et qu'il y a lieu de croire qu'on est en présence d'un cimetière gaulois ou mérovingien.

M. A. Bertrand est prié de vouloir bien suivre cette découverte.

M. Senart a la parole pour une communication :

Je suis heureux de faire part à l'Académie, dès aujourd'hui, d'une intéressante découverte qui demeurera parmi les plus curieux résultats d'une mission que notre Compagnie avait large-

ment patronnée et à laquelle s'attache le nom d'un homme mort courageusement au service de la recherche scientifique, Dutreuil de Rhins.

Il y a quelques jours M. Grenard, le compagnon de son voyage, actuellement occupé à en préparer et à en publier le récit, m'apporta deux minces cahiers ayant l'aspect ordinaire des manuscrits de l'Inde et où, sur la vue d'un fragment détaché, M. Sylvain Lévi avait reconnu l'écriture du nord-ouest, l'alphabet araméen que l'on s'est accoutumé à appeler *kharoshṭhî*.

Voici, sur la découverte même, une note que m'a fournie M. Grenard :

Au printemps de 1892, Dutreuil de Rhins et moi étions allés faire une excursion au sud-ouest de Khotan, en remontant le courant du Karakâch Dâria. A 21 kilomètres de la ville, après avoir traversé un désert salin, nous arrivâmes au pied de collines élevées d'environ cinquante mètres au-dessus du niveau de la plaine et s'abaissant à pic sur la rive droite de la rivière. Au sommet de ces hauteurs arides on voit une très humble mosquée de planches, couverte de galets plats et, en face, quelques perches ornées de queues de cheval, entourées d'une palissade. C'est, disent les indigènes, le tombeau d'un saint musulman, Mouḥebb Khodjam. Ce *mazar* est désigné plus ordinairement sous le nom de *Koumari*, c'est-à-dire, selon les indigènes, *le serpent de la montagne* (kouh mâri); mais c'est une étymologie fort peu vraisemblable, car il est difficile d'admettre philologiquement que deux mots persans, inusités dans la langue vulgaire du pays, soient reliés ensemble par un pronom possessif turc. De ce lieu on découvre, sur la rive droite du Karakâch Dâria, les petits villages de Noucia et de Poponak, que traverse la route qui de Khotan mène au col de Sandjou et au Ladag; sur la rive gauche, les villages d'Oudjet et de Touzaktchi, et au loin les bras multiples de la rivière se déroulant à travers les pierres et le sable. Dans le flanc abrupt de la colline, à 800 mètres à l'est du Karakâch Dâria, est creusée une grotte à laquelle une échelle grossière donne accès. A droite et à gauche sont ménagées plusieurs chambres souterraines, et plus bas s'élèvent des fragments de murs en pierres sèches, restes apparemment d'enclos à bestiaux et de maisons semblables aux enclos et aux maisons du Tibet actuel.

La tradition musulmane rapporte que ce fut dans cette grotte que Mouḥebb Khodjam, persécuté par les infidèles Ḳalmaḳ, c'est-à-dire boud-

dhistes, de Khotan, se réfugia et passa la fin de sa vie. Mais on sait que les peuples qui changent de religion restent cependant fidèles aux lieux consacrés par les cultes abolis, et il est très vraisemblable que ce saint musulman a été inventé pour donner un but orthodoxe à la piété persistante des indigènes envers une place que le bouddhisme avait sanctifiée autrefois. La situation de cette grotte et de ces constructions sur le flanc d'une colline, dans un endroit désert, mais à proximité d'oasis habitées, la forme et l'apparence des vestiges nous parurent indiquer que c'étaient là les restes d'un ancien monastère bouddhique. A la vérité, le célèbre pèlerin chinois Hiouen Ts'ang ne mentionne aucun monastère dans cette direction et à cette distance de Khotan, mais il est loin de signaler tous les couvents qui existaient de son temps dans les environs de cette ville. Ne pouvant pénétrer nous-mêmes dans la grotte, protégée par le respect religieux dont elle est entourée, nous chargeâmes un indigène de l'explorer en secret.

Il nous en rapporta une petite statuette de bois couverte de fragments d'étoffe, une écuelle sans anse en terre noire[1], et le manuscrit que M. Senart soumet aujourd'hui à l'Académie. Ce manuscrit était composé de trois petits cahiers oblongs en bon état de conservation. Il y avait en outre, épars et sans ordre, un grand nombre de morceaux d'écorce chargés de caractères.

Nous envoyâmes le tout à l'Institut, où je n'ai retrouvé encore que deux des trois cahiers, passablement détériorés par un long voyage. M. Sylvain Lévi, à qui je les montrai, me fit savoir que c'était un manuscrit kharoshṭhî, unique par conséquent. C'est alors que je les soumis à M. Senart, qui se chargea de les étudier.

Comme l'indique M. Grenard, les feuillets manuscrits ont beaucoup souffert du voyage; s'ils paraissaient intacts au moment de la trouvaille, les deux cahiers qui m'ont été remis sont en grande partie brisés aujourd'hui, cassés en beaucoup d'endroits, incomplets et réduits, pour une forte proportion sans doute, en fragments menus dont il n'y a guère d'espoir de tirer beaucoup d'indications utiles.

Je me suis immédiatement occupé, de concert avec M. Grenard, après avoir constaté que l'écriture était bien du kharoshṭhî, de développer ces feuillets fragiles et d'en préparer l'étude. Comme le

[1] Ces objets sont actuellement au Musée Guimet.

manuscrit Bower, le plus ancien des manuscrits de l'Inde jusqu'ici connus, ce livre est écrit sur écorce de bouleau. L'âge a rendu les feuilles extrêmement sèches et cassantes, très difficiles par conséquent à manier. Avec le concours obligeant de M. Morel, réparateur au Louvre, nous les avons étendues soigneusement entre des plaques de verre. Ce travail était d'autant plus délicat que, ainsi que nous nous en aperçûmes rapidement, les manuscrits en question ne se présentaient pas dans les conditions ordinaires aux manuscrits de l'Inde, y compris le manuscrit Bower. Au lieu d'être composés de feuillets indépendants superposés, écrits des deux côtés et reliés, au moins primitivement, par une ou deux cordes qui les maintiennent en place et sur lesquelles ils jouent librement comme les lames d'une jalousie, nos cahiers étaient de véritables *volumina*, écrits sur une ou plusieurs bandes d'écorces, étendues comme une large feuille de papier et inscrites d'une façon continue, puis repliées sur elles-mêmes. Et l'on a le droit de se demander si cette façon inusitée de traiter une matière qui s'y prête aussi malaisément que l'écorce de bouleau, ne décèle pas quelque influence des habitudes occidentales. Je dois ajouter cependant que le fragment que j'appellerai tout à l'heure β semble bien dans ses cassures conserver la trace d'un trou percé au milieu de chaque feuillet pour le passage d'une corde.

Quoi qu'il en soit, les feuilles ainsi disposées ne portent de caractères que sur une face; elles sont consolidées de chaque côté par un fil très adroitement cousu dans l'écorce sur toute la hauteur de chaque morceau. La largeur de chaque feuille entre les deux fils est d'une vingtaine de centimètres; je néglige la petite marge trop rongée pour que l'on en puisse déterminer la largeur exacte, 0 m. 01 au plus de chaque côté, et sur laquelle ne s'étendaient pas les caractères. Les feuilles repliées donnaient aux cahiers l'aspect d'un manuscrit composé de feuillets d'environ 0 m. 04 de hauteur. Les cahiers, enveloppés à part par Dutreuil de Rhins, étaient séparés et superposés dans la boîte où, paraît-il, ils reposaient; ils avaient cependant les mêmes dimensions et le même aspect. On verra tout à l'heure que ce sont des parties d'un seul et même ouvrage.

Nous trouvâmes l'un, que j'appellerai provisoirement α, composé, outre nombre de menus fragments épars au-dessus et sur les côtés, d'abord d'une feuille repliée une seule fois, et, au-dessous, de trois autres feuilles repliées et engagées les unes dans les autres; la première, avec deux hauteurs de o m. 04, enveloppant la seconde qui en comptait cinq et où était enveloppée une troisième qui n'en avait que deux. L'autre manuscrit, que je désigne provisoirement par β, était composé, outre les fragments détachés, d'une seule feuille d'une hauteur totale actuelle d'environ o m. 63, repliée en une quinzaine de feuillets, sur l'ensemble de laquelle il manque, en lacunes de dimensions diverses, environ la moitié peut-être des parties primitivement écrites. En somme, si l'on fait abstraction des petits fragments dont la place relative n'est marquée par aucun indice certain et dont un grand nombre ne portent que quelques restes de caractères, ce qui ne nous a pas empêchés bien entendu de les recueillir avec un soin minutieux, il subsiste, comme morceaux importants et appelant une étude suivie, quatre fragments de α et un fragment de β.

Je n'ai eu les précieux restes à ma disposition, placés sous verre et accessibles à l'étude, que hier à la fin de la matinée. C'est dire que je ne saurais en donner dès à présent une notice complète qui exigera du temps, des comparaisons et des recherches. J'ai eu au moins la bonne fortune de pouvoir reconnaître quelle est la nature de l'ouvrage en présence duquel nous nous trouvons, et je tiens à signaler sans retard le très grand prix de ces restes qui constituent, suivant toute apparence, le plus ancien manuscrit indien qui ait été jusqu'ici découvert.

Le caractère kharoshṭhî ne nous était connu jusqu'à ce jour que par des documents épigraphiques. Un manuscrit dans cette écriture a été, d'après le procès-verbal de janvier de la Société asiatique de Londres, signalé à cette société par M. Bendall. Ledit procès-verbal ne contient d'ailleurs que cette mention du manuscrit; il est muet sur sa nature, son étendue, sa conservation. Pour notre part, c'est la première fois que nous sommes en présence d'un spécimen manuscrit de cet alphabet kharoshṭhî qui, dans les documents épigraphiques eux-mêmes, a jusqu'ici résisté,

en bien des passages, à la sagacité des interprètes; les éléments sur lesquels s'en peut fonder l'étude se trouvent du coup considérablement augmentés. Il va sans dire que, malgré l'aspect cursif qu'affecte cette écriture, même sur pierre, ce spécimen d'écriture usuelle offre un grand nombre de particularités d'un vif intérêt. Le déchiffrement intégral se heurtera sans doute à plusieurs difficultés; elles eussent été bien plus graves sans une rencontre heureuse.

Tous les fragments présentent au bout des lignes un cercle qui, dans certains manuscrits et certaines inscriptions, marque la fin des vers. Il était clair d'abord que nous avions affaire à un texte versifié. L'examen de certains passages m'a eu bientôt rappelé des vers du Dhammapada, le livre célèbre du canon bouddhique. J'ai d'abord retrouvé dans α un long fragment de l'*Apramādavarga*, le «chapitre de l'application», et dans β une grande partie du *Bhikshuvarga*, «le chapitre du moine». Je ne saurais, après un examen si sommaire, être affirmatif sur le détail. Néanmoins il est dès à présent certain que nos deux cahiers contiennent des parties d'un même ouvrage bouddhique; il est probable que cet ouvrage n'est autre qu'une recension du Dhammapada. Mais assurément cette recension, surtout en ce qui concerne l'ordre des vers, était loin d'être identique à celle qui s'est fixée dans le canon singhalais. La langue conserve plusieurs traits de l'orthographe déjà connue par les monuments épigraphiques du kharoshthî; c'est un prâcrit parfois voisin du pâli, mais caractérisé par nombre de particularités et d'inconséquences sur lesquelles la version de Ceylan a fait passer le niveau de sa régularisation savante.

On comprend ce qu'un pareil texte, quand il aura été étudié avec la précision qu'il réclame, peut présenter d'importance pour l'histoire du canon bouddhique.

Il est clair que cette importance dépend en partie de la date du document. Je crains que, par lui-même, il ne nous livre pour la fixer aucun élément décisif. Les seuls éléments d'information seront sans doute les indices paléographiques, et il est trop tôt pour se prononcer. Il est toujours très délicat de comparer l'écri-

ture d'un manuscrit à l'écriture de monuments épigraphiques. L'écriture monumentale, même quand elle affecte aussi peu que le kharoshṭhî des prétentions décoratives et le souci d'une régularité élégante, est presque toujours plus conservatrice des formes anciennes que l'écriture courante. A première vue, je n'estime pas que les caractères de notre manuscrit semblent, par comparaison avec ceux des inscriptions, accuser une époque beaucoup plus basse. Mais il y a là un problème complexe et difficile que je suis obligé de réserver. Cependant l'emploi épigraphique du kharoshṭhî paraît s'être éteint vers la fin du IIe siècle de notre ère; nous n'avons aucune preuve qu'il ait survécu beaucoup plus longtemps sur les frontières de l'Inde. Il ne semble pas, jusqu'à nouvel ordre, étant donné l'aspect de notre alphabet manuscrit, qu'il y ait lieu d'en faire *à priori* descendre l'exécution sensiblement plus bas. Ce serait alors entre le Ier et le IIIe ou le IVe siècle qu'il le faudrait placer. Ces vénérables restes seraient ainsi notablement antérieurs aux plus anciens manuscrits que l'Inde ait jusqu'ici révélés.

Quelques résultats que donne l'examen détaillé de ces débris, j'en ai dit assez, je pense, pour en faire sentir le très haut prix, et combien nous devons nous féliciter de voir nos collections s'enrichir d'un document qui, jusqu'à nouvel ordre, est sans rival.

M. Maspero, au nom de la Commission du prix Stanislas Julien, annonce que la Commission a décerné le prix à M. Édouard Chavannes pour les deux premiers volumes de sa traduction des *Mémoires historiques de Se-ma-Ts'ien.*

M. Eug. Müntz, au nom de la Commission du prix Brunet, fait connaître les conclusions du rapport sur le concours.

La Commission décerne, sur les revenus de la fondation, une récompense de 1,500 francs à M. Claudin pour son ouvrage sur *Les origines de l'imprimerie à Limoges, Poitiers, Bordeaux*, etc.;

Une autre récompense de 1,500 francs à M. Émile Legrand pour sa *Bibliographie hellénique ou description raisonnée des ouvrages publiés par les Grecs au XVIIe siècle;*

Enfin une récompense de 1,000 francs à M. Monceaux pour

son ouvrage : *Les Le Rouge de Chablis, calligraphes et miniaturistes, graveurs et imprimeurs.*

M. Barth communique une photographie et un estampage de l'inscription de la colonne de Lumbinī, érigée par le roi Açoka à l'endroit où la tradition faisait naître le Buddha [1], photographie et estampage qu'il a reçus de l'auteur de la découverte, M. le docteur Führer, par l'intermédiaire de M. Foucher.

L'inscription est admirablement conservée : pas une lettre n'est douteuse, et, comme on devait du reste s'y attendre, il n'y a absolument rien à changer à la transcription qu'en a donnée M. Bühler. Elle est ainsi conçue [2] :

devānapiyena piyadasina lājina vīsativasābhisitena
atanaāgāca mahīyite hidabudhejāte sakyamunīti
silāvigaḍabhīcā kālāpita silāthabheca usapāpite
hidabhagavaṃ jāteti luṃminigāme ubalikekaṭe
aṭhabhāgiyeca.

Complétant la traduction qu'il en donnée dans le *Journal des Savants* (février 1897), M. Barth, tout en faisant quelques réserves pour le début de la troisième ligne, propose de traduire :

« Le roi Piyadasi cher aux devas, vingt ans après son sacre, étant venu en personne, a rendu hommage (car) : Ici le Buddha naquit, l'ascète des Çākyas. Et il a fait faire une ânesse de pierre et fait ériger une colonne de pierre (pour rappeler que) : Ici le Seigneur naquit. (En souvenir de quoi), il a fait la commune de Lumminī exempte de taxe et comblée de biens. »

Gardabhī, « ânesse », pourrait être un mot technique de la langue des architectes et tailleurs de pierre, désignant, par exemple, un soubassement. A la rigueur, il pourrait aussi désigner la figure qui surmontait le chapiteau non retrouvé encore

[1] Voir *Comptes rendus*, séance du 22 janvier 1897, p. 46.
[2] La séparation des mots ou plutôt des groupes de mots est reproduite telle qu'elle est sur la pierre.

de la colonne et qui, au dire de Hiouen-Tsang, était celle d'un cheval.

M. Gaston Boissier communique une note de M. Philippe Fabia, professeur de l'Université de Lyon, sur le gentilice de Tigellin.

Le fameux préfet du prétoire de Néron, quoique les manuscrits de Tacite, d'accord avec Probus, un vieux commentateur de Juvénal, qui écrivait à la fin du IVe siècle, l'appellent *Ofonius*, est appelé depuis Juste-Lipse, sur la foi des manuscrits de Dion Cassius, *Sofonius*. Or il aurait fallu inversement corriger la leçon de Dion par celle de Tacite. M. Fabia le prouve, non seulement par des considérations de critique verbale, mais encore par des documents épigraphiques; tandis qu'il n'y a nulle trace d'une *gens Sofonia* dans les inscriptions, elles nous font connaître au moins deux représentants de la *gens Ofonia*. En ce qui concerne Tacite, la leçon des manuscrits devra reparaître aux deux passages où la conjecture de Juste-Lipse l'avait supplantée.

M. Pottier, conservateur adjoint au Musée du Louvre, fait connaître qu'un savant russe, M. Pharmakowsky, vient de publier dans les *Mémoires de la Société impériale de Saint-Pétersbourg* un nouveau fragment de fresque trouvé sur l'Acropole de Mycènes. C'est seulement le bras d'un personnage tenant un bouton de fleur dans sa main fermée. Mais l'exécution en est si parfaite qu'elle peut être comparée aux meilleurs dessins de l'âge classique et qu'elle modifie les idées reçues sur l'imperfection des figures humaines dans les peintures de cette très haute antiquité. Les procédés techniques rappellent à la fois l'Égypte et l'Assyrie. Le nouveau document présente donc, comme les autres monuments de Mycènes, le mélange d'influences orientales et d'éléments originaux qui rend si difficile à démêler l'origine vraie de l'art mycénien.

Cette communication provoque quelques observations de la part de MM. G. Perrot, Heuzey et Dieulafoy.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

A report on the island and temples of Philæ, by captain H.-G. Lyons, with an introductory note by W.-E. Garstin (London, [1897,] in-4° oblong);

Zur Geographie und Statistik der kharthwelischen (südkaukasischen) Sprachen, par le professeur Hugo Schuchardt, correspondant de l'Institut (in-4°; extrait des *Petermanns Geogr. Mitteilungen* 1897).

M[gr] J.-M. Pereira Botto, conservateur du Musée archéologique de Faro (Portugal), adresse au Secrétaire perpétuel le n° 12 du tome II de l'*Archeologo português* (décembre 1896), qui contient un article de lui sur une statuette en marbre trouvée dans les ruines des thermes de Mibreu (Algarve).

M. Heuzey a la parole pour une communication :

«Tous les membres de l'Académie ont reçu, à la dernière séance, l'*Album* de planches qui sert d'illustration au *Catalogue des vases antiques du Louvre*, par M. Edmond Pottier. Il s'agit, en effet, d'un recueil à la publication duquel l'Académie a concouru pour une part, sur les fonds du legs Piot. Je ne voudrais pas laisser passer la distribution de ce volume sans ajouter quelques mots à la première présentation qui en a été faite; je désirerais indiquer au moins le caractère de l'œuvre, en signaler le grand intérêt scientifique et l'importance pour nos collections nationales.

«C'est le premier des trois volumes que l'auteur se propose de consacrer à la collection céramique du Louvre. Il comprend 50 planches et donne environ 350 figures, qui se rapportent aux origines de la poterie grecque, cherchées d'abord en Orient et suivies dans l'île de Chypre, — aux styles primitifs, mycénien et géométrique, ce dernier étudié aussi dans une série de vases béotiens et italiotes, — enfin aux développements des écoles archaïques rhodienne et corinthienne, avec une large place faite à notre riche collection de vases proprement étrusques, classée pour la première fois dans un ordre rigoureux, d'après les récents progrès de ces études.

«Sauf dans les dernières planches, c'est l'époque où les vases ne

parlent guère encore par leurs inscriptions, par la représentation des scènes mythologiques ou familières. Leur langage est surtout dans la variété des formes, dans les détails de la technique, dans les combinaisons d'un décor où la figure humaine n'apparaît que tardivement. Aussi l'auteur a-t-il pris le parti de nous donner partout, non pas seulement la décoration du vase, mais le vase complet, dans sa forme et dans sa disposition.

«Guidé par le même désir de faire avant tout une œuvre utile, il s'est contenté de reproductions à teintes uniformes, obtenues par un procédé moins dispendieux, de manière à réunir le plus grand nombre possible d'exemples et de termes de comparaison. D'autre part, il a poussé le scrupule scientifique jusqu'à s'abstenir de reproduire aucun des vases qui avaient été suffisamment bien publiés avant lui, ne voulant pas faire double emploi, mais les décrivant néanmoins dans son texte avec une précision qui en renouvelle la connaissance. Par suite de ce sacrifice, tous les vases dont l'*Album* nous donne la figure sont en réalité inédits. M. Pottier a tiré ainsi du riche trésor de nos collections tout un apport de faits nouveaux qui font sérieusement avancer la science. De l'abondance même des détails observés et classés se déduit comme d'elle-même cette chronologie plus rigoureuse des vases, dont les yeux mêmes sont frappés, rien qu'en parcourant les planches si bien ordonnées du recueil.

«C'est par de pareils travaux que la céramographie prend de plus en plus le caractère d'une science historique. La poterie étant par excellence la forme populaire de l'art et de l'industrie antiques, il est naturel qu'elle marque avec une sincérité particulière les étapes successives des civilisations disparues.»

M. Bertrand a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Émile Soldi, grand prix de Rome, un volume intitulé : *La langue sacrée; le mystère de la création* (Paris, 1897, gr. in-8°).

«Sous ce titre, l'auteur entend la langue des symboles. M. Soldi, après bien d'autres, et tout dernièrement M. Goblet d'Alviella dans sa *Migration des symboles*, a été frappé de la diffusion dans le monde entier de certains signes hiératiques remontant à une haute antiquité et conservés à titre de survivances avec un caractère plus ou moins mystique. Il croit avoir découvert le sens primitif et l'origine de ces symboles, qu'il fait remonter à l'Égypte. Certains hiéroglyphes lui en auraient révélé

l'interprétation. Je ne me fais pas garant de ces lectures. Je me déclare incompétent. Les questions relatives au symbolisme religieux sont d'ailleurs très propres à donner le vertige. M. Soldi n'a pas toujours échappé à ce danger. Mais, au fond, son livre répond à une idée juste. Il est plein d'observations et de rapprochements curieux. Il peut être utile s'il est consulté avec prudence. J'ai pensé qu'il pouvait avoir sa place à la bibliothèque de l'Institut.»

M. Schefer fait hommage à l'Académie, au nom de M. Hauser, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, de la relation du *Voyage du Levant de Philippe du Fresne-Canaye* (*1573*) (Paris, 1897, in-8°).

«Philippe du Fresne était le fils de Jacques du Fresne, avocat au Parlement de Paris, qui, emprisonné pour cause d'hérésie en 1589, mourut en 1593, après avoir recouvré sa liberté. Philippe du Fresne avait embrassé les idées de la Réforme et, au dire de son biographe, il entreprit dans sa jeunesse de longs voyages. Il se rendit d'abord en Allemagne, puis en Italie. Il se trouvait à Venise, où il apprit la nouvelle du massacre de la nuit du 24 août 1572, lorsqu'il vit arriver dans cette ville un nommé Massiot, secrétaire de M. de Noailles, évêque de Dax et ambassadeur de France à Constantinople. Celui-ci comptait rentrer en France, mais après avoir appris la victoire des flottes chrétiennes à Lépante, il s'était arrêté à Raguse et se proposait de regagner Constantinople. Philippe du Fresne accompagna Massiot à Raguse et, se joignant à la suite de l'ambassadeur, il traversa une partie de la Bosnie, la Bulgarie et la Roumélie. Il atteignit Constantinople, après un voyage de plus d'un mois, et reçut l'hospitalité au palais de l'ambassade, aux vignes de Péra. Le récit du séjour de Philippe du Fresne à Constantinople nous fournit les détails les plus intéressants sur la capitale de l'empire ottoman, sur ses bazars, ses mosquées, les établissements de charité annexés aux tombeaux des sultans, sur les édifices publics, les villages et les maisons de plaisance du Bosphore. Je signalerai aussi la description du sérail et de l'hôtel du grand vizir Mehemmed Soqolly Pacha, où M. de Noailles fut reçu en audience en compagnie de M. de Germiny, qui fut ensuite ambassadeur auprès de la Porte.

«M. du Fresne revint en Italie, après avoir traversé l'Archipel, et il est fort probable qu'il écrivit à Venise, où il devait être quelques années plus tard l'ambassadeur de Henri IV, la relation de son voyage du Levant. Il la rédigea en italien et elle nous a été conservée dans un volume contenant différentes pièces qui, après avoir appartenu aux frères Dupuy,

est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. M. Hauser en a fait une traduction fort exacte et il l'a enrichie de notes géographiques et historiques empruntées aux ouvrages des auteurs contemporains. Peu de relations de voyages offrent un intérêt aussi soutenu.

« Il faut savoir gré à M. Hauser d'avoir mis en lumière le récit d'un voyage fait par un des hommes d'État les plus remarquables de la fin du XVI[e] siècle et d'avoir placé sous nos yeux le tableau d'une cour et d'un peuple dont, quoi qu'on en ait dit, les idées et les mœurs n'ont éprouvé que peu de changements. »

M. G. PARIS offre, de la part de l'auteur, M. J. Jusserand, un petit volume intitulé : *Jacques I[er] d'Écosse fut-il poète? Étude sur l'authenticité du « Cahier du roi »* (Paris, 1897, in-8°; extrait de la *Revue historique*, t. LXIV).

« Dans ce mémoire, qui est extrait de la *Revue historique*, M. Jusserand défend contre des attaques inattendues, menées avec beaucoup de vivacité et qui ont fait du bruit dans le monde littéraire anglo-écossais, l'authenticité du charmant poème, *le Cahier du roi,* dans lequel Jacques I[er] d'Écosse a raconté ses amours, lorsqu'il était encore prisonnier en Angleterre, avec la jeune fille qu'il épousa dès qu'il fut sorti de captivité. M. Jusserand montre, avec autant d'esprit que d'érudition et de saine critique, que toutes les objections dirigées contre l'authenticité du poème se laissent réfuter, et surtout qu'on ne peut concevoir l'intérêt qu'aurai eu un tiers, cinquante ans après la mort de Jacques, à composer un tel poème pour l'attribuer au roi défunt. Il me semble avoir démontré sa thèse, et il a mis dans sa démonstration tout l'agrément dont elle était susceptible. Il est piquant de voir un de nos compatriotes se faire, sur le terrain de la vieille littérature nationale, le champion du roi d'Écosse contre un critique écossais. Ce n'est pas, d'ailleurs, la première fois que l'auteur de l'*Histoire littéraire du peuple anglais* remporte, de l'autre côté du canal, de ces succès auxquels Anglais et Français applaudissent non sans quelque surprise. »

SÉANCE DU 21 MAI.

M. Salomon Reinach rend compte, ainsi qu'il suit, des résultats du Concours des antiquités de la France :

Dans la séance de ce jour, la Commission des antiquités de la France a décerné les récompenses suivantes :

Les trois médailles réglementaires ont été attribuées aux auteurs suivants :

1re médaille, de 1,500 francs. M. Beautemps-Beaupré, pour son ouvrage intitulé : *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au xvie siècle.*

2e médaille, de 1,000 francs. M. P.-M. Perret : *Histoire des relations de la France avec Venise, du xiiie siècle à l'avènement de Charles VIII.*

3e médaille, de 500 francs. M. R. Merlet : *La Chronique de Nantes.*

Vu l'importance des ouvrages présentés au Concours, la Commission a été d'avis de demander à M. le Ministre l'autorisation de disposer d'une quatrième médaille, de 500 francs, en faveur de M. Lemoine, pour son édition de la *Chronique de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis.*

Les mentions honorables ont été distribuées ainsi qu'il suit :

1re mention. M. A. Rigault : *Le procès de Guichard, évêque de Troyes.*

2e mention. M. Jules Chevalier : *Essai historique sur l'église et la ville de Die.*

3e mention. M. Henri Gross : *Gallia Judaïca, dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques.*

4e mention. M. E. Laurain : *Essai sur les présidiaux.*

5e mention. MM. L. de Santi et A. Vidal : *Deux livres de raison.*

6e mention. M. H. Malo : *Renaud de Dammartin et la coalition de Bouvines* (manuscrit).

M. Maspero, au nom de la Commission du prix extraordinaire institué sur les arrérages de la fondation Bordin, fait le rapport suivant :

«La Commission du prix Bordin décide d'accorder le prix à M. l'abbé Chabot pour ses deux ouvrages sur la *Chronique* attribuée jusqu'à ce jour à *Denys de Tell Mahré* et l'*Histoire de Mar Jabalaha III.*»

M. Ph. Berger, au nom de la Commission du prix Saintour, donne lecture du rapport suivant :

«La Commission décide d'attribuer le prix Saintour, d'une valeur de 3,000 francs, à M. Casanova, pour son *Etude sur la citadelle du Caire;* d'accorder, à titre de récompense extraordinaire, une somme de 1,000 francs à M. Kirste pour l'ensemble de ses travaux relatifs à l'*Unadigana sutra* de Nemachandra; et une somme de 500 francs à M. Moïse Schwab pour son *Vocabulaire de l'Angélologie*, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale.»

M. Deloche, au nom de la Commission du prix de numismatique, fait le rapport suivant:

«La Commission chargée de l'examen des ouvrages présentés au concours ou pouvant concourir pour le prix de numismatique a pris la décision suivante :

«Le prix Allier de Hauteroche est décerné à l'ouvrage de M. J.-Adrien Blanchet, composé de deux volumes intitulés, l'un *Les monnaies grecques*, l'autre *Les monnaies romaines.*»

L'Académie donne acte à ces diverses Commissions de prix des conclusions de leurs rapports.

M. G. Perrot, au nom de la Commission des Écoles d'Athènes

IMPRIMERIE NATIONALE.

et de Rome, propose de désigner à la Société centrale des architectes, pour la médaille qu'elle décerne tous les ans à un des élèves de l'une ou de l'autre de ces écoles, M. Graillot, agrégé des lettres, aujourd'hui professeur au lycée de Toulouse. M. Graillot a conduit du 17 janvier au 8 février 1896, à Conca, sur le site de l'antique Satricum, au pied des montagnes des Volsques, des fouilles dont les frais étaient faits par M. le comte Tyskievicz et qui promettaient les meilleurs résultats. Elles avaient commencé de dégager les restes d'un temple, ou plutôt de plusieurs temples qui s'étaient succédé sur le même emplacement, du VIIe au Ve siècle, quand, le 8 février, elles ont été interrompues par un ordre de la Direction générale des fouilles, quoique toutes les permissions nécessaires eussent été obtenues avant le commencement des travaux. Elles avaient livré les restes très importants d'une décoration en figures de terre cuite, dont quelques morceaux, d'un beau style archaïque, remontent certainement au VIIIe siècle. Il a paru très curieux de retrouver sur la frontière du Latium, chez les Volsques, ces figures en terre cuite, disposées dans les frontons, qui occupaient cette même place dans plus d'un temple étrusque. Les fragments des sculptures de Conca soutiennent avantageusement la comparaison, quand on les rapproche de celles qui, au Musée archéologique de Florence, représentent les parties conservées des frontons de Telamone et de Luna.

Cette proposition est adoptée; elle sera transmise au Président de la Société centrale des architectes français.

L'Académie procède à la nomination de la Commission qui sera chargée de vérifier les comptes de l'Académie pour l'année 1896.

Sont nommés : MM. Paul Viollet et A. de Barthélemy.

M. Eug. MÜNTZ place sous les yeux de l'Académie les photographies d'une suite de tapisseries qui lui a été signalée par M. Collignon et qui se trouve depuis plus de quatre-vingts ans dans la famille de M. le général Bézard. Cette tenture, représentant

l'*Histoire de Diane*, a été tissée en 1610, mais elle reproduit des cartons au moins d'un demi-siècle plus anciens, et qui se rattachent à l'École de Fontainebleau. Elle tire son prix, tout d'abord, de l'élégance rare des figures, parmi lesquelles on remarque plusieurs portraits; mais la composition même n'offre pas moins d'intérêt; on y trouve la paraphrase littérale des *Métamorphoses d'Ovide*, dont les moindres épisodes sont interprétés avec la plus scrupuleuse exactitude, en costumes du XVIe siècle toutefois. Enfin — et ce fait avait été contesté à tort — les cartons originaux de l'*Histoire de Diane* ont été commandés par Diane de Poitiers, ainsi que le prouve le chiffre de la favorite de Henri II, non moins que des emblèmes dont la signification n'est pas douteuse.

On connaît aujourd'hui trois suites de tapisseries exécutées pour Diane de Poitiers et consacrées toutes trois, mais dans des données essentiellement différentes, à la glorification de la déesse sous le patronage de laquelle la duchesse de Valentinois s'était placée : quatre pièces qui ont fait retour au château d'Anet, une autre pièce de la même suite, conservée à Rouen; un *Triomphe de Diane* dans la collection de M. Maurice Kann; enfin les six pièces appartenant à M. le général Bézard. Nul doute que Diane de Poitiers n'ait elle-même tracé aux peintres le canevas des compositions : elle n'avait pour cela qu'à ouvrir la traduction française des *Métamorphoses*, dont elle possédait un manuscrit dans sa bibliothèque d'Anet.

M. Marquet de Vasselot, attaché des Musées nationaux, fait une communication sur le trésor de l'abbaye de Roncevaux (Navarre espagnole). Il signale d'abord brièvement les pièces les moins importantes : un coffret arabe en argent doré du XIIe siècle, la couverture de l'Évangéliaire sur lequel les rois de Navarre prêtaient serment lors de leur sacre (XIIIe siècle); un coffret en argent, du XVIe siècle, décoré de fragments provenant d'un monument antérieur; une statuette de la Vierge en bois recouvert d'argent, du XIVe siècle; une croix en argent doré, du XVIe siècle. Puis il étudie en détail deux pièces importantes : la Vierge de Roncevaux, une des œuvres les plus intéressantes de l'orfèvrerie tou-

lousaine à la fin du XIII[e] siècle, et un reliquaire en argent de la fin du XIV[e] siècle, qui est orné de 51 compartiments en émail translucide et de divers objets pouvant être comptés parmi les pièces d'orfèvrerie du moyen âge les plus remarquables qui nous aient été conservées.

M. Devéria donne lecture d'un travail dans lequel il examine les estampages de treize inscriptions chinoises provenant de la mission de MM. Dutreuil de Rhins et Grenard dans la haute Asie[(1)].

COMMUNICATION.

ESTAMPAGES D'INSCRIPTIONS CHINOISES PROVENANT DE LA MISSION DE MM. DUTREUIL DE RHINS ET GRENARD.

NOTE DE M. G. DEVÉRIA.

Les estampages d'inscriptions chinoises provenant de la mission de MM. Dutreuil de Rhins et Grenard, remis à l'Institut, ont été confiés à mon examen par la Commission du prix Garnier. A l'exception d'un seul de ces documents, dont l'original se trouve à Barkoul, et qu'a transmis M. Dutreuil de Rhins en 1895, après l'avoir obtenu de seconde main, tous les autres estampages ont été apportés par M. Grenard, qui les a fait exécuter à Si-ngan-fou. Dans cette ville, chef-lieu du Chen-si qui fut province impériale sous les dynasties des Han, des Tcheou septentrionaux, des Soei et des T'ang, l'école confucéenne des lettrés réunit, depuis de longues années, sous le nom de *Pei-lin* 碑林 ou « Forêt des inscriptions sur pierre », les stèles recueillies ici et là dans le département.

(1) Voir ci-après.

M. Grenard, pour choisir celles de ces pierres qui méritaient d'être estampées, dut s'adresser à l'un des officiers chinois qui l'accompagnaient. Celui-ci, malheureusement comme tous les Chinois, plus attiré par la calligraphie que par la valeur archéologique des inscriptions, ne semble avoir eu d'yeux que pour des spécimens d'une belle écriture. Nous ferons cependant une exception en faveur de la fameuse stèle syro-nestorienne de 781, qui se dresse encore dans le faubourg occidental de la ville et dont M. Grenard a rapporté la première copie complète qui soit dans nos collections.

I

INSCRIPTION DE SI-TCHEN.

Année 137 de notre ère. Estampage en rouge provenant de Barkoul.

Traduction.

Dans le 8e mois de la 2e année Yong-Ho des Han (137 ap. J.-C.), Si-tchen de Yun-tchang (du Chan-Si), préfet de Toun-hoang (dans la province du Kan-Sou), à la tête de 5,000 hommes de ses circonscriptions, détruisit le prince *Hou-yen* et autres; il coupa les têtes (l'oreille gauche) de toute sa horde; son armée victorieuse, restée complète, fit ainsi disparaître les rebelles des contrées à l'occident (de la Chine); il mit fin aux malheurs des quatre circonscriptions et la tranquillité fut rendue à l'administration des provinces frontières. Sa puissance redoutable s'étant étendue jusqu'ici, on a bâti un temple pour laisser à la postérité le souvenir de son mérite.

Le prince dont il est parlé dans cette inscription appartenait à la confédération des Huns Hiong-nou; son nom de Hou-yen est celui d'une des quatre familles avec lesquelles les Chan-yu des Huns contractaient mariage; à la cour de ceux-ci, les Hou-yen tenaient toujours la gauche, c'est-à-dire qu'ils avaient le pas sur les autres. L'historien Yen-Chi-kou, qui écrivait au VIIe siècle de notre ère, nous dit que les Hou-yen étaient des

Sien-pi. Ce terme est vague, car il désigne à la fois les monts Khing-gan, qui constituent la ligne de partage des eaux entre la Mandchourie et la Mongolie, et les populations probablement de race turque-mongole qui les ont successivement occupés.

Quant aux quatre circonscriptions dont parle le texte, elles avaient été créées en l'année 123 de notre ère, sous la dépendance du camp de Toun-hoang pour la pacification des pays de l'ouest. Le préfet de Toun-hoang était donc chargé de la surveillance des contrées à l'occident de la Chine.

Cette stèle de Si-tchen ne nous était pas tout à fait inconnue; le docteur Piassetzky la mentionne dans sa relation de voyage à travers la Mongolie en 1874-1875. Il nous dit qu'à peine hors de la ville de Barkoul ou Tchen-Si fou, au nord-ouest de Khamil, dans la partie extrême ouest de la province actuelle du Kan-Sou, il a fait halte près d'un temple dans la cour duquel est un kiosque qui abrite la stèle de Si-tchen; c'est, ajoute-t-il, une pierre néphrite d'un peu moins de 2 mètres de hauteur, de près de 1 mètre de largeur et de 50 centimètres d'épaisseur; à la base, cette pierre s'élargit et prend la forme d'un champignon renversé; un seul des côtés du monolithe est poli.

Ce monument est bien connu des savants du Céleste Empire; nous en trouvons en effet une reproduction dans la collection des inscriptions sur pierre et sur métal intitulée *Kin-chi-ts'oei-pien*. Cet ouvrage a été composé et publié par un certain Wang-tchang, en 1805, indépendamment de toute académie ou société savante. C'est une sorte de *Corpus* chinois comprenant la copie de plus de 1,085 inscriptions; chacune d'elles s'y trouve accompagnée d'une grande quantité d'observations critiques empruntées à d'autres ouvrages, y compris celui de Ngao Yang-sieou, célèbre homme d'État du XIe siècle, auquel on doit le plus ancien recueil épigraphique de la Chine.

Dans le *Kin-chi-ts'oei-pien*, la copie de l'inscription dite de Si-tchen est précédée de la description suivante : « La stèle mesure 4 pieds 2 pouces de haut, 1 pied 8 pouces 5 dixièmes de large; elle contient six lignes d'écriture ayant chacune dix caractères; elle se trouve actuellement devant le temple de Koan-Ti à Barkoul. » Viennent ensuite le texte et des observations critiques tirées de cinq ouvrages antérieurs au *Kin-chi-ts'oei-pien* :

1° D'après un ouvrage appelé *Kin-chi-t'ou*, la pierre de Si-tchen se trouvait primitivement à 50 li de Barkoul dans un lieu nommé *Chi-jen-tze*, « la statue de pierre », parce que la stèle étant mince du haut et grosse du bas, son cône se dressait ayant l'aspect d'un homme. C'est en 1729 que le général chinois Yo Tchong-ki la fit porter à son quartier général; en 1735, après l'évacuation des troupes impériales, on la transféra dans le temple de Koan-Ti.

2° Observations tirées des *Mémoires sur le métal et la pierre aux temps des deux dynasties Han*. Les gens du pays ont regravé des copies de l'inscription de Si-tchen; la netteté des estampages provenant de cette source les fait distinguer de ceux qui ont été pris sur l'original. Un lettré du nom de Nieou-Tchen-Kou fait remarquer que les caractères de l'inscription, comme ceux de beaucoup d'autres documents analogues de la dynastie des Han, appartiennent à l'époque de transition entre l'emploi de l'écriture sigillaire *Tchoan* et l'écriture *Li-chou*.

Ensuite l'ouvrage cité nous parle de l'organisation sous les Han des quatre circonscriptions de garde de la frontière, avec leurs garnisons de colons militaires; des défaites subies en 135 et 151 par le préfet de Toun-hoang, lorsqu'il voulut chasser le prince Hou-yen du territoire occupé par les nomades Tch'e-chi (armées de chariots), que je crois être les

Turks Kang-li. Enfin, sans douter absolument de l'authenticité de la stèle, il s'étonne de ce que l'histoire n'ait pas enregistré un fait d'armes aussi important que celui de la destruction du prince de Hou-Yen et de sa horde par Si-tchen en 157, fait qui ne se trouve consigné que sur la pierre de Barkoul. L'article se termine par une note indiquant que les estampages portant les caractères *Li haï sse*, 立海祠, au lieu de *Li te sse*, 立德祠, ne proviennent pas de l'original.

3° L'ouvrage intitulé *Tsien yen t'ang Kin chi wen po wei* nous dit qu'après avoir vaincu avec 2,000 hommes les Tch'e-chi, le prince de Hou-yen avait vu sa puissance s'affirmer davantage; que le mérite qu'a eu Si-tchen de l'avoir défait en 137 est d'autant plus extraordinaire, et que, si les annales de l'Empire n'en parlent pas, cela provient de ce qu'à cette époque la cour de Chine était encombrée de gens nuisibles, qui faisaient obstacle à tout mérite, haïssaient toute capacité et auraient intercepté les rapports envoyés de la frontière à l'empereur Choun-Ti.

4° Le *Chen-chao Ting han tchen ko*, repassant en revue tous les événements qui ont eu lieu en 137, date de la stèle de Si-tchen, nous rappelle que les Sien-pi, nation à laquelle appartenait le prince Hou-yen, ravageaient alors le Leao-tong, mais qu'à cette époque ils furent vaincus par Keng-hoai, protecteur du campement des Wou-hoan, assisté du khan des Huns du Midi. En même temps, dans la 6ᵉ lune, c'est-à-dire deux mois avant la date de la pierre de Barkoul, Tchang-lang, préfet chinois de Toun-hoang, de concert avec le préposé aux affaires occidentales, soumettait Kharashar et deux autres royaumes beaucoup plus à l'ouest que Barkoul; n'est-ce pas une fatalité, dit en terminant l'auteur du mémoire, que la publication de faits historiques de l'importance de celui que

révèle notre stèle ait pu dépendre du plus ou moins d'attention des historiographes?

5° La dernière citation est empruntée au Kin-ting *Si-yu-t'ou-tchi*, description des pays d'Occident, rédigée par ordre de l'empereur K'ien-long en 1782. Après une dissertation sur ce qu'était Barkoul sous la dynastie des Han, l'ouvrage impérial émet l'avis que les faits mentionnés sur la stèle de 157 pourraient avoir eu lieu quelque cinquante à soixante ans avant cette date, qui serait simplement celle de la consécration du temple élevé par les habitants de la localité à la mémoire de Si-tchen.

Le résumé que je viens de fournir du chapitre consacré à la stèle de Si-tchen dans le *Kin-chi-ts'oei-pien* de Wang-tchang suffit à donner une idée de la valeur de ce recueil dont il a été si peu parlé jusqu'ici, et dans lequel je retrouve analysées de la même façon sept des inscriptions provenant de la mission Dutreuil de Rhins et Grenard.

Parmi les remarques que nous venons d'extraire de cet ouvrage, il en est une tout à fait digne d'attention, qui porte sur les contrefaçons dont une stèle chinoise peut être l'objet. Je trouve sur ce sujet, dans un autre ouvrage publié en 1805. le curieux détail que voici. En 1770, un officier du nom de Liou-Ts'oun-ts'oun prit l'estampage de la stèle de Si-tchen et en grava une planche de bois sur laquelle, pour la rendre fruste comme l'original, il brûla de la poudre à fusil; l'intérêt que les Chinois mettent à ces contrefaçons s'inspire surtout d'une superstition d'après laquelle les estampages en noir de la stèle de Si-tchen seraient efficaces contre les dangers de l'eau, et celles faites en rouge, contre les dangers du feu. La vente des estampages est ainsi assurée. Des croyances de cette sorte n'ont pu que contribuer à la sauvegarde de quantité de monuments épigraphiques.

II

INSCRIPTION COMMÉMORATIVE DE LA CONSTRUCTION D'UN PONT PAR QUARANTE INDIVIDUS DANS LE VILLAGE DE CHI-LI-TSOUN, DU DISTRICT DE KAO-PING.

Année 586 (6ᵉ année K'ai-hoang de l'empereur Kao-tsou de la dynastie des Soei).

Avec assez peu de modestie, les auteurs de l'inscription comparent leur pont à la voie lactée qui, dans la mythologie chinoise, est formée par des pies et réunit la constellation de l'Aigle à celle de la Lyre.

III

ÉLOGE FUNÈBRE PAR YU-TCHI-NING 于志寧 D'UN PRÉSIDENT DE LA COUR DES BANQUETS IMPÉRIAUX, NOMMÉ HOANG-FOU, mort le 9ᵉ mois de la 4ᵉ année Jen-cheou, à l'âge de cinquante et un ans et enterré aux frais de l'Etat.

Année 604 (4ᵉ année Jen-cheou de l'empereur Kao-tsou de la dynastie des Soei).

C'est quelque vingt-trois ans après son décès que la stèle de ce personnage a été gravée (en 627), sous la dynastie des T'ang. L'inscription est de la main du célèbre calligraphe Ngeou-Yang-siun; elle figure actuellement dans la collection de l'École confucéenne de Si-ngan-fou. Le recueil archéologique *Kin-chi tsóei-pien* en fournit une copie et critique l'exactitude des titres et états de service trop pieusement attribués au défunt. En Chine, encore plus qu'ailleurs, rien n'est menteur comme une épitaphe.

Yu-T'chi-ning, le rédacteur de l'épitaphe, est un des personnages que l'empereur Kao-tsong désigna en 655 pour collaborer à la rédaction des traductions du célèbre moine voyageur Hiuan-tchoang.

IV

ÉLOGE FUNÈBRE DU MOINE BOUDDHISTE TAO-IN, 道因, DU TEMPLE T'O-PAO-SSE À TCH'ENG-TOU DU SSE-TCHOUEN.

Année 663 (3ᵉ année Long-so de l'empereur Kao-tsong de la dynastie des T'ang).

Tao-in s'appelait *Heou* 侯; il était originaire de Pou-yang de la province du Ho-nan. En 645, l'empereur Tai-tsong le fit venir à Tchang-ngan (Si-ngan fou) pour assister le fameux pèlerin Hiuan-tchoang dans la traduction des livres sacrés qu'il avait rapportés de l'Inde. Il mourut à l'âge de soixante-douze ans (onze ans avant Hiuan-tchoang) dans le couvent Hoei-je-sse. Li-yen a rédigé son inscription funéraire et Ngeou Yan-tong l'a calligraphiée.

V

INSCRIPTION DE LA MAIN DE HOAI-JEN 懷仁, PRÊTRE DU CÉLÈBRE MONASTÈRE BOUDDHIQUE HONG-FOU-SSE À SI-NGAN-FOU.

Année 672 (3ᵉ année Hien-heng de l'empereur Kao-tsong de la dynastie des T'ang).

Cette inscription réunit la préface et l'introduction que l'empereur Taï Tsong accorda en 648 aux travaux du fameux pèlerin Hiuan-tchoang, et qu'avait écrites le prince Tchou Soei-leang.

Ces deux documents avaient déjà été gravés sur pierre en 652 et 653 dans le temple Tze-ngen sse, du vivant de Hiuan-tchoang; on les retrouve dans la Vie et les voyages de ce moine; ils sont écrits, dit Stanislas Julien, d'un style ambitieux, rempli de métaphores brillantes et d'allusions recherchées. C'est à la fois un éloge pompeux de la doctrine bouddhique et du dévouement héroïque de Hiuan-tchoang; mais

il ne s'y trouve rien de nouveau, aucune observation de quelque intérêt pour l'histoire ou la géographie de l'Inde; Hoei-jen y a joint la traduction du Prajnâ paramitâ hridaya sutra, traduit par Hiuan-tchoang.

Cette stèle, surmontée de sept figures bouddhiques, a été érigée par le moine Lu-Kien 侶建 de Si-ngan-fou et gravée par Ko-Chen-li 葛神力.

Au point de vue paléographique, cette inscription de l'année 672 offre ceci de curieux qu'elle mentionne l'emploi par son auteur de la forme d'écriture appelée Kiai-chou 楷 ou «écriture modèle», inventée par Wang-Hi-tchi 王羲之 vers 350 de J.-C., c'est-à-dire plus de 300 ans avant la date de la stèle; l'emploi de cette forme graphique, adoptée aujourd'hui par la typographie chinoise, méritait donc encore d'être signalé comme rare, plus de trois siècles après son invention.

VI

Éloge funèbre du maréchal... Ou-Wen, écrite à la manière de Wang-Hi-tchi par le moine Ta-ya, du couvent bouddhique de Hong-fou-sse.

Année 721 (9e année K'aï-yuan de l'empereur Hiuan-tsong de la dynastie des T'ang).

L'inscription est incomplète et l'on ignore le nom de famille du défunt; la stèle se trouvait dans le temple *King-hing-fou-sse* 京興福寺, situé au sud de Si-ngan-fou.

VII

INSCRIPTION COMPLÈTE DE LA STÈLE SYRO-NESTORIENNE, RÉDIGÉE PAR ADAM, ÉVÊQUE NESTORIEN DE LA CHINE, ÉRIGÉE PAR IBOUZID, PRÊTRE ET CHORÉVÊQUE DE KOMDAN (SI-NGAN FOU), ÉCRITE PAR LIU SIEOU-YEN, SECRÉTAIRE SURNUMÉRAIRE DU CONSEIL DE L'EMPIRE.

Année 781 (2e année Kien-tchong de l'empereur Te-tsong de la dynastie des T'ang).

Cette inscription, rendue fameuse par les polémiques qu'elle a soulevées chez nous il y a deux siècles, lorsque parut la traduction de Boym, publiée par Kircher, est celle dont Pauthier nous a donné une version nouvelle en 1858.

L'estampage original, dont se sont servis Pauthier et quelques savants après lui, était dépourvu de ses deux contreparties latérales qui fournissent les noms en chinois et en syriaque des prêtres nestoriens habitant Si-ngan-fou à la date du monument; aussi Pauthier dut-il avoir recours à la copie qu'en donne Kircher dans son *Prodromus Coptus* (Romæ, 1636). L'exemplaire complet qu'a rapporté M. Grenard m'a permis de relever et de corriger quarante-deux fautes de lecture dans les publications de Kircher et de Pauthier; l'abbé Chabot a pu également corriger bon nombre de légendes syriaques.

Cette stèle nestorienne se trouve à un kilomètre et demi à l'ouest de la ville actuelle de Si-ngan-fou; pour y parvenir on suit un chemin vicinal; on pénètre dans une ferme et de là dans un petit enclos dont le fermier a la clef.

VIII

Inscription dite *de la Sainte Mère* (Cheng-mou), par le prêtre bouddhiste Hoai-Sou 懷素, natif de Tchang-cha dans la province du Hou-nan. Son surnom était Tsang-tchen 藏眞.

Année 793 (9e année Tcheng-yuan de l'empereur Te-tsong de la dynastie des T'ang).

Cette inscription, dédiée à une jeune femme du Kiang-sou, qui fut déifiée sous le titre de Tong-ling cheng-mou, « la sainte mère de Tong-Ling », a été gravée sur pierre en 798 et visitée par le grand chancelier Si-hiou et deux autres personnages en 830. Ce fait est mentionné dans l'angle gauche inférieur de la stèle.

Chez nous, en Europe, la lisibilité est la condition première

d'une belle écriture; il en est tout autrement en Chine : l'inscription de Hoai-sou en est un exemple; écrite dans une cursive échevelée, avec une virtuosité de pinceau incomparable qui fait l'admiration des connaisseurs, elle est aujourd'hui indéchiffrable. Un ouvrage intitulé *Mémoire de la théière d'or* 金壺記, cité dans l'Histoire de l'écriture et de la peinture de l'empereur K'ien-long, nous explique que la fougue de pinceau du prêtre Hoai-sou provenait de l'abus qu'il faisait du vin. Chaque jour il était ivre et ses contemporains appelaient son écriture l'écriture du moine ivre.

IX

Éloge funèbre du prêtre bouddhiste Ta-Ta 大達, du temple Ngan-Kouo-sse 安國寺, gravé par les stélégraphes impériaux d'après la rédaction et l'écriture du grand chancelier Si-hiou 裴休.

Année 842 (12e mois de la 1re année Hoei-tchang de l'empereur Wou-tsong de la dynastie des T'ang).

Ce monument est communément désigné sous le nom de *Hiuan mi t'a pei* 玄秘塔碑 ou *Stèle de la tour du profond mystère;* il est aujourd'hui dans l'école confucéenne de Si-ngan-fou.

X

Inscription commémorative des enseignements du prêtre bouddhiste Koei-fong 圭峯, surnommé Tsong-mi 宗密, décoré du nom posthume de Ting-hoei, 定慧, originaire de la province de Sse-tchoen; il se disait disciple à la 39e génération de Sakyamoni.

Année 856 (7e année Hoei-tch'ang de l'empereur Wou-tsong de la dynastie des T'ang).

La stèle consacrée à ce prêtre, mort en 841, a été gravée par Chao Kien-tch'ou, stélégraphe impérial, d'après la rédac-

tion et l'écriture du grand chancelier Si-hiou. Ce monument fait partie de la collection de l'école confucéenne de Si-ngan-fou.

XI

Cet estampage est celui de la stèle qu'aurait gravée, au XXIIIe siècle avant notre ère, le grand Yu. Elle a été traduite successivement par Amyot, Hager, Klaproth, Legge et Gardner; Legge est le premier qui ait sérieusement critiqué, en 1865, les origines de ce monument apocryphe, qui me paraît, ainsi qu'à M. Legge, attribuable aux années 1208-1225 de notre ère, c'est-à-dire aux années Kia-ting de l'empereur Ning-tsong de la dynastie des Song.

On sait que le grand Yu passe pour avoir réglé le cours des eaux dans les neuf provinces dont se composait en son temps l'empire du Milieu. Aucun des livres sacrés de la Chine, pas plus que l'histoire si consciencieuse de Sse-ma-tsien, ne fait la moindre allusion à une stèle quelconque qu'il aurait dressée pour commémorer l'achèvement de cette entreprise. La première mention qui en est faite se trouve dans l'ouvrage d'un bonze taoïste nommé Tchao-ye qui vivait à la fin du premier siècle de notre ère, ouvrage que ses récits chimériques ont dû faire beaucoup lire. On trouve ensuite quelques poètes qui, s'inspirant sans doute du récit merveilleux du bonze, ont fait allusion à une stèle du grand Yu qui devait se trouver sur le pic Kiu-leou dans les monts Heng-chan de la province du Hou-nan; enfin au VIIe siècle le poète Leou-yu-si et le célèbre philosophe Han-yu voulurent avoir le cœur net de ces légendes; ils se rendirent dans le lieu indiqué et n'y trouvèrent rien. Han-yu railla dans ses vers le prêtre taoïste, premier inventeur de la légende; cependant la légende n'en subsista pas moins : elle s'affirma même davantage, mais tout aussi gratuitement, si bien qu'à la fin du XIIe siècle Tchou-hi, le

fameux commentateur des classiques chinois, et son ami Tchang-tch'a voulurent à leur tour se rendre compte des choses. Tchou-hi visita la montagne Kiu-leou et en revint avec la conviction que l'inscription du grand Yu n'avait jamais existé que dans les rêves du taoïsme. La pierre acquit alors le don de paraître et de disparaître, et c'est précisément peu d'années après la mort de Tchou-hi, en l'an 1200, que la légende de la stèle du grand Yu prend enfin un corps. En effet, entre les années 1208 et 1224, un officier du Sse-tchoen nommé Ho-tchi, conduit par un bûcheron, prétendit avoir trouvé le monument, non pas sur le pic Kiu-leou, mais sur le pic Tchong-yong.

Il va de soi que personne ne revit la stèle après lui. Ho-tchi affirme en avoir pris une copie qu'il aurait fait regraver sur une pierre dans le monastère de Koei-men 夔門, dont on ignore la situation, ou dans l'école de Yo-lou du Hou-nan.

A la même époque, un nommé Yang Yong-siou l'aurait fait graver d'autre part à Ngan-ning-tcheou du Yun-nan.

La dynastie des Song et, après elle, celle des Yuan s'écoulèrent sans qu'aucun des recueils archéologiques publiés à ces deux époques fasse la moindre allusion à la stèle du grand Yu; ce n'est qu'entre les années 1504 et 1525 qu'elle voit le jour, grâce à un lettré du Hou-nan nommé Tchang-ki-wen 長季文, qui prétend avoir eu en main la copie faite, au début du XIIIe siècle, par Ho-tchi, lequel semble être le véritable créateur du monument.

Telle est l'origine de la stèle du grand Yu dont la plus ancienne copie aujourd'hui connue daterait de l'année 1540 et se trouve dans le temple taoïste du Yu-lin à cinq milles de la ville de Chao-hing dans le Tchi-kiang; c'est sans doute d'après elle qu'un certain Mao Hoei-kien a fabriqué en 1666 la copie sur pierre qui figure dans l'école confucéenne de Si-ngan-fou et dont M. Grenard a rapporté l'empreinte.

Je conclus donc avec le docteur Legge que cette pierre, découverte 3,600 ans après la date attribuée à son origine, par des auteurs relativement modernes, est due à l'imagination inventive des prêtres taoïstes du XIII[e] siècle de notre ère, et qu'elle est tout à fait digne d'être mise au même rang que la stèle sur laquelle le grec Évhémère prétendait avoir vu une inscription racontant la vie de Zeus.

XII

Année 1683 (22[e] année du règne de l'empereur K'ang-hi). Un nommé Ao-lo 鄂洛 commémore dans une inscription la pieuse conduite de feu son père envers sa grand'mère, sa mère et ses enfants.

XIII

Année 1704 (43[e] année de l'empereur K'ang-hi). Portrait du héros Koan-ti, mort en 219 de J.-C. et devenu dieu de la guerre. — Son éloge par un certain Li-chan 禮善.

Tels sont les estampages des treize inscriptions chinoises de la mission Dutreuil de Rhins et Grenard. Deux d'entre elles seulement méritent d'être reproduites par l'héliogravure : 1° celle qui porte le n° 1, datée de l'an 137 de notre ère, relative à une victoire remportée sur le prince Hou-yen par Si-tchen, préfet de Toun-hoang; et le n° 7, l'inscription complète de la stèle syro-nestorienne de Si-ngan-fou. Quant aux autres, elles n'ont d'intérêt qu'au point de vue paléographique ou, plus simplement, calligraphique; il ne s'y trouve aucun fait dont puisse bénéficier l'histoire politique ou religieuse de l'empire chinois.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Les inscriptions sur ardoise de l'abbaye de Villers, par M. Paul Sheridan (Bruxelles, 1896, in-8°; extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, tome X);

Complément du catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Madrid, publié par H. Omont (Paris, 1897, in-8°; extrait de la *Revue des bibliothèques*);

Annual Report of the board of regents on the Smithsonian Institution, ... for the year ending june 30, 1894. — Report of the U. S. national Museum (Washington, 1896, in-8°);

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, XXV (Paris et Saintes, 1896, in-8°).

L'Académie des sciences de Cracovie adresse à l'Académie les deux publications suivantes :

Sprawozdanie komisyi do badania historyi sztuki w Polsce, tome VI, fasc. I (Cracovie, 1897, in-4°);

Archiwum do dziejów literatury i oświaty w Polsce, tome IX (Cracovie, 1897, in-8°).

M. Barth fait hommage, au nom de l'auteur, le pandit Rāmnāth Tarkaratna, d'un recueil de poésies sanscrites intitulé *Aryālaharī* (Calcutta, 1896, in-12).

«Le brahmane Rāmnāth Tarkaratna, qui a rendu d'excellents services à l'histoire littéraire de l'Inde par sa collaboration à l'inventaire des manuscrits sanscrits dirigé par feu Rājendralāl Mitra, tient une des premières places parmi le nombre de plus en plus réduit des pandits bengalais qui cultivent encore l'ancienne poésie, une mode qui s'en va là-bas, comme celle des vers latins chez nous. J'ai déjà eu l'honneur de présenter à l'Académie une de ses œuvres, un poème épique intitulé «le Triomphe de Vāsudeva»[1]. En voici une autre d'un genre moins entravé de con-

[1] Voir *Comptes rendus*, 26 octobre 1894, p. 402.

ventions et se prêtant mieux à l'expression d'une pensée personnelle. L'*Aryālaharī,* «un flot de stances āryās», est, comme l'indique le sous-titre *āryānavaçatī,* un recueil de neuf centuries (le nombre exact est 910) de stances dans le mètre *āryā,* indépendantes les unes des autres, tout au plus réunies en petits groupes par de légères affinités, exprimant chacune, sous une forme raffinée, une pensée, une maxime, un sentiment, parfois une simple image ou une impression toute fugitive, ce qu'en langage technique on appelle des *subhāshitas* ou *suktis*, «des choses «bien dites». Elle se rattache ainsi à cette poésie gnomique si richement représentée dans les diverses littératures de l'Inde, qui lui doivent quelques-uns de leurs chefs-d'œuvres. Le thème traditionnel de cette poésie est celui des «trois mobiles de la vie», l'amour, l'intérêt et le devoir : ici ce thème est simplement l'amour; mais il est traité d'une façon si décente, si éloignée de la licence des anciens modèles, que le recueil peut à peine être appelé érotique. Le pandit, qui n'a pas toujours eu à se louer des hommes, y a mêlé une veine d'amertume : dans les stances qui servent d'introduction (45-80) et ailleurs encore dans le volume, il s'indigne contre les méchants, les calomniateurs, les envieux, les gens au cœur dur; mais il se reprend bien vite et fait l'éloge de la douceur, de l'universelle bienveillance et du pardon des injures. Il a aussi cherché à renouveler le vieux bagage de cette poésie par des emprunts aux sciences modernes : c'est ainsi que la montre, la pendule, les chemins de fer, la photographie, le télégraphe, le téléphone, le microphone, le télescope, le microscope, le laryngoscope, le thermomètre, le lactomètre lui ont fourni des allusions, des comparaisons et des métaphores qu'on est un peu étonné de trouver sous un vêtement sanscrit. Le premier danger du genre est de tomber dans la subtilité de pensée et dans la subtilité d'expression; un autre est de forcer les ressources de la langue, précisément parce que celles-ci, en apparence du moins, sont illimitées. Le pandit n'a pas toujours su éviter ce double péril : à côté de stances vraiment ingénieuses et souvent fort belles, il nous en sert trop qui sont de simples rébus, et je doute qu'en Europe du moins beaucoup de lecteurs lui restent fidèles à travers ses neuf centuries.»

M. DE BARTHÉLEMY a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, le 12e volume de ses *Mémoires* (Dijon, 1896, in-4°). Cette Commission date de 1831; elle est l'une des sociétés savantes de province qui ont le plus contribué au développement des

sciences historiques et archéologiques. Tous les ans, elle donne un compte rendu de ses travaux, répertoire très précieux où sont consignés tous les faits signalés par ses membres. En outre elle publie des volumes in-4°, consacrés aux *Mémoires* et enrichis de très belles planches.

«Dans le volume que j'offre aujourd'hui, je note un travail complet sur la suite des évêques de Dijon. L'origine de ce siège ne remonte qu'à un siècle et demi et, justement peut-être à cause de cette date récente, les recherches précédemment faites étaient restées incomplètes; cette notice est suivie du pouillé et de la carte du diocèse : le premier rédigé vers 1789 et la seconde en 1746, quinze ans après l'érection de l'évêché.

«M. Joseph Garnier, dont plusieurs d'entre nous connaissent l'érudition et l'activité, a fourni à ce volume deux mémoires : l'un sur les artistes bourguignons aux XIV[e] et XV[e] siècles; l'autre sur l'histoire et la reconstitution de la maison du Miroir à Dijon, dont il fait connaître les vicissitudes depuis le XIII[e] siècle. Citons aussi un rapport sur l'église de Frentenard, ses sépultures et ses peintures de la fin du XVI[e] siècle; des notes détaillées sur l'église de Rouvres, ses tombes et sa superbe croix reliquaire du XIII[e] siècle, provenant de l'ancien prieuré d'Époisses; un essai sur les épis et girouettes de Dijon; une étude sur les tapisseries de la fin du XIV[e] siècle données à la collégiale de Notre-Dame de Beaune; enfin, sous le titre d'*Épigraphie bourguignonne*, un long répertoire, abondamment enrichi de notes, des inscriptions disparues ou existant encore dans les hôpitaux du Saint-Esprit et de Notre-Dame de la Charité de Dijon.»

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part du P. Abel, directeur de la maison de la *Bonne Presse*, un album intitulé *La carte mosaïque de Madaba* (Paris, 1897, in-4° oblong) et contenant la reproduction de ce précieux monument géographique. Cet album se compose de 12 grandes planches exécutées en fac-similé d'après les excellentes photographies prises par le P. Germer-Durand, photographies que j'ai eu l'honneur de communiquer en original à l'Académie dans une de ses séances précédentes. Aux dix planches donnant une image fidèle et détaillée de la mosaïque géographique on a joint une planche représentant un fragment d'une autre mosaïque purement décorative, découverte à côté de la précédente et faisant apparemment partie du même ensemble, et une planche donnant une vue générale de la ville de Madeba. Ces gravures, exécutées d'une façon remarquable, permettront aux savants d'étudier avec pré-

cision et sûreté ce document d'une valeur inestimable. Elles sont accompagnées d'une description et d'un commentaire consciencieux, dus au P. Germer-Durand et publiés par lui dans un des derniers numéros du *Cosmos* (24 avril 1897).

SÉANCE DU 28 MAI.

M. Clermont-Ganneau communique la lettre suivante, qui lui a été adressée de Jérusalem par le P. Germer-Durand :

Jérusalem, le 11 mai 1897.

Monsieur,

A notre retour de Petra, je m'empresse de vous adresser l'estampage et la photographie d'une inscription nabatéenne que je crois inédite. Elle est malheureusement un peu dégradée au commencement des lignes. Le socle mouluré sur lequel elle est gravée était presque complètement enfoui sous le sol; nous l'avons dégagé, mais la cassure était ancienne, et le morceau manque. Telle qu'elle est cependant, on peut la rétablir presque entièrement. Il nous a paru que c'était un document historique de quelque importance. Je vous serai obligé de vouloir bien la communiquer à la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*.

Nous avons également relevé quelques débris d'inscriptions nabatéennes, dont je compte vous adresser les copies ou les photographies dès que nous aurons achevé de développer nos clichés.

Malheureusement les inscriptions sont rares à Petra. Le grès s'effrite rapidement, et la plupart des monuments sont dégradés. Il est probable qu'un grand nombre de *tituli* étaient gravés sur des plaques de marbre, qui ont disparu. On voit, sur les façades ou dans les vestibules des tombeaux, des trous de scellement qui ne s'expliquent pas autrement.

A notre retour nous avons suivi l'ancienne voie romaine depuis Petra jusqu'à Madaba, presque sans perdre de vue l'ancien pavage, qui est conservé en grande partie. C'est vous dire que nous avons rencontré un grand nombre de bornes milliaires, en particulier la série signalée par

MM. Mauss et Sauvaire entre Chaubek et Zat Rass. Nous y avons relevé un grand nombre d'inscriptions, souvent mutilées, mais intéressantes, et certainement inédites. Je me propose d'en faire prochainement la publication.

M. Clermont-Ganneau ajoute quelques observations au sujet de l'inscription nabatéenne découverte à Petra par le P. Germer-Durand. Autant qu'on peut s'en rendre compte par un premier examen de l'estampage et de la photographie, il s'agit d'un monument du plus haut intérêt, le piédestal d'une statue élevée au roi nabatéen Rabel Ier, qui vainquit et tua à Môtho le roi séleucide Antiochos XII Dionysos, vers l'an 86 avant notre ère. La dédicace est datée du mois de kaslev [1] de l'an 16, à ce qu'il semble, du règne de son successeur Arétas III Philhellène, qui devait être son frère cadet, tous deux étant fils d'Obodas Ier, prédécesseur de Rabel Ier.

Ce texte semble donc être jusqu'à ce jour et de beaucoup le plus ancien connu en langue nabatéenne. Il serait vivement à souhaiter qu'on entreprît une petite fouille sur les lieux, car on aurait chance de retrouver dans le voisinage du piédestal la statue royale qui le surmontait.

M. Ph. Berger a reçu du P. Bouillon, professeur d'hébreu à Notre-Dame-de-France à Jérusalem, qui faisait partie de l'expédition, une lettre sur la même découverte. M. Berger relève le bonheur avec lequel le R. P. Bouillon a reconnu le nom du roi Rabel sur cette inscription, ainsi que le mois de kislev, qui ne figurait pas encore dans le calendrier nabatéen.

Le P. Bouillon lui a envoyé en même temps la photographie de plusieurs autres inscriptions trouvées à Petra, et dont l'une, qui est bilingue, nabatéenne et grecque, est malheureusement très mutilée.

[1] Ce mois, qui existe sous une forme identique dans le calendrier juif et sous une forme similaire (*kasloul*) dans le calendrier palmyrénien, vient combler une lacune du calendrier nabatéen, tel que nous le connaissions jusqu'ici par les inscriptions. Ce devait être le neuvième mois.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission du prix Gobert.

La séance étant redevenue publique, M. Senart donne lecture d'une communication qui lui a été adressée par M. Adhémar Leclère, résident à Kratié (Cambodge) et bien connu de l'Académie par le zèle avec lequel il s'est consacré et continue de se consacrer à l'étude de la littérature et des institutions du Cambodge.

Cette notice est relative aux divers types connus au Cambodge du « Pied sacré » du Buddha, auquel en ce pays, comme dans les autres régions buddhiques, s'adresse un culte populaire[1].

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

L'Académie m'a chargé d'examiner une lettre de M. Bondurand, archiviste départemental du Gard, contenant un essai de restitution de l'inscription du temple de Vienne (Isère).

Cette inscription, qui se composait de grandes lettres de bronze, alignées sur la frise et sur l'architrave de la façade du temple antique dit « d'Auguste et de Livie », a depuis longtemps tout à fait disparu, mais il existe des indices certains de sa présence. Les trous dans lesquels s'engageaient les tenons qui fixaient à la pierre les caractères métalliques sont parfaitement visibles; l'œil peut y saisir encore les traces d'un certain nombre de lettres.

Depuis longtemps on avait retrouvé sur la frise les mots DIVO AVGVSTO et sur l'architrave, où ils paraissaient avoir été ajoutés, les mots ET DIVAE AVGVSTAE. A la fin du siècle dernier, un Allemand établi à Vienne, P. Schneyder, fit dresser un échafaudage devant la façade du temple et réussit à se procurer un calque très exact de la frise et des parties de l'architrave où existent les trous des tenons. Un examen attentif de ce calque lui permit de trouver, pour l'inscription de la frise, les mots DIVO AVGVSTO OPTIMO MAXIMO, et, pour celle

[1] Voir ci-après.

de l'architrave, les mots ET DIVAE AVGVSTAE[1]. Le travail de Schneyder laissait cependant une lacune mal remplie avant le mot DIVO et une seconde lacune plus considérable à remplir entre les mots AVGVSTO et OPTIMO.

M. Bondurand a repris l'étude des trous de l'inscription sur le dessin même de Schneyder, publié en fac-similé par M. Otto Hirschfeld[2]. Il est arrivé à cette conviction que la première lacune, mal comblée par Schneyder, devait être remplie par le mot DIVO, correspondant exactement, d'après lui, aux trous existant au début du texte; le second mot serait AVGVSTO qui correspondrait également aux trous suivants. Cela est possible. Si les constatations de M. Bondurand sont exactes, si le texte débutait par les mots *divo Augusto*, ce début ne présenterait aucune difficulté.

Mais la proposition faite par M. Bondurand pour combler la seconde lacune est absolument inadmissible. D'après ses constatations il faudrait introduire les mots IMP·CAESARI entre les mots AVGVSTO et OPTIMO, de telle sorte que l'inscription du temple de Vienne, d'après M. Bondurand, devrait se lire :

DIVO·AVGVSTO·IMP·CAESARI·OPTIMO·MAXIMO
ET·DIVAE·AVGVSTAE

M. Bondurand ajoute : « Cette lecture est conforme aux règles épigraphiques, car Auguste est appelé dans les inscriptions *imp(erator) Caesar Aug(ustus).* » — Le mot *divus* précédant le nom d'un empereur signifie que cet empereur a reçu, après sa mort, les honneurs de l'apothéose. Dès qu'il a un culte officiel, l'empereur divinisé n'est plus appelé *imperator Caesar;* il est simplement désigné par le mot *divus*, suivi de son nom habituel. C'est le cas d'Auguste sur le monument de Vienne. Les mots *imperator Caesar Augustus* désignent Auguste vivant; les mots *divus Augustus* dé-

[1] Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne,* t. I, n° 3; *Corp. inscr. latin.*, vol. XII, n° 1845.

[2] *Corp. inscr. latin.,* loc. cit.

signent Auguste mort. Ces deux expressions, s'appliquant au même empereur, ne peuvent donc se trouver réunies dans le même texte. Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir un recueil d'inscriptions latines.

COMMUNICATION.

LES DIVERS TYPES CONNUS AU CAMBODGE DU *PIED SACRÉ* DU BUDDHA. NOTE DE M. ADHÉMAR LECLÈRE, RÉSIDENT À KRATIÉ (CAMBODGE).

Au Cambodge, comme dans tous les pays buddhistes, le *śrîpâda* a ses fidèles et ses représentations. Je l'ai trouvé sur le mont Pantouk, à 5 kilomètres environ de la résidence de Kompong Thoni, sous la forme d'une petite baignoire creusée dans le rocher et au fond de laquelle on distinguait, vaguement indiqués, cinq orteils de même longueur, et, sur toute la surface, des lignes ondulatoires qui ressemblaient un peu à des rosaces faites d'un seul fil roulé comme un câble sur un pont de navire. Ce *śrîpâda* ou *préas bat,* comme disent les Cambodgiens, est le plus simple et, par conséquent, le moins intéressant de ceux qu'on trouve en Indo-Chine.

J'ai encore rencontré le *śrîpâda,* en double exemplaire, dans la galerie qu'on nomme, à Ângkor-véat, « la Galerie des Mille Dieux », et, en un exemplaire absolument semblable, sur le sommet du phnom Bakhéng, une petite colline surmontée d'une ruine antique, très connue et située sur le côté gauche de la route qui mène d'Ângkor-véat à Ângkor-thom. Ces trois *śrîpâda* sont sculptés chacun sur une belle pierre, haute de 2 mètres, large de 1 mètre et épaisse de 0 m. 35 à 0 m. 40. Les sculptures sont très bien exécutées, très soignées et entièrement dorées avec des feuilles d'or battu.

On trouve encore des représentations du *śrîpâda* dans presque toutes les pagodes du Cambodge, le plus souvent peintes sur une toile de cotonnade teinte en jaune ou à laquelle on a laissé sa couleur naturelle.

Outre ces trois représentations types du *śrîpâda,* qui sont loin d'être identiques, ainsi que je le montrerai tout à l'heure, on peut se procurer dans quelques bonzeries, dont le chef est instruit, studieux et curieux des choses sacrées, un petit sûtra, en langue cambodgienne, d'environ deux cent vingt vers (non compris le préambule en pâli très altéré), qui porte le titre de *Préas bat préas Puthéa,* le sûtra du Saint Pied du Saint Buddha.

L'examen de ces quatre documents nouveaux, car ils n'ont encore fait, je crois, l'objet ni d'une description, ni même d'une citation, m'a donné les moyens de faire plusieurs observations curieuses et de nature à intéresser l'Académie et les indianistes que l'étude du Pied du Buddha préoccupe.

Laissons un instant de côté l'excavation du mont Santouk et le petit sûtra cambodgien, et examinons le *Préas bat* d'Ângkor-véat, qui est sculpté sur pierre, et le *Préas bat,* que j'appellerai «commun», qui se rencontre partout, peint sur cotonnade blanche ou jaune.

On pourrait se trouver en présence de ces deux images du *śrîpâda* sans tout d'abord y voir la représentation du même objet. A première vue, les profanes — qui n'ont jamais vu de pieds ayant les orteils de même longueur et l'apparence d'un parallélogramme long, régulier et seulement arrondi par en bas — les profanes, dis-je, prennent le *Préas bat* d'Ângkor-véat pour une vie du Buddha très détaillée en petites figures, et le *Préas bat* commun pour un zodiaque très compliqué. C'est assez dire que le Pied du Buddha à Ângkorvéat donne les signes dont il est orné dans des cases formant un certain nombre de lignes parallèles, comme les figures d'une image d'Épinal, et

que le Pied du Buddha commun les présente dans des cases groupées de manière à former plusieurs cercles concentriques.

Cependant un détail important ne tarde pas à attirer l'attention des profanes eux-mêmes : c'est la présence, au milieu des signes du *Préas bat,* d'une sorte de roue, huit à neuf fois plus grande qu'une des cases qui l'entourent. Cette roue, c'est le *cakra,* le disque de Vishṇu, qui est aussi l'arme merveilleuse et l'un des sept attributs d'un roi Cakravartin. Or cette roue est identique dans les deux représentations que j'ai sous les yeux, et comprend les trois ou quatre parties bien connues qui doivent concourir à la former : le trou du moyeu, les petits motifs qui décorent le moyeu (ils manquent dans le *Préas bat* d'Ângkor-véat), les rayons, le bord extérieur et circulaire de la roue. Le *cakra* est un signe rituel, mais *ici* un signe en dehors des autres signes, c'est-à-dire un signe qui ne doit pas être compté au nombre réglementaire des signes, car il se trouve toujours plus petit dans une des cases qui l'entourent.

La constatation de ce fait important m'a amené à repousser l'idée tant de fois émise que les signes du Pied du Buddha sont tantôt rangés *à l'intérieur,* tantôt rangés *à l'extérieur* du *cakra* de la roue, quelle que soit la disposition, circulaire ou parallèle, donnée aux rangs des cases qui les contiennent. Cette interprétation est très importante, car elle permet de reconnaître que la différence entre les deux images est moins grande qu'on le croyait, puisque le *cakra* est toujours au milieu du pied (tantôt plus en avant, tantôt plus en arrière, mais toujours au milieu par rapport aux côtés), puisqu'il est toujours entouré des signes; c'est-à-dire que les deux représentations ne diffèrent que par la manière dont les cases des signes sont rangées autour d'un *cakra* toujours le même.

La seconde observation que je fis fut celle-ci, que le nombre des cases contenant des signes varie d'une représentation du

Préas bat à l'autre, mais que le nombre des signes est toujours constant à 108. Le *Préas bat* commun me donne trois cercles concentriques au *cakra* et embrassant l'un 40 cases, l'autre 36, le troisième 32, soit au total 108 cases contenant chacune un signe, c'est-à-dire 108 signes. Le *Préas bat* d'Ângkor-véat me donne 99 cases en 11 lignes de chacune 9 cases; mais quatre cases sont ou entièrement absorbées ou trop écornées pour qu'on ait pu y introduire un signe; parmi les 95 cases effectives, j'en trouve une qui porte le mont Meru et les sept monts de sa ceinture, c'est-à-dire une case qui comporte 8 signes; j'en trouve une autre qui, divisée en quatre parties, porte les quatre océans, c'est-à dire une case qui comporte 4 signes; enfin j'en trouve une autre encore, également divisée en quatre parties, qui porte les quatre continents, c'est-à-dire une case qui comporte 4 signes; soit 3 cases pour 16 signes, ou 13 signes en plus du nombre des cases, c'est-à-dire 95 cases pour 108 signes. Mon petit sûtra cambodgien énumère aussi, en outre du *cakra* central, 108 signes. Cela prouve que le nombre réglementaire est constant, au Cambodge tout au moins. M. Léon Feer a dernièrement fait la même constatation pour les *śrîpâda* qu'on trouve au Siam, d'après les planches XXI et LVIII que M. Lucien Fournereau en a données dans son beau livre sur le *Siam ancien.*

Une troisième observation que je fis fut celle-ci, que ces signes sont loin de concorder et qu'on relève un certain nombre d'entre eux sur une représentation du *śrîpâda,* qui ne se retrouvent pas dans les autres. Mais cette constatation n'est nouvelle que pour le Cambodge; il y a longtemps qu'elle a été faite pour les autres pays, et que Burnouf, par exemple, a désespéré d'identifier les quatre listes qu'il avait étudiées. Je signalerai cependant, avant de passer au *jâla,* que la manière de représenter un même signe peut varier et que les deux *śrîpâda* cambodgiens que j'avais sous les yeux représentent :

l'un (celui d'Ângkor-véat) les six devalokas et les seize brahmalokas sous la figure de personnages assis à l'indienne, et l'autre (le *Préas bat* commun) les mêmes signes sous la figure de vingt-deux palais. Il en est de même pour le soleil et la lune qui, dans le premier, sont représentés sous les traits de leurs régents, et, dans le second, et aussi dans le petit sûtra, sous la forme de palais. Ce n'est point là un fait très important, mais j'estime qu'il n'était pas inutile de le signaler pour le Cambodge.

Venons maintenant au *jâla*. Je crois qu'il faut définitivement repousser l'opinion de M. Foucaux et ne plus songer à voir dans le *jâla* une membrane réunissant entre eux les doigts des pieds et des mains, et faisant du Buddha un personnage aux mains et aux pieds palmés. Tous les documents connus jusqu'à présent lui sont défavorables et les deux que j'ai sous les yeux, le *śrîpâda* du mont Santouk et mon petit sûtra, sont loin de l'appuyer. Mais personne, à ma connaissance, n'a dit ce qu'il faut entendre par le *jâla* et ce qu'il faut voir dans les lignes ondulatoires *ou autres* qui décorent les orteils du *Préas bat*. Me permettra-t-on ici de tenter de résoudre la question?

Les Cambodgiens nomment *chéaléa* les lignes ondulatoires ou les rosaces tracées sous les orteils du *Préas bat;* or ce mot, qui appartient à la langue sacrée, est le mot pâli altéré *jâla,* réseau, filet; ils le traduisent quelquefois en langue vulgaire par le mot *sâmnanh,* qui lui aussi signifie «filet»[1], et plus souvent par le mot *khchanv* (prononcez *khchan*), qui désigne un coquillage spiriforme, les lignes ondulatoires du bout des doigts, et aussi — et c'est là un fait important — les rosaces qui figurent sous les orteils et même sous les pieds du *Préas bat*. Je dis «rosaces» parce que le *Préas bat* d'Ângkor-véat et le *Préas bat* commun sont d'accord pour donner le *jâla,* non sous la

[1] Les toiles d'araignées sont nommées *sâmnanh pingpéang.*

forme de lignes ondulatoires, mais sous celle de deux groupes de cercles concentriques placés l'un au bout, l'autre à la naissance de l'orteil. Dans le *Préas bat* d'Ângkor-véat, les cercles de chaque groupe sont ornés de dentelures et sont plus nombreux que dans le *Préas bat* commun; ils sont en outre séparés par un espace que remplit un petit motif décoratif. Au centre des cercles concentriques du *Préas bat* d'Ângkor-véat il y a un petit motif indéterminable (qui peut être une fleur renversée), plus développé dans les figures de l'extrémité des orteils que dans les figures de la naissance de ces mêmes orteils; dans le *Préas bat* commun, les cercles sont concentriques deux à deux autour d'un gros point et tangents extérieurement par les cercles les plus grands. Il suit de l'examen de ces détails que les *Préas bat* cambodgiens portent non des lignes ondulatoires, mais des figures de cercles concentriques soit à un point, soit à un petit motif.

Mais que signifient ces figures qui ressemblent à des rosaces? Voici à tout hasard une observation qui peut-être pourra mettre sur la voie.

Les Cambodgiens considèrent comme un signe de race noble les ondulations de lignes formées au bout des doigts, quand ces ondulations, à peine visibles à l'œil nu, au lieu de former des boucles, se referment sur elles-mêmes de manière à dessiner des ronds de lignes très serrées. Les preuves en faveur de la noblesse de la race sont d'autant plus certaines que les ronds sont plus parfaits et les doigts ou orteils qui les portent plus nombreux. J'ai souvent vu les petites filles d'un mandarin faire constater ainsi leur noblesse et les femmes se montrer entre elles ces preuves de leur origine distinguée. Un jour que je souriais de l'une d'elles, que je savais être la fille d'une ancienne esclave laotienne, elle me dit : « Le *Préas* avait des *khchanv* bien ronds aux dix doigts des mains et aux dix doigts des pieds. » Puis elle demanda à voir mes doigts; elle

les regarda un instant, vérifia ses observations, puis me dit d'un air très satisfait : «Sur vos dix doigts, il n'y en a qu'un qui porte un *khchanv* parfait et deux seulement qui portent des *khchanv* imparfaits; moi j'ai trois doigts avec *khchanv* imparfait et deux doigts avec *khchanv* parfaits.»

Faut-il voir dans cette croyance populaire cambodgienne une croyance indoue plus ancienne, et dans le *jâla,* son application au Pied du Buddha? Je laisse aux indianistes le soin de décider ici.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Arbeiten der Orchon-Expedition. Atlas der Alterthümer der Mongolei, im Auftrage der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften herausgegeben von Dr. W. Radloff. Dritte Lieferung, Taf. LXXXII-CIV (Saint-Pétersbourg, 1896, in-fol.);

Bulletin et Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome XIX, année 1896 (Poitiers, 1897, in-8°).

M. de Barthélemy a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. de la Boullaye, ancien président de la Société académique de l'Aube, une notice sur *Le dernier emplacement de la Monnaie de Troyes et de la rue de la Monnerie* (Troyes, 1897, in-8°). Les recherches très consciencieuses de l'auteur lui ont permis de déterminer le siège de la monnaierie troyenne, sous les comtes de Champagne, dans la rue Boucherat (jadis rue du Flacon), puis sa translation dans une maison louée à l'abbaye de Pontigny au commencement du XIVe siècle, au prix annuel de 26 livres 13 sous. Dans le courant du XVe siècle, la Monnaie devint propriétaire de l'immeuble.

«Grâce à un ancien plan du siècle dernier, M. de la Boullaye décrit avec détail la distribution intérieure du local occupé par la Monnaie de Troyes; il en rappelle succinctement l'histoire jusqu'en 1772, date de

sa suppression. Subsidiairement il donne, maison par maison, l'historique de la rue à laquelle la Monnaie a laissé son nom.

«Je note qu'en 1783 les anciens coins des comtes de Champagne étaient déposés dans le trésor de l'église Saint-Étienne de Troyes; depuis ils ont disparu. Espérons qu'un heureux hasard les fera retrouver, au moins en partie.

«Les monographies de ce genre sont intéressantes. Il serait à souhaiter que, dans chaque ville où exista un atelier monétaire, il se trouvât un érudit qui, à l'exemple de M. de la Boullaye, en fixât le souvenir.»

M. Barbier de Meynard offre, au nom de l'auteur, M. C. de Harlez, les deux ouvrages suivants :

1° *Le Yi-King traduit d'après les interprètes chinois avec la version mandchoue* (Paris, 1897, in-8°).

«J'ai déjà présenté l'année dernière, de la part de l'auteur M. de Harlez, un premier essai d'interprétation de ce livre qui, depuis près de deux mille ans, jouit en Chine d'une vogue extraordinaire. Des générations de lettrés l'ont considéré comme le trésor mystérieux de toutes les sciences naturelles et philosophiques. En réalité, à M. de Harlez appartient le mérite de l'avoir démontré, c'est simplement une collection de sentences servant à la divination, auxquelles l'augure donne à sa guise un sens favorable ou défavorable. S'il tombe, par exemple, sur un verset définissant le supplice qui doit être infligé à un criminel, il pourra l'expliquer soit comme une annonce de malheur par le fait même de la mention d'un supplice, ou au contraire comme un indice favorable, parce qu'il donne une sanction à la conscience qui veut la condamnation et le châtiment du crime. L'opinion émise par M. de Harlez sur cet ouvrage bizarre n'a pas été sans susciter quelques objections, bien qu'elle soit d'accord avec une version mandchoue rédigée sous les yeux de l'empereur Kien-long au XVIIIe siècle. Un heureux hasard a mis une copie complète de ce commentaire entre les mains de M. de Harlez qui en avait donné déjà quelques fragments et il le publie intégralement aujourd'hui avec la satisfaction d'y trouver l'entière confirmation de ses propres théories sur le caractère général de l'ancien traité chinois.

«Dans ce travail où toutes les sources d'information provenant de la version mandchoue sont indiquées avec soin, on regrettera peut-être que le savant traducteur n'ait pas signalé avec plus de précision les procédés divinatoires à l'aide desquels les augures chinois tiraient de ces versets sibyllins leurs prédictions fantaisistes. Mais, après tout, il n'y a là qu'un

détail de mœurs et cette dernière lacune n'atténue en rien le mérite d'avoir mis à sa juste place un document que toute une école chinoise et, à sa suite, plusieurs savants européens considéraient comme une œuvre d'une profondeur insondable. Nous savons aujourd'hui, et de ce résultat négatif il faut remercier M. de Harlez, que le Yi-King est un livre curieux pour servir à l'histoire des préjugés et des superstitions de la haute Asie, mais qu'il n'y a rien de plus à en tirer et que toute tentative pour y chercher un sens plus profond est désormais condamnée à l'insuccès.

2° «Je joins à cet hommage, de la part du même savant, un *Vocabulaire bouddhique sanscrit-chinois, ou précis de doctrine bouddhique* (Leyde, 1897, in-8°), que M. de Harlez vient de publier dans un recueil d'études sinologiques, le *T'oung-pao*. C'est une nomenclature de termes bouddhiques rédigée par ordre de l'empereur K'ang-hi et destinée aux fonctionnaires chinois pour faciliter leurs rapports avec les populations de religion bouddhique placées sous leur juridiction. La partie chinoise de ces listes et la correspondance complète des termes chinois avec les expressions originales de l'Inde étaient choses complètement inédites, et, en la faisant connaître, M. de Harlez fournit une nouvelle et précieuse contribution à l'étude du bouddhisme du Nord.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de la Société des missionnaires d'Afrique (Pères Blancs), différents ouvrages qui lui ont été adressés par le R. P. J. Mesnage, secrétaire général de cette Société:

1° *Essai de grammaire tabwa*, par Gust. de Beerst, missionnaire du haut Congo (extrait de la *Zeitschrift für africanische und oceanische Sprachen*, gr. in-8°).

«Le peuple qui parle la langue dont les règles sont exposées dans cette grammaire habite la partie du haut Congo bornée à l'est par le Tanganika et généralement connue sous le nom de *Marungu*. L'auteur a fait précéder cette grammaire d'une introduction dans laquelle il décrit la situation géographique des *Bena Marungu*, et fait connaître leurs croyances ainsi que leurs pratiques religieuses.»

2° *Grammaire khiswahili*, par le père Delaunay, missionnaire au Tanganika (Paris, 1885, in-16).

«Le kiswahili, comme la plupart des langues nègres d'Afrique, se distingue de nos langues d'Europe par certains caractères généraux, tels que la division des noms en classes, l'accord qui doit se faire par des pré-

IMPRIMERIE NATIONALE.

fixes variables selon les classes des noms et l'absence de genre. L'article n'existe pas.»

3° *Manuel de langue luganda, comprenant la grammaire et un recueil de contes et de légendes,* par les pères L. L. et C. D. des Pères Blancs, missionnaires dans le Luganda, 2ᵉ édition (Einsiedeln, 1894, in-16).

«La première édition de cette grammaire remonte à 1882. Le peuple qui parle le *luganda* habite la contrée désignée par les commerçants de Zanzibar et par les voyageurs sous le nom d'*Ouganda,* contrée qui s'étend au nord et à l'ouest du grand lac auquel les explorateurs anglais ont donné le nom de *Victoria Nyanza.* On a groupé en tête de cette nouvelle édition un certain nombre de renseignements sur la géographie, l'histoire, le commerce, la religion, les mœurs et les usages des habitants. Le *luganda* appartient à la grande famille de langues que les linguistes désignent sous le nom de langues *bantu.* Toutes les langues parlées depuis Zanzibar jusqu'aux lacs Nyanza et Tanganika, et même jusqu'à l'océan Atlantique, appartiennent à cette famille. Le système grammatical du *luganda* est assez compliqué et les missionnaires ne sont parvenus à le découvrir qu'après de longues recherches et beaucoup de tâtonnements, l'absence de texte écrit les privant de tout moyen d'étude autre que la conversation des indigènes. Le recueil des légendes, contes et fables, qui forme la seconde partie de ce volume, se compose de pièces écrites sous la dictée d'indigènes intelligents, dans le but d'avoir des échantillons de leur langue telle qu'ils la parlent, langue qu'ils n'avaient jamais songé à écrire, et afin de pouvoir ainsi en démontrer les règles et le génie.»

4° *Ekitabu ekye bifayo ebikuru ebye ddini kasoka obutonzi obwe nsi okutuka emirembe gyafe* (Einsiedeln, 1892, in-16).

«Ce volume renferme une histoire sainte, en langue *bantu,* illustrée de nombreuses vignettes représentant les principaux faits de l'Ancien et du Nouveau Testament.»

SÉANCE DU 4 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que, conformément au désir exprimé par l'Académie, il autorise volontiers l'attribution supplémentaire, pour cette année, d'une quatrième médaille de 500 francs au Concours des antiquités de la France, dont la dépense sera prélevée sur les fonds ordinaires du budget de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un décret du Président de la République, en date du 21 mai 1897, autorisant l'Académie à accepter le legs, qui lui a été fait par feu M. Gabriel-Auguste Prost, d'une rente de douze cents francs pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un ouvrage sur Metz et les pays voisins.

A la suite de cette lecture, l'Académie, par un vote unanime, accepte définitivement le legs qui lui est fait par M. Prost, et donne au Secrétaire perpétuel les pouvoirs nécessaires en vue de l'exécution dudit legs.

Mgr Botto, conservateur du musée archéologique de Faro (Portugal), adresse à l'Académie une note sur un monument épigraphique de l'ancienne *Balsa* (Algarbe) avec une photographie de l'inscription gravée sur ce monument.

Renvoi à l'examen de M. Héron de Villefosse.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président annonce que la Commission du prix Gobert propose pour le premier prix M. Frantz Funck-Brentano, auteur des deux ouvrages intitulés : 1° *Les origines de la guerre de Cent ans, Philippe le Bel en Flandre ;*

2° *Additions au* Codex diplomaticus Flandriæ *de M. le comte de Limburg-Stirum;* et pour le second prix, M. Baudon de Mony, auteur de l'ouvrage intitulé : *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne jusqu'au commencement du XIVe siècle.*

Il est procédé au scrutin sur le premier prix.

Il y a 33 votants; majorité 17.

M. Frantz Funck-Brentano obtient 31 suffrages; M. Baudon de Mony, 1. Il y a un bulletin blanc.

En conséquence, le premier prix Gobert est décerné à M. Frantz Funck-Brentano.

Il est ensuite procédé au scrutin sur le second prix.

M. Baudon de Mony obtient 19 suffrages; M. Tardif, 11. Il y a 2 bulletins blancs.

En conséquence, le second prix Gobert est décerné à M. Baudon de Mony.

M. Eug. Müntz commence la lecture d'une communication sur *les Illustrations de la Bible du VIe au IXe siècle.*

Dans des communications antérieures, M. Müntz avait retracé l'histoire des illustrations de la Bible pendant les premiers siècles de l'Église. Il se propose aujourd'hui de pousser ses recherches jusqu'à l'époque carlovingienne.

Avec le VIe siècle, la vogue de ces représentations faiblit. A la place de fresques ou de mosaïques retraçant l'ensemble ou une période déterminée des annales du peuple d'Israël, on ne trouve plus que l'illustration de quelques épisodes sans lien entre eux. Et cependant le concile Quinisexte ou «in Trullo», qui s'était réuni à Constantinople en 692, avait décidé que désormais la peinture historique serait préférée aux symboles.

Avec le IXe siècle, les scènes de la Bible rentrent en faveur. Sous l'inspiration peut-être de Charlemagne, de vastes cycles analogues à ceux des premiers siècles prennent possession du dôme d'Aix-la-Chapelle et de l'église d'Ingelheim. A Rome, le pape Formose (891-896) fait orner la basilique du Vatican d'une série de peintures retraçant l'histoire de Noé, d'Abraham, d'Isaac et de Moïse.

Grâce aux photographies exécutées par M. Bertaux, ancien

membre de l'École française de Rome, M. Müntz peut placer sous les yeux de l'Académie les reproductions de dessins anciens, représentant les peintures de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, détruites par l'incendie de 1823. Une partie de ces peintures, qui retraçaient, en trente-huit compartiments, l'*Histoire de la Genèse*, depuis la création d'Adam jusqu'à la mission de Moïse, semblent antérieures à l'an mil. Les dessins, jusqu'ici inédits, communiqués à l'Académie sont tout ce qui reste d'un ensemble dont la perte est à jamais regrettable.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de l'éditeur, M. Ernest Jovy, la publication nouvelle d'*Une oraison funèbre inconnue de Bossuet* (Vitry-le-François, 1897, in-12).

Il dépose ensuite sur le bureau le 2e fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie* pendant l'année 1897, mars-avril (Paris, 1897, in-8°).

Sont encore offerts :

Inventaire des archives des châteaux bretons. VI. *Archives du prieuré de Saint-Georges de Trédias (Côtes-du-Nord), 1346-1775*, publiées par M. le marquis de L'Estourbeillon (Vannes, 1897, in-8°);

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2e série, tome IV (Paris et Genève, 1896, in-8°).

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie les livraisons 10-11 de son *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1897, in-8°), qui contiennent : § 47. *La prise de Jérusalem par les Perses en 614* (suite et fin). — § 48. *La carte de la Palestine, d'après la mosaïque de Mâdeda*. — § 49. *Épitaphes palmyréniennes d'Alep*.

M. Barbier de Meynard présente à l'Académie, au nom de l'auteur, un volume intitulé : *El-Haoudh*, texte berbère (dialecte du Sous), par

Meh'ammed ben Ali ben Brahim, publié avec une traduction française et des notes par M. J.-D. Luciani (Alger, 1897, in-8°).

«C'est la première fois, du moins à ma connaissance, qu'un texte berbère relatif aux choses du droit est livré à la publicité. Celui que M. Luciani nous fait connaître appartient au dialecte du Sous et paraît avoir été rédigé vers la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe. C'est un abrégé, un résumé des prescriptions légales de l'Islam plutôt qu'un traité de droit au sens ordinaire du mot. Afin de le rendre plus accessible à la mémoire, l'auteur musulman l'a composé en vers didactiques. Il est à peine besoin d'ajouter que, né en Afrique, son livre est imbu des doctrines du rite malékite; il a surtout beaucoup emprunté au *Moukhtaçar*, c'est-à-dire au traité abrégé bien connu dont l'auteur est Sidi Khalîl.

«Entre autres mérites, le texte que nous donne M. Luciani a celui de la rareté. On n'en connaît qu'un très petit nombre de manuscrits. Un des meilleurs appartient au traducteur français qui l'a pris pour base de son travail en le collationnant sur trois copies conservées à la Bibliothèque nationale. Je ne suis pas assez versé dans l'étude du berbère pour apprécier la fidélité de la traduction placée à la suite du texte donné seulement en transcription. Mais les précédents travaux de M. Luciani, son long séjour en Algérie, la position qu'il y occupe, la connaissance qu'il a acquise de l'arabe, et en particulier de la langue juridique, sont de nature à inspirer toute confiance.

«Uue publication comme celle-ci est doublement utile. D'une part, elle apporte une preuve des efforts faits par les Berbères pour propager dans leur pays le dogme et le droit musulmans, à l'encontre de la barbarie et des superstitions locales. D'autre part, outre qu'elle favorise l'étude d'un des dialectes les plus importants de la famille berbère, elle ajoute un document de plus, si simplifié qu'il soit, au corps de la législation malékite. Peut-être M. Luciani, qui n'a négligé aucune source d'informations pour faciliter l'intelligence du texte original, aurait-il pu donner plus de développement à ses annotations. On aurait aimé aussi à trouver en tête de son livre quelques notions générales sur les caractères principaux de la doctrine malékite et des transformations qu'elle a dû subir en passant dans une langue aussi pauvre et une civilisation aussi rudimentaire que celles de l'Oued Sous. Il n'a pas cru devoir insister sur ces détails, en raison sans doute de la préparation préalable qu'il suppose chez ses lecteurs. En tout cas, on est heureux de constater que la sobriété du commentaire n'atténue en rien la valeur d'ensemble et les services qu'on est en droit d'attendre de ce travail. C'est un des meilleurs parmi ceux dont

nous sommes redevables à cette vaillante cohorte de fonctionnaires algériens, qui joignent à la pratique des affaires gouvernementales la connaissance très approfondie et très sûre de la langue et des institutions de notre grande colonie. »

SÉANCE DU 11 JUIN.

M. G. Paris, au nom de la Commission du prix de la Grange, fait connaître que la Commission n'a pas trouvé qu'il y eût lieu de décerner le prix cette année; elle propose de l'ajourner à l'année prochaine.

Cette proposition est adoptée.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président annonce qu'il va être procédé au vote sur le prix Estrade-Delcros.

Le scrutin est ouvert.

Il y a 43 votants; majorité, 22.

Au premier tour de scrutin, M. Pottier obtient 26 suffrages; le R. P. Delattre, 9; M. Rubens Duval, 8.

En conséquence, le prix Estrade-Delcros est décerné à M. Pottier pour l'ensemble de ses travaux archéologiques, et particulièrement pour le *Catalogue* et l'*Album des vases antiques du Musée du Louvre.*

M. Paul Viollet donne sa démission de membre de la Commission chargée de vérifier les comptes de l'Académie.

La nomination du membre qui remplacera, dans cette commission, M. Paul Viollet, sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Schlumberger a la parole pour une communication :

M. V. Dobrusky, directeur du Musée de Sofia, me prie de présenter à l'Académie deux photographies d'une trouvaille faite ces

jours-ci au centre de cette ville. En creusant les fondations d'une maison, on a rencontré, à une profondeur de 4 m. 50, un grand piédestal de colonne en marbre et tout à côté deux petits pots en terre cuite de travail grossier; l'un contenait des monnaies byzantines d'or et d'argent, l'autre des monnaies byzantines d'argent et différentes parures d'argent. Il y avait 35 sous d'or des empereurs Romain III Argyre, Constantin XII Monomaque, Constantin XIII Ducas, de l'impératrice Eudoxie avec ses fils, de Romain IV, Eudoxie et leurs fils, de Nicéphore III Botaniate et d'Alexis Ier Comnène, tous empereurs du XIe siècle. Il y avait encore 171 pièces d'argent des empereurs Michel VII Ducas, Nicéphore III Botaniate, Alexis Ier Comnène. Le nombre relatif des pièces de chaque empereur indique que le dépôt a dû être fait suivant toutes probabilités vers la fin du XIe siècle ou le commencement du XIIe.

Les parures consistent en une boucle d'oreille d'or massif, une paire de boucles d'oreilles d'argent, une bague d'or portant en chaton une pierre de jaspe rouge, enfin 22 pendeloques, 7 rosaces, 16 triangles, 9 petits carrés, tous petits objets d'argent doré formant certainement un collier. Il y a lieu de croire que ces petits monuments étaient cousus sur un ruban dans l'ordre indiqué sur la photographie. Tous sont percés de trous permettant le passage d'un fil. — On a encore retrouvé dans ce second vase une plaque d'argent portant une turquoise enchâssée, deux petites agrafes d'argent, deux boutons et des fragments d'étoffe.

M. Clermont-Ganneau présente les photographies et les dessins qui lui ont été envoyés par le P. Paul de Saint-Aignan, d'un précieux reliquaire des Croisades récemment découvert à Jérusalem dans les ruines de l'établissement de l'ordre des chevaliers de l'Hôpital. Il consiste dans un cône de verre massif, aplati latéralement en forme de mitre et entouré d'une riche monture incrustée de pierres précieuses; il contenait une petite tablette de bois de cèdre recouverte de plaques d'or et d'argent. Sur l'une des faces de la tablette, au milieu d'un encadrement de pierres

précieuses sont enchâssés des morceaux de la sainte croix et deux reliques de saint Jean-Baptiste et de saint Pierre. Sur l'autre face, dans une série de petites arcades ajourées et élégamment ciselées, sont enchâssées quinze autres reliques provenant, au dire des inscriptions, des principaux apôtres et martyrs, André, Paul, Marc, Philippe, Barthélemy, Matthieu, etc.; on y remarque une dent de saint Thomas et une autre de saint Jacques le Mineur. La dernière relique est celle de saint Oswald, le roi anglo-saxon du Northumberland, dont la mention peut fournir un indice sur l'origine ou la destination de ce reliquaire unique en son genre. Découvert dans la démolition d'un vieux pan de mur, il est à présumer qu'il avait été enfoui précipitamment dans cette cachette au moment de la prise de Jérusalem par Saladin, en 1187.

M. Héron de Villefosse rend compte d'une lettre de Mgr J.-M. Pereira Botto, supérieur du séminaire épiscopal de Faro (Portugal).

Ce prélat annonce à l'Académie qu'il a été assez heureux pour faire entrer dans le musée archéologique qu'il a fondé à Faro un monument épigraphique important, qui formait autrefois le support de la chaire dans l'église de Notre-Dame da Luz, aux environs de Tavira, l'antique Balsa. La photographie qu'il envoie permet d'établir ainsi très nettement le texte de l'inscription :

FORTVNAE · AVG ·
SACR ·
ANNIVS · PRIMITIVVS
OB · HONOREM ·
IIIIIIVIR · SVI ·
EDITO BARCARVM
CERTAMINE · ET ·
PVGILVM SPORTVLIS
ETIAM · CIVIBVS ·
DATIS ·
D · S · P · D · D ·

Ce qui fait l'intérêt du document, c'est la mention du *certamen*

barcarum. L'inscription n'est pas inédite, elle a été insérée par Em. Hübner dans ses inscriptions latines d'Espagne[1]; mais la photographie envoyée par Mgr Botto permet de constater la présence d'une barre horizontale au-dessus des chiffres de la ligne 5 et l'existence de plusieurs points séparatifs qui avaient échappé au savant épigraphiste.

LIVRES OFFERTS.

M. Baudon de Mony, en remerciant l'Académie du second prix Gobert qu'elle lui a attribué, lui offre le tirage à part d'un article qu'il a publié dans la dernière livraison de la «Bibliothèque de l'École des chartes» sur *La mort et les funérailles de Philippe le Bel*, d'après un compte rendu à la Cour de Majorque (Paris, 1897, in-8°).

Sont encore offerts :

Arte y vocabulario en lengua mame, por Fray Diego de Reynoso, publié par le comte de Charencey (Paris, 1897, in-8°);

De la colonisation du Sénégal, par M. J. du Sorbiers de la Tourrasse (Paris, 1897, in-8°);

Atti e rendiconti dell' Accademia di scienze, lettere e arti dei Zelanti e PP. dello studio di Acireale, vol. VII, 1895-1896 (Acireale, 1896, in-8°);

A report of that session of the first american Congress of philologists, which was devoted to the memory of the late professor William Dwight Whitney, of Yale University, held at Philadelphia, dec. 28, 1894, edited by Charles-R. Lanman (Boston, 1897, in-8°).

M. Gaston Paris fait hommage, au nom de l'éditeur, d'un volume intitulé : *Tote listoire de France* (*Chronique saintongeaise*), now first edited from the only two mss., with introduction, appendices and notes, by F.-W. Bourdillon, with prefatory letter by Gaston Paris (London, 1897, pet. in-4°).

(1) *Corp. inscr. Latin.*, vol. II, n. 13.

« Ayant écrit à M. Bourdillon une lettre qu'il a bien voulu imprimer en tête de son volume en guise de préface, je n'ai pas à m'étendre ici sur le mérite et l'intérêt de cette publication. Je me contenterai de dire qu'on doit une vraie reconnaissance à M. Bourdillon, qui, ayant acheté un manuscrit de la chronique saintongeaise déjà connue par un manuscrit de la Bibliothèque nationale, non seulement l'a aussitôt communiqué au public, mais encore a imprimé en regard le texte du manuscrit de Paris, l'un et l'autre reproduits avec le soin le plus attentif. C'est un exemple que M. Bourdillon, déjà connu pour d'excellentes publications, donne à tous les possesseurs de manuscrits précieux; il est à craindre qu'il n'y en ait pas beaucoup qui soient désireux ou capables de le suivre. »

M. de Boislisle offre, au nom de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, des *Lettres inédites de Marguerite de Valois à Pomponne de Bellièvre* (Toulouse, 1897, in-8°; extrait des *Annales du Midi*).

« Il ne se passe guère de mois où nous n'ayons à signaler une nouvelle publication de notre infatigable et inépuisable correspondant. Cette fois il a mis au jour 28 lettres nouvelles de Marguerite de Valois, dont 24 adressées à Pomponne de Bellièvre, le futur chancelier de France, et 4 à divers autres destinataires. A l'exception d'une seule, ces lettres sont tirées des recueils du Cabinet des manuscrits. Les premières appartiennent au temps des deux séjours que Marguerite fit en Gascogne de 1579 à 1585. C'est donc bien à M. Tamizey de Larroque qu'il revenait de les faire connaître le premier, puisque cette région du sud-ouest est son domaine propre, et d'ailleurs il avait déjà publié plusieurs autres lettres, il y a dix-sept ans, dans la *Revue des questions historiques*. Nous l'en croyons aussi sur parole, comme un parfait connaisseur, lorsqu'il déclare que « peu de lettres, au xvie siècle, sont aussi bien tournées », que cette « prose « entraînante » justifie la réputation de la « séduisante » princesse, et que, dans la publication actuelle, on trouvera de « très curieux détails, soit sur Marguerite elle-même, soit sur divers personnages célèbres, parmi lesquels figure en première ligne le futur Henri IV ». Comme d'habitude, M. Tamizey de Larroque a enrichi ce fascicule d'annotations historiques ou philologiques qui en doublent le prix; en tête, il a placé une bibliographie des publications auxquelles la correspondance de Marguerite a donné lieu. »

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Dobrùsky, directeur du musée de Sofia, deux brochures extraites de la revue *Sbornik* et intitulées : *Matériaux pour l'archéologie de la Bulgarie* (Sofia, 1894 et 1895, in-8°).

« Ces mémoires, publiés en langue bulgare, sont relatifs à des monuments figurés et à des inscriptions, pour la plupart grecques, dont le zèle de M. Dobrùsky a enrichi le musée de Sofia. Je signalerai particulièrement une série de bas-reliefs au type du *cavalier thrace*, avec des inscriptions qui font connaître beaucoup de noms thraces nouveaux, et une collection d'*ex-voto* avec dédicaces aux nymphes, sur lesquels figurent, en relief, de nombreuses variantes du groupe des trois femmes nues où les Romains reconnaissaient les trois Grâces. Ces monuments ont été reproduits d'une manière satisfaisante par les procédés de la similigravure. On ne peut que féliciter M. Dobrùsky du zèle, de l'activité et de la compétence dont il fait preuve en recueillant et en publiant les antiquités gréco-romaines de la Bulgarie. »

M. Collignon offre à l'Académie, au nom de l'auteur, un travail intitulé : *La mesure des colonnes à la fin de l'époque romaine, d'après un très ancien formulaire*, par M. Victor Mortet (Paris, 1896, in-8°; extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1896, t. LVII).

« Le mémoire de M. V. Mortet est une savante et intéressante contribution à l'étude d'une question de métrologie archéologique, celle de la mesure des colonnes dans l'architecture romaine. Tandis que les proportions des colonnes avaient été souvent étudiées, on ignorait, faute de documents précis, comment les architectes romains procédaient pour calculer les dimensions des colonnes. M. Mortet s'est proposé de faire connaître et de commenter un très ancien fragment de manuscrit qui apporte pour la question des éléments nouveaux. L'auteur expose d'abord quelles sources manuscrites il a mises à contribution pour son travail. Ces manuscrits sont au nombre de trois : 1° le ms. 13084 de la bibliothèque royale de Munich (fonds de la ville de Ratisbonne, IX-X siècle); 2° le ms. 14836 de la même bibliothèque (XI siècle); 3° un ms. de Schlestadt, 1153 *bis* (X siècle), qui avait déjà attiré l'attention des archéologues. Après une analyse critique de ces manuscrits, l'auteur du mémoire établit définitivement la supériorité du ms. 13084, bien préférable au ms. 14836, dont un historien allemand des mathématiques, M. Maximilien Curtze, s'est récemment occupé. Ce manuscrit a été jugé assez important pour que l'Académie en ait autorisé la publication partielle

par MM. Victor Mortet et Paul Tannery, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXV, 2ᵉ partie.

« De ces documents M. Mortet a tiré un très ancien formulaire, très court il est vrai, mais fort intéressant pour l'étude de la métrologie romaine appliquée à la mesure des colonnes. C'est ainsi que l'auteur peut définir avec précision certains termes latins, comme ceux de *stragulum* et de *colurus*, dont la signification spéciale n'était pas encore connue. Puis il analyse successivement les trois formules qui composent le formulaire en question. Il rapproche la première de ces formules de certaines données contenues d'une part, dans la compilation d'Héron d'Alexandrie, d'autre part dans Vitruve, à propos de l'ordonnance aréostyle, et il établit des comparaisons nouvelles entre certaines expressions employées dans ces textes. La seconde formule, relative à la mesure du fût de la colonne, fournit matière à d'intéressants développements sur la technologie romaine appliquée au montage des colonnes, et à des rapprochements avec les monuments figurés. Quant à la troisième formule, elle a surtout un caractère mathématique, et ne s'applique pas, comme l'avait pensé M. Max. Curtze, à des colonnes cannelées.

« A quel ensemble de textes antiques se rattache ce formulaire, et à quelle époque semble-t-il appartenir? Telles sont les questions que discute M. Mortet dans la dernière partie de ce long mémoire. Le formulaire devait faire partie des écrits techniques compilés par les anciens géomètres ou arpenteurs romains, qui, au premier et au second siècle de l'Empire, ont traduit et adapté les compilations alexandrines, notamment celle de Héron d'Alexandrie. C'est un fragment nouveau des *Gromatici veteres*, en ce qui concerne la mesure des solides qui appartiennent à l'architecture; il paraît se rattacher à l'œuvre de *Vitruvius Rufus, architecton*, l'auteur de traités de géométrie et d'arpentage dont MM. Tannery et Mortet se sont occupés dans leur récente étude sur *Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus*. Quant à l'époque à laquelle remonte ce formulaire, qui a d'ailleurs pu subir de légères altérations, ce serait celle des *Gromatici veteres*, c'est-à-dire celle des premiers siècles de l'Empire. »

M. Delisle présente le premier volume du *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*. Auteurs. Aachs—Albyville (Paris, 1897, in-8°).

« Ce volume contient le commencement de la série des ouvrages dont le nom des auteurs est connu. Il y a la notice d'un peu plus de 11,000 ar-

ticles, ce qui est un peu plus du quart des articles qui ont été rangés sous la lettre A. Les rédacteurs se sont attachés à donner la description rigoureusement exacte de chaque ouvrage ou opuscule, de façon à en déterminer l'identité. Cette publication ne servira pas seulement à faire connaître les ressources qu'offre la Bibliothèque pour tous les genres d'études; elle servira de base à tous les travaux bibliographiques qui seront désormais entrepris en France.

«L'introduction mise en tête du volume est l'historique des classements et des catalogues dont les livres imprimés de notre Bibliothèque ont été l'objet depuis trois siècles et auxquels ont travaillé plusieurs générations de bibliothécaires. L'achèvement du catalogue général et la revision définitive des notices destinées à l'impression ont été dirigées avec la plus minutieuse attention et avec une parfaite entente des résultats à obtenir par M. Marchal, conservateur, et M. Blanchet, conservateur adjoint du département; ils ont été secondés par plusieurs fonctionnaires, dont les noms sont relevés dans l'introduction, et tout particulièrement par MM. Couraye du Parc et Louis Finot, dont la science et l'expérience bibliographique égalent le dévouement à l'entreprise.»

M. Delisle fait ensuite hommage, de la part de M. Gaston Raynaud, du tome X de l'édition des *Chroniques de Froissart* publiée par la Société de l'histoire de France (Paris, 1897, in-8°).

«L'Académie a jadis encouragé les débuts de cette entreprise, en donnant le prix Gobert à Siméon Luce, à qui nous devons le classement des manuscrits, le plan de l'édition et la publication des huit premiers volumes. L'œuvre, si malheureusement interrompue par la mort prématurée de notre regretté confrère, a été reprise par M. Gaston Raynaud, qui s'y est consacré avec autant de compétence que de dévouement. Le texte et l'annotation ont été préparés par lui de façon à satisfaire les juges les plus difficiles. Il a contrôlé tous les récits du chroniqueur à l'aide des pièces d'archives conservées dans les dépôts de la France et de l'Angleterre.»

M. Delisle offre encore, de la part de notre correspondant M. le chanoine Ulysse Chevalier, un fascicule intitulé : *Documents concernant le diocèse de Viviers, tirés des Archives du Vatican* (extrait du *Bulletin d'archéologie du diocèse de Valence*, t. XVII, 1897).

«Ce petit recueil est l'œuvre de M. le chanoine Albanès, dont l'Académie connaît de longue date les travaux entrepris sur l'histoire de la Provence et des pays circonvoisins. M. Ulysse Chevalier n'épargnera

rien pour mettre en lumière les matériaux aussi volumineux qu'importants amassés par son savant ami sur les diocèses du sud-est de la France. Le fascicule qu'il vient de publier montre quelles améliorations les recherches de M. Albanès permettront d'apporter aux titres d'évêques et d'abbés contenus dans plusieurs volumes du *Gallia christiana.* »

SÉANCE DU 18 JUIN.

M. Eug. Müntz achève la lecture de son travail sur *Les illustrations de la Bible depuis le VIe jusqu'au IXe siècle.*

A propos de l'inappréciable fonds de reproductions anciennes conservé à la bibliothèque Barberini, il insiste sur l'intérêt que présente l'archéologie médiévale de Rome à partir de l'époque carlovingienne. Tout ici est à faire. A peine si M. de Rossi lui-même a effleuré le sujet. Notre École du palais Farnèse s'honorerait en s'attaquant à ces études, pour lesquelles elle ne risquerait de se trouver en concurrence ni avec les archéologues italiens, ni avec les archéologues allemands ou américains fixés à Rome. Non seulement le champ n'a pas été défriché, sa fécondité n'a même pas été soupçonnée.

M. W. Lutoslawski expose à l'Académie sa découverte de la loi stylométrique, qu'il énonce de la manière suivante : « Deux échantillons d'égale longueur de texte d'un même auteur sont d'autant plus rapprochés dans le temps, qu'ils ont un plus grand nombre de caractéristiques de style en commun, si un nombre suffisant de caractéristiques de style a été étudié. »

Cette loi n'a encore jamais été énoncée, quoiqu'on l'ait appliquée inconsciemment dans certaines recherches. M. Lutoslawski l'a non seulement énoncée, mais a prouvé sa validité par une étude systématique de cinquante-huit mille observations faites sur le style de Platon par plus de vingt auteurs, dont la plupart

ignoraient même l'existence des autres. La preuve de la loi stylométrique a été donnée en comparant des échantillons de texte dont la relation chronologique était indiquée par Platon lui-même, par exemple les livres successifs de la *République*, ou bien le *Timée*, qui est la continuation de la *République*, avec la *République*, le *Critias* avec le *Timée* qui le prépare, le *Théétète* avec ses deux continuations, le *Sophiste* et le *Politique*, etc. Dans tous ces cas, M. Lutoslawski a trouvé que le texte postérieur avait plus de caractéristiques de style en commun avec les *Lois* que le texte reconnu comme antérieur. Comme on sait que les *Lois* sont une œuvre de la vieillesse de Platon, la dernière qu'il ait écrite, il en résulte que, si l'affinité stylistique des autres œuvres avec les *Lois* diminue ou augmente en raison de leur distance chronologique des *Lois*, la loi stylométrique se trouve confirmée et prouvée pour Platon.

M. Lutoslawski définit comme caractéristique de style chaque particularité de langage indépendante du contenu. Par exemple, l'interposition entre le substantif et l'adjectif d'un nombre plus ou moins grand de mots est une caractéristique de style. Également chacune des nombreuses manières de dire oui ou non est une caractéristique de style, puisque l'auteur n'est jamais obligé d'employer une formule déterminée dans ce but, et qu'il a le choix libre d'employer à son gré l'une ou l'autre. La fréquence des prépositions augmente dans les œuvres de la vieillesse de Platon.

M. Lutoslawski a étudié cinq cents de ces caractéristiques différentes, qu'il nomme *stylèmes*. Parmi les cinq cents stylèmes, que l'on trouve cinquante mille fois dans les œuvres de Platon, il y en a de plus ou moins importants, et personne n'avait jusqu'ici vu la nécessité de distinguer l'importance des stylèmes pour arriver à des conclusions chronologiques. M. Lutoslawski a établi quatre degrés d'importance de stylèmes, en commençant par les stylèmes accidentels, dont la plupart sont des mots du vocabulaire se trouvant très rarement, à peine quelques fois dans tous les écrits de Platon. Les stylèmes qui se répètent dans chaque œuvre plusieurs fois sont d'une importance évaluée comme équivalente à deux unités d'affinité stylistique. Une répétition plus fréquente

nous amène à la classe des stylèmes importants, dont chacun est équivalent à trois unités accidentelles. Enfin une fréquence dépassant une fois par page devient très importante et chaque stylème de ce genre équivaut à quatre unités.

En comptant de cette manière chaque stylème comme équivalant à un certain nombre d'unités, on trouve, par exemple, que, sur un nombre total de 500 stylèmes, le *Banquet* a 42 stylèmes accidentels, 16 répétés, 8 importants en commun avec les *Lois*, ce qui équivaut à 98 unités d'affinité stylistique entre le *Banquet* et les *Lois*. Or le *Phèdre*, qu'on jugeait jusqu'ici généralement comme précédant le *Banquet*, a 54 stylèmes accidentels, 36 répétés, 22 importants, 7 très importants, équivalant à 220 unités d'affinité avec les *Lois*, ou plus de deux fois plus que le *Banquet*. C'est ainsi qu'on peut prouver que le *Phèdre*, contre l'opinion courante, est postérieur au *Banquet*.

De la même manière, d'autres conclusions chronologiques s'établissent avec une certitude qui était jusqu'ici inconnue dans le domaine de la chronologie platonicienne. En somme, on trouve que le *Gorgias* est postérieur à tous les dialogues socratiques, étant écrit vers 390 av. J.-C. Il est suivi du *Cratyle*, du *Banquet* et du *Phédon*. Toute la *République*, excepté le premier livre, qui, probablement, suit immédiatement le *Gorgias*, est postérieure au *Phédon*. Après la *République*, Platon écrivit le *Phèdre*, vers 379; ensuite il interrompit son activité littéraire pendant douze années, et il recommença, vers 367, avec le *Théétète* et le *Parménide*, auxquels succéda le *Sophiste*. Après 361 vinrent le *Politique*, le *Philèbe*, le *Timée*, *Critias* et les *Lois*.

Ces résultats sont d'une certitude aussi infaillible que des résultats d'une analyse chimique, une certitude inconnue jusqu'ici dans les recherches de ce genre. Il reste beaucoup à faire pour établir l'ordre des dialogues socratiques.

La méthode stylométrique est d'une application générale à tous les auteurs et elle pourra servir à résoudre beaucoup de doutes chronologiques. Pour Platon, il est essentiel d'avoir un nouveau lexique platonicien, celui d'Ast étant incomplet.

M. Lutoslawski a réussi à décider la *Société philologique* d'Oxford

IMPRIMERIE NATIONALE.

et la *Hellenical Society* de Londres à coopérer pour réunir les fonds nécessaires à cette énorme entreprise. Il a été chargé par M. Munro, au nom de la Société philologique d'Oxford, et par M. Lewis Campbell, de la Société hellénique de Londres, de demander à l'Académie des inscriptions si elle voudrait bien coopérer avec les sociétés anglaises pour l'élaboration d'un nouvel index platonicien.

M. Croiset présente quelques observations sur les bases du système de M. Lutoslawski.

M. Weil ajoute que l'objectif de M. Lutoslawski, en faisant à l'Académie cette communication, est d'obtenir son concours pour la publication de son travail.

Le Président invite M. Weil à adresser, s'il le juge à propos, à la Commission des travaux littéraires une note dans laquelle il mentionnera les motifs de sa proposition, et il dit à M. Lutoslawski que l'Académie, qui a entendu avec intérêt sa lecture, statuera sur la proposition de M. Weil, quand la Commission des travaux littéraires aura donné son avis.

L'Académie procède à la nomination d'un membre de la Commission des comptes, en remplacement de M. Viollet, démissionnaire.

M. Schlumberger est élu.

M. Michel Bréal fait une communication sur le mot *bratoude*, qui se trouve sur une série d'inscriptions du sud de la Gaule. Ce mot, qui avait reçu les interprétations les plus diverses, a été récemment expliqué par M. Robert de Planta. Il correspond au latin *merito*, qu'on lit sur tant d'inscriptions votives. La syllabe finale est la préposition latine *de*.

Ces inscriptions du sud de la Gaule paraissent appartenir à une population de langue italique, bien plutôt qu'à une population celtique. C'est le dernier rameau de la famille à laquelle appartiennent l'osque, l'ombrien et le latin.

M. d'Arbois de Jubainville a la parole pour une communication :

Dans la *Revue des Deux Mondes* (n° du 1er juin 1897, p. 599, 607, 608), notre savant confrère M. G. Perrot, résumant la doctrine de Freeman, *The history of Sicily*, t. I, p. 488-490 et 508-510, a écrit : « Les Sikèles seraient des Latins, qui, pour avoir été trop tôt séparés de leurs congénères, ont manqué leur destinée et n'ont pas pris part au grand et illustre labeur de la fondation du monde romain. » « L'idiome des Sikèles... devait être une sorte de latin rustique. » Or les Sikèles, Σικελοί, ou Sicules, *Siculi*, comme disaient les Romains, sont un rameau des Ligures, Λίγυες ou *Ligures* :

> Mox Ligurum pubes, Siculo ductore, *novavit*
> Possessis bello mutata vocabula regnis;

deux vers écrits vers la fin du Ier siècle de notre ère par Silius Italicus dans son résumé de la plus ancienne histoire de la Sicile (*Punica*, l. XIV, vers 37 et 38). C'est la doctrine enseignée au IVe siècle avant J.-C. par Philiste de Syracuse, né dans le siècle précédent, peu après la date où l'indépendance des Sicules a pris fin. Suivant cet écrivain sicilien, une race conquérante serait arrivée d'Italie dans son île quatre-vingts ans avant la guerre de Troie : *ἔθνος δὲ τὸ διακομισθὲν ἐξ Ἰταλίας οὔτ' Αὐσόνων, οὔτ' Ἐλύμων, ἀλλὰ Λιγύων, ἄγοντος αὐτοὺς Σικελοῦ· τοῦτον δ'εἶναί φησιν, υἱὸν Ἰταλοῦ, καὶ τοὺς ἀνθρώπους ἐπὶ τούτου δυναστεύοντος μετονομασθῆναι Σικελούς* (Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, l. I, c. 22, éd. Didot, p. 16, l. 27-31; cf. *Fragmenta historicorum graecorum*, t. I, p. 185).

Les Ligures se sont donc établis, sous le nom de Sikèles ou Sicules, en Sicile. Les Sikèles luttant contre les Syracusains au Ve siècle avant J.-C., sous le commandement de Doucetios, les Sikèles sujets du fameux Denys l'Ancien, tyran de Syracuse, au commencement du siècle suivant, étaient des Ligures. A la même époque nous trouvons d'autres Ligures établis sur toutes les côtes françaises de la Méditerranée. Un fragment bien connu d'Hécatée de Milet, mort vers 475 avant notre ère, est ainsi conçu :

Μασσαλία, πόλις τῆς Λιγυστικῆς κατὰ τὴν Κελτικὴν, ἄποικος Φωκαέων (*Fragmenta historicorum graecorum*, t. I, p. 2, fr. 22).

C'est ce que répète dans le siècle suivant, vers l'année 336, le Périple de Scylax, § 4 : *Ἀπὸ Ῥοδανοῦ ποταμοῦ ἔχονται Λίγυες μέχρι Ἀντίου* (?). *Ἐν ταύτῃ τῇ χώρᾳ πόλις ἐστὶν Ἑλληνὶς Μασσαλία* (*Geographi graeci minores*, t. I, p. 17-18). Mais les Ligures n'étaient pas seulement établis dans le voisinage de Marseille; voici ce que dit le Périple dans les deux paragraphes précédents :

Τῆς Εὐρώπης εἰσὶ πρῶτοι Ἴβηρες, Ἰβηρίας ἔθνος, καὶ πόταμος Ἴβηρ... *Εἶτα Ἐμπόριον* (Ampurias en Catalogne)...

Ἀπὸ δὲ Ἰβήρων ἔχονται Λίγυες καὶ Ἴβηρες μιγάδες μέχρι Ῥοδανοῦ ποταμοῦ. Παράπλους Λιγύων ἀπὸ Ἐμπορίου μέχρι Ῥοδανοῦ ποταμοῦ δύο ἡμερῶν καὶ μίας νυκτός. (*Geographi graeci minores*, t. I, p. 16-17.)

Quoi qu'en dise M. Hirschfeld (*C. I. L.*, t. XII, p. 521), il n'y a aucun compte à tenir du prétendu fragment 19 d'Hécatée: St. B. *Νάρβων ἐμπόριον καὶ πόλις κελτική. Ἐκ. Εὐρ.* Ce n'est pas à l'*Εὐρώπη* d'Hécatée que renvoie Étienne de Byzance dans son article *Νάρβων*, c'est à Strabon, livre IV. Et en effet Strabon (l. IV, c. 1, § 12) nous dit que Narbonne est le port de commerce des Volcae, le plus important de la Celtique : *τοσοῦτον ὑπερβέβληται τῷ πλήθει τῶν χρωμένων τῷ ἐμπορείῳ.* Ceci paraît avoir été écrit vers l'an 19 de notre ère. D'autre part, on sait par Aristote que la perte du Rhône à Bellegarde (Ain) était en Ligurie au IVe siècle avant J.-C.[1]. Il n'est pas question de la présence des Celtes dans cette région avant le IIIe siècle, où en 218 Annibal les y rencontre. Un siècle après, en l'an 121, une bataille gagnée au confluent de l'Isère et du Rhône rend les Romains maîtres du bas Rhône et des côtes de la Méditerranée, entre le bas Rhône et les Pyrénées; la colonie romaine de Narbonne date de l'année 118 avant J.-C. Les Gaulois n'ont pu être maîtres de cette région que pendant au plus deux siècles environ, de la date du Périple de Scylax à l'an 121. Est-ce à leur langue qu'appartiennent les inscriptions où l'on constate la présence du mot

[1] *Meteorologica*, l. I, c. 13, § 30; éd. Didot, t. III, p. 570, l. 47-50.

bratoude? Je n'en crois rien. Ce sont des dédicaces : je ne conteste pas que les noms des dédicants ne soient gaulois; ces noms sont au nominatif singulier et se terminent en *os* : *Κασσιταλος Ουερσι-κνος*, *Λαρεσσι-κνος*, *Ουηϐρο-μαρος* etc. Mais le reste des inscriptions est rédigé en une langue italique, vraisemblablement en ligure. Comparez : «boulevard Haussmann», inscription française contenant un nom propre allemand.

Ma première raison, pour ne pas admettre que le texte soit gaulois, est la chute de l'*s* dans les mots *ματρεϐο*, *ναμαυσικαϐο*. Cet *s* tombe parce qu'il est suivi d'une consonne; il tombe conformément à une règle du latin vulgaire constatée par Cicéron, *Orator*, XLVIII, 161, qui cite les exemples : *qui est omnibu' princeps*, *vita illa dignu' locoque*, confirmés par une foule de passages d'Ennius, de Lucilius, de Lucrèce[1]. Cette règle a été se développant en italien, où toutes les consonnes finales sont aujourd'hui tombées. Au contraire, en pays celtique, c'est-à-dire en français et en castillan (car le castillan est le dialecte néo-latin des Celtibères), l'*s* final s'est maintenu jusqu'à nos jours, et les lois phonétiques qui régissent l'initiale dans les langues néo-celtiques ne peuvent s'expliquer autrement que par le maintien de l'*s* final du mot précédent; pour justifier le nominatif *in fer* «ille vir» en regard du génitif *ind fhir* où l'*f* n'est pas prononcé, il faut admettre un nominatif primitif *sintos viros*, dans lequel le *v* initial devenu *f* en irlandais n'est pas intervocalique, puisque l'*s* final de *sintos* le précède, tandis que *ind fhir*, avec un *f* écrit mais non prononcé, tient lieu d'un primitif *sinti viri* où le *v* est intervocalique et par conséquent ne se prononce pas.

Βρατου-δε nous offre un exemple de postposition, phénomène italique, bien connu même en latin. Quant à la désinence du datif pluriel, dans *ματρεϐο*, *ναμαυσικαϐο*, pour *matribus*, *namausicabus*, elle est latine; comparez le *navebos* de la colonne rostrale = *navibus*; et le latin *deabus*, *dextrabus*. Des deux désinences du datif pluriel latin, celle qui est usitée pour les pronoms *no-bis*,

(1) M. W. Deecke, *Die Falisker, eine geschichtlich-sprachliche Untersuchung*, p. 256, constate aussi la chute de l'*s* finale dans la langue des Falisques, petit peuple italique établi à peu de distance au nord de Rome.

vo-bis, — ancien instrumental, — se rencontre seule en vieil irlandais, où elle est employée pour les noms, comme pour le pronom de la troisième personne. Enfin *dede* est un mot latin et ombrien connu par plusieurs inscriptions.

Nous sommes donc probablement en présence de textes ligures, c'est-à-dire écrits dans une langue qui appartient à la famille italiote et non à la famille celtique; ces inscriptions, sauf les noms des dédicants, sont ligures et italiques, comme au cinquième siècle avant J.-C. le nom du célèbre chef sikèle *Douketios*, c'est-à-dire fils de **Doukes*, au génitif **Douketos*. **Douces*, **Douketos*, dérive d'une racine DOUK « conduire », comme le latin *teges*, *tegetis*, « couverture, natte », de la racine TEG d'où *tegere* « couvrir »; **doukes*, **douketos*, vient de la racine DOUK, plus tard DŪC « conduire », d'où en latin archaïque *abdoucit* dans l'inscription du tombeau des Scipion, plus tard *abdūcit; *doukes*, **douketos* est un doublet du latin *dŭx*, *dŭcis*. *Douketios* veut dire « fils du conducteur, du général, du chef ». En Sicile nous trouvons la même langue que sur les côtes françaises de la Méditerranée; c'est la langue des Ligures, une langue italique, « une sorte de latin rustique », comme dit M. Perrot.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie l'extrait d'une lettre qui lui a été adressée par le P. Delattre, correspondant à Carthage. Cette lettre est relative à une intéressante découverte faite dans l'amphithéâtre de Carthage et qui mérite d'être signalée :

Nous avons trouvé dans l'arène un souterrain aboutissant à une sorte de cul-de-sac carré, ouvert à la partie supérieure, au niveau même de l'arène. Il était rempli de terre noire au-dessous de laquelle on rencontra, en creusant, une très épaisse couche de sable rouge. Il en sortit quantité de monnaies romaines, des lampes de basse époque, quelques clous en fer, des stylets en os et en cuivre, des bagues, des morceaux de charbon et de verre et enfin *55 lamelles de plomb* roulées sur elles-mêmes. Sur l'une d'elles on voit figurer Mercure tenant de la main gauche le caducée et poignardant de l'autre un personnage étendu à ses pieds. Cette scène est accompagnée d'un texte grec qui n'a pas encore été déchiffré. Presque toutes les inscriptions de ces lamelles sont d'ailleurs com-

posées de caractères grecs. Quelques-unes cependant sont en latin. La première, que je suis en train de déchiffrer, est gravée sur une lamelle haute de 0 m. 16 et large de 0 m. 12. Elle se compose de 28 lignes, dont 3 ajoutées en longueur sur la marge. C'est une imprécation par laquelle on demande au *démon* d'enlever le sommeil à un enfant nommé *Mau-*



russus. La mère de cet enfant s'appelait *Félicité*, nom qui était aussi répandu chez les païens que chez les chrétiens de Carthage. En voici quelques passages :

Auferas somnum. Non dormiat Maurussus quem peperit Felicitas. . . . . .
. . . . . *Adducas ad domus infernas Maurussum quem peperit Felicitas*. . .

Perducas ad domus tartareas Maurussum quem peperit Felicitas intra dies septem...

Le nom de *Maurussus* et celui de sa mère reviennent six ou sept fois dans l'inscription qui renferme aussi les noms de plusieurs génies malfaisants.

L'arène de l'amphithéâtre est déjà presque entièrement déblayée. Le P. Delattre joint à sa lettre la photographie d'un torse de Diane trouvé dans les fouilles de ce monument. Malheureusement les pieds, les bras et la tête de la statuette manquent; dans son état actuel le morceau mesure 0 m. 265 de hauteur. La déesse est représentée dans l'attitude de la marche, vêtue d'un manteau plié autour du bras gauche et d'une tunique courte, sans manches, laissant le sein droit à découvert; un carquois est suspendu à son épaule; les jambes étaient nues.

MM. Cagnat et Deloche ajoutent quelques observations.

M. Héron de Villefosse informe l'Académie que la Société archéologique de Bordeaux vient de décider la publication d'une série de répertoires des objets et monuments historiques du département de la Gironde; ces répertoires renfermeront des facsimilés, accompagnés d'une description et de commentaires, s'il y a lieu. On a déjà arrêté la publication des volumes suivants :

1° Inscriptions du moyen âge et de la Renaissance;
2° Sculptures de l'époque romane;
3° Monuments mégalithiques et objets préhistoriques;
4° Numismatique de Bordeaux et du Bordelais;
5° Sculptures et bas-reliefs gallo-romains et mérovingiens.

Ce dernier recueil sera édité par les soins de notre savant correspondant, M. Camille Jullian, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux; il comprendra au moins 200 pages de texte et 100 planches.

Il y aurait pour l'histoire de la Gaule un grand intérêt à ce que l'inventaire de nos bas-reliefs romains et de nos richesses sculpturales fût fait parallèlement au *Corpus* des inscriptions la-

tines. Les scènes que présentent les monuments funéraires nous fournissent une foule de renseignements sur la vie religieuse, sur le commerce, sur l'industrie de nos ancêtres; c'est le côté matériel, populaire et vivant de leur histoire; tout le pittoresque du passé gallo-romain est là. L'Académie félicite la Société archéologique de Bordeaux d'avoir pris cette initiative et espère que les sociétés locales sauront imiter son exemple. Une telle entreprise mérite d'être soutenue et encouragée.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Gustave Gruyer, un ouvrage intitulé : *L'art ferrarais à l'époque des princes d'Este* (Paris, 1897, 2 vol. in-8°). Le prix Fould, dit-il, qui a été décerné à cet ouvrage, aura valu à l'Académie deux très beaux volumes.

Sont encore offerts :

Catalogue des livres composant la bibliothèque communale de la ville de Libourne (Libourne, 1897, in-8°);

Actes de la Société philologique (organe de l'œuvre de Saint-Jérôme), t. XXV, année 1896 (Paris, 1897, in-8°).

M. Cagnat offre la cinquième livraison de sa publication intitulée : *Timgad, une cité africaine sous l'empire romain* (Paris, 1897, gr. in-4°).

M. Saglio présente à l'Académie, au nom de l'auteur, le second volume de l'*Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, par M. Émile Molinier, conservateur au Musée du Louvre (Paris, 1897, in-fol.).

«Il y a un an à peine qu'a paru le premier volume, qui a mérité un prix de l'Académie. On ne peut qu'être frappé de cette promptitude d'exécution et, si l'on prend connaissance de l'ouvrage de M. Molinier, on ne trouvera pas qu'elle ait été trop rapide, pas plus dans cette seconde partie que dans la première. L'auteur était préparé à cette vaste

entreprise par un long contact avec les produits des arts dont il fait l'histoire, par le classement des collections dont il a la garde et par son cours à l'École du Louvre, où il a pris pour matière de ses leçons successivement d'année en année toutes les séries d'objets dont il reprend l'examen dans son grand ouvrage.

«Dans le premier volume il s'est occupé de la sculpture en ivoire; celui-ci comprend les meubles en bois du moyen âge et de la Renaissance; les sculptures dites *microscopiques*, c'est-à-dire ces petites merveilles (médaillons, boîtes de miroirs, patenôtres, etc.) que l'on n'examine pas précisément au microscope, mais qui, à vrai dire, pourraient être vues ainsi sans souffrir d'un tel grandissement, et enfin les cires, qui, entre les mains des sculpteurs et des orfèvres du moyen âge et de la Renaissance, ont constitué un art annexe de ceux du bois et du métal.

«M. Molinier ne se borne pas à décrire et à classer des pièces; il en définit le caractère, il en établit la filiation et rattache celles qu'il a choisies pour exemples à l'ensemble de l'art et à l'état de la société dont elles sont les témoins; il a fait œuvre d'historien. Dans le choix des œuvres qu'il a fait reproduire par la gravure, il a préféré celles qui viennent le mieux à l'appui de sa démonstration à d'autres déjà connues et célèbres, que l'on peut retrouver ailleurs dans des ouvrages auxquels il renvoie, en sorte que l'on en a tout le répertoire dans son livre, qui répondra ainsi exactement, quand il sera complet, à son titre d'*Histoire générale*, justifié déjà par l'ampleur avec laquelle son sujet est traité.»

SÉANCE DU 25 JUIN.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Oppert rend compte de ses travaux récents sur les derniers temps de l'Empire assyrien [1].

M. Héron de Villefosse cède le fauteuil de la présidence au

(1) Voir ci-après.

Vice-Président et communique à l'Académie le texte d'un diplôme militaire daté de l'année 139 qui a été découvert en Syrie. Ce diplôme, offert au Musée du Louvre par M. Joseph-Ange Durighello (de Beyrouth), a une très grande importance au point de vue historique. Il donne la composition des troupes auxiliaires qui faisaient partie de l'armée de Palestine au lendemain de la révolte de Barkokeba, révolte qui commença en 132, sous Hadrien, et qui fut si longue à réprimer. Il fournit le nom du gouverneur de la Palestine en 139, *P. Calpurnius Atilianus*, personnage qui avait été consul ordinaire en 135 et dont les noms complets sont donnés par une inscription de Rome.

On y trouve les noms des deux consuls suffects de l'année 139, qui n'étaient pas encore connus; la mention de plusieurs corps auxiliaires apparaît aussi pour la première fois dans ce curieux document[1].

M. Leger, professeur de langue slave au Collège de France, communique un mémoire sur l'empereur Trajan dans la mythologie slave. Les expéditions de Trajan sur le Danube avaient laissé une très vive impression chez les peuples balkaniques. Des localités, des monuments portent encore son nom. Chez les Serbes, les Bulgares et les Russes, Trajan, sous le nom de Troïan, est devenu un dieu païen. Diverses légendes, qu'on retrouve d'ailleurs chez Tzetzès et Bertrandon de la Broquière, lui prêtent des aventures fantastiques et des attributs analogues à ceux des satyres ou du roi Midas.

[1] Voir ci-après.

COMMUNICATIONS.

ÉCLAIRCISSEMENTS SUR QUELQUES POINTS RELATIFS À LA DERNIÈRE PÉRIODE DE L'EMPIRE ASSYRIEN, PAR M. J. OPPERT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai lu devant l'Académie, le 30 octobre 1896, un travail sur l'éclipse du 15 sebat d'une année non déterminée du règne de Saosduchin (668 à 647 av. J.-C.) et dans lequel je l'ai fixée, par des raisons absolument inattaquables, au 18-19 janvier 653 av. J.-C. Je n'ai pas à revenir sur cette question, que j'ai d'ailleurs traitée en un travail spécial, dans la *Revue de la Société orientale d'Allemagne,* pour répondre par avance, *in foro delicti commissi,* à des objections plus ou moins inadmissibles et faciles à prévoir. Quelque vulnérables que soient ces arguments, je tiens à apporter au débat plusieurs faits qui pourront encore renforcer mes arguments antérieurement développés.

M. Lehmann avait publié cinq lignes du texte conservé au Musée de Constantinople, et dont j'ai publié la traduction complète dans les *Comptes rendus de l'Académie* (1886, p. 423 et suiv.). M. Lehmann, qui semble ne pas connaître le texte entier de cette prière, est revenu sur ce sujet dans la *Zeitschrift für Assyriologie* (vol XI, p. 432 et suiv.). C'est une réponse purement personnelle, dans laquelle il se défend contre une supposition que je n'avais pas formulée : à savoir également que M. Lehmann ne connaissait pas les autres textes assyriens traitant des éclipses; il s'élève ensuite, bien à tort, contre la remarque faite par moi que cette éclipse n'avait aucune valeur chronologique. Je maintiens ce que j'ai dit, puisque mon savant contradicteur n'expose pas la conséquence historique d'une

date sans année; que ce soit celle du 18 janvier 653, ou celle du 27 février 664, comme M. Lehmann l'admet sans raison, aucune de ces dates, vraie ou fausse, ne pourrait apporter un élément nouveau à la fixation du temps.

L'argument qu'apporte M. Lehmann, il le fonde sur le soi-disant canon de M. Mahler, dont j'ai déjà parlé. C'est une œuvre absolument arbitraire, sans aucune base historique et de pure invention; en cela il est comparable à son canon athénien, où depuis 432 av. J.-C., il donne le système de Méton, mois par mois, pendant plusieurs siècles, sans se soucier des inscriptions grecques, et développant les mois attiques d'après le mode d'intercalation voté par le concile de Nicée. Avec une désinvolture à peine croyable, M. Lehmann adopte purement et simplement ce canon chaldéen fantaisiste, et trouve dans cette application erronée une *preuve éclatante* de la vérité du canon de M. Mahler, et cela sans apporter le moindre argument pour motiver l'adoption de cette œuvre étrange.

Il a déjà été exposé que ce prétendu canon admet, contrairement à toutes les informations épigraphiques, que le 21 avril 747 est le départ des cycles de 19 ans ou 235 mois synodiques. Il a calculé le commencement de 8,014 mois, jusqu'à l'an 99 av. J.-C. Cet énorme travail même mal utilisé a son mérite imaginaire. Ce bloc de 8,014 est coupé en tranches de 235 mois chacune, et chacune de ces portions de 235 est regardée comme formant le commencement d'une époque de 19 ans. Puisque ce canon prétendu a une intercalation régulière et fixe comme les calendriers juif et pascal, il s'ensuit de là que les années correspondantes ont toutes le même commencement, précisément comme cela se pratique dans le calendrier juif moderne. Rien n'est plus contraire aux textes cunéiformes, et les centaines de données dont on dispose s'y opposent énergiquement.

On pratiquait les intercalations des mois d'après les pré-

dictions astrologiques, arbitrairement, en maintenant la période de 19 ans, mais avec la précaution constante d'éviter qu'un mois s'ouvrît sous un mauvais augure.

Dans le système fictif, le commencement du premier mois, nisan, est naturellement toujours compris entre le 24 mars et le 24 avril, tandis qu'en vérité les textes oscillent entre le milieu de février et le commencement de mai. Pour démontrer la fausseté de ces hypothèses gratuites, nous avons une donnée certaine qui prouve bien clairement que le 1[er] nisan paraît s'avancer au 14 mars julien, 6 mars grégorien. Voici ce texte (Rawl., III, 51, 2):

«Le 15 nisan, le jour et la nuit sont égaux [1] : 6 doubles heures le jour, 6 doubles heures la nuit. Que Nébo et Mérodach soient propices au roi, mon seigneur.»

A l'époque de la rédaction de ce texte, l'équinoxe vernal était le 28 mars; donc le 1[er] nisan tombe le 14 mars. Or jamais, et pour cause, le système inventé par M. Mahler ne s'avance à cette époque.

Nous avons choisi cet exemple topique, parce que, à lui seul, il anéantit ce système arbitraire.

L'autre preuve, tirée de l'éclipse du 27 juin 661, qui est citée comme ayant eu lieu le soir, en tamuz, c'est-à-dire le 28 tamuz. Je n'ai jamais prétendu que, dans le texte de Sardanapale, il fût question du 28; le calcul le donne. Mais dans les calendriers publiés par les PP. Epping et Strassmaier, plusieurs éclipses sont citées, et toutes sont au 28 ou 29 du

[1] Ce passage, comme quelques autres similaires, semble militer en faveur de l'opinion que les Chaldéens comptaient le jour civil entier à partir du lever du soleil, et non pas à partir du soir, comme les Juifs et quelques nations européennes. (Comparez le savant mémoire de M. Deloche dans les *Mémoires de l'Académie*, t. XXXII, 2[e] partie, p. 319.

mois, parce que le mois du calendrier, comme partout, commençait en Chaldée avec la première apparition de la faucille de la lune après la néoménie. Cela est très élémentaire, mais nous y reviendrons.

Nous avons maintenant à répondre à l'une des objections de M. Lehmann, touchant son idée sur l'éclipse citée par la table des éponymes, et qui est bien celle du 13 juin 809, et non pas celle du 15 juin 763 av. J.-C. Seulement je répète qu'on n'a pas écarté le seul texte cunéiforme qui milite pour mon opinion, et qu'on n'en a pas trouvé un seul qui confirme l'opinion «de tous les autres». Je ne sais pas si tous les autres croient que ce point de vue est «vaincu depuis longtemps». Je voudrais bien savoir qui est ce vainqueur; car jusqu'ici personne n'a osé entrer en lutte avec moi. Je ne crois pas non plus que les Livres des Rois soient «vaincus», qui pourtant s'opposent au système que je conteste, parce que je suis compétent en cette question.

Depuis trente ans la question n'a pas fait un pas; elle se trouve au même point où Hinks l'avait jadis placée et où je l'ai fixée en adoptant comme jalon la date du 13 juin 809 avant J.-C. pour l'éclipse solaire citée dans la liste des éponymes, en rejetant l'identification avec celle du 15 juin 763. Des considérations vagues ayant obscurci les faits, il convient de rappeler au lecteur le problème et de le poser dans toute sa simplicité et sa netteté. La question se formule ainsi :

Y a-t-il, oui ou non, une interruption dans la liste des éponymes assyriens?

Contre l'interruption s'élève la *présomption :* une solution de continuité n'est pas indiquée dans les tables telles que nous les possédons, et, comme le dol en jurisprudence, elle ne peut pas être présumée. Il faut la prouver.

Mais, d'autre part, aucune *preuve* n'a jusqu'ici été administrée en faveur de la continuité : on n'a que la *présomption.*

N'aimant pas me faire illusion, j'ai formulé une objection; la voici :

Les éponymies postérieures à Sargon ainsi que les dates babyloniennes peuvent se concilier avec la continuité et peuvent s'adapter à la date de 763. Cette considération que j'ai fait valoir pourrait être grave si elle n'était pas écartée par un fait fortuit sur lequel nous reviendrons.

J'avais autrefois soulevé également le fait d'une observation de Mercure, qui militerait en faveur de la non-interruption. Mon erreur était produite par l'identification de la planète *Sakvesa* avec le Σεχὲς, que l'étymologiste grec donne pour le nom babylonien de Mercure. Mes calculs et mon objection sont caducs : le terme de *Sakvesa* ne désigne pas du tout Mercure, mais Jupiter!

Tout autrement puissantes sont les raisons qui surgissent en faveur de l'interruption. Les voici :

L'éclipse du mois de Sivan (28e du mois) de l'éponymie de *Esid-seti-iqbi* «(le dieu) a ordonné la fondation de l'enceinte» est à identifier :

Ou avec celle du 15 juin 763 et alors il y a continuité;

Ou avec celle du 13 juin 809, et alors il faut admettre une interruption de 46 ans entre le 17e et le 18e archonte annuel suivant cette éponymie, entre la dernière année du roi fainéant Assurnirar (792) et la première année de Teglathphalasar (745).

L'interruption a duré 46 ans, comme les règnes d'Artaxerxès Mnémon en Perse, du Grand Frédéric en Prusse et d'autres. En faveur de cette interruption, entre 792 et 745, se dressent les *preuves* suivantes :

1° Les deux cents dates mathématiquement concordantes ne peuvent s'appliquer que lorsqu'on les rattache à l'éclipse de 809; on ne peut pas retrancher de l'Histoire sainte les 46 ans

mentionnés. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le règne d'Achab, étant cité dans les textes assyriens 91 ans avant l'éclipse en question, tombe, non pas en 854, mais exactement en 900, comme les grands chronologistes du XVII[e] siècle l'avaient déjà dit. Tout cadre à merveille avec la date de 809 et toute chronologie biblique devient impossible avec celle de 763. On est forcé de négliger, par exemple, les seize dates concordantes du quinzième chapitre du second livre des Rois; d'admettre que le roi qui, au verset 19 est nommé Phul, s'appelle Teglathphalasar au verset 29; de biffer le passage des Chroniques (I, 5, 26), qui parle du roi Phul et du roi Teglathphalasar, sans parler d'autres faits non moins graves. On prétend que les Rois et les Chroniques se sont trompés; passons outre de pareils expédients.

2° Voici une preuve directe. Le roi Assurnasinabal commence le récit de ses exploits ainsi : «Au commencement de mon règne, le soleil s'éclipsa d'une façon propice[1] pour moi et puissamment je m'assis sur mon trône.»

Cette éclipse eut lieu dans les premiers mois de l'année civile et le roi put faire de grandes expéditions avant le mois d'avril de l'année suivante. Ce fut 121 ans avant l'éclipse de *Esid-seti-iqbi;* en 884 (121 + 763) il n'y eut pas d'éclipse, mais bien le 2 juin 930 (121 + 809).

Ce fait est concluant; l'éclipse signalée n'est pas de 763.

3° Une grande ressemblance résulte de la comparaison de la situation des éponymes sous Assurnirar et Teglathphalasar. La suite des fonctions est la même, mais, sauf un seul, tous les noms sont différents. En 8 ans tous les fonctionnaires n'auront pas changé, mais bien en 54 ans.

Ces raisons parlent toutes pour l'interruption.

[1] C'est le sens de l'original et la seule traduction que la philologie, la paléographie et le bon sens puissent tolérer. On n'a jamais osé contester cette version, quelque grand que fût le désir de se débarrasser de ce texte incommode.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Voici maintenant les faits historiques :

Après la déchéance d'Assurnirar en 792, les Chaldéens s'emparèrent de Ninive et régnèrent sur l'Assyrie pendant 46 ans. Parmi ces rois babyloniens, on compte *Phul le Chaldéen;* tous comptèrent d'après les années de leur règne, comme tous les rois de Babylone. L'institution de l'éponymie fut abolie jusqu'à ce que, en 745, l'Assyrien Teglathphalasar la rétablit, quand il mit fin au pouvoir des Chaldéens à Ninive.

Jusqu'à maintenant nos contradicteurs ont répondu à la question par la question; il n'y a pas d'interruption, parce que la liste n'est pas interrompue. Je vous oppose un texte cunéiforme, et un redoutable nombre de deux cents données bibliques qui vous condamnent. Donnez-moi une preuve indéniable; prouvez-moi qu'entre un point avant l'interruption et un point postérieur, il y ait juste autant d'années que d'éponymes annuels de votre liste, et non pas un intervalle de 46 années plus grand, comme seul jusqu'ici je le propose. C'est alors que je croirai que vous avez raison et que la Bible a tort.

Il serait désirable qu'une démonstration directe et immédiate vînt trancher la question, mais jusque-là un isolement même complet, qui n'existe nullement, ne me fait pas peur et ne me forcera pas d'abandonner une opinion que je crois vraie.

Je maintiens comme seule acceptable la fixation de l'éclipse de Saosduchin au 18 janvier 653, qui seule remplit les conditions du problème, c'est-à-dire qui peut tomber sur le 15 du mois. Celle de 664 n'aura jamais pu être le 15, mais le 13, ou au maximum le 14. Il s'agit en effet de savoir si la lune a, depuis la néoménie jusqu'à l'éclipse de lune, parcouru le périgée ou l'apogée. Dans le premier cas, qui s'applique à notre espèce, la pleine lune peut avoir eu lieu le 13 du mois du calendrier; mais elle ne serait jamais arrivée le 15. Le problème est alors posé ainsi : *Étant donnés le mois et le*

quantième du mois, trouver l'année par le mouvement anomalistique de la lune.

Il ne serait pas équitable de demander ces connaissances à un philologue grammairien; on pourrait être plus exigeant à l'égard d'un érudit qui s'occupe de chronologie ou de métrologie. Mais, ce dont nous nous étonnons davantage, c'est que M. Ginzel, l'astronome, se soit fait le défenseur et le complice de son compatriote M. Mahler, calculateur comme lui; il n'est pas venu à l'idée de ce dernier de se demander : «Quand donc a eu lieu la nouvelle lune?» et il l'engage dans une question où l'astronomie unie à l'histoire des peuples aurait pu le guider.

C'est ainsi qu'il n'a pas vu que, toutes les fois qu'un texte cunéiforme rend compte d'une observation du nœud de la lune, vers la néoménie, il s'agit forcément d'une éclipse solaire, attendue 223 mois après une autre, qui avait été aperçue. Pourquoi donc aurait-on observé le *nœud* de la lune, vers la fin du mois, une fois, et non pas tous les mois, avec ou sans nœud? Partout donc là où une pareille observation constante de la lune est enregistrée et, en quelques cas datée, on était dans l'expectative d'un de ces phénomènes. Pour achever la démonstration, il faut remarquer qu'après les mots : «nous avons observé le nœud de la lune, et nous n'avons pas vu la lune», on lit aussi : «et une *éclipse du soleil n'eut pas lieu.*» Tout cela, un astronome de métier devait en avertir l'historien qui se fiait à sa sagacité.

Une pareille idée *peut n'être* pas conçue par n'importe qui, mais tout le monde doit l'accepter quand elle est proposée.

Pour compléter la démonstration, nous ajoutons ici la liste des éponymes pendant vingt ans après le dernier nom de la liste connue. Par les textes indiscutables, nous avons pu fixer, pour ainsi dire clouer à leur place, les noms suivants. Il reste encore à peu près quarante ans jusqu'à la chute de Ninive (606),

espérons que de nouveaux monuments viendront compléter nos connaissances encore fragmentaires. Les années commencent avec le nisan (mars-avril) :

667	Gabbaru.	655	Gunzaburu.
666	Tebitaï.	654	Silim-Assur.
665	Sin-sar-uṣur Ier.	653	Sa-Nabu-su.
664	....	652	Balazu.
663	....	651	Malikramu.
662	....	650	Dayanu.
661	....	649	Assur-naṣir.
660	Belsunu.	648	Assur-malik.
659	Nabu-nis-akhēsu.	647	Assur-dur-uṣur.
658	Bel-naïd.	646	Sagabbu.
657	Tab-sar-Sin.	645	Bel-kas-sadua.
656	Irbaïlaï.	644	Assur-malik.

Cette suite est absolument conforme aux données astronomiques et aux faits historiques.

Nous avons pour cette période deux dates de cette nature; l'une fixe l'éponymie de Belsunu, puisqu'elle est du 2 tamuz de l'année de cet éponyme, ou le 19 juin 660, sur une observation faite trois jours auparavant; l'autre est du 1er sebat ou 24 janvier 644, pour une éclipse attendue deux jours avant : ce sont des faits indéniables. Je ne sais pas sur quel texte s'appuie M. Lehmann, en plaçant à tort cette éponymie quatorze ans plus tard, sans tenir compte cette fois ni de l'astronomie, ni de l'histoire. Le monument historique qui est daté de l'éponymie de Belsunu, et qui contient la mention de l'éclipse du 27 juin 661 av. J.-C., est rédigé avant la guerre que Sardanapale fit à son frère Saosduchin. Contrairement à l'affirmation de M. Lehmann, ce prisme chronologiquement arrangé ne contient pas la guerre des deux frères et la précède de deux ans à peu près.

Voilà ce que j'avais à répondre aux objections qui m'ont été

faites, et dont le bien fondé n'est pas près d'être démontré. Quant à la question du commencement du mois, qu'on a voulu introduire dans le débat, je ne crois pas devoir m'y arrêter. Personne ne voit, ni n'a jamais vu la néoménie au moment de la conjonction, excepté aux éclipses de soleil; donc assez. Le mois du calendrier a toujours commencé plus tard. On ne peut pas discuter avec des interlocuteurs qui confondent la néoménie avec le premier du mois du calendrier.

DIPLÔME MILITAIRE DE L'ANNÉE 139, DÉCOUVERT EN SYRIE.
NOTE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie une tablette rectangulaire de bronze, portant sur chacune de ses faces de longues inscriptions latines. Cette tablette, offerte au Musée du Louvre par M. Joseph-Ange Durighello (de Beyrouth), aurait été découverte en Palestine, près de Nazareth, d'après les renseignements fournis par le donateur.

D'autre part, notre confrère M. Clermont-Ganneau tient d'un marchand syrien, nommé Farah, que cette tablette aurait été trouvée dans le Haoûran, à Der'a, l'antique Adraa. Le même marchand affirme qu'une seconde tablette de bronze, de la même dimension, a été recueillie avec la première; il se fait fort de la retrouver. Les renseignements du marchand Farah paraissent exacts. Probablement la tablette aura été portée par le commerce à Nazareth et achetée en cet endroit pour le compte de M. J.-A. Durighello.

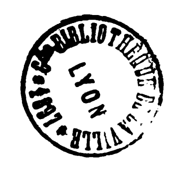
Elle n'a pas d'épaisseur appréciable. Ses dimensions sont en longueur, o m. 13, en largeur, o m. 118. Elle était percée de quatre trous ronds symétriquement disposés. Deux sont visibles au milieu de la tablette. Les deux autres se trouvaient

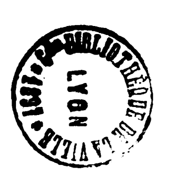
aux angles d'un des côtés longs; il ne reste plus qu'un de ces deux derniers trous, l'autre ayant été enlevé par la cassure qui a fait disparaître l'angle correspondant. La gravure des caractères n'est pas semblable sur les deux faces. D'un côté, l'inscription est gravée dans le sens le plus large, en caractères assez espacés et négligemment tracés; de l'autre côté, l'inscription est gravée dans le sens le plus étroit, en caractères plus serrés et plus soignés.

Ces dimensions, ces dispositions particulières font reconnaître dans la présente tablette de bronze le feuillet d'un diplôme militaire. L'autre feuillet n'est pas arrivé entre nos mains. Si regrettable que soit sa perte, qui ne paraît pas être définitive, il est facile de la réparer dans une certaine mesure comme je l'indiquerai tout à l'heure.

Dans le recueil des diplômes militaires romains, inséré par Th. Mommsen au volume III du *Corpus inscriptionum Latinarum*[1], le savant épigraphiste a longuement exposé tout ce qu'il y avait à dire sur la forme, la disposition, les caractères et l'usage de ces petits monuments. Il a adopté pour distinguer les feuillets des diplômes les deux expressions *tabella prior* et *tabella posterior*. Nous possédons la *tabella prior* de ce nouveau diplôme. Les deux feuillets de chaque diplôme étant destinés à être réunis et appliqués l'un contre l'autre, il y avait nécessairement sur chacun d'eux, lorsque le diplôme était fermé, une face intérieure et une face extérieure. Je donne ici, tout d'abord, l'inscription de la face intérieure, celle qui est gravée dans le sens de la largeur de la tablette, en caractères plus espacés (voir la planche, A).

[1] *Constitutiones imperatorum de civitate et conubio militum veteranorumque* (dans le Supplément du vol. III, p. 1953 et suiv.).




BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON

A

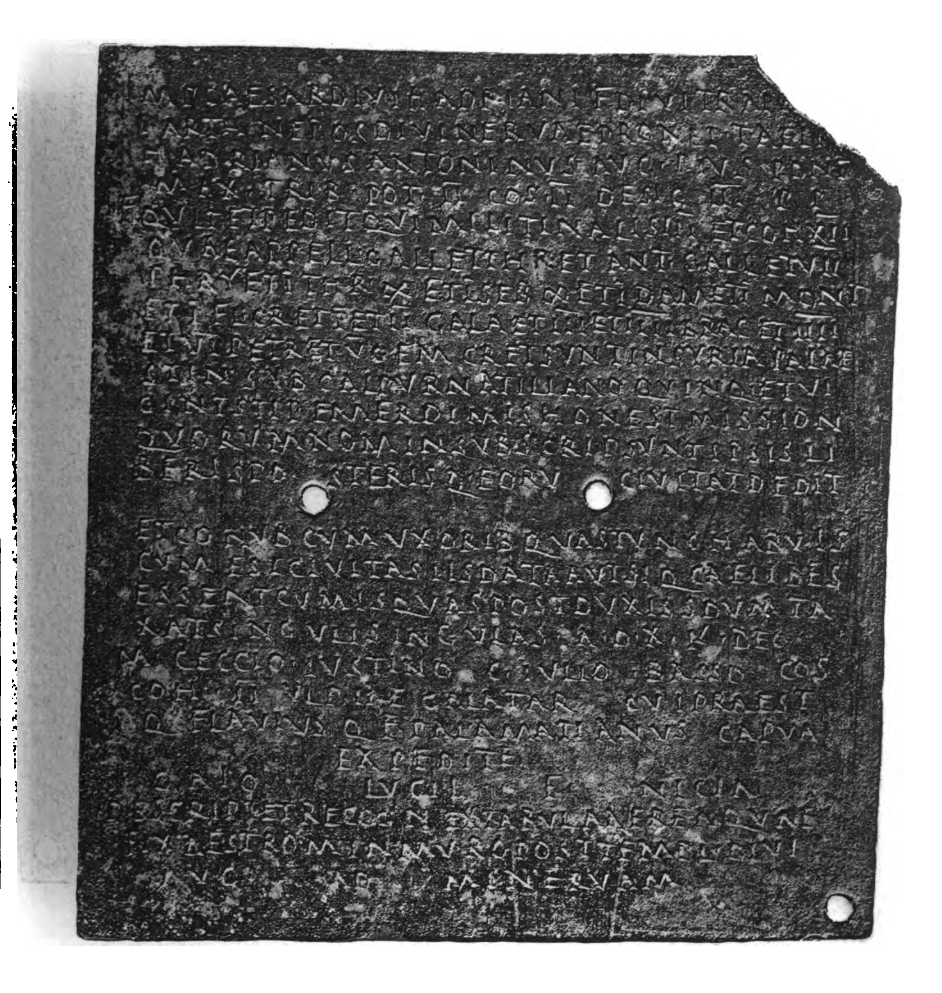


Partie intérieure de la tablette.

PREMIÈRE TABLETTE D'UN DI...

TROUVÉ...

B



Partie extérieure de la tablette.

E MILITAIRE DE L'ANNÉE 139

SYRIE.



Intus : tabella prior.

IMP CAES DIV HADR E DIVI TRAI PARTH (*sic*)
NEP T AEL HADR ANTONIN AVG PIVS
PON MAX TRI POT II COS II DESIG IIII PP
EQ ET PED Q MIL IN AL IIII ET COH XII Q AP
GAL ET ANT ET VII PHR ET I THR ET I SEB ET I
DAM ET I MON ET I EL CR ET I ET II GAL ET (*sic*)
III ET IIII BR ET IIII ET VI PET ET V GEM CR
ET SVNT IN SYRIA PALAEST SVB CALP
ATILIAN XXV STI EME DIM HON MIS
QVOR NOM SCR IIS CIV DEDET CON (*sic*)
CVM VXQT· HAB CVM EST CIV IS DAT
AVT SI Q CAE ESS CV IS Q POS DVX| DVM
TAX SIN SING

L'inscription se continuait dans le même sens sur la face intérieure de la *tabella posterior*. Comme elle reproduit le texte gravé plus soigneusement sur la face extérieure de la *tabella prior,* il est facile de la compléter en se reportant à la ligne 17 de la seconde inscription, donnée plus loin. On remarquera, en jetant les yeux sur l'héliogravure qui offre une fidèle reproduction des deux faces de la tablette, avec quelle négligence l'exemplaire intérieur de la constitution a été gravé. La forme des lettres indique la précipitation; les mots sont abrégés contrairement à toutes les règles, selon le bon plaisir du graveur; plusieurs membres de phrase sont entièrement omis; les noms mêmes des corps de troupes sont incomplètement donnés.

L'inscription de la face extérieure est ainsi conçue (voir la planche, B) :

Extrinsecus : tabella prior.

IMP CAESAR DIVI HADRIANIF DIVI TRAI*ani*
PARTH · NEPOS DIVI NERVAE PRONEP · T · AELI*us*
HADRIANVS ANTONINVS· AVG· PIVS PONT
MAX· TRIB· POT· II COS· II DESIG III· PP
EQVIT ET PEDIT QVI MILIT IN ALIS III ET COH XII
QVAE APPELL· GALL· ET THR· ET ANT· GALL ET VII
PHRY ET I THR· ∞ ET I SEB ∞ ET I DAM ET I MONT
ET I FL· CR ET I ET II GALA ET III ET IIII BRAC ET IIII
ET VI PETR ET V GEM CR ET SVNT IN SYRIA PALAE
STIN SVB CALPVRN ATILIANO QVINQ· ET VI
GINT STIP EMER DIMIS HONEST MISSION
QVO NOMIN SVBSCRIP SVNT IPSIS LI
BERISPO ● STERISQ· EORV ● CIVITAT DEDIT
ET CONVB CVM VXORIB QVAS TVNC HABVIS
CVM EST CIVITAS IIS DATA AVT SI Q CAELIBES
ESSENT CVM IS QVAS POST DVXISS DVMTA
XAT SINGVLI SINGVLAS· A· D· X· K· DEC
M· CECCIO IVSTINO C· IVLIO· BASSO COS
COH· II VLPIAE GALATAR· CVI PRAEST
Q FLAVIVS QF PAL· AMATIANVS CAPVA
EX PEDITE
GAIO · LVCII · F · NICIA
DESCRIPT ET RECOGN EX TABVLA AEREA QVAE
FIXA EST ROM IN MVRO POST TEMPL· DIVI
AVG AD MINERVAM ●

Imp(erator) Caesar divi Hadriani f(ilius), divi Trai[ani] Parth(ici) nepos, divi Nervae pronep(os), T(itus) Aeli[us] Hadrianus Antoninus Aug(ustus) Pius, pont(ifex) max(imus), trib(unicia) pot(estate) II, co(n)s(ul) II, desig(natus) III, p(ater) p(atriae)

Equit(ibus) et pedit(ibus) qui milit(averunt) in alis III et coh(ortibus) XII

quae appell(antur) Gall(orum) et Thr(acum) et Ant(oniniana) Gall(orum) et VII Phry(gum), et I Thr(acum) miliaria et I Seb(astenorum) miliaria et I Dam(ascenorum) et I Mont(anorum) et I Fl(avia) c(ivium) r(omanorum) et I et II Gala(tarum) et III et IIII Brac(arum) et IIII et VI Petr(aeorum) et V Gemina c(ivium) r(omanorum), et sunt in Syria Palaestina sub Calpurn(io) Atiliano, quinq(ue) et vigint(i) stip(endiis) emer(itis) dimis(sis) honest(a) mission(e),

quo(rum) nomin(a) subscrip(ta) sunt, ipsis liberis posterisq(ue) eoru(m) civitat(em) dedit et conub(ium) cum uxorib(us) quas tunc habuis(sent) cum est civitas iis data, aut, si qui caelibes essent, cum i(i)s quas post(ea) duxiss(ent) dumtaxat singuli singulas.

a. d. x k. dec., M(arco) Ceccio Justino, G(aio) Julio Basso co(n)s(ulibus),

coh(ortis) II Ulpiae Galatar(um) cui praest Q(uintus) Flavius, Q(uinti) f(ilius), Pal(atina) tribu, Amatianus, Capua, ex pedite Gaio, Lucii f(ilio), Nicia.

Descriptum et recogn(itum) ex tabula aerea quae fixa est Rom(ae) in muro post templ(um) divi Aug(usti) ad Minervam.

Ce diplôme a donc été délivré à un soldat fantassin nommé Gaius, fils de Lucius, originaire de la ville de Nicaea[1]. Ce soldat appartenait à la seconde cohorte des Galates, commandée par Q. Flavius Amatianus, de Capoue.

La date du document est facile à établir à l'aide des mentions chronologiques qui accompagnent le nom d'Antonin. La seconde puissance tribunitienne de cet empereur correspond à l'année 139; il fut consul II au commencement de la même année; il reçut le titre de «pater patriae» également en 139. La constitution impériale est donc du 22 novembre 139 et les soldats, au profit desquels elle a été promulguée, ayant alors 25 ans de service, étaient sous les drapeaux depuis l'année 114. Or cette dernière date correspond précisément à celle de la conquête de l'Arménie, sous Trajan, et le surnom *Ulpia* que porte la cohorte des Galates, dont Gaius faisait partie, permet de penser que cette cohorte avait été organisée en 114, au moment de la campagne d'Arménie.

[1] Il s'agit probablement de Nicaea de Bithynie.

Les consuls ordinaires de l'année 139 étaient l'empereur Antonin et C. Bruttius Praesens, tous deux consuls pour la seconde fois. Il en résulte que les consuls nommés sur notre diplôme sont des consuls suffects, sans doute ceux du 1er novembre. Le nom de *M. Ceccius Justinus* est absolument inconnu.

Celui de *C. Julius Bassus* est connu par un document qui a été, je crois, mal compris : une inscription d'Alba Julia, en Dacie, qui le mentionne comme légat de cette province [1]; cette inscription est malheureusement perdue et il est impossible d'en contrôler le texte. Mais il est évident que la copie parvenue jusqu'à nous est incomplète, soit que la pierre ait été brisée, soit que le copiste n'ait pas relevé le texte entièrement. La formule MILITES FAC*ti*, de la dernière ligne, équivaut à la formule QVI MILITARE COEPERVNT; elle était nécessairement complétée par une date consulaire [2]. En ne reconnaissant pas ce fait, on a commis une erreur dans l'interprétation du document. Ce n'est pas en l'année 160 que la légation de Julius Bassus doit être placée; Bassus était à la tête de la province de Dacie en 135, lorsque les vétérans, mentionnés dans l'inscription, ont reçu l'*honesta missio*. Ces soldats étaient entrés au service vers l'année 110, et le texte doit probablement être complété de la manière suivante : MILITES FAC*ti Orfito et Priscino cos*. La date de 135 pour le gouvernement de Dacie de Julius Bassus s'accorde, du reste, avec son consulat en 139.

Ce nouveau diplôme est relatif à l'armée de Judée. Il nous reporte à une époque où la province venait d'être bouleversée par la grande révolte de Barkokeba et par la répression sévère qui en fut la conséquence. On n'est pas d'accord sur l'année où la révolte éclata. Elle eut lieu sous Hadrien; les uns la

(1) *Corp. inscr. Latin.*, vol. III, n° 1078.
(2) Cf. *ibid.*, n° 7754.

font commencer en 131; les autres en 132, en 133 ou en 134 [1]. Ce qui est certain, c'est que le légat de Judée, Q. Tineius Rufus, ayant été défait par les Juifs rebelles, Hadrien fit venir de Bretagne, où il commandait la province, un de ses meilleurs généraux, Julius Severus, pour mettre fin à cette insurrection inquiétante. Cet officier déploya la plus grande énergie. Après la prise de Béther et la mort de Barkokeba, Severus, par une faveur devenue très rare sous l'Empire, reçut les honneurs du triomphe en 135 [2] :

HVIC
senatus *a*VCTORE *imp.*
*tra*IANO HADRIANO *au*G
ORNAMENTA TRIV*mp*HALIA
DECREVIT OB RES IN *iu*DEA
PROSPERE GESTAS

Le texte de ce nouveau diplôme permet de constater un fait déjà connu, c'est que, à partir de cette époque, la province perdit le nom de Judaea pour recevoir celui de Syria Palaestina : «*et sunt in Syria Palaestina sub Calpurnio Atiliano*» (lignes 9-10).

Calpurnius Atilianus a donc été, sinon le successeur immédiat de Severus, au moins son second successeur.

Le prénom de ce personnage est parvenu jusqu'à nous. Il s'appelait *P. Calpurnius Atilianus*. Il fut consul ordinaire en l'année 135. Pendant longtemps on ne le connaissait que par son cognomen *Atilianus*, qui apparaissait seul dans les documents datés de l'année 135 [3]. Une base trouvée à Rome, en 1880, entre la basilique de Constantin et le temple de Romulus, a fourni ses noms complets et ceux de son collègue.

(1) Cf. Goyau, *Chronologie de l'Empire romain.*

(2) Une grande inscription, trouvée en Dalmatie, donne le *cursus honorum* de ce personnage (*Corp. inscr. Latin.*, vol. III, n° 2830).

(3) Cependant une inscription de Tivoli avait déjà fait connaître les dernières lettres de son gentilice. Cf. *Corp. inscr. Latin.*, vol. XIV, n°s 3577 et 4235.

L'inscription gravée sur la face antérieure de cette base est martelée, mais sur l'un des côtés, au-dessus de la patère, on lit encore la dédicace suivante[1] :

DEDIC·VIIII·K·FEB
L·TVTILIO·LVPERCO
PONTIANO
P·CALPVRNIO
ATILIANO COS

Jusqu'ici on ne savait pas autre chose de son existence. Le diplôme de Der'a nous apprend qu'il fut gouverneur de la Syrie Palestine, c'est-à-dire de l'ancienne Judée, en l'année 139. En cette qualité, il avait le commandement de toutes les forces militaires de la province.

Les corps auxiliaires (trois ailes et douze cohortes) énumérées dans ce document et placées sous les ordres du légat P. Calpurnius Atilianus, sont les suivants :

Ala Gallorum et Thracum. Mentionnée pour la première fois.
— *Antoniniana Gallorum.* Mentionnée pour la première fois[2].
— *VII Phrygum.* Une inscription de Rome donne le nom d'un de ses préfets, A. Atinius Paternus[3].

Cohors I Thracum miliaria. Un de ses préfets, P. Claudius Pollio, est nommé dans une inscription grecque trouvée aux environs de Clazomène, en Lydie[4].

[1] *Eph. epigr.*, vol. IV, n. 774, p. 273.

[2] A moins que l'on ne reconnaisse la même aile dans l'inscription de Telese (*Corp. inscr. Latin.*, vol. X, n° 2213) qui est d'une époque postérieure à celle du diplôme. Il est toutefois certain que l'*ala Antoniniana* n'accuse pas clairement le règne de Caracalla comme le voulait Borghesi (*Œuvres*, V, 398).

[3] *Corp. inscr. Latin.*, vol. VI, n° 1838. Dans une inscription de Tarragone, contemporaine de Titus (*Ibid.*, vol. II, n° 4251), est mentionné *M. Valerius Grattius Cerealis, ... praef. alae Phrygum, item praef. alae III Thracum in Syria.* D'après le contexte, les mots «in Syria» se rapportent aux deux ailes; mais le n° de l'*ala Phrygum* n'est pas indiqué. Cf. *Ibid.*, vol. XIV, n° 171.

[4] *Corp. inscr. Graec.*, n° 3132. Est-ce la même que la *cohors I Thracum*

Cohors I Sebastenorum miliaria. Mentionnée pour la première fois.

— *I Damascenorum.* Cette cohorte appartenait, en l'année 135, à l'armée d'Égypte. Un de ses préfets, Claudius Philoxenes, est mentionné deux fois dans les papyrus du Fayoum[1]. Une inscription de Bergame fait connaître un autre de ses préfets, C. Cornelius Minucianus[2].

— *I Montanorum.* Cette cohorte appartenait à l'armée de Pannonie Inférieure pendant les années 80, 84, 85 (Pannonie), 114[3]. On la retrouve dans la même province en l'année 167[4] Un de ses préfets, Q. Attius Priscus, est nommé dans une inscription de Serravalle[5].

— *I Flavia civium romanorum.* Mentionnée pour la première fois.

— *I Galatarum.* Mentionnée pour la première fois.

— *II [Ulpia] Galatarum.* Mentionnée pour la première fois.

— *III Bracarum.* Cette cohorte appartenait, en l'année 166, à l'armée de Rétie[6]. Un centurion est mentionné dans une inscription de Lambèse[7].

— *IIII Bracarum.* Une inscription de Constantine, relative au préfet C. Aufidius Maximus, indique cette cohorte comme se trouvant en Judée[8].

— *IIII Petraeorum.* Mentionnée pour la première fois.

— *VI Petraeorum.* Mentionnée pour la première fois.

— *V Gemina civium romanorum.* Mentionnée pour la première fois.

Ce nouveau diplôme fait donc connaître les noms de deux ailes de cavalerie et de sept cohortes dont on ne possédait encore aucune mention.

qui faisait déjà partie de l'armée de Judée en 86? (Mommsen, *Constitutiones veteranorum*, n° XIX).

(1) *Aegyptische Urkunden aus den koeniglichen Museen zu Berlin. Griechische Urkunden*, I, n. 73, 3 et n. 136, 22.

(2) *Corp. inscr. Latin.*, vol. V, n° 5126.

(3) Mommsen, *Constitutiones veteranorum*, n°s XIII, XVI, XVII, XXXIX.

(4) *Ibid.*, n. LXXIV.

(5) *Corp. inscr. Latin.*, vol. V, n° 7425.

(6) *Constitutiones veteranorum*, n° LXXIII. Est-ce la même qui était en Bretagne en 146 (*Ibid.*, n° LVII)?

(7) *Corp. inscr Latin.*, vol. VIII, n° 3005,

(8) PRAEF· COHORT· IIII· BRACARVM IN IVDAEA (*Corp. inscr. Latin.*, vol. VIII, n° 7079).

Un diplôme du 13 mai 86, trouvé en Dacie, se rapporte aussi à l'armée de Judée [1]. On y lit le nom d'une *cohors I Thracum* qui peut-être est la même que la *cohors I Thracum miliaria* inscrite sur notre tablette? La *cohors III Bracarum*, comme on vient de le voir, était également connue comme contingent de l'armée de Judée. Il est certain que, pour venir à bout de l'insurrection, on dut faire venir des renforts des provinces voisines. L'*ala VII Phrygum* paraît avoir été amenée de Syrie; la *cohors I Damascenorum* a été empruntée à l'armée d'Égypte. L'armée de Pannonie a fourni la *cohors I Montanorum* et l'armée de Rétie la *cohors III Bracarum*. L'armée d'Arabie fut également mise à contribution [2].

Ces différents corps auxiliaires avaient dû prendre part à la guerre contre les Juifs, sous les ordres de Severus, avec la *legio X Fretensis* [3], la *legio III Cyrenaica* [4], et la flotte de Syrie [5]. Une fois la révolte apaisée, ils firent partie de l'armée d'occupation dont l'effectif resta vraisemblablement assez considérable pendant quelques années.

[1] *Constitutiones veteranorum*, n° XIX.

[2] Voir plus loin. On en détacha la *legio III Cyrenaica* ou au moins une *vescillatio*.

[3] *Corp. inscr. Latin.*, vol. III, n° 7334. Il s'agit d'un certain Octavius Secundus :

..........> LEG·X·FRETENSIS
DONIS·DON·AB·DIVO·HADRIAN
OB·BELL·IVDAICVM

[4] *Ibid.*, vol. XIV, n° 3610. C. Popilius Pedo, qui fut consul suffect en 148, est ainsi qualifié dans une inscription de Tivoli :

.........TRIB·LATICLAVIO·LEG·III
CYRENEICAE·DONATO·DONIS·MILI
TARIBVS·A DIVO·HADRIANO·OB
IVDAICAM·EXPEDITIONEM·

Cette légion avait été envoyée en Arabie du temps de Trajan.

[5] La part prise à la guerre par la flotte de Syrie se trouve indiquée dans

Il reste à dire un mot de la seconde tablette dont la perte, comme je l'ai indiqué plus haut, n'est peut-être pas définitive; en tout cas, elle n'est pas irréparable. La face intérieure de cette seconde tablette contenait la fin d'une des copies de la constitution (voir la planche A) dont l'autre copie entière est gravée sur la face extérieure de la première tablette (voir la planche B) et a été publiée plus haut. Pour ce premier point la perte est donc insignifiante. La face extérieure portait les noms des sept témoins ; on ne pourra les connaître que le jour où cette partie du document sera retrouvée, mais il est facile de prévoir que cette liste de sept citoyens romains n'apprendra rien de particulier. La partie vraiment curieuse du diplôme est donc celle qui est gravée sur la première tablette entrée au Musée du Louvre, grâce à la généreuse pensée de M. J.-A. Durighello.

Ces courtes observations suffisent à montrer l'importance du nouveau diplôme qui, indépendamment d'une très intéressante énumération de troupes, fournit le nom d'un gouverneur de la Palestine, la date exacte de son gouvernement, et mentionne deux consuls suffects de l'année 139, dont l'un était auparavant inconnu.

une inscription de Bougie (*Corp. inscr. Latin.*, vol. VIII, n° 8934), conservée au Louvre. Sex. Cornelius Dexter y est ainsi qualifié :

......................PRAEF·
CLASSIS · SYR · DONIS · MILITA
RIB · DONATO · A · DIVO · HADRI
ANO · OB · BELLVM · IVDAICVM

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie la deuxième partie du tome X des *Œuvres de Borghesi* (Paris, 1897, in-4°), volume qui termine cette grande publication.

« J'adresse, dit-il, au nom de l'Académie, des remerciements à M. Héron de Villefosse, notre président, au zèle duquel est dû l'achèvement de cette importante publication, si justement appréciée et si impatiemment attendue par le monde savant. »

Sont encore offerts :

Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Furnes. Coutumes de la ville et châtellenie de Furnes, t. II, publiées par M. L. Gilliodts-Van Severen. — *Quartier de Gand*, t. VI. *Coutumes de la ville de Termonde*, publiées par M. le comte Th. de Limburg-Stirum (Bruxelles, 1896, 2 volumes in-4°);

The Parlement of the three ages, by Israël Gollancz, M. A., presented to the members of the Roxburghe Club by sir John Evans, K. C. B. (London, 1897, in-8).

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau les livraisons 12 et 13 de son *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1897, in-8°) :

§ 49. Épitaphes palmyréniennes d'Alep (fin). — § 50. Localités arabes de l'époque des croisades. — § 51. Le culte de saint Mennas en Mauritanie. — § 52. De Hesbân à Kerak. — § 53. Jethro et le nom nabatéen Ouitro. — § 54. Les Nabatéens dans le pays de Moab.

M. Maspero offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Ch. Joret, correspondant de l'Institut, un ouvrage intitulé : *Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge* (Paris, 1897, in-8°).

« Le premier volume renferme l'histoire des plantes dans l'Orient classique. L'Égypte en occupe à elle seule la moitié, et cela se conçoit sans peine : ses monuments nous montrent la figure de tant de plantes et la représentation de tant de jardins, ses ruines nous ont rendu tant de végétaux, la plupart bien conservés, que M. Joret est embarrassé parfois par

l'abondance des documents dont il dispose. Il a vu lui-même et étudié de première main tout ce qui se trouve dans nos musées. Pour la recherche des noms anciens et pour l'identification des espèces qu'ils désignaient avec les espèces modernes, il a été obligé de s'en remettre aux travaux d'autrui; s'il n'est pas toujours arrivé à la vérité sur ce point, la faute en est aux égyptologues qu'il a dû consulter. L'histoire des espèces, leurs migrations, leur rôle dans l'alimentation ou dans l'ornementation des jardins, l'emploi qu'on en a fait dans la religion et dans la poésie égyptiennes, sont fort exactement définis. Les chapitres relatifs à l'Assyrie et à la Chaldée, à la Phénicie et à la Judée sont moins développés; les monuments de ces pays ne fournissent pas encore au savant les mêmes ressources que les monuments égyptiens. Pourtant là encore M. Joret a fait rendre à son sujet tout ce qu'il comportait, et il a obtenu des résultats inespérés.

«Le livre est bien composé, écrit vivement, d'une lecture agréable: le sujet en est nouveau chez nous et n'avait été traité que de façon sommaire à l'étranger. La découverte marche si rapide en Orient que peut-être une seconde édition en sera-t-elle bientôt nécessaire; la première contient à peu près tout ce qu'on savait sur la matière à la date de la publication.»

M. Paul Viollet présente, de la part des auteurs, les deux publications suivantes :

1° *Manuel élémentaire de droit romain*, par Paul-Frédéric Girard, professeur à la Faculté de droit de Paris (Paris, 1897, in-8°).

«Ce traité de droit romain fera date. Il est aussi solide au fond et aussi plein qu'élégant dans la forme et sobre. Les matières les plus importantes sont exposées avec sûreté et précision. Les indications bibliographiques et les notes permettent au lecteur curieux d'étendre facilement le champ de ses recherches.»

2° *La couronne de fer et la donation Constantinienne*, par F. de Mély (in-8°; extrait de la *Gazette des beaux-arts*).

«Suivant M. F. de Mély, la couronne de fer date du IXe siècle. Le diadème «*ex auro purissimo*» de la donation de Constantin n'est pas autre chose, aux yeux du savant archéologue, que la fameuse *couronne de fer* du trésor de Monza.»

M. de Barthélemy fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur,

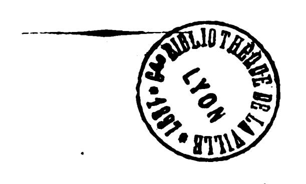
IMPRIMERIE NATIONALE.

M. J.-Adrien Blanchet, d'une brochure intitulée : *Dépenses de la maison du comte de Provence en 1774* (Paris, 1897, in-8°).

« M. Blanchet, dans une vente, a acquis un cahier contenant le menu général de la maison du comte de Provence pour les 365 jours de l'année 1774. C'est ce document qui fait le sujet de la publication que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de l'auteur.

« Cet état de dépenses présente un intérêt particulier ; d'abord, il donne une idée de ce qu'était l'entretien d'une maison princière, avec cette armée de pensionnaires, d'officiers subalternes, on pourrait même dire de parasites, qui vivaient aux dépens du prince. Ensuite, il fournit des indications précises au sujet de la valeur des objets de consommation et M. Blanchet aurait peut-être ajouté plus de prix à sa publication en établissant une comparaison entre les prix de 1774 et ceux de 1897. On doit néanmoins le remercier d'avoir mis ce document entre les mains des économistes et des statisticiens. »

M. Schefer offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. O. Houdas, un *Précis de grammaire arabe* (Paris, 1897, in-8°).



PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, RUE DE LILLE, 11, À PARIS.

Mémoires de l'Académie. Tomes I à XII épuisés; XIII à XXXV, 1re et 2e partie; chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume....... 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents.. 7 fr. 50

A la 1re partie du tome XXXII est joint un atlas in-fol. de 11 planches, qui se vend.. 7 fr. 50

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires..... 15 fr.

Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie :

1re série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à IV; tomes V à IX, 1re et 2e partie; tome X, 1re partie.

2e série : Antiquités de la France. Tomes I à III; tomes IV à VI, 1re et 2e partie.

A partir du tome V de la 1re série et du tome IV de la 2e série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume...... 15 fr.

Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés; XI à XXVI; XXVII, 1er et 2e fascicule de la 1re partie, et XXVII, 2e partie; XXVIII à XXX, 1re et 2e partie (contenant la table des tomes XVI à XXIX); XXXI à XXXIV, 1re et 2e partie; XXXV, 1re partie.

A partir du tome XIV, chaque tome est divisé en deux parties; du tome XIV au tome XXIX, la première partie de chaque tome est réservée à la littérature orientale. Prix des tomes XI, XII, XIII et de chaque partie des tomes suivants.. 15 fr.

Le tome XVIII, 2e partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de fac-similés, se vend. 45 fr.

Le premier fascicule de la première partie du tome XXVII (Inscriptions sanscrites du Cambodge), avec un atlas in-fol. de 17 planches de fac-similés, se vend.. 20 fr.

Le second fascicule, avec un atlas in-fol. de 28 planches de fac-similés, se vend.. 30 fr.

Diplomata, chartæ, epistolæ, leges aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia, nunc nova ratione ordinata, plurimumque aucta, jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum. Instrumenta ab anno cdxvii ad annum dcclt. 2 volumes in-fol. Prix du volume.... 30 fr.

Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France. Tomes I à IV épuisés; V à VIII, in-fol. (L'ouvrage est terminé.) Prix du volume.. 30 fr.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XXI (tomes I-XIX épuisés) et volume de table, in-fol. Prix du volume .... 30 fr.

Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tomes I à XXIII (tomes I à XX épuisés), in-fol. Prix du volume .... 30 fr.

Recueil des historiens des croisades :

Lois. (*Assises de Jérusalem.*) Tomes I et II, in-fol. Prix du volume. 30 fr.

Historiens occidentaux.	Tome I, en 2 parties, in-fol. Prix du volume....	45 fr.
	Tomes II, III et IV. Prix du volume	30 fr.
	Tome V, en 2 parties. Prix du volume.........	55 fr.
Historiens orientaux.	Tomes I et III, in-fol. Prix du volume........	45 fr.
	Tome II, 1re et 2e partie. Prix du demi-volume..........	22 fr. 50

Historiens arméniens. Tome I, in-fol. Prix du volume.......... 45 fr.

Historiens grecs. Tomes I et II, in-fol. Prix du volume.......... 45 fr.

Histoire littéraire de la France. Tomes XI à XXXI (tomes XI à XXIX épuisés), in-4°. Prix du volume .... 21 fr.

Gallia christiana. Tome XVI, in-fol. Prix du volume.......... 37 fr. 50

Œuvres de Borghesi.	Tomes VII et VIII, in-4°. Prix du volume.....	20 fr.
	Tome IX, 1re partie. Prix du demi-volume.....	12 fr.
	Tome IX, 2e partie. Prix du demi-volume......	8 fr.
	Tome IX, 3e partie (contenant la table des tomes VI, VII et VIII). Prix du fascicule..........	4 fr.
	Tome X, 1re partie. Prix du demi-volume......	15 fr.
Corpus inscriptionum semiticarum.	1re partie, tome I, fasc. I et II, in-fol. Prix du fasc.	25 fr.
	— tome I, fasc. III et IV. Prix du fascicule...	37 fr. 50
	— tome II, fasc. I. Prix du fascicule.........	25 fr.
	2e partie, tome I, fasc. I et II. Prix de chaque fasc.	50 fr.
	4e partie, tome I, fasc. I. Prix du fascicule...	37 fr. 50
	— tome I, fasc. II. Prix du fascicule.........	25 fr.

EN PRÉPARATION :

Mémoires de l'Académie. Tome XXXVI, 1re partie.

Une 3e partie du tome XXXIII contiendra la table des tomes XXIII à XXXIII.

Notices et Extraits des manuscrits. Tome XXXV, 2e partie.

Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tome XXIV.

— Nouvelle série, in-4° : *Obituaires, Pouillés*, etc.

Recueil des historiens des croisades. *Historiens orientaux.* Tome IV.
Historiens arméniens. Tome II.

Histoire littéraire. Tome XXXII.

Corpus inscriptionum semiticarum, 1re partie, tome II, fasc. II; — 2e partie, tome I, fasc. III; — 4e partie, tome I, fasc. III.

Œuvres de Borghesi. Tome X, 2e partie.

TIRAGES À PART DES PUBLICATIONS.

AMÉLINEAU (É.). Notice des mss. coptes de la Bibliothèque nationale renfermant des textes bilingues du N. Testament, avec six pl. (1895). 4 fr. 70

BABIN (C.). Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik (Troie), avec deux planches (1892) .... 2 fr.

BARTHÉLEMY (A. de). Note sur l'origine de la monnaie tournois (1896). 0 fr. 80

BERGER (S.). Notice sur quelques textes latins inédits de l'Ancien Testament (1893) .... 1 fr. 70

— Un ancien texte latin des Actes des apôtres, retrouvé dans un manuscrit provenant de Perpignan (1895) .... 2 fr.

DELISLE (L.). Notice sur un psautier latin-français du XII[e] siècle (ms. latin 1670 des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale), avec fac-similé (1891) .... 1 fr. 10

— Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque *sur les remèdes de l'une et l'autre fortune* (1891) .... 1 fr. 40

— Notice sur la chronique d'un anonyme de Béthune du temps de Philippe-Auguste (1891) .... 1 fr. 70

— Fragments inédits de l'histoire de Louis XI par Thomas Basin, tirés d'un manuscrit de Gœttingue, avec trois planches (1893) .... 2 fr. 60

— Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes, avec six planches (1896) .... 6 fr. 50

— Notice sur la chronique d'un dominicain de Parme, avec fac-similé (1896) .... 2 fr.

— Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale), avec deux planches (1896) .... 1 fr. 70

— Notice sur les Sept psaumes allégorisés de Christine de Pisan (1896). 0 fr. 80

DELOCHE (M.). Saint-Remy de Provence au moyen âge, avec deux cartes (1892) .... 4 fr. 40

— De la signification des mots *pax* et *honor* sur les monnaies béarnaises et du *s* barré sur des jetons de souverains du Béarn (1893) .... 1 fr. 10

— Le port des anneaux dans l'antiquité et dans les premiers siècles du moyen âge (1896) .... 4 fr. 40

— Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée la Gaule (1897) .... 0 fr. 80

FOUCART (P.). Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis (1895) .... 3 fr. 50

FUNCK-BRENTANO (Fr.). Mémoire sur la bataille de Courtrai (1302, 11 juillet) et les chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel (1891) .... 4 fr. 40

HAURÉAU (B.). Le poème adressé par Abélard à son fils Astralabe (1893). 2 fr.

— Notices sur les n[os] 3143, 14877, 16089 et 16409 des manuscrits latins de la Bibl. nat., 4 fasc. (1890-1895). 0 fr. 80, 1 fr. 40, 1 fr. 70 et 2 fr.

HELBIG (W.) Sur la question Mycénienne (1896) .... 3 fr. 50

LANGLOIS (Ch.-V.). Formulaires de lettres du XII[e], du XIII[e] et du XIV[e] siècle, cinq fascicules (1890-1896) .... 5 fr. 80

LASTEYRIE (R. de). L'église Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du V[e] au XI[e] siècle (1891). 2 fr. 60

LE BLANT (Edm.). De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture (1892) .... 0 fr. 80

— Note sur quelques anciens talismans de bataille (1893) .... 0 fr. 80

LE BLANT (Edm.). Sur deux déclamations attribuées à Quintilien, note pour servir à l'histoire de la magie (1895)................... 1 fr. 10

— 750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues, avec deux planches (1896).. 8 fr. 75

LUCE (S.). Jeanne Paynel à Chantilly (1892)................... 4 fr. 70

MAS-LATRIE (Comte DE). De l'empoisonnement politique dans la république de Venise (1893).. 2 fr. 90

MENANT (J.). Kar-Kemish, sa position d'après les découvertes modernes, avec carte et figures (1891)............................ 3 fr. 50

— Éléments du syllabaire hétéen (1892)........................ 4 fr. 40

MEYER (P.). Notices sur quelques manuscrits français de la Bibliothèque Phillipps à Cheltenham (1891)............................ 4 fr. 70

— Notice sur un recueil d'*Exempla* renfermé dans le ms. B. IV. 19 de la Bibliothèque capitulaire de Durham (1891)..................... 2 fr.

— Notice sur un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la Vierge en vers français, avec planche (1893).................. 1 fr. 70

— Notice sur le recueil de miracles de la Vierge, ms. Bibl. nat. fr. 818 (1893).. 1 fr. 70

— Notice de deux manuscrits de la vie de saint Remi en vers français ayant appartenu à Charles V, avec une planche (1895)........... 1 fr. 40

— Notice sur le manuscrit fr. 24862 de la Bibliothèque nationale contenant divers ouvrages composés ou écrits en Angleterre (1895)........ 2 fr.

— Notice du manuscrit Bibl. nat. fr. 6447 : Traduction de divers livres de la Bible; légende des saints (1896)......................... 3 fr. 20

MORTET (V.) et TANNERY (P.). Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus, av. 2 pl. (1896). 2 fr. 60

MÜNTZ (E.). Les collections d'antiques formées par les Médicis au XVIe siècle (1895).. 3 fr. 50

NOLHAC (P. DE). Le *De viris illustribus* de Pétrarque, notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits (1890)........ 3 fr. 80

OMONT (H.). Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre (1480-1530), publié d'après les mss. de Paris et Udine, avec 2 pl. (1895) 5 fr. 30

RAVAISSON (F.). La Vénus de Milo, avec neuf planches (1892).... 6 fr.

— Une œuvre de Pisanello, avec quatre planches (1895).......... 2 fr. 30

— Monuments grecs relatifs à Achille, avec six planches (1895)...... 4 fr.

ROBIOU (F.). L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre, deux fascicules (1893-1895)................... 4 fr. et 4 fr. 40

SCHWAB (M.). Vocabulaire de l'Angélologie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale (1897)......................... 12 fr.

SPIEGELBERG (W.). Correspondances du temps des rois-prêtres, publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale, avec huit planches (1895)....................................... 7 fr. 50

TOUTAIN (J.). Fouilles à Chemtou (Tunisie), septembre-novembre 1892, avec plan (1893).. 1 fr. 70

VIOLLET (P.). Mémoire sur la *Tanistry* (1891)....................... 2 fr.

— La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet (1892). 1 fr. 40

— Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne (1893).. 2 fr. 60

— Les États de Paris en février 1358 (1894)................... 1 fr. 70

WEIL (H.). Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle (1890) 1 fr. 10

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1897.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

SÉANCE DU 2 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie les mémoires de MM. Segrestaa, Dufourcq, Madelin et Besnier, membres de l'École française de Rome, et une copie du rapport de M. l'abbé Duchesne, directeur, sur les travaux de cette Ecole.

Renvoi à la Commission compétente.

M. Kirste, qui a obtenu une part du prix Saintour, adresse à l'Académie une lettre de remerciement.

M. Clermont-Ganneau présente à l'Académie un fragment de marbre découvert au bord de la mer dans les environs immédiats de Tyr et apporté à Paris par un Arabe habitant cette ville. Sur la tranche de ce fragment sont gravés quelques caractères phéniciens, fin d'une inscription dont le commencement a disparu :

?

בת עבדבעל רב מאת?.....

«... de Abdbaal, chef de cent (? = *ἑκατόνταρχος*).»

Malgré son état de mutilation, ce fragment est intéressant, car le *Corpus inscriptionum Semiticarum* ne contient aucune inscription phénicienne de Tyr; la seule connue jusqu'ici a été découverte depuis la publication du *Corpus* et est entrée au Louvre, il y a quelques années, par les soins de M. Clermont-Ganneau. Celle-ci est donc la *Tyriensis secunda*.



M. Clermont-Ganneau, revenant sur le diplôme militaire d'un soldat syrien communiqué par M. Héron de Villefosse à la séance précédente, annonce que, d'après des informations qu'il a reçues de source indigène, la seconde plaquette de ce diplôme, qu'on croyait perdue, existe encore et se trouve entre les mains d'un Arabe. Elle doit être prochainement envoyée à Paris, de sorte que le document pourra être reconstitué dans son ensemble. L'objet proviendrait, en réalité, non de Nazareth, mais de Derᶜât, ou Derᶜâ, localité antique du Haurân qui était une des principales villes de la province d'Arabie.

M. Clermont-Ganneau annonce, en outre, que l'original de la dédicace faite à Hadrien par une cohorte de la Xᵉ légion Fretensis, monument qu'il a fait connaître, il y a quelques années, à l'Académie [1], vient d'être apporté à Paris. Il sera donc possible d'étudier maintenant avec sûreté les curieux bas-reliefs qui accompagnent l'inscription, et dont l'un, représentant Neptune,

[1] *Comptes rendus*, 1894, p. 259. Cf. Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale*, vol. I, p. 168-171.

semble pouvoir fournir l'explication du surnom de *Fretensis* porté par la Xe légion.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Dieulafoy donne communication d'un travail qui est comme une suite de son étude sur le Château Gaillard et l'évolution de la poliorcétique au xiiie siècle. Il s'agit de la célèbre bataille de Muret, livrée par Simon de Montfort aux armées coalisées de Pierre II, roi d'Aragon, des comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges. C'est au jeudi 12 septembre 1213 que nous reporte ce fait d'armes sanglant entre tous, mais intéressant au plus haut degré parce qu'on a voulu y voir la preuve qu'à leur retour de Palestine, les Croisés avaient rapporté d'Orient des connaissances tactiques et stratégiques très étendues, qui furent en honneur durant plus d'un siècle.

M. Dieulafoy indique d'abord les sources nombreuses auxquelles il emprunte les éléments de son récit et il montre que les chroniqueurs français, toulousains, aragonais donnent des versions identiques se complétant l'une l'autre, contrairement à ce que l'on avait pensé. Puis il restitue le château de Muret, les enceintes de la ville et les portes qui joueront un rôle capital dans le récit. Il décrit les environs, il y replace le champ de bataille, le camp des alliés et enfin il donne un dénombrement des forces en présence. D'accord avec ses devanciers, il estime que l'armée de Pierre II et des comtes de Toulouse et de Foix atteignait près de 40,000 hommes dont 3,000 cavaliers, et que Simon commandait seulement à 1,000 cavaliers et à 700 fantassins.

Dans la description de la bataille qu'il entreprend ensuite, M. Dieulafoy se borne à rapprocher les textes, empruntant tour à tour aux témoins du combat les faits qu'ils ont le mieux connus parce qu'ils les ont le mieux vus.

Ce récit, rapproché du plan du château, de la ville et des environs, montre combien furent simples et primitives l'ordonnance des troupes et les manœuvres exécutées tant par les alliés que par les Croisés sur le champ de bataille de Muret.

Le 11 septembre au soir, au moment de l'arrivée de Simon, la porte de Toulouse, située au nord-ouest de Muret et vis-à-vis le camp des alliés, était aux mains des assaillants. Les Croisés entrent en ville par une porte située à l'est, sur le front opposé au rempart attaqué et aux approches. A cette nouvelle, les assiégeants se retirent. Mais le 12 au matin, les Toulousains, aidés du comte de Foix, reprennent le siège, tandis que Pierre II se range dans la plaine à la tête de ses chevaliers catalans et aragonais. Un nouvel assaut est donné sans succès à la porte de Toulouse; les troupes découragées, fatiguées, se retirent dans les retranchements. Cependant Simon de Montfort a fait armer ses chevaliers dans le plus grand secret, leur a donné rendez-vous hors de la porte de la vieille ville, mais à l'intérieur des nouveaux remparts. Il les y rejoint, les exhorte, les fait bénir et sort par la porte de l'est, alors que la porte de l'ouest est attaquée. Il reprend à contresens, c'est-à-dire en se dirigeant vers l'est, le chemin qu'il a suivi pour entrer dans Muret, aborde un ruisseau, la Lunge, qui défend le château au nord et à l'est, le traverse sous la protection du donjon et atteint, sans avoir été vu, la rive gauche du cours d'eau. Alors il fait demi-tour et se trouve en face de Pierre II.

Les Croisés sont divisés en trois escadrons. Un premier balaye au passage les assiégeants, dégage les abords de la place et fond droit sur les ennemis. Un second le suit et traverse à son tour un marais desséché, couvert de prairies. La mêlée devient générale, Pierre II est tué, ses troupes appuient à gauche dans le sens de leur ligne de retraite et dans une direction à peu près opposée à la charge.

Simon de Montfort, resté à la tête de la réserve, préoccupé de ses escadrons, craignant d'abandonner Muret, cherche le point où il peut aborder les Aragonais sans se mêler à ses troupes et augmenter la confusion. Il n'a qu'une ressource, charger droit sur la gauche qui incline de plus en plus vers l'est. Il est arrêté par un ruisseau issu des prairies foulées par les deux premiers escadrons et qui subsiste encore, le franchit avec peine et consomme la défaite. Alors il retourne vers Muret; il trouve la place

assaillie par les Toulousains, dont il tue quelque quinze ou vingt mille.

Telle est la bataille qui se résume en trois charges de cavalerie fournies en ligne droite, sur le front des ennemis, les seules charges du reste, comme l'explique M. Dieulafoy, que l'on pût demander à des troupes couvertes de fer, armées de lances longues et lourdes et qui n'admettaient aucun échelon entre le soldat et ce que l'on nommerait aujourd'hui le colonel.

Pour terminer, M. Dieulafoy montre l'origine première des erreurs commises jusqu'à ce jour, et il oppose simplement les textes à la conception d'une sortie par la porte occidentale, se poursuivant par la traversée de la Lunge en un point encombré d'ennemis et de machines de siège, et s'achevant par une charge de front suivie d'un mouvement tournant et d'une attaque de flanc sur la droite des Aragonais, disent les uns, sur leur gauche, prétendent les autres.

En résumé, les mêmes raisons qui favorisèrent au XIIIe siècle la création des merveilleuses places de guerre qui couvrirent l'Europe à cette époque condamnèrent la noblesse féodale à sacrifier la tactique et la statégie à la sécurité et à la puissance du choc. L'influence de l'Orient, si elle s'exerça dans ce domaine, fut donc très faible et s'éteignit aussitôt.

LIVRES OFFERTS.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2e série, tome III (Genève et Paris, 1888-1894, in-8°);

Mémoires de la Société éduenne, nouvelle série, tome XXIV (Autun, 1896, in-8°);

Un fragment inédit des anciens registres de la Prévôté d'Orléans relatif au règlement des frais du siège de 1428-1429, par M. le comte Couret (Orléans, 1897, in-8°; extrait des *Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix*).

M. Maspero a la parole pour un hommage :

«Le second volume de Déir el Bahari (part II, p. xxv-lv) dépasse encore le premier par l'intérêt des matières réunies et par la beauté de l'exécution. La plupart des textes qu'il contient ont été mutilés de parti pris par les Égyptiens eux-mêmes ; ils étaient remplis du nom et du récit des gestes d'Amon, et ils souffrirent en conséquence, lors de la révolution religieuse qui signala le règne d'Aménôthès IV. Ils sont d'une importance décisive pour l'histoire des événements qui s'écoulèrent entre Aménôthès Ier et Touthmosis III. On y voit comment la reine Hatshopsou justifiait ses droits à la couronne. Selon l'usage, elle se représentait comme étant la fille même du dieu Amon; elle racontait et expliquait, dans une série de légendes et de tableaux, le mariage de sa mère, sa conception, la préparation du double et des âmes dont elle se composait, sa naissance et son éducation par les dieux. C'est le premier exemple connu de ces théophanies par lesquelles on supposait qu'Amon maintenait la pureté du sang royal chez les Pharaons. Une partie des figures et des inscriptions a été martelée avec tant de soin, qu'on ne peut plus la reconstituer qu'en s'aidant de l'exemplaire du même sujet qui nous a été conservé à Louxor à propos d'Aménôthès III. — On attend avec impatience le volume suivant.»

M. Bréal offre à l'Académie son *Essai de sémantique* (*science des significations*) (Paris, 1897, in-8°).

M. d'Arbois de Jubainville a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Castanier, un livre intitulé : *Histoire de la Provence dans l'antiquité. Seconde partie. Les origines historiques de Marseille et de la Provence* (Paris, 1896, in-8°).

«M. Castanier adoptant en général mes doctrines, je serais mal venu à le critiquer. Sur quelques points où il émet une doctrine différente de la mienne, il peut au moins quelquefois avoir raison. Je me bornerai à un exemple :

«J'ai dit que le nom des *Cenomanni* de la Gaule Transalpine, dont la finale comporte deux *n*, était différent de celui des *Cenomani* d'Italie, dont la finale s'écrit avec un seul *n* et ne désignait peut-être pas le même peuple. D'accord avec notre regretté confrère, E. Desjardins, M. Castanier écrit (page 180) que j'attribue trop d'importance à un détail d'orthographe. Il y a un fait qui peut-être pourrait lui donner raison. La

ville de Trente, dans l'empire d'Autriche, a été fondée par les Gaulois, dit Justin (l. XX, ch. v, § 8); suivant Ptolémée (l. III, ch. I, § 27), Trente est une ville des *Cenomani*. Les *Raeti* avaient précédé les Gaulois dans cette région et continuaient à constituer une partie importante de la population; cela explique pourquoi Pline met les *Tridentini* parmi les *oppida Raetica*. Entre cette assertion et celle de Ptolémée et de Justin il n'y a pas de contradiction. Trente, aujourd'hui, est autrichienne et italienne, s'appelle à la fois *Trient* et *Trento*, suivant qu'on lui attribue l'une ou l'autre nationalité.

«Le nom de la ville de Trente dans l'antiquité avait aussi deux formes : 1° Τριδέντε chez Ptolémée, écrit *Tredente* dans la table de Peutinger; 2° *Tridentum* chez Justin (XVI, x, 20) et dans l'Itinéraire d'Antonin. Or, il y avait autrefois dans le diocèse du Mans, ancien territoire des *Cenomanni*, une localité, aujourd'hui Trans (Mayenne), appelée à l'ablatif *de Tredente* dans un acte de l'année 692 (Mabillon, *Vetera Analecta*, in-8°, t. II, p. 200; Pardessus, *Diplomata*, II, 226), à l'accusatif *Tridentem* dans deux diplômes de Louis le Débonnaire, l'un de 838 (Baluze, *Miscellanea*, in-8°, t. III, p. 156; D. Bouquet, VI, 617 D; Froger, *Gesta domni Aldrici*, p. 175), l'autre de 840 (Baluze, *Miscellanea*, in-8°, t. III, p. 41; D. Bouquet, VI, 631 B; Froger, *Gesta*, etc., p. 63). Dans d'autres documents, ce nom de lieu, comme le nom antique de la ville de Trente, passe de la troisième déclinaison à la seconde : à l'ablatif *de Tredendo* dans un diplôme de Charlemagne en 802 (Mabillon, *Vetera Analecta*, in-8°, t. II, p. 265; D. Bouquet, V, 768 E), au nominatif *Tredentus* dans une charte de l'année 831 (Baluze, *Miscellanea*, t. III, p. 155; Froger, *Gesta*, p. 144), à l'ablatif *de Tredento*, en 832, dans un diplôme de Louis le Débonnaire (Baluze, *Miscellanea*, in-8°, t. III, p. 30; D. Bouquet, VI, 685 E; Froger, *Gesta*, p. 39). Ainsi le nom de Trans (Mayenne) se présente à nous dans le haut moyen âge sous les deux formes que l'on rencontre pour le nom de la ville de Trente dans l'antiquité. De là devons-nous conclure que les *Cenomanni* de la Gaule transalpine, chez lesquels était situé Trans (Mayenne), ne doivent pas être distingués des *Cenomani* de la Gaule cisalpine, chez lesquels se trouvait Trente? D'autres décideront.»

M. d'Arbois de Jubainville offre, en outre, en son nom, une note qu'il a publiée dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, intitulée : *La clientèle en Irlande* (Paris, 1897, in-8°).

M. L. Delisle présente, au nom de l'auteur, M. Ernest Babelon, le

Catalogue des camées antiques et modernes de la Bibliothèque nationale, publié sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles lettres; ouvrage accompagné d'un album de 76 planches (Paris, 1897, in-8°).

«Les précédents travaux de l'auteur suffisent pour nous donner la certitude que ce nouveau catalogue est digne de l'admirable collection à laquelle il est consacré. Toutes les pièces, au nombre de 1,050, dont 386 antiques, ont été décrites et expliquées en détail et avec une pleine connaissance du sujet. Les anciennes interprétations ont été rapportées et discutées. L'origine de chaque morceau et les vicissitudes par lesquelles il est passé ont été soigneusement indiquées, en distinguant ce qui est établi par des témoignages authentiques et ce qui repose sur des traditions plus ou moins dignes de confiance. Dans la première partie de l'introduction, M. Babelon a résumé, souvent d'après des données originales et nouvelles, tout ce qu'on sait sur l'histoire des camées en général; les pages où il est traité de la glyptique du moyen âge sont particulièrement remarquables. La seconde partie de l'introduction nous apprend comment s'est formée la collection de la Bibliothèque nationale; on en suit pas à pas les progrès dans une exposition très claire et accompagnée de documents justificatifs. Rien n'est plus intéressant que la lecture des deux parties de cette introduction et d'un grand nombre des notices du catalogue.

«L'Académie n'aura pas à regretter les subsides qu'elle a accordés sur les fonds de la fondation Piot, et qui ont permis à l'éditeur de joindre au texte de M. Babelon un album de 76 planches, où sont figurées toutes les pièces importantes de la collection.

«En même temps que je présente à l'Académie le catalogue d'une des plus belles séries du Cabinet des médailles et antiques, je crois devoir lui faire part d'une nouvelle à laquelle elle a plus d'un motif de s'intéresser. En vertu d'une loi de finances promulguée avant-hier, les médailles grecques réunies par notre très savant et très regretté confrère M. Waddington font désormais partie des collections de la Bibliothèque nationale. L'Académie sait avec quelle patience, quelle perspicacité et quelle délicatesse a été fait le choix des pièces, au nombre d'environ 7,000, dont se composait le cabinet Waddington. Elle sait aussi que notre confrère s'était attaché à rechercher avant tout les types qui n'étaient pas suffisamment représentés dans les collections de la Bibliothèque nationale, de sorte que la nouvelle série fera très rarement double emploi avec nos anciens fonds. Un inventaire sommaire en sera rédigé

d'urgence, et permettra aux antiquaires de mettre à profit, dans quelques mois, le trésor dont s'enrichit aujourd'hui la Bibliothèque nationale.

«Je remplis un devoir en rappelant à l'Académie que M. Babelon s'est créé des droits à notre reconnaissance, en faisant comprendre aux pouvoirs publics de quel intérêt il était de ne point laisser disperser et passer à l'étranger une collection formée avec tant de goût et répondant à des préoccupations artistiques et archéologiques de l'ordre le plus élevé.»

SÉANCE DU 9 JUILLET.

Le Président rappelle la perte douloureuse que l'Académie a faite dans la personne de M. Edm. Le Blant et donne lecture du discours suivant qu'il a prononcé à ses funérailles :

Messieurs,

Le deuil qui atteint aujourd'hui si cruellement notre Académie nous enlève un confrère des plus vénérés. Pendant près de trente ans, il avait donné à notre Compagnie des preuves nombreuses de son activité; il ne cessa jamais de lui témoigner le plus affectueux dévouement. Il est mort sur la brèche, comme un soldat, terrassé par un mal presque aussi soudain qu'imprévu, au moment où il s'apprêtait à recueillir des documents nouveaux pour les études qui faisaient la joie et l'honneur de sa vie. C'est à Nîmes, pendant la session du Congrès archéologique, où il avait été délégué par le Ministère de l'instruction publique, qu'Edmond Le Blant a senti les premières atteintes de la maladie qui devait l'enlever si rapidement. Ramené à Paris, les tendres soins dont il fut l'objet ne purent conjurer le mal; il eut, du moins, la consolation de s'éteindre doucement au milieu des siens, entouré de ceux qu'il aimait, plein de confiance en la bonté et en la justice de Dieu.

Né le 12 août 1818, Edmond Le Blant, après avoir terminé ses études classiques, entra à l'École de droit. Il était arrivé à cette heure décisive de la jeunesse où il s'agit de prendre un parti et, comme tant d'autres, il ne savait pas quelle carrière il se déciderait à suivre. Il profita des loisirs que lui laissait cette étude pour suivre les cours de la Sorbonne et de la Bibliothèque, en particulier celui de M. Hase dont les leçons firent sur son esprit une impression profonde; elles déterminèrent sans doute la vocation qui devait établir et consacrer son talent. Reçu avocat à la Cour de Paris en 1840, il ne paraît pas avoir été tenté par les émotions du barreau; son caractère réservé et réfléchi le poussait vers des occupations plus calmes. Grâce à des relations de famille il entra, en 1843, au Ministère des finances; il y resta pendant trente ans.

Il aimait ardemment la musique et ses premiers essais furent des articles de critique musicale. Mais, en 1846, au cours d'un voyage en Italie pendant lequel il fit la connaissance des savants jésuites, les pères Marchi et Garrucci, qui l'introduisirent au Collège Romain et lui en firent apprécier les collections, il sentit naître en lui cette passion pour les antiquités chrétiennes qui devait occuper sa vie tout entière. Dès lors rien ne le détourna de cette étude.

Le caractère dominant de ses travaux poursuivis avec une rare persévérance, c'est l'unité. Ils gravitent tous plus ou moins autour de son *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, dont le premier essai fut couronné par notre Académie au Concours des antiquités nationales de 1852. Il y obtint la première médaille.

« Étudiée isolément, chacune de ces inscriptions apporte, certes, peu de faits, mais leur réunion parle d'une voix éloquente et, mieux peut-être que les anciens écrits, nous dit les croyances, les secrets instincts, les espérances de nos pères.

« Moins nombreux que les marbres de Rome, ce grand berceau du christianisme, nos monuments chrétiens de la Gaule ne leur cèdent qu'en ce point et les savants de l'Italie ont eux-mêmes rendu hommage à leur singulière valeur. Aucun antiquaire n'a pu aborder, sous son point de vue dogmatique, l'étude des in-

scriptions chrétiennes, sans mettre au premier rang des textes les plus riches en démonstrations les marbres de notre patrie. C'est ce qu'ont fait Zaccaria et Maffei, et, depuis eux, notre sol a rendu à la lumière plus d'un monument utile à la défense de la foi. La croyance au Purgatoire, à la divinité du Christ, à sa présence dans l'Eucharistie, la ferme attente de la résurrection confessée en même temps par la parole et les figures symboliques, la prière pour les morts avec ses formes diverses, l'invocation si rare du Saint-Esprit, celle des saints près du tombeau desquels venaient se grouper les sépultures, le baptême, la pénitence, l'extrême-onction, certaines formes de nos liturgies primitives dont les recueils ont disparu, la soumission de notre Église à celle de Rome, la haute antiquité de notre foi, sa diffusion parmi les vieux peuples barbares, l'origine orientale de nos chrétientés du Rhône, le culte de la Vierge, les institutions monacales, la lutte contre les hérésies, la hiérarchie de l'Église, s'y montrent, et avec netteté... Les vertus de nos pères sont vivantes dans leurs inscriptions. C'est chez elles surtout, quelquefois chez elles seules, qu'il faut chercher les touchantes mentions de l'éducation chrétienne par la famille, de la charité, de la continence des époux, de l'hospitalité, du rachat des captifs, de l'amour du prochain, de la pitié pour les esclaves. Romains et barbares, les noms semblent le montrer, ont également senti leur âme s'adoucir à la voix de Jésus-Christ et des perfections nouvelles sont nées sous le souffle divin. »

Je ne puis mieux faire que d'emprunter à notre regretté confrère les termes mêmes qui lui ont servi à caractériser l'importance des études épigraphiques pour un temps où les données certaines ont trop souvent manqué aux historiens de l'Église.

Comme l'écrivait le rapporteur du Concours de 1852, tant de révolutions, tant de ruines se sont succédé depuis l'époque mérovingienne, qu'il ne restait plus qu'à glaner après les destructions accomplies par le temps et les hommes. Edmond Le Blant ne se laissa pas rebuter par une tâche aussi difficile et aussi ingrate. Dès qu'il avait un moment de loisir, il allait relever en province, dans les musées ou dans les collections particulières, les inscrip-

tions qui lui étaient signalées; il copiait, il estampait, il dessinait lui-même tout ce qui existait encore en original; il demandait aux livres et aux manuscrits de nos bibliothèques tout ce qui avait laissé une trace avant de périr. Si l'on retranche de son recueil les pièces épigraphiques dues à Sidoine Apollinaire et à Fortunat, la première série des marbres qu'il a donnés en comprend environ six cent cinquante. Vingt-sept ans plus tard, le supplément comptait quatre cent cinquante légendes nouvelles. Combien s'en devrait-il donc trouver entre nos mains si le goût des recherches historiques et le souci de recueillir les monuments avaient été autrefois ce qu'ils sont de nos jours!

Au mérite de bien choisir son sujet et de le traiter d'une manière victorieuse dans une série de savants commentaires, Edmond Le Blant joignit celui de savoir le limiter. Il arrive un moment où l'antiquité finit et où les temps modernes commencent leur cours, sans qu'on puisse rigoureusement fixer la frontière de ces deux périodes. Cependant il est vrai de remarquer que le nouvel empire fut ce qui fit perdre davantage au monde occidental sa physionomie romaine. La décadence précédente avait été si profonde qu'on ne put travailler à rétablir sans être conduit, malgré soi, à bâtir sur de nouveaux frais. D'ailleurs il n'appartenait pas à Charlemagne d'empêcher que le monde ne devînt, sous sa vigoureuse impulsion, plus germanique que romain; et c'est pourquoi le domaine de l'épigraphie chrétienne dans ses rapports avec l'antiquité classique se clôt naturellement à l'avènement du nouvel empire.

Le manuscrit présenté au concours de 1852 fut publié sous sa forme définitive entre les années 1856 et 1865. Il comprenait deux volumes, ayant pour titre : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle.* Ces deux volumes sont accompagnés d'un atlas de 92 planches, où tous les textes se trouvent fidèlement reproduits; ils sont enrichis d'une carte de la Gaule qui permet d'embrasser d'un seul coup d'œil le sujet traité par l'auteur. Sur cette carte on suit le cours des deux grands fleuves, le Rhône d'abord et ensuite le Rhin; on trouve marqués tous les lieux où l'on a découvert soit des inscriptions chrétiennes, soit des sarco-

phages des premiers siècles. C'est l'itinéraire des missions. Rome y revit et s'y répand avec sa physionomie nouvelle.

Cavedoni, de Rossi, Marchi et les savants italiens particulièrement voués à l'étude des antiquités chrétiennes accueillirent l'ouvrage d'Edmond Le Blant avec les plus grands éloges. En France, Léon Renier, sévère appréciateur des choses de l'érudition, disait de ce recueil qu'il était un titre hors ligne aux suffrages de l'Académie des inscriptions. L'auteur ne tarda pas, en effet, à les conquérir : il fut élu le 15 novembre 1867; il remplaçait l'orientaliste Reinaud.

D'autres rediront la grande place qu'Edmond Le Blant occupait à la Société des antiquaires de France, où il était entré en 1859, et à la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques, dont il devint le président en 1889. Le nombre des notes et des mémoires qu'il y publia est des plus considérables; ces mémoires se rapportent toujours à ses recherches de prédilection et concernent particulièrement la Gaule qui resta l'objet constant de ses études. Il a été un des maîtres incontestés de notre archéologie nationale. Par la sûreté de ses informations, par la haute valeur de sa critique, il a montré d'une manière éclatante les ressources multiples que les marbres de la Gaule pouvaient fournir aux érudits désireux d'aborder l'étude de nos origines chrétiennes.

Mais il avait conçu le projet de former un second recueil scientifique dont il réunissait depuis longtemps les matériaux dispersés, et qui devait être le complément de ses travaux sur les antiquités chrétiennes de la Gaule. C'était le recueil des *Sarcophages chrétiens*. Dès 1878, il mettait entre les mains des travailleurs un premier volume relatif aux *Sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, accompagné de planches où étaient dessinés les monuments et de savantes descriptions où ils étaient commentés.

Les marbres chrétiens d'Arles forment une réunion au moins égale par l'intérêt, sinon par le nombre, aux collections romaines. Maffei avait été très frappé de leur valeur. « L'on apprend beaucoup de choses des bas-reliefs chrétiens, écrivait-il après les avoir vus, et il serait bien à souhaiter d'avoir un recueil gravé de

tous ceux de France, comme Bosio et Aringhi ont fait de ceux de Rome.» Edmond Le Blant accomplit le vœu formé par l'illustre antiquaire. Il fit précéder son œuvre d'une magistrale introduction où se trouvent exposées les notions nécessaires à l'interprétation des bas-reliefs qui ornent ces sarcophages. Avec sa prudence et son bon sens ordinaires, il y insiste sur le danger qu'il y a de faire appel aux seules ressources de l'imagination en expliquant les œuvres de l'art antique. «Si, comme nous n'en pouvons douter, dit-il, une intention de symbolisme a parfois guidé les artistes, à coup sûr une pareille pensée ne fut point constante en leur esprit. Ce qui préoccupait le plus grand nombre d'entre eux, c'était surtout l'ordonnance, l'agencement matériel des scènes à représenter.» Puis, après avoir démontré l'intérêt des concordances existant entre les représentations funéraires des premiers chrétiens et les anciennes prières de l'Église, il termine cette belle préface par un souvenir littéraire plein d'à-propos, qui montre une fois de plus les ressources de son érudition. «Je le répète, dit-il, ce qui semble dominer dans le cycle des représentations figurées sur les tombes, c'est l'idée même dont s'inspirèrent les liturgies funéraires et qui fit mettre aux lèvres du preux Roland ce cri suprême : «O notre vrai Père, toi qui res-«suscitas saint Lazare d'entre les morts et qui défendis Daniel «contre les lions, sauve mon âme et protège-la contre tous les «périls.»

Huit ans plus tard, en 1886, la description des *Sarcophages chrétiens de la Gaule* venait compléter cette première étude. Les cinquante-neuf planches de ce second volume, exécutées à l'aide de procédés photographiques, fournissent aux travailleurs des images plus fidèles que celles des sarcophages d'Arles gravées d'après des dessins. Deux cent quatre-vingt-quinze sarcophages ou débris, seuls types existant encore de notre sculpture chrétienne du IVe au VIe siècle, y sont décrits et commentés. Un fait déjà signalé en ce qui touche la numismatique, l'architecture et même les monuments épigraphiques, n'apparaît pas moins clairement lorsqu'on étudie nos bas-reliefs chrétiens : la différence des contrées se marque par la dissemblance des styles, et ce trait

particulier de l'art antique n'est nulle part plus saisissable qu'en France. Les guerres, nos dissensions politiques ou religieuses ont détruit le plus grand nombre de ces marbres précieux pour l'histoire et pour l'art, et parmi ceux-là mêmes qui sont encore connus, il en est peu qui n'aient souffert des mutilations profondes. Mais le rôle des archéologues est de reconstruire avec des ruines. Edmond Le Blant le savait mieux que personne et il y réussissait mieux que tout autre.

Je me reprocherais de passer sous silence la période de six années, de 1883 à 1888, pendant laquelle il dirigea, avec autant de talent que de profit pour la science, les travaux des jeunes savants envoyés chaque année à Rome afin d'y compléter leur éducation scientifique. Les souvenirs qu'il a laissés au palais Farnèse y sont encore vivants; ceux d'entre nous qui ont été récemment en Italie en rapportent le témoignage; ceux qui ont fréquenté l'École française d'archéologie pendant qu'elle était sous sa haute direction n'ont oublié ni ses bontés, ni ses sages conseils, ni son dévouement désintéressé, ni l'impulsion qu'il sut donner à leurs travaux. Les amitiés qu'il avait contractées à Rome dans ses précédents voyages, la haute estime dans laquelle il était tenu par tous les savants italiens et, en particulier, par le commandeur J.-B. de Rossi et par le cardinal Pitra, contribuèrent au succès de bien des recherches et aplanirent, pour les élèves de l'École, plus d'une difficulté. Il avait voulu, pendant toute cette période, rester en communion constante avec notre Académie. Chaque semaine, au commencement de la séance, le silence se faisait comme par enchantement lorsque notre Secrétaire perpétuel lisait le courrier de Rome et communiquait la lettre dans laquelle Edmond Le Blant nous faisait part des nouvelles d'Italie et des découvertes les plus intéressantes parvenues à sa connaissance. Les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* renferment le témoignage de son activité pendant ces six années; à chaque page son nom apparaît au bas d'une dissertation nouvelle. Il se multipliait pour entraîner et pour encourager les jeunes gens placés sous sa direction. En même temps il recherchait, il notait et achetait, à l'occasion, chez les marchands d'antiquités

tout ce qu'il y rencontrait d'intéressant et d'inédit. C'est ainsi qu'il a pu enrichir la salle des antiquités chrétiennes du Louvre d'un insigne monument, relatif aux fils de sainte Félicité, monument qui avait échappé à la clairvoyance ordinaire des archéologues romains et dont il fut le premier à reconnaître la haute importance. Le Louvre a contracté envers lui une autre dette de reconnaissance le jour où il a bien voulu se dessaisir en sa faveur d'une série d'inscriptions chrétiennes qui peuvent compter parmi les plus précieuses et les plus vénérables de la Gaule.

L'attachement qu'il portait à notre Académie est attesté par les communications dont nos *Bulletins* sont remplis; sous une apparence très calme, il en était un des membres les plus vivants et certainement aussi un des plus assidus; son nom était encore inscrit en tête de l'ordre du jour de notre dernière séance. Il nous réservait la primeur de toutes les découvertes dont il était instruit. De tous nos confrères, c'est peut-être celui qui a fait le plus de lectures à nos séances publiques annuelles; il était toujours prêt quand on faisait appel à son obligeance; sa bonne volonté était mise à l'épreuve d'autant plus souvent qu'on était assuré de sa bonne grâce et de sa courtoisie. Nos *Mémoires* renferment aussi de nombreuses preuves de son activité. Un des travaux qui l'ont le plus occupé est le *Supplément aux Acta sincera* de dom Ruinart. Il s'était proposé de montrer dans ce travail que les renseignements fournis par des textes secondaires s'accordent souvent avec ceux que nous apportent les documents classiques. Bien des points demeurés obscurs sont éclaircis par leur secours; ils viennent élargir ainsi le cercle des documents relatifs aux premiers siècles chrétiens. Il aimait à insister sur leur utilité; il aimait à répéter qu'il ne fallait pas dédaigner d'en faire un discret usage.

L'éclaircissement des diverses questions historiques qui naissaient de ces recherches mêmes donna lieu à un grand nombre de dissertations spéciales, dont les principales ont été réunies, en 1893, en un volume qui a pour titre : *Les persécuteurs et les martyrs aux premiers siècles de notre ère*, et qui fut accueilli avec la plus grande faveur. D'une lecture facile, ce volume

contient une foule de renseignements spéciaux, tirés précisément des Actes des martyrs, renseignements que l'auteur a su présenter sous une forme très intéressante, avec la finesse d'observation qui lui était habituelle.

Rarement il s'écarta de ses études préférées, dont la *Revue archéologique*, la *Revue de l'art chrétien*, la *Revue des questions historiques*, le *Journal des savants* publiaient à l'envi les résultats. Il le fit toutefois l'an dernier pour nous donner un curieux recueil de légendes relevées sur des pierres gravées. Mais c'était encore là de l'épigraphie!

Dans sa jeunesse, il avait cependant publié avec Albert Jacquemart un ouvrage dont le sujet est tout à fait étranger à l'archéologie chrétienne. C'est une *Histoire artistique, industrielle et commerciale de la porcelaine*, accompagnée de vingt-six planches, gravées à l'eau-forte par Jules Jacquemart. Des relations quotidiennes, de longues causeries dans les bureaux du Ministère des finances, auquel les auteurs appartenaient tous deux, les avaient décidés à entreprendre en commun ce travail, et en avaient facilité l'achèvement. Le livre parut à une époque où la mode était aux collections de céramique; il obtint un grand succès. Le goût, le désir de la possession précèdent souvent chez les collectionneurs la notion scientifique; on aime avant d'apprécier complètement, et cet amour se manifeste quelquefois par des actes qui sentent un peu la barbarie. Remettre à leur place des objets que le goût public adoptait de nouveau, en écrire l'histoire, en classer les types et les marques, en fixer la date, en établir la valeur, voilà ce qu'il essaya de faire avec son collaborateur : il y réussit complètement.

Edmond Le Blant a été, en France, le véritable créateur des études d'archéologie chrétienne. Ce que l'illustre J.-B. de Rossi faisait en Italie, avec des documents plus abondants et des ressources plus nombreuses, il l'entreprit chez nous, au milieu de certaines difficultés, sur un terrain encore inexploré, sans que sa patience, son courage et sa persévérance aient faibli un seul instant. Ce sera son éternel honneur d'avoir mené à bien une telle œuvre, et son nom y restera attaché. Il a pris sa place parmi

IMPRIMERIE NATIONALE.

les plus illustres épigraphistes modernes, parmi ceux dont les jugements ont été acceptés et dont l'autorité fait loi. Il a recueilli les antiquités chrétiennes de notre Gaule avec une perspicacité à laquelle rien n'échappait; il les a classées avec un ordre, une méthode et une érudition qui ont fait pénétrer partout la lumière. La sobriété de son style, où la brièveté ne nuit point à l'élégance, ni la concision à la clarté, contribue à faire ressortir sa pleine intelligence des choses religieuses. Au contraire de tant de monuments païens, ceux qu'il a fait passer sous nos yeux ont été les témoins d'un temps de combat et de renouveau, âge important à étudier et dont l'histoire, malgré toutes nos recherches, nous réserve toujours des surprises. C'est celui où s'accomplit la plus grande révolution qui ait jamais transformé le monde, celui où le vieux polythéisme a fait place à la religion nouvelle.

Notre cher et regretté confrère s'est endormi dans le Seigneur avec la conscience d'avoir utilement servi son pays. Il laisse à ses enfants, à ses amis, à ses disciples, à tous ceux qui le pleurent aujourd'hui, l'exemple d'une noble et laborieuse existence, occupée tout entière par des travaux où la fermeté de la foi s'allie à la sûreté de la critique, où le goût le plus délicat reste toujours uni au sentiment religieux le plus profond.

Les obsèques ayant eu lieu, l'Académie reprend, selon l'usage, le cours de ses travaux.

M. Cagnat annonce, de la part de M. le capitaine de frégate Dutheil de la Rochère, que les sondages archéologiques sur la côte de Carthage vont commencer, conformément aux instructions envoyées par le Ministre de la marine.

M. Dieulafoy résume, en seconde lecture, son mémoire sur la bataille de Moret. En terminant il annonce qu'on a découvert au nord-est de la ville, au point où il place les derniers épisodes, et les épisodes les plus sanglants de la bataille, un immense ossuaire mis à jour sur la rive gauche de la Garonne. De l'examen sommaire de ces ossements et des objets trouvés au milieu d'eux,

il semble résulter que cet ossuaire remonterait à l'époque de la bataille de Moret et aurait servi à l'ensevelissement des Aragonais et des Catalans.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission des antiquités de la France sur le concours de cette année.

La séance étant redevenue publique, le Président rappelle que, dans la dernière séance plénière de l'Institut, conformément aux intentions de Monseigneur le duc d'Aumale, le troisième conservateur des collections de Chantilly a été choisi parmi les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'Académie a été particulièrement heureuse que le choix de l'Institut se soit porté sur notre savant confrère M. Léopold Delisle. Elle lui adresse à ce sujet toutes ses félicitations.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur l'existence des Samaritains à Jabné et sur le stratège nabatéen Makebos battu par Hérode le Grand.

M. S. Reinach présente la photographie d'un groupe en marbre, autrefois acquis à Athènes par M. Piscatory, ministre de France, et appartenant aujourd'hui à sa fille, M[me] Trubert. Ce groupe, représentant une Aphrodite drapée, en compagnie d'un Éros, offre certains détails archaïques qui paraissent donner raison à M. Furtwængler, d'après lequel le type de l'Aphrodite drapée remonterait à l'époque de Phidias.

M. Clermont-Ganneau commence la lecture d'un mémoire de M. le docteur Jules Rouvier, professeur à la Faculté française de médecine de Beyrouth, sur *les Satrapes Mazaios et Belesys.*

LIVRES OFFERTS.

La Société des antiquaires du Centre adresse à l'Académie une collection de ses *Mémoires*, tomes I à XX, avec 2 volumes de tables (Bourges, 1868-1895, 22 vol. in-8°).

M. Cagnat dépose sur le bureau trois publications relatives à l'Afrique romaine :

1° Le mémoire consacré par M. Toutain à l'inscription d'Henchir-Mettich. Ce mémoire a été publié dans les *Mémoires des savants étrangers*.

2° Une notice posthume de M. P. Gavault, architecte, relative aux ruines de la ville de Tigzirt. Elle constitue le deuxième fascicule de la Bibliothèque d'archéologie africaine, dont la publication a été entreprise cette année par le Ministère de l'instruction publique. Le manuscrit a été préparé pour l'impression, après la mort prématurée de l'auteur, par M. Gsell, professeur à l'École des lettres d'Alger. C'est à son dévouement que nous devons d'avoir pu publier ces recherches, très curieuses, sur les restes de Tigzirt.

3° Le deuxième fascicule du *Catalogue du musée Alaoui*, par feu Ducoudray-La Blanchère et M. Gauckler, directeur des antiquités de la Tunisie. Il comprend les morceaux d'architecture et de sculpture, et les inscriptions; le tout accompagné de 25 planches.

M. Léon Gautier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie un volume du plus haut intérêt que vient de publier M. l'abbé Levesque, directeur au séminaire de Saint-Sulpice. Il s'agit d'une œuvre inédite de Bossuet, qui fut composée il y a tout juste deux cents ans et qui a pour titre : *Instruction sur les états d'oraison. Second traité : Principes communs de l'oraison chrétienne* (Paris, 1897, in-8°). Le premier traité était déjà connu et faisait partie, comme le second, d'un vaste ensemble, d'une série de cinq traités que l'auteur n'a pas eu le loisir d'achever et qui étaient destinés (comme le dit Bossuet lui-même) « à combattre les faux principes « des mystiques de son temps et leur mauvaise théologie avec une juste « censure de leurs erreurs ». On comprendra aisément qu'il est ici question

du quiétisme et des controverses sans fin auxquelles avaient donné lieu les doctrines de Mme Guyon : «Parvenue à un certain état de perfection, «l'âme demeure dans un état continuel de contemplation et d'amour de «Dieu. Elle ne désire plus ni les vertus, ni sa sanctification, ni son salut. «Plus de résistance positive aux tentations; plus d'actes de mortification «des passions, ni d'autres œuvres de piété. Ces actes lui seraient inutiles «ou nuisibles, parce qu'ils la retireraient de son repos en Dieu ou quié«tisme.» A ces doctrines Bossuet oppose la simplicité salutaire et le bon sens de la véritable doctrine catholique, qui peut se résumer en ce titre de son premier chapitre : «Les principes communs de la piété et de toute «la vie chrétienne sont la foi, l'espérance et la charité.» Le développement de cette thèse est digne de l'évêque de Meaux, et l'on y admire, autant que dans les *Sermons*, cette incomparable connaissance de l'Écriture et des Pères, qui est un des caractères de cet étonnant génie. Il cite de mémoire saint Augustin et connaît, non seulement les docteurs de l'Église, mais leurs plus obscurs commentateurs. On est stupéfait d'une telle érudition, unie à une si noble ardeur et à un si grand style.

Est-il utile d'ajouter que l'on constate sans peine, dans ce second *Traité des états d'oraison*, les mêmes doctrines que dans les autres œuvres de Bossuet ? Il est avéré que cet illustre théologien s'est rarement démenti. Je n'en citerai pour preuve que ses idées sur l'incompréhensibilité de Dieu. On les retrouve en des vers trop peu connus, dont il est certainement l'auteur, et que dom Pitra a découverts en 1842. On croirait en vérité lire ici une des plus belles strophes de Lamartine en ses *Harmonies*, et le dernier vers paraîtra admirable :

Plus je pousse vers toi ma sublime pensée,
Plus de ta majesté je la sens surpassée,
Se confondre elle-même et tomber sans retour.
Je t'approche en tremblant, lumière inaccessible,
Et sans voir dans son fond l'Être incompréhensible,
Par un vol étonné je m'agite à l'entour.

«Ce ne sont pas, à beaucoup près, les seuls vers qu'ait composés Bossuet, et nous pourrions facilement en citer d'aussi beaux.

«M. l'abbé Levesque, qui a fait précéder ce traité d'une excellente introduction écrite en une bonne langue, a conçu son édition d'après les meilleurs principes de la critique. Il nous a offert le texte de Bossuet dans sa vraie pureté et a rejeté *ad calcem* les nombreuses variantes ou, pour mieux parler, les «premières rédactions» de l'adversaire de Fénelon. On assiste par là, d'une façon vivante, à la composition même de ce précieux

traité; on saisit sur le vif le labeur de Bossuet et sa manière de travailler. Rien ne saurait être plus intéressant, non seulement pour les érudits, mais pour tous ceux qui sont épris de la langue française et du grand art.

«Voilà donc toutes les éditions «complètes» de Bossuet qui cessent d'être complètes et qui vont nécessairement s'enrichir de ces pages nouvelles où revit une si célèbre et si ardente polémique.

«La bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice, où est conservé le manuscrit des *États d'oraison*, nous réserve sans doute d'autres surprises.»

SÉANCE DU 16 JUILLET.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, dans une lettre qu'il adresse au Président de l'Institut, annonce que la distribution des prix du Concours général entre les lycées et collèges de la Seine et de Versailles aura lieu, sous sa présidence, le vendredi 30 juillet, à midi précis, à la Sorbonne, et il exprime le désir que l'Institut soit représenté à cette cérémonie par une députation officielle.

L'Académie désigne pour la représenter MM. Wallon, secrétaire perpétuel, et G. Perrot.

M. Héron de Villefosse communique la lettre suivante qu'il a reçue du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie :

Carthage, le 21 juin 1897.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la copie d'une inscription que j'ai reçue de mon confrère, le P. Heurtebise, supérieur de l'orphelinat agricole des Pères Blancs, à Saint-Joseph de Thibar.

Cette inscription a été trouvée dans les ruines mêmes de l'antique *Thibaris*. Elle est gravée sur un piédestal de pierre blanche, haut de 1 m. 03.

Sauf à la première et à la dernière ligne, où elles sont plus grandes, les lettres mesurent 0 m. 06 de hauteur.

Cette inscription, outre le nom de *Thibaris* déjà connu, nous fournit celui d'*Odilo* qui vient s'ajouter à la liste des *pagi* africains.

L · CORNELIO · P·F · ARN
MAXIMO
MAG · PAG · ODILON
SACERD · AESCVLAP
PLEBIS · PRA[illegible]
PAGVS · TH*i*BA*ritan.*
PATRONO
OCMVNIFICEN
DD PP

J'avais tardé à publier cette inscription, parce que mon confrère n'était pas absolument certain du mot ODILON. Mais ce nom *de lieu* se lisant accompagné aussi du titre de *magister* dans le texte si important d'Henchir-Mettich [1], le doute ne me paraît plus possible. *Lurius Victor,* nommé en tête des personnages qui firent graver le précieux règlement agricole de Trajan, fut *magister* d'*Odilo,* comme *Cornelius Maximus* auquel les habitants de *Thibaris* manifestèrent leur reconnaissance par une dédicace gravée sur la pierre.

A la cinquième ligne, après le mot PLEBIS, dans une partie très fruste du texte, le P. Heurtebise croit pouvoir lire PRATIIS (?).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux.

A.-L. Delattre.

L'Académie se forme en comité secret pour la fondation Piot.

La séance étant redevenue publique, M. Clermont-Ganneau achève la lecture du mémoire de M. le Dr Jules Rouvier sur *les Satrapes Mazaios et Belesis.*

M. Clermont-Ganneau présente ensuite de nouvelles observations sur les gouverneurs romains de la province d'Arabie, d'après des inscriptions et des monnaies.

(1) Cf. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1897, p. 147.

LIVRES OFFERTS.

Histoire de la médecine, par le D[r] Jules Vindevogel (Bruxelles, 1897, in-8°);

La matière médicale définie en vers et en prose, par le même auteur (Bruxelles, 1897, in-8°);

Iscrizioni cristiane in Milano anteriori al IX° secolo, edite a cura di V. Forcella e di E. Seletti (Codogno, 1897, in-8°);

Journal of the American oriental Society, edited by Charles R. Lanman and George F. Moore. Tome XVIII, 2° partie (New-Haven, Connecticut, 1897, in-8°).

M. Delisle présente, de la part de l'auteur, M. l'abbé Ch. Urseau, une brochure intitulée : *La vie de monsieur sainct René* (Angers, 1897, in-8°; extrait de la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*).

M. Heuzey a la parole pour un hommage :

«Je suis chargé de présenter à l'Académie les six premiers numéros d'une revue mensuelle, intéressant l'archéologie et l'histoire, qui se publie à Madrid, sous ce titre : *Revista de archivos, bibliotecas y museos*. Le rédacteur en chef de cette publication est M. José Ramon Melida, conservateur au Musée national. Elle remplace, dans un plus grand format, avec tout un développement nouveau de notices et de documents inédits, en y ajoutant des planches et des figures dans le texte, un *Bulletin* publié d'abord sous la même direction.

«Parmi les travaux archéologiques, je citerai un article de M. Melida sur une série de petites idoles ibériques en bronze. Des archéologues français collaborent aussi à ce recueil, et notre compatriote M. Pierre Paris y donne une notice sur les miroirs étrusques du Musée de Madrid. A signaler d'autre part de nombreuses pièces d'archives, intéressant surtout l'histoire de l'Espagne, par exemple de curieuses caricatures hollandaises contre la domination espagnole, qui inquiétaient assez le duc de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, pour qu'il en fît l'objet, dans ses dépêches, d'un envoi direct au Roi Catholique. Les orientalistes y consulteront une étude sur les inscriptions arabes de Tolède, les philologues un travail de M. Hubner sur la langue ibérique.

«Le relevé des acquisitions faites par certains musées provinciaux est

très instructif. Je trouve, parmi les enrichissements du musée de Girone, toute une série d'objets grecs et peut-être même phéniciens, verres polychromes, lécythes peints, vases divers, dont un en forme de taureau à face humaine, provenant de la colonie phocéenne d'*Empories*, aujourd'hui *Ampurias*.

« Les antiquités ibériques sont si étroitement liées à celles de la Gaule, que nous avons le plus grand intérêt à être tenus au courant de ce qui se découvre au delà des Pyrénées. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a montré tout le prix qu'elle attachait à cette publication périodique en échangeant avec elle ses *Comptes rendus*. »

M. Émile Picot a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un exemplaire d'une étude que j'ai publiée sur *le duc d'Aumale et la bibliothèque de Chantilly* (Paris, 1897, in-8°; extrait du *Bulletin du bibliophile*).

« Cette étude, improvisée au lendemain de la mort du prince illustre dont nous portons le deuil, est assurément fort incomplète. On y verra cependant comment s'est formée une bibliothèque désormais célèbre, et j'espère que ma courte notice suffira pour donner une haute idée des collections dont l'Institut est devenu propriétaire. »

SÉANCE DU 23 JUILLET.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie un mémoire de M. Join-Lambert, membre de deuxième année de l'École française de Rome, intitulé : *Étude sur l'art et l'architecture en Sicile du XIIe au XVIe siècle.*

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. le Dr Jules Rouvier, professeur à la Faculté française de médecine de Beyrouth (Syrie), adresse à l'Académie un mémoire sur *les Ères de Tripoli de Phénicie.*

Renvoi à l'examen de M. Clermont-Ganneau.

Mgr Ferrera Botto, directeur du Musée archéologique de Faro (Portugal), adresse à l'Académie le dessin d'une inscription hébraïque, découverte dans les environs de Faro, ainsi qu'une note sur cette inscription.

Le Président communique une lettre de M. J. Toutain, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, qui remercie l'Académie de lui avoir accordé une subvention de 1,000 francs sur les fonds du legs Piot. Cette lettre contient, en outre, les observations suivantes au sujet de la lettre du P. Delattre, lue à la dernière séance :

Voulez-vous me permettre de répondre brièvement à une remarque du P. Delattre? En vous communiquant l'intéressante inscription découverte dans les ruines de Thibaris, le R. P. Delattre ajoutait, si j'en crois le compte rendu de la séance de vendredi dernier inséré au *Journal officiel,* que le nom *Odilon* était un nom de *pagus* et que L. Cornelius Maximus avait été *magister* de ce *pagus,* comme Lurius Victor, cité dans l'inscription d'Henchir-Mettich. Je ne saurais adopter cette opinion. Le texte épigraphique : *Lurius Victor Odilonis magister,* ne peut pas s'interpréter autrement que : *Lurius Victor Odilonis (filius), magister*... Quant aux deux mots : *pag. Odilon* de l'inscription de Thibaris, je les interpréterais volontiers par *Pagi Odiloniani.* On connaît, en effet, plusieurs territoires ruraux africains dont les noms ont été ainsi formés de noms propres : les *saltus Blandianus, Domitianus, Massipianus, Philomusianus,* le *vicus Haterianus,* etc. Cette inscription nouvelle donnerait lieu, je crois, à d'autres remarques encore; j'ai voulu seulement, Monsieur le Président, maintenir, contre l'avis exprimé par le R. P. Delattre, ma lecture : *Lurius Victor Odilonis (filius), magister,* de l'inscription d'Henchir-Mettich.

M. Émile Picot est désigné comme lecteur à la séance publique annuelle de l'Institut du 25 octobre, et M. Salomon Reinach pour la séance publique annuelle de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1897 [1].

[1] Voir ci-après.

M. Delisle lit une notice sur un Psautier du xiiie siècle, appartenant au comte de Crawford.

Il donne la description de ce magnifique manuscrit, qui paraît avoir été exécuté par un scribe et par un ou plusieurs enlumineurs de l'école de Paris, pour un membre de la famille royale, ou pour un des grands vassaux ou des grands dignitaires de la couronne. Les peintures méritent d'être citées parmi les chefs-d'œuvre de l'art français du xiiie siècle; elles rappellent, à certains égards, celles de la grande Bible moralisée, en trois volumes, qui sont actuellement partagés entre la Bibliothèque nationale de Paris, le Musée britannique et la Bibliothèque bodléienne d'Oxford.

Le Psautier dont il s'agit est depuis longtemps en Angleterre. Sur une des feuilles de garde, on remarque une signature composée des mots Jahanne reyne. Il fallait déterminer quelle était la reine qui, au xive ou au xve siècle, employait cette signature. M. Delisle a reconnu que c'était Jeanne de Navarre, fille du roi Charles le Mauvais, qui épousa d'abord Jean de Montfort, duc de Bretagne, puis Henri IV, roi d'Angleterre, et qui mourut en 1437. La signature Jahanne, en traits identiques à ceux que nous offre le Psautier, se retrouve au bas de trois actes émanés de la reine Jeanne de Navarre en 1403, 1418 et 1437. De plus, un bel exemplaire de la Bible historiale, que possède notre Bibliothèque nationale et qui a authentiquement appartenu à la reine Jeanne de Navarre, porte également, en traits semblables, la signature : la R. Jahanne. Il reste à retrouver un troisième manuscrit que cette même reine a possédé : un Bréviaire, qui lui avait été légué, en 1395, par sa tante Blanche de Navarre, veuve du roi Philippe de Valois.

Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne et reine d'Angleterre, a donc le droit de figurer sur la liste des grandes dames du moyen âge qui ont eu le goût des beaux livres.

M. de Vogüé communique l'estampage d'une inscription nabatéenne relevée à Bosra par le P. Séjourné. Le texte avait déjà été copié par un voyageur anglais, le Rév. Eroing; mais sa copie,

défectueuse, ne permettait pas le déchiffrement. L'estampage, quoique imparfait, est plus lisible.

M. de Vogüé traduit ainsi l'inscription :

> Ce mur tout entier les. . .
> et les bassins (?) ont été construits par
> Thaïmon, fils de . . . en l'honneur de
> Dontara et T. . . dieux. . .

Il s'agit d'une enceinte sacrée, d'un *haram* renfermant, outre un sanctuaire, des constructions diverses se rattachant au culte des divinités adorées dans le sanctuaire; les exemples d'enceintes analogues sont assez fréquents en Syrie, et un certain nombre d'inscriptions grecques ont été recueillies, se rapportant à la construction des murs qui les entourent.

M. de Vogüé annonce en même temps qu'un voyageur suisse, le Dr Elmi, qui a visité Petra en 1862, lui a signalé dans une vallée latérale, située au sud-est des ruines de la ville, de nombreuses inscriptions nabatéennes; il en a relevé un certain nombre, dont M. de Vogüé a examiné les copies, assez imparfaites, sans pouvoir les déchiffrer entièrement. Il appelle l'attention des voyageurs sur cette nouvelle mine à exploiter et sur l'intérêt qu'il y aurait à avoir de bonnes reproductions de ces textes.

M. Clermont-Ganneau étudie un petit cachet scarabéoïde en cornaline, avec inscription israélite phénicienne, découvert par





M. Bliss dans une fouille au sud de la colline d'Ophel. Le P. Lagrange lisait : ישמעאל בריח, *Ichmael Bariakh;* M. Sayce, d'abord : ישמעאל בריהו, *Ichmael Bar-Yahou;* puis : ישמעאל פריהו, *Ichmael Baryahou.* M. Clermont-Ganneau démontre qu'il faut lire en réa-

lité le second nom : פדיהו, *Pedayahou*, qui est porté par plusieurs personnages bibliques et signifie «Jehovah a délivré».

M. Théodore Reinach commente une inscription récemment découverte à Delphes, qui révèle l'existence d'un nouveau roi de Bithynie, Nicomède III, mari de la reine Laodice de Cappadoce, fille de Mithridate V. Il établit l'identité de ce roi avec le Nicomède Évergète mentionné par l'annaliste Licinianus et essaie de restituer l'histoire et la physionomie de ce prince, qui fut le digne émule des anciens rois de Pergame, l'associé et le précurseur du grand Mithridate.

M. Émile Bertaux, ancien membre de l'École française de Rome, commence la lecture d'une communication sur *Castel del Monte et les architectes français de l'empereur Frédéric II.*

LIVRES OFFERTS.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen adresse le *Précis analytique de ses travaux* pendant l'année 1895-1896 (Rouen, 1897, in-8°).

M. Gaston Boissier offre à l'Académie, au nom de l'auteur, une *Histoire de la littérature latine,* par M. René Pichon, ancien élève de l'École normale, professeur au lycée Hoche (Paris, 1897, in-8°).

«C'est un ouvrage, dit M. Boissier, à la fois savant et agréable à lire. Il commence par l'étude des monuments littéraires les plus anciens de la vieille Rome et se termine au siècle de Boèce et de Cassiodore. Il rendra de grands services à nos élèves des lycées et encore plus à nos étudiants des facultés.»

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1897.

MESSIEURS,

Je puis constater au début de ce rapport l'achèvement d'une grande publication dont l'Académie avait été chargée; la seconde partie du tome X des *Œuvres de Borghesi* vient de paraître et termine l'ouvrage. Les volumes IX et X de *Borghesi* contiennent deux travaux inédits du savant épigraphiste. L'un est le mémoire sur les *Préfets de Rome*, l'autre est le mémoire sur les *Préfets du prétoire*. Ils sont tous deux très importants pour l'histoire romaine, et contiennent deux séries de notices biographiques du plus haut intérêt. Mais ils n'existaient dans les papiers de Borghesi qu'à l'état embryonnaire. Ce sont ces notes fort incomplètes, surtout pour les *Préfets du prétoire*, qu'il s'agissait de coordonner et de publier en les complétant à l'aide des nombreuses découvertes faites depuis la mort de Borghesi. J'ai déjà eu l'occasion de dire avec quel zèle M. Héron de Villefosse, secondé par M. Cuq, s'est livré à ce travail difficile. C'est lui qui a mis la dernière main à cette belle édition; c'est un hommage que l'Académie me permettra de rendre en son nom à notre Président.

La fondation Piot nous a mis en mesure de produire ou de subventionner des ouvrages qui viennent d'être livrés au public :

1° Le tome III, 3e fascicule (6e fascicule de la collection) des *Monuments et mémoires*, publiés sous la direction de MM. Perrot et de Lasteyrie;

2° Le *Catalogue des vases antiques du Louvre*, publié par M. Pottier, auquel l'Académie vient de décerner le prix Estrade-Delcros;

3° *Catalogue des camées de la Bibliothèque nationale*, publié par M. Babelon.

J'aurais voulu qu'à ces ouvrages se joignît quelqu'un de nos volumes

in-folio, dont j'annonce depuis trop longtemps la publication comme étant à la veille de se produire. Les mêmes causes l'ajournent encore.

Historiens des croisades. — Les tristes effets de la mort de M. de Mas-Latrie se font sentir dans la préparation du dernier volume des *Historiens occidentaux*, comme pour la publication du second volume des *Historiens arméniens*. Pour cette dernière série, j'attends la note de M. Schefer, associé à M. de Mas-Latrie dans ce travail.

Quant aux *Historiens orientaux*, j'ai dit les tristes circonstances qui avaient entravé le zèle de M. Barbier de Meynard dans le dernier semestre de 1896. Si, le premier semestre de cette année, il n'avait été malade pendant trois mois, sa tâche serait presque entièrement terminée. Il espère pouvoir réparer le temps perdu, en profitant des loisirs que lui laisse le deuxième semestre de l'année. Les 34 placards indiqués dans la note de l'imprimerie complètent à peu de chose près le tome IV, qui ne sera précédé que d'une courte introduction. La suite et la fin du document important connu sous le nom de *Livre des deux jardins* formeront avec les index et annotations un demi-volume, dont les matériaux sont en grande partie déjà recueillis et mis en ordre.

Historiens des Gaules et de la France. — Le tome XXIV a 92 feuilles tirées. La *Chronique de l'Anonyme de Béthune*, qui terminera ce volume, est bonne à mettre en pages. On achève la revision des tables et on prépare l'introduction.

Série in-4°. — *Inventaire de Robert Mignon.* L'imprimerie a composé les 52 premiers placards, qui pourront être mis en pages dans un très bref délai.

Pouillés. Tome Ier (province de Lyon). 25 feuilles sont tirées. L'index alphabétique, dont les premières pages compléteront la feuille 26, a été remis intégralement à l'imprimerie, qui en a déjà composé plusieurs placards.

Tome II (province de Rouen). 48 feuilles tirées. La copie de l'index sera déposée dans quelques jours à l'imprimerie.

Tome III (province de Tours). Les textes qui composent ce volume forment environ 50 feuilles, dont 46 sont déjà mises en pages et les 7 premières tirées ou en bon à tirer. L'éditeur, notre confrère M. Longnon,

attend la mise en pages des feuilles 47 et suivantes, et, entre temps, il s'occupe de la préparation de l'index.

Obituaires. Tome Ier (diocèses de Sens et de Paris). 84 feuilles tirées, les feuilles 85 à 95 en pages et une dizaine d'autres feuilles en placards. Ce volume sera divisé en deux parties, dont la première comprendra les 79 premières feuilles du texte et l'introduction. La fin de la copie, nous dit M. Longnon, sera terminée vers la fin du présent mois et la préparation de l'index alphabétique est déjà fort avancée.

Mémoires de l'Académie. — Rien n'en a paru dans le cours du dernier semestre; mais le tome XXXVI, 1re partie, compte 18 feuilles tirées, et aux mémoires déjà imprimés sont venus s'ajouter un mémoire de M. Müntz, sur *la Tiare pontificale du VIIIe au XVIe siècle*, ainsi qu'un mémoire de M. Dieulafoy sur *le Château Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle.*

Mémoires des savants étrangers à l'Académie. — Le tome XI, 1re série, 1re partie, est commencé avec un article de M. Toutain sur *l'Inscription d'Henchir-Mettich*, qui est un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine.

Notices et extraits des manuscrits. — Le tome XXXV, 2e partie, est presque terminé; il contiendra, avec les notices énumérées dans mon dernier rapport : 1° une *Notice* de M. Paul Meyer *sur Alexandre Neckam;* 2° de M. de Nolhac, une *Notice sur le Virgile du Vatican;* 3° une *Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne*, par M. Delisle; 4° un sixième article de M. Ch.-V. Langlois sur *les Formulaires de lettres des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.*

Le tome XXXVI, 1re partie, est déjà commencé avec une autre notice de M. Paul Meyer sur *un Légendier français du XIIIe siècle*, et *un Traité d'art militaire rédigé par ordre de l'empereur Nicéphore Phocas*, texte grec édité et annoté par M. Charles Graux, publié par M. Albert Martin.

Histoire littéraire de la France. — Le tome XXXII a 71 feuilles tirées et touche à sa fin.

Corpus inscriptionum Semiticarum. Partie phénicienne, tome II, 2e fascicule, 11 feuilles sont en épreuves;

Partie himyarite. Il y a 4 feuilles en bon à tirer, 4 en épreuves, et la copie pour 2 feuilles.

L'impression des planches retarde quelquefois cette grande publication, sans que l'étude des textes soit interrompue. En somme, le dernier semestre ne le cède pas au précédent pour la marche de nos travaux.

H. WALLON.

SÉANCE DU 30 JUILLET.

Les secrétaires du Congrès international des orientalistes écrivent à l'Académie pour lui annoncer que la onzième session de ce Congrès se tiendra à Paris, du 5 au 12 septembre 1897; ils la prient de se faire représenter à cette réunion scientifique.

M. Clermont-Ganneau commence la lecture d'un mémoire sur *les tombeaux de David et des rois de Juda.*

M. Frothingham, ancien directeur de l'École américaine à Rome, fait une communication sur *l'arc de Trajan à Bénévent.*

Cet arc fut érigé par le Sénat à l'occasion de la construction de la grande route entre Bénévent et Brindes par Trajan, pendant l'expédition de l'empereur en Orient, au cours des années 114 et 115. Quoiqu'un antiquaire local, Meomartini, et le secrétaire de l'Institut allemand à Rome, M. Petersen, en aient publié de bonnes descriptions, les sculptures de cet arc ne sont pas généralement connues. La nouvelle École américaine d'archéologie à Rome en a fait mouler les sculptures et fait tirer de grandes photographies, qui sont soumises à l'examen de l'Académie. Ces sculptures forment peut-être la plus grande et la plus belle série de sculptures romaines; elles surpassent en importance celles de l'arc de Constantin à Rome, dont quelques-unes sont du temps

IMPRIMERIE NATIONALE.

de Trajan lui-même. Les reliefs représentent les grands événements du règne de l'empereur, et, par suite du manque de documents historiques pour son temps, ils sont d'un grand intérêt. Ils commencent par la seconde guerre contre les Daces, l'érection de la Dacie en province romaine, l'entrée triomphale à Rome; on y voit ensuite les triomphes pacifiques de l'empereur : l'institution des *pueri alimentares*, l'ouverture d'un port, l'arrivée d'ambassadeurs de pays étrangers, etc. L'École américaine de Rome tient à la disposition des musées tous les moulages qu'elle a fait exécuter de ces sculptures de l'arc de Trajan à Bénévent.

M. Boissier présente quelques observations au sujet de cette communication.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Recherches sur les origines de la monnaie tournois et de la monnaie parisis, par M. A. de Barthélemy, membre de l'Institut (Paris, 1897, in-8°; extrait de la *Revue numismatique*);

Mémoires de l'Académie de Nîmes, tome XIX, année 1896 (Nîmes, 1896, in-8°);

Cincinnati Museum Association. Sixteenth annual report, 1896 (Cincinnati, 1897, in-8°);

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCXIV, 1897. Rendiconto dell' adunanza solenne del 5 giugno 1897 (Roma, 1897, in-4°);

Société des Antiquaires de Picardie. Album archéologique, 12e fascicule (Amiens, 1897, in-4°).

M. Alexandre Bertrand a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de notre savant correspondant sir John Evans, la seconde édition de l'important ouvrage intitulé : *Ancient Stone Emplements*, etc. (London, 1897, in-8°), dont la première édition a paru en 1872. Cette nouvelle édition complète heureusement la première, qui était déjà très riche en renseignements de toute

nature. La première édition comptait, index compris, 657 pages; la seconde en compte 784 et un bien plus grand nombre de pages en petit texte.

« M. Evans, afin que les renvois aux figures puissent servir à l'une et à l'autre édition, leur a conservé dans la seconde édition le même ordre et les mêmes numéros que dans la première. Cette seconde édition n'annule donc pas la première, mais la complète, comme nous venons de le dire. Je n'ai pas besoin de faire l'éloge de cet excellent livre. Les qualités d'exactitude et de précision de notre éminent correspondant sont assez connues pour qu'il soit inutile d'y insister. »

SÉANCE DU 6 AOÛT.

Le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de notre regretté confrère M. Edmond Le Blant et il consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de le remplacer.

L'Académie, par un vote au scrutin, décide qu'il y a lieu et fixe au vendredi 26 novembre l'examen des titres des candidats au fauteuil vacant.

L'Académie décide aussi que sa séance publique annuelle aura lieu le 12 novembre.

M. Clermont-Ganneau continue la lecture de son mémoire sur *les tombeaux de David et des rois de Juda.*

L'Académie délègue pour la représenter au Congrès international des Orientalistes, qui se tiendra à Paris du 5 au 12 septembre prochain, ceux de ses membres qui font déjà partie de la Commission permanente de ce Congrès : MM. Schefer, président; Barbier de Meynard et Senart, vice-présidents, et Maspero, secrétaire.

M. Émile Bertaux, ancien membre de l'École de Rome, continue la lecture de son mémoire sur *Castel del Monte et les architectes français de l'empereur Frédéric II.*

LIVRES OFFERTS.

L'Académie des sciences de Vienne adresse les publications suivantes :

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historiche Classe. Années 1895 et 1896 (Vienne, 1896 et 1897, 2 vol. in-8°);

Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Classe. Vierundvierzigster Band (Vienne, 1896, in-4°);

Fontes rerum Austriacarum. Diplomataria et acta, XLIX. Band (Vienne, 1896, in-8°);

Archiv für österreichische Geschichte, herausgegeben von der zur Pflege vaterländischer Geschichte aufgestellten Commission der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Dreiundachtzigster Band, zweite Hälfte (Vienne, 1897, in-8°).

Sont encore offerts :

Dernier voyage de la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, avec sa fille Jeanne d'Albret aux bains de Cauterets (1549). *Épîtres en vers, inconnues des historiens de ces princesses*. Étude critique et historique par M. Félix Frank (Paris et Toulouse, 1897, in-8°);

Inscripções romanas de Braga (*ineditas*), par M. Albano Bellino (Braga, 1895, in-8°).

SÉANCE DU 13 AOÛT.

M. l'abbé Gissy, curé de Saint-Nicolas-de-la-Taille, par Lillebonne, soumet à l'Académie quelques observations étymologiques. La lettre de M. l'abbé Gissy est renvoyée à l'examen de M. Weil.

M. Clermont-Ganneau achève la lecture de son mémoire sur *les tombeaux de David et des rois de Juda*[1].

Les conclusions du mémoire de M. Clermont-Ganneau sont renvoyées à l'examen d'une commission composée de MM. le marquis de Vogüé, Oppert, Maspero, Clermont-Ganneau, Ph. Berger et Dieulafoy.

M. Émile Bertaux, ancien membre de l'École de Rome, continue la lecture de son mémoire sur *Castel del Monte et les architectes français de l'empereur Frédéric II.*

COMMUNICATION.

LES TOMBEAUX DE DAVID ET DES ROIS DE JUDA ET LE TUNNEL-AQUEDUC DE SILOÉ, PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

I

La découverte de la nécropole royale où furent ensevelis David et la plupart de ses successeurs constitue, assurément, le problème capital de l'archéologie hébraïque. Malgré tous les efforts qu'il a suscités, ce problème passionnant attend encore sa solution.

[1] Voir ci-après.

Si l'on écarte — et on peut le faire sans hésiter — l'hypothèse, tout à fait insoutenable, défendue autrefois par M. de Saulcy avec plus de verve que de bonheur[1], toutes les théories qui ont été successivement et contradictoirement proposées au sujet de l'emplacement présumé de la nécropole royale de Jérusalem peuvent se ramener à deux :

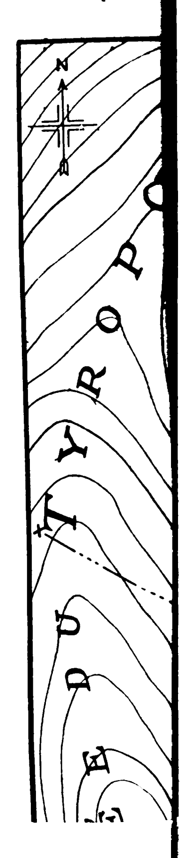
1° Cette nécropole est à chercher sur la colline sud-ouest de Jérusalem, dite *Djebel Nebi Daoûd* et *Mont Sion;*

2° Elle est à chercher sur la colline sud-est, dite *D'hoûra* et colline d'*Ophel,* immédiatement au sud du Haram, lequel a succédé à l'ancien temple juif. Les deux collines sont séparées par la vallée, aujourd'hui en partie comblée, que Josèphe appelle *Tyropæon,* et que, pour ma part, par des motifs non seulement topographiques, mais étymologiques trop longs à développer ici, j'inclinerais à identifier avec celle que la Bible appelle la *vallée de Hinnom.*

La première théorie a surtout pour elle une tradition relativement ancienne, mais suspecte; la seconde, des considérations très frappantes de topographie pure, dont la principale est celle-ci : c'est que cette colline sud-est semble avoir été réellement le site de la Jérusalem primitive, ce que la Bible appelle la «ville de David», la véritable montagne sacrée de Sion, sur la partie nord de laquelle s'élevait le Temple, et au pied oriental de laquelle jaillissait la seule source véritable que Jérusalem ait jamais possédée.

Mais, à supposer que cette dernière théorie soit juste, — et l'on doit reconnaître qu'elle a bien des arguments en sa faveur, — il resterait encore à déterminer une chose essentielle : c'est le point de cette vaste étendue où l'on aurait quelque chance

(1) Identification avec les *Koboûr el-Meloûk* ou *Koboûr es-Salâtin*, «Tombeaux des rois», situés au nord de Jérusalem. Mais tout concourt pour nous montrer que ce vaste hypogée date du Ier siècle de notre ère et n'est autre chose que le fameux mausolée d'Hélène, reine d'Adiabène. Voir ce que j'en dis plus loin.



ie
st
ie
ι–
ii

et
'e
n
i–
–

',
ii
'S
it
e
c
e
s

s
e
e
–
e
e
a
–
t

is

p
Sa
ri
au
Jé

d

et
su
pa
pe
se
d
ap

ti
ti
es
ré
ap
S
p
q

l'
—
le

de
q
fa

de découvrir l'entrée mystérieuse de la nécropole royale que la colline sud-est doit cacher dans ses flancs. Autrement, c'est chercher, comme on dit vulgairement, une aiguille dans une botte de foin; et cela d'autant plus qu'ainsi que je vais l'expliquer, cette entrée extrêmement petite ne doit rien avoir qui la désigne particulièrement aux regards.

La colline présente, en effet, une surface considérable et il faudrait, avant tout, des données précises pour circonscrire la région où il conviendrait d'attaquer enfin le problème, non plus avec des textes ou des commentaires plus ou moins arbitraires, mais la pioche à la main et avec des données matérielles réduisant au minimum l'aléa des recherches.

Je crois avoir réussi à introduire, il y a déjà longtemps, dans ce problème tant discuté, deux éléments nouveaux qui me paraissent justement répondre à ce desideratum. Après les avoir étudiés pendant bien des années et signalés verbalement à diverses personnes qui s'intéressent à ces questions, je m'étais décidé à les formuler publiquement, en 1887 [1], avec l'espoir, un peu naïf, qu'ils susciteraient peut-être quelque entreprise sérieuse de la part de ceux qui disposent de moyens d'action me faisant défaut.

Cet espoir ne s'est malheureusement pas réalisé. J'avais pourtant, dans la notice dont je viens de parler, pris soin de dresser, à l'appui de ma démonstration, un plan schématique du terrain, désignant aux chercheurs de bonne volonté l'endroit même où j'estimais que doit être creusée la nécropole royale. Il aurait suffi de quelques sondages pour vérifier le bien ou le mal fondé de cette conjecture, qui a au moins la prétention de s'appuyer sur une base positive. Il ne s'est rencontré jusqu'ici personne pour tenter l'aventure; et cependant

[1] *Revue critique*, 1887, II, p. 329-343. Je suis revenu encore un peu plus tard sur la question dans la *Revue historique*, sept.-déc. 1890, p. 403-406.

la partie à gagner valait bien le faible enjeu à risquer. Car qui peut dire les surprises que nous réserve le contenu de la nécropole des rois de Juda, le jour où nous aurons enfin pénétré le secret de sa position?

Si Hyrkan I[er] et après lui Hérode en ont enlevé les richesses qui y avaient été enfouies, ils y ont certainement laissé en place les sarcophages de David, de Salomon et de leurs successeurs, avec les inscriptions qui devaient y être gravées, et les objets en matières non précieuses.

L'on ne saurait se défendre d'un certain sentiment de mélancolie, quand on songe qu'avec la dixième partie peut-être de la somme qui a été dépensée pour l'acquisition et la «restauration» des prétendus Tombeaux des rois de Juda, gracieusement offerts au Gouvernement français, et acceptés officiellement par lui comme tels on aurait pu découvrir les tombeaux véritables et en exhumer les trésors archéologiques qu'ils doivent encore renfermer...

A ce propos, qu'il me soit permis d'exprimer un vœu. Notre Compagnie, se rappelant une de ses attributions qui a été la raison d'être de sa modeste origine, la «Petite Académie», qui, avant de devenir l'«Académie des inscriptions et belles-lettres», était surtout l'«Académie des inscriptions», devrait bien provoquer la modification de l'inscription commémorative dont on a cru devoir décorer, assurément sans la consulter, le portail du mausolée des Koboûr el-Moloûk, propriété du Gouvernement français en Terre-Sainte. Je considère comme fâcheux, pour la réputation de la science française, d'y lire, burinés sur le bronze en lettres monumentales, ces mots qui ont l'air de revêtir d'une estampille officielle une véritable hérésie historique[1] :

(1) M. de Saulcy s'est chargé de porter lui-même le coup de grâce à sa thèse en découvrant dans les Koboûr el-Moloûk un sarcophage, qui en réalité est, selon

TOMBEAU DES ROIS DE JUDA.

Tombeaux des Rois (en langue arabe). *Tombeaux des rois de Juda* (en langue hébraïque). | *Monument acquis en l'année 1878 par Émile et Isaac Pereire* | *pour le conserver à la science et à la vénération des fidèles enfants d'Israël,* | *sur les conseils de M. de Saulcy, membre de l'Institut de France,* | *et par les soins de M. Patrimonio, consul de France à Jérusalem.* | *Restauré par M. C. Mauss, architecte du gouvernement français.* | *Donné à la France par la famille Pereire* | *en l'année* M. D. CCC. LXXXVI.

II

La question du tombeau des Rois, question tant de fois agitée et jamais résolue, vient d'être mise de nouveau à l'ordre du jour par une tentative du docteur Bliss, tentative qui pouvait un moment faire concevoir l'espoir d'une solution, dans le sens que j'avais indiqué.

Le docteur Bliss a, depuis trois ans, entrepris à Jérusalem, pour le compte du Palestine Exploration Fund, une intéressante série d'excavations méthodiques, malheureusement closes aujourd'hui, le firman qui les autorisait ayant expiré le 20 juin de cette année.

Voici ce qu'on lit dans son XIIIe rapport, daté du 8 juin et publié dans le dernier fascicule du *Quarterly Statement* du Palestine Exploration Fund[1]. Je traduis aussi littéralement que

moi, le sarcophage même de la reine Hélène. J'ai montré, en effet, il y a déjà longtemps, que le nom de *Sadan*, gravé sur ce sarcophage en caractères syriaques et hébreux, n'était autre chose que le nom de la reine d'Adiabène dans sa langue nationale. A son nom sémitique celle-ci, suivant un usage très à la mode alors chez les Orientaux, avait ajouté le nom hellénique d'Hélène, sous lequel seulement elle est citée par les historiens grecs.

[1] *P. E. F. Quarterly Statement,* july 1897, p. 180 : «It has been suggested that the apparently unnecessary curve in the Siloam Tunnel before it enters the pool was made in order to avoid the Tombs of the Kings. Accordingly, we have made a large clearance to the Rock of Ophel in a field to the east of the pool, south of this curve... Our hope was to find a pit entrance to the

possible, en me bornant à souligner les mots sur lesquels je désire attirer l'attention :

« *On a suggéré que la courbe, évidemment sans nécessité dans le (tracé du) tunnel de Siloam,* avant qu'il n'entre dans la piscine, *avait été faite pour éviter les tombeaux des Rois.* En conséquence, nous avons fait un grand déblaiement jusqu'au roc d'Ophel, *dans un champ à l'est de la piscine et au sud de cette courbe*..... Notre espoir était de trouver une *entrée en forme de puits* (donnant accès) *au tombeau;* mais le déblaiement a été achevé ce matin, et aucune découverte de ce genre n'a récompensé notre peine. »

La fouille du Dr Bliss, qui a porté sur une surface de 100 × 36 pieds anglais, a amené incidemment la trouvaille d'un très curieux petit cachet israélite, sur lequel est gravée une inscription en caractères phéniciens, certainement antérieure à l'exil, dont j'ai entretenu l'Académie dans une séance précédente[1]. Mais elle a eu un résultat complètement négatif en ce qui concerne le but grandiose qu'elle poursuivait : la découverte des tombeaux des Rois. Il ne pouvait en être autrement et je vais expliquer pourquoi.

Il me sera permis, avant tout, de faire remarquer que la « suggestion », dont le Dr Bliss ne nomme pas l'auteur, m'appartient en propre. J'en ai donc la responsabilité; et, comme l'événement semble lui avoir donné tort, cela me confère d'autant plus le droit d'examiner et de discuter la façon dont on a essayé de la vérifier.

La théorie du rapport intime de la déviation extraordinaire, et jusqu'alors inexpliquée, du tunnel ou aqueduc souterrain, dit de Siloam, avec la position possible des tombeaux

tomb, but the clearance has been completed this morning, and no such discovery has rewarded our toil. »

[1] Voir, plus haut, p. 374.

des Rois, n'est autre, en effet, que celle que j'avais exposée tout au long, en 1887, dans l'article de la *Revue critique* cité plus haut.

J'avais eu l'occasion d'exposer mes vues personnelles sur ce point à plusieurs reprises, et dans ces derniers temps encore, à des membres du Comité exécutif du Palestine Exploration Fund, et j'ai tout lieu de croire que c'est en vertu des instructions données par le Comité au Dr Bliss, que celui-ci a procédé à cette fouille *in extremis*. Il est regrettable que je n'aie pas été consulté à ce moment; car j'aurais pu fournir sur ce sujet des indications qui n'auraient peut-être pas été inutiles pour éviter un échec qui, si on le laisse passer sans explication, est de nature à discréditer pour l'avenir la théorie que j'avais mise en avant et que je crois devoir maintenir jusqu'à nouvelle et meilleure expérience.

En effet, si l'article de la *Revue critique* a visiblement été connu du Dr Bliss ou de ses inspirateurs, il a été, par contre, bien mal interprété, malgré la précaution que j'avais prise de donner à l'appui un plan schématique marquant sur le terrain le point même où devait se cacher l'hypogée royal. La fouille exploratrice a été pratiquée *au sud*[1], c'est-à-dire en dehors de la convexité de l'incurvation de l'aqueduc, incurvation qui avait, selon moi, pour but d'éviter l'hypogée interposé sur la ligne directe du tracé de la source à la piscine. Or c'est, au contraire, comme je l'avais expressément indiqué, *au nord*, c'est-à-dire en dedans de la concavité de l'incurvation qu'il fallait, et qu'il faut encore fouiller; car l'incurvation *circonscrit* naturellement, en partie, l'obstacle, puisqu'elle est destinée à le contourner. Le Dr Bliss a donc, comme l'on voit, fait justement l'inverse de ce que l'on aurait dû faire, et il n'est pas surprenant, en conséquence, que son effort n'ait pas

(1) Voir le plan accompagnant le présent mémoire.

abouti. C'est une opération manquée, et qui est à recommencer sur la base réelle dont on n'a pas tenu compte.

Je me permettrai de revendiquer aussi la paternité de l'idée, dont le Dr Bliss parle en passant, comme d'une chose qui va de soi : à savoir que l'entrée des tombeaux des Rois devait être un *puits*, par lequel on *descendait* à l'intérieur de l'hypogée. Cette idée se trouve également développée et motivée dans l'article précité de la *Revue critique*[1].

Et ce n'était pas là de ma part une conjecture gratuite, purement imaginative. Elle repose, en effet, sur l'interprétation rationnelle d'un passage catégorique de Josèphe[2], dont on n'avait pas saisi jusqu'alors la portée. C'est celui dans lequel l'historien juif rapporte qu'Hérode, après avoir violé et pillé l'hypogée des rois de Juda, construisit un monument expiatoire *sur* ou *auprès de la bouche* de cet hypogée (*ἐπὶ τῷ στομίῳ*).

C'est cette expression caractéristique de «bouche», ce *stomion,* qui implique, à mon sens, l'existence d'une entrée, non pas en forme de porte pratiquée dans le rocher taillé verticalement en façade, comme tout le monde le supposait auparavant, mais bien une entrée en forme de *puits*.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de cette donnée matérielle pour guider les fouilles à entreprendre dans la région convenable, région que j'ai déterminée d'autre part. Il ne s'agit plus, en effet, d'y chercher une entrée consistant en une porte plus ou moins monumentale, analogue à celles des tombes juives ordinaires, porte qui donnerait accès à une série de chambres funéraires s'enfonçant horizontalement dans la masse de la colline; non, il s'agit de chercher une simple

[1] Je l'avais antérieurement communiquée à mon savant confrère M. Perrot, qui l'a accueillie, avec quelques autres, dans son *Histoire de l'art dans l'antiquité,* vol. IV, p. 336. C'est peut-être à cette source de seconde main que le Dr Bliss l'a puisée.

[2] Josèphe, *Ant. Jud.,* XVI, 7, 1.

bouche de puits, probablement rectangulaire, de dimensions relativement petites, ne dépassant guère peut-être 2 mètres sur 1 mètre, c'est-à-dire tout juste assez grande pour livrer passage à un sarcophage.

On comprend qu'une ouverture aussi exiguë risque d'échapper facilement à l'attention, si l'on n'y prend garde; on peut la confondre, à première vue, avec celle d'une vulgaire citerne[1], et passer, sans s'en douter, à côté de la vérité. C'est ce qui explique peut-être pourquoi l'entrée de l'hypogée, défendue, en quelque sorte, par son insignifiance même, a pu défier jusqu'à ce jour toutes les curiosités.

Il est à prévoir, en outre, que lorsqu'on découvrira le puits d'accès, on le trouvera entièrement comblé, non seulement par les terres d'éboulis, mais peut-être aussi par des blocs de pierre entassés à dessein pour l'obturer. Ce puits, analogue aux puits funéraires de la Phénicie [2] et de l'Égypte, doit descendre dans le vaste hypogée, qui est probablement à plusieurs étages et plonge dans les profondeurs de la colline, si ma

[1] Ce qui aidera à l'en distinguer, c'est sa forme, vraisemblablement rectangulaire, tandis que les bouches de citernes sont souvent circulaires. Je recommande particulièrement à ceux qui entreprendront la recherche cet indice révélateur.

[2] Il ne faut pas perdre de vue que Salomon, comme la Bible elle-même nous le dit, avait eu recours à des architectes phéniciens pour les travaux considérables et de tout genre exécutés par lui à Jérusalem. Cette circonstance historique rend d'autant plus vraisemblable ma théorie d'après laquelle la disposition de l'hypogée royal rappellerait celle des vieux sépulcres phéniciens à puits d'accès. Comme je le démontrerai ailleurs, il résulte de mes fouilles et relevés au monument dit d'Absalon, dans la vallée de Josaphat, que la chambre funéraire qu'on y voit aujourd'hui était primitivement, avant sa transformation architecturale, un simple *caveau souterrain* appartenant à ce type, avec petit puits (à degrés) s'ouvrant dans la surface horizontale du rocher. Une partie de la cage de l'escalier ayant été coupée pour la transformation, l'entrée primitive est devenue une *fenêtre* débouchant en contre-haut dans la tranchée au moyen de laquelle on a isolé plus tard, de la colline, la masse cubique contenant le caveau et formant le soubassement du mausolée.

théorie est juste, au moins jusqu'au niveau du tunnel-aqueduc.

Voilà *ce* qu'il faut chercher, et voilà *où* il faut le chercher. Avec quelques milliers de francs, l'autorisation nécessaire et six semaines de travail, on en aura le cœur net quand on voudra.

III

Mes idées sur l'emplacement des Tombeaux des Rois et sa corrélation intime avec le tracé de l'aqueduc souterrain de Siloé étant demeurées jusqu'ici à peu près sans écho ou, ce qui est peut-être pis, ayant donné lieu à un essai d'application fait à contre-sens, il ne sera peut-être pas inutile de reprendre la question d'ensemble. Puissé-je, cette fois, être plus heureux et ne pas prêcher dans le désert.

L'exposé ci-dessous contient en substance la majeure partie des observations que j'avais consignées autrefois dans la *Revue critique*. J'y joins (voir planche A), pour plus de clarté, un nouveau plan[1], dont l'échelle plus grande me permettra d'entrer dans des détails plus circonstanciés. Sur quelques points secondaires[2], j'aurai à ajouter divers éclaircissements, qui,

[1] Dressé d'après les levés si consciencieux du lieutenant, aujourd'hui général R. E., Sir Charles Warren. Cf. la reproduction que j'en ai donnée autrefois (plan et coupe longitudinale) dans mon cinquième *Rapport sur une mission en Palestine et en Phénicie* (1881), p. 134, pl. VII. Les courbes de niveau représentent, non pas la surface réelle du sol dans son état actuel, mais la surface probable du roc sous-jacent.

Je joins à ce plan une coupe transversale pratiquée sur une ligne XX' et montrant la position présumée de l'hypogée par rapport au tunnel, ainsi que le point par où celui-ci eût dû normalement passer, si l'on n'avait pas eu l'hypogée à éviter; ce point est marqué par la pointe de flèche gauche de la ligne ponctuée, à sa rencontre avec le trait vertical blanc. A représente le point par où passe le tunnel dévié; B, le point par où passe l'ancien canal à niveau supérieur; C et D, les deux chemins descendant le long de la colline.

[2] Je signalerai notamment la correction, chemin faisant, de quelques erreurs typographiques qui s'étaient glissées dans l'article de la *Revue critique* et

tout en laissant intacte la solution proposée, tendent à la compléter et à la confirmer.

A une époque où Jérusalem n'existait pas encore, il y avait une source qui sortait tout à fait au pied du versant oriental de la colline dite d'Ophel[1]. Ses eaux, suivant leur pente naturelle, coulaient dans la vallée appelée plus tard «vallée du Cédron», vallée dont le thalweg était alors sensiblement plus profond, et elles venaient passer à la pointe sud-est d'Ophel, au confluent des trois vallées, celle du Cédron, celle dite du Tyropœon et celle dite de Hinnom, pour aller se perdre ensuite dans la direction de la mer Morte.

C'est cette source qui fut le noyau du premier établissement humain sur ce terrain, la question de l'eau étant, comme toujours, et surtout en Palestine, la question vitale et la raison décisive qui préside à la naissance des cités. Là fut le berceau de la petite ville jébuséenne qui, conquise plus tard par David, s'étendit peu à peu et devint la Jérusalem historique. Si la source n'était plus, topographiquement, le cœur de la ville, elle en était et elle en est toujours restée l'âme.

Lorsque la colline d'Ophel fut protégée du côté oriental par un mur d'enceinte, ce mur, qui, pour des raisons stratégiques, devait se maintenir sur la hauteur, laissa nécessairement en dehors la source qui sortait au pied de la colline et continuait à déverser ses eaux dans le Cédron. Pour y puiser, les habitants devaient donc sortir de l'enceinte, ce qui, en cas de siège, était un grave inconvénient, puisqu'ils étaient obligés de s'exposer aux coups de l'ennemi.

A une époque indéterminée, mais, apparemment fort ancienne, on essaya de remédier à cet inconvénient en pratiquant

qui portent sur certaines lettres d'appel du plan schématique, et sur des indications d'orientation.

(1) Je me servirai couramment, pour plus de commodité, de cette dénomination généralement reçue, bien qu'elle soit sujette à caution.

une sorte de chemin couvert, qui, partant de l'intérieur de l'enceinte, permettait d'avoir accès à l'eau, à l'abri des insultes des assiégeants. C'est cet état de choses que représente le curieux système de puits et de galeries horizontales et inclinées, découvert en 1868 par le lieutenant Warren, des Royal Engineers[1]; ce système compliqué part de la source et s'enfonce à l'ouest en remontant dans les flancs d'Ophel jusqu'à une distance encore inconnue, l'exploration, extrêmement dangereuse, n'ayant pu être poussée que jusqu'à un certain point. Mais la direction générale tend visiblement vers le mur d'Ophel, qui descendait de l'angle sud-est du Haram jusque vers l'extrémité sud de la colline, en suivant sensiblement le tracé du sentier actuel. Il est clair que le chemin couvert devait passer sous le mur et aboutir à l'intérieur de l'enceinte.

Assurément, c'était un grand progrès. Mais, pourtant, il restait encore d'autres inconvénients non moins graves. La source perdait toujours ses eaux dans le Cédron, et, si les assiégés pouvaient désormais en utiliser une partie en se dérobant aux attaques, les assiégeants de leur côté pouvaient continuer à en profiter pour eux-mêmes sans obstacle.

Aussi eut-on l'idée, à un certain moment, de pratiquer un canal de dérivation, creusé dans le roc, en partie à ciel ouvert, qui, s'amorçant à la source, courait à mi-flanc du versant oriental d'Ophel[2] et venait se déverser dans une grande piscine formée, à l'extrémité sud d'Ophel, par un barrage transversal du débouché de la vallée du Tyropœon. C'est ce canal dont l'existence a été constatée il y a quelques années par les fouilles de M. Schick. Grâce à cet expédient, les habi-

[1] La découverte de Sir Charles Warren a jeté un grand jour sur la question des eaux à Jérusalem et elle l'a conduit à d'excellentes observations générales sur lesquelles je suis tout à fait d'accord avec lui.

[2] Ce canal, qui n'a été reconnu que sur une section de son parcours, est marqué en partie en pointillé sur le plan ci-joint et désigné par la légende «ancien canal».

tants avaient l'avantage de pouvoir emmagasiner dans ce vaste réservoir une masse d'eau considérable. Mais le surplus continuait toujours à s'écouler dans le Cédron et, en cas de siège, redevenait disponible pour l'ennemi. Sans compter que celui-ci pouvait facilement couper un canal que rien ne protégeait efficacement, puisqu'il passait en dehors du mur d'enceinte, à plus de cent mètres à l'est et était sur certains points presque à fleur de terre.

C'est alors que naquit le projet hardi de boucher complètement l'issue naturelle de la source dans la vallée du Cédron et de créer pour ainsi dire un nouveau lit à son cours, un lit profondément souterrain, consistant en une longue galerie qui, creusée dans le rocher, passerait sous la colline d'Ophel et permettrait de déverser la totalité de l'eau de la source de l'autre côté de cette colline, sur le versant occidental.

Là il était facile de la recueillir dans deux ou trois piscines étagées, à l'intérieur de l'enceinte. De cette façon, le débit de la source devait être à peu près complètement soustrait aux atteintes d'une armée d'investissement et demeurer à l'entière disposition des assiégés

Une raison plus impérieuse encore avait pu, à un moment donné, imposer ce nouvel et laborieux aménagement des eaux. En effet, le premier canal, celui qui a été découvert par M. Schick, à en juger par ses cotes de nivellement et par sa pente, devait partir de la source à un niveau supérieur au niveau actuel de l'eau, ce dernier niveau correspondant à celui du grand tunnel-aqueduc. La différence, qui n'a pas pu encore être exactement déterminée, peut être évaluée à deux ou à trois mètres environ. Il est à supposer que, par suite d'un abaissement de la nappe souterraine alimentant la source, abaissement dû à une cause inconnue, — peut-être quelque secousse de tremblement de terre [1], — l'ancien canal était devenu absolument inu-

[1] Cela paraît d'autant plus vraisemblable que la source est une source *inter-*

tilisable, la prise d'eau se trouvant notablement en contre-haut du niveau auquel affleurait désormais la source.

Quoi qu'il en soit, pour l'un ou l'autre, ou pour l'un et l'autre de ces motifs, on se résolut à creuser le grand aqueduc, celui qui fonctionne encore aujourd'hui, celui dont j'ai à m'occuper spécialement.

Il résulte clairement d'une série de passages bibliques [1], trop souvent cités pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici, que cette nouvelle entreprise, qu'on peut qualifier de gigantesque, eu égard aux moyens techniques dont on disposait alors, dut être réalisée sous le règne d'Ézéchias, à l'occasion de l'investissement de Jérusalem par l'armée de Sennachérib [2].

mittente, ce qui implique l'existence de *cavités* souterraines, ou fontis, avec jeu de siphon alternativement amorcé et désamorcé, d'après la théorie physique bien connue. Une secousse de tremblement de terre peut provoquer, dans un pareil système hydraulique créé par la nature, de graves modifications; il suffit pour cela d'un affaissement, même léger, d'un sous-sol en équilibre plus ou moins stable. Qui sait si le fait que je suppose ne s'est pas produit lors du grand tremblement de terre qui eut lieu sous le règne du roi Ozias ou Azarias, vingt et quelques années *avant Ézéchias*; un pan entier de colline se détacha et alla rouler de l'ouest à l'est, au lieu dit Érogé, devant la ville, à quatre stades de distance, obstruant les routes et les *jardins du roi* (Josèphe, *Ant. Jud.* IX, 10, 4. Cf. Zacharie, XIV, 5). On remarquera qu'à en juger par la mention des *jardins du roi*, la région ainsi bouleversée se trouve précisément dans les parages de la source et de l'aqueduc. Il est possible, d'autre part, que ce soit ce petit cataclysme local qui ait fortement contribué au comblement de la vallée du Tyropœon que nous constatons aujourd'hui.

(1) Le plus caractéristique de ces passages est celui de II Chroniques, XXXII, 30 (Cf. Ecclésiastique, 48, 19.) : «Et c'est lui, Ézéchias, qui *boucha la source* des eaux du Gihon *supérieur* et les dirigea, *en bas*, à l'ouest de la ville de David.» On remarquera que le texte hébreu, par ce mot *en bas*, למטה, qui a donné tant de tablature aux exégètes, indique expressément — tel est du moins mon sentiment — que le nouvel aqueduc était à un *niveau inférieur* à celui de l'ancien (Gihon supérieur), ce qui est précisément le cas de notre tunnel comparé au premier canal.

(2) Plus vraisemblablement, après la levée du siège et pour parer, dans l'avenir, au retour de semblables éventualités; car ce travail de longue haleine n'aurait guère pu être improvisé sous la menace de l'envahisseur. L'approche de celui-ci avait posé la question de l'eau d'une façon pressante; on y répon-

Le fait est virtuellement confirmé par l'existence de la fameuse inscription hébraïque en caractères phéniciens, découverte naguère au débouché de l'aqueduc souterrain. Ce texte précieux[1], gravé sur le roc, relate en termes succincts, mais explicites, la façon dont on avait procédé pour accomplir ce tour de force dont les ingénieurs israélites n'étaient pas peu fiers et dont, fort heureusement pour nous, ils ont tenu à transmettre la mémoire à la postérité.

L'inscription nous apprend, ce que l'examen même du tunnel démontre, du reste matériellement, que le percement dans le roc vif de cet *emissarium* de plus d'un demi-kilomètre de longueur fut exécuté par deux équipes de mineurs qui, parties des deux extrémités opposées et marchant à la rencontre l'une de l'autre finirent, après quelques tâtonnements, par se rencontrer sous la colline environ à moitié chemin. C'est, en petit, l'entreprise qui a abouti au percement des tunnels du mont Cenis et du Saint-Gothard ou, pour rester sur le terrain de l'antiquité, à celui de la *diorygé* du lac Copaïs, de la galerie de la montagne de Samos, des *emissaria* des lacs Albains, du grand *cuniculus* de l'inscription romaine de Lambèse[2], etc.

dit sur le moment par des expédients provisoires (II Chron., XXII, 3, 4. — Obturation des sources). Le danger une fois passé, on s'occupa de la solution définitive et radicale, l'exécution du tunnel-aqueduc.

(1) Voir sur cette inscription, dont je crois avoir sensiblement amélioré la lecture et l'interprétation, mon *Recueil d'archéologie orientale*, vol. I, p. 293.

(2) *C. I. L.*, vol. VIII, n° 2728. Ce dernier document, qui appartient au milieu du IIe siècle de notre ère, est d'un rare intérêt, car il nous fournit des renseignements techniques sur la façon dont les anciens procédaient dans ce genre de travaux cuniculaires et il nous donne une idée des difficultés avec lesquelles les deux équipes de mineurs israélites ont dû se trouver aux prises en se cherchant à travers la colline attaquée des deux bouts.

C'est le rapport de Nonius Datus, *librator*, ou ingénieur militaire, de la IIIe légion Augusta, qui avait dressé le plan d'un *cuniculus*, ou aqueduc souterrain, destiné à faire passer l'eau d'une source sous une montagne (Djebel Toudja) et à l'amener à la ville de Salda. Les mineurs, composés de soldats de

On a constaté, à différents endroits (au moins deux, — et il doit y en avoir d'autres) du tunnel-aqueduc de Siloam, l'existence de certains puits verticaux communiquant avec la surface extérieure. Il est probable que ces puits ont dû, comme on l'a supposé, servir aux ingénieurs pour contrôler et, au besoin, rectifier l'orientation et la direction de leur cheminement souterrain. Cependant je crois qu'ils jouaient aussi le rôle de *prises d'air;* car l'aération de ces deux longs et étroits boyaux, aveuglés tant que la jonction des deux tronçons n'était pas effectuée, constituait selon moi, une des principales, sinon la principale difficulté de l'opération [1].

Entre le point de départ, à la source, et le point d'arrivée à la piscine, la différence de niveau n'est que de 0 m. 30 en-

marine et de mercenaires et divisés en deux équipes marchant à la rencontre l'une de l'autre, avaient dévié du tracé indiqué et désespéraient d'aboutir, ayant constaté que la longueur de leur double cheminement avait dépassé la largeur de la montagne, sans qu'ils eussent réussi à se rencontrer: «Cuniculum dubii operis flebant, quasi relinquendus habebatur, ideo quod perforatio operis cuniculi longius erat perfecta quam montis spatium.» Le *librator,* rappelé sur les lieux, constata que les deux équipes, abandonnées à elles-mêmes, s'étaient écartées de la ligne droite jalonnée par lui sur la montagne, «rigor depalatus supra montem», de l'est à l'ouest; elles avaient trop appuyé sur leur droite respective, l'une dans le nord, l'autre dans le sud, et s'étaient croisées et dépassées sans s'en rendre compte. L'homme de l'art remit promptement les choses au point, rectifia l'erreur commise et mena le travail à bonne fin, conformément au plan primitif, «secundum formam», qu'il avait présenté au procurateur. Le problème était donc, comme on le voit, exactement le même qu'à Jérusalem. Il est intéressant de noter que le plan du tunnel était un tracé en ligne droite, «rigor»; l'erreur commise par les équipes romaines n'est pas comparable à celle qu'on a supposé, comme nous le verrons, avoir été commise par les équipes juives; en effet, les déviations involontaires de celles-là étaient des déviations angulaires d'orientation, mais des déviations rectilignes; les déviations volontaires de celles-ci sont, au contraire, des sinuosités, des courbes calculées, dont la logique ressortira des explications que je donne plus loin.

[1] Ces puits ont dû aussi faciliter l'évacuation des déblais provenant du travail de mine et, ultérieurement, les opérations de curage nécessaires à l'entretien de l'aqueduc.

viron, ce qui pour un pareil parcours se traduit par une pente de moins de 0 m. 0006 par mètre; cette pente est tellement faible qu'il faut, à mon avis, la tenir pour nulle et non intentionnelle. Je suppose que les ingénieurs avaient conçu le fond du tunnel comme un radier horizontal, parfaitement suffisant pour permettre à la nappe d'eau débordant de la source de trouver, en s'étalant, son chemin jusqu'à la piscine. A la rigueur ils pouvaient, après coup, pour assurer l'écoulement, ravaler le fond de l'aqueduc, de façon à lui donner une pente totale de quelques centimètres, pente inutile d'ailleurs, comme je viens de l'expliquer.

Pour maintenir le palier horizontal d'un bout à l'autre de leur tracé, ils n'avaient besoin de mettre en œuvre que des moyens élémentaires; un simple niveau de maçon, dans le genre de celui dont se servent encore aujourd'hui, avec une remarquable ingéniosité, les *moʿallems* arabes et que les Juifs devaient employer dans leurs constructions ordinaires [1], pouvait fort bien faire l'affaire : avec deux équerres à fil à plomb et un cordeau l'on peut, dans la pratique, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte par l'expérience, prolonger à volonté une ligne horizontale avec une très suffisante approximation.

Les deux équipes sont donc parties de deux points opposés, situés sensiblement à la même hauteur et préalablement déterminés par un nivellement extérieur exécuté par les procédés pratiques que j'ai indiqués, sur le flanc oriental de la colline, le long du Cédron. L'existence du canal antérieur qui courait sur ce flanc, sur certains points à fleur de sol, a pu les guider dans cette opération de nivellement et la leur faciliter en leur fournissant une base tangible.

Il est possible que, par suite d'une erreur initiale du ni-

(1) Les Juifs avaient, entre autres, la *michqolet*, correspondant à la *libella* des Romains, le *anâk* et le *qau*.

vellement, le point de départ sud, du côté de la piscine, ait été pris un peu trop haut; cela expliquerait la grande hauteur du tunnel à son débouché méridional, le fond de l'aqueduc ayant peut-être dû être, dans cette région, baissé après coup, de manière à racheter la différence; cette dénivellation s'accuse encore d'une façon sensible au point de jonction des deux sections du tunnel, dont les axes ne coïncident pas dans le plan vertical, la section sud étant en contre-haut de la section nord [1].

Le problème de la jonction se trouvait donc très simplifié, puisque les deux équipes n'avaient plus à se chercher que dans un même plan horizontal, plan invariable, sans déviations possibles dans le sens de la verticale, sauf celles qui proviennent d'erreurs d'exécution; je veux dire que les mineurs n'avaient pas de pentes à calculer et à raccorder. Or, en examinant de près le plan de l'aqueduc, on est frappé de voir combien le tracé en est irrégulier : les deux points extrêmes, la piscine A et la source A', au lieu d'être reliés par une ligne se rapprochant autant que possible de la droite, le sont par deux immenses courbes inverses ressemblant grossièrement à un Z retourné ou à un S très étiré. Si bien que la longueur du tunnel, qui, s'il avait été creusé en ligne droite, n'aurait été que de 325 mètres environ, est en réalité de 533 mètres, soit une augmentation dans le parcours total, de plus de 200 mètres.

Est-ce là le résultat de l'inexpérience des ingénieurs antiques, comme on s'est accordé à le dire [2]? J'en doute fort,

[1] Voir le croquis qui sera donné plus loin, p. 417.

[2] On a parlé aussi de détours ayant pour but d'éviter des bancs de roche dure et de chercher des bancs de roche tendre. Mais cette explication ne saurait être prise au sérieux. On ne voit pas les mineurs se promenant ainsi, à droite et à gauche, dans une masse compacte dont ils ne pouvaient connaître d'avance les strates, à la recherche des points de moindre résistance. D'ailleurs, comme je le montrerai, ces déviations, en apparence si capricieuses, ont une *forme* régulière dont il faut rendre compte.

pour ma part. Si l'on avait voulu effectivement marcher en droite ligne, comme le simple bon sens semblait devoir le conseiller, on aurait pu le faire sans qu'il fût nécessaire pour cela d'être grand clerc en géométrie; un simple jalonnement intérieur, avec des lumières par exemple, — les lampes mêmes dont les mineurs devaient nécessairement se servir, — repéré en arrière sur deux signaux extérieurs, permettait de contrôler d'une façon permanente la rectitude de l'alignement [1]. Que si des déviations angulaires s'étaient produites par erreur dans ce tracé *rectiligne*, elles eussent été d'une tout autre nature que celles qui ont été constatées par nous : la ligne aurait pu être déviée, mais au moins elle serait restée sensiblement droite [2].

Il est bien difficile de comprendre, dans l'hypothèse que je combats, que, d'emblée, au moment où il était le plus facile de s'orienter, les deux équipes opposées se soient, comme elles l'ont fait, dirigées non pas l'une sur l'autre, mais *parallèlement l'une à l'autre, et en sens inverse*.

Ces énormes déviations initiales doivent avoir une raison d'être tout autre qu'une erreur imputable à l'insuffisance des moyens techniques dont disposaient les ingénieurs israélites. En effet, l'erreur — si erreur il y a eu — a été finalement corrigée, puisque, somme toute, on est arrivé à se rejoindre; or, cette prétendue erreur, il suffisait, pour l'éviter dès le début, d'employer les moyens mêmes qui auraient dû être employés

(1) Et cela d'autant plus facilement que ce tunnel long et étroit formait en quelque sorte le tube d'une grande lunette, dont la moindre déviation aurait masqué soit une simple lampe placée à l'entrée, soit l'entrée elle-même qui, du fond du tunnel, devait, avec la lumière du jour, apparaître comme un point brillant, tant que le tunnel restait en ligne droite.

Pour les procédés de repérage employés par les Anciens dans les travaux d'art souterrains, canaux, etc., voir les *Dioptra* de Héron.

(2) L'inscription de Lambèse, que j'ai citée plus haut (p. 397, note 2), nous fournit un exemple frappant de ce qu'aurait été une erreur de ce genre. Elle nous montre aussi que, lorsqu'il s'agit de faire passer un tunnel-aqueduc sous une montagne, le tracé normal qui s'impose est un tracé en *ligne droite*.

plus tard, et bien plus difficilement, pour la corriger une fois commise.

Mon impression est que ce tracé si extraordinairement sinueux ne l'est pas par cas fortuit, mais qu'il a été voulu, imposé; et que ces deux grandes sinuosités, septentrionale et méridionale, avaient pour but, la première, d'aller toucher un certain point; la seconde, d'en *éviter un certain autre* dans la colline....

C'est ici que je fais intervenir la question spéciale qu'il me faut maintenant traiter à fond :

L'hypogée des rois de Juda, creusé dans les profondeurs d'Ophel, ne serait-il pas un de ces deux points mystérieux, celui qu'il fallait à tout prix éviter?

IV

La réponse à cette question nous sera fournie par l'étude rationnelle et pour ainsi dire analytique du tracé du tunnel.

Soit A et A′ représentant les deux extrémités du tunnel : A, son point d'aboutissement à la piscine; A′, son point de départ de la source. Joignons ces deux points par une droite; cette ligne ponctuée AA′, qui est en quelque sorte une ligne de visée, bien que les deux points ne fussent pas visibles l'un de l'autre, nous représente le tracé direct et normal[1] qu'aurait dû suivre, et qu'aurait suivi certainement, à peu de chose près, le tunnel, si les ingénieurs n'avaient pas eu à compter avec certaines raisons dont j'ai fait pressentir l'existence.

Cette ligne idéale AA′, combinée avec celle du tracé réel, forme en gros une figure à deux panses, dont la septentrionale est beaucoup plus petite que la méridionale. C'est dans cette seconde panse, le long d'une section de la ligne XX′,

[1] Cf. le «rigor depalatus supra montem» du librator romain dans l'inscription de Lambèse, citée plus haut.

perpendiculaire à la droite AA′, que j'inclinerais à localiser l'hypogée royal, dont les caveaux étagés doivent descendre au moins jusqu'au niveau du tunnel. Il est évident que, dans ce cas, il fallait de toute nécessité, sous peine de crever et d'inonder l'hypogée, modifier en conséquence le tracé normal du tunnel et lui faire contourner l'obstacle interposé; il était, en effet, impossible de faire passer l'aqueduc au-dessus ou au-dessous de l'hypogée, puisque le niveau devait en demeurer invariable, maintenu dans le même plan horizontal, plan commandé par la cote d'altitude de la source (2,087 pieds anglais au-dessus du niveau de la Méditerranée). Force était donc de faire un crochet, soit à droite, soit à gauche. Le crochet par la gauche — je m'oriente le dos à la piscine A, dans la position même de l'équipe sud cheminant vers la source A′ — eût, semble-t-il, donné un trajet plus court, d'autant plus court qu'il s'agissait, comme nous le verrons, d'atteindre non pas directement la source en A′, mais le sommet de la courbe que fait la branche septentrionale, en D′ E′. Néanmoins, on s'est décidé pour la droite; j'essaierai d'indiquer tout à l'heure pour quelles raisons.

Cela posé, examinons d'abord, point par point, le cheminement de l'équipe sud, remontant de la piscine pour se porter à la rencontre de l'équipe nord qui, de son côté, descendait de la source, et recherchons les motifs des divers changements de direction de la ligne suivie. Je m'occuperai ensuite de discuter le cheminement de l'équipe nord.

Si, comme l'a fait l'équipe sud, on part de l'extrémité A, c'est-à-dire de la piscine, l'on voit que le tunnel marche d'abord assez franchement dans la direction de la source, c'est-à-dire dans le nord-est, tout en ayant cependant déjà une tendance marquée à s'écarter du tracé rectiligne AA′, pour appuyer sur la droite. Peu à peu ce mouvement vers la droite s'accentue;

le tunnel décrit une courbe de grand rayon jusqu'au point B, qui va devenir le sommet d'une sorte de parabole, dont l'autre branche sera formée par son trajet ultérieur.

Tout à coup, arrivé en B, le tunnel s'infléchit brusquement vers le sud-est, faisant avec sa direction première un angle mousse, très ouvert, d'environ 120 degrés. Jamais on ne pourra faire admettre que ce changement subit soit le résultat d'une erreur; l'erreur serait trop grossière. Par le seul jeu des lumières éclairant le travail des mineurs, les ingénieurs se seraient immédiatement aperçus qu'ils déviaient de leur direction primitive, celle-ci, d'ailleurs, fût-elle juste ou non.

Si, croyant à tort s'orienter sur la source, ils avaient voulu réellement prolonger en avant la ligne AB qu'ils venaient de creuser en arrière, ils auraient dû logiquement continuer à marcher dans une direction rectiligne qui les aurait menés à peu près vers I. Une erreur de ce genre serait, à la rigueur, compréhensible, parce qu'au moins la déviation serait de l'ordre rectiligne.

Non, ils ont tourné parce qu'ils voulaient, parce qu'ils devaient tourner. C'est qu'ils savaient qu'ils gagnaient la zone à éviter; ils l'abordaient avec précaution, par une courbe habilement calculée qui, se rapprochant peu à peu, obliquement, jusqu'à le toucher presque, de l'obstacle à eux connu, leur permettait d'en reconnaître la position exacte, afin de prendre leurs mesures en conséquence.

C'est en C qu'ils ont rencontré le point critique qui devait régler leur marche ultérieure. Là, le tracé courbe, s'amortissant de plus en plus, cesse tout à fait et se transforme en un tracé nettement rectiligne jusqu'en D. Pourquoi? C'est que, de C en D, il longe l'obstacle, objectif principal des préoccupations des ingénieurs.

On remarquera que, justement à ce point C, on a constaté l'existence, dans la paroi nord du tunnel, d'une sorte de petit

réduit, qualifié par le lieutenant Warren de «small natural cave». Je ne sais jusqu'à quel degré cet enfoncement mérite l'épithète de «naturel», et je me demande si ce ne serait pas la trace d'un sondage latéral fait par les mineurs pour s'assurer matériellement de la distance à laquelle ils étaient de l'obstacle. Cette observation prendra toute sa valeur quand elle sera rapprochée d'une autre du même genre que j'aurai à faire dans un instant.

Sûrs de leur position, vérifiée peut-être par ce sondage, les mineurs ont donc poussé droit en D, serrant l'obstacle au plus près.

En D, nouveau changement de direction. Là, le tunnel fait un angle de 45 degrés, marchant au plein est; puis en E, un nouvel angle de 45 degrés, marchant au nord-est franc, en droite ligne, jusqu'en H. Les sections CD et EH, perpendiculaires entre elles, forment donc un angle droit, dont les deux côtés ont sensiblement la même longueur, avec un pan coupé DE, beaucoup plus court. Cet angle droit, remarquable par sa régularité, me paraît éminemment significatif. Il enveloppe l'obstacle à contourner, qui se trouve ainsi bordé dans le sud-est par la ligne EH, comme il l'était tout à l'heure, dans le sud-ouest, par la ligne CD. Le raccourci DE nous montre, en outre, que les ingénieurs s'appliquaient, tout en doublant l'obstacle, à le ranger au plus près.

Cette section EH présente deux particularités intéressantes. C'est d'abord, en F, un puits percé dans le roc, débouchant dans le plafond du tunnel et le faisant communiquer avec la surface extérieure, à une dizaine de mètres de hauteur. Ce puits a dû servir à contrôler, sur les repères du dehors, la marche suivie jusque-là; mais il était surtout indispensable, comme je l'ai déjà indiqué, pour ventiler le tunnel en cours d'exécution et permettre aux mineurs de respirer et à leurs lampes de brûler, dans cet étroit boyau qui avait déjà atteint près de

150 mètres de longueur, sans autre prise d'air que celle de l'entrée.

La seconde particularité, c'est l'existence en G, à une dizaine de mètres au delà du puits F, d'un autre petit réduit creusé dans le roc de la paroi nord-ouest du tunnel; le lieutenant Warren ne le qualifiant pas, cette fois, de «naturel» (il dit simplement *small cave*), il est à supposer qu'il a été pratiqué de main d'homme. On ne saurait manquer d'être frappé de l'analogie qu'il offre avec le réduit précédemment signalé en C; et j'inclinerais à croire qu'il est, lui aussi, la trace d'un sondage latéral destiné à vérifier la position et la distance réelle de l'obstacle longé maintenant par la section EH, comme il l'était tout à l'heure par la section CD. Si l'on prolonge par la pensée ces deux enfoncements perpendiculaires à deux parois qui sont entre elles à angle droit, on obtient deux lignes virtuelles qui tendent à venir se recouper en un point Z, digne de toute notre attention, parce qu'il doit être, sinon le véritable centre de figure, du moins un point essentiel de l'obstacle inconnu. Si, réellement, les enfoncements C et G doivent leur existence à des sondages de ce genre, ils nous indiqueraient peut-être la voie la plus courte et la plus pratique pour accéder directement à la région mystérieuse de la colline, si soigneusement évitée par le tracé du tunnel.

A partir du point H, l'allure générale du tracé change complètement. Le tunnel s'infléchit au nord-nord-ouest, en formant un angle rentrant dans l'ouest, très ouvert, d'environ 130 degrés. Il marche en ligne droite, et garde, sans dévier d'une façon appréciable, la même direction jusqu'en I.

Dans l'intervalle, entre H et I, on remarque un second puits de repérage et d'aération [1].

[1] Ce second puits, indiqué sur le plan ci-joint par un point d'interrogation, ne figure pas sur celui du lieutenant Warren; mais l'existence en a été constatée plus tard, bien qu'on n'ait pas pu vérifier s'il perçait toute la couche du rocher

Si nous nous arrêtons ici un moment pour jeter un coup d'œil en arrière, sur le chemin parcouru par les mineurs, nous voyons, par les exemples des sections CD, DE, EH et même HI[1], que, lorsqu'ils le voulaient, ils étaient parfaitement capables de suivre une ligne droite, sous un angle quelconque. Il y a loin de cette franchise de mouvements, dont toutes les variations sont raisonnées, à cette marche à l'aveuglette qu'on leur a bénévolement attribuée. On sent des gens qui savent bien où ils vont et qui ont de bonnes raisons pour adopter ce tracé, qui n'a paru si singulier que parce qu'on n'avait pas tenu compte jusqu'ici des conditions toutes particulières dans lesquelles ils devaient opérer.

Et maintenant, pourquoi ce nouveau changement de direction en H? Que s'est-il donc produit? Parvenue à ce point H, l'équipe sud avait fini de doubler l'obstacle, qui l'avait jusque-là condamnée à cette déviation considérable. Redevenue, dès lors, maîtresse de ses mouvements et de sa direction générale, elle ne devait plus avoir, ce semble, qu'un objectif, marcher sur la source A', en coupant au plus court. Cela paraît tout d'abord d'autant plus naturel, que, de E en H, elle cheminait parallèlement, à quelques mètres de distance à peine, à une section de l'ancien canal à niveau supérieur, canal devenu hors d'usage, comme je l'ai expliqué, par suite de l'abaissement du plan d'eau de la source. Le puits pratiqué en F, peut-être précisément à cet effet, avait certainement permis aux mineurs de se rendre un compte exact de la position de cet ancien aqueduc par rapport au nouveau qu'ils creusaient à un niveau plus bas, tout en leur fournissant en

jusqu'à la surface. Il est probable qu'il y a encore à retrouver d'autres puits qui ont échappé à l'attention des rares personnes ayant eu le courage d'affronter les fatigues et, l'on peut ajouter sans exagération, les dangers de cette exploration.

(1) La section HI présente une très légère inflexion, due peut-être à une vérification fournie par le second puits et ayant amené le redressement de la direction initiale entre H et ce puits.

même temps un contrôle fort utile pour le niveau auquel ils devaient se maintenir. Cet ancien aqueduc, se rendant à peu près directement à la source, leur traçait en quelque sorte, s'ils avaient pu l'ignorer, la voie à suivre pour atteindre celle-ci. En un mot, ils n'avaient qu'à pousser leur tunnel en ligne droite de H en A.

Or, c'est ce qu'ils n'ont pas fait, et la raison pour laquelle ils ne l'ont pas fait est évidente. En effet, à cette phase de l'opération, leur objectif n'était plus la source, mais bien le raccordement à la branche creusée pendant ce temps par l'équipe nord qui, — ne l'oublions pas, — partie de la source, cheminait de son côté à la rencontre de l'équipe sud. Les deux équipes, naturellement, devaient se tenir mutuellement au courant de leurs cheminements respectifs, et l'équipe sud, parvenue au point H, devait savoir, au moins approximativement, sinon à quel point, du moins à quelle distance de son parcours en était arrivée l'équipe nord.

Si l'on admet que le percement marchait de part et d'autre à peu près au même taux de vitesse, l'équipe nord, au moment où l'équipe sud attaquait le point H, aurait pu être aux environs du point I'; mais il est possible, il est même probable que l'équipe nord, s'étant trouvée, comme nous le verrons, aux prises avec des difficultés plus considérables[1], n'en fût

[1] Cheminement sous des couches calcaires beaucoup plus épaisses et nécessité de forer dans ces couches, pour communiquer avec la surface, des puits d'une hauteur naturellement d'autant plus grande. En fait, au moment de la jonction, l'équipe sud semble avoir eu sur l'équipe nord — en admettant, comme je l'expliquerai ailleurs, que celle-ci soit partie, non pas de A', mais de B', — une avance d'environ 70 mètres. Ce retard de l'équipe nord doit correspondre au surcroît de travail qui lui était échu pour son lot. Si l'on admet, au contraire, qu'elle est partie, non de B', mais de A' (ce que d'ailleurs je ne crois pas), ce retard ne serait plus que d'à peu près 45 mètres. Nous verrons plus loin que l'équipe nord avait eu probablement à percer, en plus de son travail en galerie, au moins un puits d'une cinquantaine de mètres, tandis que les puits de l'équipe sud étaient beaucoup moins hauts. L'équipe nord avait, en outre, à dos

encore qu'au point H', ou même G', c'est-à-dire vers le point où son trajet allait recouper, ou venait de recouper la droite idéale AA' joignant théoriquement la source à la piscine. C'est cette ligne théorique, calculée plus ou moins exactement par les ingénieurs israélites, qui était, pour ainsi dire, la ligne de foi, la base commune et le lieu convenu de ralliement de la double opération.

Nous verrons tout à l'heure comment l'équipe nord a procédé quand elle a atteint, ou cru avoir atteint cette ligne idéale AA'. Pour l'instant, nous avons à nous occuper spécialement des mouvements de notre équipe sud.

Si, considérant la dernière section creusée par elle, nous prolongeons par la pensée la droite HI, représentant cette section, nous voyons que cette droite viendrait recouper la ligne AA' en un point R; c'est donc vers ce point que tendait alors l'équipe sud; et elle y tendait, parce qu'elle comptait que, dans cette direction, son cheminement viendrait croiser celui de l'équipe nord, ou serait croisé par lui [1].

Elle aurait continué à pousser vers R, si, parvenue en I, elle n'avait pas eu, tout d'un coup, un renseignement nouveau et précieux sur la position approximative de la tête de sape de l'équipe nord : le bruit du choc des pics, transmis par la masse calcaire constituant le corps de la colline. L'on sait que, dans ces conditions, le son peut se propager à des distances notables. Il suffira de rappeler l'expérience classique de Has-

l'afflux de la source, contre lequel elle avait dû forcément se protéger par l'établissement d'un batardeau, ce qui n'était pas fait pour faciliter l'extraction des matières de déblai.

[1] Il est même possible que l'équipe sud, en visant théoriquement le point R, crût viser le *milieu* de la ligne AA'. Le calcul était difficile et l'erreur n'est pas tellement forte qu'elle ne se conçoive. Peut-être cependant, sachant que le cheminement de l'équipe nord marchait moins vite que le sien, avait-elle réellement choisi pour objectif, le long de la ligne AA', un point situé au delà du milieu de cette ligne et la rapprochant de l'équipe nord.

senfratz, rapportée par le célèbre minéralogiste Haüy : on perçut encore distinctement, dans une carrière de Paris, le choc du marteau sur le mur de la galerie, jusqu'à 134 pas.

L'équipe nord devait se trouver à ce moment vers le point I′, peut-être même H′, c'est-à-dire à une distance, en ligne droite, de 75 à 90 mètres du point I. C'est ce que semble indiquer une modification significative, au point H′, de son propre tracé, modification dont je parlerai plus tard et dont la cause doit être que là, l'équipe nord avait, de son côté, commencé à percevoir le choc des pics de l'équipe sud.

Donc, en I, l'équipe sud, abandonnant la direction vers R, où elle pointait théoriquement, infléchit sa ligne à droite, en s'orientant de son mieux sur le son qu'elle entendait faiblement encore. On comprend qu'il est difficile, dans de pareilles conditions, de déterminer exactement le centre d'émission d'un son se propageant par ondes sphériques[1] dans un milieu compact et impénétrable[2], comme la masse rocheuse de la colline. Dans l'espèce, ce point d'émission sonore lui a paru être situé le long d'une ligne ponctuée, qui, de sa station I, aboutissait au point S, situé sur un arc de cercle passant par SH′, et ayant I pour centre. C'est donc sur la ligne IS, rayon de ce cercle, qu'elle a réglé sa marche, faisant ainsi avec la direction réelle IH′ un écart angulaire d'environ 10 degrés.

A partir de là, entre I et H′ on observe, dans le tracé de cette section du tunnel, de curieux tâtonnements qui s'expliquent par les hésitations mutuelles des deux équipes essayant de se diriger surtout sur le son de leur travail de sape respectif. L'équipe sud, guidée par le bruit de l'équipe nord, qui,

[1] En réalité, ces ondes peuvent être considérées ici comme circulaires et planes, puisqu'elles étaient coupées par le plan horizontal du tunnel.

[2] On sait que cette détermination est déjà difficile, sans le contrôle de la vue, quand il s'agit de la propagation du son dans l'air. Témoin l'incertitude de l'orientation des coups de sirène en mer par un temps de brouillard.

celle-ci avançant de son côté, devenait de plus en plus distinct, marcha ainsi jusqu'à la hauteur de J. A ce moment, l'équipe nord devait être arrivée à peu près entre J′ et K′. Les sons paraissaient donc à l'équipe sud provenir d'un point situé sur sa gauche, dans le nord-nord-ouest. En conséquence, elle se porta un instant de ce côté, comme le montre la courte amorce de galerie oblique en J, pointant sur K′. Mais, entre temps, la position de l'équipe nord, qui avait fait un coude dans l'est-est-sud, ayant changé, et le bruit de ses pics s'étant déplacé, l'équipe sud abandonna presque aussitôt cette amorce de galerie, reprenant sa direction précédente IS. Au bout de quelques mètres, déçue par quelque illusion d'acoustique, elle appuya sur la droite et amorça une seconde galerie oblique en K. Elle allait faire tout à fait fausse route, égarée par la direction apparente du bruit des pics de l'équipe nord, cependant maintenant très proche; mais elle s'aperçut bien vite de son erreur, rectifia son cheminement et alla enfin aboutir en LL′, où elle se rencontra «pic contre pic», comme le dit en propres termes l'inscription commémorative, avec l'équipe nord. La percée du tunnel, la «compertusio montis», la *nekabah,* était faite de part en part.

L'inscription ajoute deux détails curieux. Le premier, qu'il n'y a pas de raison de révoquer en doute, c'est que, lorsque les deux équipes n'étaient plus séparées que par un diaphragme de rocher de trois coudées d'épaisseur, elles entendirent leurs cris mutuels. L'inscription ne parle pas du bruit des pics, qui depuis bien longtemps déjà, avait dû singulièrement leur aider, comme nous l'avons vu, à diriger leur marche. Mais, en confessant le secours de ce moyen empirique, elle aurait eu l'air de diminuer le mérite des ingénieurs qui se vantent d'avoir *visé juste,* et veulent attribuer tout le succès de leur difficile opération à la seule précision de leurs calculs.

Ce sentiment d'amour-propre professionnel est bien marqué

IMPRIMERIE NATIONALE.

dans le second détail, sur lequel l'inscription insiste avec complaisance : « Le jour, dit-elle, le jour même où la percée fut faite et où les mineurs frappèrent, l'un contre l'autre, le pic sur le pic, les eaux coulèrent depuis la source jusqu'à la piscine, sur une longueur de douze cents coudées. » Cela est manifestement inexact. Ce que les ingénieurs ne disent pas, c'est qu'ils n'avaient pas su garder d'un bout à l'autre leur niveau exactement horizontal. La branche sud étant partie probablement, comme je l'ai déjà indiqué, d'un niveau un peu trop haut, cette dénivellation est parfaitement visible par la différence de hauteur des deux plafonds au point de jonction des deux branches[1]. Il est à supposer que, pour permettre l'écoulement des eaux, on dut procéder au ravalement du radier de la branche sud. Ce travail, fait après coup, dut prendre encore un certain temps avant que l'eau pût couler, et l'inscription a bien soin de ne pas en souffler mot, car l'aveu de ce mécompte n'était pas à l'honneur des ingénieurs.

V

Il me reste maintenant à examiner, à l'aide de la même méthode critique, le tracé de la branche nord du tunnel, entre la source et le point de jonction avec la branche creusée par l'équipe sud. Je le ferai plus brièvement, car, si intéressante que la question puisse être en soi, elle ne touche que par certains côtés à celle qui fait l'objet propre de cette étude : l'emplacement de l'hypogée royal.

L'équipe nord est partie du point A′, c'est-à-dire de la source, ou, plus exactement peut-être, du point B′, la petite section A′B′ du tunnel appartenant en réalité au système (C′), probablement antérieur, de puits et de galeries horizontales

[1] Voir le croquis donné plus loin, p. 417.

et inclinées qui permettait d'accéder à la source de l'intérieur de la ville. Mais, pour plus de simplicité, l'écart entre A' et B' étant très faible, je raisonnerai en prenant A' comme base.

Ici encore, nous nous trouvons en présence d'une anomalie surprenante. Le tunnel, au lieu de se diriger en droite ligne vers la piscine A, en se maintenant à peu près le long de la ligne normale A'A, fait un détour considérable, cette fois, dans l'ouest; il décrit une sorte de parabole, ou, si l'on préfère, d'arc de cercle irrégulier, très concave, qui vient recouper la ligne normale A'A en G', et dont A'G' forme en quelque sorte la corde.

Pourquoi, ici encore, un pareil détour? On pourrait être tenté, au premier abord, de lui assigner une cause analogue à celle qui a motivé le détour de la branche sud : la nécessité d'éviter quelque obstacle, peut-être de même nature, interposé sur le trajet direct A'G'. Moi-même, j'ai incliné un moment vers cette façon de voir. Mais, après y avoir bien réfléchi, j'y ai renoncé. Je crois que les ingénieurs, avant de diriger la branche nord vers la piscine, avaient un autre objectif en vue : c'était *d'atteindre* un point D' [1], situé au sommet de la parabole A'D'G' que le tunnel décrit dans cette partie de son parcours. Ce point une fois atteint, ils se sont rabattus vers la ligne normale A'A pour marcher vers la piscine A, ou, pour mieux dire, à la rencontre de l'équipe sud qui venait de cette piscine.

Quel était donc ce point D', si important à toucher, qu'il justifiât un tel circuit?

On voit, par la position du sentier, représentant sensiblement le tracé de l'ancien mur d'enceinte oriental d'Ophel, que ce point D' était situé à l'ouest de ce mur, par conséquent à l'intérieur de la ville. Je conclus de là que le but des ingénieurs était de faire passer l'aqueduc sous ce point, de manière à

(1) Ou, plus exactement, un point situé sur la courte section D'E'.

permettre aux habitants de la partie haute (relativement parlant) d'Ophel d'en utiliser les eaux au passage. Peut-être y avait-il à desservir dans ces parages quelque établissement important, forteresse, palais, etc. En tout cas, ce *deverticulum* de l'aqueduc répondait d'une façon plus pratique et plus commode au besoin auquel on avait autrefois essayé de satisfaire en créant le système si compliqué de C'.

Si ma conjecture est juste, il doit exister et une exploration attentive doit faire découvrir vers D'E' un puits débouchant dans le plafond du tunnel et communiquant en haut avec la surface extérieure[1]. Là, la colline est notablement élevée. La cote d'altitude de la courbe de niveau, dans la verticale du point présumé, nous montre qu'un pareil puits devait avoir une hauteur d'une cinquantaine de mètres. Assurément c'est une profondeur considérable pour un puits creusé dans le roc vif; elle n'est pas telle, cependant, qu'elle exclue la possibilité de faire un semblable puits et de s'en servir pratiquement[2].

L'inscription me fournit, en faveur de cette conjecture, un argument indirect qui n'est pas sans valeur. Elle nous dit, — toujours préoccupée de faire ressortir les difficultés et, partant, les mérites de l'opération, — que les mineurs travaillaient

[1] Dans ce cas, le radier de l'aqueduc doit présenter, dans l'axe de ce puits, une cuvette plus ou moins profonde, creusée dans le roc et destinée à faciliter la plongée et le remplissage des seaux. Il est probable aussi que, pour empêcher ceux-ci de s'accrocher à la remontée, le débouché inférieur du puits dans le plafond du tunnel devait s'évaser en forme d'entonnoir renversé. Quant à la cuvette, elle a dû, à la longue, se remplir par les dépôts de l'eau de la source chargée de matières solides en suspension, et aussi par les débris de toute nature tombés du dehors dans le puits, au cours des siècles. Je n'ai pas besoin de dire qu'une fouille pratiquée dans une telle cuvette amènerait peut-être la découverte d'objets antiques intéressants.

[2] Je me bornerai à citer, pour me tenir sur le terrain palestinien, le puits d'eau vive de Safed, qui, probablement alimenté par quelque artifice du même genre, ne mesurait pas moins de 110 coudées de profondeur, à ce que nous apprennent les auteurs arabes (voir mes *Études d'archéologie orientale*, vol. II, p. 115, note 1).

avec une épaisseur de cent coudées de rocher au-dessus de leurs têtes. Cela n'est guère exact, à vrai dire, que pour un point du parcours total du tunnel, celui-ci cheminant la plupart du temps sous des couches beaucoup moins épaisses. Mais, comme de juste, l'inscription a donné le chiffre maximum, en le généralisant. Or ce maximum est précisément atteint vers les points D'E', qui sont situés entre les courbes de niveau cotées 2,249 et 2,259 pieds anglais, tandis que le radier du tunnel est à la cote de 2,087 pieds. La différence donne une moyenne de 167 pieds, soit environ 50 mètres, chiffre qui se rapproche sensiblement du chiffre rond de 100 coudées dont parle l'inscription.

Ce fait une fois établi, il est permis de se demander comment les ingénieurs israélites étaient arrivés à une si juste évaluation de l'épaisseur de la couche sous laquelle ils cheminaient. Il est certain que, si le puits dont je suppose l'existence a été réellement foré dans le rocher, rien n'était plus simple dès lors que de mesurer cette épaisseur.

Il y avait peut-être aussi une autre raison technique pour décider les ingénieurs à faire ce crochet préliminaire dans l'ouest, en D'E'. Les rares explorateurs du tunnel ont constaté, un peu au sud-est et non loin du point E', l'existence d'une sorte d'anfractuosité dans la paroi nord-est, anfractuosité où se produit un bouillonnement d'eau encore inexpliqué. On n'a pu s'assurer si c'était de l'eau de l'aqueduc qui se perdait par une faille du rocher, ou bien si, au contraire, c'était de l'eau qui y affluait du dehors. Dans ce dernier cas, il y aurait là une source secondaire, dérivée peut-être, par une fissure du roc, ou filière, de la même nappe souterraine où s'alimente la source principale, et vers laquelle on comprendrait qu'on ait cru devoir diriger l'aqueduc, afin de la capter et d'augmenter d'autant le débit d'eau courante. Cela valait bien un détour.

J'abrégerai autant que possible la description raisonnée du tunnel dans le restant de son parcours, entre E′ et le point de jonction L′L.

De E′ à F′ l'équipe nord a marché en ligne droite, manœuvrant de manière à recouper la droite normale A′A, en G′. En F′, elle a redressé très légèrement sa direction et l'a maintenue telle quelle jusqu'en H′.

Entre D′ et H′, sa marche ne pouvait être réglée que par des calculs théoriques, plus ou moins exacts [1]. Au point H′, au contraire, elle entrait dans la zone où elle commençait à pouvoir percevoir, utilement pour l'orientation, le choc des pics, encore lointains, de l'équipe sud. Elle s'est guidée alors en conséquence, avec des tâtonnements expliqués par la difficulté, dont j'ai parlé plus haut, de déterminer le centre d'émission du son. Comme celui-ci lui paraissait provenir d'un point situé le long de la ligne ponctuée H′T, rayon d'un arc de cercle passant par I, position réelle de l'équipe sud, elle a piqué dans cette nouvelle direction, faisant un angle très ouvert avec sa direction précédente, ce qui l'a amenée jusqu'à I′.

Là, elle paraît avoir éprouvé de grandes hésitations. Abandonnant sa ligne qui, somme toute, n'était pas mauvaise, puisqu'elle ne formait avec la ligne vraie qu'une déviation angulaire de 5° à 6°, elle se rejette obliquement dans le sud-ouest, se rapprochant de la ligne d'axe A′A, jusqu'en J′. Puis, bientôt, en faisant un petit crochet, elle arrive en K′; là, elle tourne franchement au sud-est, à angle presque droit.

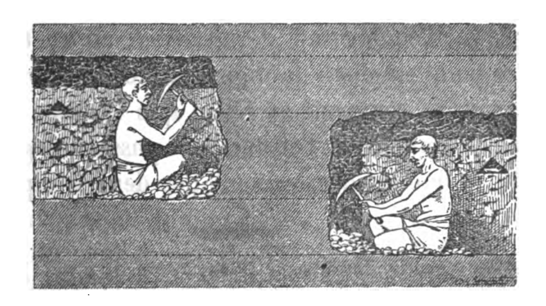
[1] J'inclinerais à croire que l'équipe nord, faisant une erreur assez compréhensible, estimait être parvenue, en H′, au point d'intersection de son cheminement avec la ligne A′A, point d'intersection qu'elle avait déjà franchi en réalité, sans s'en rendre compte, en G′. Cette erreur a dû contribuer à la modification de sa marche à partir de H′, puisqu'elle entraînait une notion fausse sur la position présumée de l'équipe sud qu'il s'agissait de rejoindre. Il est fort possible que, de H′ en K′, l'équipe nord ait été dans la persuasion qu'elle se mouvait le long de la ligne d'axe A′A.

A partir de K', elle chemine à coup sûr, tendant à recouper presque perpendiculairement le trajet de l'équipe sud.

Séparée de celle-ci par une distance de plus en plus faible, elle perçoit de plus en plus distinctement le son de ses pics frappant le roc, puis bientôt le bruit des voix, et, enfin, elle se rencontre avec elle au point de jonction L'L.

Le tunnel était désormais établi sur toute sa longueur.

La section transversale moyenne de la galerie étant de o m. 63 de largeur sur 1 m. 116 de hauteur [1], il est évident que les mineurs devaient travailler à genoux, ou plutôt, accroupis, assis sur leurs talons, c'est-à-dire dans la posture favorite des ouvriers orientaux [2] qui nous semble être si peu commode à nous



autres Occidentaux, mais qui a aussi ses avantages. Elle avait, dans le cas présent, celui de diminuer sensiblement le cube de roc à débiter au pic et d'abréger d'autant la tâche.

Il est probable que les mineurs, ne pouvant opérer qu'un

[1] Actuellement cette hauteur est sensiblement moindre sur nombre de points; elle s'abaisse jusqu'à o m. 41. Mais c'est là uniquement le résultat de l'exhaussement du radier du tunnel par le dépôt séculaire des matières charriées par la source.

[2] Je ferai remarquer que, par une coïncidence singulière, c'est précisément à la même hauteur (3 pieds 8 pouces, et même 3 pieds 4 pouces) que le lieutenant Warren avait été conduit par la pratique à ramener celle de ses galeries de mine, eu égard aux habitudes des fellâhs employés par lui dans ses fouilles (*Recovery of Jerusalem*, p. 75).

seul à la fois à la tête de sape, devaient se relayer fréquemment.

Le croquis ci-dessus donne une idée de l'aspect du tunnel au moment où les deux équipes n'avaient plus qu'à abattre la dernière cloison de roc qui les séparait. J'y ai indiqué la différence de niveau des deux branches dont j'ai parlé plus haut, et l'attitude des deux mineurs à leur tête de sape respective[1].

Si, maintenant, l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur le tracé du tunnel que nous avons parcouru pas à pas, d'une extrémité à l'autre, il y a une question qui se pose tout naturellement, et que je ne puis me dispenser de traiter.

Étant admis, d'une part, que l'équipe nord devait, pour des raisons particulières, aller toucher préalablement le point D'; d'autre part, que l'équipe sud devait éviter, au contraire, un certain autre point situé sur la ligne droite AA', joignant la piscine à la source, comment se fait-il que l'équipe sud n'ait pas eu l'idée de contourner l'obstacle en passant à gauche de la ligne AA', et que le cheminement des deux équipes, mar-

[1] J'ai autrefois (*Recueil d'archéologie orientale*, vol. I, p. 295) attiré l'attention sur un fait important, qui avait échappé aux précédents observateurs, et dont fait foi l'excellent moulage que j'ai pris sur place de l'inscription israélite gravée sur la paroi du tunnel au débouché de la piscine. Heureusement que j'ai eu la précaution de faire ce moulage; car, depuis, l'inscription ayant été clandestinement excisée du roc, sans aucune précaution, et transportée à Constantinople, il est fort à craindre que ce détail essentiel ait disparu. C'est celui-ci : l'inscription était gravée dans un grand cartouche rectangulaire, dont les six lignes n'occupent que la partie inférieure; au-dessus, on avait ménagé un vaste champ resté vide, dont l'existence ne peut s'expliquer que de deux manières : ou bien il devait être rempli par une partie de l'inscription qui n'a jamais été gravée; ou bien il avait été réservé à une scène figurée, représentant, à la mode égyptienne ou assyrienne, l'opération même expliquée dans l'inscription, avec les mineurs à l'œuvre. Dans cette dernière hypothèse, vers laquelle j'inclinerais, cette image devait ressembler quelque peu, par sa disposition générale, au petit croquis que je donne ci-dessus, sauf, bien entendu, qu'on s'était dispensé, et pour cause, d'y accuser l'accident de la dénivellation des deux branches du tunnel.

chant à la rencontre l'une de l'autre, ne se soit pas fait le long d'une ligne AD'?

L'obstacle méridional ne devait pas s'étendre tellement dans l'ouest qu'il nécessitât un détour aussi considérable que celui qu'on a dû faire dans l'est. De A en D' on pouvait creuser, semble-t-il, presque en ligne droite, et cela eût abrégé le trajet total de près de 150 mètres. Pourquoi, dès lors, s'est-on décidé pour la déviation par l'est, beaucoup moins avantageuse, en apparence, que la déviation par l'ouest?

La raison est, je crois, la suivante. Si l'on avait percé le tunnel de A à D', on aurait dû passer, pendant la majeure partie du parcours, sous des courbes de niveau montant rapidement de 2,099 à 2,249 pieds anglais, soit sous des couches de rocher d'une hauteur croissant de 12 à 162 pieds au-dessus du radier du tunnel, dont la cote d'altitude est, comme je l'ai dit, 2,099 pieds. Tandis qu'en adoptant la déviation par la droite, on se maintenait, pendant une bonne moitié du parcours (pour la branche sud), sous une couche dont l'épaisseur, en son point maximum, ne dépassait pas 82 pieds et, dans certains points, s'abaissait jusqu'à une vingtaine de pieds.

De son côté l'équipe nord y trouvait un avantage : ayant une fois atteint le point D', qu'elle avait mission de toucher, et qui était à la profondeur maxima de 162 pieds, elle voyait rapidement décroître l'épaisseur des couches qu'elle avait ensuite à traverser pour rejoindre l'équipe sud, en pointant vers le sud-est, c'est-à-dire dans la partie déclive du versant de la colline. Or il n'était certes pas indifférent aux ingénieurs israélites que l'épaisseur des couches sous lesquelles ils avaient à cheminer fût la moindre possible, car ils avaient à compter avec la hauteur des puits qui, de distance en distance, devaient mettre en communication le tunnel avec la surface extérieure. Avec deux ou trois puits de 40 à 50 mètres, comme celui qu'ils ont dû forer au point D', ils auraient bien vite re-

perdu l'économie de travail cuniculaire proprement dit que pouvait leur offrir le tracé plus direct AD'; sans compter que la percée verticale du rocher, pratiquée nécessairement de bas en haut, était autrement pénible et longue que la percée horizontale.

D'un autre côté, nos ingénieurs n'étaient pas tellement sûrs de leurs calculs qu'ils n'eussent prévu prudemment des cas fortuits les obligeant à percer des puits sur un point et à un moment quelconque de leur cheminement, pour leur permettre de se repérer à l'extérieur, si besoin en était. Or le tracé par AD' eût été compris tout entier dans l'intérieur du mur d'enceinte; ils auraient donc dû passer sous une partie de la ville, où ces procédés de repérage forcé n'eussent pas été sans inconvénients pour les maisons surjacentes. Ils avaient donc tout intérêt à adopter un tracé qui les maintenait, presque tout le temps, à l'extérieur du mur, dans les régions non habitées et relativement basses de la colline, sur le flanc de laquelle ils avaient pu établir commodément leur nivellement préalable, et où ils avaient en plus, pour se guider, l'ancien canal à niveau supérieur que leur tunnel devait remplacer.

VI

Il résulte de l'exposé ci-dessus que le tunnel-aqueduc creusé sous la colline d'Ophel, sur l'ordre du roi Ézéchias, pour capter la source et en déverser les eaux dans la piscine dite *piscine de Siloam* ou *de Siloé,* avait dû faire dans sa partie sud un grand détour pour éviter un obstacle que j'ai supposé n'être autre chose que les Tombeaux des Rois.

Il n'est pas sans intérêt de constater que cette conclusion, obtenue par un raisonnement d'ordre tout technique, lequel s'appuie, d'autre part, sur des considérations historiques [1], se

[1] Il serait facile, par exemple, de démontrer que cette conclusion s'accorde

trouve concorder d'une façon remarquable avec une curieuse légende d'origine juive, dont l'écho plus ou moins fidèle nous a été conservé dans l'ouvrage attribué à saint Épiphane, *De vitis prophetarum et sepulcris* [1].

L'auteur, après nous avoir raconté le supplice, d'ailleurs apocryphe, du prophète Isaïe, scié en deux avec une scie de bois, sur l'ordre du roi Manassé, dit en substance qu'il fut enterré sous le chêne [2] de Rogel [3], auprès du passage [4] des eaux qu'Ézéchias avait fait disparaître en les enfouissant. Ici se place un miracle relatif à la source « du Siloam » qui aurait été « envoyée [5] » par Dieu pour désaltérer le prophète au moment de son agonie.

Dans un autre passage, contenant une variante de la légende, la source aurait apparu à la prière d'Isaïe, avant qu'Ézéchias n'eût fait les réservoirs et les piscines, lors du siège des Assyriens qui, cherchant à boire, s'étaient établis auprès « du Siloam ».

Dans ce récit, la source est nettement caractérisée comme

rigoureusement avec les indications contenues dans le passage bien connu, et si souvent invoqué, avec raison, par les partisans de la localisation de l'hypogée royal sur la colline sud-est, de Néhémie, III, 15, 16 (cf. *id.*, II, 13, 14 et XII, 37).

(1) Édit. Migne, p. 398 et 59.

Nous possédons une rédaction syriaque de cet ouvrage, qu'on a regardée comme étant le texte original, dont le grec ne serait que la traduction. La chose ne me paraît pas démontrée. On trouvera le texte syriaque du passage en question dans la petite *Syrische Grammatik* de Nestle (1888, p. 86).

Le récit de saint Épiphane a été mis à contribution par diverses sources secondaires, par exemple par Théodoret (*Quæst. in Regc.* 3), qui y mêle arbitrairement l'autorité de Josèphe, et par le *Chronicon Paschale* (éd. Migne, p. 301 et 382).

(2) Le texte syriaque parle d'un « térébinthe ».

(3) Nom d'une source mentionné dans la Bible, et qui semble avoir été celui de la source même dont nous nous occupons.

(4) Le syriaque dit « l'issue ».

(5) L'auteur joue sur le sens du mot שלוח, *Chiloah* « envoyé ». Ce sens rappelle singulièrement celui du mot latin *emissarium*, qui est le vrai terme technique ancien pour définir le tunnel-aqueduc de Siloé.

intermittente, ce qui, on le sait, est en effet une propriété de celle qui alimente notre aqueduc, et ce qui achève par conséquent d'assurer l'identité des deux sources. L'auteur insiste sur ce phénomène, qu'il qualifie de «grand mystère» et qui, ajoute-t-il, se produit encore «de nos jours». Les Juifs reconnaissants, et obéissant à un oracle, auraient fait au prophète un tombeau magnifique auprès «du Siloam», afin que, grâce à ses saintes prières, l'eau ne tarît jamais, même après sa mort. Ce tombeau, dit-il, est auprès du *Tombeau des Rois*, derrière le *Tombeau des Prêtres*, du côté sud. C'est Salomon qui avait fait les tombeaux de David; il les avait tracés à l'orient de Sion [1], qui a son entrée par Gabaon, à vingt stades de distance de la ville. Il avait fait cette entrée difficile, compliquée, dérobée aux soupçons; elle demeure encore jusqu'à ce jour ignorée de la plupart des prêtres et du peuple tout entier. Là il avait déposé l'or et les aromates de Saba. Mais Ézéchias ayant dévoilé le «mystère» de Salomon et de David aux étrangers et profané les ossements de ses pères, Dieu le punit en réduisant en captivité ses descendants.

Ce récit bizarre présente plus d'une obscurité, que la comparaison avec la rédaction syriaque ne dissipe pas et qu'il serait trop long d'examiner aujourd'hui. Il s'en dégage cependant quelques indications intéressantes. Le système hydraulique de Siloam est intimement rattaché au Tombeau des Rois, indiqué du côté est de Sion. L'entrée, si soigneusement dissimulée, semble, malgré la construction, d'ailleurs embrouillée et peu correcte, de la phrase, être bien plutôt celle du Tombeau des Rois que celle de Sion, où il était creusé. Enfin l'accusation singulière portée contre le pieux Ézéchias, quoiqu'elle vise peut-être en partie une tradition biblique différente [2], s'expliquerait fort bien, il faut l'avouer, par le mécontentement

[1] Le syriaque attribue le tracé à David lui-même.

[2] I Rois, xx, 12-18; Isaïe, xxxix, 1-8.

qu'avait pu provoquer chez la partie fanatique de la population une entreprise d'utilité publique qui rompait avec la routine et qui, malgré toutes les précautions prises, pouvait paraître de nature à troubler le repos des hôtes de l'hypogée royal. Israël n'a jamais vu d'un bon œil ceux qui touchaient, même avec respect, à l'état de choses matériel légué par les ancêtres. Témoins, plus tard, toutes ces prophéties de malheur qui surgirent au sujet du Temple magnifiquement reconstruit par Hérode, prophéties courantes dont celle de Jésus n'était elle-même qu'un simple écho[1]. L'aqueduc d'Ézéchias, frôlant dans son cours le Tombeau des Rois, le désignant presque à l'attention publique par le soin même mis à l'éviter, n'avait pas dû être vu d'un œil meilleur par certains rigoristes, qui n'hésitèrent pas à accuser le trop entreprenant monarque «d'avoir profané les ossements de ses pères» et «révélé le mystère» de leur sépulture.

Une autre indication matérielle, fort importante pour les recherches à entreprendre sur le terrain, nous est fournie par ce récit. C'est qu'à proximité des Tombeaux des Rois se trouvaient d'autres sépulcres, non seulement celui qui est attribué à Isaïe, mais ceux «des prêtres». Il y avait donc dans cette région une véritable nécropole; et si, comme cela est à supposer,

[1] On n'a pas encore songé, que je sache, à rapprocher de la célèbre prophétie de Jésus sur la destruction du Temple, le dicton populaire que nous a conservé Josèphe (*G. J.*, vi, 5, 4), une prétendue prophétie d'après laquelle le Temple serait détruit le jour où il aurait «son quatrième angle». On visait par là l'entaille qu'avait dû faire Hérode dans le mamelon rocheux sur lequel s'élevait la forteresse Antonia, pour régulariser l'enceinte quadrangulaire du nouveau hiéron agrandi. L'on a jusqu'ici méconnu, selon moi, le véritable sens de ce passage, en croyant que le mot *καθαίρεσις* y indique la prise d'Antonia par Titus; Josèphe eût dit, dans ce cas, *αἵρεσις*; il ne s'agit pas d'un épisode même du siège, mais d'un fait antérieur à ce siège, qui se termina par la destruction du Temple, c'est-à-dire par la réalisation de la «prophétie»; autrement; il n'y aurait plus prophétie, la prise d'Antonia et la destruction du Temple n'étant que deux scènes consécutives du même acte de cette tragédie historique.

chacun de ces sépulcres avait son entrée distincte, ce n'est pas seulement la bouche du puits donnant accès dans les Tombeaux des Rois qu'on peut espérer trouver en s'engageant dans cette voie, mais les entrées, en forme de puits ou non, de ces autres sépulcres. La Bible nous apprend, d'ailleurs, que plusieurs des rois de Juda, avant et après Ézéchias, n'avaient pas été, soit pour une raison, soit pour une autre, ensevelis avec leurs pères dans l'hypogée de David et de Salomon, mais dans des tombeaux à part. Ces tombeaux, eux aussi, devaient avoir nécessairement leurs entrées propres, ce qui augmente d'autant les chances de découverte, le jour où l'on se décidera à entreprendre le déblaiement à fond de la région que j'ai déterminée. Il y a peut-être là toute une série de puits débouchant à la surface du rocher et répartis sur une étendue relativement considérable se prolongeant dans le nord-ouest, selon la direction de la ligne X'X. S'il en est ainsi, cela n'en expliquerait que mieux pourquoi les ingénieurs israélites s'étaient décidés pour la déviation par le sud-est, puisque ce n'était plus seulement l'hypogée royal, mais toute une nécropole creusée dans cette partie de la colline qu'il s'agissait d'éviter.

VII

En résumé, je m'arrêterai aux conclusions suivantes :

1° L'emplacement des tombeaux de David, de Salomon et de leurs successeurs doit être compris dans la boucle méridionale du tunnel de Siloé, le long d'une section de la ligne XX', dans une aire polygonale limitée sur trois de ses côtés par les lignes BD, DE, EH;

2° L'entrée de ces tombeaux doit être très petite et consister en une simple bouche de puits.

Je propose, en conséquence, pour trouver cette bouche, de mettre à nu jusqu'au roc la surface ainsi circonscrite. Je

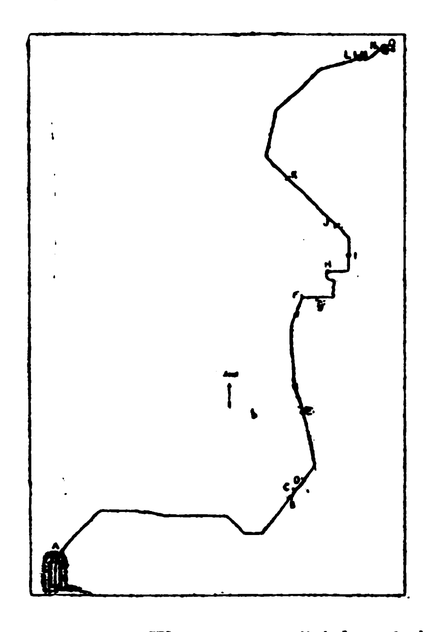
conseillerais d'attaquer la fouille à la hauteur de la section du canal comprise entre le puits antique F et l'enfoncement G de la paroi du tunnel. Pour simplifier le déblaiement, on pourrait établir au préalable, dans la partie la plus basse du terrain, parallèlement à FG, une première et large tranchée en talus, descendant jusqu'au roc; puis on remonterait de proche en proche, dans le nord-ouest, en déplaçant les terres d'un talus à l'autre, et en faisant pour ainsi dire progresser la tranchée qui, pendant tout son parcours sur le roc successivement déblayé et remblayé, garderait sensiblement la même largeur. Simultanément on pourrait essayer peut-être de reconnaître et d'atteindre directement les cavités de l'hypogée, en forant des trous de sonde dans le roc, à l'aide d'appareils appropriés. Dans ce cas, je recommanderais de faire ces sondages, de préférence, le long de la bande comprise entre les parallèles ZG et XX'. Sonder également les deux réduits C et G des parois nord-est et nord-ouest du tunnel.

Je ne sais si notre Compagnie jugera à propos de prendre sous son patronage une pareille entreprise, sans attendre qu'une nouvelle initiative, venue encore de l'étranger, cette fois mieux informé, aboutisse enfin à une découverte dont les conséquences seraient inappréciables pour l'histoire biblique. Mais j'ai cru de mon devoir, en tout état de cause, de lui soumettre la question, en indiquant de mon mieux, soit à elle, soit à d'autres qui voudront faire leur profit de ces indications, et le but à atteindre et les moyens que j'estime les plus propres à l'atteindre.

Je me permettrai seulement, en terminant, d'insister auprès d'elle sur un des points subsidiaires que j'ai touchés en passant, et dont je prends la liberté de la saisir formellement : je veux dire la modification, si désirable, de cette inscription officielle qui a été apposée sur les Koboûr el-Moloûk, et qui fait

savoir à tout venant que le Gouvernement français possède les tombeaux authentiques des rois de Juda. A défaut de la découverte de la vérité, qui se fera peut-être attendre encore longtemps, il y a là, j'estime, une erreur à rectifier, mettons, si l'on veut, une équivoque, qui n'a que trop duré et à laquelle il importe de voir notre Compagnie couper court en intervenant auprès de qui de droit avec l'autorité légitime qui lui appartient.

Je crois utile de publier ici une reproduction du plan de l'aqueduc, levé en 1866 par le frère Liévin de Hamme, avec l'aide de M. de Terves. Ce plan n'a sans doute pas la précision de celui qu'a exécuté plus tard



A. Piscine.
B. Espèce de coupole (ancien regard ?).
C. Sable.
D. Racines.
E. Échancrure en forme de coupole.
F. Entaille.
G. Entaille.
H. Élargissement.
I. Élargissement.
J. Stalactites.
K. Source.
L. Canal qui mène au Temple ?
M. Entaille.
N. Entaille.
O. Source.

le lieutenant Warren et que j'ai donné plus haut; les angles, notamment, pris avec une boussole ordinaire, sont plus approximatifs. Néanmoins, tel qu'il est, avec les observations qu'il contient [1], ce document a une

[1] Je reproduis textuellement dans la légende les annotations du F. Liévin.

réelle valeur de contrôle et m'a paru mériter d'être pris en considération. Il suffirait presque, à lui seul, pour faire comprendre la marche, la déviation et les tâtonnements des deux équipes de mineurs cheminant à la rencontre l'une de l'autre.

LIVRES OFFERTS.

M. Clermont-Ganneau fait hommage à l'Académie du 14e fascicule du volume II de son *Recueil d'archéologie orientale*, contenant les articles suivants :

S 54. Les Nabatéens dans le pays de Moab (*fin*). — S 55. Bacatha, ville épiscopale d'Arabie. — S 56. Les Samaritains à Yabneh. — S 57. Le stratège nabatéen Nakebos. — S 58. La statue du roi Rabel Ier, à Petra.

Sont encore offerts :

Griechische Denker, eine Geschichte der antiken Philosophie, par M. Theodor Gomperz, correspondant de l'Académie, 6e livraison (Leipzig, 1897, in-8°);

Notice descriptive et historique sur les vitraux de l'église de Lhuitre, par M. l'abbé Bernard (Lhuitre, 1897, in-8°).

SÉANCE DU 20 AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le Dr Carton, qui remercie l'Académie de la subvention qui lui a été accordée pour entreprendre de nouvelles fouilles en Tunisie.

M. Heuzey fait une communication sur les monuments du roi *Ourou-kaghina*, un des chefs chaldéens très antiques, que les découvertes de M. de Sarzec permettent de placer avec certitude

IMPRIMERIE NATIONALE.

avant l'époque reculée de Naram-Sin (xxxviiie siècle avant notre ère, d'après la chronologie officielle de Babylone). On ne possède de lui, comme documents épigraphiques, qu'une plaque de fondation, un bloc de seuil très effacé, et plusieurs débris d'inscriptions sur terre cuite, que l'on a considérés à tort comme ayant formé ce qu'on appelle des *barillets*. La comparaison avec le cône d'Entéména, présenté, il y a quelque temps, à l'Académie, a permis de constater qu'ils appartenaient à des cônes du même genre. L'un de ces cônes a pu même être absolument complété, à l'aide de plusieurs fragments anciens. Il vient ajouter un texte important aux documents peu nombreux du règne.

Il est vrai que l'inscription n'est pas historique, comme celle d'Entéména. Le roi dit bien que «le dieu Nin-Ghirsou l'a investi de la royauté de Sirpourla»; mais il persiste à s'abstenir de toute indication sur sa généalogie. Il s'agit surtout des fondations et des constructions royales, parmi lesquelles il y en a de curieuses; par exemple, celle qui est désignée sous le nom de *Maison du Patési.*

La Maison du Patési — au dieu Ninghirsou — son roi — il l'a consacrée.

La Maison de l'Épouse — à la déesse Baou — sa dame — il l'a consacrée.

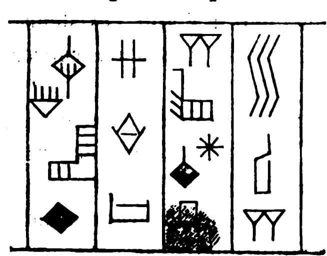
La Maison de l'Enfant — au dieu Dounsagana — son roi — il l'a consacrée.

Ce sont les trois grandes divisions des palais orientaux : l'appartement des hommes, consacré au dieu viril Nin-Ghirsou; le harem, à la déesse Baou, son épouse; enfin l'appartement des enfants, à l'un des fils de ces deux grandes divinités locales, le dieu Dounsagana.

Ce qui est le plus instructif pour l'histoire, c'est l'étroite relation de plusieurs de ces fondations avec celles d'Eannadou et particulièrement d'Entéména. J'avais donc eu raison, dès l'origine, de placer le règne d'Ourou-kaghina, non pas avant, mais après cette vieille dynastie de rois et de patésis, remontant à Our-Nina. Tout au plus était-il un usurpateur, qui en aurait in-

terrompu la suite, après le règne d'Eannadou, lorsque la succession cessa d'être directe pour passer en ligne collatérale.

Il est plus simple encore de supposer qu'il aurait relevé le titre royal, après un certain *Loumma-dour,* qui nous est donné, par un texte inédit, comme le fils d'*Enanna-touma II,* le dernier patési connu de la même dynastie. Voir, en effet, ci-contre ce qu'on lit, au Musée de Constantinople, vers le début, très effacé, d'une longue inscription en caractères fins, sur une tablette de pierre noire provenant des fouilles de M. de Sarzec.



Le Louvre possède aussi une petite tablette d'argile datée par le nom d'Ourou-kaghina. Ceci nous autorise à faire remonter jusqu'à l'époque des anciens rois une série de tablettes du même type, remarquables par la finesse de l'écriture, mais dont le caractère très antique est évident. Or jusqu'ici cette classe de documents écrits ne dépassait pas l'époque de Sargon l'Ancien; nous la voyons maintenant s'étendre beaucoup en deçà, et nous avons pu placer en tête de notre classemont du Musée une suite de tablettes vraiment archaïques.

M. Oppert présente quelques observations auxquelles répond M. Heuzey.

M. Clermont-Ganneau rend compte d'un mémoire de M. le docteur Jules Rouvier, professeur à la Faculté française de médecine de Beyrouth (Syrie), sur *les Ères de Tripoli de Phénicie.*

La ville de Tripoli de Syrie a frappé, dans l'antiquité, plusieurs séries de monnaies très connues des numismatistes, qui les ont bien classées en groupes distincts, mais sans arriver à s'entendre sur les époques auxquelles il convenait de rapporter respectivement ces groupes, caractérisés par l'emploi d'ères indéterminées.

Grâce à des exemplaires mieux conservés ou inédits, dont il a

eu la bonne fortune d'enrichir sa collection, M. le Dr J. Rouvier a réussi à jeter sur plusieurs points une lumière qui semble être définitive. Dans son mémoire présenté à l'Académie et que celle-ci a bien voulu renvoyer à mon examen [1], il a établi l'existence, sur ces monnaies, de trois ères, quelquefois mises en concordance :

1° L'ère courante des Séleucides, qu'on avait déjà reconnue;

2° Une ère autonome, propre à Tripoli, et commençant à l'an 105 avant J.-C., et non pas à l'an 64 (ère de Pompée), ou à l'an 156, ou à l'an 112, suivant les systèmes divergents entre lesquels se partageaient jusqu'ici les numismatistes;

3° L'ère de la victoire d'Actium (commençant à l'an 31 avant J.-C.), qui figure sur une série de monnaies de Tripoli allant de l'an 1 de cette ère à l'an 29.

Ce dernier fait, jusqu'ici inconnu, est particulièrement intéressant parce qu'il coïncide, comme le fait justement remarquer M. Rouvier, avec l'emploi de l'ère actiaque sur des monnaies frappées par la ville de Botrys, voisine de Tripoli, et aussi par d'autres villes de la Syrie.

J'ajouterai qu'il existe une preuve épigraphique importante, que je me permettrai de signaler à M. Rouvier comme venant à l'appui de sa thèse. C'est l'inscription, extrêmement curieuse à d'autres égards, découverte dans le temps par Renan à Maʿâd, village situé entre Batroun (*Botrys*) et Djebaïl (*Byblos*), c'est-à-dire sur une partie de la côte phénicienne qui peut être considérée comme dépendant de Tripoli. Cette inscription est ainsi conçue :

> Ἔτους κγ νίκης Καίσαρος Σεβαστοῦ
> Ἀκτιακῆς, Θάμος Ἀβδουσίρου ἀνέθηκεν
> Σατράπῃ θεῷ ἐκ τῶν ἰδιῶν [2].

Il s'agit, comme on le voit, d'une offrande faite au dieu Satrape par un Phénicien, un certain Thamos, fils d'Abdousiros,

[1] Le mémoire est destiné à être publié dans la *Revue de numismatique.*

[2] Voir sur la véritable lecture et l'explication de cette inscription, mon mémoire intitulé *Le dieu Satrape et les Phéniciens dans le Péloponèse* (1877), et mes notes complémentaires dans le *Journal asiatique,* vers la même époque.

en la vingt-troisième année de la victoire de César Auguste à Actium, année correspondant à l'an 8 avant J.-C. L'ère actiaque a donc été d'un usage courant dans une partie de la Phénicie, probablement par suite de circonstances politiques qu'il est facile de comprendre, et cela pendant une période assez courte, cette ère ayant été surtout une ère de circonstance instituée par un sentiment d'adulation qui ne survécut guère à la mort d'Auguste. L'on s'explique, dès lors, fort bien l'emploi de cette ère sur les monnaies de Tripoli.

M. Émile Bertaux, ancien membre de l'École de Rome, termine la lecture de son mémoire sur *Castel del Monte et les architectes français de l'empereur Frédéric II*[1].

M. l'abbé Chabot communique les photographies et les estampages de dix-huit incriptions palmyréniennes qu'il a recueillies au cours de sa mission en Syrie, principalement à Alep. Ces inscriptions sont gravées à côté de bustes funéraires, surtout de bustes de femmes; elles contiennent un bon nombre de noms nouveaux et fort intéressants pour l'onomastique palmyrénienne. Plusieurs bustes offrent aussi un réel intérêt au point de vue de leur exécution matérielle, surtout ceux qui représentent le costume féminin avec tout le détail des parures et des bijoux qui en étaient le complément.

[1] Voir ci-après.

COMMUNICATION.

CASTEL DEL MONTE ET LES ARCHITECTES FRANÇAIS DE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC II, PAR M. ÉMILE BERTAUX, ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(Résumé du mémoire lu à l'Académie.)

M. Bertaux se propose de démontrer que le célèbre château de Pouille n'est pas, comme on l'a prétendu jusqu'ici, l'exemple précoce et déjà parfait d'une imitation de l'art antique, mais bien un chef-d'œuvre de la plus pure architecture française du XIIIe siècle. A l'appui d'une thèse aussi nouvelle, il présente à l'Académie une série de photographies exécutées par lui-même et tout un album de dessins, œuvre de M. Chaussemiche, pensionnaire de l'Académie de France à Rome. En analysant le monument avec l'aide de ces documents, M. Bertaux étudie successivement la construction des voûtes, le profil des doubleaux et des ogives, la forme des piliers[1], le tracé géométrique des bases, des tailloirs et en général de toutes les moulures, le style très caractéristique des crochets et des feuillages qui décorent les chapiteaux, et il établit que tous les détails de construction et d'ornementation, jusqu'aux fondations elles-mêmes, révèlent à un examen attentif leur origine française. Quant au plan du château, cet octogone flanqué à tous ses angles saillants d'autres octogones, il en reconnaît l'originalité. « Mais, dit-il, au lieu de rechercher d'où les architectes de Castel del Monte ont pu recevoir l'idée d'un plan qui est peut-être unique, mieux vaut

[1] Notamment les faisceaux de trois colonnettes qui, au premier étage, supportent chacun un doubleau et deux ogives.

se demander où ils ont pris les moyens de résoudre les difficultés qui résultaient pour eux de l'adoption d'un tel plan.»

Les salles du château, séparées par les divisions tracées entre les sommets des deux octogones concentriques, prennent la forme de *trapèzes*[1]. Or les architectes français ont eu à étudier pendant tout le XIIe siècle les moyens de couvrir de voûtes d'ogives non point des surfaces carrées ou rectangulaires, mais des trapèzes; en effet, ce problème s'est imposé à eux toutes les fois qu'ils ont élevé dans une église un chœur polygonal à *déambulatoire*. La plupart des solutions qu'ils acceptèrent déplaçaient la clef du centre de la figure, ou donnaient aux branches d'ogives des longueurs inégales; c'était un tracé gauche et choquant. La plus élégante de ces solutions consista à dresser à l'entrée des chapelles absidales deux colonnettes correspondant à deux piles du chœur et séparées entre elles par le même écartement que ces piles. On réunit les colonnettes aux piliers par des doubleaux et ainsi le trapèze formé sur le plan par une travée du déambulatoire se trouva divisé en un rectangle et deux triangles. On pouvait établir sur le rectangle une voûte d'ogives parfaitement régulière, et il ne restait plus, pour achever de couvrir le trapèze, qu'à établir au-dessus des surfaces triangulaires deux voûtes en berceau brisé. Or ce parti ingénieux qui a été appliqué en France dans un très petit nombre d'églises bien connues, particulièrement en Champagne, est exactement celui dont a profité l'architecte de Castel del Monte. Dans les salles du château, les colonnettes qui, dans une église, auraient été placées à l'entrée des chapelles absidales deviennent des piliers engagés dans le plus grand des côtés parallèles du trapèze et faisant face aux deux autres piliers; ainsi chaque salle est couverte, avec le même artifice qu'une travée de déambu-

(1) Voir le plan de Castel del Monte dans l'ouvrage de Huillard-Bréholles ou dans l'atlas de Schulz.

latoire, par une voûte d'ogives sur plan carré, entre deux voûtes en berceau sur plan triangulaire. L'architecte de Frédéric II n'a eu pour réaliser le projet d'un château octogonal voûté d'ogives qu'à réunir en les opposant deux moitiés d'un déambulatoire de cathédrale française, et le parti qu'il a adopté pour dessiner ses voûtes est si rare, même en France, que l'on pourrait, sur cette seule remarque, indiquer les modèles dont il a dû se souvenir et les fixer en Champagne. Que l'on divise par le milieu, perpendiculairement à l'axe de l'église, le plan du chœur polygonal de Saint-Remi de Reims ou de Notre-Dame de Châlons-sur-Marne, et l'on aura la moitié du plan de Castel del Monte.

Avant de conclure, M. Bertaux discute une objection qui ne pourrait manquer de se produire : que deviennent, dans son système, les imitations évidentes de l'antiquité qui ont frappé tous les visiteurs de Castel del Monte? Ces imitations, il ne songe pas à en nier l'existence, et même il en signale qui n'avaient jamais été relevées; mais il en retrouve d'identiques dans l'architecture bourguignonne du XIIe et du XIIIe siècle, qui a reproduit bien des motifs empruntés aux monuments romains de Langres et d'Autun. La célèbre porte monumentale de Castel del Monte qui, avec ses pilastres cannelés et son fronton triangulaire, a toujours passé pour la copie d'un arc de triomphe romain, offre une analogie remarquable avec le portail latéral d'une église inédite de Lanciano, dans les Abruzzes, l'ancienne cathédrale Santa Maria Maggiore, commencée en 1227, et qui est un monument d'architecture bourguignonne comparable aux églises cisterciennes de style français que M. Enlart a signalées dans l'Italie centrale.

Castel del Monte présente donc des détails qui paraissent être d'origine champenoise et d'autres qui semblent remonter à des modèles bourguignons. Or les édifices français qui sont

le plus étroitement apparentés au château de Pouille se trouvent, comme l'église Notre-Dame de Châlons-sur-Marne, précisément à la limite de la Champagne et de la Bourgogne.

Ceci admis, ajoute M. Bertaux, je revendique aussi hautement que personne pour Castel del Monte le privilège de rester un monument unique et sans pareil. Tel il apparaîtra surtout, si l'on peut le revêtir par la pensée de sa magnificence aujourd'hui délabrée, et l'évoquer un instant tel que, dans les restaurations qu'il prépare, M. Chaussemiche nous le rendra.

L'extérieur déjà était éclatant, tout en pierre calcaire fine et blonde, avec les taches ardentes du grand portail et des larges fenêtres en brèche rouge. Toutes les salles étaient revêtues de marbre : au rez-de-chaussée, brèche rouge coupée de cipollin; au premier étage, cipollin et marbre blanc. Partout des pavements de faïence à dessins arabes, dont il s'est conservé un fragment exquis. Autour des portes, dans les tympans de fenêtres, d'autres incrustations dont nous avons retrouvé les traces et qui formaient de même une décoration géométrique de couleurs claires, semblables aux merveilleuses broderies d'émail qui se jouent sur les ambons et les chaires de Palerme, de Salerne et de Sessa. Et, pour achever l'éblouissement, il faut peut-être couvrir les voûtes des mosaïques dont Huillard-Bréholles a vu encore les restes. Les lignes sévères des ogives se croisaient au-dessus des parois chatoyantes; la sobriété de l'architecture française était relevée par le miroitement des marbres et la fantaisie du décor oriental. Si l'on se représente ainsi le château de Frédéric II tel qu'il fut autrefois, on ne regrettera pas le Castel del Monte, moitié gothique, moitié antique, qui restait nébuleux et indistinct à travers les descriptions des historiens. Sans doute Frédéric II ne doit plus apparaître comme l'initiateur d'une révolution artistique et l'auteur idéal d'un monument unique dont on

n'osait rechercher les vrais architectes, mais, si l'on veut encore que Castel del Monte aide à comprendre l'homme extraordinaire qui voulait en faire sa demeure de prédilection, peut-être en se représentant Frédéric II dans ce palais français par son architecture et sa sculpture, et sarrasin par ses marbres et ses mosaïques, saisira-t-on plus fortement que jamais le trait le plus saillant de sa figure historique, le cosmopolitisme.

Après avoir établi, dans cette première partie de son mémoire, que Castel del Monte était, non pas une imitation de l'architecture antique, mais une œuvre unique d'architecture française, M. Bertaux s'applique, dans la seconde partie, à rechercher par suite de quelles circonstances Frédéric II a pu être amené à employer en Pouille des artistes français.

Il serait très simple de supposer quelque architecte voyageur, comme Villard de Honnecourt, qui eût abordé dans quelque port de Pouille et eût fait agréer ses services de l'empereur. On peut attribuer un édifice à un hasard, s'il reste une exception. Mais M. Join-Lambert, membre de l'École de Rome, vient d'étudier, dans le mémoire qu'il présente cette année à l'Académie, toute une série de palais et de châteaux siciliens, qui remontent à l'époque de Frédéric II et qui appartiennent aussi bien que Castel del Monte à une école d'architecture française. Tels sont en particulier le donjon octogonal de Castrogiovanni, Castel Maniace à Syracuse et Castel Ursino à Catane. D'autre part, M. Bertaux lui-même retrouve des détails français dans un certain nombre de châteaux impériaux épars dans l'Italie méridionale, et notamment dans le vaste château inédit de Lagopesole. Pour expliquer un pareil ensemble, il ne suffit pas d'admettre le passage d'un artiste isolé; il faut supposer toute une école et toute une direction.

Bien qu'il soit démontré aujourd'hui, par les savants tra-

vaux de MM. Durm, Dohme et Bode, que l'architecture française a exercé en Allemagne une influence prépondérante dès la première moitié du XIII[e] siècle, on ne saurait admettre que l'école artistique à laquelle on peut attribuer Castel del Monte soit venue d'Allemagne en Italie : il y a entre la sculpture du monument apulien et celle des églises germaniques de plan français des différences trop profondes.

C'est en Pouille même que nous trouverons la clef du problème. Elle est donnée par une inscription très peu connue, qui existe encore encastrée au-dessus d'une poterne du château de Trani, et dont voici le texte :

> Cesaris imperio divino more tonante
> Fit circa castrum munitio talis et ante,
> Hujus operis formam, seriem, totumque necesse
> Philippi studium Cinardi protulit esse.
> Quoque magis fieret, studiis hec fama Tranensis
> Profuit his Stephani, Romualdi cura Barensis.
> Anno Inc. J. C. MCCXLIX, Indic. VII.

Une autre inscription, publiée en partie par Schulz, apprend que le château fut commencé au mois de juin 1233. Un certain *Philippus Cinardus* a donné le plan et les proportions de l'édifice, avec toutes les indications nécessaires; ses projets ont été exécutés par deux architectes locaux, Stefano de Trani et Romoaldo de Bari. Or ce nom de Cinardus n'est pas italien. Sans parler de sa désinence, on doit noter que tous les noms d'artistes locaux qui sont gravés sur les monuments de l'Italie méridionale ou qui nous ont été conservés par les documents ne sont jamais accompagnés d'un nom de famille : toujours le seul prénom avec l'indication de la ville d'origine, comme Gualtiero de Foggia, ou Amelis de Stigliano..... Le nom que nous avons lu sur l'inscription oubliée se retrouve dans des documents d'archives, mais toujours sans le nom du pays natal de l'architecte. Heureusement un détail d'orthographe

peut nous éclairer. Il est fait allusion à notre personnage longtemps après la mort de Frédéric II dans des actes de la chancellerie angevine. Or, tandis que les architectes apuliens du château de Trani ont fait graver le nom de l'architecte en chef dont ils avaient exécuté les plans sous la forme italienne *Cinardus*, les scribes français de Charles I[er] d'Anjou ont rendu à ce nom sa véritable orthographe, en écrivant *Chinardus*. Après cette constatation, il suffira en vérité, pour se convaincre qu'il est français, de prononcer ce nom : Philippe Chinard.

En réunissant les renseignements fournis par le cartulaire de l'abbaye de Conversano, le *Codice diplomatico barese* (1897), le 5[e] volume des *Regesta imperii* de Boehmer et les articles de M. del Giudice sur Manfred parus dans l'*Archivio storico Napoletano* de 1879, on peut fixer quelques étapes de la vie de Chinard. Après 1233, date à laquelle est commencé le château dont il a donné le plan, nous le perdons de vue pendant près de dix ans. En 1242 il est mentionné comme investi par l'empereur de la seigneurie de Conversano. Puis il disparaît de l'histoire jusqu'en 1256. Alors, sous le règne de Manfred, il porte le titre d'amiral de tout le royaume de Sicile et de Jérusalem. Chinard est encore cité en 1257 dans un acte pontifical relatif aux terres qu'il possédait en Pouille. Enfin on le retrouve à la mort de Manfred établi hors d'Italie : il est devenu gouverneur des nouvelles possessions d'Orient qu'Hélène, fille du despote Michel d'Épire, avait, en 1259, apportées comme dot au fils de Frédéric II. Au milieu de l'anarchie qui suivit la défaite de Bénévent, Chinard tenta de se rendre maître du pays dont il avait eu la garde; mais, à la suite d'une conspiration obscure, il fut assassiné par les Grecs en 1266. Il avait été quelques jours seigneur absolu de Corfou et de Janina.

La fille de Philippe Chinard, qui était demoiselle d'honneur de la reine de Sicile, Hélène, fut par ordre de Charles I[er]

d'Anjou emmenée prisonnière avec sa maîtresse dans le château de l'Œuf à Naples. Quant aux fils de l'amiral de Manfred, ils furent enfermés au château de Trani, dans la forteresse même qui avait été construite au temps de Frédéric II sous la direction de leur père.

Maintenant, comment Philippe Chinard se trouvait-il en Pouille dans l'année 1233? Son nom se rencontre pour la première fois dans un acte impérial de 1226, à côté d'autres noms tout français, comme Guy de Roniau et Gervais de Malgastel [1]. Il est cité parmi les témoins de la confirmation solennelle accordée par Frédéric II, après son mariage avec Isabelle de Brienne, aux chevaliers teutoniques des biens que ceux-ci possédaient dans le royaume de Jérusalem. Parmi ces témoins, il en est qui appartiennent à l'empire et au royaume de Sicile; Chinard fait partie de ceux qui ont représenté le royaume français de Jérusalem. D'autre part, plusieurs textes des chroniques de Chypre, que M. Digard, ancien membre de l'École française de Rome, a signalés à M. Bertaux, permettent d'établir nettement l'origine de Chinard et d'esquisser son histoire jusqu'au moment où il alla s'établir dans le royaume de Sicile.

Philippe Chinard appartenait à l'une des familles françaises d'outre-mer, et c'est à Chypre qu'il entra au service de Frédéric II. On sait comment, en 1228, l'empereur débarqua dans l'île alors à demi française, près de laquelle il passait pour aller faire en Syrie son simulacre de croisade. Il profita des dissensions qui divisaient les barons pour imposer au jeune roi Henri d'Ibelin la tutelle de cinq seigneurs, qui prirent le titre de *bails* du royaume de Chypre. Ce fut l'origine d'une guerre fameuse entre les partisans de l'empereur et ceux de Jean d'Ibelin, baron de Beyrouth. Philippe Chinard prit part à la

[1] Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Frederici II*, vol. II, 2e partie, p. 536.

lutte jusqu'au jour où les barons l'emportèrent sur les défenseurs des bails impériaux. Il était le propre frère utérin de l'un de ceux-ci, Messire Gauvain de Chénechy, déjà cité comme témoin dans l'acte impérial de 1226, relatif aux Teutoniques. Lorsque Gauvain fut tué par un carreau d'arbalète dans le château de Kantara où il s'était retranché, « Phelippe Chenart quy estoit juenes home vistes et penibles [1] » devint capitaine du château. C'était en 1229. Trois ans plus tard, quand les Ibelins vainqueurs mirent le siège devant Chérines, qui était le dernier rempart des impériaux, c'est encore Philippe Chinard qui eut le commandement de la place. Il dut enfin la rendre au seigneur de Beyrouth dans les premiers jours de l'année 1233. La paix fut conclue aussitôt par l'entremise du chroniqueur qui a raconté ces gestes, Philippe de Novare. Tous les nobles qui avaient soutenu le parti de l'empereur furent déclarés déchus de leurs fiefs et Philippe Chinard est cité sur la liste des dépossédés [2]. Il n'avait plus qu'à quitter Chypre, et tandis que le maréchal Riccardo Filangieri faisait voile pour Tyr, Chinard dut s'embarquer pour la Pouille, puisque au mois de juin de cette même année la construction du château de Trani commençait.

Nous pouvons donc suivre Philippe Chinard de sa jeunesse à sa vieillesse, et de Chypre à Corfou. Il reste à préciser le rôle qu'a pu jouer ce capitaine français dans l'histoire de l'architecture en Pouille. On pourrait s'étonner de voir un noble, possesseur de fiefs importants et investi de hautes fonctions, faire œuvre d'architecte. Mais, pour accepter sans scrupules un fait établi par l'inscription de Trani, on n'aura qu'à rapprocher de la carrière de Philippe Chinard celle de Pierre d'Angicourt, qui fut l'architecte en chef de Charles Ier et de

(1) *Les Gestes des Chyprois*, publié par Gaston Raynaud, Genève, 1887, p. 67.

(2) *Ibid.*, p. 107, 108, 115, 116.

Charles II d'Anjou. Non seulement on sait que Pierre d'Angicourt était chevalier et qu'il possédait des fiefs en Basilicate et en Terre de Bari, mais encore M. Bertaux prouve par des actes inédits, empruntés aux archives angevines de Naples, que Pierre d'Angicourt reçut en 1291 le titre de *vicarius in honorem montis Sancti Angeli,* et qu'il exerça comme tel une autorité effective sur le mont Gargano et sur toute la Capitanate. Quant à Philippe Chinard, il ne faut pas oublier qu'il dirigeait à Chérines, comme *ingénieur* en chef, les faiseurs d'engins[1], et l'on peut noter que, comme gouverneur de Corfou, il fit démolir le palais de l'archevêque latin, parce qu'il était trop près du château[2] et qu'il en gênait la défense.

D'autre part, on remarquera que les châteaux encore à peine connus que l'on peut étudier dans les villes de Pouille, ceux de Bari, de Bisceglie, de Brindisi, de Gioia del Colle ne sont que des variantes du type établi par le château de Trani : un bâtiment rectangulaire avec une cour centrale, flanqué aux angles saillants de tours carrées, le tout bâti en énormes pierres à bossages. Or on sait par la chronique de Riccardo de San Germano, que Frédéric II, pour se défendre contre une attaque du côté de l'Orient, fit fortifier les ports de Pouille et celui de Naples, précisément dans l'année 1233. Il est naturel de supposer que Philippe Chinard ait eu la haute direction de tous ces travaux de défense maritime.

D'ailleurs, pour les châteaux de la côte apulienne, à commencer par celui de Trani, il est certain que les travaux furent exécutés par des artistes locaux. Mais quand Frédéric II eut assuré la défense des ports de son royaume, il s'occupa de faire édifier ou rebâtir les forteresses de l'intérieur et de faire construire pour lui-même des châteaux de plaisance, que les documents appellent *palatia et domus solatiorum nostrorum.* Nous

(1) *Les Gestes des Chyprois*, p. 198.

(2) *Archivio storico Napoletano*, année 1880, p. 311.

n'avons pas de date pour la construction du château de Lagopesole et du donjon de Castrogiovanni en Sicile; mais nous connaissons l'ordre dans lequel furent bâtis les *palais* de Frédéric II qui sont encore le mieux conservés : Castel Maniace à Syracuse était presque entièrement terminé en 1239, Castel Ursino à Catane fut commencé la même année, et Castel del Monte en 1240. Ainsi, à la série des forteresses bâties par des architectes locaux pour la défense du royaume succéda une série de châteaux d'une construction plus savante et d'une décoration très riche, destinés au séjour de l'empereur : pour ceux-ci Frédéric II fait appel à des architectes étrangers. On admettra facilement que Philippe Chinard ait alors contribué plus que personne à donner à l'empereur l'idée de prendre à son service des maîtres français.

Au commencement du XIIIe siècle l'île de Chypre se couvrit de châteaux français dont il reste des ruines imposantes et de magnifiques églises françaises, dont plusieurs sont encore intactes dans leur abandon. M. Enlart, ancien membre de l'École française de Rome, a réuni l'année dernière au cours d'une mission en Chypre tous les éléments d'une étude complète sur des monuments comme les cathédrales de Famagouste et de Nicosie ou l'abbaye de Lapaïs; lui-même a présenté à l'Académie les principaux résultats de son exploration dans cette province peu connue de l'architecture française. Mais, il faut le dire, aucun des édifices étudiés et reproduits par M. Enlart dans l'île de Chypre n'apparaît avec évidence comme le prototype de Castel Maniace ou de Castel del Monte; aucun surtout ne présente ce mélange caractéristique d'architecture champenoise purement gothique et de détails bourguignons inspirés de modèles antiques, que l'on a remarqué dans le plus riche des palais de Frédéric II. Donc il est difficile de croire que Philippe Chinard ait fait venir de Chypre un atelier français tout formé.

Il pouvait d'ailleurs trouver des architectes français sans

sortir de l'Italie méridionale. En effet M. Bertaux établit ici un fait aussi complètement méconnu que tous ceux qu'il vient de passer en revue : l'existence d'une série d'édifices religieux d'architecture française élevés sur des points de l'ancien royaume de Naples très éloignés les uns des autres, antérieurement à la croisade de Frédéric et à l'établissement en Pouille de Philippe Chinard.

Parmi ces édifices, les uns appartenaient à des communautés bénédictines, les autres sont des églises indépendantes.

Plusieurs églises de monastères bénédictins bâties au XIIe siècle et au commencement du XIIIe dans la Basilicate, la Capitanate ou les Abruzzes rappellent de très près les églises de Bourgogne soit par le plan, soit par des détails de sculpture. On connaît la magnifique abbatiale de Venosa, la Santissima Trinità, dont le chœur à déambulatoire, élevé vers le milieu du XIIe siècle, reproduit, comme celui de l'abbatiale de Sant'Antimo en Toscane, le chœur de l'église de Paray-le-Monial. D'autre part il existe « une église bénédictine perdue à la pointe de Gargano, près de Peschici, où elle est restée inconnue à tous; elle appartenait à l'abbaye de Santa Maria di Calena, une dépendance de la grande abbaye de Tremiti. Parfaitement conservée, cette église offre un plan dont il n'existe qu'un autre exemple en Italie [1] : une nef voûtée d'arêtes et des collatéraux formés par une série de chapelles couvertes de voûtes en berceau, perpendiculaires à l'axe de la nef principale. C'est le plan de l'église de Châtillon-sur-Seine et de la célèbre abbatiale de Fontenay près Montbard. Sur les pierres de l'église bénédictine du mont Gargano on distingue encore des marques de tâcherons parmi lesquelles se détachent des fleurs de lis. »

Les deux grandes églises bénédictines des Abruzzes sont,

[1] C'est l'église cistercienne de San Nicolà de Girgenti, décrite par M. Enlart, *Origines françaises de l'architecture gothique en Italie*, p. 75.

IMPRIMERIE NATIONALE.

dans leur ensemble, de construction locale. Mais à San Clemente, à Casauria, on voit un magnifique porche bourguignon, élevé après 1180, qui est voûté d'ogives et décoré de sculptures magnifiques, dont une partie a été certainement exécutée par des maîtres venus de l'étranger. De même le portail de San Giovanni in Venere, près de Lanciano, exécuté entre 1225 et 1230, est couvert d'ornements sculptés où l'influence de l'art bourguignon apparaît clairement : les pilastres, les colonnettes et les chapiteaux de ce portail rappellent de la manière la plus frappante par leur dessin et leur travail, comme par la richesse des marbres antiques dans lesquels ils sont taillés, la porte monumentale du château élevé par Frédéric II à Syracuse.

A côté des églises bénédictines, on peut encore citer dans l'Italie méridionale trois monuments très peu connus qui présentent les voûtes d'ogives les plus anciennes d'Italie. L'un est le déambulatoire de la cathédrale d'Aversa, que l'on peut attribuer à la seconde moitié du XII[e] siècle; le second est l'ancienne cathédrale de Teramo, rebâtie probablement après l'incendie de la ville en 1154, et dont le transept et l'abside se sont conservés; le troisième est l'église Santa Maria di Ronzano, perdue au bord du torrent le Mavone, dans la même province de Teramo. Cette église a sur le transept une croisée d'ogives très massive, antérieure à 1185.

L'existence de ces trois églises ne s'explique jusqu'ici par aucune raison historique. Mais M. Bertaux a pu étudier dans les Pouilles une série d'autres édifices antérieurs aux châteaux de Frédéric II et qui doivent déjà être regardés comme les monuments d'une architecture française revenue en Italie de l'Orient.

Le plus remarquable est l'église des Chanoines du Saint-Sépulcre à Barletta (fin du XII[e] siècle), monument très pur et très complet de style bourguignon, qui a été savamment étudié par M. Enlart. Pour expliquer l'église de Barletta, il ne

faut pas oublier que le transfert du patriarcat de Nazareth dans cette ville de Pouille en avait fait une colonie des colonies françaises d'outremer. Sur le Gargano, à Monte Sant'Angelo, il existe un édifice du même style, un clocher massif de la fin du XIIe siècle, qui passe encore, par une singulière méprise, pour la tombe du roi lombard Rotharis.

A la même époque, et au commencement du XIIIe siècle, il s'éleva dans la Terre d'Otrante des édifices où les détails français de plan ou de sculpture se mêlent de la manière la plus singulière à des détails byzantins. Telle est l'église San Nicolà et Cataldo de Lecce, dans laquelle Von Quast, l'éditeur de Schulz, avait déjà reconnu une influence bourguignonne. A Brindisi, l'église San Benedetto a une nef surmontée de quatre coupoles reposant sur des colonnes monolithes à chapiteaux byzantins, mais sous les coupoles l'architecte a croisé de fortes ogives. A Matera, l'église San Giovanni, à laquelle on travaillait en 1230 (d'après un acte inédit), est byzantine à l'extérieur comme San Nicolà et Cataldo de Lecce; le plan en est une croix grecque, et l'élévation, avec tout le détail de l'intérieur, est d'une église bourguignonne, comme les abbatiales cisterciennes de Fossanova ou de Casamari.

Ainsi la Terre d'Otrante, au moment où un Français prenait les titres de duc de Lecce et d'Athènes, subissait à la fois l'influence artistique de l'Orient byzantin et celle de l'Orient latin.

Enfin deux cathédrales, françaises par leur architecture et d'une haute importance historique, furent élevées presque aux deux extrémités opposées du royaume de Naples, avant que Frédéric II prît à son service un ingénieur français. L'une est la cathédrale de Lanciano, qui fut commencée en 1227, c'est-à-dire au moment où l'abbé Raynaldus fit sculpter le portail de San Giovanni in Venere. Il paraît donc logique d'attribuer l'architecture bourguignonne de la cathédrale et

les remarquables sculptures de l'abbaye à une même influence, celle des bénédictins français.

Très loin de là, au cœur de la Calabre, la cathédrale de Cosenza, rebâtie au début du XIIIe siècle, avait été consacrée en 1222, en présence de l'empereur Frédéric II. Des parties considérables de l'édifice ancien ont réapparu en 1895, lorsqu'on eut commencé à débarrasser les murs des stucs qui les recouvraient; les portails, deux petites roses, les absides et le transept sont maintenant dégagés, et l'on peut affirmer que la cathédrale de Cosenza était une construction très soignée de style champenois. Si, d'autre part, on relève dans cette église des détails archaïsants qui se retrouvent dans les églises françaises de Palestine et de Chypre, si l'on réfléchit également à la situation géographique de ce monument et à la longue persistance des traditions orientales en Calabre comme en Terre d'Otrante, on admettra sans peine que l'architecture française, qui a pénétré jusqu'à Cosenza, y soit venue plutôt du midi que du nord. Ainsi, suivant M. Bertaux, la cathédrale de Lanciano, commencée en 1227, serait un exemple de l'influence artistique exercée par les Bénédictins bourguignons, et la cathédrale de Cosenza, consacrée en 1222, s'expliquerait par une première influence de l'Orient latin.

Or il existe des rapports évidents entre les églises qui viennent d'être citées et les châteaux de Frédéric II, par exemple entre le portail de San Giovanni in Venere et la porte de Castel Maniace, entre le portail latéral de la cathédrale de Lanciano et la porte triomphale de Castel del Monte, entre les encadrements carrés des fenêtres de la cathédrale de Cosenza et ceux des fenêtres de Castel del Monte. On peut conclure de ces rapprochements que Chinard a dû avoir recours, pour la construction des châteaux de Frédéric II, à des artistes français qui, avant son arrivée, étaient venus travailler dans l'Italie méridionale.

Il faut aller plus loin encore : les cathédrales de Cosenza et de Lanciano ne suffisent pas plus que la cathédrale de Nicosie à expliquer la large et superbe sculpture de Castel Maniace et de Castel del Monte. Il est très probable qu'aux artistes français de Chypre et de l'Italie méridionale se seront joints des artistes appelés directement de France. Si l'on admet cette hypothèse, il ne sera pas inutile, en rappelant que l'architecture des châteaux de Frédéric II se rattache à l'école bourguignonne-champenoise, de remarquer que le frère utérin de Philippe Chinard, sire Gauvain, était originaire de *Chénegy*, près de Troyes, en Champagne.

Ainsi, pour résumer : il est démontré que Frédéric II a pris à son service en Pouille un ingénieur militaire français, venu de Chypre; avant même que celui-ci se fixât en Italie, l'empereur avait assisté à la consécration d'une cathédrale d'architecture française, et une série d'édifices de style bourguignon, plus ou moins mêlé d'éléments locaux et orientaux, avaient été élevés dans l'Italie méridionale, comme des témoignages durables de la civilisation française propagée au loin soit par les communautés bénédictines, soit par les colonies de l'Orient latin. Que l'on attribue la construction des châteaux de Frédéric II à des architectes et à des sculpteurs venus de Chypre ou de France, ou déjà fixés dans les Abruzzes et en Calabre, ce qui importe, c'est d'avoir établi le fait de leur origine française et d'avoir amplement prouvé qu'il peut s'expliquer.

En terminant, M. Bertaux indique brièvement trois monuments remarquables qui attestent l'influence qu'a exercée dans la Basilicate et les Pouille l'école d'architectes français au service de Frédéric II. Ces monuments sont : l'église entièrement inédite du monastère virginien de San Guglielmo al Goleto [1],

[1] Près de Sant' Angelo dei Lombardi.

terminée en 1250, dix ans après le commencement des travaux de Castel del Monte; la cathédrale de Rapolla, bâtie en 1253 par l'architecte Melchiore de Monte Albano en Basilicate; enfin le campanile de la basilique de Monte Sant' Angelo, élevé en 1270 par deux artistes nés sur le Gargano, Giordano di Monte Sant' Angelo et son frère Marrando. Ce campanile, de forme octogonale, est une imitation évidente d'une tour de Castel del Monte; l'un des étages est couvert d'une coupole octogonale sur branches d'ogives, identique à celles que l'on voit au rez-de-chaussée de quatre tours, dans le château de Frédéric II.

Les détails français que l'on peut relever sur cet édifice ne peuvent s'expliquer par l'influence des architectes étrangers qui travaillèrent pour les rois angevins. En 1270, les grands travaux qui furent entrepris par Charles Ier en Pouille et en Basilicate n'étaient pas encore commencés. Giordano di Monte Sant' Angelo est le dernier élève de l'école dont Philippe Chinard est le seul représentant devant l'histoire. Après lui, Pierre d'Angicourt et bien d'autres élevèrent à Naples et dans les provinces des églises de plan français. Mais il y a solution de continuité entre l'influence *champenoise-bourguignonne* qui pénétra dans les Pouilles au temps de Frédéric II, et l'influence *provençale* qui s'y répandit après la conquête de Charles Ier d'Anjou.

On peut suivre ainsi depuis ses origines jusqu'à son extinction cette école d'architecture française qui fut florissante dans le midi de l'Italie antérieurement à la dynastie angevine, et qui éleva ses chefs-d'œuvre pour le plus grand des Hohenstaufen. Ce chapitre aussi nouveau que glorieux de l'histoire de l'art français sera bientôt écrit. En exposant les résultats de ses recherches personnelles sur Castel del Monte et Philippe Chinard, M. Bertaux présente seulement sa part de l'étude qu'il poursuit, de concert avec M. Join-Lambert,

qui a exploré minutieusement les châteaux inédits de Sicile, et avec M. Chaussemiche, qui est prêt à continuer pour les édifices les plus remarquables de Frédéric II le travail qu'il a entrepris pour Castel del Monte. Le sujet était digne d'appeler la collaboration des deux Écoles françaises de la villa Médicis et du palais Farnèse.

LIVRES OFFERTS.

M. le Dr Hamy présente à l'Académie la première partie d'un grand album intitulé : *Galerie américaine du Musée d'ethnographie du Trocadéro* (Paris, 1897, in-fol.).

Cette publication se compose de soixante planches in-folio, accompagnées d'un texte explicatif de cent soixante-quatorze pièces choisies parmi les plus caractéristiques des différentes régions du Nouveau Monde. M. Hamy a reproduit les formes les plus accentuées, les décorations les plus typiques de l'archéologie et de l'ethnographie américaines, en donnant la préférence, dans un certain nombre de cas, à divers objets remarquables par leur rareté ou offrant un caractère historique.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part du traducteur, M. Mohammed ben Cheneb, un opuscule extrait de la *Revue africaine* et intitulé : *Notions de pédagogie musulmane* (Alger, 1897, in-8°).

« C'est la traduction d'un petit traité arabe, composé vers la fin du siècle dernier, par un auteur qui a gardé l'anonyme, mais qui semble être d'origine marocaine. Ce traité contient un aperçu des principes pédagogiques qui doivent présider à l'éducation et à l'instruction des enfants. Il sera lu avec profit par tous ceux qui s'intéressent à la question de l'instruction publique en Algérie, question très importante et très délicate qui a été dans ces derniers temps posée par les lois et règlements français. L'auteur, bien que musulman fervent, paraît être animé d'un esprit libéral. C'est ainsi qu'il admet que les filles peuvent jouer à la poupée, ce qui semblerait à première vue impliquer une dérogation à une prescription canonique de l'islam relativement aux représentations

d'êtres animés. Ce qui est plus important, c'est la façon très nette dont il se prononce en faveur de l'instruction des filles; elles doivent être élevées comme les garçons, malgré l'opinion de certains rigoristes, parmi lesquels on peut compter l'émir Abd-el-Kader, qui considérait comme blâmable d'enseigner l'écriture à la femme.»

SÉANCE DU 27 AOÛT.

Le Président annonce à l'Académie la mort de M. Léon Gautier et donne lecture du discours suivant :

Messieurs,

La mort, cette année, n'épargne pas notre Académie; elle nous impose de tristes et douloureux devoirs. A peine avons-nous rendu les derniers hommages à notre confrère Edmond Le Blant qu'un autre est frappé. Léon Gautier, que nous venons de perdre d'une manière si rapide, était encore assez jeune pour que nous eussions le droit de compter sur son activité; il nous a été enlevé en quelques heures, sans que ses plus chers amis aient pu lui donner un témoignage de leur affection, sans qu'ils aient pu lui dire un dernier adieu. Lorsqu'il a senti le moment suprême approcher, il a demandé avec insistance qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe; votre Président s'est conformé à cette volonté nettement exprimée. Mais il ne nous a pas été interdit d'honorer sa mémoire dans le lieu même de nos réunions. Aussi je voudrais essayer, malgré mon insuffisance, de vous rappeler les étapes de sa carrière scientifique si bien remplie, si féconde; je voudrais dire ici quelques mots de sa vie consacrée tout entière à l'étude, au bien, à la défense de ses plus chères convictions.

Né au Havre, le 8 août 1832, Léon Gautier fit ses études à Laval; il les termina au collège Sainte-Barbe. Entré à l'École des chartes, il en sortit en 1855 avec le titre d'élève pension-

naire. Il fut aussitôt attaché, en qualité de secrétaire, à Francis Guessard, auquel le Ministère de l'instruction publique venait de confier la direction du *Recueil des anciens poètes de la France*, et il accompagna le savant philologue en Suisse et en Italie. C'est à Venise, à la bibliothèque de Saint-Marc, qu'il découvrit un long poème, écrit en français par un Italien; il en fit bientôt apprécier l'intérêt et le mérite. Il l'analysa avec soin dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, sous le titre de *L'entrée en Espagne*. Il préludait ainsi à ces belles études sur l'origine et l'histoire de notre littérature nationale, auxquelles il devait attacher son nom.

Nommé archiviste de la Haute-Marne à la fin de l'année 1856, il occupa ce poste pendant deux années. Le 1er mars 1859, il entrait aux Archives nationales, où il resta pendant trente-huit ans, consacrant ses forces et son activité à classer, à faire connaître et apprécier les richesses de ce grand établissement scientifique. En 1893, il y remplaça notre regretté confrère Siméon Luce, comme chef de la section historique.

Ses principaux travaux se rapportent à la poésie liturgique, à l'histoire littéraire, à la paléographie.

C'est sur les bancs de l'École des chartes qu'il écrivit ses premiers *Essais sur la poésie liturgique au moyen âge*; tel était le titre de sa thèse. Il avait conçu le projet de faire un travail d'ensemble sur les proses, les tropes, les offices rimés. Il voulait écrire l'histoire de cette poésie et en rassembler une collection vraiment complète, où les chants de toutes les églises de la catholicité, réunis les uns à côté des autres, donneraient à l'ouvrage un caractère réel d'universalité. Ce projet a été réalisé par la publication des *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor* et par celle de l'*Histoire de la poésie liturgique au moyen âge*. Dans ce dernier volume, il a traité, d'une manière aussi curieuse que neuve, la question des tropes intercalés au texte pontifical de la liturgie catholique; il y a fait connaître dans les plus menus détails la nature, l'origine et les vicissitudes de ces morceaux d'office auxquels est liée si intimement l'histoire de la poésie

latine, celle de la musique et du théâtre au moyen âge. Ces recherches tout à fait originales sont présentées avec la chaleur d'exposition dont il avait le secret; il a suivi pas à pas les développements des tropes, il a montré comment en étaient sorties les proses, puis les petits poèmes satiriques que les élèves des moines chantaient pendant les récréations. C'est par l'étude laborieuse des manuscrits qu'il est arrivé à mener à bien cette œuvre d'érudition aussi instructive qu'intéressante. Il fallait tout son talent, toute son ardeur, toute sa critique impartiale pour traiter avec succès un sujet aussi ardu et pour montrer quelles ressources offrent les monuments liturgiques à ceux qui veulent apprécier l'esprit et pénétrer dans les habitudes de la société religieuse du moyen âge.

Ses travaux sur l'histoire littéraire sont les plus connus; ils lui ont valu à diverses reprises les plus hautes récompenses académiques. Léon Gautier a eu une bonne fortune, rare pour un érudit, celle de voir le succès de ses livres; il le doit surtout à la chaleur communicative et à la clarté de son style. Son plus vif désir était d'exprimer ses idées d'une manière heureuse et agréable; il ne méprisait pas la forme pour ne s'occuper que du fait. On lui a quelquefois reproché son ardeur et son enthousiasme, mais, sans ces puissants mobiles, il n'aurait pas entrepris les œuvres qu'il nous laisse, il n'aurait pas rendu d'aussi notables services à la science. « L'histoire littéraire, disait-il, touche par trop de côtés à la littérature, à l'art lui-même, et par conséquent à toute notre âme, à toutes nos idées, à tous nos sentiments. Comment voulez-vous que je lise *Aliscamps* sans m'émouvoir très vivement, comment voulez-vous que j'en parle sans cette sorte de frissonnement qui donne au style un éclat et une chaleur naturels? » Le premier volume des *Épopées françaises* parut à un moment où on n'avait encore, dans le public lettré, que des notions très vagues sur notre ancienne littérature. L'histoire de notre poésie épique est une matière singulièrement complexe et, sans un plan très clair, elle serait tout à fait ténébreuse. C'est un des grands mérites de Léon Gautier d'avoir ap-

porté l'ordre et la clarté dans ce chaos. Il a su résumer et vulgariser sous une forme nouvelle tous les travaux qui avaient eu pour objet la littérature épique de la France; il a complété ces travaux par le résultat de ses propres recherches. En publiant cet important ouvrage, Léon Gautier a su séduire et entraîner beaucoup d'esprits curieux qui, pour entrer dans l'étude de notre littérature nationale, avaient besoin d'y être introduits par un initiateur convaincu et passionné. A deux reprises notre Académie lui en témoigna toute sa satisfaction ; elle lui accorda le second prix Gobert pour le tome Ier et pour la première partie du tome II; en 1868 elle lui décerna le grand prix Gobert après la publication du tome III. Elle lui tendait déjà les mains.

Mais ce qui a rendu le nom de Léon Gautier presque populaire, c'est le texte définitif qu'il a donné de la *Chanson de Roland*. Sa connaissance approfondie de nos chansons de geste et de leur destinée, ses beaux travaux sur nos épopées nationales, le désignaient pour accomplir cette tâche. Il lui appartenait de faire entrer pour ainsi dire dans le domaine public un monument représentant avec une réelle supériorité cette littérature épique qui s'est produite avec tant de fécondité dans la France du moyen âge, et, par la France, dans l'Europe entière. Déjà bien des éditions en langage moderne en avaient été publiées. Mais il y avait encore quelque chose à ajouter pour en compléter l'étude, pour en faciliter et pour en répandre la connaissance. Grâce à lui, le chef-d'œuvre épique du XIe siècle, connu pendant longtemps des seuls érudits et de quelques curieux, est aujourd'hui étudié dans nos écoles; les gens du monde peuvent le lire; le vieux français a conquis sa place dans les programmes classiques. Plus de vingt-cinq éditions attestent le succès toujours croissant de la *Chanson de Roland*, que Léon Gautier, dans son enthousiasme, plaçait à côté de l'*Iliade*, peut-être avec un peu d'exagération.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres récompensa ce grand labeur et ces efforts en 1873 par le second prix Gobert; l'Académie française, en 1875, accorda au même ouvrage le prix triennal fondé par M. Guizot.

Comme suite et complément de ses précédents travaux, Léon

Gautier fit paraître, en 1884, une étude des mœurs du moyen âge d'après les documents poétiques; il l'intitula *La chevalerie.* L'institution même est peinte, dans ce beau livre, en faisant vivre à nos yeux un de ses représentants; la chevalerie est résumée tout entière dans l'histoire d'un chevalier. Depuis la naissance jusqu'à la mort, chaque épisode de la vie du chevalier donne lieu à des éclaircissements nombreux et sûrs, à une foule de détails précieux empruntés aux textes que Gautier connaissait si bien. Un souffle de sincérité anime cette peinture de la vie du moyen âge; la délicatesse et l'élévation des pensées y dominent; un style net et coloré, d'une originalité particulière, y rehausse l'abondance de l'érudition. Le texte est éclairci par des figures techniques bien choisies, et le cadre restreint adopté par l'auteur, la seule époque de Philippe-Auguste, lui permet d'apporter une précision particulière dans l'étude des monuments dont il est difficile de donner une idée plus juste et plus complète. L'Académie française lui décerna pour cet ouvrage le grand prix Gobert. Peu de savants ont reçu de l'Institut, avant de lui appartenir, d'aussi éclatantes marques de sympathie, tant de témoignages d'estime!

Je ne puis énumérer ici tous les titres qu'il s'était acquis à la bienveillance de notre Académie par ses recherches incessantes et par ses beaux travaux. J'ai rappelé les principaux. Il fut élu, le 18 février 1887, à la place laissée vacante par le décès de Natalis de Wailly, qui l'avait désigné lui-même à vos suffrages, et dont la recommandation émue fut comme le testament académique de l'un des hommes qui ont le plus honoré notre Compagnie.

Il me resterait à dire un mot de ses travaux paléographiques. Il me semble qu'ils peuvent être confondus avec son enseignement. Pendant plus de vingt-cinq ans, il a été titulaire du cours de paléographie à l'École des chartes, et il s'y est montré tout à la fois érudit et éloquent. Il avait la passion du professorat; il possédait un don particulier pour conquérir l'affection de ses élèves. Par son entrain, par sa verve, par son dévouement, il les

empêchait de se décourager. Que de jeunes gens, rebutés tout d'abord par les premières difficultés de la paléographie, ont été ainsi soutenus par sa parole d'apôtre et, entraînés par la chaleur et par la conviction de leur maître, ont continué des études dans lesquelles ils sont devenus des maîtres à leur tour! Il leur communiquait son enthousiasme pour la littérature du moyen âge; il savait les initier d'une façon vive et agréable à des travaux nouveaux pour eux et absolument ardus. Je ne crains pas d'affirmer que Léon Gautier est un des hommes qui ont le plus contribué à former des paléographes et des érudits.

Il a pris rarement la parole au milieu de nous. A voir l'attitude tranquille et recueillie qu'il conservait pendant nos séances, qui aurait pu deviner l'éloquence passionnée dont il était doué et dont il savait se servir d'une manière si profitable dans son enseignement? Son cœur débordait de bonté, de tendresse et de chaleur : on le sentait au ton vibrant de sa voix; on le lisait dans ses yeux; on le devinait dans la façon dont il parlait de ce qui lui était cher. Pendant toute sa vie, il a hautement affirmé ses sentiments religieux; il revendiquait avec orgueil les titres que lui avaient valus ses écrits pour la défense de la foi catholique. Mais sa religion n'était pas intolérante; ses amitiés et ses admirations en sont la preuve.

Il est mort en pleine possession de son talent, travaillant toujours, au moment même où il venait d'achever un nouveau livre, complément de ses *Épopées françaises*, la *Bibliographie des chansons de geste*. «Ce n'est pas sans quelque tristesse et mélancolie, dit-il dans la préface, que nous disons adieu à des études qui ont charmé et rempli tant d'années de notre vie. Peut-être avons-nous mieux fait connaître et aimer plus vivement notre épopée nationale et par elle notre France. C'est notre vœu le plus cher et ce serait notre plus chère récompense!» Il venait d'écrire ces lignes où, comme toujours, déborde son cœur, mais entre lesquelles on lit ses tristes pressentiments, quand la mort est venue le prendre. Elle ne l'a pas surpris : il l'a vue venir avec le calme profond et la parfaite résignation d'un chrétien.

Le jour de la Saint-Louis, fête du pieux roi qui, comme lui, aima si passionnément l'Église et la France, il s'est éteint, plein de sérénité, dans les bras de la fidèle compagne qui avait partagé avec lui les bons et les mauvais jours, laissant à ses enfants l'exemple d'une vie noble et simple, utile à la science et au pays.

La séance est levée en signe de deuil.

APPENDICE.

L'ÉGLISE DU SAINT-SÉPULCRE SUR LA MOSAÏQUE GÉOGRAPHIQUE DE MÂDABA,

PAR M. PHILIPPE BERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

(Lu dans la séance du 14 avril 1897.)

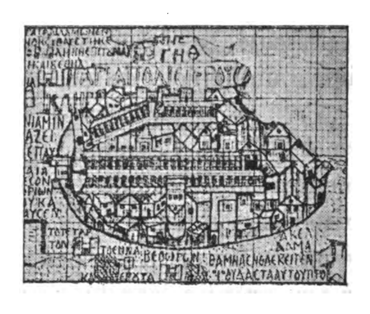
La mosaïque géographique de Mâdaba, qui apporte des lumières si inattendues et si précieuses pour la connaissance de la géographie de la Palestine, présente, en ce qui concerne la topographie de la ville sainte, un intérêt de premier ordre.

Ainsi que l'a fort bien remarqué le R. P. Lagrange, l'intérêt exceptionnel de cette mosaïque vient de ce que l'auteur n'a rien représenté que ce qui existait de son temps.

Ce n'est pas une carte comme on en faisait, il y a peu de temps encore, en plaçant par à peu près les localités mentionnées dans la Bible; c'est une carte de géographie contemporaine, telle qu'on pouvait l'exécuter d'après les méthodes de l'époque.

Nulle part cela n'apparaît mieux que dans le plan de Jérusalem. Ce plan, naturellement très réduit, occupe pourtant une place beaucoup plus considérable que celle qui lui reviendrait, eu égard à l'étendue de la ville. L'auteur a fait, si l'on me permet cette comparaison, ce que font les plans de Paris de certains magasins de nouveautés, qui reproduisent l'architecture de ces magasins en leur donnant des dimensions disproportionnées par rapport au reste de la carte de Paris. On sent d'autant mieux qu'il a voulu reproduire, d'une façon sommaire et en la ramenant à ses grandes lignes, la ville avec ses principaux édifices, telle qu'il l'avait sous les yeux. Or,

s'il est un édifice qui doive figurer sur un plan de Jérusalem fait entre le ve et le viie siècle, et qui doive y figurer à une place d'honneur, c'est l'église du Saint-Sépulcre. On peut même dire, presque *a priori,* qu'elle devait y tenir la place centrale. Je crois, quoiqu'on ne l'y ait pas encore signalée, qu'elle s'y trouve, et qu'une fois l'œil fait à ce plan, on arrive à la reconnaître presque avec certitude. Je le dirais avec plus d'assurance si j'avais sous les yeux une reproduction à grande échelle et absolument exacte de cette mosaïque, qui rend, par des couleurs différentes, les rues, les murs et les toits des édifices; mais la gravure donnée par le P. Lagrange permet, en attendant mieux, de se rendre compte de la disposition des lieux.



Pour bien lire cette carte, il faut ne pas perdre de vue que Jérusalem, de même que toute la Palestine, est vue à vol d'oiseau, de l'ouest à l'est. Le fidèle qui entrait dans la basilique de Mâdaba était dans la situation du voyageur qui débarquerait à Jaffa, et verrait le pays se développer devant lui dans la direction du Jourdain. Cette carte n'est pas orientée sud-nord, comme les nôtres, mais ouest-est. On voit donc se dresser devant soi les maisons de Jérusalem, comme lorsqu'on vient du côté de Jaffa, le mur oriental de la ville se détachant sur la vallée de Josaphat et sur Gethsémané. Toutefois l'auteur, quand il a eu à représenter des édifices du centre de la ville qu'il tenait à montrer en entier, les a couchés par terre par une sorte de fiction et il nous en a donné une projection.

La clef du plan nous est donnée par la porte de Damas, que l'on voit très distinctement au nord de la ville, flanquée de

deux tours, comme elle l'est encore aujourd'hui. De la place qui se trouve devant cette porte, à l'intérieur de la ville, partent deux voies bordées de colonnades : l'une se dirige en biais vers le sud-est; à peu près en son milieu, elle est coupée presque à angle droit par une rue sans colonnades, qui se dirige vers l'est, et aboutit à la porte Saint-Étienne, à l'orient de la ville et au-dessus de Gethsémané. La colonnade continue de l'autre côté de cette rue, dans la direction du temple. En suivant le mur oriental de la ville, au delà des deux tours qui flanquent la porte Saint-Étienne, on aperçoit même une autre tour percée d'une porte, mais sans rue qui y aboutisse, et qui pourrait peut-être être la porte Dorée.

L'autre voie est bordée, à l'est et à l'ouest, dans le sens de sa longueur, de deux colonnades. Elle part en ligne droite de la porte de Damas et coupe la ville par le milieu, dans la direction du nord au sud; mais elle s'interrompt brusquement en pleine ville, et elle est terminée de ce troisième côté, ce point est capital, par une colonnade, vue de profil sur le plan, et qui lui donne l'aspect d'une grande place, très longue, plutôt que d'une rue. A l'angle sud-est s'ouvre, sur cette place, la façade d'un grand bâtiment oblong, dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

La colonnade occidentale, que l'on a à sa droite en venant de la porte de Damas, est interrompue au milieu par un édifice qu'on a pris jusqu'ici pour une tour.

Au premier abord, on serait tenté de croire que cette tour a été dessinée avec la même perspective que les autres maisons de Jérusalem, et d'en placer le pied auprès des fortifications; et cela m'avait conduit à y chercher tout d'abord la tour de David, située près des murailles occidentales, non loin de la porte de Jaffa, qu'on aperçoit un peu au sud, à l'entrée d'une rue qui pénètre jusqu'au cœur de la ville. Mais un examen attentif amène à reconnaître que la perspective a été renversée.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'auteur, pour bien montrer qu'on était au centre de la ville, a étalé à gauche et à droite les deux colonnades qui bordent la place, comme un livre qu'on déploierait par le milieu. Ce qu'on pouvait prendre pour le pied de la tour en est en réalité le sommet; l'artiste, pour la montrer dans tout son développement, l'a couchée par terre dans le même sens que la colonnade occidentale, et la base du monument doit être placée vers le centre de la ville, au niveau de la colonnade. En réalité, ce n'est pas une tour, mais un édifice considérable, placé au centre de la ville; il est percé vers la partie inférieure de trois ouvertures avec un fronton, que surmontent un dôme et une coupole. C'est cette prétendue tour qui n'est autre, je le crois, que l'église du Saint-Sépulcre.

Si l'on se reporte, en effet, aux deux voies que nous venons de décrire d'après la mosaïque de Mâdaba, on reconnaîtra que la première correspond à l'une des rues qui partent encore aujourd'hui de la porte de Damas, et obliquent vers le sud-est, pour rejoindre la *Via dolorosa,* le *Tarîk Bâb sitti Maryam,* qui aboutit à la porte Saint-Étienne. L'autre, celle qui est bordée de deux rangées de colonnes sur la mosaïque, répond exactement au *Tarîk Bâb el-Amoud,* qui part également de la porte de Damas, coupe la ville en ligne droite, du nord au sud, passe devant le Saint-Sépulcre, et s'arrête au grand bazar, le *Soûk el-Laḥmîn.* Peut-être le nom de Bâb el-Amoud, «la porte de la Colonne», pourrait-il, ainsi qu'on en a fait la remarque, conserver le souvenir de la colonnade qui partait de cet endroit, quoique l'on dût plutôt s'attendre dans ce cas à une forme Bab el-Aouâmid. Quoi qu'il en soit, la place qu'occupe l'édifice à coupole, au milieu de la colonnade occidentale du plan de Mâdaba, répond bien à la place actuelle du Saint-Sépulcre. Celui-ci est, en effet, situé un peu en arrière du Tarîk Bâb el-Amoud, dont il n'est séparé que par une grande place, aujourd'hui masquée en partie par des maisons.

Si maintenant nous nous reportons aux descriptions anciennes des lieux saints, nous verrons que l'édifice élevé par Constantin et consacré en l'an 336 se composait de deux parties : une basilique, élevée sur l'emplacement supposé du Golgotha, et une rotonde, au milieu de laquelle se trouvait le tombeau de Jésus, et qui a servi de modèle à la Qoubbet es-Sakhra, connue vulgairement sous le nom de mosquée d'Omar. On a discuté sur l'emplacement respectif des deux parties de cet édifice. Le P. Touttée, dans la description du Saint-Sépulcre qu'il a mise à la suite de son édition des œuvres de saint Cyrille de Jérusalem, a émis l'opinion que l'église du Saint-Sépulcre en forme de rotonde était à l'est, la basilique de Golgotha à l'ouest. Au contraire, Tobler, dans ses différents ouvrages sur la Terre Sainte, et en particulier dans son *Golgotha*[1], a cherché à démontrer que la rotonde formait la partie la plus occidentale et en quelque sorte l'abside de la basilique. M. de Vogüé, tout en arrivant aux mêmes conclusions que Tobler, relativement à l'emplacement respectif des deux sanctuaires, estime que le second n'était pas une église à coupole, mais une enceinte semi-circulaire à ciel ouvert. Tous sont d'accord pour dire qu'ils se faisaient suite, et qu'ils étaient orientés de l'est à l'ouest. Il ressort en outre des descriptions des auteurs anciens que ces deux sanctuaires étaient précédés d'un portique et d'une grande place entourée de colonnes.

Eusèbe, dans sa Vie de Constantin[2], nous donne les renseignements les plus précis à ce sujet : «Hinc ad eos aditus qui ante templum sunt progredientibus aream (αἴθριον) interposuit. Erant autem in eo loco primum atrium (αὐλή), deinde porticus ad utrumque latus, ac postremo portae atrii. Post has, totius operis vestibula (προπύλαια) *in ipsa media platea in*

[1] Tobler, *Golgotha*, Saint-Gall, 1851, p. 81-100.
[2] *Vit. Const.*, l. III, ch. XXXIX, trad. du P. Touttée.

qua forum est rerum venalium, ambitioso cultu ornata; quae iter forinsecus agentibus, aspectum earum rerum, quae intus cernebantur, non sine stupore quodam exhibebant. » C'est-à-dire que l'édifice était précédé d'une place entourée de portiques et fermée par des propylées, qui donnaient sur la grande place du marché, somptueusement décorée.

Or c'est exactement ce que nous montre la mosaïque de Mâdaba. Elle nous montre, au centre de la ville nouvelle, *in ipso urbis meditullio* (1), une longue place, assez analogue au Forum, décorée de colonnes sur trois de ses côtés. Puis, au milieu de cette place, à l'ouest, un édifice à fronton, percé de trois ouvertures, qui paraît surmonté d'une coupole, *Resurrectionis dominicæ rotunda ecclesia* (2). La coupole nous prouve la forme circulaire de l'édifice, qui, à en juger par l'importance qu'on lui a donnée, devait être considérable. Sans doute, en le projetant par terre, l'auteur en a exagéré les proportions et lui a donné cet aspect qui l'a fait prendre pour une tour; mais une tour de cette importance aurait eu un nom et une histoire, et elle aurait laissé une trace dans les récits des historiens anciens. D'ailleurs, je le répète, ce n'est pas une tour, c'est un édifice circulaire, avec une façade et un fronton.

Il y a donc lieu de croire que nous sommes en présence de l'église du Saint-Sépulcre élevée par Constantin, et que cette longue place, entourée de colonnades sur trois de ses côtés, n'est autre que le forum somptueusement décoré, au milieu duquel s'ouvraient les propylées du Saint-Sépulcre, « in media platea in qua forum est rerum venalium, ambitioso cultu ornata ». Qui sait même si les tronçons de colonnes de granit que Robinson (3) a trouvés espacés sur une même ligne, du nord

(1) Eusèbe, *De laud. Const.*, cap. IX, p. 360-362. *In ipso urbis meditullio ecclesiam nostram ædificatam ait.*

(2) Beda, *De locis sanctis*, cap. II, p. 486.

(3) Robinson, *Topographie,* p. 66 et 239; cf. Schultz, p. 60.

au sud, à l'extrémité nord de Souk el-Laḥmîn, et qu'il attribuait déjà à l'époque de Constantin, ne sont pas les restes du portique que nous a conservé la mosaïque de Mâdaba?

Une dernière question nous reste à examiner. Si l'on se reporte à ce qui précède, la mosaïque de Mâdaba semblerait favoriser l'opinion de Touttée, d'après laquelle la rotonde du Saint-Sépulcre aurait formé la partie orientale de l'édifice, qui donnait directement sur le forum. Il faudrait admettre alors que la basilique se trouve masquée par la projection du dôme. Pourtant un examen attentif de la mosaïque inspire quelques doutes à ce sujet. En effet, la partie inférieure de l'édifice est percée de trois ouvertures surmontées d'un fronton, ce qui ne convient guère à un édifice circulaire, et d'autre part, on ne peut pas ne pas être surpris de la hauteur exceptionnelle de ce monument, par rapport aux autres édifices figurés sur le plan, hauteur qui l'a fait prendre, non sans quelque apparence de raison, pour une tour, dont le pied serait au centre de la ville et dont le sommet en forme de rotonde toucherait presque l'extrémité occidentale. Or je suis frappé d'un passage de saint Cyrille qui rappelle singulièrement l'aspect de l'édifice sur notre mosaïque. Il dit [1] que le Saint-Sépulcre touchait presque aux murs extérieurs et que le vestibule de l'ensemble atteignait le centre de la ville, *cum Sanctum Sepulcrum urbis antemuralibus contiguum esset, et totius operis vestibula ad mediam urbem perducerentur*. Je me demande si nous n'aurions pas une projection, non pas seulement de la rotonde du Saint-Sépulcre, mais de l'ensemble des lieux saints? Nous aurions alors, à la partie orientale, donnant sur la grande place, le portique de la basilique du Crucifiement, avec son fronton et les trois portes dont elle était en effet percée du

[1] Cyrille, *Cat.* 4, n. 9.

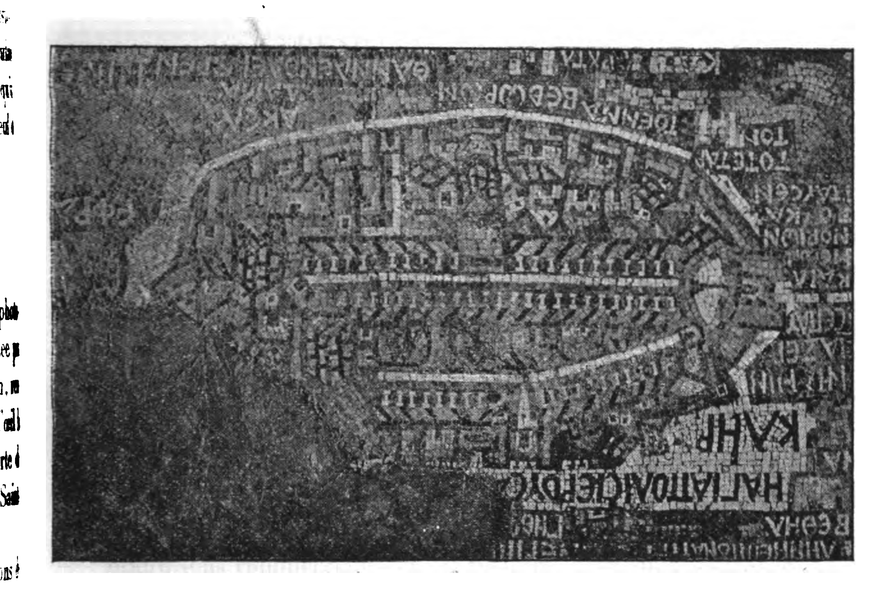
côté de l'Orient et qui rappelaient par leur nombre le nombre sacré de la Trinité [1]; derrière se trouverait la cour qui la séparait du Saint-Sépulcre; enfin, à la partie la plus occidentale de cet ensemble de constructions, «urbis antemuralibus contiguum», la coupole du Saint-Sépulcre, à moins que cette apparence de coupole ne soit le résultat d'une illusion, et qu'il ne faille y voir avec M. de Vogüé l'abside semi-circulaire à ciel ouvert de l'édifice sacré. Mais c'est un point qu'un examen minutieux de la mosaïque même permettrait seul de déterminer.

Depuis la lecture de cette communication, j'ai reçu la photographie à grande échelle du plan de Jérusalem, exécutée par le P. Germer-Durand. J'en donne ici la reproduction, renversée le bas en haut, afin de rendre plus sensible à l'œil la disposition des lieux saints. On a donc à droite la porte de Damas, et en face de soi, au haut de la carte, l'église du Saint-Sépulcre et le mur occidental de la ville.

Cette photographie confirme pleinement les conclusions de la précédente étude. En l'examinant attentivement, on reconnaîtra sans peine, au milieu de la double colonnade du forum, la façade de la basilique, avec son fronton supporté par des colonnes. Le toit, qui est projeté en arrière de la façade, et que j'avais pris pour une cour, est figuré par de petits cubes blancs séparés par des lignes noires, exactement comme les toits des autres églises. Plus en arrière encore, on distingue la coupole du Saint-Sépulcre. La basilique elle-même semble précédée d'une cour, ou peut-être d'un escalier à marches très larges, analogue à celui de Saint-Pierre de Rome.

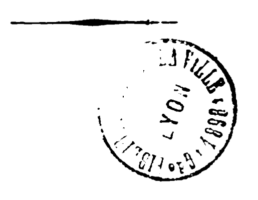
[1] Tobler, *Golgotha*, p. 89, 98.

Un seul point reste douteux, c'est de savoir si la partie postérieure et occidentale des lieux saints, celle qui correspond au Saint-Sépulcre, représente une coupole, ou bien une cour en hémicycle, comme l'a supposé M. de Vogüé. La question est moins facile à trancher qu'on ne pourrait le croire, avec les



moyens dont nous disposons. En effet, la projection d'une coupole ressemble fort à un hémicycle. Sans doute, la partie semicirculaire que je prends pour un dôme n'est pas faite avec le même procédé que les autres toits; elle est formée de petits cubes très fins; mais d'autre part elle n'a pas l'aspect nettement blanc que l'artiste a donné aux rues et aux places de Jérusalem; sa base, au lieu d'être rectiligne, est légèrement incurvée, ce qui semble indiquer un édifice circulaire; enfin la partie ronde est reliée à la basilique par deux côtés droits qui pourraient bien figurer les murs qui supportaient la coupole du Saint-Sépulcre.

Quand le R. P. Lagrange nous aura donné de la mosaïque la reproduction en couleurs qu'il nous promet, il y a tout lieu d'espérer que ce dernier doute disparaîtra, l'artiste ayant eu soin de se servir de couleurs différentes pour marquer les rues, les toits et les murs des édifices.



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1897.



PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE.

M. Émile Legrand et M. Hartwig Derenbourg écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place laissée vacante par la mort de M. Edmond Le Blant.

M. Oppert donne lecture d'un mémoire sur les différentes opérations commerciales et financières d'un dieu chaldéen, le dieu Samas, de la ville de Sippara sur l'Euphrate[1].

M. Blanchet, professeur au lycée de Constantine, fait la communication suivante :

La Kalaa des Beni Hammed fut fondée en 1007 dans les montagnes du Hodna (province de Constantine) par Hammad ben Bologguin ben Ziri, oncle de l'émir Badis qui gouvernait le Moghreb au nom des khalifes fatimites du Caire. Hammad et ses successeurs se taillèrent un royaume indépendant dans le khalifat; en 1064, leur empire s'étendait de Fez à Tunis, de Ouargla à la Méditerranée. Mais l'invasion arabe rendit bientôt

(1) Voir ci-après.

intenable le séjour d'une ville trop voisine du Sahara. En 1090, l'émir El Mansour l'abandonna pour Bougie. La ville déchue déclina péniblement jusqu'en 1185, date où les Almoravides d'Ibn Ghania la détruisirent de fond en comble. Les ruines en sont encore visibles. Depuis 1852, on les a souvent signalées, mais sans les étudier.

En dix jours de fouilles, entreprises grâce à la généreuse initiative de la Société archéologique de Constantine, M. Blanchet a pu étudier quelques-uns de ses monuments : la grande mosquée, rectangle de 60 mètres sur 65 mètres, divisée selon la coutume en une cour et un sanctuaire. Un portique de marbre rose courait autour de la cour; des tuiles d'émail vert en couvraient les galeries; une citerne gardait pour les besoins du culte une source qui jaillissait au cœur même de la mosquée. Le sanctuaire, soutenu de cent douze colonnes, présentait une nef centrale plus élevée au voisinage du mihrab : quelque chose d'assez analogue à la disposition des basiliques occidentales. Des mosaïques géométriques de marbre ornaient le sol; une corniche d'émail bleu turquoise courait autour des murs. Le minaret de la mosquée s'élève encore à 24 mètres sur les décombres; il était décoré d'arcades en tiers-point géminées sous de grands arcs aigus et cantonnées de droite et de gauche par de grandes niches coiffées de coquilles de stuc.

Le château du Fanal, debout sur les rochers qui surplombent l'oued Selmaun, mesure encore 14 mètres de hauteur et 45 mètres de façade; c'est un carré dont chaque face en son milieu s'orne d'un avant-corps. La décoration extérieure consiste en niches circulaires; à l'intérieur, une galerie voûtée en berceau entoure une salle de réception et des cachots creusés dans le roc. Dans le voisinage de la salle de réception, que M. Blanchet n'a encore pu attaquer, les fragments émaillés sont multiples et permettent de reconstituer la décoration murale, dont les fantaisies géométriques se retrouvent à la fois — chose inattendue — à la cathédrale d'Amiens et au campanile de Florence.

Dans le palais des émirs enfin, M. Blanchet a relevé de nombreuses traces de décoration *cloisonnée*, des pâtes de couleur

incrustées dans des dalles calcaires, et a mis à jour tout un cabinet de toilette paré d'émaux jaunes et muni en un coin d'une cuvette solidement maçonnée sur un support en quart de cercle. Les travaux y ont été à peine attaqués; l'avenir sans doute réserve encore sur ce point d'intéressantes découvertes.

L'intérêt des fouilles de la Kalaa est de nous donner des monuments berbères du XIe siècle; nous n'en connaissons point à l'heure actuelle du IXe au XIIIe, de Kairoan à Tlemcen. Déjà l'on peut se demander si les théories reçues sur la filiation des monuments siciliens sont bien acceptables; il est curieux de retrouver, cent ans plus tôt, à la Kaala, sur la face sud du minaret de la grande mosquée, une décoration absolument identique à celle qui orne les palais et les églises de Palerme. Il est plus intéressant encore de trouver, au château du Fanal, le prototype exact — plan et décoration — de la Cuba et de la Ziza.

Il faut noter enfin — alors que les érudits discutent la question de l'origine des faïences orientales, dont on ne connaît aucune pièce authentiquement antérieure au XIIIe siècle, et que, pour ce motif, l'on s'accorde aujourd'hui à faire venir de Chine avec l'invasion mongole — l'existence, au XIe siècle, de monuments entiers revêtus de faïences et rappeler à ceux que l'étude des monuments orientaux a amenés à croire qu'avant le XIIIe siècle les verrières de couleur ne furent pas employées à la décoration des mosquées, les fragments de vitraux, d'un admirable coloris, découverts dans ces fouilles.

COMMUNICATION.

UN DIEU COMMERÇANT, PAR M. J. OPPERT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Mercure a eu ses précurseurs. Dans des époques très reculées, un dieu chaldéen faisait des affaires fructueuses et étendues, et si l'astucieux dieu des Grecs et des Romains était en même temps le patron des négociants et des voleurs, nous ne

savons rien sur son rôle de commerçant en activité. Il avait d'ailleurs tant d'autres qualités bien supérieures : il était disert, civilisateur, musicien et messager des dieux; mais il lui manquait la faculté qui distinguait le dieu chaldéen, il n'était ni jurisconsulte ni juge. En Mésopotamie, c'était l'arbitre suprême du ciel et de la terre, le maître de la lumière, qui pénètre tous les secrets, et qui connaît et qui punit les forfaits les plus cachés; c'était l'Apollon des Assyro-Chaldéens, qui était le dieu des négociants, des banquiers, marchands de bétails et vendeurs de blés, de biens, et qui, de plus, s'occupait activement de ses affaires sous sa propre raison sociale.

Nous pouvons suivre les opérations commerciales du Dieu-Soleil jusqu'au vingt-sixième siècle avant l'ère chrétienne; mais certes la fondation de cette maison remontait plus haut : on peut dire, sans être contredit, que la maison de haute banque sous la *firma* « Dieu-Soleil » est le plus antique établissement financier dont l'histoire nous ait laissé le souvenir; aucun autre ne peut se prévaloir d'une existence aussi longue, car il a subsisté pendant trois ou quatre mille ans.

Il est bien entendu que le dieu n'intervenait pas en personne dans les affaires qui se géraient sous son nom. Le sacerdoce et les différentes congrégations religieuses qui se groupaient autour de lui étaient les véritables maisons commerciales. Le temple du Soleil de Sippara, au nord-ouest de Babylone, sur l'Euphrate, réunissait ces négociants qui portaient le nom de commerçants, ou plus littéralement acquéreurs ou gagneurs du Dieu-Soleil, *i rrisè sa Somas,* qui exécutaient les opérations. L'exemple a été suivi, sous d'autres formes, dans les temps antiques et modernes : partout on trafiquait autour des temples, et le dernier grand exemple d'une association religieuse exerçant le commerce a été fourni par la société des Jésuites qui, au dernier siècle, avec une capacité

puissante et un indéniable génie, ont été pendant quelque temps les intermédiaires les plus utiles entre les deux mondes.

Déjà, sous la dynastie élamite, pendant le règne des onze rois qui gouvernèrent la Chaldée pendant 304 ans, de 2506 à 2202 avant l'ère chrétienne, nous rencontrons le Dieu-Soleil qui prête aux habitants de Sippara, surtout à l'époque de la moisson, où les cultivateurs avaient besoin de fonds pour faire leurs récoltes.

Le Dieu-Soleil prêtait à gros intérêts, et il avait son taux spécial, appelé *ḥubulli sa Samas* «intérêts du Soleil». Nous ne savons pas à combien pour cent il s'élevait; ce n'était pas celui qu'on trouve souvent dans les textes modernes, à savoir une drachme par mine et par mois, c'est-à-dire 12 drachmes sur 60 ou 20 p. o/o. Quelquefois les particuliers imposaient des conditions plus dures, 10 ou 8 drachmes par an, ou 16 $\frac{2}{3}$ p. o/o ou 13 $\frac{1}{3}$ p. o/o : mais on a peine à croire à de pareilles condescendances. Il a dû être de 25 ou 33 $\frac{1}{3}$ p. o/o ou de 1 $\frac{1}{4}$ ou 1 $\frac{2}{3}$ drachmes par mine et par mois. Cependant on ne voit jamais pour ces prêts du dieu la formule, *har nu tuk,* en assyrien *hubullu là isu,* «il n'y a pas d'intérêts». Pareilles affaires ne pouvaient pas faire vivre le dieu banquier.

Le dieu faisait le commerce des denrées, des blés, de l'huile, de l'ail, des oignons et surtout, en grande quantité, des dattes; il était marchand d'eau-de-vie, car la Chaldée ne produit pas de vin. Les matières textiles n'étaient pas exclues des opérations divines; on recevait de la laine en grande quantité, du lin, du chanvre et même du coton qui provenait de l'île de Tylos, aujourd'hui l'île de Bahxeïn. Mais il ne semble pas que le dieu ait favorisé l'industrie des étoffes; les grandes tissanderies de laine étaient à Babylone même, dont les tapis multicolores ornés de figures étaient célèbres jusque dans l'Occident; et

à Borsippa, qui pendant quelque temps fit partie de la grande agglomération babylonienne, il y avait, selon Strabon, une grande manufacture de toile, en dehors d'un article spécial d'un autre genre, c'est-à-dire des chauves-souris salées et fumées, qui semblent avoir été exportées de cette ville.

Les opérations du dieu Soleil étaient très simplifiées. Il vendait, mais il n'achetait point : il se faisait donner. Pour fixer les quantités, il se servait de sa mesure spéciale appelée «tarif du Dieu-Soleil», en assyrien *isbar, gisbaru, mik'su* ou *makka'su sa Samas*. Le mot signifie dans son expression idiographique «bois de l'hecte», ou bois qui contient le sixième d'une amphore. Selon les circonstances, les pays et les époques, l'hecte comprenait 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 12 cabs, en sorte que le *cor* de 5 amphores se composait de 120, 180, 210, 240, 270, 300 ou 360 cabs. Ce *cab* (*qa*) formait l'unité des volumes de capacité. Le «tarif du Soleil» était le système sextal, à 6 cabs l'hecte, l'amphore (*pi*) avait 36, le cor (*ḳur*) 180 cabs. Le *cab* étant divisé en 10 logs (*saḥia*), l'amphore se composait de 360 logs, nombre approximatif de l'année solaire; le fait de l'emploi du système sextal semble plus certain que l'hypothèse que nous émettons au sujet du nombre de 360. Quelques passages pourraient même faire croire que le «tarif du Soleil» était l'hecte septimale, en sorte que, dans cette supposition, l'hecte aurait eu 7 cabs, nombre des jours de la semaine commençant avec le jour du Soleil; l'amphore aurait été de 42 et le cor de 210 cabs. Cette théorie n'est pas impossible, mais elle a besoin d'être démontrée. Nous admettons, jusqu'à preuve du contraire, le système sextal.

La mesure des terrains était subordonnée aux mesures de capacité et l'on rencontre dans les textes datant du troisième millénium des arpents (*gan*) déterminés d'après la proportion de 10 *gan* à 6 cors du tarif du Dieu-Soleil; un *cor* superficiaire équivalant à 360,000 coudées carrées, ce *gan* sextal

aurait mesuré 216,000 coudées carrées, ce qui représenterait une étendue de 6 ou, si l'on prend pour base la moitié, 1 $\frac{1}{2}$ hectare environ.

Voilà ce que nous savons de l'antiquité reculée; nous retrouvons cette même raison sociale deux mille ans plus tard, sous la dernière dynastie chaldéenne, et sous les Perses aux VIe et Ve siècles, avec la même constitution; seulement la grande quantité de textes qu'ont révélés les fouilles de Sippara nous ont permis de suivre le Dieu-Soleil dans toutes ces opérations commerciales et financières.

La ville de Sippara, *Sipar* ou Sippara, en sumérien *Utkipnunki* d'un sens encore obscur, existait, selon la légende, avant le déluge. L'historien Bérose traduit ce nom par Παντιϐίϐλια, ville de tous les livres, et il est possible que le nom sémitique se rattache, par l'étymologie professée par l'une des écoles babyloniennes, au mot livre, l'hébreu *sefer*. Ce nom était certainement dérivé de la forme originaire sumérienne *Zimbir*, à laquelle les Assyriens sémites avaient imposé cette modification donnant un sens compréhensible pour eux-mêmes. Selon la légende transmise par Bérose, qui est distincte de celle des textes assyriens, ce fut à Sippara que le dieu Kronos manifesta dans un songe au roi Xisuthrus l'intention des dieux[1] d'exterminer les hommes par un déluge. Le théâtre de cette révélation bienveillante est nommé par l'auteur grec

[1] Depuis que ces lignes ont été écrites, une confirmation inattendue est venue corroborer cette distinction supposée par nous. Le R. P. Scheil a fait, dans la séance du 8 septembre 1897 du Congrès international des Orientalistes, une communication de la plus haute importance : il a découvert à Constantinople un fragment d'un récit du déluge trouvé à Sippara qui est complètement différent de celui qu'on connaissait jusqu'ici. Ce qui ajoute à l'intérêt de cette découverte, c'est que le texte provient du troisième millénium avant l'ère chrétienne, du règne du roi Ammizadoc (2254-2233), et que ce document si antique était déjà à cette époque *une copie d'un texte plus ancien.*

Le nouveau texte traite précisément de la délibération des dieux au sujet du cataclysme.

Héliopolis, Sippara, la ville du Soleil; on trouve effectivement à côté de *Sippar sa Samas*, l'autre *Sippar sa Anunit*, Sippara de la planète Vénus. La Bible (p. ex. Rois II, XVIII, 6) désigne la double ville par le duel *Sefarvaïm* «les deux Sippara». Le rapport d'identité entre la double ville de Sippara et *Agadé* «la ville de feu éternel» n'est pas encore suffisamment établi : le nom sumérien a été sémitisé en *Akkad*, ville connue par la Genèse comme l'une des quatre cités du peuple chasseur Nemrod, et le nom d'Akkad figure en assyrien comme désignant le pays où est située Babylone. La ville de Sippara fut toujours l'une des cités les plus fameuses de la Chaldée; elle était le siège d'une célèbre école de savants, et sur son emplacement fut plus tard le berceau de la science talmudique de Sura qui, avec celles de Pumbeditha et Nebardêa, a fondé et propagé les doctrines de la tradition juive.

Siège du culte du Soleil, Sippara-Héliopolis fut honorée par tous les rois babyloniens : Cyrus, qui s'y installa, avant de prendre Babylone, en juillet 539 av. J.-C., respecta ses institutions sacrées. La cité était en dehors de l'influence locale de Babylone, à laquelle elle semble avoir fait une opposition particulariste : elle se soumettait aux étrangers, Assyriens ou Perses, ennemis de Babylone au joug de laquelle elle se soustrayait le plus souvent possible. Sippara pratiquait d'autres cultes que Babylone, et elle avait institué d'autres rites, elle suivait d'autres coutumes; elle ne classait pas ses citoyens dans des castes de familles ou de métiers et sa constitution urbaine était différente. Elle avait des lois particulières; les formules des contrats babyloniens étaient remplacées par d'autres, et des usages commerciaux différents, surtout à l'égard des mesures, étaient pratiqués à Sippara. Nous avons déjà dit que des mesures différentes ont été employées dans la ville du Soleil et nous devrons plus loin insister sur ces faits.

Sippara contenait beaucoup de sanctuaires, mais le temple

le plus illustre était *E-parra,* la maison du Jour ou du Soleil. C'est E-parra, siège de cette prêtrise commerciale, *irrise sa Samas,* qui était à la tête des affaires. En dehors du temple E-parra, qui recevait des dons en quantité, surtout des cadeaux en or et en argent, il y avait les «maisons du Trésor», *bit saga,* dont l'une était le *Trésor solaire,* et l'autre celle du «Trésor sur l'Euphrate». Un endroit de centralisation pour les présents constituait le *Bet-Kabbat-ê* «la maison des non heureux», quoique cette interprétation soit des plus incertaines. Il est encore possible que le terme en question ait désigné la maison des Écoles ainsi que les lieux où se réunissaient les élèves certainement peu fortunés qui se consacraient à l'étude des sciences florissant à Sippara; il est très admissible que la mention de ces institutions célèbres ne soit pas passée sous silence dans les nombreux documents retrouvés parmi les ruines de cette cité.

Il a dû y avoir à Sippara des établissements de bienfaisance, dépendant de la divinité, et dont nous ne trouvons pas d'autres traces : il est fort probable que la vertu de la charité envers les pauvres était représentée par cet établissement ou ces édifices, car le pluriel exprimé par le texte peut se rapporter aux maisons mêmes. Ces maisons recevaient surtout les dons en nature et même des animaux, tandis que l'argent était généralement reçu par la Maison du Trésor.

Cette Maison du Trésor ou, comme on traduirait plus exactement, la Maison des biens possédés, se faisait donner en cadeaux des denrées de toute sorte qu'elle vendait ensuite, nous ne pouvons pas dire avec bénéfice, puisque l'acquisition n'avait rien coûté à la divinité. Souvent le temple achetait, mais quelquefois c'était une vente simulée, pour pouvoir revendre à un prix élevé. Voici à ce sujet un texte curieux (A. Nabuch., 399) :

«Un taureau entier, de trois ans (tertiaire), Nabunadin-

akh, fils de Nergal-nadin, l'a vendu au temple *E-parra* pour une demi-mine d'argent, *mais il n'a pas reçu l'argent.*

«Le taureau est pour la Maison d'élévation (*domus gravidi-tatis*). Par devant Nabu-bel-usur, au mois de tammuz (juin 563 av. J.-C.), l'an xxxxii de Nabuchodonosor, roi de Babylone.»

Pourquoi le temple achète-t-il donc pour le prix exorbitant de 67 francs un taureau dont il ne paye pas le prix? Car un esclave est bien moins cher. Évidemment la vente est simulée, pour une raison que nous ignorons et probablement pour le revendre, à meilleur marché assurément, puisqu'on n'aurait pas trouvé d'acheteur à ce prix d'une demi-mine. Mais on avait toujours gagné sans rien débourser le montant de la vente.

Quand le dieu achetait véritablement, il s'arrangeait à meilleur compte, peut-être pour se débarrasser de la marchandise avec profit. Ainsi divers béliers sont achetés pour 18 drachmes qu'on paye 34 francs, ce qui met la bête à 3 fr. 40.

Voici une livraison de bétail que le dieu impose à la municipalité de la ville (Str., Nbn., n° 699):

Bœufs de l'étable de Sippara, le 12 Iyar de l'an 13 de Nabonid, roi de Babylone.

TAUREAUX.	VACHES.	
2 entiers.......	....	à Samas (Dieu-Soleil).
2 —	....	à Malik.
....	1..........	à Bunēnē.
....	1..........	à la Souveraine de Sippara.
....	1..........	à Anunit.
....	1..........	à Gula.
....	1..........	à Adad.
....	1..........	au Dieu de l'arme.
....	1..........	à la Déesse de l'arme.

En tout, 11 taureaux et vaches de la Maison d'élévation.

1 bœuf châtré[1] .... à Samas.
1 — .... à.....qu...
1 — .... à Sala.

En tout, 3 bœufs de Samas-bel-ilē.

1 veau........................ au Temple d'Anu.
de Samas-mudammik.
1 bœuf, *kisu*, du jour d'Appanu,
lirtis .... à Samas.
1 veau, acheté pour de l'argent à la
Maison des pauvres dans le *kisu* à Malik.

En tout, 17 bœufs. Le 12 Iyar (28 mai 543 av. J.-C.).

Le 12 Iyar était un jour sacré, on y transportait volontiers un anniversaire important. A cette date Teglatphalasar et plus tard Labasi-Marduk montèrent sur le trône, et Assarhadon abdiqua en faveur de ses deux fils. Le Temple E-parra l'avait choisi pour faire des cadeaux aux autres divinités.

Mais la Maison des pauvres elle-même devait faire des présents au temple, et peut-être pour le motif de la distribution aux nécessiteux parmi lesquels les prêtres se rangeaient certainement. En voici un exemple (Str., Nabuch., 395) :

« Deux amphores d'huile de sésame, prestation sacrée pour le mois d'Iyar, Belsunu, fils de Rimuut, les a reçues par la main de Lusi-ana-nur de la Maison des pauvres, selon la mesure des prestations. »

« Le 28 Iyar, l'an 42 de Nabuchodonosor, roi de Babylone (23 mai 563 av. J.-C.). »

Nous avons dû choisir seulement peu de textes parmi les milliers de documents qui nous sont parvenus, mais où l'originalité du dieu commerçant se révèle surtout dans sa qualité de propriétaire-bailleur et marchand de biens-fonds. Le dieu possédait des maisons qu'il louait et nous avons publié

[1] Le mot est *amu*, je pensais autrefois y voir le veau.

dans les *Comptes rendus de l'Académie*[1] un apurement de compte et justification de l'argent reçu pour l'achat de briques de construction, de fer, de miel et d'autres objets, que l'on ne pouvait pas se procurer gratuitement et dont personne ne faisait cadeau à la divinité étrangère, aux producteurs de ces articles de commerce.

Le temple possédait de grandes étendues de terrains qui étaient affermées à des cultivateurs; il prélevait une partie considérable de blé des terrains cultivés, et une quantité respectable de dattes recueillies par les fermiers. Nous nous occupons surtout du blé récolté qui était dû au temple selon certaines coutumes.

On mesurait les côtés des rectangles ou des quadrilatères irréguliers, on établissait ensuite la superficie en la désignant

(1) *Comptes rendus*, 1896, p. 271. — Nous reproduisons ce texte (Str., Nabon., n° 428) à cause de l'intérêt qu'il offre au sujet de la valeur relative des différentes marchandises : la cherté du miel, le bon marché du fer et du bitume et d'autres articles de commerce. Le talent (30^k 3) d'argent valait 6,750 francs; donc la mine est de 112 fr. 50, la drachme de 1 fr. 875.

« Argent provenant des loyers des maisons du Trésor du Dieu-Soleil, du mois d'Ab de l'an 9 jusqu'au mois d'Ab de l'an 10 de Nabonid, roi de Babylone.

« 20 drachmes d'argent pour 500 talents de bitume pour l'ouvrage des Tours à étages de Til-el (probablement un quartier de Sippara).

« 46 drachmes d'argent pour 18 cruches (*sappat*) de vin sacré.

« 7 drachmes d'argent pour 30 cabs (22 litres) de miel sacré.

« 50 drachmes d'argent pour 41 mines 15 drachmes d'encens (*inzaḫurit*).

« 1 mine d'argent pour les briques de Samas-akhē-irib. Reliquat de l'an 9.

« 8 drachmes d'argent pour un demi-talent de fer pour la fabrication, à Arad-Gala, le forgeron.

« Somme totale : 3 mines 11 drachmes (191 drachmes ou 358 fr. 12) que Nabu-nadin-sum et Nadin ont livrées et déboursées.

« Le 10 Ab de l'an 10 de Nabonid, roi de Babylone » (26 juillet 546 av. J.-C.).

Il fait trop chaud en Chaldée pour y cultiver le vin; il fallait l'acheter comme l'*inzaḫurit* ou l'encens, que l'on achetait au rapport de 36 à 50 fois meilleur marché que l'argent. On a voulu y voir une pierre précieuse, mais on n'achète pas cette matière première par vingtaine de kilogrammes, à 5 francs le kilogramme.

par les volumes de capacité qui, plus grands à des époques antérieures, avaient dans ces temps rendu la juste proportion de la masse de blé d'ensemencement avec l'aire représentée par le terme du volume.

Dans les temps antiques, le cor était représenté par 360,000 coudées carrées, ce qui mettait l'amphore à 72,000 et l'hecte à 12,000 coudées carrées pour le système sextal. Plus tard, cette désignation de cor représentait à Babylone 54,000 et à Sippara 50,000 aunes carrées[1].

Le rapport babylonien se comprend : le log est de 30 aunes carrées; donc le tiers de log, qui se trouve souvent cité, est de 10, le cab, l'unité, de 300. Mais si le système de Sippara admet pour le cor et l'amphore des chiffres bien acceptables de 50,000 et de 10,000, il nous conduit pour le cab à l'*unité* de $277\frac{7}{9}$, et pour le log à $27\frac{7}{9}$ aunes carrées. Aucun arithméticien n'hésiterait un seul instant à repousser un pareil système, si l'on ne pouvait pas fournir l'explication de ce fait : $277\frac{7}{9}$ est le carré de $16\frac{2}{3}$, et $16\frac{2}{3}$ ou $\frac{50}{3}$ aunes représentent 400 pouces, à 24 pouces l'aune, ou 1,000 doigts, si 66 doigts répondent à la même valeur. L'unité de la mesure agraire sipparénienne est donc un *carré*, celui de 160,000 pouces carrés ou d'un million de doigts carrés; cette régularité ne se trouve pas, malgré d'autres avantages, dans le système de Babylone.

Quoi qu'il en soit, l'examen des chiffres ne permet pas pour le cor sipparénien d'autre évaluation que le rapport de 50,000 aunes carrées.

Les documents que nous analyserons maintenant sont des tableaux dressés par l'administration sacerdotale d'E-parra : ces documents sont arrangés en colonnes, au-dessus desquelles on lit les mots : *longueur, largeur* (des côtés du rectangle), *terrain de culture* (*sezir*), exprimé par *cors* et *cabs;* puis le signe

[1] M. Eisenlohr a déjà indiqué cette proportion, se fondant sur un travail de M. Révillout qui m'est resté inconnu.

de l'unité ou, selon le tarif, *ana miksi, isbarku*. Le chiffre au-dessous fournit le nombre de cors du *blé* applicable à chaque cor superficiaire, le trait vertical indiquant le fournisseur; souvent on se passe de l'indication des côtés et l'on ne signale que l'aire par les nombres de cors.

A cette occasion, je dois rectifier une opinion jadis émise: les deux lettres *sezir* «blé ensemencé» expriment toujours l'*aire* en cors; ce nombre doit être multiplié par le chiffre écrit au-dessous de l'unité, et le produit est signalé par le mot «blé» écrit *sŏbar*. Le mot *sezir* s'emploie également pour des terrains où il ne peut être question de grain, mais de biens-fonds plantés de palmiers, de prairies et de pâturages.

La colonne qui suit l'indication de l'aire, par le nombre des cors à 50,000 aunes carrées, contient des chiffres qui marquent la quantité de cors de blé par unité de cor superficiaire. C'est le *sŏbar imitti*, écrit idéographiquement *zaklu* ou *zak* tout court. Le mot *imitti* signifie «main droite», et est le terme consacré pour indiquer le tarif du fermage. Ce nombre de cors de blé à fournir varie de 3 à 30. Au-dessus de la colonne on lit ou le trait vertical marquant l'unité, ou l'idéogramme «un», le clou suivi de la lettre *en*, qui commande au lecteur de prononcer *isten* «un». Quelquefois on lit *barku* ou *isbarku ana gisbari* ou *ana miksi* ou *ana masihi*, qui signifie «selon la proposition».

Ce mot isbar «bois de l'hecte» désigne la proportion, le tarif, le taux. Il n'a jamais l'acception d'impôt ou de redevance qu'on a fautivement voulu lui attribuer. Primitivement il exprime, comme nous l'avons dit déjà, le nombre des cabs qui compose l'hecte. Ainsi:

$\frac{1}{15}$ *qur ina isbar*.......... 4 *qa* (R. III, 41, 1, 22).
— .... 8 *qa* (R. III, 46; 4; 64): 4, 4, 4.
— .... 9 *qa* (R. III, 50, 2).
— .... 10 *qa* (R. III, 50, 2, 6 et Musée Brit., 91, 5, 9, 386).
30 *ap* $\frac{1}{15}$ *qur*.......... 12 *qa* (R. III, 46, 1, 22).

Le texte de la Collection acquise par le Musée britannique le 9 mai 1891, n° 386, est très démonstratif. C'est une liste de fournitures d'huile, provenant de huit prestations différentes, et datée de l'an 17 d'un roi non nommé. Voici le texte, sans l'indication des provenances :

« L'an 17.
« Taux de l'hecte à 10 cabs
(*iṣ bar 10 qa*).

« Huile d'olive...

« 2 hectes. — 3 h. — 2 h. — 1 h. 5 cabs. — 1 h. — 2 h. — 1 h. — 5 cabs. — 1 h.

« Ensemble 14 hectes d'huile, selon le taux de l'hecte à 10 cabs.

« Le 25 adar. »

Il y a donc 13 h. + 10 = 14 h., donc h. = 10. C'est le taux décimal, l'hecte de 10 cabs, le cor de 300 cabs. C'est la mention *expresse* du système pour que l'on ne comptât pas, d'après le taux du Soleil, l'hecte à 6 cabs et pour indiquer que le total était bien de 140 cabs.

Dans les textes modernes de Babylone et de Sippara ce terme se rencontre à chaque instant; le tarif était fixé chaque année conformément aux récoltes, et était différent selon les différents corps de métier.

La dernière colonne est généralement indiquée par le clou vertical pour désigner les noms des fermiers et pour signaler des particularités concernant la récolte souvent frustrée par des désastres et des maladies de la plante.

Nous commençons par la traduction d'un texte du règne de Cyrus (ar. Cyr. 99), en corrigeant de suite les fautes d'écriture ou de copie qui s'y trouvent comme dans presque tous les documents de ce genre :

« Mesures des côtés, aréal et blé du fermage du Trésor du Dieu-So-

teil que la Confrérie[1] Bel-iqbi livrera (à) Babylone, le 15 Nisan de l'an 3 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays (11 avril 536 av. J.-C.). »

	LONGUEUR.	LARGEUR.	TERRAIN.	TARIF.	BLÉ.	PERSONNAGES.
1	550	455	4 cors 156 cabs.	$10\frac{1}{3}$	50 cors 114 cabs.	Parmi lesquels un cor sur 3 est mauvais. Adad-Saltu, esclave de Nabanusir.
2	300	230	1 cor 66 cabs.	5	7 cors.	Adad-Saltu, seconde porte.
3	600	170	2 cors 6 cabs.	12	24 cors.	Nabu-nasir Har-bali, fils de Nabunasirb.
4	170	80	48 cabs.	8	2 cors 30 cabs.	Baziya, fils de Nadin.

En tout 70 (?) cors, blé du fermage de la Confrérie[1] Bel-iqbi.

Le mot *mishat* exprime « les mesures »; le *Garim*-Bel-iqbi semble être le nom d'une ferme. Avant le mot « Babylone » paraît manquer le trait horizontal « à », car le texte n'est pas écrit à Babylone, mais à Sippara. Les fermiers sont l'esclave et le fils de Nabu-nasir et Basiya. L'esclave doit deux fermages, ce qui est comme partout « indiqué par les terres de seconde porte »; on trouve ce mot appliqué à d'autres chiffres.

Les cinq indications se contrôlent mutuellement, et font retrouver les fautes, hélas! trop nombreuses dans les copies publiées. Ainsi, le texte, original ou copie, donne l. 1 : 12, mais il y a $10\frac{1}{3}$: [illegible] au lieu de [illegible]; puis 50 cors 114 cabs [illegible] doit se substituer à [illegible] 120; 4 cors 162 cabs = 882 cabs × $10\frac{1}{3}$ donnent 9112 cabs de blé, ou 50 cors 114 cabs. La faute ne serait pas énorme, mais il faut corriger pour avoir un nombre exact de cors, et l'on ne peut pas aisément changer les autres nombres de cors de blé, quoiqu'ils ne cadrent pas non plus exactement. Ainsi n° 2 : 1 cor 66 cabs = 246 cabs × 5 donnent 1230 = 6 cors

(1) Le signe que nous exprimons par Confrérie est cité par M. Brunnow dans son excellent livre comme ayant la prononciation de *garim*. La forme babylonienne est [illegible], le carré avec le signe brillant inscrit.

150 cabs, et non pas 7 cors = 1260. Mais cela n'est pas une faute d'écriture; le chiffre rond a été mis avec intention. Il en est de même des n°s 3 et 4. Au surplus, la somme n'est pas 70, mais 84. Faut-il admettre ici une faute d'écriture ou supposer la réduction d'un sixième accordée aux débiteurs? Voici maintenant le résumé :

	PRODUIT DES COTES.	AIRE EXPRIMÉE.	TARIF.	BLÉ REÇU.		CALCUL.	
1	250,250	245,000 = 882 cabs	10 $\frac{1}{3}$	50 cors 114 cabs			
2	69,000	68,388.3 = 246	5	7		6 cors 150 cabs	
3	102,000	101,6666 = 366	12	24	36	24	72
4	13,600	13,333.3 = 48	8	2	30	2	24
				Somme : 84 cors • cabs.			

Le texte ne porte que 70 cabs, comme nous l'avons dit.

Le nombre d'aunes carrées exprimées en cabs ne doit pas être supérieur au produit des côtés sous peine d'aboutir à une impossibilité matérielle; s'il est égal au produit, il y a un rectangle. Dans notre cas, nous nous trouvons en présence de losanges se rapprochant des figures rectangulaires. Ainsi nous aurons, en divisant l'aune donnée par le produit des cabs :

1 $\frac{980}{1001}$ = sin 78° 15′ et 101° 45′
2 $\frac{205}{207}$ = sin 82° 1′ et 97° 59′
3 $\frac{305}{306}$ = sin 85° 22′ et 94° 38′
4 $\frac{50}{51}$ = sin 78° 38′ et 101° 22′

Toutes ces parcelles de terrain étaient donc des losanges que les Chaldéens savaient calculer en multipliant la base par la hauteur. La preuve est facile à administrer :

1	250,250 aunes carrées donnent	5 cors	0 cabs	9 logs	et non 4 cabs	162
2	69,000............	1	68	4		66
3	102,000............	2	7	2	2	6
4	13,600............	0	48	9$\frac{3}{5}$	0	48

Ils ne multipliaient donc pas la moyenne des côtés opposés

IMPRIMERIE NATIONALE.

afin d'obtenir l'aire; ils auraient trouvé un résultat toujours trop grand quand ils n'avaient pas à faire à un véritable rectangle; pour les quadrilatères irréguliers, ils décomposaient la figure en deux triangles qu'ils évaluaient séparément et ils faisaient l'addition des aires rationnellement obtenues.

Les rectangles réguliers sont assez rares : c'est de ces cas qu'on peut conclure à l'équivalence exacte d'un cor de superficie avec 50,000 aunes carrées; nous en extrayons quelques-uns des documents qu'il serait fastidieux de publier en entier, parce que, dans l'état actuel, ils sont criblés de fautes :

Nabuch. 453	4 l. 500 sur	400 =	200,000	évalués à 4 [1] cors	= 200,000
—	9 l. 300	250 =	75,000	$1\frac{1}{2}$	= 75,000
—	17 l. 350	300 =	105,000	$2\frac{1}{10}$	= 105,000
Nabon. 835	5 et 15 l. 700	200 =	140,000	$2\frac{2}{5}$	= 140,000
—	14 l. 550	200 =	110,000	$2\frac{1}{5}$	= 110,000
—	9 et 10 l. 480	250 =	130,000	$2\frac{2}{5}$ [2]	= 120,000
Cyr. 225	16 l 250	100 =	25,000	$\frac{1}{2}$	= 25,000
—	30 l. 400	250 =	100,000	2	= 100,000
—	26 l. 950	210 =	199,500	4 [3]	= 200,000

Dans la grande majorité des cas, on se trouve en présence d'à peu près très rapprochés du calcul; le plus souvent les figures n'ont pas d'angles droits.

Nous donnons encore l'un des plus curieux textes du règne de Darius, parce qu'il contient un compte contrôlable pour la somme indiquée. Ce texte ne donne pas les côtés du quadrilatère, lesquels ne constituaient pas la forme des champs, mais seulement le terrain, le tarif, la mesure de blé et les noms des fermiers. Le document (Strassm., Darius, n° 198) est épuré de ses fautes :

« 33 $\frac{29}{30}$ de terres à cultiver, blé du fermage du Trésor du Dieu-Soleil,

(1) Il n'y manque que $\frac{1}{400}$, exactement 3 $\frac{99}{100}$ au lieu de 4 cors.

(2) Dans le texte il y a une faute manifeste : $2\frac{1}{2}$ = 125,000 plus grand que le maximum possible. Au lieu de [cuneiform], il y a [cuneiform].

(3) [cuneiform] = 33. 174 : l'addition donne $177\frac{1}{2}$.

selon le tarif de l'an 6 de Darius, roi de Babylone, roi des pays, ainsi que l'a dit le secrétaire du palais, à partir du cinquième jour du mois de Nisan (10 avril 515 av. J.-C.) :

	AIRE DU TERRAIN.		TARIF.	BLÉ.		PERSONNAGES.
1	1 cor	39 cabs	30	36 cors	90 cabs	Samas-ballit dans le Fleuve royal.
2	4	75	16	70	120	Samas-ballit l'*irris* dans ce *zar*.
3	3	90	16	56	"	Samas-ballit, 2e porte.
4	1	19 ½	15	16	102 ½	Samas-malik, l'*irris*.
5	8	6	"	143	24	selon *el-gilusu*.
6	3	114 ½	17	61	150	Samas-ballit, l'*irris* dans...
7	1	138	14	24	132	Samas-ballit, 2e porte.
8	2	"	13	26	"	Samas-ballit, 3e porte.
9	1	78	5	7	30	Samas-ballit, 4e porte.
10	"	144	16	12	144	Samas-ballit, 5e porte.
11	"	42	10	1	160	Samas-ballit.
12	3	"	11	33	"	Samas-malik l'*irris* de l'*Ekur*, 24 cabs de perdus.
13	1	156	14	26	24	Samas-malik [ekur], 24 cabs de perdus.
14	"	139 ½	7	5	76	Samas-malik, 3e porte.
15	"	24	10	1	60	Détruit par la maladie du blé, 4e porte.

«En tout : 15 cors 50 cabs de terrain pour 197 cors 16 cabs de blé.

«Puis : 76 cabs de terrain pour 4 cors 40 cabs de blé, détruits (les traits se trouvent sur l'original) par la maladie du blé. Un autre exemplaire est allé au *garim*.»

Ce qui distingue ce document de presque tous les autres, c'est l'admirable exactitude du calcul. Il y a fort peu de fautes de scribe : ligne 9 où le texte imprimé a 15 au lieu de 5, et dans l'addition où l'on lit 22 *qa* au lieu de 16; au lieu de qu'il faut, on voit .

L'inscription parle du secrétaire du palais qui a fixé et peut-être même requis pour le service du roi le fermage dû

au dieu et au Temple. Il y a comme fermiers deux hommes qui s'appellent tous les deux *Samas-ballit*, « Samas fait vivre », et un troisième qui se nomme *Samasmalik*, « Samas règne ». On remarque avec un grand intérêt la mention d'une maladie du blé, exprimée par le signe *gig*, avec la forme babylonienne [cuneiform sign] et qui a entre autres la valeur de *ṣiribtu*, littéralement « ambustio », de la racine צרב « torréfier ». Cette maladie frappe deux terrains contigus, les nos 11 et 15, dont l'un mesure 34, l'autre 42 cabs, à 10 cors de blé pour un cor aréal, et qui figurent au compte total comme non-valeur pour 71 cabs superficiaires contre 760 cabs de blé.

Les derniers terrains entrent dans le compte final des terrains et de blés. La somme totale des quinze était donnée au commencement à l'ensemble des quinze parcelles du terrain; elle ne se trouve qu'au commencement qui est mutilé. On voit encore le signe [cuneiform sign] 30 cabs sur [33 cors 4 amphores] 30 cabs, qui forment le total de l'aréal en question.

Voici les chiffres :

6	3 cors	114½ cabs	17 =	61 cors	150 cabs
7	1	138	14 =	24	132
8	2	//	13 =	26	//
9	1	78	5 =	7	30
10	//	144	16 =	12	144
12	3	//	11 =	33	//
13	1	156	14 =	26	24
14	//	139½	7 =	5	76
	11 cors	770 cabs		194 cors	556 cabs
	15 cors	50 cabs		197 cors	16 cabs
11, 15		76	à 10 =	4	40
	15 cors	126 cabs		201 cors	56 cabs

On voit que tous ces chiffres ont une sanction; il n'y a que

le n° 5 qui en manque, selon le texte non vérifié 8 cors 6 cabs pour 143 cors 52 $\frac{1}{2}$ cabs. Il y a :

1	1 cor	39 cabs	à 30 =	36 cors	90 cabs.
2	4	75	16 =	70	120
3	3	90	16 =	56	″
4	1	19 $\frac{1}{2}$	15 =	16	112 $\frac{1}{2}$
5	8	6		143	52 $\frac{1}{2}$
	18	49 $\frac{1}{2}$		323 cors	15 cabs

Si l'on lit, au n° 5, 143 au lieu de 146, [cuneiform sign] au lieu de [cuneiform sign], on aura 326 cors 15 cabs, ce qui donnerait un total de 33 cors 177 $\frac{1}{2}$ cabs contre 527 cors 71 cabs; ce serait, à un petit cab près, 10 cabs pour 177 de 26 $\frac{1}{2}$ pour juste le taux (*mik'sū*) de *quinze pour la sixième* année de Darius.

Quant à l'expression de ces aires en mesures métriques, elle présente toujours les difficultés que nous avons souvent signalées. Si l'on veut admettre comme très possible l'évaluation de l'aune carrée à 1 m. q. 8, nous avons pour le cor 9 hectares, et pour le cab 5 ares. La superficie du domaine de la confrérie Bel-iqbi serait donc de 77, celle du bien-fonds du Trésor du Soleil de 3 kilomètres carrés 5 hectares, dont 3 hectares 80 ares contaminés par la maladie du blé. Il n'est pas probable qu'on doive réduire à un quart cette évaluation, car les aires auraient alors trop peu d'étendue.

Voilà donc les transactions et les comptes du Dieu-Soleil de Sippara dans l'administration des terres dont il semble avoir été propriétaire. Tandis que partout, à Babylone et même à Ninive, il se trouve des documents en grand nombre des ventes de biens-fonds de toute nature, propriétés rurales, forêts de palmiers, jardins et maisons bâties, il ne s'en rencontre pas de traces dans les textes ayant trait à la ville de Sippara. Cela pourrait faire accréditer l'opinion que le Dieu-Soleil joignait à ses qualités de grand commerçant aussi celle de

grand propriétaire. Il affermait les champs et louait des maisons, en dehors de ses opérations financières et commerciales de toute sorte. Mais il y a une marchandise dont le Dieu-Soleil n'a jamais fait l'objet de son trafic : c'est la personne humaine. Jamais on ne rencontre d'achats et de ventes d'esclaves faits par le sacerdoce au nom du Dieu-Soleil.

Le dieu admettait des esclaves parmi ses fermiers, il traitait directement avec eux comme le faisaient du reste ses justiciables mortels. Le Dieu-Soleil n'était pas esclavagiste ; tout divin qu'il fût, il avait des sentiments humains.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Origines du duché de Gascogne, par M. J.-F. Bladé, correspondant de l'Institut (Agen, 1897, in-8° ; extrait du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 1897) ;

Om Sytning, akademisk Afhandling, af Axel Charpenter (Helsingfors, 1896, in-8°) ;

Zur Geschichte des Vokalismus der ersten Silbe in Wotjakischen mit Rücksicht auf das Syrjänische, akademische Abhandlung, von Yrjö Wichmann (Helsingfors, 1897, in-8°).

M. Delisle présente une notice sur un curieux manuscrit, dont M. H. Omont a le mérite d'avoir déchiffré le système cryptographique d'écriture : *Un traité de physique et d'alchimie du xve siècle en écriture cryptographique* (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LVIII, 1897).

M. Bréal offre au nom de l'auteur, M. A. Sauvé, un volume intitulé : *Prononciation et orthographe de la langue française, à certaines époques, avant le xixe siècle* (Cherbourg, [1897], in-8°).

« Dans cet intéressant ouvrage sont traitées différentes questions relatives à la prononciation et à l'orthographe. L'auteur insiste particulière-

ment sur le rôle de la mémoire visuelle et montre quelle place importante elle occupe chez les peuples modernes dans tous les faits de langage. En voulant écrire exactement ce qui s'entend, et rien de plus, les réformateurs de l'orthographe déroutent l'esprit et rendent la mémoire verbale plus difficile. C'est ce que M. Sauvé démontre par un certain nombre d'exemples bien choisis.»

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE.

M. Devéria écrit à l'Académie pour se porter candidat à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Edmond Le Blant.

Est adressé au Concours pour le prix Stanislas Julien en 1898 : *A Chinese biographical dictionary*, fasc. 1, par M. Herbert A. Giles, LL. D. (Londres et Sanghai, 1897, in 8°).

Le Président annonce que MM. de Goeje et Radloff, correspondants de l'Académie, assistent à la séance et leur offre les compliments de la Compagnie.

M. Devéria présente à l'Académie, de la part de M. Gérard, ministre de France en Chine, l'estampage d'une inscription du royaume de Si-Hia ou Tangout. Cette inscription, la première authentique qui ait été trouvée, est datée de l'année 1094 sur une contre-partie chinoise, dont M. Devéria lit la traduction; elle provient d'un temple bouddhique situé à Léang-tcheou, dans la province du Kan-sou. L'écriture si-hia de cette stèle est semblable à celle de l'inscription en caractères inconnus de la porte Kiu-yong-Koan près de Péking. M. Devéria prie l'Académie de faire reproduire par l'héliogravure l'estampage qu'il présente et dont les caractères si-hia sont restés jusqu'ici indéchiffrables.

M. Deloche commence la lecture d'un mémoire intitulé «*Pagi*

et vicairies du Limousin», qui doit servir de supplément à ses *Études de géographie historique du moyen âge*, insérées dans le recueil des Mémoires de l'Académie. M. Deloche décrit un *pagus* nouveau et huit vicairies nouvelles, qui viennent s'ajouter aux quarante-cinq districts de cette sorte mentionnés dans lesdites études. Il montre, en outre, que certaines vicairies, qu'on a proposé d'inscrire dans la liste produite en 1857, ne peuvent y figurer.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Revue historique et archéologique du Maine. Tome XL. Année 1896. 2e semestre (Mamers et le Mans, 1896, in-8°);

Elogio historico do architecto Joaquim Possidonio Narciso da Silva, por Julio de Castilho (Lisboa, 1897, in-4°).

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts écrit à l'Académie pour lui demander son avis sur la proposition que lui a faite M. le Directeur de l'École française de Rome d'accorder une prolongation de séjour à l'École à MM. Besnier, Lecacheux, de Manteyer et Nougaret.

Renvoi à la Commission compétente. Sont renvoyés à la même Commission les mémoires de MM. Colin, Fossey, Fournier et Laurent, membres de l'École d'Athènes, ainsi que le rapport sur ces travaux rédigé par M. Homolle.

Le R. P. Lagrange, directeur de l'École biblique de Jérusalem, ait la communication suivante :

«J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un ensemble de do-

cuments, plans, mosaïques, inscriptions, relevés par le P. Séjourné, et relatifs à une église récemment découverte à Mâdaba, dont le nom est si connu depuis la publication de la mosaïque géographique.

« Le plan de l'église indique une basilique bâtie sur une crypte, avec une annexe; rien dans tout cela qui étonne ou qui demande des éclaircissements, c'est le style des basiliques bâties en Orient depuis le IVe siècle jusqu'au VIIe siècle.

« Il serait oiseux d'entrer dans une explication minutieuse des inscriptions. Celle de la crypte est inscrite dans les trois médaillons de la superbe mosaïque dont une aquarelle du P. Vincent reproduit les couleurs.

« Cette inscription, je dois le dire, était déjà connue; dans mon précédent voyage à Mâdaba je l'avais copiée, obtenant à grand' peine du fellah, propriétaire des ruines, qu'il écartât du moins le fumier qui couvrait les lettres et leur conservait d'ailleurs un éclat particulier. Le père Cléopas l'avait publiée, mais sans fac-similé, interprétant la date 406, tandis que M. Michon, d'après une copie, avait reconnu un *sampi* et lu 490.

« Disons dès maintenant que la lecture de M. Michon était la bonne, puisque l'inscription d'en haut mentionne l'année 502 comme celle de l'achèvement de l'église; or la construction a pu durer douze ans, mais il serait étrange qu'elle se fût prolongée pendant un siècle.

« Nous apprenons ici le nom d'un évêque de Mâdaba. Lequien ne mentionne que Gaianos, contemporain du concile de Chalcédoine : nous connaissons désormais Sergios; mais il faut remarquer que Sergios est à la fois le nom de l'évêque et celui du prêtre de l'Élianée. Qu'est-ce que cette Élianée? Ce nom était demeuré un mystère pour le père Cléopas. La basilique montre qu'il s'agit d'une église de Saint-Élie, puisque les deux inscriptions sont consacrées au prophète. Nous avons seulement à constater ici un exemple assez étrange de prononciation qui contrarierait l'iotacisme à une époque assez basse, AI étant homophone de H.

« Quant aux inscriptions de la basilique, la première est inscrite

dans un rectangle, la seconde dans un cercle. Cette dernière n'est qu'une invocation au prophète Elie, invoqué comme ayant le don d'obtenir la pluie, et cette grâce est assurément très précieuse, dans un pays aussi totalement dépourvu d'eau que Mâdaba.

«La grande inscription rectangulaire débute par un éloge du prophète, placé au-dessus des conditions ordinaires de la mortalité, qui, unissant le zèle à la prière, a su ramener le peuple d'Israël au culte du Dieu unique. Elle mentionne ensuite les constructeurs de la basilique. Sergios, qualifié d'ami de Dieu et de contemplatif, a commencé l'œuvre et recueilli les aumônes nécessaires. Léontios lui a succédé, le très doux sacrificateur, véritable ami de la paix. Ménas, Pamphile et Théodose les ont aidés, venant en aide à l'humble cité. Quels étaient ces protecteurs puissants ou ces utiles auxiliaires? Ils sont qualifiés de frères Aigiatiens, et ce nom a échappé à nos recherches. Le mot qui exprime la position officielle de Léonce est mutilé et abrégé. Ce ne peut être que le titre de prêtre, puisque le Sergios auquel il a succédé n'est pas, semble-t-il, l'évêque de Mâdaba, mais le desservant de l'Élianée.

«Tout cela se passait en 502, indiction 11e. Depuis longtemps on cherche d'après quelle ère étaient datés les monuments de Mâdaba. Ici la recherche est facile. Car l'ère d'Arabie, ou ère de Bosra, qui tombe en 106 ap. J.-C., ajoutée à 502, donne justement 608, et cette année était précisément la 11e indiction. Il est très naturel qu'à Mâdaba, qui dépendait de Bosra pour la double hiérarchie civile et religieuse, on ait suivi l'ère de la capitale de la province. Cependant l'ère de Bosra n'explique pas tous les cas particuliers. L'inscription de la basilique de la Vierge datée d'une centaine inconnue, mais avec un 74 certain et l'indiction 5e, ne peut se résoudre suivant l'ère de Bosra, puisque ni 480 ni aucun chiffre terminé par 80 ne répond à l'indiction 5e. Il faut donc recourir à l'ère des Séleucides, si on ne veut persister dans l'hypothèse d'une ère propre à Mâdaba.

«Je présente en terminant une monnaie trouvée par le P. Séjourné dans le Hauran; elle est de l'empereur Commode, mais avec la mention de Dousarès, dieu des Adraéens. Je me suis

assuré qu'elle ne se trouve pas au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale et je suis heureux de la lui offrir. »

M. Oppert fait une communication sur une dynastie d'usurpateurs qui occupa le trône deux fois à Babylone, la première fois au printemps de l'an 561 av. J.-C. et la seconde depuis le mois d'août 560 jusqu'au 20 juin 556 av. J.-C.[1].

M. Cagnat présente à l'Académie les photographies d'un diplôme militaire, trouvé récemment en Bulgarie, non loin de Widdin. Ces photographies lui ont été communiquées par M. Dobrusky, conservateur du Musée de Sofia. Le diplôme date du règne de Domitien; il fait connaître la composition de l'armée de Mésie supérieure à cette époque. Il offre une particularité très curieuse, étant daté du 16e jour avant les kalendes domitiennes, c'est-à-dire d'octobre, l'empereur Domitien ayant donné pour quelque temps son nom à ce mois. C'est la première fois qu'on rencontre cette appellation sur un document officiel[2].

M. Édouard Cuq, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, lit un mémoire sur *le Colonat partiaire dans l'Afrique romaine sous le règne de Trajan*, d'après l'inscription récemment découverte à Henchir-Mettich, en Tunisie.

Deux faits principaux se dégagent de cette étude, l'un d'une portée générale, l'autre spécial aux colons africains.

C'est d'abord la notion du colonat partiaire. Ce colonat n'était connu jusqu'ici que par quelques passages de Caton et de Pline le Jeune, et par un court fragment du commentaire de Gaius sur l'édit provincial. La nature du rapport formé entre colon et bailleur était matière à controverse. Certains auteurs y voyaient un louage, d'autres une société, d'autres enfin un simple pacte sans valeur juridique. L'inscription d'Henchir-Mettich présente les colons à part de fruits comme des locataires. En principe, leur condition ressemble à celle des colons qui payent un loyer en

[1] Voir ci-après.
[2] Voir ci-après.

argent et comporte les mêmes variétés : le colonat à court terme, renouvelable par tacite reconduction, le colonat à long terme analogue à l'emphytéose du Bas-Empire. Le colonat partiaire pouvait même se combiner avec un droit plus étendu, une sorte de propriété provinciale.

Le second fait qui ressort de cette inscription, c'est la sollicitude du législateur pour les colons africains. Les inscriptions antérieurement découvertes, surtout celle de Souk el-Khmis, avaient montré la condition misérable de quelques-uns de ces colons sous le règne de Commode : il n'était question que des corvées qui leur étaient imposées, des exactions des fermiers généraux qui les pressuraient. L'inscription d'Henchir-Mettich, au contraire, insiste sur les droits des colons. Ces droits, pour les moins favorisés, sont supérieurs à ceux dont jouissent les autres colons d'après le droit commun de l'empire et sauf arrangements spéciaux avec le propriétaire. De plus, il dépend des colons africains d'améliorer leur situation, de devenir comme de petits propriétaires, en défrichant les terres incultes comprises dans le domaine ou dans ses *suburbia*.

M. Deloche, frappé de la disposition d'après laquelle le colon est tenu de payer une redevance aux propriétaires des fonds limitrophes, pense qu'il y a lieu d'examiner le rapprochement qu'on peut en faire avec le titre 45 de la loi salique, *De migrantibus*.

Le Président annonce ensuite à l'Académie que le Musée du Louvre a reçu le moulage de cette inscription d'Henchir-Mettich. Ce moulage est exposé dans la salle des Antiquités africaines, où l'on pourra l'étudier à loisir et en contrôler la transcription, encore incomplète sur certains points, par suite des dégradations qu'a subies le monument original.

COMMUNICATIONS.

UNE DYNASTIE D'USURPATEURS.

NOTE DE M. J. OPPERT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Après la mort de Nabuchodonosor, qui était arrivée vers le mois d'août 562 avant J.-C., la royauté échut à son fils, Évil-Mérodach, qui, selon Jérémie et le Livre des Rois, délivra de sa prison, après trente-sept ans de captivité, le roi Jéchonia de Juda (le 25 ou le 27 adar de son année d'avènement, le 29 février ou le 2 mars de l'an 561). Malgré cet acte de justice et d'humanité, Évil-Mérodach a laissé une réputation de monarque impie et incapable; c'est ainsi que Nabonid, dans les fragments d'un prisme découvert par le R. P. Scheil, le qualifie, et un fragment de Bérose, transmis par Josèphe (*Contra Apionem*, I, 19) dépeint de même ce prince, dont l'histoire particulière nous est inconnue. Il fut assassiné par le mari de sa sœur, qui régna à sa place, et qui est généralement connu sous le nom de Nériglissor. Son véritable nom était *Nergal-sar-usur*, «Nergal, protège le roi»; il paraît dans le Livre de Jérémie (XXXIX, 3 et 13) à côté d'un autre Nergal-sar-eser, qui est nommé (v. 3) *le semgar*. Du temps de Nabuchodonosor, celui-ci dut avoir une haute situation; les textes privés le citent sous son nom seul, sans que la tribu soit signalée, et il fut, selon le texte de Bérose, gendre du roi. Sous le règne de son beau-frère, Nériglissor, le grand mage de Jérémie, paraît comme gérant les affaires du roi sous son propre nom; enfin, après le meurtre de son beau-frère, il se fit roi. Nous possédons de lui plusieurs inscriptions très développées où il énumère les édifices sacrés et royaux qu'il fit construire, et près d'une centaine de textes juridiques et com-

merciaux datés des quatre ans non accomplis pendant lesquels il régna à Babylone.

La date de l'avènement de Nériglissor est d'ailleurs circonscrite dans des limites assez restreintes, entre le 4 ab et le 12 elul; cet avènement a eu lieu entre le 28 juillet et le 31 août 560 avant J.-C., c'est-à-dire dans l'intervalle de trente-huit jours.

Son fils, Labasi-Marduk, très jeune encore, lui succéda, en mai 556 avant J.-C. J'ai désigné cette forme babylonienne comme devant être le prototype des effroyables altérations dont son nom fut victime dans les manuscrits grecs, *Λαβοσορδαχος* et *Χαβαεσσιαρχοδος*, et la douzaine de textes datés de son règne nous ont donné le véritable nom qui, depuis la découverte des documents, a été confirmé par le texte déjà cité de Nabonid. Josèphe lui donne *neuf* mois de règne, mais les documents privés portent les dates de l'an 4 de Nériglissor au 2 nisan, commencement d'avril. Quarante jours plus tard, le 12 iyar, nous sommes déjà en présence du règne de Labasi-Marduk, dont les textes ne s'étendent que sur *un seul* mois; ils finissent avec le 12 sivan, et, six jours plus tard, le 18 sivan, régna déjà Nabonid. Les manuscrits de Josèphe disent *neuf* mois, ΕΝΝΕΑΜΗΝΑΣ; c'est un mois, ΕΝΑΜΗΝΑ, que Bérose avait écrit. Dans ce court laps de temps Labasi-Marduk avait réussi à laisser un nom détesté à la postérité. Les Babyloniens choisirent alors comme roi un homme nouveau, Nabonid, qui fut en effet l'un des meilleurs monarques que la cité chaldéenne ait eus.

Mais la difficulté historique n'est pas là. Nériglissor s'intitule constamment fils de Bel-sum-iskun (« Bel a fait le nom »), roi de Babylone. Ce personnage allié à la famille royale est souvent cité dans les actes, mais jamais avec un titre royal, et il figure, comme père de Nériglissor, également dans les documents commerciaux. La question se pose donc ainsi :

Quand Bel-sum-iskun a-t-il pu régner à Babylone? Il n'y a pas de solution de continuité pendant le règne de Nabuchodonosor. C'est pendant quarante-trois ans qu'avait gouverné ce monarque célèbre, et l'on ne saurait, avec vraisemblance, avancer la domination, en tout cas éphémère, de Bel-sum-iskun à l'époque si reculée précédant ce règne. Il n'y a, d'autre part, aucun doute à soulever sur le fait que cet homme a pu prendre le titre de roi de Babylone durant un certain temps. Nériglissor n'aurait jamais pu oser qualifier ainsi son père dans des actes solennels et publics. Il y a donc une seule possibilité; entre le 28 adar de l'année de l'avènement, le lendemain de la libération de Jéchonia, ou le 3 mars 561, et le 13 elul de l'an 1, donc pendant cent soixante-trois jours, il y a une lacune. C'est alors probablement, entre le 3 mars et le 13 août 561, qu'eut lieu le règne de cet usurpateur, qui fut tué par Évil-Mérodach, et Nériglissor, pour venger son père, assassina à son tour son propre beau-frère. Le nom de Nériglissor paraît, il est vrai, postérieurement au règne de Bel-sum-iskun, dans les derniers mois d'Évil-Mérodach, comme grand maître d'affaires, mais nous ignorons ce qui a pu arriver pendant ce temps. Il n'existe jusqu'ici aucun acte portant la mention d'une date de Bel-sum-iskun, roi de Babylone. En tout cas, il est très curieux d'examiner ce point historique d'un roi ayant usurpé le pouvoir pendant une espèce d'interrègne assez court, et pourtant assez important et assez incontesté pour que le fils, une fois arrivé au trône, pût prétendre être lui-même issu d'un roi de Babylone.

Espérons que des trouvailles nouvelles nous mettront à même de confirmer l'opinion émise sur le règne de ce roi mystérieux.

NOTE SUR UN NOUVEAU DIPLÔME MILITAIRE DE BULGARIE, PAR M. CAGNAT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Dobrusky, conservateur du Musée de Sofia, qui, déjà à plusieurs reprises, a bien voulu nous tenir au courant de découvertes advenues en Bulgarie et d'acquisitions heureuses faites par son musée, m'adresse, pour être communiqués à l'Académie, quelques renseignements sur un diplôme militaire récemment trouvé, ainsi que des photographies de ce très curieux document.

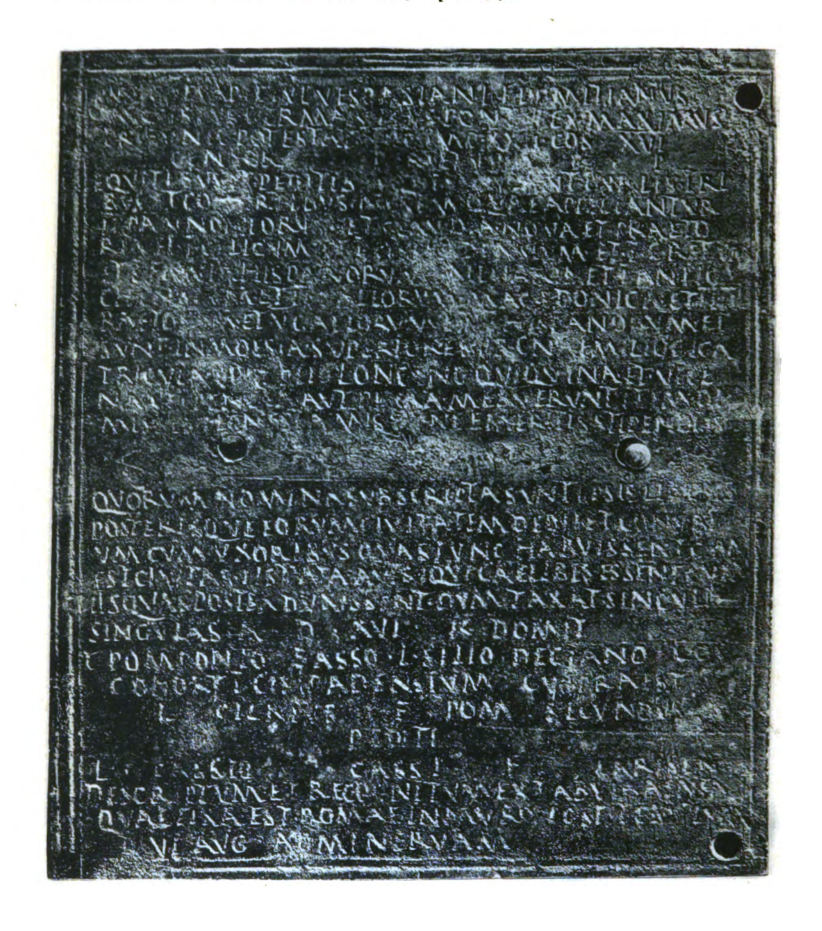
Ce diplôme, le septième que nous ait rendu la Bulgarie, provient du village de Negovanovtzi (district de Widdin); il a été acheté, en 1896, par M. Ivan Lozanov, épicier à Widdin, lequel s'est empressé d'en faire don au Musée national de Sofia.

M. Dobrusky vient d'en publier le texte dans le quatorzième volume du *Sbornik* (Recueil du Ministère de l'instruction publique) avec fac-similés phototypiques. Son article, écrit en russe, n'étant pas à la portée de tous les savants français, il a bien voulu en rédiger lui-même le résumé suivant :

« Les deux pages extérieures du diplôme, m'écrit-il, sont assez bien conservées, et recouvertes d'une patine verdâtre; il n'en est pas de même des pages intérieures, où l'oxydation a effacé, en partie, un certain nombre de mots. Les dimensions du bronze sont les suivantes : Hauteur : 0 m. 171; largeur : 0 m. 147.

« Le texte porte :

Comptes-rendus Acad. inscr., 1897, p. 499.



DIPLOME MILITAIRE DE NEGOVANOVTZI

Phototypie Berthaud, Paris.

1re face extérieure.

IMP CAES DIVI VESPASIANI F DOMITIANVS
AVGVSTVS GERMANICVS PONTIFEX MAXIMVS
TRIBVNIC POTESTAT XIIII IMP XXII COS XVI
CENSOR PERPETVVS P P
EQVITIBVS ET PEDITIBVS QVI MILITANT IN ALIS TRI
BVS ET COHORTIBVS NOVEM QVAE APPELLANTVR
II PANNONIORVM ET CLAVDIA NOVA ET PRAETO
RIA ET I CILICVM ET I CISIPADENSIVM ET I CRETVM
ET I FLAVIA HISPANORVM MILLIARIA ET I ANTIO
CHENSIVM ET II GALLORVM MACEDONICA ET IIII
RAETORVM ET V GALLORVM ET V HISPANORVM ET
SVNT IN MOESIA SVPERIORE SVB CN AEMILIO CICA
TRICVLA POMPEIO LONGINO QVI QVINA ET VICE
NA STIPENDIA AVT PLVRA MERVERVNT ITEM DI
MISSIS HONESTA MISSIONE EMERITIS STIPENDIIS
QVORVM NOMINA SVBSCRIPTA SVNT IPSIS LIBERIS
POSTERISQVE EORVM CIVITATEM DEDIT ET CONVBI
VM CVM VXORIBVS QVAS TVNC HABVISSENT CVM
EST CIVITAS IIS DATA AVT SI QVI CAELIBES ESSENT CVM
IIS QVAS POSTEA DVXISSENT DVMTAXAT SINGVLI
SINGVLAS A · D · XVI · K · DOMIT
T POMPONIO BASSO · L · SILIO DECIANO COS
COHORT I CISIPADENSIVM CVI PRAEST
L CILNIVS L F POM SECVNDVS
PEDITI
L CASSIO CASSI F LARISEN
DESCRIPTVM ET RECOGNITVM EX TABVLA AENEA
QVAE FIXA EST ROMAE IN MVRO POST TEMPLVM
DIVI AVG AD MINERVAM

IMPRIMERIE NATIONALE.

Faces intérieures.

I

IMP CAES DIVI VESPASIANI F DOMITIANVS
AVGVSTVS GERMANICVS PONTIFEX MAXIMVS
TRIBVNIC POTESTAT XIII IMP XXII COS XVI
CENSOR PERPETVVS P P
EQVITIBVS ET PEDITIBVS QVI MILITANT IN ALIS TRI
BVS ET COHORTIBVS NOVEM QVAE APPELLANTVR II
PANNONIORVM ET CLAVDIA NOVA ET PRAETORIA
(*sic*) ET I CILICVM CT I CISIPADENSIVM ET I CRETVM ET
FLAVIA HISPANORVM MILLIARIA ET I ANTIO
CHENSIVM ET II GALLORVM MACEDONICA ET
IIII RAETORVM ET V GALLORVM ET V HISPA
NORVM ET SVNT IN MOESIA SVPERIORE
SVB CN AEMILIO CICATRICVLA POMPEIO LON
GINO QVI QVINA ET VICENA STIPENDIA

II

AVT P*lu*RA ME*ru*ERVNT ITEM DIMISSIS
HONESTA MISSIONE EMERITIS STIPENDIIS
QVORVM NOMINA SVBSCRIPTA SVNT IPSIS LI
BERIS POSTERISQVE EORVM CIVITATEM DE
DIT ET CONVBIVM CVM VXORIBVS QVAS TVNC
HABVISSENT CVM EST CIVITAS IIS DATA AVT SI QVI
CAELIBES ESSENT CVM IIS QVAS POSTEA DVXISSENT
DVMTAXAT SINGVLI SINGVLAS A·D·XVI K· DOMIT
T POMPONIO BASSO L *silio* DECIANO COS
*c*OHORT I CISIPADEN*sium* CVI PRAEST
L CILNIVS *l f.* POM SECVNDVS

pediti

l CASSIO CASSI *f* LARISEN

*desc*RIPT*um* et *rec*OGNITVM EX TABVLA AE
NEA QVAE *fixa est* rOMAE *post templum*
divi augusti ad Minervam

2e face extérieure.

Q	ORFI	CVPITI
C	IVLI	SATVRNINI
Q	AEMILI	SOTERICHI
L	PVLLI	SPERATI
CN	EGNATI	VITALIS
L	PVLLI	HERACLAES
P	CAVLI	VITALIS

Imp(erator) Caesar, divi Vespasiani f(ilius), Domitianus Augustus Germanicus pontifex maximus, tribunic(ia) potestat(e) XIII, imp(erator) XXII, co(n)s(ul) XVI, censor perpetuus, p(ater) p(atriae) equitibus et peditibus qui militant in alis tribus et cohortibus novem quae appellantur :

II Pannoniorum
et Claudia Nova (Ailes.)
et Praetoria
et I Cilicum
et I Cisipadensium
et I Cretum
et I Flavia Hispanorum milliaria
et I Antiochensium (Cohortes.)
et II Gallorum Macedonica
et IIII Raetorum
et V Gallorum
et V Hispanorum

et sunt in Moesia Superiore sub Cn. Aemilio Cicatricula Pompeio Longino qui quina et vicena stipendia aut plura meruerunt, item dimissis honesta missione, emeritis stipendiis, quorum nomina subscripta sunt ipsis liberis posterisque eorum civitatem dedit et conubium cum uxoribus quas tunc habuissent cum est civitas iis data aut si qui caelibes essent cum iis quas postea duxissent dumtaxat singuli singulas;

A(nte) d(iem) XVI K(alendas) Domit(ianas), T. Pomponio Basso L. Silio Deciano co(n)s(ulibus).

Cohort(is) I Cisipadensium, cui prae(e)st L. Cilnius, L. f., Pom(ptina tribu), Secundus;

Pediti : L. Cassio, Cassi f(ilio), Larisen(si).

Descriptum et recognitum ex tabula aenea quae fixa est Romae in muro post templum divi Aug(usti) ad Minervam.

Signataires :

Q.	*Orfi(i)*	*Cupiti;*
C.	*Juli(i)*	*Saturnini*
Q.	*Aemili(i)*	*Soterichi*
L.	*Pulli(i)*	*Sperati*
Cn.	*Egnati(i)*	*Vitalis*
L.	*Pulli(i)*	*Heraclaes*
P.	*Cauli(i)*	*Vitalis*

« Ce diplôme nous fait connaître, pour la première fois, d'une manière certaine, la cohorte des *Cisipadenses,* qu'une inscription de Rovigno en Istrie [1] n'avait laissé qu'entrevoir. On y lit : . . . *Signifer* ⟩ *cohortis* [. .]*isipadensium.*

« M. Mommsen a écrit, à propos de cet ethnique : *Deficiunt litteræ aut duæ, aut una, aut nulla.* Mais nos connaissances sur la géographie ancienne ne nous permettent pas d'indiquer la région où se trouvait la tribu ou la peuplade des *Cisipadenses.* Dans les trois premières lettres de ce mot, on ne saurait guère voir la préposition *cis;* et il vaut mieux admettre que ce pays portait l'appellation de *Cisipada* [2].

« Ce diplôme nous apprend aussi, pour la première fois, que Cn. Aemilius Cicatricula Pompeius Longinus a géré la charge de gouverneur de la Mésie Supérieure. Un diplôme du temps du même empereur Domitien, daté de l'an 86 [3], le désigne comme gouverneur de la Judée; plus tard, en l'année 98,

(1) *C. I. L.*, V, 8185.

(2) Un texte de Pline, qui semble avoir échappé à M. Dobrusky, pourrait bien trancher la question. Pline l'Ancien, parlant des peuples voisins de la Grande Syrte, dit (*Hist. nat.*, V, 4) : *Inde accolit gens Cisippadum.* Il est donc possible que la cohorte des *Cisipadenses* ait été, dans l'origine, recrutée en Afrique.

(3) *C. I. L.*, III, p. 857.

sous le règne de Trajan, il apparaît[1] comme gouvernant la Pannonie. Notre diplôme étant daté du 16 septembre 93, son gouvernement de Mésie se place donc à une date intermédiaire.

« Ce document confirme aussi l'assertion de Suétone[2], que Domitien changea le nom des mois de septembre et d'octobre en *Germanicus* et en *Domitianus*, confirmation qui apparaît, ce semble, pour la première fois dans l'épigraphie.

« Quant à T. Pomponius Bassus, l'épigraphie et la numismatique nous l'avaient fait déjà connaître comme légat propréteur en Galatie et en Cappadoce pendant la période qui s'étendit entre les années 95 et 99. Une inscription de Rome[3] le nomme *vir clarissimus*, et Pline[4] rapporte qu'il a vieilli en remplissant de hautes fonctions, tant civiles que militaires; mais notre diplôme est le premier document qui nous informe qu'avant d'aller dans lesdites provinces, il avait été consul suffect de l'empereur Domitien, lors de son XVIe consulat. Par contre, son collègue L. Silius Decianus n'est mentionné ni dans l'histoire, ni sur aucun monument.

« Des témoins dont les noms figurent sur ce diplôme, Q. Orfius Cupitus et Egnatius Vitalis, apparaissent sur un autre diplôme de l'an 93[5], et L. Pullius Heracla sur un diplôme de l'an 92[6]. »

(1) *C. I. L.*, III, p. 862.
(2) *Domit.*, 13.
(3) *C. I. L.*, VI, 1492.
(4) *Epist.*, IV, 23.
(5) *C. I. L.*, III, p. 859.
(6) *Ibid.*, p. 858.

LIVRES OFFERTS.

Est offert à l'Académie un article de M. A. Barth, membre de l'Institut, extrait du *Journal des Savants* (avril, juin et juillet 1897) sur l'ouvrage de M. Joseph Dahlmann, S. J. : *Das Mahābāhrata als Epos und Rechtsbuch, ein Problem aus Altindiens Cultur-und Literaturgeschichte* (Berlin, 1895, in-8°).

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie un mémoire de M. Dufourcq, membre de l'École française de Rome, sur *Murat en 1815*.

M. le Ministre demande, en outre, à l'Académie, son avis sur le désir que lui a exprimé M. le Directeur de l'École française d'Athènes, de voir accorder une quatrième année de séjour à ladite École à M. Colin, à qui cette prolongation serait nécessaire pour l'achèvement de ses travaux.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Heuzey fait part à l'Académie des nouvelles qu'il vient de recevoir de M. Pierre Paris, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur à l'Université de Bordeaux, qui remplit en ce moment une mission archéologique en Espagne[1].

M. Devéria continue la lecture de sa communication sur l'écriture si-hia; il poursuit, d'après les auteurs chinois, l'historique

[1] Voir ci-après.

Comptes-rendus Acad. inscr., 1897, p. 505.

BUSTE ANTIQUE D'ELCHE

Sculpture gréco-phénicienne de l'Espagne.

MISSION DE M. PIERRE PARIS

Phototypie Berthaud, Paris.



de son invention et du milieu politique dans lequel elle s'est développée.

M. Léon Dorez donne lecture d'un court mémoire où il retrace l'histoire des palais édifiés sur le mont Aventin par les Savelli et particulièrement par Honorius IV (1285-1287). Le palais de ce pape, restauré par deux fois, à la fin du xve et au commencement du xvie siècle, mis en vente par les Dominicains de Sainte-Sabine en 1544, paraît s'être écroulé dans la première moitié du xviie siècle. Il n'en reste plus qu'une énorme muraille d'enceinte, à la base de laquelle on a découvert, en 1855, un pan du mur de Servius Tullius, un fragment des actes des frères Arvales et les ruines d'une maison du ive siècle.

COMMUNICATION.

MISSION DE M. PIERRE PARIS EN ESPAGNE.

NOTE DE M. HEUZEY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Je suis heureux de pouvoir donner à l'Académie des nouvelles, et de très bonnes nouvelles, de l'une des missions qu'elle a encouragées sur les fonds du legs Eugène Piot. Il s'agit des recherches que poursuit en Espagne M. Pierre Paris, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur à l'Université de Bordeaux. Ses lettres nous signalent la découverte qui vient d'être faite à *Elché*, anciennement *Ilici*, sur la côte au sud d'Alicante, d'un remarquable morceau de sculpture antique, appartenant à la même classe de monuments que les statues du *Cerro de los Santos*, qui ont donné lieu à tant de controverses. C'est la partie supérieure d'une figure de jeune femme, de grandeur naturelle, en calcaire du pays. Seulement cette sculpture surpasse infiniment ses devancières, à la fois par la

beauté du type, par l'étrangeté de ses parures exubérantes et aussi par l'excellence de l'exécution. L'Académie pourra en juger par une photographie que M. Paris a jointe à sa communication et dont le vif relief ne donne cependant qu'une idée encore imparfaite de l'original.

Il n'y a pas eu de fouilles régulières. Des ouvriers ont rencontré ce bloc sculpté en travaillant un champ, dans le voisinage de l'*Alcudia,* nom donné aux ruines de la *Colonia Julia Ilici Augusta,* d'où l'on n'avait tiré jusqu'ici que des antiquités romaines. La conservation, en dépit de quelques accidents secondaires, qui sont les témoins de la découverte, ne laisse presque rien à désirer. La sculpture a même gardé des traces de coloration, qui persistent jusque sur le nu du visage. Les lèvres et certaines parties de la coiffure et du vêtement étaient peintes en rouge. Dans le même sentiment de couleur, l'artiste avait creusé les prunelles des yeux, comme pour une incrustation. Il y a là des renseignements fort rares sur la question de la polychromie des statues et particulièrement des statues en pierre.

Voici en quels termes M. P. Paris résume le caractère de l'œuvre : « Type indigène, modes indigènes, art espagnol, profondément empreint d'influences orientales et, plus à la surface, d'influences grecques. » On pourra disserter sur la proportion et le dosage de ces éléments, espagnol, grec et oriental; mais ils se trouvent certainement tous les trois en présence dans la figure d'Elché.

Le visage, d'une grâce sévère, qui procède encore un peu de l'archaïsme, avec certains traits particuliers à la race, est encadré par deux énormes couvre-oreilles en forme de roues ajourées. La fantaisie locale a encore exagéré les modes du *Cerro* et surtout ces larges pendants que les Grecs, faisant au luxe oriental une concession qu'ils n'auraient pas tolérée chez eux, fabriquaient aux deux extrémités de la Méditerranée,

en Crimée comme en Espagne, pour les Scythes comme pour les Ibères. Sur la poitrine, un riche collier à trois étages est chargé de pendeloques en forme de petits vases, les *amphorulæ* d'Isidore de Séville[1]. Enfin la tête porte une sorte de mitre surbaissée d'un agencement très complexe. On reconnaît bien là les bizarres coutumes que décrit Strabon à propos des femmes de l'Ibérie, par exemple ces coiffes d'abord cylindriques, qui, « prenant en cercle autour de la nuque et derrière les oreilles, allaient ensuite se couchant et s'aplatissant de plus en plus »[2]. C'est toute cette invention de formes hardies et pittoresques que l'écrivain grec qualifie de *βαρβαρικὴ ἰδέα*; mais le goût moderne, moins exclusif, voudra y reconnaître d'avance quelque chose du caractère que le génie espagnol a imprimé à toutes ses créations.

La différence avec les statues précédemment découvertes est que celles-ci paraissaient encore exécutées sous l'influence des ateliers orientaux, tandis que, dans la figure d'Elché, tous les détails sont travaillés avec une précision et une délicatesse qui indiquent la main d'un artiste grec ou tout au moins d'un artiste formé de très près par les ateliers de la belle époque hellénique. Grâce à la découverte dont M. P. Paris a si bien su reconnaître et révéler l'importance, on est aujourd'hui autorisé à dire qu'il y a eu un art antique espagnol ou, si l'on veut, ibérique, au même titre qui nous fait admettre un art chypriote et un art étrusque, procédant aussi l'un et l'autre d'un mélange de l'art phénicien et de l'art grec avec certains éléments nationaux. Seulement jamais, ni à Chypre ni en Étrurie, l'association de la perfection grecque avec l'originalité barbare n'a produit un ensemble à ce point impressionnant, une tête qui, au milieu de son exotique bijouterie, rappelle ces vierges archaïques de l'Acropole d'Athènes.

(1) Isid., *Etymol.*, XIX.

(2) Strab., III, 164.

En communiquant ces premiers détails à l'Académie, je ne fais que me conformer aux intentions qui m'ont été exprimées par M. P. Paris; mais c'est à lui-même qu'il appartient de nous donner sur la figure d'Elché une étude complète et raisonnée, dont la place naturelle est dans nos *Monuments et Mémoires* de la fondation Piot. Pour moi, on ne m'en voudra pas d'avouer la vive satisfaction personnelle que me cause cette découverte. J'y trouve, en effet, une confirmation nouvelle, et cette fois définitive, de l'opinion que j'ai plusieurs fois développée ici même[1] sur l'authenticité de toute une partie des monuments recueillis au *Cerro de los Santos*, sur le style gréco-phénicien de cette sculpture espagnole et sur l'importance qu'elle présente pour l'histoire générale de l'art antique.

Déjà un autre archéologue français, qui connaît très bien l'Espagne, M. Arthur Engel, avait bien voulu, à ma demande, faire dans le pays même une enquête qui avait donné des résultats positifs[2]. Grâce à lui j'avais pu réunir d'avance au Musée du Louvre une petite collection de fragments de cette provenance. Bien qu'ils soient très mutilés pour la plupart, il y en a dans le nombre qui ne manquent pas de mérite; ce sont comme les garants anticipés de la nouvelle découverte. Ma communication du 13 mai 1892 sur ces recherches[3] se terminait ainsi : «Je suis plus que jamais convaincu qu'il y a là une mine abondante et que c'est de ce côté que les archéologues curieux de retrouver l'antiquité ibérique doivent porter leurs efforts. S'ils savent contrôler sévèrement les découvertes nouvelles, ils y rencontreront toute une source d'informations

[1] *Statues espagnoles de style gréco-phénicien, question d'authenticité*, mémoire communiqué à l'Académie dans la séance du 18 avril 1890 (voir les *Comptes rendus* à cette date); publié dans la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, vol. II, n° III.

[2] Arthur Engel, *Rapport sur une mission archéologique en Espagne (1891)*, p. 49 et suiv. (extrait des *Nouv. Archives des Missions sc. et litt.*, t. III).

[3] Voir les *Comptes rendus* à cette date.

sur la demi-civilisation gréco-phénicienne, qui a précédé en Espagne la colonisation des Romains.» La trouvaille d'Elché est donc une de ces découvertes inespérées, et cependant attendues, qui réalisent en les dépassant les dernières prévisions de l'archéologie.

Une seconde photographie, qui représente le revers de la figure, me permet d'ajouter quelques indications complémentaires aux observations qui précèdent. On n'a point ici la partie supérieure d'une statue brisée, mais bien une figure coupée à la hauteur de la poitrine, c'est-à-dire un véritable buste. Le dos porte une ouverture circulaire et une cavité assez profonde comme pour recevoir des cendres ou des offrandes. Cette image d'une beauté saisissante était donc un monument votif ou même, ce qui paraît plus probable, un monument funéraire. La forme du buste est en effet, à l'origine, dans un rapport étroit avec la représentation des dieux souterrains et aussi des Mânes, figurés comme engagés à demi dans le sol.

En attendant que M. Paris nous fasse connaître avec plus de détails ce premier et remarquable résultat de sa mission, il faut le féliciter de la sûreté de son coup d'œil et aussi de sa diligence et de son dévouement, qui ne peuvent manquer d'avoir de très heureuses conséquences pour nos collections nationales.

LIVRES OFFERTS.

Est offert :

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, tome LX, 3e série, tome XXXIII. Année 1896 (Troyes, in-8°).

Le R. P. Hacquard, à qui l'Académie a confié une mission à Tom-

bouctou, adresse un petit volume, dont il est l'auteur, intitulé : *Essai de grammaire bambara* (*idiome de Ségou*), par un missionnaire de la Société des Pères blancs (Paris, 1897, in-8°).

M. DE BARTHÉLEMY offre, au nom de l'auteur, M. J. Rouyer, un volume intitulé : *Le nom de Jésus, employé comme type sur les monuments numismatiques du xve siècle* (Bruxelles, 1897, in-8°, de 131 pages et 5 planches; extrait de la *Revue belge de numismatique*).

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un nouveau travail de M. Jules Rouyer dont, à plusieurs reprises, j'ai eu occasion de signaler ici les excellentes publications. M. Rouyer s'est spécialement occupé de l'étude des jetons et il est aujourd'hui l'érudit qui connaît le mieux cette question.

«L'auteur a réuni dans ce travail les nombreux jetons qui, à partir du xve siècle, portent pour type principal les initiales IHS, monogramme du nom de Jésus qui devint plus tard l'insigne de l'ordre des Jésuites. Il ne néglige ni les enseignes, ni les médaillons d'art italien qui présentent le même signe.

«D'après M. Rouyer, ce type a pour point de départ l'influence des prédications de saint Bernardin de Sienne, en Italie, et de son disciple frère Richard, en 1429, en France; ce dernier distribuait des méreaux portant le nom de Jésus, alors que son maître, en prêchant, avait coutume de porter un petit tableau sur lequel ce nom était tracé en lettres d'or.

«A cette occasion, M. Rouyer fait revivre le nom d'un graveur habile de monnaies et de jetons du premier tiers du xve siècle, Jean Blancpain, qui appartint successivement aux ateliers monétaires de Paris, d'Arras et de Valenciennes.»

M. CLERMONT-GANNEAU offre à l'Académie la livraison 15 du tome II de son *Recueil d'archéologie orientale*, contenant les paragraphes suivants :

§ 58. *La statue du roi nabatéen Rabel Ier à Petra* (fin). — § 59. *Un reliquaire des Croisades.* — § 60. *Les «cames» ou gîtes d'étape des sultans mamlouks pendant les Croisades.* — § 61. *Nouvelles observations sur les gouverneurs romains de la province d'Arabie* (à suivre).

SÉANCE DU 1er OCTOBRE.

Le Président annonce qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de notre regretté confrère, M. Léon Gautier. Aux termes du règlement, il invite l'Académie à décider s'il y a lieu de le remplacer.

L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu et remet au 22 octobre la fixation du jour de la discussion des titres des candidats et de l'élection.

Le Secrétaire perpétuel annonce que la Commission des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome s'est réunie, aujourd'hui même, pour répondre aux deux lettres de M. le Ministre de l'instruction publique au sujet des demandes de prolongation d'une année de séjour à l'École de Rome, en faveur de MM. Besnier, Lecacheux, de Manteyer et Nougaret, et à l'École d'Athènes, en faveur de M. Colin.

La Commission propose à l'Académie de donner un avis favorable sur les deux propositions.

L'Académie adopte ces conclusions et charge le Secrétaire perpétuel de les transmettre à M. le Ministre.

M. Collignon communique à l'Académie la photographie d'un groupe funéraire en pierre calcaire conservé au musée gréco-romain d'Alexandrie. Cette photographie a été exécutée par les soins de M. Jouguet. Le monument, dont les figures sont plus grandes que nature, représente une femme voilée, assise, dans une attitude de deuil, auprès d'une fillette debout. C'est un nouvel exemplaire de ces statues funéraires dont la soi-disant Pénélope du Vatican est un spécimen bien connu, et qui se multiplient au ive siècle dans les nécropoles grecques. Le type de la femme drapée offre de grandes analogies avec celui des figures féminines sculptées sur les stèles antiques du ive siècle, et rappelle, à cer-

tains égards, le style de l'école de Scopas. Exécuté en Égypte par un artiste grec et contemporain des premiers Ptolémées, le groupe d'Alexandrie est un document intéressant pour l'histoire de la sculpture gréco-égyptienne. Il montre comment, au début de l'évolution alexandrine, l'influence des types de la Grèce propre exerce encore son action sur l'art de l'Égypte hellénisée.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts à l'Académie :

Les Registres d'Innocent IV, publiés ou analysés d'après les manuscrits originaux du Vatican et de la Bibliothèque nationale, par M. Élie Berger; onzième fascicule (Paris, 1897, in-4°);

Epigrafia oftalmológica hispano-romana, por el doctor Rodolfo del Castillo Quartiellerz (Madrid, 1897, in-8°);

Geschichte der Gründung und der Wirksamkeit der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, während der ersten fünfzig Jahre ihres Bestandes, von Dr Alfons Huber (Vienne, 1897, in-8°).

L'Académie roumaine de Bucarest adresse les publications suivantes :

Analele Academiei Romane, seria II, tomul XVIII et XIX, 1895-1896 (Bucarest, 1896 et 1897, 3 vol. in-4°);

1866-1896. Treideci de ani de domnie aĭ regelui Carol I, cuvîntărĭ şi acte, vol. I et II, 1866-1896 (Bucarest, 1897, 2 vol. in-4°).

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie les livraisons 24 à 29, fin du tome II de ses *Études d'archéologie orientale* (Paris, 1897, gr. in-8°).

M. Senart a la parole pour un hommage :

«Je suis chargé par Mme Brian Hodgson d'offrir à l'Académie la vie de son mari, M. Brian Houghton Hodgson, par M. Hunter: *Life of Brian Houghton Hodgson, British Resident at the court of Nepal,* by sir William Wilson Hunter (London, 1896, in-8°).

«M. Hodgson a fait partie de notre Académie, et les grands services qu'il a rendus à la connaissance du bouddhisme, à l'étude des régions himalayennes, la libéralité avec laquelle il a distribué entre nombre d'institutions de l'Inde, de l'Angleterre et de la France les précieuses

collections de manuscrits qui ont marqué une période nouvelle dans l'investigation du bouddhisme, sont présents à tous les esprits. Sa mort, survenue en 1895, a été l'occasion d'hommages éclatants adressés à sa mémoire.

«Celui que lui a rendu M. Hunter, en esquissant, avec les papiers mis à sa disposition par Mme Hodgson, une physionomie si intéressante et une vie si bien remplie, sera un des plus durables. Le livre met surtout en relief les titres considérables que, au cours de sa carrière politique dans l'Inde, M. Hodgson s'est acquis à la reconnaissance de son pays. Il a tout l'intérêt que l'on est habitué à rencontrer dans ces biographies si détaillées et si vivantes que les Anglais excellent à composer.

«Notre Académie, en s'associant M. Hodgson, a eu l'honneur de se montrer des plus empressées à lui rendre une justice bien méritée. Elle ne peut qu'être très sensible au souvenir que lui fait parvenir sa veuve, en lui adressant ce beau et précieux volume.»

SÉANCE DU 8 OCTOBRE.

M. le Président annonce, en ces termes, la mort de M. G. Wattenbach, correspondant de l'Académie :

«J'ai le regret d'annoncer à l'Académie la mort de l'un de ses plus éminents correspondants, M. Guillaume Wattenbach, décédé le 20 septembre dernier, au moment où il venait d'accomplir sa soixante-dix-huitième année. Je ne puis retracer complètement aujourd'hui la carrière scientifique qu'a si honorablement parcourue M. Wattenbach; je rappellerai seulement qu'il fut attaché, dès 1843, aux travaux de la célèbre collection des *Monumenta Germaniæ historica* dont il devint plus tard l'un des directeurs; à à ce titre, il fut chargé d'explorer les bibliothèques ainsi que les archives de l'État et des couvents de l'Autriche. Cette mission terminée, il remplit successivement les fonctions d'archiviste de la Silésie, de professeur d'histoire à l'université de Heidelberg et fut enfin appelé en 1873 à une chaire d'histoire à Berlin. Quand

il fut élu, à la fin de 1890, correspondant de notre Compagnie, plusieurs de ses livres, plusieurs de ses manuels étaient depuis longtemps déjà des ouvrages classiques : son livre sur les sources de l'histoire d'Allemagne au moyen âge était dès lors parvenu à sa cinquième édition ; son guide de la paléographie grecque et celui qu'il avait consacré à la paléographie latine n'avaient pas eu un moindre succès. C'est donc une perte considérable que vient de faire la science, et l'Académie ne peut manquer de s'associer au deuil qui frappe l'érudition allemande dans la personne d'un de ses chefs les plus autorisés. »

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts invite l'Académie à procéder, dans l'une de ses plus prochaines séances, à la désignation de deux candidats à la chaire de paléographie vacante à l'École des chartes. Il fait connaître que l'assemblée des professeurs de ladite école présente, comme candidats : en première ligne, M. Élie Berger ; en seconde ligne, M. Maurice Prou.

L'Académie procédera à cette désignation dans sa prochaine séance.

Mme veuve Bouillon, éditeur, écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que M. Frédéric Godefroy est mort, léguant à l'Académie le manuscrit de son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, avec l'espoir que l'Académie voudrait bien continuer son œuvre.

C'est du Ministre de l'instruction publique que l'Académie doit recevoir la communication de ce legs, au sujet duquel il ne peut présentement être pris aucune résolution.

M. Émile Picot communique à la Compagnie le mémoire qu'il doit lire à la prochaine séance publique annuelle des cinq Académies et qui est intitulé : *La mère des Gondi, Marie-Catherine de Pierrevive, dame du Perron.*

M. Salomon Reinach communique également l'étude sur *le*

Voile de l'oblation, qu'il doit lire à la prochaine séance publique annuelle de l'Académie.

M. Barbier de Meynard a la parole pour une communication :

« Je demande à l'Académie la permission de lui rendre compte brièvement des travaux du Congrès des orientalistes tenu à Paris en septembre dernier, auquel elle avait bien voulu me déléguer conjointement avec MM. Schefer, Maspero et Senart. Pour ne pas allonger ce rapport, je resterai sur le terrain scientifique, sans entrer dans le détail des réceptions et des fêtes qui ont alterné avec le travail quotidien des sections.

« Vous savez peut-être, Messieurs, que l'idée première de ces réunions plénières de l'orientalisme est d'origine toute française. C'est à Paris qu'elles ont été convoquées pour la première fois, il y a environ vingt-cinq ans. Cette tentative, due à l'initiative d'un professeur de l'École des langues orientales, M. Léon de Rosny, n'obtint pas à ses débuts l'encouragement qu'elle méritait. Aussi se montra-t-elle quelque peu hésitante dans son programme et dans ses actes, mais on ne peut lui dénier le mérite d'avoir déposé les germes d'une institution féconde qui a fait son chemin dans le monde et dont le succès vient d'être définitivement consacré par le Congrès de cette année. Pendant un quart de siècle, nous avons tenu nos assises dans les principaux centres scientifiques d'Europe : Londres, Saint-Pétersbourg, Florence, Berlin, Leyde, Vienne, Stockholm, Genève ont offert tour à tour l'hospitalité aux orientalistes et chacune de ces étapes a marqué un progrès dans le développement de leurs études. Elles sont sorties peu à peu de leur isolement, elles ont cessé d'être une dispersion de travaux individuels sans cohésion et condamnés à une demi-obscurité, pour se fusionner, s'unir dans un effort collectif qui a étendu leur champ d'action et leur a donné place parmi les manifestations scientifiques auxquelles appartient l'avenir.

« C'est donc à Paris, c'est-à-dire à leur berceau, à leur lieu d'origine, que les congrès orientalistes sont revenus, il y a quelques semaines. Je suis heureux de pouvoir dire à l'Académie que le Congrès de Paris, le onzième depuis la fondation, a ob-

IMPRIMERIE NATIONALE.



tenu un plein succès et que les savants étrangers ont tenu à honneur de répondre à notre appel. Dès l'envoi des premières circulaires rédigées par le comité d'organisation, les adhésions arrivaient en masse de tous les points de l'Europe. Le jour de l'ouverture, nos listes comptaient près de 800 noms. La Sorbonne et le Collège de France, qui avaient été gracieusement mis à notre disposition pour y tenir nos séances, ont été littéralement assiégés par la foule de nos confrères étrangers, dont plusieurs sont venus de fort loin pour prendre part à nos travaux.

«En vertu d'une sorte de règlement ou du moins d'un usage suivi dans les congrès précédents et qui répond d'ailleurs à l'extension que prennent nos études, les groupes principaux de l'orientalisme ont été répartis en sections. Le Congrès de Paris en a compté sept dont voici la nomenclature : 1re section : Langues et archéologie des pays ariens, c'est-à-dire l'Inde, la Perse ancienne (Irân), et les questions linguistiques qui se rattachent à ces deux pays. — 2e section : La Chine, le Japon, l'Indo-Chine et la Malaisie. — Les langues et l'archéologie du monde musulman formaient la 3e section. — La 4e, sous le titre de Section sémitique, embrassait le vaste ensemble de l'érudition hébraïque, araméenne et de l'assyriologie. — La 5e section comprenait l'Égypte et les langues africaines. — La 6e, avec le titre de Grèce-Orient, avait pour objet d'étude l'hellénisme se rattachant, surtout par Byzance, à l'histoire et aux civilisations de l'Orient. — Enfin, par une innovation heureuse dont nous avons été principalement redevables à l'initiative de notre confrère M. Hamy, une 7e section avait été créée pour étudier les questions qui se rattachent à l'ethnographie, à la géographie, aux traditions et aux légendes populaires de l'Orient.

«Telle a été l'organisation du Congrès de Paris. La présidence en a été donnée à M. Schefer, comme un hommage légitimement dû à l'ancienneté et à la valeur des services qu'il a rendus aux langues orientales.

«Aussitôt après la séance d'ouverture, présidée par M. le Ministre de l'instruction publique, chaque section a procédé à

l'élection de son bureau et, par un sentiment de courtoisie que vous apprécierez, nous avons tenu à ce que les présidents et vice-présidents ne fussent choisis que parmi les membres étrangers. Pendant toute la semaine du Congrès, du 5 au 12 septembre, il y a eu deux séances par jour dans la plupart des sections, le matin et dans l'après-midi. C'était, il faut le reconnaître, un espace de temps bien limité pour tant de communications préparées en vue du Congrès et dont un grand nombre auraient donné lieu aux discussions les plus intéressantes. On peut affirmer du moins qu'il a tiré le meilleur parti du peu de temps dont il pouvait disposer. Je n'entreprendrai pas d'énumérer, et d'ailleurs ma mémoire n'y suffirait pas, les questions, pour la plupart d'un caractère strictement scientifique, qui ont été traitées dans les sections. Permettez-moi cependant de signaler quelques-unes des résolutions sanctionnées par le vote de l'assemblée générale dans sa séance de clôture et qui seules suffiraient pour prouver l'utilité des congrès.

« Dans la section aryenne : Vœu adressé aux sociétés de géographie et à l'India Office pour qu'on entreprenne le classement chronologique et la publication des cartes qui, à différentes époques, ont été tracées sur les pays d'Orient. — Dans la même section : « Considérant que des fouilles méthodiquement conduites « dans le sol de l'Inde promettent les découvertes les plus pré« cieuses; considérant combien il importe que, pour une pareille « tâche, l'initiative privée et le concours de l'Occident s'associent « aux vues si libérales et si éclairées du gouvernement de l'Inde, « le onzième Congrès des Orientalistes émet le vœu qu'il soit fondé, « le plus tôt possible, une association internationale pour l'explo« ration archéologique de l'Inde (India exploration fund), qui « aurait son siège à Londres. » — Suivent les dispositions relatives à la constitution et au fonctionnement de cette société.

« Une motion du même genre, en faveur des monuments anciens de l'Indo-Chine, a été votée sur la proposition de la 2e section.

« Ce n'est pas seulement sur les questions d'archéologie et d'épigraphie que s'est portée la sollicitude du Congrès; elle s'est

efforcée aussi d'étendre le champ d'étude de l'orientalisme et d'en faciliter l'accès par des publications d'ensemble destinées à tous les travailleurs. C'est dans cet ordre d'idées que, sur la proposition de M. le professeur Erman, on a adopté le plan d'un grand lexique de la langue égyptienne et sollicité le concours des musées et des sociétés savantes pour en réaliser l'exécution.

«Mais de tous les projets auxquels le Congrès a donné son approbation, il en est un sur lequel je crois devoir insister tout particulièrement parce que, par son ampleur, par son importance à la fois théorique et pratique, il mérite les encouragements de tous ceux qui s'intéressent aux progrès des études historiques et littéraires. C'est le plan proposé par M. Goldziher, de l'Académie de Buda-Pest, d'une encyclopédie musulmane qui répondrait, dans l'ordre des études orientales, à ce qu'est la *Real-Encyclopädie* de Pauly pour la philologie classique, celle de Herzog pour l'histoire de la théologie. Ce livre serait le trésor de nos connaissances sur le monde arabe et musulman étudié dans son passé et dans son état actuel. Vous le voyez, c'est une œuvre d'une étendue considérable qui ne peut s'accomplir que par la collaboration dévouée de plusieurs savants, avec la coopération persistante des sociétés savantes et celle des gouvernements qui, dans l'intérêt de leurs colonies, ont besoin de mieux connaître le monde musulman. Cette entreprise, dont les bases viennent d'être adoptées dans la dernière assemblée générale du Congrès de Paris, est une sorte d'héritage que nous léguons aux congrès qui se succéderont et sera pour eux comme un symbole de leur vitalité et de la communauté de leurs aspirations. En effet, on a trop souvent dit et répété que les congrès n'avaient d'autre but que d'établir des relations amicales autour d'une table de banquet entre confrères qui ne se connaissaient pas encore, mais que la science n'avait guère de profits à en attendre. J'ai tout lieu d'espérer, au moins en ce qui nous concerne, que la preuve du contraire vient d'être donnée par le récent Congrès de Paris, et des résolutions telles que celles dont je vous ai donné le résumé démontrent clairement tout ce qu'il y a de gages sérieux

pour l'avenir dans ces réunions périodiques de savants qui cultivent les mêmes études.

« Ce n'est pas que nous n'ayons fait aussi la part nécessaire aux diversions agréables, réceptions et fêtes qui sont l'accompagnement obligé des congrès et en atténuent la physionomie parfois un peu trop sévère. Grâce aux bons soins de M. Delisle, une belle exposition de manuscrits et de livres relatifs à l'Orient a permis aux étrangers d'admirer les richesses de la Bibliothèque nationale. Le Musée Guimet leur a été libéralement ouvert. L'Imprimerie nationale a mis sous leurs yeux les magnifiques ouvrages sortis de ses presses et la collection unique au monde de ses types orientaux.

« Outre la visite faite par nos délégués au Chef de l'État, qui avait bien voulu accepter le titre de protecteur du Congrès, tous les membres ont été reçus par le Ministre de l'instruction publique. Deux soirées de gala ont été données pour eux à l'Hôtel de Ville et chez le prince Roland Bonaparte. En un mot, rien n'a été négligé pour maintenir le bon renom de la vieille hospitalité française et je ne doute pas que nos hôtes n'aient emporté le meilleur souvenir de l'accueil qui leur a été fait dans le monde officiel et chez leurs confrères de Paris.

« Je dois ajouter, en terminant, que si le Congrès a été si réussi, s'il a pu joindre ainsi l'utile à l'agréable, ce résultat est dû en grande partie au zèle dévoué de notre confrère M. Maspero, bien secondé dans sa tâche difficile par M. Cordier, professeur à l'École des langues orientales. Pendant six mois, ces deux secrétaires du comité d'organisation ont été sur la brèche et n'ont épargné ni leur temps, ni leur peine, pour assurer le succès de l'œuvre dont ils avaient la plus lourde part. Nous avons été unanimes à le reconnaître et à leur adresser nos plus vifs remerciements. »

M. Clermont-Ganneau présente, au nom de M. le Dr Jules Rouvier, un mémoire intitulé *Répartition chronologique des monnaies autonomes de Béryte*.

M. Vidal de la Blache fait une communication sur *l'Origine du commerce de la soie par voie de mer*[1].

COMMUNICATION.

NOTE SUR L'ORIGINE DU COMMERCE DE LA SOIE PAR VOIE DE MER, PAR M. VIDAL DE LA BLACHE, SOUS-DIRECTEUR À L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE.

On trouve, pendant la période comprise entre la fin du Ier siècle et la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne, plusieurs versions successivement accréditées chez les Grecs sur la contrée d'où provient la soie.

Pour l'auteur du *Périple de la mer Érythrée,* négociant d'Alexandrie qui composa ce guide commercial vers les dernières années du règne de Néron, la soie provient d'une contrée appelée *Thinæ,* située à l'intérieur des terres et où se trouve une très grande ville du même nom[2]. Elle occupe une position très septentrionale, « sous la Petite Ourse elle-même »; elle est contiguë aux parties opposées du Pont et de la Caspienne, vers le point où cette mer communique avec l'Océan. Ce dernier trait est visiblement emprunté aux cartes de type archaïque, à forme de roue, qui représentent l'extrémité orientale de l'Asie comme s'infléchissant brusquement vers le nord. Pour le reste, le *Périple* reproduit la notion qui avait cours dans l'Inde, où la soie, apportée en effet de très loin, parvenait alors exclusivement par différentes voies de terre.

Le *Périple* identifiait ainsi le pays de *Thinæ* avec le pays de la soie; c'était, à travers l'obscurité des notions régnantes,

(1) Voir ci-après.

(2) *Périple de la mer Érythrée* (éd. C. Müller), c. 64.

une vue remarquablement juste. Ptolémée, qui écrit sa géographie près d'un siècle après, distingue au contraire les deux contrées. La *Sérique* et les *Sinæ* sont, chez lui, deux contrées contiguës, mais différentes : ceux-ci, au sud de l'équateur; leur port même, Cattigara, jusqu'à 8 degrés et demi au sud de la ligne[1]. La Sérique, au contraire, est située au nord des monts Emodes; elle est traversée par le 40e degré de latitude. Sa capitale est une grande ville intérieure à laquelle on parvient après sept mois de marche vers l'est en partant de la *Tour de pierre*[2].

Les deux témoignages s'accordent pourtant sur ce point : la provenance exclusivement continentale de la soie. Ptolémée n'ignore pas les progrès de la navigation grecque dans la région d'au delà du Gange; il a même là-dessus des renseignements ultérieurs à ceux de Marin de Tyr. Néanmoins il est si loin d'attribuer aux produits de la Sérique un débouché par mer, que dans son système le continent asiatique se prolonge indéfiniment vers l'est. Son dogmatisme ordinaire l'entraîne même à repousser l'identité déjà reconnue entre le pays de Thin et la Sérique.

Il faut reconnaître, pour son excuse, que de tout ce qu'on peut savoir des produits qui s'échangeaient dans l'archipel malais jusque vers le milieu du IIe siècle, rien n'indique que la soie fût du nombre. Les produits auxquels on peut attribuer l'origine orientale la plus reculée sont les clous de girofle des Moluques, les écailles de tortue de Malacca, peut-être la cannelle du Laos. Il n'est nulle part question de la soie. Si le Grec Alexandre, sur la relation duquel s'était exercée successivement la sagacité de Marin de Tyr et de Ptolémée, était réellement parvenu jusqu'à un port compris dans les limites de l'empire chinois, — ce qui peut fournir matière à doute, —

[1] Ptolémée, VII, 3.
[2] Ptolémée, I. 11; VI, 16.

cette tentative n'avait pas eu de suite commerciale. Elle était passée inaperçue pour les Chinois.

Mais au IIe siècle de notre ère, le commerce des provinces orientales de l'empire romain était animé d'un grand esprit d'entreprise, qui rend plus que jamais nécessaire l'emploi de rigoureuses distinctions chronologiques. Dix ou quinze ans après Ptolémée, entre 175 et 180, Pausanias écrivait le sixième livre de sa *Description de la Grèce*[1]. Pausanias ne peut passer pour un géographe; mais ce Grec d'Asie, très informé des choses de l'Orient hellénique, avait, comme Hérodote, qu'il prend pour modèle, le goût des digressions intéressantes et neuves à coudre sur la trame de son récit. C'est ainsi qu'à propos des industries textiles de l'Élide il est amené à parler de la soie, et le produit l'amène à parler du pays d'où il vient[2].

« On sait, dit-il, que l'île *Séria* est située au fond de la mer Érythrée. J'ai appris même que cette île est formée, non par la mer, mais par un fleuve qu'on appelle *Ser*, de la même manière que le delta d'Égypte est formé par le Nil. . . »

Il ajoute : « C'est à la race des Éthiopiens qu'appartiennent et les Sères et ceux qui habitent les îles voisines, *Abasa* et *Sacæa*. D'autres disent que ce ne sont pas des Éthiopiens, mais des Scythes mêlés d'Indiens. »

Inutile d'insister sur le contraste que présente ce texte avec les notions de Ptolémée et du *Périple*. La forme un peu vague, le ton de curiosité dilettante qui perce dans la digression de Pausanias, ont sans doute nui à son crédit; car il ne semble

(1) Wilhelm Gurlitt, *Über Pausanias Untersuchungen* (Gratz, 1890), ch. 1er.

(2) Pausanias (éd. Schubart), VI, 26, 8-10 :

Γινώσκεται δὲ ἡ Σηρία νῆσος ἐν μυχῷ θαλάσσης κειμένη τῆς Ἐρυθρᾶς. Ἤκουσα δὲ καὶ ὡς οὐχ ἡ Ἐρυθρά, ποταμὸς δὲ ὃν Σῆρα ὀνομάζουσιν, οὗτός ἐστιν ὁ ποιῶν νῆσον αὐτὴν, ὥσπερ καὶ Αἰγύπτου τὸ Δέλτα ὑπὸ τοῦ Νείλου. . .

Οὗτοι μὲν δὴ τοῦ Αἰθιόπων γένους αὐτοί τέ εἰσιν οἱ Σῆρες καὶ ὅσοι τὰς προσεχεῖς αὐτῇ νέμονται νήσους, Ἄβασαν καὶ Σακαίαν· οἱ δὲ αὐτοὺς οὐκ Αἰθίοπας, Σκύθας δὲ ἀναμεμιγμένους Ἰνδοῖς φασὶν εἶναι.

pas que les auteurs qui ont relevé ce passage lui aient accordé toute l'attention qu'il mérite.

Remarquons que ce renseignement n'est pas emprunté à des livres. Toute la littérature grecque ou romaine, chez laquelle ce produit rare et exotique est alors fréquemment mentionné, regardait la soie comme un produit d'origine végétale. C'est ce qu'après Pline devaient encore répéter Solin et d'autres. Au contraire, Pausanias sait — et ce détail est l'origine de sa digression — que la soie est produite par un ver; que ce ver est l'objet d'un élevage patient et minutieux de la part des habitants[1]. Sans doute tout n'est pas exact dans les détails dont il enjolive son récit. Mais on ne saurait y méconnaître une notion au fond exacte des procédés par lesquels est obtenue la soie, notion qui se produit ici pour la première fois dans le monde grec.

Les seules personnes en état de renseigner ainsi le voyageur archéologue étaient celles qui disposaient d'informations directes et pratiques sur la contrée de la soie, des commerçants par conséquent. Et si l'on cherche où se trouvaient à cette époque des négociants intéressés à s'enquérir des lieux de provenance et des moyens de production de la soie, l'esprit est amené vers les villes manufacturières de Syrie, Antioche, Béryte, Sidon, Tyr, dont la principale industrie était le tissage et la teinture de la soie. L'expédition commerciale organisée par Maës Titianus, et dont l'itinéraire nous a été conservé par Marin de Tyr, montre de quelle initiative ces négociants étaient capables pour se mettre en rapport avec les foyers de production ou du moins les foyers de vente.

Jusqu'en 162 ce fut par les voies terrestres que les villes de Syrie reçurent leur matière première. Mais à cette date la

[1] Pausanias, 7-8 :
Ταῦτα τὰ ζῷα τρέφουσιν οἱ Σῆρες οἴκους κατασκευασάμενοι χειμῶνός τε καὶ θέρους ὥρᾳ ἐπιτηδείους.....

guerre éclata entre les Romains et les Parthes. Elle se prolongea quatre ans. Séleucie et Ctésiphon, étapes intermédiaires du transit commercial, furent saccagées à fond. La guerre fut suivie d'une peste qui, avant d'envahir l'Europe, désola l'Asie occidentale. Ces circonstances rendaient à peu près impossible le transit à travers les contrées de l'Empire parthe. Quant au commerce de la soie, qui se pratiquait par l'intermédiaire de l'Inde, il rencontrait aussi de plus grandes difficultés, depuis que les frontières occidentales de Chine, qui, dans la première moitié du siècle, s'étaient avancées jusqu'aux passages du Ferghana, avaient notablement reculé vers l'est.

Telles sont les circonstances au milieu desquelles se produit le renseignement de Pausanias. Le fait nouveau qui s'en dégage est celui-ci : la soie vient par mer, d'une contrée deltaïque semblable à l'Égypte. Ce fait est accompagné d'autres détails qui méritent aussi attention : d'autres îles, c'est-à-dire peut-être d'autres deltas fluviaux, se trouvent dans le voisinage. La *Seria* occupe, à l'extrémité de l'Océan Érythrée (pris ainsi, comme par l'auteur du Périple, dans son sens le plus étendu), une position méridionale : le nom d'Éthiopiens, attribué à ses peuples, est significatif à cet égard. Mais comment expliquer la transposition, au premier abord bizarre, de ce nom dans ces confins éloignés? Elle se trouve déjà dans Ptolémée : rapportant, comme il en a l'excellente habitude, les noms en usage dans le vocabulaire du commerce maritime des Grecs, il place des Éthiopiens le long de l'extrémité méridionale de son continent asiatique[1]. Pausanias se rend compte, d'ailleurs, que l'application de ce nom aux Sères heurte les idées reçues : autre preuve de la nouveauté du renseignement qu'il apporte.

Il s'était donc passé quelque chose entre l'époque où Ptolémée achevait sa géographie et celle où Pausanias écrivait son

[1] Ptolémée, VII, 3.

sixième livre. Or, tandis que dans cet intervalle le transit de l'Asie occidentale était devenu impossible, les textes chinois signalaient de leur côté (en 166 de notre ère) l'arrivée d'une ambassade envoyée par le roi de *Tatsin*, nom qui désigne, d'après les sinologues, les provinces orientales de l'Empire romain.

Ce mot d'ambassade déguise probablement l'initiative de négociants grecs qui, pour s'assurer bon accueil auprès des autorités, s'arrogèrent un titre officiel. Cette pratique n'avait rien d'insolite; elle était même imposée par les habitudes commerciales de l'Extrême-Orient, où les petits souverains, qui trafiquaient pour leur propre compte, le faisaient généralement au moyen de délégués chargés de cadeaux[1]. Le négoce grec était dès cette époque assez engagé dans le monde maritime indo-malais pour savoir quels étaient les procédés à suivre pour être reçu des autorités chinoises. C'est sans doute à Ceylan que nos commerçants se munirent du viatique nécessaire; car ce qu'ils apportèrent, écailles de tortue, cornes de rhinocéros, ivoire, étaient des produits orientaux, non romains. Il n'y avait, dit le texte chinois[2], rien de bien précieux dans ce qu'ils apportèrent. Mais ce qui frappa les Chinois, c'est qu'ils étaient arrivés «non par la route du nord, mais par le *Ji-nan*» (Tonkin). A la vérité, d'après l'interprétation que donne de ce texte le docteur Hirth, ce n'est pas dans le Ji-nan même, mais en dehors de la limite qu'ils furent reçus[3]. Ce détail ne diminue en rien la nouveauté de

(1) Voir là-dessus W.-P. Grœneveldt, *Notes on the Malay archipelago and Malacca, compiled from Chinese sources*, 1876 (dans les *Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*, t. XXXIX, Batavia, 1880), p. 4 et suiv.

(2) Traduction d'Abel Rémusat (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VIII, 1827, p. 124).

(3) F. Hirth, *Ueber dem Seeverkehr Chinas im Altertum nach Chinesischen Quellen* (*Geographische Zeitschrift*, Leipzig, 1896, II, p. 447).

l'événement. Les Chinois, on le voit, marquent leur surprise de voir arriver par le sud les sujets du grand Empire dont ils avaient appris à connaître l'existence par les voies du nord; et c'est à ce moment aussi qu'un document grec nous présente comme méridionale et maritime une contrée que les géographes antérieurs nous dépeignaient comme septentrionale et continentale.

Je crois donc qu'il y eut, dans les dernières années de Marc-Aurèle, une tentative, une sorte de syndicat peut-être organisé par les maisons de commerce syriennes pour ouvrir une voie directe, par mer, au commerce de la soie[1]. L'information donnée par Pausanias est un écho de cette tentative. Le signalement qu'il attribue à la contrée où abordèrent les délégués du commerce grec répond bien à la physionomie générale du Ji-nan ou Tonkin. Il n'est pas nécessaire de supposer qu'il ait été en rapports directs avec les délégués qui se rendirent en Chine. Il lui suffit de recueillir les informations qui avaient cours dans les grandes places de commerce de Syrie et d'après lesquelles avaient été engagées ces entreprises nouvelles.

Les documents grecs ou romains nous donnent peu de renseignements sur les suites qu'elles purent avoir. A peine pourrait-on tirer quelque argument d'un nom nouveau, celui d'*Océan sérique,* qui deux siècles environ plus tard se rencontre dans le premier livre des histoires de Paul Orose[2]. Les documents chinois se montrent, heureusement, moins avares. Dans l'étude citée plus haut sur le commerce maritime chinois, le docteur Hirth signale, d'après les textes, l'arrivée en 226 d'un nouvel envoyé de l'Empire romain, qui,

[1] Le docteur Hirth, dans l'étude citée plus haut, est amené par l'étude des sources chinoises à formuler une hypothèse à peu près semblable.

[2] *Pauli Orosii historiarum adversus paganos libri primi caput alterum* (*Geogr. latini minores,* ed. Alexander Riese, p. 58).

cette fois, aborda directement au Tonkin, et fut expédié officiellement à la cour de Chine. Le port de Canton dut, vers cette époque, s'ouvrir au commerce étranger. En effet, un livre publié en l'an 300 sur les végétaux exotiques acclimatés en Chine décrit le *henné* (*Lawsonia inermis*), comme une plante introduite à Canton par des marchands du *Ta-tsin*. Le *jasmin* est aussi mentionné pour la même raison, et sous une forme chinoise qui reproduit presque exactement la forme persane.

Il semble donc bien que c'est à la fin du IIe siècle que commença cette intercourse maritime avec les ports méridionaux de la Chine, que nous trouvons en pleine activité plus tard, au temps de Cosmas Indicopleustès.

Si fugitifs que paraissent ces indices, ils ne peuvent passer pour indifférents, puisqu'il s'agit des premières relations maritimes entre les deux plus grandes civilisations de l'Orient et de l'Occident. C'est bien en ce cas que l'histoire des produits s'associe à l'histoire générale. Les Syriens prirent, comme nous avons essayé de l'établir, l'initiative de ces relations; mais il faut reconnaître que c'est chez les Chinois qu'elles excitèrent la plus intelligente curiosité. On glane à peine quelques renseignements chez les écrivains grecs ou latins. Au contraire, les annales chinoises enregistrent ces mêmes faits avec une attention qui témoigne d'un remarquable instinct historique.

SÉANCE DU 15 OCTOBRE.

Le Président prend la parole en ces termes :

« L'Académie a fait une nouvelle perte. Don Pascual de Gayangos, le doyen de ses correspondants étrangers, vient de mourir en Angleterre à 88 ans; il était encore plein d'activité et

l'âge n'avait pas ralenti son ardeur. Habile orientaliste, professeur d'arabe à l'Athenæum de Madrid, directeur de l'Instruction publique, sénateur, il avait su trouver le temps, au milieu de ses nombreuses occupations, de prendre une part des plus actives et des plus profitables à tous les grands travaux relatifs à l'histoire de l'Espagne. Élu correspondant le 26 décembre 1856, il appartenait à notre Académie depuis quarante-un ans. A part sa traduction en castillan de l'*Histoire de la littérature espagnole* de Ticknor (4 vol., 1851 à 1856) et ses publications sur les livres de chevalerie ou sur les prosateurs espagnols antérieurs au XVe siècle, presque tous ses ouvrages sont écrits en anglais, langue qui lui était très familière et qu'il possédait à fond. Son *Catalogue des manuscrits espagnols du Musée britannique* (4 vol., 1875 à 1893) a rendu les plus grands services. Dans la collection des *Papiers d'État* publiée par ordre du Gouvernement anglais, il a donné neuf volumes de notes et de documents relatifs aux négociations entre l'Angleterre et l'Espagne pendant la première moitié du XVIe siècle; ce recueil très utile a été souvent consulté par les historiens qui se sont occupés de l'époque de Henri VIII. Ses travaux présentent, du reste, une grande variété : plusieurs, et en particulier ceux de sa jeunesse, se rapportent à l'histoire de la domination musulmane en Espagne, aux inscriptions arabes de l'Alhambra, aux expéditions de Fernand Cortès. Ce travailleur infatigable a été victime d'un accident de voiture le 4 octobre, en se rendant au Musée britannique. L'Académie conservera le souvenir de ce consciencieux érudit et de ses excellents travaux. Don Pascual de Gayangos est certainement un des savants espagnols qui, dans le cours du XIXe siècle, ont le mieux mérité des études orientales et ont le plus utilement servi la cause de l'histoire et de la littérature. »

Est adressé au Concours des antiquités de la France pour 1898 :

Monographie ou histoire du prieuré et de la ville de Layrac, depuis le XIe siècle jusqu'au XIXe, par M. l'abbé Dubourg (Agen, 1897, in-8°).

L'Académie procède à la désignation de deux candidats à la chaire de paléographie vacante à l'École des chartes.

L'Académie présente, en première ligne, M. Élie Berger, par 16 suffrages contre 1 donné à M. Maurice Prou, et en seconde ligne M. Maurice Prou, par 15 suffrages sur 16 votants.

Les deux candidats seront présentés dans cet ordre à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

M. Henri Weil annonce la découverte faite par M. Nicole, de Genève, de nouveaux fragments de Ménandre. M. Weil pense qu'une des quatre colonnes plus ou moins conservées contient la fin du prologue. Le jeune homme qui le prononce se trouve dans un cruel embarras. Il doit épouser sa demi-sœur le soir de ce même jour; mais il a une maîtresse qu'il aime et dont il voudrait faire sa femme. Voilà, du moins, l'interprétation de M. Weil. Sur ce point, comme sur quelques autres, il se sépare du savant éditeur, tout en le remerciant du service rendu aux lettres grecques par un travail aussi savant qu'ingénieux. M. Weil se propose de faire ultérieurement une communication plus détaillée sur cette intéressante trouvaille.

M. de Boislisle lit une notice inédite de Saint-Simon sur le cardinal de Polignac et rappelle les collections d'antiquités que le cardinal avait rapportées de Rome.

MM. l'abbé Duchesne, Salomon Reinach et Eug. Müntz ajoutent quelques observations.

M. Paul Tannery fait une communication sur la *géomancie*. Le nom grec de ce mode spécial de divination avait dans l'antiquité une signification générale; il a été donné au moyen âge dans l'Occident latin à une pratique arabe, par un traducteur *Hugo Sanctelliensis* (?), qui vivait en Aragon dans la première moitié du XIe siècle. Les Grecs de Byzance ont donné à la même pratique un nom tout différent tiré de l'arabe, *raml*, qui signifie sable. M. Tannery ajoute quelques détails sur cette pratique.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Fourteenth annual Report of the Bureau of Ethnology to the Secretary of the Smithsonian Institution, 1892-1893, part 1 et 2, et 1893-1894 (Washington, 1896 et 1897, 3 vol. gr. in-8°);

Comptes rendus de la Commission impériale archéologique de Russie, pour les années 1891-1894 (Saint-Pétersbourg, 1893-1896, 4 vol. in-4°);

Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie, publiés par la Commission impériale archéologique, livraisons 13 à 19 (Saint-Pétersbourg, 1894-1896, 8 vol. in-4°).

L'Université de Pensylvanie adresse à l'Académie le *Catalogue of the University of Pennsylvania*, pour 1896-1897 (Philadelphie, 1896, in-8°) et une série de trente-cinq volumes publiés par cette Université.

M. Senart offre, au nom de M. le docteur Hoernle, un mémoire sur divers manuscrits provenant de l'Asie centrale, qui, remis entre les mains de M. Hoernle, ont été examinés par lui : *The further Collections of ancient manuscripts from central Asia*, reprinted from the *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, vol. LXVI, part. I, n° 4, 1897 (Calcutta, 1897, in-8°).

«Je n'ai pas besoin d'insister sur la haute valeur d'un pareil travail émanant de l'éditeur du manuscrit Bower. La compétence exceptionnelle que s'est acquise le docteur Hoernle dans les questions de paléographie indienne, notamment en ce qui touche les régions de l'extrême Nord-Ouest, est suffisamment connue. Il est, à vrai dire, le créateur de toute une branche de la paléographie de l'Inde, que nous ne pouvons jusqu'à nouvel ordre désigner que du nom assez vague de Central-asiatique. Par le mélange d'écritures et d'idiomes qu'attestent, dans la région intéressée, les données que nous apporte le présent mémoire, il témoigne que ce chapitre ouvert par des découvertes récentes n'est pas près de se clore. De jour en jour l'exploration de l'Asie centrale promet plus d'informations neuves, précieuses pour la connaissance de l'Inde. Avec les documents les problèmes se multiplient. Personne n'aura, pour

les poser sous leur vrai jour et pour les résoudre, fait plus que M. Hoernle, avec l'étendue de son savoir et la précision lumineuse qui caractérise tous ses travaux.»

M. Barbier de Meynard présente les ouvrages suivants :

1° *Nouveaux contes berbères*, recueillis, traduits et annotés par René Basset (Paris, 1897, in-12).

«C'est la seconde série des contes berbères dont la première a paru il y a environ dix ans. M. Basset a mis ce laps de temps à profit : il a réuni dans ce nouveau volume tout ce que ses lectures et ses explorations dans le Sud Oranais, le Maroc et le Sénégal lui ont fourni de documents, tels que fables et contes dont les animaux sont les acteurs ordinaires, légendes religieuses, traditions historiques, et aussi un certain nombre de poésies et de chansons. La valeur de ces morceaux est inévitablement très inégale, mais les amateurs de folklore trouveront à y faire une riche moisson. Tout en restant sur le terrain des dialectes berbères, le savant éditeur s'est préoccupé de fournir un nouveau contingent aux recueils de traditions et de contes populaires. Ses notes sont, comme toujours, très abondantes et font preuve d'une rare érudition bibliographique : la liste des ouvrages consultés dépasse trois cents volumes et encore M. Basset croit-il devoir s'excuser de ne pas avoir épuisé la matière. Elle est, en un sens, inépuisable, et de toute nécessité il faut savoir se borner : ces curieux rapprochements à travers toutes les littératures du monde ont d'autant plus de prix qu'ils restent limités aux légendes offrant entre elles un caractère de parenté incontestable. M. Basset n'en est plus à faire ses preuves et il est assez riche de son propre fonds pour faire un choix dans le vaste répertoire qu'il a réuni avec une curiosité et des soins dignes de tout éloge.»

2° *Les manuscrits arabes de la zaouyah d'El-Hamel* (Florence, 1897, in-8°; extrait du *Journal de la Société asiatique italienne*, vol. X, 1896-1897).

«Dans cet opuscule, M. Basset décrit une petite collection de manuscrits conservés à El-Hamel, localité voisine de Djelfa et de Bou Saada, dans une *zaouyah*, c'est-à-dire un établissement monastique où se donne un enseignement religieux. Cette collection ne compte guère plus de 50 volumes, presque tous relatifs à l'exégèse du Coran, aux traditions du Prophète et à l'étude de la jurisprudence ; elle n'a donc qu'une importance relative, la plupart des ouvrages qu'elle renferme étant publiés et

IMPRIMERIE NATIONALE.

traduits. Mais la véritable valeur du Catalogue rédigé par M. Basset est dans les notices biographiques et bibliographiques qui accompagnent la description sommaire de ces manuscrits : il y déploie toutes les ressources d'une érudition solide. Il y a telle de ces notices, par exemple celle qu'il consacre à Boukhari, le célèbre éditeur de la *Somme des Hadîs*, qui, par la richesse des renseignements, fournirait à une Encyclopédie musulmane la matière d'un excellent article.»

3° M. Barbier de Meynard joint à cet hommage les deux derniers fascicules des *Observations grammaticales sur un dialecte touareg, suivies de contes et de chansons* (Paris, 1897, in-8°), ouvrage auquel M. Masqueray donnait ses soins lorsque la mort est venue le surprendre.

«MM. Basset et Gaudefroy Demombynes se sont imposé la tâche de recueillir ces fragments et de les classer suivant l'ordre adopté dans la grammaire tamachek' du général Hanoteau. Ce n'est là qu'un premier essai et il est permis d'espérer que des relations plus fréquentes avec les Touaregs permettront plus tard de compléter le travail un peu sommaire du regretté directeur de l'École des lettres. Mais il eût été fâcheux que les matériaux précieux réunis par lui fussent restés ignorés et l'on doit remercier les deux savants professeurs d'Alger du zèle pieux avec lequel ils les ont mis au jour.»

SÉANCE DU 22 OCTOBRE.

M. Ernest Babelon écrit à l'Académie pour se porter candidat à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Léon Gautier.

L'Académie décide que l'exposé des titres des candidats au fauteuil de M. Léon Gautier aura lieu le 26 novembre, jour déjà fixé pour l'exposé des titres des candidats au fauteuil de M. Edm. Le Blant.

Il est procédé à la nomination d'une commission qui sera

chargée de proposer des questions, dans l'ordre des études orientales, pour les prix Ordinaire et Bordin, à décerner en 1900.

Sont élus : MM. Barbier de Meynard, Oppert, Senart et Maspero.

Est adressé au Concours des antiquités de la France :

Liber miraculorum sancte Fidis, publié, d'après le manuscrit de la bibliothèque de Schlestadt, avec une introduction et des notes par M. l'abbé A. Bouillet (Paris, 1897, in-8°).

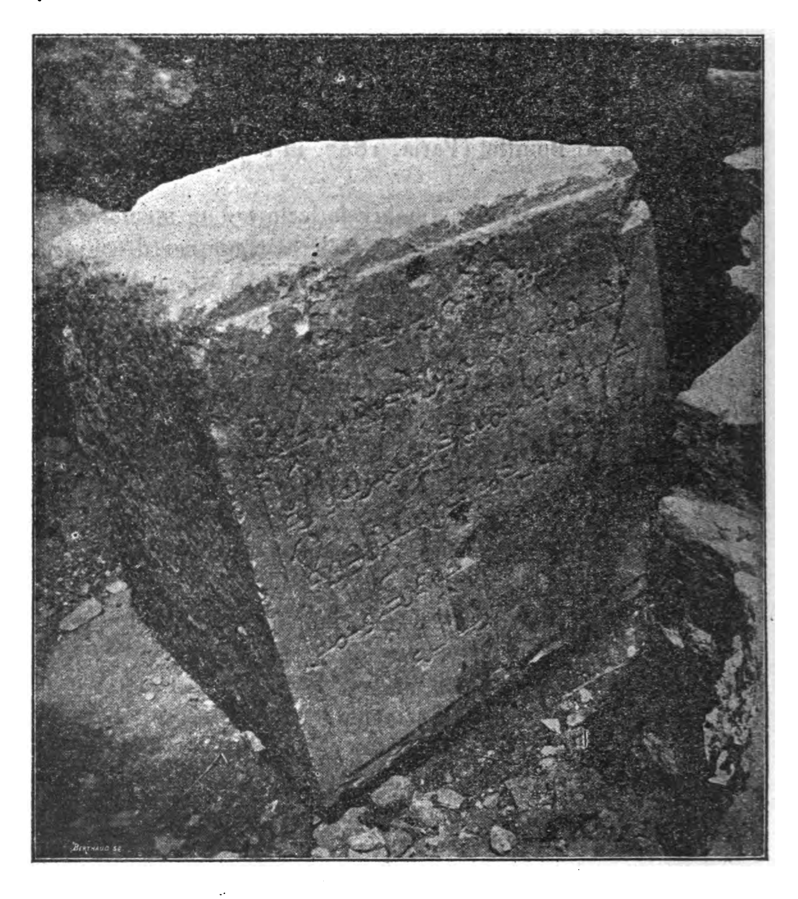
M. Clermont-Ganneau commence la lecture d'un mémoire sur une inscription arabe en anciens caractères coufiques découverte récemment à Jérusalem, à environ 112 mètres à l'est de l'église actuelle du Saint-Sépulcre, et dont les PP. Fourier et Séjourné lui ont envoyé des estampages et des photographies. Il montre que c'est un document d'un très grand intérêt pour l'histoire et l'archéologie des Lieux Saints. C'est l'ordre d'un calife interdisant expressément aux chrétiens l'accès d'une certaine mosquée; ni le calife, ni la mosquée ne sont nommés; la date non plus n'est pas indiquée.

On peut prouver, néanmoins, grâce à un passage de la chronique d'Eutychius, rapproché de divers autres témoignages, qu'il s'agit d'une certaine mosquée, dite *Mosquée d'Omar*, établie au xe siècle, par les musulmans, au grand scandale des chrétiens, dans le vestibule même de la fameuse basilique ou Martyrion de Constantin, sous prétexte que le premier conquérant musulman de Jérusalem, le jour de son entrée dans la ville sainte, conduit par le patriarche Sophronius à l'église du Saint-Sépulcre et à la basilique de Constantin, avait fait ses dévotions sous le vestibule de cette basilique, en haut d'un escalier par lequel on y accédait.

Après avoir établi cette identification, M. Clermont-Ganneau montre qu'elle a des conséquences imprévues et d'une importance capitale pour l'élucidation d'un problème de haute archéologie chrétienne.

En effet, le bloc, découvert *in situ*, fait partie du parement

oriental d'un mur antique d'un très bel appareil, dont M. Clermont-Ganneau avait dégagé l'angle sud-est dans ses fouilles de 1874. Il présente les mêmes caractéristiques que les autres blocs du parement : refends, ciselure et trous de scellement destinés à



fixer un placage de marbre. Il est visible que l'inscription coufique y a été gravée après coup. Il résulte de là que cette inscription nous marque exactement l'emplacement de cette Mosquée d'Omar. A son tour, la position de la mosquée ainsi déterminée met hors de doute une série de faits décisifs, à sa-

voir : 1° que le mur dont ce bloc fait partie intégrante n'est autre que le mur-limite oriental de la basilique de Constantin, édifice qui a disparu depuis des siècles et sur la position et la forme duquel on a tant discuté; 2° que la façade de la basilique, contrairement à une théorie soutenue depuis quelques années en Allemagne et même en France, était bien du côté est et non du



côté ouest; 3° que cette façade, percée de trois portes, était pourvue d'un vestibule à colonnes, formant une sorte de narthex, et qu'on y accédait par un escalier monumental, dont Eusèbe ne parle pas, il est vrai, dans sa description, mais dont M. Clermont-Ganneau a retrouvé la mention formulée dans la *Vie de saint Porphyre de Gaza*, par le diacre Marc.

Nous avons donc là un élément architectural essentiel, rigou-

reusement défini et mis en place sur le terrain, une ligne fondamentale qui doit servir désormais de base à toutes les restitutions que les archéologues pourront tenter de cet édifice fameux, premier berceau officiel du christianisme.

M. Schwab fait une communication sur la transcription hébraïque de quelques mots latins.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le quatrième fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour 1897, juillet-août (Paris, 1897, in-8°).

Sont encore offerts :

La cinquième livraison du tome Ier de la traduction allemande, par M. Thraemer, de l'*Histoire de la sculpture grecque*, par M. Maxime Collignon, membre de l'Institut : *Geschichte der griechischen Plastik* (Strasbourg, 1897, gr. in-8°);

Les comtes carolingiens de Bigorre et les premiers rois de Navarre, par M. J.-F. Bladé, correspondant de l'Institut (Agen, 1897, in-8°; extrait de la *Revue de l'Agenais*).

Le Président dépose sur le bureau le tirage à part de sa note sur un *Diplôme militaire de l'année 139, découvert en Syrie* (Paris, 1897, in-8°; extrait des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*).

M. Constantin Maes, bibliothécaire de la Bibliothèque nationale centrale Victor-Emmanuel, à Rome, adresse à l'Académie deux opuscules dont il est l'auteur et qui sont intitulés :

1° *La Nave di Tiberio sommersa nel lago di Nemi* (Roma, 1895, in-4°);

2° *L'Originale della nave di Nemi, ritrovato nella storia.* Appendice Ia all' opusculo, *Sic vos non vobis, la Nave di Tiberio, etc.* (Roma, 1896, in-4°).

M. l'abbé Duchesne offre, au nom de l'auteur, M. Élie Berger, le tome III des *Registres d'Innocent IV*, publiés ou analysés d'après les manuscrits originaux du Vatican et de la Bibliothèque nationale (Paris, 1897, in-4°).

SÉANCE DU 29 OCTOBRE.

MM. Edm. Pottier et J. Flach écrivent à l'Académie pour se porter candidats, le premier au fauteuil de M. Edm. Le Blant, le second au fauteuil de M. Léon Gautier.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le Concours des antiquités de la France :
Les fiefs du Mâconnais, par M. L. Lex (Mâcon, 1897, in-8°).

2° Pour le prix Delalande-Guérineau :
Lexique Saint-Polois, par M. Ed. Edmont (Saint-Pol et Mâcon, 1897, in-8°).

L'Académie procède à la nomination d'un membre de la Commission des inscriptions et médailles, en remplacement de M. Edm. Le Blant, décédé.

M. Héron de Villefosse est élu par 19 suffrages; MM. de Barthélemy et S. Reinach ont obtenu chacun un suffrage.

Sur un rapport de M. Hamy, présenté au nom de la Commission de la fondation Garnier, l'Académie accorde, sur les arrérages de cette fondation, une somme de 20,000 francs à M. Ch.-E. Bonin, vice-résident de France en Indo-Chine, qui prépare un grand voyage d'exploration dans la haute Asie.

L'Académie se forme en comité secret pour le choix des questions à proposer pour le prix Bordin.

M. H. Weil continue sa communication sur les nouveaux fragments de Ménandre, découverts en Égypte, et publiés par M. Nicole, de Genève.

Ces fragments sont tirés du *Campagnard* de Ménandre, comédie très goûtée dans l'antiquité, et déjà connue par quelques citations, dont deux se retrouvent sur le papyrus en question.

Après avoir insisté sur le mérite du premier éditeur, M. Henri Weil examine à son tour les nouveaux textes, propose des suppléments pour les lacunes, et essaye de deviner une partie de l'intrigue. Signalons les morceaux les plus intéressants : c'est d'abord un récit d'une vérité toute réaliste, puis quelques vers d'une ironie fine et bien attique, ensuite la fin d'un monologue et des fragments d'autres scènes, qui excitent notre curiosité sans la satisfaire, et laissent le champ libre aux combinaisons conjecturales.

M. Héron de Villefosse donne lecture d'une note sur un nouveau diplôme militaire, de l'année 99, relatif à la flotte de Misène [1].

COMMUNICATION.

FRAGMENT D'UN DIPLÔME MILITAIRE, DE L'ANNÉE 99, RELATIF À LA FLOTTE DE MISÈNE, PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Je dois à l'obligeance de M. Sivadjan, marchand d'antiquités à Paris, le frottis d'un fragment de diplôme militaire trouvé, d'après ses renseignements, à Choumla, en Bulgarie. Ce fragment représente la moitié supérieure de la première tablette. Ses dimensions sont de 0 m. 065 sur 0 m. 068.

Sur la face extérieure de cette tablette il subsiste deux ou

[1] Voir ci-après.

trois lettres de la première ligne, lettres que le frottis n'a pas rendues d'une manière assez nette pour être reconnues, mais qui surmontaient le groupe FEX de la seconde ligne, puis des portions notables des neuf lignes suivantes :

FACE EXTÉRIEURE.

imp. caesar divi nervae f. nerva traianus
*aug. germanic. pon*TIFEX M*aximus tribu*
*n*IC POTESTAT III CO*s ii*
*ii*SQVIMILITAVERVNT I*n classe praetoria*
MISENENSIQVAEESTS*ub*...........
.ONESEXETVIGINTISTI*pendis emeritis*
*d*IMISSIS HONESTA MIS*sione quorum*
*n*OMINA SVBSCRIPTA *sunt ipsis li*
*b*ERISPOSTERISQVE EO*rum civitatem*
*de*DIT ET CONVBIVM *cum uxoribus*
quas tunc habuissent..... etc.

Peut-être faut-il compléter la ligne 3 par les lettres *p. p.* abréviation du titre de *pater patriae* que Trajan reçut en 99. Ce complément dépend de la date précise du diplôme que nous ne connaissons pas.

Sur la face intérieure, gravée en travers, il reste les fragments de six lignes. Les caractères y sont beaucoup moins serrés et moins soignés que sur la face extérieure. On y remarque certaines abréviations, comme PONT MAX, qui ne se retrouvent pas sur la face extérieure :

FACE INTÉRIEURE.

imp. caesar divi nervae f. nerva traianus
aug. ger. PONT MAX TRIB *pot. iii cos. ii*
*iis q*VIMILITAVERV*nt in classe praet*
oria MISENENSI QVA*e est sub*.......
..*on*E SEX ET VIGIN*ti stipendis emeritis*
*di*MISSIS HONESTA *missione quorum*
*n*OMINA SVBSCRI*pta sunt*... etc.

Le diplôme auquel appartient ce fragment n'était certainement pas antérieur au règne de Trajan. Le mot *pon*TIFEX y est écrit en toutes lettres sur la face extérieure, ce qui indique plutôt l'époque de ce prince que celle d'Hadrien. Il a été délivré probablement en l'année 99, année qui concorde avec la troisième puissance tribunicienne de l'empereur [1].

Les dimensions de la lacune à remplir entre les mots MILITAVERVNT et MISENENSI permettent d'inscrire sûrement dans le texte le titre de *praetoria*. Si ce complément est admis, et si la date indiquée plus haut est juste, le diplôme de Choumla serait le plus ancien document connu où la flotte de Misène était qualifiée de *praetoria*. Jusqu'ici on ne connaît aucune mention de ce titre, donné à la flotte de Misène, avant l'année 129.

Les noms du préfet qui étaient gravés après les mots QVAE EST S*ub* ne sont pas parvenus jusqu'à nous; nous savons cependant que le surnom de cet officier à l'ablatif se terminait par ONE. C'était donc un surnom comme Macedo, Myro, Senecio, etc.

Le diplôme de Choumla est le septième document de ce genre relatif à la flotte de Misène. Les six autres appartiennent aux années 52, 71, 129, 134, 145 et 247; ils ont été délivrés par les empereurs Claude, Vespasien, Hadrien (deux), Antonin et par les Philippe [2].

(1) La troisième puissance tribunicienne de Trajan commence le 10 décembre 98 pour finir le 10 décembre 99.

(2) Mommsen, *Constitutiones imperatorum de civitate et conubio militum veteranorumque*, n^os I, IX, XLV, XLIX, LVI et XCI.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Une fonderie antique de bronze des environs de Montpellier, par M. P. Cazalis de Fondouce (Montpellier, s. d., in-8°; extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*);

Recueil de mémoires et documents sur le Forez, publiés par la Société de «La Diana», tome XII (Montbrison, 1897, in-8°);

Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution, 1893, 1894 et 1895 (Washington, 1895 et 1896, 3 vol. in-8°).

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau la seizième livraison du tome II de son *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1897, in-8°), qui contient les articles suivants :

§ 61. *Les Gouverneurs romains d'Arabie* (suite et fin). — § 62. *L'ancien dieu arabe Okaisir.* — § 63. *Inscription grecque de Sarephtha.* — § 64. *Le plan de l'église du Saint-Sépulcre dessiné par Arculphe au* VIIe *siècle.* — § 65. *Cachet israélite archaïque aux noms d'Ichmael et Pedayahou.* — § 66. *Les tombeaux de David et des rois de Juda et le tunnel-aqueduc de Siloé.*

M. Müntz offre à l'Académie un mémoire, dont il est l'auteur, sur *la Bibliothèque de l'École des beaux-arts avant la Révolution* (Paris, 1897, in-8°; extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*).

M. Giry présente, au nom de l'auteur, M. Émile Cheylud, une *Histoire de la corporation des apothicaires de Bordeaux, de l'enseignement et de l'exercice de la pharmacie dans cette ville* (1355-1802), d'après des documents inédits (Paris et Bordeaux, 1897, in-8°).

M. Delisle présente, de la part de M. le chanoine Ulysse Chevalier, les deux ouvrages suivants :

1° *Repertorium hymnologicum,* 4e fascicule (Louvain, 1897, in-8°);

2° *Ordinaires de l'église cathédrale de Laon,* XIIe *et* XIIIe *siècles* (Paris, 1897, in-8°).

«L'un de ces volumes est le dernier fascicule du *Repertorium hymnologicum,* que les Bollandistes ont publié comme annexe des *Analecta*

Bollandiana. On sait quels services est appelé à rendre ce vaste recueil, qui est dès maintenant le fondement de tous les travaux relatifs à la poésie liturgique. L'auteur y a enregistré, suivant l'ordre alphabétique des premiers mots, 22,256 chants, proses, séquences ou tropes, avec renvois à une foule de manuscrits et de livres imprimés dont beaucoup sont aussi rares que des manuscrits.

«Le tirage à part du *Repertorium hymnologicum* a été rattaché à une collection que M. le chanoine Chevalier a intitulée *Bibliothèque liturgique*, et dans laquelle il doit faire entrer un choix d'anciens textes liturgiques. Notre savant correspondant a depuis longtemps déjà appelé l'attention sur ce genre de documents : il a montré à diverses reprises quelle en est la valeur historique et littéraire, en regrettant l'oubli dans lequel on les laisse en France, tandis qu'ailleurs, notamment en Angleterre, ils sont l'objet de recherches approfondies et qu'une société s'est formée, sous le nom de Société Bradshaw, pour en assurer la conservation et en faciliter l'étude.

«Le volume que fait encore paraître aujourd'hui M. le chanoine Chevalier contient le texte de deux *Ordinaires* de l'église de Laon, composés au XII[e] et au XIII[e] siècle, l'un par le doyen Lisiard, l'autre à la demande du doyen Adam de Courlandon. Celui-ci a un article assez court dans l'*Histoire littéraire de la France*, mais Lisiard y a été complètement passé sous silence. M. le chanoine Chevalier a comblé cette lacune. Il a tiré du Cartulaire de la cathédrale de Laon une longue série de chartes relatives à Lisiard et à Adam de Courlandon. Non content de donner une édition complète et exacte des livres auxquels est attaché le nom de ces deux doyens, il a réussi à identifier les morceaux d'offices cités dans l'un et dans l'autre des *Ordinaires* : pour la plupart, il a suffi de renvoyer aux articles correspondants du *Repertorium hymnologicum;* ceux qui étaient inédits ont été publiés d'après le manuscrit 263 de la bibliothèque de Laon, d'où l'éditeur a tiré deux mystères : le Mystère des Prophètes du Christ et celui de l'Épiphanie. Ces deux pièces ne sont pas la partie la moins curieuse d'un volume qui fait parfaitement comprendre quel sera le caractère de la *Bibliothèque liturgique* et quel genre d'intérêt offrira un tel recueil.»

M. Louis Havet présente, au nom de l'auteur, *La vie et l'œuvre de Livius Andronicus*, par M. H. de La Ville de Mirmont, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Bordeaux (Bordeaux, 1897, in-8°; extrait de la *Revue des universités du Midi*, années 1896 et 1897).

«Livius Andronicus est le fondateur de la littérature romaine (on ne peut en effet donner ce titre au vieil Appius, qui ne fut qu'un précurseur isolé). C'est lui qui révéla aux hommes de langue latine l'épopée et le drame; l'épopée, par une traduction de l'*Odyssée* en vers saturniens; le drame, par des adaptations de tragédies et de comédies grecques. Si peu que nous connaissions de l'œuvre du vieux poète, les fragments en sont singulièrement précieux pour l'histoire littéraire; aussi le choix du sujet suffirait-il à donner un vif intérêt au travail de M. de La Ville de Mirmont.

«Les fragments de l'*Odyssée*, ceux des tragédies et comédies, sont classés méthodiquement, commentés et, dans la mesure du possible, éclaircis et expliqués. Le détail du texte était souvent sujet à contestation : M. de La Ville de Mirmont réunit soigneusement les rédactions de chaque fragment adoptées par les divers éditeurs les plus récents; on pourrait souhaiter qu'il osât plus souvent prendre parti entre les opinions discordantes et, dans certains cas, présenter à son tour des hypothèses meilleures.

«Une partie excellente du travail est l'étude biographique dont les conclusions sont toutes négatives. Par un examen approfondi, l'auteur ruine ou ébranle tout ce qui nous est attesté par saint Jérôme et par Suétone, et tout ce que l'imagination des modernes avait cru pouvoir ajouter aux témoignages mêmes. «Livius Andronicus n'a pas été l'es-«clave et le précepteur des fils de M. Livius Salinator; il n'a pas été le «premier maître d'école établi à Rome. La destruction de sa légende est «facile; mais la reconstitution de sa biographie est à peu près impossible. «On doit se contenter de savoir qu'il a été pris à Tarente en 272, et «qu'il a fait jouer sa première pièce à Rome en 240.» Toute cette discussion, qui est un modèle de conscience et de sévérité, sera lue avec fruit par quiconque s'intéresse aux origines latines.»

M. Barbier de Meynard présente, au nom de l'auteur, un volume intitulé : *Inscriptions arabes de Syrie*, par Max Van Berchem, avec huit planches (Le Caire, 1897, in-4°; extrait des *Mémoires de l'Institut égyptien*).

«L'auteur du volume que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie s'est fait connaître par ses récentes explorations en Syrie et en Égypte où il a recueilli les débris de l'art religieux et de l'architecture militaire au moyen âge. L'étude de la civilisation musulmane d'une part, et, de l'autre, l'histoire des deux siècles de la domination latine en Syrie sont

éclairées d'une lumière nouvelle par ces recherches que M. Van Berchem a menées avec une rare sagacité et une connaissance approfondie de l'épigraphie et de la paléographie arabes. J'ai déjà eu l'occasion d'en constater les heureux résultats dans mon rapport, il y a deux ans (séance du 13 décembre 1895), et l'auteur, dans une récente communication faite par lui-même à l'Académie, a fourni de nouveaux éclaircissements sur un point qui intéresse à la fois l'histoire des croyances musulmanes et celle des Croisades.

«Le travail que j'offre aujourd'hui en son nom est comme une sorte de spécimen d'un *Corpus inscriptionum arabicarum*, digne couronnement du grand recueil publié par l'Académie et dont la publication, si plus tard elle se réalise, devra beaucoup à la richesse des matériaux amassés par M. Van Berchem. L'auteur a réuni dans ce volume, qu'on pourrait nommer une *Anthologie épigraphique*, les plus intéressantes inscriptions arabes, et il y observe autant que possible l'ordre chronologique. C'est ainsi qu'il étudie successivement une des bornes milliaires trouvées en Palestine, portant le nom du khalife Abd el-Mélik (1er siècle de l'hégire); l'inscription de Ramleh, au IIe siècle; une autre inscription très curieuse découverte dans la mosquée d'Omar à Jérusalem, inscription qui, si elle est bien lue, nous révèle, pour la seconde fois, le calife Abbasside Al-Mamoun comme plagiaire, ou, pour parler plus exactement, comme un véritable faussaire. A la suite de ces anciens monuments viennent ceux qui appartiennent aux principales dynasties nominalement vassales du califat de Bagdad, comme celles des Seldjoukides, des Eyyoubites et autres, et qui reproduisent notamment les noms des plus illustres sultans d'Égypte, Saladin, Baïbars et Kalaoun.

«Je ne puis qu'indiquer en passant tous les aperçus neufs et ingénieux qui rehaussent la valeur du déchiffrement de ces textes, en général peu respectés par le temps et d'une lecture laborieuse. Ainsi c'est à M. Van Berchem que revient le mérite d'avoir fixé avec plus de certitude le caractère et la date de la transformation qui a altéré l'écriture *coufique* et préparé l'adoption du type *neskhy*. L'auteur prend les divers spécimens à leur point de départ en Perse et les suit dans leur marche à travers l'Irak et la Syrie jusqu'en Égypte, où le coufique arrondi paraît pour la première fois sur les monuments de Saladin. J'aurais encore plaisir à signaler, dans ce volume, d'autres textes inédits ou mal expliqués jusqu'ici qui serviront à redresser bon nombre d'inexactitudes chez les historiens des Croisades, aussi bien orientaux qu'occidentaux; mais je me réserve d'y revenir lorsque le savant orientaliste genevois nous donnera la suite

de ses remarquables études. Je crois d'ailleurs en avoir assez dit pour montrer quels services l'érudition orientale est en droit d'en attendre et combien elles sont dignes de l'approbation et des encouragements de l'Académie.

«Je joins à cet hommage un mémoire de M. Van Berchem intitulé *Les châteaux des Croisés en Syrie* (in-8°; extrait du *Bulletin de l'Union des architectes français*). L'auteur y démontre non seulement l'origine latine, mais aussi la prépondérance de l'élément français dans les châteaux et les églises de Syrie. Ces monuments, qu'il serait urgent de préserver d'une ruine complète, ont une grande valeur historique parce qu'ils comblent plusieurs lacunes dans l'évolution de l'architecture militaire occidentale.»

M. Oppert dépose sur le Bureau une brochure contenant trois articles de lui, intitulés : I. *Réponse à M. Reisner;* — II. *L'arpentage des quadrilatères chaldéens;* — III. *Nach Jahr und Tag* (in-8°; extrait de la *Zeitschrift für Assyriologie*, t. XII).


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1897

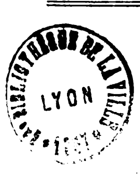
COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1897.



PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE.

MM. Maurice Croiset et Paul Tannery écrivent à l'Académie pour se porter candidats au fauteuil de M. Léon Gautier.

L'Académie se forme en comité secret. La séance étant redevenue publique, le Président annonce que l'Académie retire du concours la question suivante, proposée pour le prix ordinaire de 1897 et qui n'a pas été traitée : *Étudier, d'après les inscriptions cunéiformes et les monuments figurés, les divinités et les cultes de la Chaldée*, etc., et y substitue pour le prix ordinaire à décerner en 1900 celle-ci :

Étudier la géographie de la Syrie, de la Mésopotamie et des régions voisines, d'après les auteurs syriaques, en consultant de préférence les Chroniques, les actes des Martyrs et ceux des Conciles nestoriens.

L'Académie retire également du concours Bordin la question suivante, proposée pour l'année 1897 et restée sans réponse : *Étude du recueil des traditions arabes, intitulé* « Kitab-el-Aghâni », et y substitue pour le même prix Bordin, à décerner en 1900, la question suivante : *Étude sur deux commentaires du Coran : « le*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Tefsîr de Tabarî et le Kachchâf de Zamakhshari.» — Après avoir indiqué les origines et les caractères généraux de ces deux œuvres, y relever ce qu'elles contiennent d'essentiel au point de vue de la métaphysique, du droit, de l'histoire, de la grammaire et de la lexicographie, en s'en tenant aux résultats immédiatement applicables à l'interprétation du texte coranique.

L'Académie propose enfin, pour un second prix Bordin, à décerner en 1900, le sujet suivant : *Étude générale et classement des monuments de l'art dit «gréco-bouddhique» du nord-ouest de l'Inde; constater les influences occidentales qui s'y manifestent et leur relation avec les monuments de l'Inde intérieure.*

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1900.

M. Clermont-Ganneau ajoute quelques explications relatives à la communication qu'il a faite, dans la séance du 2 juillet dernier, sur une inscription phénicienne récemment découverte à Tyr, et qui, depuis, est entrée au Musée du Louvre.

L'inscription mentionne un personnage appelé Abdibaal en lui attribuant un titre רב מאת, qui, traduit littéralement, signifie «chef de cent» et rappelle pour la forme, sinon pour le sens réel, *ἑκατόνταρχος*.

J'inclinerais à croire qu'il faut entendre par là non pas un grade militaire, mais une charge civile, et que l'équivalent exact de l'expression phénicienne pourrait être «chef des Cent». Il s'agirait d'un «Conseil des Cent» tout à fait comparable à la fameuse assemblée de ce nom qui siégeait à Carthage, fille de Tyr.

M. Salomon Reinach communique la lettre suivante de M. Cavvadias, éphore général des antiquités grecques, correspondant de l'Académie :

En poursuivant nos fouilles sur le flanc septentrional de l'Acropole, nous avons découvert une inscription d'une haute importance, qui fixe la date du petit temple d'Athéna Niké.

Voici le texte de ce document :

. . . . κος εἶπε . . . .
. . . . ι Ηιέρεαν Ηεα . . . .
[Ηελεσθαι] ἐχς Ἀθεναίον Ηαπά[ντον]
. . . . αι καὶ τὸ Ηιερὸν θυρõσα-
ι καθότι ἂν Καλλικράτες χσυγγράφσ-
ει, ἀπομισθõσαι δὲ τὸς πολετὰς ἐπὶ τ-
ε̃ς Λεοντίδος πρυτανείας, φέρεν δὲ τ-
ὲν Ηιέρεαν πεντέκοντα δραχμὰς καὶ
τὰ σκέλε καὶ τὰ δέρματα φέρεν τον δε-
μοσίον νεὸν δὲ οἰκοδομε̃σαι καθότι
ἂν Καλλικράτες χσυγγράφσει καὶ βο-
μὸν λίθινον

Ηεστιαῖος εἶπε · τρε̃ς ἄνδρας Ηελέσθ-
αι ἐγ βολε̃ς, τούτος δὲ μετὰ Καλλικρά-
το]ς χσυγγράφσαντας ἐπ[ιδεῖχσαι
καθότι ἀπο . . .

L'inscription est gravée στοιχηδόν. D'après la forme des lettres (le Σ a trois branches ϟ), elle est un peu antérieure à une autre inscription mentionnant Callicratès qui a été publiée par M. Foucart dans le *Bulletin de correspondance hellénique* (1890, p. 177)[1]. Notre texte appartient donc aux environs de l'an 450 avant J.-C.

Un second décret, gravé sur l'autre face de la pierre et de quelques années postérieur (le Σ a quatre branches), nous donne la clef pour l'interprétation du premier texte. On y lit, entre autres, ce qui suit : Καλλιὰς εἶπε · τεῖ Ηιερέαι τε̃ς Ἀθενάας τε̃ς Νίκες πεντέκοντα δραχμὰς τὰς γεγραμμένας ἐν τεῖ στήλει ἀποδιδόναι τὸς κολακρέτας, etc. Ce Callias est l'orateur mentionné dans deux décrets attiques de l'an 433 avant J.-C. (*Corp. inscr. attic.*, IV, p. 13, n°s 33 et 33 *a*.)

On voit donc que le texte cité plus haut est un décret concernant le *hiéron* et la prêtresse de la Niké Apteros, ainsi que la construction du temple et de l'autel consacrés à cette déesse.

Il nous apprend : 1° Que, vers l'an 450, le peuple athénien a décidé de faire élever par Callicratès, le collaborateur d'Ictinos dans la construction du Parthénon, le temple et l'autel de la Niké Apteros dans le *hiéron* de la même déesse ; cet *hiéron* existait antérieurement et l'on avait, en même temps, décidé de le munir d'une porte ;

[1] Cf. Δελτίον, 1889, p. 254.

2° Qu'une Commission de trois membres de la Boulé était chargée, de concert avec Callicratès, de surveiller la construction du temple;

3° Que non seulement le *hiéron* de la Niké Apteros, mais aussi le temple et l'autel existaient avant la construction des Propylées, qui se place entre 437 et 432.

Il résulte de là qu'il faut renoncer aux théories en faveur sur la date de la construction du temple de Niké Apteros; on sait que les uns l'attribuaient à Cimon, tandis que les autres le faisaient élever en même temps que les Propylées ou à une date postérieure.

Nous voyons que ce temple a été construit en même temps que le Parthénon; on peut même dire que Périclès a inauguré ses travaux sur l'Acropole par la construction du temple de Niké, rendant ainsi hommage à la déesse qui, après avoir sauvé la république athénienne, l'avait portée à un aussi haut degré de splendeur.

Callicratès, à l'époque de Périclès, était l'architecte de la ville d'Athènes. Il a travaillé à la construction des Longs Murs, puis au temple d'Athéna Niké et au Parthénon; lorsque la construction du Parthénon touchait à sa fin, il a encore été chargé d'autres travaux que mentionne l'inscription publiée en 1890 par M. Foucart.

Athènes, le 30 septembre 1897.

P. Cavvadias.

Après avoir donné lecture de cette lettre, M. S. Reinach ajoute :

« La découverte de M. Cavvadias, d'une importance capitale pour l'histoire de l'architecture attique, confirme brillamment la théorie exposée en 1880 par M. Carl Robert (*Philologische Untersuchungen*, t. I, p. 173). Cet éminent archéologue a été presque seul à soutenir que, si le *pyrgos* ou bastion qui supporte le temple d'Athéna Niké est cimonien, le temple lui-même est l'œuvre de Périclès, qui a *démantelé* l'Acropole, place de guerre sous Cimon, pour la transformer en centre religieux. Pendant une quarantaine d'années, on s'en était tenu à l'opinion de Ross, adoptée par Beulé, M. Benndorf et, en dernier lieu, par Ernst Curtius, qui voyait dans le temple de la Niké aptère un monument des victoires de Cimon (vers 465 avant J.-C.). En 1876, la démolition de la tour franque, sur l'Acropole, dans laquelle étaient encastrés

de nombreux fragments provenant de l'aile sud des Propylées, permit aux architectes de restituer avec précision cette partie jusqu'alors peu connue de l'édifice. On constata que l'aile sud des Propylées, comparée à l'aile droite, présentait un caractère mesquin, étriqué, et qu'il y avait entre les deux ailes un manque singulier de symétrie. Si, disait-on, le temple de la Niké aptère avait existé à l'époque où Mnésiclès commença la construction des Propylées, l'architecte grec aurait adopté un plan qui, tenant compte de cet obstacle au développement de l'aile gauche, eût restreint en conséquence, dans l'intérêt de la symétrie, celui de l'aile droite. Il fallait donc que le temple eût été construit, sur le bastion qui datait d'une époque antérieure, au cours même de l'édification des Propylées. On tira de ces prémisses un petit roman archéologique très ingénieux. L'architecte des Propylées, protégé de Périclès, aurait eu à compter avec l'opposition du parti réactionnaire et sacerdotal : c'est ce parti qui, pour chagriner Mnésiclès, édifia le petit temple d'Athéna Niké, faisant de la sorte obstacle à l'exécution du plan primitif des Propylées. Mnésiclès aurait répondu à ce mauvais procédé non pas en modifiant son plan primitif, mais en donnant à l'aile sud de son édifice une façade méridionale disgracieuse, visiblement inachevée, comme s'il avait voulu, tout en protestant, réserver l'avenir [1]. Ainsi le temple d'Athéna Niké aurait été contemporain des Propylées, mais postérieur au début de cette construction. Telle est l'opinion soutenue par MM. Julius, Lœschcke, Bohn, Rohden, Milchhœfer et, avec quelques modifications, par M. Wolters.

Dans ses *Meisterwerke*, publiés en 1893, M. Furtwængler proposa d'abaisser encore la date de la construction du temple de la Niké aptère. Ce temple aurait été élevé vers 425 par Nicias, peu d'années avant la construction de l'Erechthéion, placée en 421. « Il est absolument sûr, écrivait M. Furtwængler [2] (*so steht es also völlig fest*), que le temple d'Athéna Niké n'a été conçu et construit qu'après l'achèvement des Propylées. » De toutes ces affirmations, il ne reste plus rien, grâce à la découverte de M. Cavvadias, et

[1] Cf. Rohden, dans les *Denkmäler* de Baumeister, p. 1418.

[2] Furtwængler, *Meisterwerke*, p. 208.

le roman de Mnésiclès en butte à la malignité du parti sacerdotal s'écroule en même temps. Sur le bastion de la Niké aptère, où existait sans doute un ancien autel de la déesse, Périclès a fait élever vers 450 le petit temple qui, reconstruit en 1835, domine encore aujourd'hui l'entrée de l'Acropole. La construction du Parthénon commença probablement en 447, c'est-à-dire à la même époque ou peu de temps après; Ictinus en fut chargé, de concert avec Callicratès, auquel le temple de la Niké aptère doit être attribué. Si l'aile sud des Propylées, commencés plus tard (437), resta incomplète, la faute n'en est pas au petit temple, mais à la guerre du Péloponnèse, qui contraignit les architectes de Périclès à restreindre leurs plans. D'ailleurs, le projet primitif des Propylées, tel qu'il a été restitué en 1885 par M. Doerpfeld, pouvait être mis à exécution sans préjudice pour le temple de la Niké aptère; l'aile du sud aurait seulement empiété de quelques mètres sur l'enceinte d'Artémis Brauronia.

Comme les bas-reliefs décoratifs du petit temple se sont en partie conservés, la découverte de M. Cavvadias comporte aussi des conséquences pleines d'intérêt pour l'histoire de la sculpture attique. Les exposer ici nous entraînerait trop loin. Il suffit d'avoir signalé à toute l'attention des archéologues une des inscriptions les plus importantes que le sol d'Athènes ait rendues depuis longtemps.

M. Clermont-Ganneau achève la lecture de son mémoire sur *La basilique du Saint-Sépulcre* (*mosquée d'Omar*). Il s'attache à démontrer, dans cette dernière partie, que l'inscription coufique, déchiffrée et commentée par lui dans une séance précédente, permet de trancher d'une façon définitive, bien qu'assez inattendue, une question de haute archéologie chrétienne des plus débattues : celle de la position et de l'orientation de cette célèbre basilique, aujourd'hui détruite, que Constantin et sainte Hélène avaient élevée sur l'emplacement de la Passion. Ce document prouve, contrairement à une nouvelle théorie soutenue par l'école allemande, que la façade de cette basilique regardait l'est et non l'ouest et qu'on accédait aux portes d'entrée par un escalier monumental occupant presque toute la largeur de la facade et débou-

chant sous un grand vestibule à colonnades. C'est dans ce vestibule même que, plusieurs siècles plus tard, les Musulmans avaient établi une mosquée à l'endroit où selon eux, après la reddition de Jérusalem, le calife Omar avait fait ses dévotions, et c'est de cette mosquée que parle la vieille inscription arabe récemment découverte. Nous avons donc désormais un point de repère matériel, rigoureusement déterminé sur le terrain et qui devra servir de base à toutes les restitutions qu'on pourra, à l'avenir, tenter de cet édifice fameux, premier berceau du christianisme officiel.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Société de secours des amis des sciences. Compte rendu du trente-septième exercice. Séance publique annuelle, tenue le 29 avril 1897 (Paris, 1897, in-8°);

Rozprawy Akademii Umiejętności. Wydział filologiczny, serya II, tom X (Krakowie, 1897, in-8°);

Biblioteka Pisarzów Polskich. I. Stoka, M. Pudlowskiego i I. A. Kmity, Powieści Wierszowane, 1564-1610, wydal Samuel Adalberg (Kraków, 1897, in-8°).

M. G. Perrot offre, au nom de l'auteur, un volume intitulé : *Catalogue of the greek coins of Lycia, Pamphylia and Pisidia*, by George-Francis Hill, fellow of University College, London (London, 1897, in-8°).

«Le volume que je suis chargé d'offrir à l'Académie, de la part des *trustees* du British Museum, fait partie d'une suite de volumes dont la publication se poursuit avec rapidité et qui, d'ici à peu d'années, aura mis les richesses du cabinet de Londres à la portée de tous les numismatistes. Le volume CXXII a 353 pages, 24 planches et une carte. Suivant le plan adopté pour toute la collection, le volume s'ouvre par une introduction de CXXII pages où sont traitées toutes les questions qui ont trait au monnayage des pays dont le nom figure sur le titre. Quand les volumes auront achevé de paraître, on aura, dans ces introductions, une histoire complète de tout le monnayage de l'antiquité. On ne peut que rendre

hommage à l'activité avec laquelle M. Barclay Head, aujourd'hui conservateur du cabinet, dirige la rédaction et l'impression de cette précieuse série d'études.»

M. Barbier de Meynard présente, de la part du traducteur, un ouvrage intitulé : *Maçoudi. Le livre de l'avertissement et de la revision,* traduit par M. B. Carra de Vaux (Paris, 1896, in-8°, xii et 570 pages).

«La Société asiatique a inauguré, il y a près d'un demi-siècle, une collection d'ouvrages orientaux dont un des principaux est la vaste compilation connue sous le nom de *Prairies d'or*. Il ne m'appartient pas d'insister sur cette publication que la Société avait bien voulu me confier, mais je crois pouvoir affirmer qu'en répandant parmi les orientalistes, et au prix de sacrifices onéreux, une série de textes inédits, riches en renseignements de toutes sortes, notre Société a bien mérité du monde savant. Maçoudi a, pour les études orientales, une importance égale à celle d'Hérodote pour les études classiques. Doué d'une curiosité et d'une activité scientifiques peu communes, voyageur intrépide, il parcourut plusieurs fois le monde musulman et consigna le résultat de ses études et de ses explorations dans un grand nombre de traités qui, pour la plupart, ne nous ont pas été conservés. Leurs développements ont sans doute effrayé les copistes, et nous ne possédons plus de cet écrivain infatigable que deux ouvrages, les *Prairies d'or* et le *Livre de l'avertissement,* qui, à certains égards, ne sont l'un et l'autre que l'index détaillé de ses grandes compositions, index immense cependant, puisque les *Prairies d'or* avec la traduction ne forment pas moins de neuf volumes. Le *Livre de l'avertissement,* que Maçoudi rédigea peu de temps avant sa mort, a, il est vrai, des proportions plus modestes; et l'auteur, selon sa coutume, y résume encore ses écrits précédents, mais il y ajoute une foule de notions nouvelles qui sont du plus haut intérêt pour les sciences exactes, l'astronomie, la géographie, l'étude du néoplatonisme et des sectes musulmanes.

«C'est un de mes regrets les plus vifs de n'avoir pu publier moi-même ce complément indispensable des *Prairies d'or,* mais le seul manuscrit connu alors du *Livre de l'avertissement* était trop défectueux pour servir de base à une édition critique. Un des plus savants orientalistes étrangers, M. de Goeje, de l'Université de Leyde, a été plus heureux : une nouvelle et meilleure copie, acquise plus tard par le Bristish Museum, lui a permis de restituer le texte arabe et de le publier. La tâche restait encore très difficile et, pour la mener à bonne fin, il a fallu la sûreté de ju-

gement, la connaissance profonde des textes historiques, l'érudition impeccable que l'on reconnaît chez M. de Goeje.

«La Société asiatique a pensé qu'un document de cette importance méritait d'être rendu accessible au monde savant, et, après avoir obtenu le consentement de l'éditeur hollandais, elle a confié le soin de le traduire à M. Carra de Vaux, avantageusement connu déjà par ses recherches dans le domaine scientifique des Arabes. Bien que cette entreprise ait été singulièrement simplifiée par la correction du texte, elle présentait encore de nombreuses difficultés, car Maçoudi fait souvent allusion, dans son livre, à plusieurs de ses écrits perdus pour nous; il touche à tous les sujets, mais avec précipitation, et son style devient heurté, concis et quelquefois peu intelligible. Le traducteur français a surmonté tous ces obstacles avec succès; sa traduction, nette, précise, est moulée sur le texte arabe, tout en conservant le tour et la clarté de notre langue. Les annotations qui l'accompagnent éclaircissent les passages douteux et un index détaillé facilite les recherches du lecteur. Cette nouvelle publication de la Société asiatique sera donc accueillie avec faveur, car elle embrasse tout le champ des connaissances humaines au moyen âge, à une époque où la culture intellectuelle de l'Orient musulman devançait celle du monde occidental.»

M. de Boislisle offre à l'Académie le tome XIII de son édition des *Mémoires de Saint-Simon* (Paris, 1897, in-8°).

M. Heuzey fait hommage, au nom des auteurs, des publications suivantes :

1° *Historia de el arte griego*, par José Ramon Mélida (Madrid, in-16);

2° Musée du Louvre. Département des Antiquités orientales. *Tablettes chaldéennes inédites*, par M. François Thureau-Dangin (Paris, 1897, in-8°).

M. Heuzey offre en outre à l'Académie les livraisons 2 et 3 du troisième volume de la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, publiée sous sa direction et sous celle de MM. Oppert, membre de l'Institut, et Ledrain, professeur à l'École du Louvre (Paris, 1897, gr. in-8°).

M. Maspero offre, au nom de l'auteur, M. Édouard Naville, un mémoire intitulé : *La succession des Thoutmès, d'après un mémoire récent* (Berlin, in-4°; extrait de la *Zeitschrift für ægyptische Sprache*, t. XXXV).

M. Sethe a proposé récemment un classement nouveau des monuments

relatifs aux trois premiers Thoutmosis; il en est résulté une conception de leur histoire assez différente de celle qui a prévalu jusqu'à présent dans nos histoires, et en tout cas assez compliquée. M. Naville a entrepris de remettre les choses au point où elles étaient auparavant et de justifier le classement ancien. La thèse de M. Sethe et la contre-thèse de M. Naville reposent toutes deux sur tant d'analyses minutieuses et exigent l'examen de tant de détails techniques qu'il m'est impossible d'en résumer ici même les arguments principaux. Ce qui donne un poids particulier à l'opinion de M. Naville, c'est qu'elle repose sur une étude personnelle des monuments que M. Sethe n'a pu connaître que par les copies d'autrui; c'est à Déir el-Baharî même, dans ce temple qu'il a tant contribué à remettre en lumière, qu'il l'a formée, et, jusqu'à nouvel ordre, je ne puis que me ranger de son côté.»

M. Paul Viollet a la parole pour un hommage :

«M. F. de Mély m'a chargé d'offrir à l'Académie un mémoire intitulé : *Les reliques de Constantinople au XIIIe siècle. La sainte Lance* (Lille, 1897, in-4°; extrait de la *Revue de l'art chrétien*). Tous ceux qui s'intéressent à cette question délicate liront avec un grand profit cette étude attentive et scrupuleusement minutieuse. Mon attention a été notamment attirée par un passage relatif à la sainte Lance de Rome, dont M. de Mély n'a pu obtenir la photographie. — «De renseignements que j'ai «tout lieu de croire absolument certains, écrit M. de Mély, il semble «résulter que le refus de communiquer, même dans un but essentielle«ment scientifique, la photographie de la sainte Lance, dépendrait de «circonstances absolument exceptionnelles. On m'affirma, et d'une source «des plus autorisées, que la sainte Lance actuellement présentée à la «vénération des fidèles n'est qu'un *ectypon*, fait il y a quelques années, «à un moment où le Saint Père, menacé d'un départ précipité, ne vou«lant pas laisser derrière lui une des plus précieuses reliques de la Pas«sion, aurait fait mettre dans le reliquaire un fac-similé, alors qu'il con«fiait la vraie relique aux soins d'un cardinal.»

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 12 NOVEMBRE 1897.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. HÉRON DE VILLEFOSSE,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1897.

Messieurs,

Il existe encore des gens qui poussent le scepticisme jusqu'à douter de l'utilité des Académies. Pour les amener à des sentiments plus équitables, il suffirait, sans doute, de les inviter à prendre place en cette enceinte le jour où votre président est appelé à vous rendre compte des travaux de l'année. Et cependant celui auquel vous confiez cette tâche doit s'interdire toute incursion sur le terrain de vos travaux personnels. Il ne peut parler, même brièvement, des ouvrages dont vous avez la direction et dont les séries s'augmentent de jour en jour : il n'en aurait pas le temps. C'est d'ailleurs un devoir réservé à notre savant Secrétaire perpétuel, devoir dont il s'acquitte avec une fidélité et une délicatesse auxquelles je me plais à rendre hommage.

Le temps manquerait aussi pour vous entretenir, même d'une manière rapide, de ce qui s'est passé dans vos réunions hebdomadaires. La presse, heureusement, en informe sans retard le public; les Comptes rendus de l'Académie en contiennent la version officielle. Il suffit donc de les parcourir pour reconnaître l'importance et la variété de vos études, pour

constater que votre activité, sans jamais abandonner les domaines qu'elle a depuis longtemps conquis et si fructueusement cultivés, se porte sans cesse vers des régions nouvelles, encore inexplorées, où elle prépare à la science française une abondante moisson et de nouveaux succès.

Je me contenterai de rappeler, non sans orgueil, que cette année les communications faites en séance par nos confrères ou par des savants étrangers ont été plus nombreuses, plus intéressantes que jamais; que même pendant les mois d'été, à l'époque où beaucoup d'entre nous profitent des beaux jours pour entreprendre quelque voyage utile ou pour goûter aux champs un repos bien mérité, les séances n'ont pas été levées une seule fois avant l'heure réglementaire. Votre président est même obligé de confesser qu'en plus d'une occasion il a cru pouvoir les prolonger de quelques minutes afin de ne pas interrompre une lecture déjà fort avancée. C'est un péché pour lequel il compte sur votre indulgence et même sur votre absolution.

Les concours que vous avez à juger deviennent de plus en plus nombreux. Vous ne pouvez que vous en réjouir et souhaiter longue durée au mouvement scientifique dont vous avez ainsi sous les yeux des témoignages convaincants. Souffrez que je vous parle tout d'abord d'un des plus importants.

Six ouvrages, sans compter ceux qui étaient en possession, se disputaient cette année les prix fondés par le baron Gobert. Vous avez accordé le premier prix à M. Frantz Funck-Brentano, pour un volume intitulé : *Les origines de la guerre de Cent ans; Philippe le Bel en Flandre,* auquel était joint un autre volume formant en quelque sorte un recueil de pièces justificatives du premier et portant le titre : *Additions au* Codex diplomaticus Flandriæ *de M. le comte de Limbourg-Stirum.*

La lutte de Philippe le Bel contre la Flandre a été souvent

étudiée. Les historiens français et flamands lui ont fait, dans leurs écrits, une place proportionnée à son importance. M. Funck-Brentano a réussi a rajeunir complètement, sinon à renouveler dans toutes ses parties, un sujet déjà tant de fois traité. Ceux qui l'avaient précédé s'étaient inspirés presque exclusivement de récits postérieurs aux événements qu'ils racontaient; il a employé une méthode complètement différente : son livre est uniquement fondé sur des documents contemporains, empruntés de préférence aux sources diplomatiques.

En France, en Belgique, en Angleterre, il a récolté à profusion des documents nouveaux à l'aide desquels il a précisé bien des faits et rectifié beaucoup d'erreurs; il a pu rendre compte des événements dans tous leurs détails et en démontrer la complexité. Cette richesse d'informations de première main a eu un autre résultat plus important encore : elle a mis en lumière un facteur jusqu'ici négligé par les historiens, la condition sociale de la Flandre à la fin du XIIIe siècle. L'auteur, au début de son livre, a tracé un curieux tableau de cette province et, au cours de son récit, il s'est constamment appliqué à montrer l'influence de la situation économique et des faits sociaux sur l'histoire politique. Peut-être s'est-il laissé entraîner à quelque exagération. Si l'on ne peut douter des conditions particulières faites par l'état social à la guerre et à la diplomatie, et surtout des difficultés qui en sont résultées pour la politique du roi de France, il est cependant permis de se demander si ce n'est pas aller un peu loin que d'y chercher la cause première de tous les événements et la cause déterminante de chacun d'eux. On peut continuer à croire, par exemple, que l'armée française a dû sa défaite, à Courtrai, à l'impéritie de Robert d'Artois et aux habiles dispositions de Guillaume de Juliers, sans voir dans cette journée la victoire inéluctable de la démocratie sur la chevalerie. Quoi qu'il en soit, M. Funck-Brentano a mis en pleine lumière l'habileté

politique de Philippe le Bel. On n'oserait dire qu'il n'ait pas quelquefois fait honneur au roi de France d'intentions qu'il n'a peut-être jamais eues, ni qu'il se soit toujours suffisamment gardé d'un excès d'admiration pour la personne de son héros; mais il faut louer sans réserve la dextérité avec laquelle il a su débrouiller l'écheveau, en apparence inextricable, des affaires flamandes et la lucidité dont il a fait preuve en les exposant. S'il n'a pas réussi à déchirer le voile qui couvre la figure encore énigmatique de Philippe le Bel, il l'a du moins habilement soulevé. Il a montré que la politique de ce prince avait été dirigée par des vues absolument personnelles, et que, désormais, dans les hommes qui passent pour avoir été ses conseillers les plus écoutés, il ne faut plus voir que des agents et non des inspirateurs.

L'ouvrage auquel vous avez accordé le second prix : *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne jusqu'au commencement du XIVe siècle,* nous transporte à l'autre extrémité de la France, au pied des Pyrénées. Il a pour auteur M. Ch. Baudon de Mony. C'est, comme le précédent, le développement d'une thèse présentée, il y a quelques années, à l'École des chartes. La question est d'une grande nouveauté, les historiens locaux ne l'avaient pas même effleurée. La Catalogne a toujours eu les plus grandes affinités avec nos provinces méridionales. Sous Charlemagne, les deux versants des Pyrénées faisaient partie de l'Empire; les relations s'affaiblirent sous les derniers Carolingiens, et les comtés d'Urgel, de Cerdagne, de Bésalu et de Palliar devinrent à peu près indépendants. Au XIIe siècle commença une guerre féodale pendant laquelle les seigneurs du versant méridional des Pyrénées entrèrent en conflit, tantôt ensemble, tantôt avec les comtes de Foix. Au XIVe siècle, ces longues guerres se terminèrent par l'asservissement complet de tous les opposants, et la maison de Foix garda la Catalogne jusqu'au temps de Ferdinand le Catholique. Dom Vais-

sette, P. de Marca, Zurita ont dit à peine quelques mots de ces luttes séculaires, mais ils n'ont jamais cherché à en écrire l'histoire, ni à découvrir les liens qui les rattachaient les unes aux autres. Et cependant la question a longtemps gardé son actualité; peut-être la conserve-t-elle encore. Quoi qu'il en soit, nos rois de France, héritiers de la maison de Foix, ont revendiqué à plusieurs reprises et reconquis plus ou moins complètement la Catalogne. M. Baudon de Mony a eu le rare mérite d'aborder courageusement un sujet neuf, sur lequel il n'avait ni à contredire, ni à suivre aucun précurseur. Depuis longtemps au courant des questions pyrénéennes, il ne s'est jamais écarté des limites qu'il s'était tracées. On ne saurait lui reprocher d'avoir versé dans l'histoire générale : il a toujours évité cet écueil, même à l'occasion de la guerre des Albigeois, même à propos des croisades, dont le grand mouvement pouvait offrir à un jeune historien plus d'une tentation séduisante. Son œuvre doit être tenue en sérieuse estime.

L'an dernier, l'archéologie avait obtenu au concours des *Antiquités de la France* plus de récompenses qu'elle n'en remporte d'ordinaire. Cette année, la prédominance des études historiques est frappante; les concurrents que vous avez distingués sont tous des historiens.

La première médaille a été décernée à M. C.-J. Beautemps-Beaupré, pour son ouvrage sur les *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe siècle*. Cet ouvrage comprend aujourd'hui huit volumes et constitue un répertoire du plus grand prix pour l'histoire du droit dans les deux provinces. Il permet d'en suivre de siècle en siècle le développement et de mesurer l'influence croissante du droit romain et du droit parisien, ces deux facteurs principaux de l'unification du droit français. L'histoire des juridictions pendant la période féodale, qui fait suite à la collection des textes, comprend une série

de commentaires et d'études détaillées sur les actes réunis dans la première partie. Les quatre premiers volumes, soumis à l'Académie en 1883, avaient déjà obtenu la première médaille à ce même concours. Bien qu'il ne soit pas dans les habitudes de la Commission de récompenser deux fois le même ouvrage, elle n'a pas hésité à accorder une nouvelle distinction à une œuvre aussi méritoire, qui représente toute une existence d'étude et de labeur. Son suffrage est l'écho de la reconnaissance des travailleurs.

La seconde médaille est attribuée à une *Histoire des relations de la France avec Venise, du* XIII*e siècle à l'avènement de Charles VIII*. L'auteur, M. P.-M. Perret, est mort récemment, après avoir traité ce sujet complexe et difficile à l'aide de documents pour la plupart inédits. S'il avait vécu, il aurait certainement développé les deux premiers chapitres, qui résument un peu trop brièvement l'histoire de Venise dans ses rapports avec la France au XIIIe et au XIVe siècle. L'ouvrage devient véritablement original et profond à partir du règne de Charles VII. Là, même après le marquis de Beaucourt, M. Perret a trouvé moyen de renouveler le sujet par l'apport de faits nouveaux qui permettent une appréciation plus sûre tant de la politique française que de la politique vénitienne. Toutes les parties de son œuvre portent l'empreinte d'une maturité d'esprit et d'une rigueur de méthode qui en assurent le succès et la durée. La mort a frappé M. Perret en plein travail; elle nous a ravi un historien qui donnait de belles espérances pour l'avenir.

M. R. Merlet a obtenu la troisième médaille pour un volume intitulé *La chronique de Nantes;* cette chronique est un document de haute valeur pour l'histoire de la Bretagne du IXe au Xe siècle. L'original, conservé jadis à Nantes, est perdu, semble-t-il, depuis la Renaissance. M. Merlet l'a ingénieusement reconstitué à l'aide d'une compilation rédigée au XIe siècle

et de fragments copiés ou publiés à différentes époques. Le caractère essentiellement nantais et, par suite, *anti-breton* de plusieurs articles est très bien expliqué par l'auteur, mais on doit particulièrement louer les pages consacrées à l'examen d'un texte que Sirmond avait découvert dans un manuscrit du Mont-Saint-Michel, et qu'il a publié sous le titre de *Indiculus de episcoporum Britonum depositione.* Bien que ses arguments n'aient pas encore été acceptés sans réserve, ils méritent d'être pris en sérieuse considération; on devra en tenir grand compte à l'avenir pour comprendre et juger la politique de Nomenoé.

Votre Commission a réclamé une médaille supplémentaire afin de mettre en relief une excellente publication due à M. Jean Lemoine, *La chronique de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis.* M. Lemoine a fait preuve d'une sagacité remarquable en étudiant l'activité historique des moines de Saint-Denis au XIVe siècle. Pour cette époque on ne savait encore que les noms de deux chroniqueurs, Guillaume de Nangis et le moine Yves. Le nouveau texte contient, en 1329, celui de Richard Lescot. Tout ce qui pouvait être connu de la vie et des écrits de ce personnage a été mis en lumière par l'éditeur qui, en même temps, a indiqué la part prise par Richard Lescot dans la continuation de Guillaume de Nangis et qui a montré comment Richard avait été continué lui-même. Cette découverte a une importance capitale : l'exposé méthodique et clair dont elle a été l'objet en accroît encore la valeur.

C'est une curieuse affaire que le *Procès de Guichard, évêque de Troyes,* publié par M. Abel Rigault, auquel revient la première mention. L'évêque Guichard était accusé de nombreux méfaits, entre autres de l'envoûtement de la reine de France, femme de Philippe le Bel, et de l'empoisonnement de la reine douairière de Navarre. Ce grand procès de sorcellerie ne dura pas moins de cinq années, de 1308 à 1313. Si l'histoire générale n'a que peu à glaner parmi les faits si nombreux recueillis

par M. Rigault, il faut convenir que cette cause célèbre forme un chapitre, singulièrement instructif, de l'histoire des mœurs au début du XIVe siècle. L'érudit auquel nous en devons une si parfaite connaissance s'est montré à la hauteur de la tâche qu'il avait assumée.

La deuxième mention a été donnée à M. Jules Chevalier pour un *Essai historique sur l'église et la ville de Die*, monographie composée avec soin, pleine de renseignements et de faits. Doit-on reprocher à l'auteur d'avoir quelquefois arrêté la marche de son récit par l'exposé de questions qui ne s'y rattachent pas directement : c'est là un écueil auquel il est bien rare d'échapper quand on poursuit, à travers les siècles et les révolutions politiques, la recherche des événements dont une ville a été le théâtre. Il serait à souhaiter que nous eussions pour beaucoup de cités françaises des histoires aussi consciencieusement étudiées et témoignant de connaissances aussi étendues.

L'importance et l'originalité de la *Gallia Judaica* de M. H. Gross ont frappé votre Commission, qui lui a décerné la troisième mention. C'est un dictionnaire géographique en même temps qu'un dictionnaire biographique. M. Gross a voulu, d'une part, donner les formes hébraïques des noms de lieux de la France; d'autre part, faire, à propos de chaque ville, la biographie des Juifs notables qui y sont nés ou qui y ont vécu. Fruit de recherches étendues et difficiles, ce recueil est destiné à rendre service à la science, conjointement avec le grand travail sur les rabbins français publié dans l'*Histoire littéraire*.

M. E. Laurain a obtenu la quatrième mention pour un *Essai sur les Présidiaux*, histoire complète d'une institution judiciaire qui, créée en 1552, a duré jusqu'à la Révolution. Le sujet était connu dans ses grandes lignes, mais les recherches de M. Laurain l'ont suffisamment renouvelé pour que l'on

puisse rendre hommage non seulement à l'exactitude de l'auteur, mais encore à l'originalité et à la vigueur de son esprit.

MM. Louis de Santi et Vidal reçoivent la cinquième mention pour la publication de *Deux livres de raison*, rédigés l'un et l'autre en langue vulgaire de l'Albigeois. Ces livres sont d'inégale importance : le second, celui de Guilhem Masenx, fermier de la commanderie de Saint-André de Gaillac et marchand, fournit de curieux renseignements sur le commerce et sur l'exploitation des terres au commencement du XVIe siècle. L'introduction, très considérable, contient beaucoup d'informations précieuses sur le négoce, l'industrie, la condition des ouvriers, les impôts, les poids et mesures en Albigeois : on la consultera avec profit.

Le titulaire de la sixième mention est M. H. Malo. Son mémoire manuscrit, *Renaud de Dammartin et la coalition de Bouvines*, fondé sur de nombreux documents, est écrit avec facilité et apporte une utile contribution à l'étude du règne de Philippe Auguste. Si l'auteur a parfois dépassé, dans ses affirmations, les données de ses sources; s'il n'a pas toujours su se mettre en garde contre des généralisations trop hardies, ces défauts disparaîtront certainement au moment où, encouragé par le témoignage de l'Académie, il revisera son travail et se décidera à le publier.

Dans ce concours particulièrement important, votre Commission a dû laisser de côté, faute de pouvoir augmenter le nombre des mentions dont elle dispose, plusieurs ouvrages auxquels elle a voulu du moins accorder, en vous les signalant, une marque d'estime. Ce sont le *Cartulaire de Saint-Louis de Béthune*, publié par le comte B. de Loisne; le *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, publié par MM. Léon Maître et P. de Berthou; *La chartreuse du Port-Sainte-Marie en Auvergne*, par M. l'abbé Mioche; *L'église abbatiale de Preuilly-*

sur-Claise, par l'abbé Picardat, et un excellent petit précis publié par MM. Bleicher et Beaupré sous ce titre, qu'il porte à bon droit, *Guide pour les recherches archéologiques dans l'Est de la France*. — La *Collection des textes pour servir à l'étude de l'enseignement de l'histoire*, formée sous les auspices de la Société historique, ne rentrait pas dans les conditions du concours, mais l'occasion est bonne pour reconnaître l'utilité de cette série de volumes et pour remercier la Société et les érudits qui ont entrepris de les mettre au jour.

Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, devait être décerné à l'auteur du meilleur ouvrage de numismatique ancienne, paru depuis le mois de janvier 1895. Vous l'avez accordé à M. Adrien Blanchet, dont les travaux témoignent d'une activité scientifique très louable. Deux de ses ouvrages, l'un sur les *Monnaies grecques*, l'autre sur les *Monnaies romaines*, ont pour principal objet la vulgarisation de la numismatique; mais ces deux volumes ne sont pas de simples compilations. M. Blanchet a trouvé des arguments nouveaux pour mettre en évidence l'utilité pratique de la numismatique; il a su les exposer avec des vues personnelles qui donnent à ses travaux une réelle originalité. En outre, dans une série de mémoires détachés, il a éclairci bon nombre de questions relatives à la numismatique romaine.

L'Académie avait proposé cette année, pour le prix ordinaire, le sujet suivant : *Etudier, d'après les inscriptions cunéiformes et les monuments figurés, les divinités et les cultes de la Chaldée et de l'Assyrie.* Aucun mémoire n'a été adressé sur cette question.

Le prix annuel de la fondation Bordin n'a pas été non plus attribué, la question proposée par l'Académie étant également

restée sans réponse. Mais le prix extraordinaire biennal de la même fondation est décerné à M. l'abbé Chabot, pour deux ouvrages d'érudition orientale. Le premier est l'*Histoire de Mar Jabalaha III, patriarche des Nestoriens*. C'est sur le texte syriaque de ce document fort rare qu'il a établi sa traduction et son commentaire. Ce travail témoigne d'une connaissance sérieuse de la langue syriaque; on y constate un effort persévérant pour éclaircir toutes les particularités historiques et géographiques. Le second ouvrage a trait à la *Chronique attribuée à Denys de Tell Mahré, patriarche des chrétiens jacobites*. M. l'abbé Chabot a entrepris la publication et la traduction de la dernière partie de cette chronique, qui comprend la période s'étendant depuis la mort de Justin II jusqu'à l'année 775 de notre ère. Ce texte contient des détails curieux non seulement sur les événements politiques, les guerres, les calamités publiques, mais aussi sur les rapports des communautés chrétiennes avec les autorités musulmanes et les khalifes eux-mêmes. Ces deux publications ont rendu à la philologie et à l'histoire un service qui méritait d'être signalé.

Pour le concours du prix triennal de bibliographie savante fondé par M. Brunet, vous avez partagé le prix entre trois concurrents.

Quinze cents francs ont été accordés à M. Claudin, dont l'Académie a déjà plus d'une fois récompensé les recherches. Ses deux volumes sur les *Origines de l'imprimerie à Poitiers, Limoges, Bordeaux,* ainsi que divers fascicules consacrés aux antiquités typographiques de plusieurs autres villes de France, se recommandent par l'excellence de la méthode et par l'importance des résultats obtenus. Beaucoup des livres qu'il a décrits et qui forment la base de ses déductions étaient restés complètement inconnus. Mais M. Claudin ne se borne pas à étudier les livres avec la compétence d'un critique très expert,

il excelle encore à découvrir ou à interpréter des particularités curieuses dans les pièces en prose ou en vers par lesquelles commencent et finissent beaucoup d'ouvrages du XVe et du XVIe siècle. En même temps qu'il écrit l'histoire d'un grand nombre d'ateliers typographiques français, il nous fait assister à la renaissance des études classiques dans plusieurs de nos provinces; il tire de l'oubli les noms de différents humanistes, d'un ordre secondaire il est vrai, mais dont les travaux méritent cependant de fixer notre attention.

Quinze cents francs ont été également accordés à M. Émile Legrand pour sa *Bibliographie hellénique*, ou description raisonnée des ouvrages publiés par les Grecs au XVIIe siècle, qui forme le complément naturel de ses recherches analogues sur le XVe et le XVIe siècle. M. Legrand a vu par lui-même ou connu par les descriptions précises de ses correspondants un nombre considérable d'ouvrages rares ou difficiles à rencontrer : il en a discuté avec le plus grand soin, quand il le fallait, l'attribution, la date et le caractère. A ces indications, purement bibliographiques, il a joint de nombreuses biographies. C'est un véritable monument d'érudition bibliographique qui couronne dignement les travaux antérieurs du même savant sur l'activité littéraire de la Grèce postérieurement à la prise de Constantinople.

Mille francs ont été accordés à M. Monceaux pour un ouvrage intitulé : *Les Le Rouge de Chablis, calligraphes miniaturistes, graveurs et imprimeurs*. Ces Le Rouge, de 1471 à 1537, ont exercé leur art à Venise, à Pignerol, à Milan, à Troyes et à Paris. M. Monceaux a réuni des documents importants pour établir les attachantes biographies de ces maîtres imprimeurs et pour dresser le catalogue des œuvres sorties de leurs presses. Il est arrivé à jeter ainsi une lumière nouvelle sur les origines de l'imprimerie et sur l'histoire de l'illustration des livres par la gravure. De nombreuses reproductions de planches an-

ciennes ou de fragments de textes rares augmentent l'intérêt que présente le travail si consciencieux de M. Monceaux.

Le prix fondé par notre confrère Stanislas Julien en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine est décerné cette année à M. Édouard Chavannes, pour les deux premiers volumes de sa traduction des *Mémoires historiques de Se-ma-Ts'ien*. Cet auteur était né dans la province actuelle de Chansi, vers l'année 150 avant l'ère chrétienne : son ouvrage contient les renseignements les plus curieux sur l'histoire ancienne de la Chine, sur les arts, l'industrie et la religion du pays. La traduction de M. Chavannes se recommande par une exactitude scrupuleuse, par une richesse particulière de notes et d'éclaircissements; l'étude des sources où Se-ma-Ts'ien a puisé ses documents est un morceau tout à fait remarquable. C'est la première fois qu'une méthode de critique rigoureuse et précise est appliquée à un historien chinois.

La Commission a regretté de ne pouvoir récompenser en même temps l'ouvrage de M. Schegel, *La loi du parallélisme en style chinois*, très important, très neuf, mais qui eût gagné à se présenter sous un aspect plus dogmatique ou, tout au moins, à être suivi de conclusions précises, où les lois du parallélisme auraient été formulées.

Comme Stanislas Julien, notre confrère le marquis de la Grange a voulu encourager après sa mort les études qu'il avait aimées pendant sa vie : il a fondé un prix en faveur de publications sur les anciens poètes de la France. Les plus récents travaux sur ce sujet n'ayant pas paru présenter un intérêt suffisant, votre Commission a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de donner ce prix.

Le prix de la fondation Joseph Saintour devait être décerné au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er jan-

vier 1894. Il a été attribué à M. Casanova, attaché au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, pour l'*Histoire de la citadelle du Caire*. Pendant plus de quatre siècles, cette histoire est presque celle de l'Égypte, la citadelle du Caire ayant été le théâtre de toutes les révolutions qui ont amené successivement sur le trône les différentes dynasties. L'auteur a surtout insisté sur les souverains mamlouks, dont la puissance correspond à la phase la plus brillante de l'Égypte musulmane. Très versé dans la connaissance de la langue arabe, il a fait preuve de qualités remarquables en examinant certaines difficultés topographiques ; il a montré surtout un goût sûr et exercé en étudiant les grands monuments d'architecture dont les Mamlouks ont enrichi la capitale de l'Égypte.

L'Académie accorde en outre une récompense de 1,000 francs à M. le professeur J. Kirste pour diverses publications relatives à la lexicographie et à la grammaire sanscrites. M. Kirste possède un savoir philologique étendu, solide, précis, une habileté à se mouvoir parmi des problèmes de phonétique ténus et compliqués, une facilité surprenante à s'orienter dans une littérature singulièrement épineuse et subtile. Ce sont là des mérites que l'Académie cherche d'autant plus à relever, que le nombre des spécialistes dont l'estime reconnaissante peut récompenser des recherches aussi laborieuses est plus limité.

M. Moïse Schwab, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, reçoit aussi une récompense de 500 francs pour son *Vocabulaire de l'Angélologie*, qui renferme la nomenclature, par ordre alphabétique, des noms d'anges et de démons usités au moyen âge dans la mystique de tous les peuples. Pour élucider le plus grand nombre possible de ces termes bizarres, créés de façon à ne pas être compris du vulgaire, M. Schwab s'est livré à des recherches méritoires.

Pour la première fois, vous avez été appelés cette année à décerner le prix de la fondation Estrade-Delcros. Ce généreux donateur, en léguant toute sa fortune à l'Institut, a laissé à chacune des Académies une grande liberté pour l'attribution du prix qui porte son nom. Votre choix s'est porté sur un ouvrage spécial, mais qui touche à l'une des branches les plus solides et les plus étendues de l'archéologie classique, le *Catalogue des vases antiques du Louvre* et l'*Album* qui en forme le complément. La collection céramique du Louvre compte plus de 6,000 vases; M. Edmond Pottier a examiné, décrit et classé tous ces monuments avec une rare compétence. Il n'a pas reculé devant une entreprise aussi laborieuse et qui exigeait des recherches si multipliées. Son œuvre est absolument personnelle et originale : elle n'a rien de commun avec certains classements superficiels dont le caractère est plutôt administratif que scientifique. La première partie, aujourd'hui terminée, forme un tout harmonieux et complet en lui-même; elle embrasse la période des origines, la plus complexe et la plus difficile à débrouiller en même temps que la plus instructive. La nouveauté des déductions que M. Pottier a tirées de ses études pour l'histoire de la céramique, et aussi pour l'histoire générale de l'antiquité, devait être signalée. En lui accordant ce prix, l'Académie entend récompenser aussi l'ensemble des travaux et les efforts désintéressés d'un des meilleurs ouvriers de la science.

L'importante et utile fondation à laquelle est attaché le nom de M. Benoît Garnier vous permet de subventionner des voyages d'exploration scientifique dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie. Une nouvelle somme de 3,000 francs a été mise à la disposition de M. Foucher, pour achever les études qu'il avait entreprises dans le nord-ouest de l'Inde. Ce savant rentre en France après avoir voyagé pen-

dant deux années. Il a conduit des fouilles fructueuses, il a exécuté trois cents clichés photographiques, il a acquis de précieux manuscrits et des monnaies, il vous a envoyé quinze caisses de sculptures originales; et, chose surprenante, il vous rapporte de l'argent, n'étant pas parvenu à dépenser entièrement les différentes sommes que l'Académie avait mises à sa disposition. Votre confiance était bien placée.

Vous avez fait un placement du même genre en donnant 5,000 francs au R. P. Hacquart, de la congrégation des Pères Blancs, qui vous a envoyé un *Essai de grammaire bambara*, qui vient d'achever un dictionnaire de la même langue et qui se dispose à entreprendre un nouveau voyage au Niger pour y étudier les dialectes des Touaregs du Sud. Il accomplit une œuvre plus belle et meilleure encore en apportant aux indigènes du centre de l'Afrique les bienfaits de la paix et de la civilisation, en leur apprenant à aimer le nom de la France.

Une subvention de 8,000 francs a été accordée à M. Sylvain Lévi, professeur au Collège de France, pour lui permettre de continuer ses recherches sur le bouddhisme dans les régions sub-himalayennes. M. Lévi se propose d'étudier en particulier les versions chinoises de certains textes sanscrits, exécutées au cours des dix premiers siècles de l'ère chrétienne et dont la masse colossale rend à l'Inde un passé et des documents qu'on eût pu croire irrémédiablement perdus.

Enfin une dernière subvention de 20,000 francs, sur la même fondation, a été votée à M. Ch.-E. Bonin, archiviste paléographe, qui s'est écarté des routes que l'École des chartes n'ouvre pas toujours à ses anciens élèves, pour se rendre en Indo-Chine, où il occupe le poste de vice-résident de France. M. Bonin est chargé, pour la seconde fois, d'une mission dans la haute Asie. Ce nouveau voyage durera deux années: tout fait espérer qu'il aura, comme le premier, pour l'histoire, la géographie et l'archéologie les résultats les plus satisfaisants.

Mais il y a des contrées plus facilement abordables que celles dont je viens de parler; on y fait aussi des voyages et des fouilles, vous consacrez une partie des revenus du legs Piot à les encourager. C'est ainsi que vous avez accordé une somme de 2,500 francs à M. E. Bertaux pour continuer ses recherches sur l'histoire des arts dans l'Italie méridionale : je vous entretiendrai tout à l'heure des résultats de son voyage. M. J. Delamarre, ancien élève de l'École pratique des hautes études, a obtenu de vous 2,000 francs pour exécuter des fouilles dans l'île d'Amorgos sur l'emplacement des villes d'Arcesine et de Minoa. M. P. Pâris, professeur d'archéologie à l'Université de Bordeaux, a reçu également 2,000 francs pour étudier dans les musées royaux et provinciaux d'Espagne les monuments indigènes, phéniciens, grecs et romains, et pour recueillir les matériaux d'une histoire de l'art et de la civilisation dans l'antique Ibérie : déjà il a rempli une partie de ce programme; il a signalé un monument particulièrement précieux, dont vous connaissez tout l'intérêt. Enfin vous avez donné 1,000 francs à M. Toutain pour rechercher et réunir les éléments d'un *Corpus* des lampes en terre cuite trouvées en Afrique; 500 francs à M. J. Letaille pour étudier et photographier les sarcophages chrétiens d'Algérie, de Tunisie et d'Espagne, et 150 francs au docteur Carton pour terminer le déblayement de l'intéressant théâtre romain de Dougga, en Tunisie. L'exploitation de l'Afrique du Nord n'est jamais oubliée; elle tient toujours une bonne place dans vos préoccupations.

Tels sont, Messieurs, les résultats de vos concours; tel est l'emploi judicieux que vous avez fait des sommes considérables, et cependant toujours insuffisantes, dont vous êtes les dispensateurs.

Il me reste à vous parler des écoles d'érudition placées sous votre patronage et qu'on a justement nommées les *pu-*

pilles de l'Académie. La plus ancienne est l'École nationale des chartes, dont la nouvelle promotion sera proclamée tout à l'heure. L'usage ne s'est pas établi de vous entretenir des thèses et des travaux de ses élèves, mais vous reconnaissez souvent parmi les lauréats de vos concours ceux dont vous avez entendu prononcer les noms dans cette séance publique. Un événement, en apparence insignifiant, traverse en ce moment sa paisible et laborieuse existence : elle quitte l'ombre silencieuse du palais des Archives pour s'abriter à la Sorbonne, sous l'aile de l'Université. Tous ceux qui, comme moi, lui conservent une affection filiale se réjouiront des avantages que doit lui procurer ce changement de climat.

Les travaux de notre École d'Athènes ont été malheureusement contrariés, cette année, par les événements qui ont agité la Grèce. Non seulement la guerre a rendu impossible la célébration du jubilé de l'École et la tenue du congrès archéologique, mais, au cours des hostilités et même pendant les négociations, qui ont été beaucoup plus longues, il a fallu renoncer aux voyages et aux fouilles, au moins en Turquie et en Grèce. Aucun des projets formés n'a pu être poursuivi : ni l'exploration de l'Athos par MM. Millet et Laurent, ni les fouilles des *tells* de Syrie par M. Fossey, ni le voyage en Crète de M. Demargne. A Delphes, où les campagnes des années précédentes avaient été si fructueuses, les chantiers sont demeurés silencieux et déserts. Grâce à la bonne volonté, à l'ardeur et à l'intelligence des membres de l'École, mais surtout grâce à l'énergie et au zèle infatigable de son directeur, cette situation défavorable n'a eu aucun résultat fâcheux. Quatre mémoires vous ont été adressés.

Celui de M. Colin (3e année) se rapporte à la *Corporation athénienne des artistes dionysiaques à Delphes*. Au moment où tout ce qui touche au théâtre grec excite un si vif intérêt et une

curiosité si générale, c'est un mémoire d'actualité. Personne ne contribuait plus à l'éclat, à l'agrément des fêtes que les musiciens, les chanteurs, les poètes groupés sous le nom d'artistes dionysiaques. Plusieurs blocs du Trésor des Athéniens, appartenant à deux assises différentes, brisés presque tous, parfois entrès petits morceaux, et d'ordinaire incomplets, ont fourni de précieux documents pour l'histoire de cette corporation. M. Colin les a étudiés, puis reconstitués avec une pénétration des plus ingénieuse. D'ailleurs, depuis son arrivée en Grèce, il a passé à Delphes la plus grande partie de son temps, associé à la direction des fouilles, chargé en particulier de la tenue des inventaires épigraphiques. C'est par centaines que se comptent les documents, et beaucoup sont très étendus, qu'il a copiés pendant ces trois années. Il a sacrifié le plaisir de publier à la satisfaction sévère de ces recherches silencieuses.

Les découvertes de Delphes imposent, du reste, des tâches multiples auxquelles l'École doit suffire en ne laissant perdre aucune de ses forces, en ne négligeant aucun des problèmes qui lui sont posés. Elle a trouvé en M. Fournier (2e année) le philologue dont elle avait besoin pour l'étude du dialecte delphique. Son mémoire sur la *Grammaire des actes delphiques d'affranchissement au IIe siècle* vaut à la fois par la conscience scrupuleuse des recherches et par la portée ultérieure des résultats. Très réservé dans ses conclusions, M. Fournier est cependant frappé de la prédominance dans le dialecte delphique des éléments crétois et thessaliens. Il n'est pas sans intérêt de voir ainsi confirmées par des faits indéniables les données légendaires sur le double apport de croyances religieuses et sur le concours des colonies septentrionales et insulaires qui ont formé la religion apollinienne, qui ont constitué l'aristocratie delphique.

M. Fossey (3e année) a envoyé un recueil de textes palmy-

réniens et une étude de *Mythologie nabatéenne*, assez brève, ce qui est un indice des difficultés du sujet lui-même. Les problèmes y sont examinés avec une précision qui n'est pas sans vigueur et avec une prudence bien nécessaire en une matière aussi délicate, mais qui est peut-être un peu trop ennemie de l'hypothèse pour laisser à la pénétration toute son acuité. M. Fossey, qui paraît avoir une vocation marquée pour les études orientales, pourra la suivre plus facilement à l'Institut du Caire, où il doit se rendre en quittant Athènes.

Après la brillante exploration de Mistra par M. G. Millet, les études byzantines sont restées en faveur à l'École; elles sont représentées par un mémoire de M. Laurent (2e année), *Églises byzantines de la Morée antérieures à la conquête turque*. C'est avec le concours d'un jeune architecte de talent, M. Chesnay, que M. Laurent a rédigé ce grand et utile travail, auquel il était préparé par plusieurs mois de voyage en Grèce et en Italie. Il s'est arrêté aux églises antérieures à la conquête turque, parce que ce sont les seules où l'art byzantin se soit vraiment exercé dans toute sa liberté. La méthode et la finesse d'observation dont il a fait preuve sont d'autant plus méritoires que l'archéologie byzantine n'est pas à beaucoup près aussi avancée que l'archéologie classique, qu'elle n'a pas comme celle-ci ses recueils de monuments formés et sa méthode constituée.

L'activité des membres de notre École de Rome a été absorbée par de nombreux travaux. M. Bertaux, qui doit à l'appui bienveillant de l'Académie d'avoir pu passer une troisième et une quatrième année en Italie, a terminé la tâche qu'il s'était imposée, c'est-à-dire l'examen détaillé des monuments et des œuvres d'art du moyen âge conservés dans l'Italie méridionale. Le résultat le plus important de ses études intéresse l'histoire de l'art français plus encore peut-être que celle de l'art italien. Il a démontré que les plus beaux châteaux bâtis

par l'empereur Frédéric II, dans le royaume de Pouille, et particulièrement celui de Castel del Monte, étaient l'œuvre d'architectes et de sculpteurs français. Il a même découvert le nom de l'un des artistes qui dirigèrent ces travaux, Philippe Chinard. Enfin il a pu rattacher l'école française qui travaillait pour Frédéric II à une école bourguignonne qui fleurit dans l'Italie méridionale dès les premières années du XIII[e] siècle, et dont les chefs-d'œuvre sont les deux cathédrales de Cosenza en Calabre et de Lanciano dans les Abruzzes. Les travaux de M. Join-Lambert doivent être rapprochés de ceux de M. Bertaux; tous deux ont poursuivi leurs recherches en les combinant. L'attention de M. Join-Lambert a été principalement attirée vers les monuments siciliens du XII[e] siècle sur lesquels il restait beaucoup plus à faire qu'on ne pouvait le supposer; il a recherché aussi les châteaux construits en Sicile par les architectes français et leurs élèves indigènes, au temps de Frédéric II; il a étudié l'art local sicilien depuis le XIII[e] siècle, puis les influences siennoises qui ont agi sur lui; enfin il a soigneusement noté les œuvres de l'art espagnol dans le même pays.

M. M. Besnier (1[re] année) a trouvé sa voie dans l'archéologie romaine. Il a passé l'hiver à recueillir les éléments d'un mémoire sur l'île du Tibre et sur le culte d'Esculape, qui y avait son principal sanctuaire. Au printemps, après avoir parcouru les Abruzzes et visité les anciennes villes samnites, il est parti pour l'Algérie où il a commencé des fouilles sur plusieurs points du camp de Lambèse et des environs. Il s'est ainsi initié à la pratique de l'archéologie. M. A. Dufourcq (2[e] année), en entreprenant une étude sur les gestes des martyrs romains, s'est attelé à une besogne ingrate et difficile, qu'il a conduite jusqu'au bout avec un véritable courage. Outre ce travail méritant, il a poursuivi en Italie des recherches antérieurement commencées par lui sur deux sujets d'histoire moderne : la répu-

blique romaine de 1798 et les dernières années du gouvernement de Murat en Calabre. M. L. Madelin (2e année) a étudié l'importante question du Concordat de François Ier. Cette négociation, pourtant si grave, n'a donné lieu qu'à fort peu d'écritures : les parties contractantes étaient présentes, il ne pouvait y avoir de correspondance, mais beaucoup de détails intéressants sur l'entrevue du pape et du roi nous ont été conservés. M. Madelin a préparé en outre une série de travaux qui éclaireront très utilement l'histoire des relations de la France et du Saint-Siège, au temps de François Ier et de Léon X. M. de Manteyer est arrivé à Rome avec l'idée bien arrêtée d'y recueillir tout ce qui peut intéresser l'histoire d'Avignon. Ses investigations dans les Archives du Vatican ont été couronnées d'un plein succès, et l'on peut être assuré que l'histoire spéciale d'Avignon, qui fera l'objet de son mémoire de seconde année, devra beaucoup à ses découvertes romaines. Enfin deux philologues, MM. Segrestaa et Nougaret, ont consacré leur temps à des recherches patientes et méticuleuses : le premier s'est occupé des *Idylles* de Théocrite; il en a étudié les manuscrits, les éditions, la métrique; le second a commencé sur les manuscrits de Plaute des travaux d'une précision singulière.

La publication des Registres pontificaux ne s'est pas ralentie. Un des nouveaux membres de l'École, M. G. de Puybaudet, sans perdre de vue un travail sur l'histoire d'Angoulême, prépare l'édition du registre de Martin IV, dont le pontificat est des plus intéressants pour notre histoire nationale. MM. Coulon et Lecacheux travaillent aux Registres du XIVe siècle : leur série s'ouvre par ceux du pontificat de Jean XXII. M. Lecacheux poursuit en outre l'étude des documents relatifs aux rapports d'Urbain V avec les Visconti.

Nos grandes écoles, vous le voyez, étendent chaque jour le domaine de leurs travaux et marchent d'un pas assuré dans la voie que vous leur tracez. C'est avec une fierté presque pater-

nelle que nous saluons leur succès. L'honneur en revient surtout à nos dévoués confrères, MM. Paul Meyer, Homolle et l'abbé Duchesne, qui rivalisent d'ardeur pour guider les jeunes gens dont ils ont la direction.

Mais les espérances que nous laisse entrevoir l'avenir ne peuvent nous faire oublier le passé. Aujourd'hui notre pensée se reporte avec émotion vers les confrères regrettés que nous avons perdus. J'ose dire qu'ils sont encore présents parmi nous tant ils nous étaient chers et que, leur ayant adressé en votre nom un suprême adieu, j'ai eu la consolation d'avoir avec eux le dernier de nos entretiens. Louis de Mas-Latrie, Edmond Le Blant, Léon Gautier, à des titres divers, laisseront dans notre Académie une trace profonde. Un autre deuil est venu s'ajouter à ces tristesses, celui de ce prince séduisant, au cœur ardent, à l'esprit si français qui, pendant sa vie, ne siégeait pas parmi nous, mais qui, depuis sa mort, est devenu comme le bon génie de toute cette maison. Ce serait être infidèle au souvenir délicat qui reste au fond du cœur de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher, que de vanter ici ses mérites et sa générosité; aucun de nous cependant ne peut oublier avec quelle noble bienveillance l'historien des Condé, pendant les dernières années de son existence, ouvrait aux travailleurs ses précieuses collections et son admirable bibliothèque. L'Institut en a confié la garde à l'un de nos confrères les plus aimés, M. Léopold Delisle. Notre Académie ne pouvait être plus dignement représentée au milieu des trésors que contient Chantilly.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1897, le sujet suivant : *Étudier, d'après les inscriptions cunéiformes et les monuments figurés, les divinités et les cultes de la Chaldée et de l'Assyrie.*

Aucun mémoire n'ayant été adressé sur cette question, l'Académie l'a retirée du concours et y en a substitué une autre pour l'année 1900 (voir p. 584).

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne les trois médailles réglementaires dans l'ordre suivant :

1re médaille, de 1500 francs, M. Beautemps-Beaupré, pour son volume intitulé : *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au* XVIe *siècle;*

2e médaille, de 1000 francs, M. P.-M. Perret : *Histoire des relations de la France avec Venise, du* XIIIe *siècle à l'avènement de Charles VIII;*

3e médaille, de 500 francs, M. R. Merlet : *La Chronique de Nantes.*

Vu l'importance des ouvrages présentés au concours, la Commission a été autorisée par M. le Ministre à disposer d'une quatrième médaille de 500 francs qu'elle a décernée à M. Lemoine, pour son édition de la *Chronique de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis.*

Les mentions honorables ont été attribuées ainsi qu'il suit :

1re mention, M. A. Rigault : *Le procès de Guichard, évêque de Troyes;*

2e mention, M. Jules Chevalier : *Essai historique sur l'église et la ville de Die;*

3e mention, M. Henri Gross : *Gallia Judaica, Dictionnaire géographique de la France, d'après les sources rabbiniques;*

4e mention, M. E. Laurain : *Essai sur les présidiaux;*

5e mention, MM. L. de Santi et A. Vidal : *Deux livres de raison;*

6e mention, M. H. Malo : *Renaud de Dammartin et la coalition de Bouvines* (manuscrit).

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne publié depuis le mois de janvier 1895, est décerné, cette année, à M. J.-Adrien Blanchet, pour ses deux volumes intitulés, l'un *Les monnaies grecques*, l'autre *Les monnaies romaines*.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT
POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix est décerné à M. Frantz Funck-Brentano, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Les origines de la guerre de Cent ans, Philippe le Bel en Flandre;* 2° *Additions au* Codex diplomaticus Flandriæ *de M. le comte de Limburg-Stirum.*

Le second prix est décerné à M. Baudon de Mony, auteur de l'ouvrage intitulé : *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne jusqu'au commencement du* XIV*e siècle.*

PRIX BORDIN.

L'Académie avait proposé pour l'année 1897 la question suivante :

Étudier dans ses traits généraux le recueil des traditions arabes intitulé : Kitab-el-Aghani («le livre des chansons»); *signaler, au moyen de citations, l'importance de ce livre pour l'histoire politique, littéraire et sociale des Arabes.*

Aucun mémoire n'ayant été adressé sur cette question, l'Académie l'a retirée du concours et y en a substitué une autre pour l'année 1900 (voir p. 586).

L'Académie a décerné le prix extraordinaire institué sur les arrérages de la fondation Bordin à M. l'abbé Chabot pour ses deux ouvrages sur la *Chronique* attribuée jusqu'à ce jour à *Denys de Tell-Mahré* et l'*Histoire de Mar Jabalaha III.*

PRIX BRUNET.

L'Académie décerne, sur les revenus de la fondation, une récompense de *quinze cents francs* à M. Claudin, pour son ouvrage sur *Les origines de l'imprimerie à Limoges, Poitiers, Bordeaux,* etc.;

Une autre récompensense de *quinze cents francs* à M. Émile Legrand, pour sa *Bibliographie hellénique*, ou description raisonnée des ouvrages publiés par les Grecs au XVIIe siècle;

Enfin une récompense de *mille francs* à M. Monceaux pour son ouvrage : *Les Le Rouge de Chablis, calligraphes et miniaturistes, graveurs et imprimeurs.*

PRIX STANISLAS JULIEN.

L'Académie décerne le prix à M. Édouard Chavannes pour les deux premiers volumes de sa traduction des *Mémoires historiques de Se-ma-Ts'ien.*

PRIX DE LA GRANGE.

L'Académie n'a pas décerné le prix, cette année; elle l'a ajourné à l'année prochaine.

FONDATION GARNIER.

L'Académie a attribué sur les revenus de la fondation :

1° A M. Sylvain Lévi, professeur au Collège de France, une somme de *huit mille francs* pour lui permettre de continuer ses recherches sur le bouddhisme dans les régions sub-himalayennes ;

2° A M. Foucher, une nouvelle subvention de *trois mille francs* pour achever les études qu'il a entreprises dans le nord-ouest de l'Inde ;

3° Au R. P. Hacquard, missionnaire de la Compagnie des Pères Blancs, une somme de *cinq mille francs*, à titre d'encouragement pour continuer ses études sur les langues africaines;

4° A M. Ch.-E. Bonin, vice-résident de France en Indo-Chine, une somme de *vingt mille francs* pour une mission dans la haute Asie.

FONDATION PIOT.

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation :

1° Une nouvelle subvention de *deux mille cinq cents francs* à M. Bertaux, pour la continuation de ses travaux entrepris en Italie sur les arts en Italie et en Sicile;

2° Une subvention de *deux mille francs* à M. Jules Delamarre, à l'effet

de faire des fouilles dans l'île d'Amorgos, sur l'emplacement des villes d'Arkesiné et de Minoa;

3° Une subvention de *quinze cents francs* à M. Pierre Pâris, professeur d'archéologie à l'Université de Bordeaux, à l'effet d'étudier, dans les musées nationaux et provinciaux d'Espagne, les monuments indigènes, phéniciens, grecs et romains, et de recueillir les matériaux d'une histoire de l'art et de la civilisation dans l'ancienne Ibérie;

4° Une subvention de *cinq cents francs* à M. Letaille, pour étudier et photographier les sarcophages chrétiens d'Algérie, de Tunisie et d'Espagne;

5° Une subvention de *trois mille francs* à M. Gabriel Millet, pour poursuivre à Mistra et au Mont Athos ses recherches sur la peinture byzantine;

6° Une subvention de *cent cinquante francs* au Dr Carton, à l'effet de poursuivre des recherches au théâtre de Dougga;

7° Une subvention de *mille francs* à M. Toutain, pour rechercher et réunir les éléments d'une publication du *Corpus* des lampes en terre cuite trouvées en Afrique.

PRIX SAINTOUR.

L'Académie a décerné ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, à M. Casanova, pour son *Étude sur la citadelle du Caire;* elle a accordé en outre, à titre de récompense extraordinaire, une somme de *mille francs* à M. Kirste, pour l'ensemble de ses travaux relatifs à l'*Unadigana Sutra* de Nemachandra; et une somme de *cinq cents francs* à M. Moïse Schwab, pour son *Vocabulaire de l'Angélologie*, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale.

PRIX ESTRADE-DELCROS.

L'Académie a décerné ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, à M. Pottier, pour l'ensemble de ses travaux archéologiques, et particulièrement pour le *Catalogue* et l'*Album des Vases antiques du Musée du Louvre*.

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1897, 1898 ET 1899.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1898 :

I. *Étude sur les sources des martyrologes du IXᵉ siècle.* (On se bornera aux textes primitifs, en négligeant leurs adjonctions postérieures.)

II. *Chercher dans les* Métamorphoses *d'Ovide ce qu'il a pris aux Grecs et comment il l'a transformé* (question prorogée de 1896 à 1898).

2° Pour l'année 1899 :

*Étudier, en se servant des documents littéraires et des monuments figurés, les vieilles épopées grecques autres que l'*Iliade *et l'*Odyssée, *particulièrement celles qui ont pu fournir des sujets, des incidents et des personnages à la tragédie. Rechercher ce que les poètes tragiques ont emprunté à ces poèmes et comment ils ont modifié les données qu'ils y trouvèrent.*

L'Académie retire du concours la question : *Étudier, d'après les inscriptions cunéiformes et les monuments figurés, les divinités et les cultes de la Chaldée et de l'Assyrie,* et y substitue, pour l'année 1900, la question suivante :

Étudier la géographie de la Syrie, de la Mésopotamie et des régions voisines, d'après les auteurs syriaques, en consultant de préférence les chroniques, les actes des Martyrs et ceux des Conciles nestoriens.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1ᵉʳ janvier de l'année du concours.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles, de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1896 et 1897 sur les *Antiquités de la France,* qui auront été déposés en

double exemplaire au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1898. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix de numismatique fondé par Mme veuve DUCHALAIS sera décerné, en 1898, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1896.

II. Le prix de numismatique fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE sera décerné, en 1897, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1897.

Chacun de ces prix est de la valeur de *huit cents francs*.

Les ouvrages devront être déposés en double exemplaire au secrétariat de l'Institut : pour le concours DUCHALAIS, avant le 1er janvier 1898; pour le concours ALLIER DE HAUTEROCHE, avant le 1er janvier 1899.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1898, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1897, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron GOBERT. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou

libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840), avant le 1er janvier 1898, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les sujets suivants :

1° Pour l'année 1898 :

Dresser le catalogue des peintures de vases dont les sujets paraissent empruntés au drame grec (tragédie, comédie, drame satirique), s'en servir pour restituer, s'il y a lieu, le sujet des pièces perdues.

2° Pour l'année 1899 :

Rechercher les sources de la Légende dorée de Jacques de Voragine.

L'Académie rappelle en outre qu'elle a prorogé à 1899 les questions suivantes :

I. *Étude sur les vies de saints, traduites du grec en latin jusqu'au xe siècle.*

II. *Étude sur les traductions d'auteurs profanes exécutées sous les règnes de Jean II et de Charles V.*

III. *Iconographie des vertus et des vices dans l'Europe latine antérieurement à la Renaissance.*

L'Académie retire du concours la question : *Étudier dans ses traits généraux le recueil des traditions arabes intitulé «Kitab el-Aghani»*, etc., et y substitue, pour l'année 1900, le sujet suivant : *Étude sur deux commentaires du Coran : «le Tefsîr de Tabarî et le Kachchâf de Zamakhshari.»* Après avoir indiqué les origines et les caractères généraux de ces deux œuvres, y relever ce qu'elles contiennent d'essentiel, au point de vue de

la métaphysique, du droit, de l'histoire, de la grammaire et de la lexicographie, en s'en tenant aux résultats immédiatement applicables à l'interprétation du texte coranique.

L'Académie propose enfin, pour l'année 1900, la question suivante : *Étude générale et classement des monuments de l'art dit gréco-bouddhique du nord-ouest de l'Inde; constater les influences occidentales qui s'y manifestent et leur relation avec les monuments de l'Inde intérieure.*

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 1[er] janvier de l'année du concours.

L'Académie rappelle que le prix extraordinaire biennal institué sur les arrérages de la fondation sera décerné :

En 1899, au meilleur ouvrage sur l'antiquité classique, publié dans les cinq années précédentes et qui lui paraîtrait mériter cette récompense;

En 1901, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié dans le même délai.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD.

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs* fondé par M. Fould, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en faveur de l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVI[e] siècle.*

Ce prix sera décerné en 1898.

Les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut avant le 1[er] janvier 1898.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ.

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. de la Fons-Mélicocq *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France* (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1899; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1896, 1897 et 1898, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 1[er] janvier 1899.

PRIX BRUNET.

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie décernera, en 1900, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, dont deux exemplaires auront été déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1900.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe, en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décernera ce prix en 1898.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1898.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix, tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1898, au meilleur ouvrage sur la langue française du moyen âge ou sur les patois.

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1896, destinés à ce concours, devront être déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1898.

PRIX JEAN REYNAUD.

Mme veuve Jean Reynaud, «voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France», a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, «ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

«Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

«Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

«Le prix sera toujours décerné intégralement.

«Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

«Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud.»

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1900.

PRIX DE LA GRANGE.

M. le marquis de la Grange, membre de l'Institut, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs*, destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1898.

FONDATION GARNIER.

M. Benoît Garnier, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, «aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par

l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie».

L'Académie disposera, en 1898, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

PRIX LOUBAT.

M. Loubat, membre de la New-York Historical Society, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs* pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné tous les trois ans au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire indigène, la géographie historique, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.

Ce prix sera décerné en 1898.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1er juillet 1895.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés au nombre de deux exemplaires, avant le 1er janvier 1898, au secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, l'un au *Columbia College* à New-York, le deuxième à la *New-York Historical Society* de la même ville et le troisième à l'Université catholique de Washington.

FONDATION PIOT.

M. Eugène Piot, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés chaque année «à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui portera le titre suivant : Fondation Piot. *Monuments et mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

L'Académie disposera, en 1898, du surplus des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR.

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1898, au *meilleur ouvrage relatif à l'Antiquité classique*, publié depuis le 1er janvier 1895;

En 1899, au *meilleur ouvrage relatif au Moyen Âge ou à la Renaissance*, publié depuis le 1er janvier 1896;

En 1900, au *meilleur ouvrage relatif à l'Orient*, publié depuis le 1er janvier 1897.

Seront admis au concours les ouvrages manuscrits ou imprimés d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, en double exemplaire s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX ESTRADE-DELCROS.

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet choisi par chaque Académie.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour la seconde fois en 1902, à un travail rentrant dans les ordres d'études dont elle s'occupe.

Le choix de l'Académie portera sur l'ouvrage publié dans les cinq années précédentes qui sera jugé le plus digne de cette haute récompense.

PRIX DE CHÉNIER.

Mme Adélaïde-Élisa Frémaux, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel de Chénier, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatorze mille francs* «pour le revenu être donné en prix tous les cinq ans à l'auteur de la méthode que ladite Académie aura reconnue être la meilleure, la plus simple, la plus prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue grecque».

L'Académie décernera, pour la première fois, ce prix en 1899.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER.

Le prix Jean-Jacques Berger, de la valeur de *douze mille francs*, à décerner successivement par les cinq académies *à l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour la première fois, en 1898.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST.

M. Gabriel-Auguste Prost, membre de la Société des Antiquaires de France, par testament olographe du 7 février 1894, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera, pour la première fois, ce prix en 1899.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au secrétariat de l'Institut, *avant le 1er janvier de l'année où le prix doit être décerné*.

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE.

En exécution d'un arrêté du Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté ministériel du 3 février 1897, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Lauer (Jean-Philippe);
Morel (Octave-François-Henri);
Porée (Charles-Victor-Adolphe-Jacques);
Chasseriaud (Jacques-Henri);
Schmidt (Charles);
Dumoulin (Joseph-Marie-Désiré);
Martin (Germain-Louis);
Mathorez (Jules-Marie-Michel-Henry);
Palustre (Bernard-Joseph);
Pagel (Jean-Joseph-René).

Sont nommés archivistes paléographes hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures :

MM. d'Etchegoyen (Armand-Victor-Sauveur-Marie-Henri);
de Manteyer (Marie-Barthélemy-Georges Pinet).

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX
DE
JEAN-BARTHÉLEMY HAURÉAU,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

PAR

M. H. WALLON,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

L'an dernier, je rendais un suprême hommage à l'un de nos plus jeunes confrères, enlevé, par un accident terrible, à l'Institut et à la science, au moment où il allait produire son œuvre capitale. Cette année, celui dont je veux rappeler la vie laborieuse est l'un des plus anciens de notre compagnie, un confrère qui avait dépassé l'âge à partir duquel on ne peut plus compter que par jour, mais qui avait gardé, avec toute la sagacité de sa critique, la plénitude de son érudition et qui laisse des matériaux dont la mise en œuvre eût pu remplir bien des années encore.

Jean-Barthélemy Hauréau était né à Paris, le 8 novembre 1812. Quoique pourvu d'une instruction très littéraire, ce n'est pas à la carrière d'érudit qu'il semblait destiné. Les choses du temps présent, ou d'un temps qui passionne toujours le nôtre, étaient ce qui excitait le plus sa curiosité d'écrivain. Lorsque, il y a quelques années, je lui offris le premier volume de mon *Histoire du tribunal révolutionnaire de*

Paris : « Connaissez-vous, me dit-il en souriant, ce que j'ai écrit sur cette époque? » — Je ne le connaissais pas, et assurément mon jugement n'était pas d'accord avec celui qu'il avait exprimé sur Fouquier-Tinville et sur les hommes qui l'établirent ou le soutinrent dans sa mission sanglante. Mais, si l'on fait la part de l'influence fiévreuse de la révolution de Juillet sur un cerveau échauffé de vingt ans, on peut dire qu'à certains égards il était beaucoup moins avancé que la plupart des révolutionnaires d'aujourd'hui. Il abhorre l'athéisme et le matérialisme. Dans son introduction aux *Notices historiques et philosophiques,* publiées par livraisons en 1832 et réunies sous un titre commun : *La Montagne,* il disait des hommes qui firent ou embrassèrent la Révolution : « Ils n'eurent jamais dans aucun temps une doctrine bien faite et bien formulée, ils ne le pouvaient pas. Issus directement de la plaisanterie fardée de Voltaire sur les religions et les rois, élèves exclusifs de l'*Encyclopédie* pour la science, la plupart ignorants et formés au libéralisme par les leçons de toute cette littérature contemporaine si légère et si moqueuse,... tous étaient bien, jusqu'à un certain degré, révolutionnaires, mais révolutionnaires d'impatience, de dégoût et de vanité même, plutôt que de réflexion. Un grand désir, peut-être un grand besoin de destruction les poussait en avant. Sans penser au lendemain, ils brisaient, ils brisaient tout et niaient tout; des lois, ils allèrent jusqu'à la morale et de la morale jusqu'à Dieu. Mais les véritables révolutionnaires, ceux qui pensaient sérieusement à la constitution ultérieure de l'empire, avaient justement compris que toute insurrection humaine doit s'arrêter aux choses humaines, et que l'homme n'avait pas puissance de détruire ce qu'il n'avait pas fondé. » (P. xv-xvi.) — « *Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme* », voilà ce qu'il voudrait placer en tête d'une *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.* La foi en Dieu est, à ses yeux, la con-

IMPRIMERIE NATIONALE.

dition première du progrès et la règle souveraine du législateur : « Et si par hasard, dit-il, comme les Juifs au désert, le peuple qu'il gouverne s'arrêtait dans le chemin et se déclarait las du voyage pour ne plus marcher, au nom de quelle autorité supérieure à la sienne oserait-il réveiller cette léthargie, s'il ne croyait pas en Dieu ? Le travail de l'humanité, devrait-il dire, est une fonction aux yeux du Créateur et juge ; c'est un crime punissable d'y renoncer. Et qui le dirait, s'il n'y croyait pas ? *Dieu le veut* est un mot sublime : quel autre pouvait le prononcer que saint Bernard ? » (P. XIX.)

On comprend que l'homme qui pensait ainsi n'ait pas tardé à se dégager des scories du volcan révolutionnaire, et que l'auteur de *La Montagne*, émule en érudition des Bénédictins, ait voulu continuer leur œuvre en attachant son nom aux trois derniers volumes du *Gallia Christiana* [1].

Mais, avant d'en arriver là, il avait plus d'une étape à faire. A 20 ou 22 ans, quand on n'a aucune carrière devant soi, on se laisse volontiers tenter par la littérature facile. Il écrivit dans les journaux les plus avancés : *la Tribune, le Journal du peuple*, etc. Il était bien accueilli dans la société des romantiques comme dans celle des républicains ; toutefois la philosophie l'attirait surtout ; et sait-on où il en trouvait dès lors, la plus haute expression ? Dans saint Augustin. C'est en 1839 qu'il publiait une *Critique des hypothèses métaphysiques de Manès, de Pélage et de l'idéalisme transcendantal de saint Augustin*, où, après avoir signalé l'autorité que le saint avait prise de bonne heure dans l'Église, il disait : « L'estime que nous déclarons professer pour la haute raison de l'évêque d'Hippone, pour sa vie si employée à l'étude comme à la défense des vérités catholiques, est une suffisante garantie de l'attention et

[1] Nos jeunes confrères disent aujourd'hui *la Gallia Christiana*. Nous restons fidèle à l'ancien usage, fortement maintenu et motivé par Victor Leclerc : il s'agit *du* livre et non de *la* chose.

de la sincérité que nous apporterons à l'analyse de ses ouvrages, à l'appréciation de sa doctrine»; et s'attachant à la caractériser comme philosophe, il conclut que «le fond même de sa doctrine est la plus haute affirmation de la pensée humaine, la plus ancienne et la plus récente, la plus savante et la plus vraie».

Cet opuscule parut au Mans en 1839. L'année précédente, il y avait été appelé pour rédiger *le Courrier de la Sarthe;* il devint bibliothécaire de la ville, et cela ne fut pas sans influence sur la direction nouvelle de ses travaux. Il entreprit l'*Histoire littéraire du Maine,* entreprise qui n'était pas nouvelle. Dans les deux derniers siècles, des religieux, des prêtres, des chanoines du pays s'y étaient voués. Notre jeune novice en érudition se fait un devoir de leur rendre hommage, surtout au bénédictin Jean Liron et au savant auteur de la *Concordance de la bibliothèque de Saint-Vincent,* au Mans, le vénérable dom Gennes, qui paraît avoir péri dans les noyades de Carrier. Mais ce n'est pas seulement par ces auteurs de catalogues méthodiques qu'il devait être en rapport avec les ordres religieux. Un bon nombre des écrivains qui rentraient dans son cadre appartenaient à ces ordres. Il le constate, tout à leur honneur, dans sa préface[1]. Il ajoute, lui, l'auteur de *La Montagne :* «Les monastères, d'abord, et plus tard les couvents ont véritablement émancipé le génie plébéien. Quelle que doive être notre reconnaissance pour l'œuvre révolutionnaire de la philosophie, ne lui accordons qu'une part équitable dans l'éducation de la société moderne, et osons dire que les ordres religieux ont peut-être plus contribué que toutes

[1] «Quand nous avons étudié, dit-il, les *Annales littéraires de la France* pour y rechercher les écrivains originaires du Maine, nous avons tout d'abord remarqué qu'ils appartenaient, pour le plus grand nombre, à tel ou tel ordre religieux. Laissant au clergé séculier la direction morale des consciences, quelques ordres s'étaient attribué spécialement l'éducation et le gouvernement des intelligences, et il faut reconnaître qu'ils se sont bien acquittés de cette tâche.» (P. 12.)

les écoles philosophiques au progrès des idées, des mœurs et des institutions [1]. » Il insiste sur l'impulsion que donnait au mouvement littéraire le travail soutenu et assuré de ces congrégations. En regard de ces grands centres d'étude, réunis souvent dans une même ville, comme on les trouvait alors au Mans, une société d'agriculture, sciences et arts pouvait lui paraître bien peu de chose [2]. Il ne veut certes pas revenir au

[1] Pages 9-10.

[2] «La jeunesse s'ignore elle-même. Aujourd'hui, au sortir de vos gymnases communaux, tout la dissuade de suivre une carrière qui est chez vous sans profit et sans honneur; mais qu'on se représente bien, dans une ville de population moyenne, cinq ou six confréries savantes, richement dotées, justement vénérées par le commun, appelant à elles tous les hommes de bonne volonté, pauvres et riches, nobles, bourgeois et manants, et les stimulant de toute façon aux études littéraires, soit par l'attrait de la gloire mondaine, soit par la perspective des charges les plus considérables de l'Église et de l'État, soit par la garantie de la récompense promise dans le ciel aux zélés serviteurs de Dieu. Que de vocations ne devaient pas être déterminées par ces puissants motifs? Oui, les temps sont changés, il faut le reconnaître. Dans la ville où nous écrivons ces lignes, il existe encore une association agricole et littéraire qui occupe assez utilement ses loisirs, mais qui, nous pouvons l'apprécier, a des prétentions fort modestes et s'inquiète peu de présider à notre mouvement intellectuel. Est-il besoin de rappeler combien l'Église avait constitué dans cette ville de vastes ateliers de travail où toutes les aptitudes trouvaient leur emploi?» — Et il signale l'ordre de Saint-Benoît, avec les deux abbayes de Saint-Vincent et de la Couture : «Au moment où la suppression des couvents fut décrétée, Saint-Vincent comptait encore parmi ses hôtes les savants les mieux famés dans la grande famille bénédictine. Ils étaient sur le point de confier à la presse quelques volumes de cette *Histoire littéraire de la France* que l'on regarde avec raison comme l'ouvrage le plus achevé qui soit sorti des mains d'une association d'érudits.» Il nomme encore : les Dominicains «déchiffrant, collationnant les textes, exhumant les vieux titres de la gloire française enfouis dans les archives des monastères»; les Cordeliers, plus lettrés que ne l'eût voulu saint François, «l'ordre où la théologie dogmatique a été cultivée avec le plus de zèle, où se sont formés les arbitres les plus accrédités en matière d'orthodoxie, les plus intelligents conservateurs de l'Église et de la foi»; les Minimes, «le plus humble des ordres mendiants, mais non le moins célèbre»; enfin des congrégations séculières, celle des Oratoriens et celle des Lazaristes... «Toutes les associations religieuses considérables en France avaient fondé quelque maison conventuelle au sein de cette ville ou dans les campagnes environnantes. On ne saurait au-

passé; ce n'est pas lui qui aurait demandé de rouvrir les couvents: «Mais, dit-il, il faut bien le dire, si les couvents ont été détruits, ils n'ont pas été remplacés.» Sans nier en aucune sorte ce qu'on a fait depuis pour étendre l'enseignement, il n'est pas de ceux qui voudraient ne faire dater l'instruction populaire que de 1789, et la gratuité de l'enseignement que de nos jours. La province du Maine ne le cédait guère, selon lui, au département qui tient sa place, car il dit: «La Révolution de 1789 trouva dix grands collèges en exercice sur le territoire actuel du département de la Sarthe et environ cent écoles gratuites pour les garçons. Ces détails ne sont pas sans intérêt.» (P. 22.)

Par cette *Histoire littéraire du Maine,* il préludait, sans en avoir conscience, au rôle qui lui était réservé dans la rédaction de l'*Histoire littéraire de la France.* Pour cet office, comme pour le *Gallia christiana,* il était prédestiné à continuer l'œuvre des Bénédictins.

Le premier volume de l'*Histoire littéraire du Maine* parut en 1843, et c'est de cette année que date la préface dont je viens de citer quelques passages. C'est un recueil de notices où il ne suit ni l'ordre méthodique, ni l'ordre chronologique, ayant, à mesure qu'il avance dans sa publication, à présenter des auteurs d'époques et de caractères divers; et il alla ainsi de volume en volume: le second qui parut en 1844, le troisième en 1846, le quatrième en 1852. Mais bien des choses s'étaient passées avant qu'il en arrivât là.

En même temps que bibliothécaire du Mans et même avant de l'être, il était, nous l'avons dit, rédacteur en chef du *Cour-*

jourd'hui supputer, même approximativement, le nombre des jeunes catéchumènes, sortis des collèges et des écoles gratuites du diocèse, que les religieux de ces diverses confréries affranchirent des obligations de la vie mondaine, de la misère ou du travail manuel, qu'ils appelèrent à partager leur tâche, leurs études et leurs fonctions.» (P. 10-14.)

rier de la Sarthe; or ses idées politiques s'accordaient mal avec celles de l'administration municipale. En 1845, la place de bibliothécaire lui fut retirée [1].

Il revint à Paris où il retrouva facilement sa place dans l'opposition républicaine. Le *Dictionnaire politique* de Pagnerre, publié en 1848, contient de lui nombre d'articles sur les choses principales et sur plusieurs des hommes de la Révolution : *Révolution, Convention, Représentants du peuple, Girondins,* « parti d'alluvion » qui lui est peu sympathique; *La Terreur,* — article que je ne signerais pas, bien qu'il m'accorde que « la Terreur n'est pas l'inévitable prologue de toute réforme constitutionnelle », — et beaucoup d'autres; le dictionnaire portant la date de 1848, ces articles doivent être des trois ou quatre années qui ont précédé [2]. Il écrivait aussi dans les journaux, notamment dans *le National.* Il se trouvait donc au premier rang des journalistes républicains, lorsque éclata la révolution de Février. Un des premiers actes du nouveau ministre de l'instruction publique, Hippolyte Carnot, fut de le nommer « conservateur des manuscrits français et en langues modernes à la Bibliothèque nationale en remplacement de M. Champollion-Figeac, révoqué de ses fonctions » (1er mars 1848).

Il entrait donc révolutionnairement à la Bibliothèque, et plusieurs des conservateurs adjoints, membres de l'Institut, comme Guérard, Paulin Paris, devaient trouver le procédé un peu vif;

[1] A son séjour au Mans se rattachent plusieurs publications : *Ménage (Gilles), seconde partie de l'histoire de Sablé,* publiée, d'après le manuscrit du Mans, d'abord dans l'*Annuaire de la Sarthe,* puis en un petit volume in-12, Le Mans, Monnoyer (1844); et le *Manuel du Clergé* ou *Examen de l'ouvrage de M. Bouvier, évêque du Mans,* Dissertatio in sextum Decalogi præceptum, in-8° (1844), au bureau du *Courrier de la Sarthe.*

[2] Il publia aussi, dans les *Nouveaux résumés* de Pagnerre, l'*Histoire de la Pologne depuis son origine jusqu'en 1845,* suivie de notices sur ses grands hommes (1846).

mais ils ne pouvaient s'en prendre qu'au ministre qui plaçait au-dessus de tous les titres celui de républicain de la veille; d'autres ont pu s'en apercevoir aussi, — à leurs dépens. Hauréau, par son caractère droit, sut se faire accepter de ses collègues; il ne tarda point à gagner la confiance de l'administrateur général, M. Naudet, dont il fut le bras droit dans la répression de tous les abus. Il ne craignait pas, à cet égard, de blesser les susceptibilités les plus chatouilleuses; mais comme il savait s'y prendre! Il écrivait à M. Cousin :

Mon cher Maître,

Permettez-moi de prendre le ton et le sourcil d'un conservateur de manuscrits pour réclamer de vous quelques-uns de nos volumes que vous avez depuis bien longtemps entre les mains.

J'adresse la même requête à tous les emprunteurs qui tardent beaucoup trop à restituer, et je m'expose bravement aux coups que vont me porter quelques-uns de vos voisins, MM. de l'Académie des inscriptions. Partagez mon indignation contre eux; il y en a qui détiennent nos manuscrits *depuis un quart de siècle* et qui s'obstinent à ne pas les restituer. C'est un véritable scandale! Je ne vous compte pas, mon cher Maître, au nombre de ces grands coupables; cependant permettez-moi de vous faire remarquer que vous avez certain manuscrit depuis treize ans... Mais il me suffit de penser à M. Quatremère pour ne vous adresser aucun reproche.

Votre très humble et respectueux serviteur,

B. Hauréau.

Treize ans! c'est beaucoup; mais quelques-uns de ces MM. de l'Académie des inscriptions, un quart de siècle! Et M. Quatremère! — M. Cousin a conservé cette lettre. Est-ce pour faire une pénitence publique de ses treize ans, ou pour s'excuser par les vingt-cinq ans des autres? — La lettre est restée parmi les autographes de sa bibliothèque, au moins comme un avis à qui la garde.

Hauréau se trouva bientôt en mesure de rendre d'autres

services aux bibliothèques publiques. On n'avait pas oublié dans la Sarthe l'ancien rédacteur du *Courrier,* le bibliothécaire destitué en 1845. Aux élections complémentaires du 4 juin 1848, le département, ayant deux représentants à élire, nomma le citoyen Lorette par 31,123 suffrages et le citoyen Hauréau par 26,857. « Le citoyen Louis Bonaparte, qui a obtenu le plus de suffrages après les deux élus, dit le rapporteur de l'élection, n'en a obtenu que 19,390 [1]. » — Il était élu ailleurs, et ne devait pas s'en tenir là! Disons tout de suite qu'à l'Assemblée constituante Hauréau ne se montra pas jaloux de la Montagne; il s'effaça volontairement, je n'en doute pas, dans les débats publics. On le voit réclamer contre ce qu'il y avait d'exagéré dans certaines réductions de crédit touchant les bibliothèques de Paris, au budget rectifié de 1848 et au budget de 1849 [2]. Après cela, je ne relève plus dans les *Annales* ou dans les tables du *Moniteur* qu'une parole, jetée au cours d'un débat sur une pétition adressée à l'Assemblée par le club des Amis du peuple de Philippeville (province de Constantine) : « Messieurs, le droit de pétition est un droit individuel, et je ne comprends pas comment une pétition est adressée à cette Assemblée sous cette désignation : « Le club de tel endroit [3]. » — Décidément, cette interruption n'était pas d'un montagnard.

(1) *Comptes rendus de l'Assemblée nationale,* 12 juin 1848, t. I, p. 788.

(2) Il échoua dans son intervention en faveur de la bibliothèque de la Sorbonne et fut plus heureux pour la bibliothèque Sainte-Geneviève. Il ne réussit point, malgré les arguments les plus péremptoires, à faire repousser une réduction de 65,716 francs sur un crédit extraordinaire et transitoire demandé pour la Bibliothèque nationale au budget de *1849* (séances des 10 et 14 novembre 1848; *Annales de l'Assemblée nationale,* t. V, p. 456-458 et 545-546): la Commission demandait une réduction de 65 à 66,000 francs, alléguant que l'on pouvait diminuer d'autant le crédit affecté à l'accroissement des collections; Hauréau répondait que ce crédit n'était que de 34,000 francs et qu'ainsi la réduction affecterait l'annuité consacrée à la confection du catalogue.

(3) Séance du 11 décembre 1848, *Moniteur* du 12, t. III, p. 3536.

Il ne paraît pas s'être représenté aux élections pour l'Assemblée législative en 1849. Il trouvait mieux à employer son temps à la Bibliothèque nationale et dans ses travaux de cabinet. Il publia en 1850 un mémoire sur *La philosophie scolastique,* qui lui avait valu, en 1848, le prix sur la question posée en 1845 par l'Académie des sciences morales et politiques; il avait eu soin de bien indiquer les bornes dans lesquelles il avait dû se tenir selon les conditions du concours : « Nous n'offrons pas au public une histoire de la philosophie scolastique, mais un mémoire sur *l'époque classique* de cette philosophie. »

Il fit paraître en 1851, dans *la Liberté de penser,* un article sur *Anselme le Péripatéticien,* auteur dont l'origine, le temps et la personne avaient soulevé beaucoup de controverses et qu'il prouve être, d'après des renseignements généalogiques certains, Anselme de Besate [1], qui dut écrire son livre la *Rhetorimachia,* de 1049 à 1056. On y trouve, dit-il, les renseignements les plus anciens qui nous soient parvenus sur la renaissance des études philosophiques en Italie [2]. Il publia, la même année, *deux anciens catalogues des œuvres de Hugues de Saint-Victor* [3]. Dans un nouvel examen de l'édition de ses œuvres qu'il publia, en 1859, avec deux opuscules inédits [4], il disait de l'auteur : « Hugues, chanoine, puis écolâtre de Saint-Victor de Paris, fut, dans les églises, dans les cloîtres, dans les écoles du moyen âge, le plus renommé des nouveaux docteurs jusqu'à la venue de saint Thomas [5]. » Des nombreux ouvrages

(1) Dans le Milanais : parent d'un évêque de Lucques et d'un évêque de Turin.

(2) *La Liberté de penser,* Revue démocratique, t. VII (1851), p. 406-416.

(3) *Bulletin des Comités historiques,* juillet 1851, p. 177; reproduit dans la *Patrologie* de Migne, t. CLXXV, p. 142, sous ce titre : *Catalogi duo veteres operum Hugonis a Sancto Victore,* primus edidit et notis illustravit B. Hauréau.

(4) Pagnerre, 1859, in-8°. Il en donna une nouvelle édition en 1884 à la librairie Hachette.

(5) « Le même siècle, ajoutait-il, avait produit Abélard et saint Bernard. Mais

qui portent son nom, plusieurs sont apocryphes : « Il faut donc, disait-il, dresser enfin un catalogue exact de ses ouvrages authentiques. Nous l'avons entrepris : entreprise laborieuse et peut-être téméraire; mais nous espérons qu'on nous saura gré de l'avoir osée, alors même que de plus heureuses enquêtes auront signalé l'imperfection des résultats que nous aurons obtenus. » (P. 2-3.) — Et il passe à cet examen.

Le coup d'État du 2 décembre le fit sortir de la Bibliothèque nationale : on peut être sûr qu'il n'attendit point qu'on l'en expulsât. Il ne fit que se livrer plus entièrement à ses études de prédilection. En 1852, il achevait la première édition de son *Histoire littéraire du Maine* par la publication d'un quatrième volume. Excellent latiniste, il donna aussi plusieurs traductions à la collection des *Classiques latins* de Nisard[1] ;

Abélard mourut, cachant sa tête proscrite..... Quant à saint Bernard, si le nom de ce moine éloquent, de cet impétueux vengeur de l'orthodoxie déjà menacée est aujourd'hui plus connu que celui de notre Victorin, c'est une célébrité qu'il doit principalement aux chroniques. Saint Bernard ayant pris une part considérable à toutes les grandes affaires du temps, les chroniqueurs ont cru devoir nous raconter les moindres circonstances de sa vie, et ils n'ont pas même exactement enregistré la mort du chanoine qui avait consacré tous les jours de son humble et paisible existence à l'étude et à la prière. Mais consultez les théologiens du temps. S'ils connaissent et vénèrent saint Bernard, ils le citent peu, tandis que Hugues de Saint-Victor est, à leur jugement, la *harpe du Seigneur,* l'organe du Saint-Esprit, le philosophe chrétien par excellence, un autre saint Augustin. » (P. 1-2.) — Cela n'empêche pas que saint Bernard ne soit incontestablement un plus grand personnage dans le monde du XIIIe siècle, comme dans l'Église de tous les temps.

[1] La *Pharsale,* éd. Nisard, avec traduction et une vie de Lucain, 1855. On ne nomme pas le traducteur, mais il est indiqué dans la table du volume de Sénèque (1859) : *Facétie sur la mort de Claude César, vulgairement appelée Apocolokyntose,* traduction nouvelle par M. Hauréau, auteur de la traduction de la *Pharsale* de Lucain. Dans cette autre traduction, il met en vers la *nænia* que l'auteur prête à Claude mourant :

Fundite fletus,
Edite planctus,
Fingite luctus,

c'est une des ressources auxquelles devait recourir plus d'un homme de lettres (universitaire ou non) mis à l'écart par le coup d'État. Il fit aussi deux monographies d'un caractère original : *Charlemagne* et *François Ier*.

François Ier et sa cour : portraits, jugements et anecdotes (1853)[1], tel est l'objet et le plan de ce petit livre; rien ou presque rien de la politique ou de la guerre; tout en portraits et en anecdotes : François Ier dans ses résidences officielles, comme Amboise qu'il tenait de Charles VIII, et Fontainebleau qu'il créa; les *reines*, les *princesses* et les *dames;* les *hommes d'épée*, les *hommes d'église*, deux professions bien éloignées, mais, grâce au concordat de 1516, il se faisait le plus étrange passage de l'une à l'autre; les *savants* et les *poètes:* François Ier aurait pu fonder l'Académie française cent ans avant Richelieu, et même l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comme il fonda le Collège de France; Guillaume Budé et Robert Étienne n'y auraient pas fait mauvaise figure, non plus qu'Érasme, comme associé étranger; enfin les *fous* et les *astrologues*, car ils avaient leur place à la cour. Sous ces différents titres, les *portraits* ne manquent pas; les *jugements* non plus ne font pas défaut, justes et sévères en matière de persécution religieuse; mais ce qui domine, ce sont les anecdotes :

Resonet tristi
Clamore forum.
Cecidit pulchre
Cordatus homo, etc.

O cris, ô perte, ô douleurs !
De nos funèbres clameurs
Faisons retentir la place.
Que chacun se contrefasse.
Crions d'un commun accord :
«Ciel ! le grand homme est donc mort !»

(P. 382.)

[1] L'édition de 1853 est anonyme; la seconde, 1855, porte le nom de l'auteur.

Brantôme et Marguerite de Navarre, sans oublier Marot, lui en fournissent largement. Ces anecdotes, Hauréau les reçoit ici de toutes mains, pourvu qu'elles soient piquantes, sauf à dire qu'elles sont peu vraisemblables, si en effet elles ne le sont pas. La critique a réservé ses droits, et l'amusement du lecteur n'y a rien perdu.

Le *Charlemagne* est comme le *François Ier*; c'est *Charlemagne et sa cour* (1854) : tableau général où l'auteur représente à grands traits le fameux empereur dans sa vie privée et dans sa vie publique, restaurateur des lettres, législateur et conquérant; puis ses femmes, ses neuf femmes, épouses en titre ou de la main gauche, comme on dit, mais successives; point de bigamie, ni de bâtards, ses fils de l'une et l'autre «main» ayant les mêmes droits. Des chapitres sont aussi distinctement consacrés à ses enfants : aux fils, parmi lesquels Louis le Débonnaire inspire à l'auteur une très vive sympathie; aux filles, dont les mœurs ne sont pas en tout point édifiantes; aux officiers du palais et à l'École palatine. Il montre comment Charlemagne entendait diriger non pas seulement l'École, mais l'Église[1]. «Jusqu'où, dit-il, ne s'étendait pas alors la compétence du pouvoir civil en matière de religion! Se présentant un jour à sa chapelle au moment où l'on allait baptiser quelques enfants, Charlemagne les interroge, et reconnaît qu'ils ne savent pas convenablement l'oraison dominicale et le symbole. Usurpant alors, pour employer le langage des canonistes modernes, usurpant les fonctions de l'évêque, il interrompt la cérémonie, renvoie les enfants dans leurs familles, et leur

[1] «Lorsqu'il n'avait pas un trop vif souci des choses de la guerre, Charlemagne aimait à apprendre comment se comportait son église, faisait des règlements pour la discipline et dictait même des articles liturgiques; ou bien encore, mandant auprès de lui les évêques, les abbés mal notés, il ne leur épargnait ni les réprimandes, ni même au besoin les châtiments. Ainsi, dans plusieurs de ses capitulaires, il recommande à ses clercs d'étudier les Écritures, et de croire fermement au mystère de la Trinité, etc.» (P. 173.)

interdit de revenir à la fontaine sacrée tant qu'ils ne seront pas mieux instruits.» (P. 173-174.) Ici encore, aux faits précis l'auteur entremêle volontiers les anecdoctes, puisant à pleines mains dans le moine de Saint-Gall, dont il n'ignore point le peu de valeur historique, mais il est si amusant! Notre confrère l'apprécie fort, sinon en historien, du moins en artiste, car il est artiste lui-même, et il signale quelquefois les tableaux à faire; par exemple, quand il montre le grand empereur présidant au chant des clercs dans sa chapelle et indiquant lui-même les reprises ou la fin d'une leçon : «Ce récit, dit-il, doit être exact. On y voit si bien tous les personnages désignés remplir leur rôle, qu'on les représenterait aisément sur la toile. Ce serait une curieuse peinture, et qui saisirait tous les regards par l'énergie de sa couleur locale; Charlemagne enseignant la psalmodie, un bâton à la main, et touchant de ce bâton l'épaule des clercs qui doivent entonner les répons... *Heu! qualis facies,* comme dit le poète, *et quali digna tabella!*» (P. 176.)

Le *Charlemagne* et le *François Ier* font partie de la «Bibliothèque des chemins de fer». Celui qui s'en sera muni, en allant de Paris à Marseille ou à Bordeaux, est assuré de faire agréablement le voyage.

Mais il n'écrivait pas seulement pour cet ordre de lecteurs. L'histoire des lettres et de la philosophie au moyen âge était toujours l'objet de ses prédilections. Il remontait au delà de Charlemagne dans ses *Écoles d'Irlande*[1] : c'est un aperçu de cette culture grecque et latine, conservée dès le VIe siècle en Irlande par les successeurs de saint Patrice, pieuse colonie chrétienne, qui, répandant ses missionnaires dans les provinces occidentales de l'Empire romain envahies par les Barbares, donna à la Gaule saint Colomban, au temps de Frédégonde,

[1] Extrait du *Complément de l'Encyclopédie moderne*, publié par MM. Firmin-Didot, t. VI (1857), p. 525-539.

et des maîtres jusqu'à l'époque de Charlemagne. Il descendait à l'âge suivant dans sa notice relative au *Commentaire de Jean Scot Érigène sur Martianus Capella*[1]. Il ne sortait pas du cercle de ces études, quand il publiait (1861) ses *Singularités historiques et littéraires*, titre emprunté au dominicain dom Jean Liron, mais recouvrant tout autre chose. «Singularités», c'est le mot français que, par amour du grec, nous avons relégué pour dire: «Monographies». Notre confrère, ami du français avant tout, le reprend et l'applique à un recueil de morceaux divers, les uns déjà publiés séparément (*Écoles d'Irlande, Anselme le Péripatéticien*), les autres encores inédits (*Théodulfe, évêque d'Orléans, Odon de Cluny,* etc.). Les *Singularités* de dom Jean Liron avaient été, dès leur apparition, si bien goûtées que le premier volume, publié en 1734, fut suivi de trois autres jusqu'en 1740. «Notre volume, ajoute Hauréau, aspire au même genre de succès : qu'il l'obtienne, et nous ajouterons à ces no-

[1] Manuscrit latin de Saint-Germain-des-Prés, n° 1110. Voir *Notices et extraits des manuscrits*, t. XX, 2e partie (1862), p. 1-39 (le tirage à part est de 1861). — S'appuyant sur l'histoire de Richer, «écrite sous les yeux et presque en l'honneur de Gerbert», il fait cette observation, que «dans l'école restaurée de Reims, vers l'année 985, il y avait en France des régents de philosophie qui déjà lisaient et commentaient devant leurs élèves tous les écrits d'Aristote, de Porphyre et de Boèce que nous retrouverons au milieu du XIIe siècle», et, remontant plus haut, il établit que «qui veut connaître les origines de la philosophie scolastique doit interroger avec soin les commentaires sur Martianus Capella, antérieurs au temps de Gerbert» (p. 1-3). De ces commentaires inédits il estime que le plus curieux devait être celui de Scot Érigène; il croit le trouver dans le manuscrit n° 1110 du fonds latin de Saint-Germain-des-Prés, et il ajoute : «Un commentaire de Jean Scot sur un traité qui a pour sujet principal la définition des sept arts libéraux ne peut manquer d'intéresser tous les érudits. Tout le monde doit être en effet désireux d'apprendre quelles étaient les opinions professées à l'école du palais sous le règne de Charles le Chauve, tant sur la grammaire que sur la rhétorique, la musique, la géométrie, par cet homme vraiment extraordinaire. Mais il est surtout célèbre comme philosophe; c'est sa philosophie, si mal notée, qu'on veut connaître.» Et il reproduit toutes les gloses de Jean Scot sur la dialectique, en y joignant quelques remarques (p. 7 et suiv.).

tices historiques et littéraires d'autres notices sur des hommes, sur des faits ignorés ou mal connus. »

D'autres morceaux qu'il ne réimprima pas en volume, mais qu'il réunit dans un recueil factice d'un véritable intérêt, ce sont les articles qu'il avait publiés, vers ce même temps, dans les journaux (*le Siècle, le Courrier du Dimanche, le Temps*): articles de critique littéraire, où ses tendances philosophiques et politiques se produisent avec la franchise qui lui était naturelle et la mesure qui tempérait la rigueur de ses jugements[1]. Nous nous arrêterions volontiers à ce recueil dont toutes les pages ont eu jadis la grande publicité de la presse quotidienne, mais qui aujourd'hui, par le mode de sa composition et sa rareté, a toute la valeur d'un manuscrit: l'*Histoire de Charles VII et de Louis XI,* restituée par Jules Quicherat (qui l'a publiée) à Bazin, évêque de Lisieux, un chroniqueur qui parle des rois en toute liberté et sait faire de l'histoire un enseignement moral[2]; *Les philosophes qui enseignèrent à Rome depuis la mort de Cicéron jusqu'à la mort de Néron* (thèse latine de C. Aubertin) et *Les beautés de la Pharsale,* traduites en vers par Bignon, occasion de flétrir le despotisme à Rome[3]; — *L'histoire de la liberté politique en France,* par Jules de Lasteyrie[4], sujet d'une application plus immédiate à notre pays[5].

[1] *Mélanges critiques*, Bibliothèque nationale, 8° Z 14509.

[2] *Le Siècle*, 4 octobre 1857.

[3] *Le Siècle,* 7 janvier 1858 et 14 décembre 1859.

[4] *Courrier du Dimanche,* 14 avril 1860.

[5] « Rien de l'antique liberté ne subsiste plus dans un État qui, tout entier, est un homme. Mais voici les signes précurseurs d'une révolution nouvelle:

Per lucos vox exaudita silentes
Ingens.

Une voix sort des sépulcres, et trouble le silence de la nuit! Aux accents de la liberté qu'ils ont reconnue, les peuples s'agitent, l'opprimé relève avec une lenteur circonspecte son front longtemps courbé, et fait le dénombrement des oppresseurs. Encore un peu de temps, et le dernier des formidables remparts de la tyrannie tombera foudroyé par la liberté. »

Signalons-en quelques autres encore où sa pensée s'accentue davantage.

En politique, à l'intérieur, il voudrait modérer les tendances d'Élias Regnault qui pousse à la décentralisation dans son livre : *La province, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être* [1] ; il lui suffit de condamner l'excès du contraire : « Perfectionnons ainsi l'édifice construit par nos pères, ne le détruisons pas. » A l'extérieur, il se rallie à l'opinion de Terenzio Mamiani qui voudrait fonder un nouveau droit public européen sur les bases de la souveraineté nationale : noble et impuissante tentative en face du principe : « La force prime le droit » [2]. Il est pour toutes les libertés, même pour les libertés de l'Église gallicane, fort compromises par le concordat de 1516 [3] ; mais il n'est pas pour l'Église libre, comme l'entendait le chapitre dégénéré de Saint-Thomas à Strasbourg [4]. Ennemi de toutes les persécutions et surtout des persécutions religieuses, comme il le montre dans son article sur *les Mémoires de l'intendant Nicolas-Joseph Foucault,* qui eut son rôle dans les suites de la révocation de l'édit de Nantes, il n'a rien des passions aveugles du parti révolutionnaire contre l'Église. Très contraire, comme libéral, à ce qu'on appelle le cléricalisme, c'est-à-dire à la domination de l'Église dans l'État, il prendra au besoin parti pour les papes contre un chrétien catholique, libéral aussi, comme Arnaud (de l'Ariège), qui, dans son livre sur *l'Italie*, estime que la cause

(1) *Le Siècle,* 24 juin 1861.

(2) *Des traités de 1815 et d'un nouveau droit européen.* (*Le Siècle,* 5 août 1862.)

(3) *Le Temps,* 26 janvier 1865.

(4) *Histoire du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg,* par Charles Schmidt (*le Siècle,* 3 avril 1861). C'était un monastère fondé par des moines irlandais, puis occupé par des chanoines qui finirent par trouver plus commode de vivre chacun chez soi, même de se faire remplacer au chœur par des chapelains : ayant chacun leur dot dans les biens de la communauté, mais faisant, à son profit, la banque. Un monastère devenu maison de banque ! un tel chapitre avait grand besoin d'être réformé : il entra dans la Réforme.

principale de ses malheurs a été l'établissement du gouvernement temporel des papes, et va «jusqu'à déverser les plus fortes injures sur le plus éminent des papes; sur Grégoire VII; jusqu'à l'appeler, par exemple, un despote et un fléau de l'humanité». — «Ce langage, déclare notre confrère, est outré; . . . oui, ce langage est d'une dureté qui va jusqu'à l'injustice. Les rois ne peuvent plus aujourd'hui tout ce qu'ils veulent. . . » — Il rappelle que l'on a des moyens de les contenir. Il reconnaît qu'il y a eu des papes indignes, «et nous sommes prêts, dit-il, à les nommer; mais nous serions un peu plus embarrassés de nommer dans le même temps des rois honnêtes.» Et, ne cherchant plus ici à tempérer l'expression de sa pensée : «Ne me demandez pas de prendre parti contre Grégoire VII, ce moine austère, fils d'un pauvre charpentier toscan, élevé par l'éclat de son mérite au trône pontifical, quand je le vois ordonner au fils de Henri III, héritier de l'Empire par droit de naissance, de corriger une vie cynique et de ramener à la couche nuptiale une femme outragée, ou défendre à ce même vaurien de mettre à l'enchère les dignités ecclésiastiques, pour en dévorer le prix avec une cohue de gens de sa race, imitateurs impudents de ses mœurs. Entre ces deux hommes nés pour se combattre, et qui ont si longtemps agité l'Europe par leurs discordes, celui que j'appelle le fléau de l'humanité, ce n'est pas le pape, c'est l'empereur[1]. »

Dans ses articles de philosophie sur *les Ennéades des Plotin, l'Introduction aux œuvres de Spinoza,* sur *les Précurseurs et les disciples de Descartes,* par Saisset, il n'a pas une doctrine moins nette et moins ferme. Il est franchement spiritualiste, répudiant tout système qui compromet la personnalité de Dieu et celle de l'homme; il veut que la philosophie se renferme dans les limites de la raison; et la raison, ajoute-t-il, a des limites

[1] *Le Temps*, 3 septembre 1864.

IMPRIMERIE NATIONALE.

au delà desquelles elle s'égare : « Elle est au pays des chimères; c'est l'imagination qui ordonne tout. » Il cite, à ce propos, un curieux entretien qu'il eut en 1841 avec Lamennais dans sa prison[1]. « J'écoutais, dit-il, avec respect cet âpre et vigoureux dialecticien, qui daignait, par de bienveillants conseils, éclairer, contenir ma jeunesse trop prompte à la censure. Après avoir longtemps écouté, je ne pus cependant me défendre d'exprimer, en deux mots, timides, réservés, que les principes si clairs, les déductions si correctes de l'illustre docteur conduisaient, par un chemin connu, à l'abîme appelé panthéisme. Je vois encore à ce mot briller le regard pénétrant de M. de Lamennais, son front mobile se contracter, et de sa bouche j'entends sortir ces paroles fermement articulées : « Le panthéisme, dites-vous. « Assurément toutes les philosophies y conduisent. . . » Je frémissais. . . « Toutes les philosophies, poursuivit-il, qui ne re- « connaissent pas les limites naturelles de la raison. » — « Où se trouvent donc les limites naturelles de la raison? ajoute Hauréau. Un poète nous les montre.

« C'est un poète du XIIe siècle, homme de goût, homme d'esprit, conteur aimable, théologien un peu libre pour son temps, et philosophe chrétien. Il suppose que la Nature, ayant formé le dessein de créer un nouvel homme, appelle les Vertus à son aide, et qu'une des Vertus, la Prudence, est envoyée par elle en ambassade vers la Cause des causes, sur un char fabriqué par les sept Arts libéraux et conduit par la Raison. Le char monte, et, dirigé vers le ciel, il traverse, sans rencontrer aucun obstacle, toutes les régions qui séparent la terre des étoiles. Mais, au delà des étoiles, les cinq chevaux attelés au char de la Prudence, c'est-à-dire la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher, bondissent, se cabrent et, résistant à la

[1] Le 26 décembre 1840, Lamennais avait été condamné par la Cour d'assises à un an de prison et 2,000 francs d'amende pour son écrit : *Le pays et le gouvernement.*

Raison qui veut encore les pousser en avant, menacent de la précipiter avec sa compagne. Il leur est interdit d'aller plus loin, et ils sentent le frein de la Nature. Alors descend des sphères plus hautes une jeune fille aux traits célestes, qui se chargera volontiers de conduire la Prudence jusqu'au terme du voyage, mais quand elle aura congédié la Raison. Cette jeune fille est la Théologie.

« Nous n'avons pas besoin de commenter cette allégorie d'Alain de Lille, continue notre critique. Elle signifie clairement que, dans la région supérieure à celle où s'exerce l'expérience, la raison se trouble et n'est plus un guide sûr. Elle exprime, de plus, en des termes exacts, que l'empire de la théologie commence où finit celui de la philosophie mondaine, c'est-à-dire au point de l'espace où la raison va s'égarer, ne connaissant plus le chemin [1]. »

Va-t-il se donner à la théologie? Non, il laisse ce domaine à qui de droit. Il reste philosophe, mais il veut mettre les disciples de Descartes en garde contre les extrémités où ils peuvent se laisser entraîner : « Déclarez sincèrement, résolument, dit-il, quelles sont les limites de la connaissance humaine; distinguez et séparez le domaine propre des philosophes de la vague patrie des poètes, et vous aurez vaincu le panthéisme [2]. »

Hauréau s'occupait alors déjà d'un ouvrage de longue haleine; il se préparait à continuer la grande œuvre des Bénédictins : le *Gallia christiana*.

La Révolution, en supprimant leur ordre, comme tous les ordres religieux, en avait interrompu la publication au quator-

[1] *Le Siècle*, 19 février 1861.

[2] *Le Siècle*, 4 octobre 1862. — Le recueil contient encore des articles sur les *Mémoires de littérature ancienne*, par É. Egger (*Le Siècle*, 27 octobre 1862); les *Recherches sur la bibliothèque publique de l'église Notre-Dame de Paris*, par Alfred Franklin (*Le Temps*, 22 juillet 1863); *Les Archives de l'Empire; Inventaires et documents, Actes du Parlement de Paris* (*Le Temps*, 6 mai 1864); *Le Château de Lagrange*, par Liébert (*Le Temps*, 10 novembre 1866).

zième volume. Ce grand tableau de l'Église de France, dont le plan avait été présenté à l'Assemblée générale du clergé, en 1645, par les deux frères jumeaux Scévole et Louis de Sainte-Marthe, avait paru en quatre volumes, en 1656, par les soins de deux autres Sainte-Marthe, fils de Scévole, neveux de Louis [1]. L'œuvre, nécessairement incomplète alors dans ce cadre restreint, avait été reprise en 1706, sur un plan plus large, par un religieux de leur famille, Denys de Sainte-Marthe, bénédictin de Saint-Maur. L'assemblée du clergé voulut alors y concourir de ses deniers. L'Église gallicane y figurait, divisée en provinces ecclésiastiques, selon l'ordre alphabétique des métropoles, avec la suite de ses évêques par province et de ses abbés par diocèse. Lorsque la Révolution abolit les ordres religieux, treize volumes avaient été publiés, comprenant les provinces ecclésiastiques d'Albi, Aix, Arles, Avignon, Auch, Bourges, Bordeaux, Cambrai, Cologne, Embrun, Malines, Mayence, Narbonne, Paris, Rennes, Tarentaise *et* Trèves. Restaient quatre métropoles : Tours, Besançon (*Vesuntio*), Vienne et Utrecht. Hauréau reprit l'œuvre des Bénédictins au point où la Révolution l'avait interrompue, et en 1856, secondé par la maison Didot, il fit paraître le tome XIV contenant la province de Tours. L'Académie des inscriptions, qui avait accepté l'héritage des travaux entrepris par les Bénédictins (*Historiens des Gaules*, *Histoire littéraire de la France*), mais qui, tout en commençant une œuvre nouvelle dont ils avaient conçu le projet (*Historiens des croisades*), n'avait fait qu'appeler de ses vœux un continuateur du *Gallia christiana*, salua cet auxiliaire qui lui venait du dehors, en lui attribuant sa plus haute récompense, le grand prix Gobert. Elle le lui décerna en 1856, et le lui continua en 1857 et en 1858;

[1] Dans cette première édition, le tome Ier contient les archevêques, les tomes II et III les évêques, par ordre alphabétique des diocèses, et le tome IV les abbayes, selon leur ordre alphabétique.

après un intervalle d'un an, elle le reporta de nouveau sur lui, en 1860 et en 1861, pour le tome XV, comprenant la province ecclésiastique de Besançon. En 1862, elle fit mieux que de lui proroger le prix : elle l'admit dans son sein comme membre ordinaire, en remplacement de M. Jomard (5 décembre 1862), et ce fut désormais au nom et aux frais de l'Académie que notre nouveau confrère publia le tome XVI, comprenant la province de Vienne (1865). On n'alla pas plus loin. Trois volumes in-folio sur la Gaule chrétienne, écrits en latin par cet ancien rédacteur du *National,* sans que le commerce journalier des documents ecclésiastiques du moyen âge (c'est un témoignage à lui rendre) lui fît perdre son latin, c'était assez. On pouvait laisser la dernière province, l'évêché d'Utrecht, au zèle des Hollandais, — bons latinistes.

Hauréau, du reste, n'avait pas pris possession d'un fauteuil à notre Académie pour s'y reposer. Il y avait là une autre œuvre des Bénédictins qui se continuait par les soins d'une commission de quatre membres [1] : l'*Histoire littéraire de la France.* Il entra dans cette grande commission (1er décembre 1865) lorsque la mort de notre savant et laborieux confrère Victor Leclerc y laissa une place vacante, et ce fut lui qui le remplaça en même temps comme secrétaire rédacteur. Quelle part personnelle il prit à cet important travail, et avec quel zèle il s'associait en l'activant, s'il le fallait, au labeur des autres, c'est ce que dira dans le prochain volume, beaucoup mieux que je ne saurais le faire, notre confrère M. Paul Meyer, son collègue dans la commission et son successeur dans la charge de secrétaire rédacteur. Je puis donc lui en laisser le soin, et il ne manquera pas, à cette occasion, de suppléer à ce qu'il trouvera d'imparfait dans ce que j'ai dit, comme dans

(1) C'étaient alors MM. Paulin Paris, Victor Leclerc, Émile Littré, Ernest Renan.

ce qui me reste à dire de ses autres écrits : car c'est depuis son admission parmi nous qu'ils se produisent avec le plus d'abondance, et il n'y a pas un de nos recueils où ils ne figurent avec honneur : *Mémoires de l'Académie, Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et des autres bibliothèques,* Commission des travaux littéraires, Commission des antiquités de la France, dont il fit le rapport en 1864 et 1865; sans parler des lectures qu'il fut appelé à faire dans nos séances publiques ou des discours qu'il eut à prononcer comme président, soit de notre Académie, soit de l'Institut tout entier en 1873 [1], et des paroles qu'il fit entendre sur la tombe des confrères décédés [2]. Mais comment oublier le *Journal des savants,* ce journal plus que séculaire, devenu en quelque sorte annexe de l'Institut? Il y entra en 1881, à la mort de M. Giraud, avec la charge de lui succéder immédiatement aussi, en qualité de secrétaire, comme il lui était arrivé dans la commission de l'*Histoire littéraire de la France,* à la mort de Victor Leclerc, tant on avait confiance dans ses qualités éminentes d'administrateur : exactitude et régularité. Il ne cessa d'en fournir la preuve dans ces doubles fonctions qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Il ne se bornait pas d'ailleurs aux travaux académiques. Bibliothécaire de la Bibliothèque des avocats, depuis 1861, il s'était largement acquitté des devoirs de sa place, en publiant un *Catalogue des œuvres imprimées et des manuscrits* du célèbre

(1) Dans ce dernier discours il montrait l'Institut, fondé par la Convention, en dehors de tout esprit de parti «pour reculer les limites des sciences et des arts» (expression de Condorcet dans un rapport du 21 avril 1792), toujours debout, grâce à cette haute mission, au milieu des ruines que les excès des partis ont accumulées à l'entour.

(2) Voir son discours sur Vitet comme membre libre de notre Académie, et sa notice sur Ém. Littré comme membre de la Commission de l'*Histoire littéraire de la France* (1885, *Hist. litt.*, t. XXIX); ses paroles sur Mignet (1884), sur Émile Egger (1885), sur Alfred Maury (1892), comme membres du bureau du *Journal des savants.*

avocat Gerbier, que possédait cette bibliothèque (1863)[1]; catalogue accompagné de notes qui, en indiquant avec la date l'objet de chaque pièce, nous font embrasser l'œuvre entière du maître. Il donnait aussi plusieurs articles à la *Revue des Deux Mondes : Bernard Délicieux et l'inquisition albigeoise* (1868), histoire de ce moine à la parole duquel furent délivrés les emmurés de Carcassonne[2] et qui, après bien des aventures où son rôle fut quelquefois incriminé à tort, mais ne put pas toujours être justifié, finit lui-même dans les prisons de l'inquisition à Carcassonne[3]. C'est une autre victime, non plus de l'inquisition, mais de la persécution religieuse dirigée contre la Réforme, qu'il nous présente dans un article de 1869 : Louis de Berquin, gentilhomme, docteur en théologie et conseiller du roi, traduit d'abord devant le grand Conseil, mis en liberté sur ses explications, mais repris postérieurement à la bataille de Pavie, puis, après bien des vicissitudes, condamné et, sur son refus d'abjurer, livré au bourreau (17 avril 1529). En 1870, nouvel article : *Une élection d'évêque au XIIe siècle*[4]; une de ces élections qui ne se faisaient pas sans désordre, mais qui ne rendent pas notre confrère plus favorable aux concordats : « Ce qui répond le mieux aux conditions de notre nature, dit-il, ce n'est pas le despotisme, c'est la liberté. Que la liberté soit paisible autant qu'il se peut; mais quand nous la voyons

(1) *Catalogue chronologique des œuvres imprimées et manuscrites de J.-B. Gerbier, que possède la Bibliothèque des avocats à la Cour impériale de Paris*, par B. Hauréau, membre de l'Institut, bibliothécaire de l'Ordre des avocats. — Imprimé aux frais de l'Ordre, Paris, 1863.

(2) Un de nos éminents confrères de l'Académie des beaux-arts a consacré cet épisode par un tableau du plus grand effet.

(3) Cet article, qui parut dans la *Revue des Deux Mondes*, en 1868, fut reproduit en un petit volume, avec pièces à l'appui (Paris, Hachette, 1877). Voir surtout le numéro 8, contenant la sentence qui condamne Bernard à la prison perpétuelle, « au pain de douleur et à l'eau d'angoisse », le samedi 8 décembre 1319.

(4) *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1870, p. 549.

revenir à nous accompagnée de quelques agitations regrettables, considérons-les sans nous alarmer, comme un mal nécessaire, puisque après tout lutter c'est vivre.»

L'article paraissait au moment où l'Empire allait finir.

Notre confrère était alors profondément découragé. Il avait perdu, en avril 1868, un fils unique, marié déjà. Dans une lettre du 5 août suivant, il parlait à un de ses amis intimes de ses espérances avortées :

Comme homme et comme citoyen, lui disait-il, j'ai tout perdu. Je reste et je vis; mais ma vie, que je m'efforce de rendre active, est stérile. Je ne me sens plus bon à rien qu'à préparer mon tombeau, ce que je fais en reprenant ceux de mes livres qui me paraissent dignes d'être corrigés et en les corrigeant le mieux que je puis; c'est une occupation triste et bizarre...

Mais ce qu'il avait perdu comme citoyen, était-ce à jamais perdu? Il aimait tant la liberté qu'il aurait été heureux de la retrouver, même sous l'Empire. Quand Napoléon III parut vouloir tempérer son pouvoir absolu[1], Hauréau, loin de partager les idées de ceux qui s'en alarmaient comme d'une mesure qui pouvait prévenir sa chute, écrivait au même correspondant, le 6 août 1869 :

Je n'éprouve aucun embarras à vous répondre, touchant les choses politiques, que je préfère beaucoup aussi les réformes aux révolutions. Je n'ai pour l'Empereur aucune reconnaissance, c'est bien entendu. Il nous rend beaucoup moins qu'il ne nous a pris; mais ce qu'il nous rend a, certes, de l'importance. Le premier sentiment que me fait éprouver la réforme est celui-ci : il me semble que je rentre dans mon pays après un long exil. Je le trouve désolé et surtout mal habité; et cependant je le reconnais et j'y veux vivre.

Puis il traçait le plan des réformes nécessaires qu'il attendait... Et ce fut la guerre qui survint!

[1] Projet de sénatus-consulte, déposé le 4 août, voté le 8 septembre 1869.

Dès les premiers jours, il comprit toute la gravité des circonstances :

Des entrailles de la situation, écrivait-il, doit sortir ou une révolution très redoutable, ou l'affermissement définitif des institutions impériales. Ce qui vient de périr irrévocablement, c'est l'Empire dit *libéral* (26 août 1870).

Ce fut l'Empire, sans épithète, qui s'écroula.

Le jour où le dernier ministère de l'Empire, né de la veille et destiné à mourir le lendemain, annonça la marche des Prussiens sur Paris, Hauréau, laissant à Saint-Pair la veuve de son fils et la mère de sa belle-fille, sa nouvelle famille comme il disait, était rentré dans la ville menacée[1]. Un changement de fortune l'y attendait, sans qu'il le soupçonnât. Le coup d'État du 2 décembre l'avait fait sortir de la Bibliothèque nationale. La chute de l'Empire lui fit confier une autre administration. Il fut nommé directeur de l'Imprimerie nationale; fonctions difficiles au milieu des agitations de Paris assiégé, périlleuses au moment où, après la capitulation, s'insurgea la Commune. Il avait, au commencement du siège, partagé les sentiments patriotiques et, il faut le dire, les illusions patriotiques aussi des habitants de Paris. Dans une lettre du 15 octobre, affranchie d'un timbre de l'Empire et expédiée sans doute par ballon, il écrivait encore à son ami :

Nous sommes contents de nous. Quatre fois nous avons abordé l'ennemi, deux fois nous l'avons sérieusement entamé. En somme, il n'attaque pas, ne pouvant s'établir nulle part avec quelque sécurité, et, le harcelant toujours, nous le faisons reculer. A cette heure, sa ligne d'investissement doit être au moins de trente-cinq lieues... Il n'est rapproché de nous que du côté de Meudon et de Saint-Cloud; mais, dès qu'il a voulu établir des batteries de ce côté, elles ont été sur-le-champ

[1] Lettre sans date, écrite de Paris le 15 septembre, d'après les nouvelles qu'elle donne de la guerre, conformes au *Journal officiel* de ce jour.

démontées. Nous avons successivement démoli soixante-dix-huit de ses canons avant qu'*un seul* ait pu tirer.

Vous ne jouirez pas d'un beau spectacle : le spectacle de Paris assiégé. Non, je n'ai jamais vu Paris si beau... Nous sommes vaillants, calmes, superbes.

Les subsistances ne manquent pas encore. La viande diminue, mais le pain et le vin abondent; nous avons du pain et du vin jusqu'en février. Avec du pain et du vin, une population résolue, confiante, ne se rend pas.

Mais il faut qu'on y aide !

Nous sommes, il est vrai, sans nouvelles de la France. S'arme-t-elle? Est-elle en mesure de combattre? Viendra-t-elle bientôt inquiéter l'ennemi? A ces questions nous n'avons pas de réponse précise. Ce qui fait qu'il circule des nouvelles très diverses.

La situation intérieure de Paris pouvait déjà donner quelque souci :

Vous avez peut-être appris que les incorrigibles turbulents ont osé soulever des questions inopportunes, avec l'espoir de dominer Paris quelques jours. Il a suffi de faire appel contre eux au bon sens public, et l'orage s'est immédiatement dissipé, même sans coup de tonnerre. Un seul de ces drôles s'est assez compromis pour avoir été pris sur le fait... Voilà les *républicains* pour qui nous sommes des gens peu dignes de confiance !

Nos espérances furent déçues : la France avait glorieusement combattu, mais sans pouvoir arriver jusqu'à nous; et le pain nous avait manqué avant la fin de janvier. Le 24 février 1871, Hauréau écrivait à son ami :

Oui, mon cher ami, pendant quinze jours environ j'ai eu quelque espoir; mais aussitôt que les principales circonstances de la reprise d'Orléans nous ont été connues, j'ai été de nouveau désespéré. Les Allemands avaient sur nous ce grand avantage, la discipline. La discipline fait la valeur des masses...

Qu'allait devenir la France? Une nouvelle Assemblée constituante était nommée et venait de se réunir à Bordeaux. Hauréau n'en devait pas faire partie cette fois. Il avait été, un peu malgré lui, candidat à Paris :

La capitulation, dit-il, avait affolé tout le monde : repoussé comme réactionnaire par tous les vétérans de la République, je n'ai obtenu que 36,000 voix. Vous me connaissez assez bien pour savoir que je suis absolument insensible à cette injure.

Mais s'il déplore, à un point de vue purement national, le caractère des élections de Paris, il ne désespère pas de la situation :

Quant aux élections de la province, elles sont, en général, bonnes, et les premiers actes de l'Assemblée de Bordeaux sont excellents. Thiers, Dufaure, Jules Favre présidant ensemble au gouvernement de la France, c'est l'idéal. Qu'une paix à des conditions supportables nous soit accordée, et nous aurons l'essai de la vraie république. (24 février.)

N'y avait-il plus d'autre raison de s'inquiéter? Son correspondant était tenté de le croire; lui aussi, non sans quelque réserve pourtant :

La démagogie, dites-vous, est vaincue. C'est aussi mon sentiment. Il faut toutefois la surveiller, car elle ne croit pas à sa défaite. Durant tout le siège, j'ai conseillé à mes amis de ne la plus ménager. Ils ont trop espéré de la persuasion; on ne persuade jamais les fous ni les coquins, et la douceur qu'ils prennent pour de la faiblesse les encourage à tout oser. Thiers est l'homme pour la répression énergique [1].

Il ne pouvait pas prévoir ce que cette répression devait être, et moins encore les déplorables événements qui la motiveraient.

[1] Même lettre du 24 février.

Pendant que l'Assemblée se préparait à venir siéger à Versailles, l'insurrection préludait dans Paris à cette guerre civile, sous le canon des Prussiens, qui fut le crime irrémissible de la Commune. Le gouvernement allait s'établir auprès de l'Assemblée, appelant à lui toute l'administration centrale, et notre confrère devait se rendre à cet appel. Il n'avait pas à garder un de ces grands dépôts de la science ou de l'histoire, comme le firent si bien nos confrères Delisle et Maury à la Bibliothèque nationale et aux Archives. Son matériel, à lui, c'étaient des presses, dont la Commune allait se servir pour lancer ses décrets. Il ne pouvait rester dans l'hôtel de la rue Vieille du Temple, — on le lui fit bien voir[1], — quand un nouveau comité de salut public allait s'installer à l'Hôtel de ville.

De Versailles, le 26 avril, il porte un premier jugement sur cette insurrection qu'il voit à la veille de succomber :

Il y a sans doute des gens à plaindre parmi les insurgés; ce ne sont pas tous de francs coquins, je le sais; mais, vous me l'accorderez, ce sont les coquins qui se sont attribué le gouvernement des niais, et jamais guerre civile n'a été inaugurée avec un appareil d'aussi criminels décrets... Les actes de la Commune sont des actes infâmes.

Et l'on n'était qu'au 26 avril! Le 26 mai, il écrit :

Vous devez avoir appris la fin lamentable de cette guerre civile. Tous les instincts de destruction se sont conjurés, et Paris n'est plus qu'un amas de ruines fumantes et d'infects cadavres. Croyez-moi, le jacobinisme est pour une faible part dans ces désastres. C'est le jacobinisme qui, je le crois, a brûlé les Tuileries; mais l'Internationale a brûlé tout le reste... Dans les conseils de l'insurrection enfin vaincue, l'élément politique a toujours eu le dessous; c'est l'élément socialiste qui a dominé. Je suis accablé de douleur et de honte...

[1] «A vous particulièrement, j'ai à vous dire que j'ai été fait prisonnier et gardé à vue pendant une demi-heure par les satellites de votre ami Flourens. Voilà un singulier ami que vous avez là.» (Lettre du 24 février 1871.) — *Ami* par antiphrase.

Il compte sur M. Thiers pour relever la France; mais il redoute maintenant la réaction.

Après le siège de Paris, il aurait volontiers laissé l'administration pour revenir plus librement à ses travaux. Quand s'éleva la Commune, il ne pouvait donner suite à ce projet sans paraître se retirer devant le péril, et lorsqu'elle succomba, il le pouvait moins encore : l'Imprimerie nationale, si éprouvée au milieu de l'insurrection, réclamait, pour reprendre son rôle, une main ferme et respectée. Il y rentra, et tout le monde s'en applaudit. Un événement d'une tout autre nature faillit l'en faire sortir.

A la suite d'un vote émis le 24 mai 1873 par l'Assemblée nationale, M. Thiers avait renoncé à la dignité de président de la République; le maréchal de Mac-Mahon lui fut substitué, et un gouvernement nouveau prit le pouvoir. Sans plus attendre, Hauréau envoya sa démission au Ministère de la justice. C'était un grand dommage pour l'Imprimerie nationale et aussi pour notre Académie qui entretient avec elle des rapports si actifs. Un des confrères de Hauréau à l'Institut, en même temps membre de l'Assemblée nationale, courut chez le nouveau garde des sceaux, M. Ernoul, pour arrêter les suites de cette démarche. Il n'eut pas de peine à convaincre le Ministre qui n'avait pas songé à la provoquer. Il lui fut plus difficile de triompher des résolutions du directeur démissionnaire. L'incident, il faut le dire, fut tout à l'honneur de l'un et de l'autre. On a crié bien haut que le 24 mai et l'élévation du maréchal de Mac-Mahon à la présidence avaient en vue un coup d'État. Un gouvernement qui eût formé un semblable dessein n'aurait assurément pas attendu, encore moins refusé, la démission d'un pareil directeur. Il se serait bien gardé de laisser entre les mains d'un républicain aussi avéré l'Imprimerie nationale, qui est, comme on l'avait vu au 2 Décembre, l'organe indispensable d'un coup d'État. — Hauréau garda

donc ses fonctions, mais il restait sur le qui-vive, se défiant plus des autres qu'on ne songeait à se défier de lui [1].

Les soins de cette grande administration n'interrompirent jamais les travaux d'érudition de notre confrère. De 1870 à 1877, il donna une nouvelle édition, entièrement refondue en dix volumes, de son *Histoire littéraire du Maine*. En 1872, il rééditait en un volume la première partie de son *Histoire de la philosophie scolastique*, complètement remaniée; la seconde partie en deux volumes ne parut qu'en 1880 [2].

Il continuait aussi d'enrichir par de nouvelles lectures le recueil de nos *Mémoires : Sur le Concile de Paris de l'année 1210* (1861) [3]; *L'Église et l'État sous les premiers rois de Bourgogne* (1865) [4]; *Sur quelques chanceliers de l'église de Chartres* (1872) [5]; *Sur quelques maîtres du XIIe siècle* (1874) [6]; *Les*

(1) On le voit dans une lettre du 28 octobre de cette année.

(2) Le mémoire d'où cet ouvrage considérable est sorti avait été couronné par l'Académie des sciences morales; l'ouvrage ainsi agrandi lui valut un éloge non moins précieux de l'un des membres les plus compétents de cette Académie, Adolphe Franck (*Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1882, p. 358).

(3) Concile où furent condamnés, avec des doctrines panthéistiques faussement attribuées à Aristote, plusieurs adhérents de ces doctrines, qui furent livrés au bras séculier. Ce mémoire parut dans la *Revue archéologique*, 2e série, t. X, p. 418. David de Dinan fut compris rétrospectivement dans la sentence de ce concile. Hauréau, dans un autre mémoire, a signalé l'origine de ses erreurs : *Les vraies sources des erreurs de David de Dinan* (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXIX, 2e partie [1879], p. 319-330).

(4) Il y prend la cause des Burgondes contre les Francs, dont le triomphe lui paraît avoir été alors la victoire de la barbarie.

(5) Mémoire dont il ne fit la seconde lecture que dix ans plus tard, en 1882 et 1883, et qui ne parut dans notre *Recueil* qu'en 1884, t. XXXI, 2e partie, p. 63. Il y donne la suite des chanceliers qui eurent dans leurs attributions l'école de Chartres jusque vers le milieu du XIIIe siècle; notre confrère n'en partage pas les sentiments, «mais, dit-il, cela ne nous empêche pas d'avoir en grande considération l'école où ces doctrines furent professées et les régents principaux de cette école dont les écrits conservés attestent le savoir et la vaillance» (p. 64).

(6) A l'occasion d'une pièce latine, publiée par M. Wright et inexactement

récits d'apparitions dans les sermons du moyen âge (1875)[1]; *Sur deux écrits intitulés :* De motu cordis (1876)[2]; *Sur quelques traductions de l'Économique d'Aristote* (1879)[3]; *Sur un commentaire des Métamorphoses d'Ovide* (1883)[4]. Dans un autre mémoire, lu en 1882[5], il rectifiait une opinion fort répandue qui rapportait un *Liber de viris illustribus* à Henri de Gand; un livre si médiocre[6] à un homme de si haute valeur, à ce philosophe «qui avait fait si grande figure au XIIIe siècle, même à côté d'Albert le Grand, de saint Thomas et de Duns Scot!» Notre confrère s'en indigne, et après avoir déduit ses raisons : «Si donc, s'écrie-t-il, il s'appelait Henri et s'il était de Gand, ce que nous ne refusons pas d'admettre, ce devait être quelque moine cloîtré, noir ou blanc, ou quelque chanoine soumis à la règle sévère de Saint-Augustin. Mais que désormais on ne le confonde plus avec son homonyme, le

rapportée par lui à Walter Mapes (*Mém.*, XXVIII, 2e partie [1876], p. 223.) Elle finit par une invective contre les ennemis d'Abélard, postérieure au concile de Sens (juin 1140) et certainement antérieure à la mort d'Abélard (21 avril 1142).

(1) *L. cit.*, p. 239. Récits qui ont pour objet de faire connaître, en vue de l'édification des fidèles et de la correction des pécheurs, ce qui se passe dans l'autre monde : non seulement la violation des commandements, mais les manquements à la discipline et l'ambition des dignités y fournissent ample matière. Un des nombreux exemples produits par Hauréau sert à montrer les peines réservées aux faux logiciens et aux *ergoteurs*. La leçon porta cette fois. Le maître se fit moine :

Linquo *coax* sanis, *cras* corvis, vanaque vanis,
Ad logicam pergo, quæ mortis non timet *ergo*.

(2) *L. cit.*, p. 317; l'un d'Alfred de Sereshel, l'autre abrégé du premier par Alexandre Neckam.

(3) T. XXX, 1re partie (1881), p. 463.

(4) T. XXX, 2e partie, p. 45. Traité anonyme et, par suite, rapporté à bien des auteurs, mais que notre confrère, grâce à l'étendue de ses lectures et à la sûreté de sa critique, attribue définitivement à Chrestien Legouays de Sainte-More, comme le faisait Eustache Deschamps.

(5) *L. cit.*, 2e partie (1883), p. 349.

(6) C'est une nomenclature des écrivains ecclésiastiques les plus connus du XIIe et du XIIIe siècle.

théologien abondant, le philosophe savant, ingénieux et profond, quoique selon nous dévoyé, que l'Université de Paris a surnommé le *docteur solennel.* »

Il lut encore en 1885 un mémoire sur *La vie et quelques œuvres d'Alain de Lille*[1], « un des meilleurs écrivains du XIIe siècle, dit-il, certainement un des plus originaux en prose comme en vers, et l'on ne s'étonne pas qu'il ait eu, de son vivant, la plus grande renommée ». On racontait de lui cette légende. Il se promenait le long d'une rivière, méditant sur la leçon qu'il allait faire le lendemain en public (ce n'était pas moins que l'exposition complète du mystère de la Trinité), quand il rencontra un enfant qui avait fait un trou et y versait de l'eau de la rivière. — « Que fais-tu? — J'entends porter dans ce trou toute l'eau de la rivière. — C'est impossible, tu n'en auras jamais fini. — J'aurai plutôt rempli cette tâche que vous la vôtre. » — Alain n'essaya pas de faire sa leçon. Il renonça à l'enseignement et se fit moine[2].

(1) T. XXXII, 1re partie (1884), p. 1.

(2) En 1883, notre confrère a publié, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, un petit poème inédit de Pierre Riga. Il avait prouvé, dans sa notice sur les *Mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin*, que le recueil des petits poèmes intitulé *Floridus aspectus*, dont Beaugendre avait publié des extraits sous le nom de Hildebert, était bien de Pierre Riga. Une des pièces de ce recueil a le mérite de se rapporter à un point d'histoire. C'est un débat entre le roi de France et le roi d'Angleterre, à propos de la dot de la fille du roi de France (Louis VII), fiancée au fils du roi d'Angleterre (Henri Plantagenet), savoir Henri Court-Mantel : deux enfants en bas âge (six mois et trois ans) que le roi d'Angleterre, qui en avait la garde, maria avec dispense, pour prendre la dot sans délai. Cette dot, c'était Gisors et Neaufles; le poème contient les plaidoyers des deux avocats, avec la sentence des juges qui donnent raison au roi de France. — En 1884, autre article dans le même recueil. C'est une tout autre dispute : *Disputatio mundi et religionis.* — En 1890, il publia à part : *Des poèmes latins attribués à saint Bernard* (Klincksieck, 1890, in-8°). Il en avait lu en 1881 à l'Académie un premier fragment sur le *De contemptu mundi.* Il résumait ainsi les conclusions de son étude entière : « Nous avons enfin achevé notre enquête, et l'on en connaît le résultat. S'il ne paraît pas douteux que saint Bernard ait fait des vers, ils sont perdus ou n'ont pas été conservés sous

Les titres de la plupart de ces mémoires peuvent paraître bien sérieux, mais notre confrère excellait à relever les sujets les plus austères par quelques traits caustiques, par son *humour*, comme diraient les Anglais, qui nous ont pris ce mot en lui imprimant un accent plus aigu. Aussi notre Académie le choisissait-elle volontiers pour la représenter dans ses séances publiques annuelles ou dans celles de l'Institut réuni. En 1868, il lut à la séance des Cinq Académies l'*Histoire d'un avertissement au lecteur*. Il s'agit d'un avertissement placé en tête du troisième volume de la *Bibliothèque historique de la France*, que la mort de l'auteur, Fevret de Fontette, avait laissé inachevé; avertissement mis là par ordre du chancelier Maupeou, sur la dénonciation d'un censeur de Dijon, l'abbé Joly, qui avait relevé dans les deux premiers volumes deux énormités! On y lisait que l'état de ce royaume est mixte, et on y citait un recueil de maximes qui contenait, disait le texte, «une discussion hardie, mais non outrée, des droits du roi et des droits du peuple». — «Le peuple, s'écriait dans une note le censeur indigné, n'a d'autre droit que d'être gouverné.» Tout le morceau est un spirituel persiflage de la censure et en particulier du censeur, qui, après s'être vanté au chancelier de son long désintéressement dans l'exercice de ses fonctions, insinuait, en post-scriptum, qu'on pourrait l'en dédommager en le mettant à même, par quelque place fructueuse à Paris, de pu-

son nom. Voilà notre très ferme conclusion, et nous souhaitons qu'elle soit généralement acceptée.

«Saint Bernard, ajoute-t-il, fut l'ennemi le plus acharné de nos amis les philosophes, sectateurs d'Aristote ou de Platon. On nous pardonnera de lui en garder rancune. Mais ce ressentiment ne nous empêche pas de porter le plus vif intérêt à sa gloire littéraire, et elle nous semblait gravement compromise par les copistes et les éditeurs, qui s'étaient arrogé le droit de nous offrir, sous son nom, tant d'œuvres de fabrique étrangère, indignes pour la plupart de voir le jour. Le vrai saint Bernard n'était pas seulement un homme d'un esprit supérieur, c'était encore un écrivain qui s'était fait, en lisant beaucoup, une langue personnelle», etc.

IMPRIMERIE NATIONALE.

blier son livre sur *La vie, l'esprit et les maximes du cardinal de Retz,* livre où l'on pourrait être sûr que les maximes du fameux cardinal seraient bien et dûment censurées [1]. En 1883, notre Académie l'avait chargé de lire à sa séance publique *Les propos de maître Robert de Sorbon* [2]. Quelques courtes citations de ce mémoire donneront une plus juste idée de sa manière.

Il commence par dépeindre le maître : «Un témoin, dit-il, digne de toute confiance, Joinville, rapporte que Robert avait «grant renommée d'estre preud'homme»; il nous atteste en outre que, très sûr de posséder un cœur droit et de voir en conséquence les choses comme elles sont, louables ou blâmables, il était habituellement très libre dans ses discours et

[1] Notre confrère fait en outre cette observation que Fontette mourut le 16 février 1772 et que l'avertissement, rédigé à la suite de cette intrigue qui suivit sa mort, porte la date de 1771 : en sorte que c'est Fontette lui-même qui paraît s'être amendé. — Hauréau, en 1870, avait été désigné pour faire le 15 août, dans une pareille solennité, une lecture sur *La ruine et le rétablissement des écoles en Occident.* La séance n'eut pas lieu; d'autres ruines nous menaçaient alors. Le mémoire fut lu dans la séance trimestrielle de l'Institut, en octobre, pendant le siège de Paris. Il est donné intégralement dans nos *Comptes rendus* de cette année, p. 298-305. — En 1871, il nous lut en séance et fut désigné pour lire à la séance trimestrielle de juillet à l'Institut : *De quelques auteurs imaginaires :* Phocin, Jean de Tanley et Pierre de Lodève, nommés pour la première fois par M. Lajard dans l'*Histoire littéraire de la France* (*Comptes rendus*, p. 262 et 293). — En 1872, il faisait à la séance publique de notre Académie une lecture sur *Grégoire IX et la philosophie d'Aristote,* où il exposait comment l'interdit jeté sur la *Logique* d'Aristote par le concile provincial de Sens (1140), puis sur sa *Physique* par le concile provincial de Paris (1210), et sur sa *Métaphysique* par le légat Robert de Courson (1215), avait été levé le 23 avril 1231 par le pape Grégoire IX, dans une lettre à Guillaume d'Auxerre, archidiacre de Beauvais, Simon d'Authis, chanoine d'Amiens, et Étienne de Provins, chanoine de Reims, lettre qui rendit leur essor aux études philosophiques, non sans profit pour l'enseignement religieux. «Albert le Grand et saint Thomas, dit Hauréau, professent que toute leur philosophie vient d'Aristote» (*Notices et extraits des manuscrits,* t. XII, 1re partie, p. 222).

[2] *Mém. de l'Acad.*, t. XXXI, 2e partie (1844), p. 133.

dans ses actes. Eh bien! tel est-il dans les divers écrits qu'il nous a laissés, dans ses sermons et même dans ses traités dogmatiques. D'une part, honnête, très honnête, nullement casuiste, n'enseignant jamais qu'une morale, la stricte observance des dix commandements, et, d'autre part, caustique, enjoué, abondant en vives saillies, en propos badins sur le compte d'autrui. Nous ne croyons pas, ajoute-t-il, qu'on se représente tout à fait ainsi le créateur de la Sorbonne. On ne connaît guère qu'un côté du personnage. C'est pourquoi nous voulons ici montrer l'autre côté, celui qu'on ne connaît pas. »

Et il continue, relevant les traits qui le caractérisent : « riche après avoir été pauvre, et gardant le goût de la simplicité. » En cela, dit notre confrère, tous les clercs attachés à la cour ne lui ressemblaient pas : « Il faut bien, disaient-ils, hurler avec les loups. — Non, non, leur répondait-il, vivez avec les loups, soit, mais pour les convertir en agneaux, sinon tenez pour certain qu'ils vous mangeront. » Il s'élevait contre le luxe des vêtements : « Pour supprimer les habits de fête, Robert eût volontiers supprimé les fêtes elles-mêmes. Aussi louait-il Guyard de Laon, autrefois chancelier de Paris et plus tard évêque de Cambrai, qui, de tous les martyrs et de tous les confesseurs, n'avait maintenu comme saints à fêter, dans le calendrier réformé de son diocèse, que saint Laurent et saint Martin [1]. » Sur ce chapitre, il n'épargnait personne, pas même la reine; mais il trouva qui sut lui répondre dans Joinville, à qui il reprochait de vouloir se vêtir plus noblement que le roi : « Sauf votre grâce, maître Robert, répliqua Joinville, cet habit de vair que je porte, mon père et ma mère me l'ont laissé; tandis que vous, fils de vilain et de vilaine, vous avez laissé l'habit de votre père et de votre mère pour revêtir un camelin plus riche que celui du roi. » — « Ce débat,

(1) Saint Laurent sur son gril et saint Martin partageant son manteau!

déjà très vif, dit Hauréau, l'allait devenir plus encore ; mais le roi s'empressa d'intervenir et prit la défense de maître Robert, ce dont il fit bientôt après ses excuses à Joinville, lui disant à part : « Il avait grand besoin que je l'aidasse, car il était fort « ébahi. »

Il n'épargnait pas plus le luxe des festins, la passion du jeu, la licence des chansons et l'hypocrisie trop en usage à la ville comme à la cour, rappelant à sa manière la fable de la chauve-souris, sans y joindre, bien entendu, la conclusion que La Fontaine en tire, en guise de moralité :

Le sage dit selon les gens :
Vive le Roi, vive la Ligue!

Mais il ne flagelle personne plus rudement que les gens de sa robe : « Ils crient au Seigneur de leur montrer sa face, et lui tournent, eux, le dos »; moines indolents, clercs séculiers négligeant leurs offices, recteurs de paroisse trop souvent absents, pasteurs abandonnant leurs troupeaux, docteurs cherchant la vaine gloire : « Ces grands docteurs de Paris, qui font profession d'enseigner la théologie, ce sont, disait-il, des gens pleins d'orgueil qui, dans le cours d'une année, ne gagnent pas une âme au Seigneur. » Hauréau ne peut s'empêcher de le trouver bien outré : « Ces grands docteurs de Paris qu'il traitait si mal, c'étaient Albert le Grand, Jean de la Rochelle, saint Thomas, saint Bonaventure! » — Et les confesseurs! Il ne les voulait ni trop complaisants, ni trop sévères, et il en donnait des exemples : pour la complaisance, celui que choisissait cet ivrogne : « Quand il avait tant bu qu'il était ivre, il allait trouver un prêtre qui, fréquentant volontiers la taverne, s'y grisait souvent, et il se confessait à lui : « Mon ami, lui « disait ce prêtre, avez-vous tout payé? — Oui, répondait « l'autre. — Bien, répliquait le prêtre, mieux vaut boire le « sien que celui d'autrui. » Pour la sévérité, ceux dont l'évêque

Guillaume disait : « Ils ne devraient pas être portiers du paradis, mais ils seraient très propres à garder la porte de l'enfer, car ils n'y laisseraient entrer personne. » Notre confrère terminait cette lecture par un propos de Robert de Sorbon sur sa pratique en cette matière. Il prescrivait absolument que tous les péchés confessés fussent oubliés : « J'ai, disait-il, entendu quelques-uns des plus grands pécheurs du monde; eh bien! si grand qu'ait été le pécheur qui m'ait prié de l'entendre, je l'ai toujours aimé cent fois plus après l'avoir confessé qu'avant. »

Et notre confrère conclut sur ce mot : « Si maître Robert, dit-il, s'est souvent exprimé sur le compte d'autrui avec plus de liberté que d'apparente bienveillance, on n'a de reproches à faire qu'à sa langue; évidemment son cœur était excellent. »

Celui de nos recueils auquel Hauréau a le plus donné est le recueil des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*. Une analyse de ces savantes études dépasserait les bornes de ce discours. Qu'il me suffise de signaler, au point de vue historique, ses trois notices *Sur quelques lettres d'Honorius III, de Grégoire IX et d'Innocent IV,* notices qui ont pour but principal de corriger et de compléter quelques morceaux de l'*Histoire littéraire de la France,* et ne laissent pas de servir aussi à l'histoire générale, comme on le voit par exemple dans les lettres d'Innocent IV à Eudes de Châteauroux, évêque de Tusculum, à propos de la première croisade de saint Louis[1]. Au point de vue littéraire, je signalerai

[1] *Quelques lettres d'Honorius III* (t. XXI, 2e partie [1865], p. 162). — *Quelques lettres de Grégoire IX* (*ibid.*, p. 203). — *Quelques lettres d'Innocent IV* (t. XXIV, 2e partie [1876], p. 157). — Dans le même volume, *Quelques écrivains de l'ordre de Grandmont* (*ibid.*, p. 247); — *Pénitentiel attribué à Jean de Salisbury* (*ibid.*, p. 269).

Je me bornerai de même à la nomenclature des autres notices avec une brève indication de leur objet :

La Ire Ogdoade de Guillaume du Bellay (t. XXIII, 2e partie [1872], p. 195).

encore sa notice sur les *Mélanges poétiques de Hildebert de Lavardin,* scolastique du Mans, puis évêque de cette église, enfin

Guillaume du Bellay avait écrit une histoire de François I[er], en huit parties appelées par lui-même *Ogdoades*. Le roi l'avait prié de la mettre en français : il le fit; mais la plus grande partie en fut volée ou perdue. Les fragments inédits donnés ici sont de la I[re] Ogdoade, texte latin (1515 à 1521). — *Sur une exposition du Canon de la messe* (t. XXIV, 2[e] partie [1876], p. 145). D'une mysticité transcendante selon Daunou, «œuvre d'art de petite dimension, exécutée avec le plus grand soin, dit Hauréau, et, ajoute-t-il, on n'en trouvera peut-être pas une autre dont les compartiments strictement réguliers offrent une aussi grande richesse d'antithèses et de jeux d'esprit». On l'a rapportée à bien des auteurs, depuis Lanfranc jusqu'à saint Thomas d'Aquin. Hauréau, après avoir discuté quelques-unes de ces attributions, prouve qu'elle est de Richard de Prémontré. — *Sur les œuvres authentiques ou supposées de Jean de Garlande* (t. XXVII, 2[e] partie [1879], p. 1). — *Sur les mélanges poétiques de Hildebert de Lavardin* (t. XXVIII, 2[e] partie [1878], p. 289). — *Sur un manuscrit de la reine Christine à la Bibliothèque du Vatican* (t. XXIX, 2[e] partie [1880], p. 231) : écrit par différentes mains, vers la fin du XII[e] siècle et le commencement du XIII[e], et contenant de petits poèmes latins, presque tous anonymes, — belle matière à discussion et à découvertes pour Hauréau. — *Notice sur le n° 17251 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale* (t. XXXI, 2[e] partie [1886], p. 117) : œuvres diverses d'une écriture, pour les unes du XII[e], pour les autres du XIII[e] siècle. — *Sur un poème contenu dans le n° 386 des manuscrits de Cambrai* (*ibid.*, p. 165) : poème relatif au schisme provoqué par l'empereur Henri IV entre Clément III, qui s'est emparé militairement de Rome, et Urbain II. Le poète est un des partisans proscrits d'Urbain II; moine de l'abbaye de Saint-Laurent à Liège, il a suivi dans l'exil son abbé, chassé par l'évêque impérialiste.

Les manuscrits suivants sont tous de la Bibliothèque nationale :

N° 17813 (*ibid.*, p. 195), contenant quatre documents relatifs au débat fameux sur la nature des espèces et des genres, qui reprit tant de vivacité dans la première moitié du XII[e] siècle.

N° 3203 (*ibid.*, p. 261), intitulé dans le catalogue imprimé : *Simonis de Tornaco summa de sacramentis*, et que notre confrère croit devoir réduire au titre plus général de *Summa*, — car on n'y traite pas seulement des sacrements.

N° 8299 (*ibid.*, p. 275), contenant cette lettre (de morale pratique) dont nous parlons dans le texte, puis un morceau de tout autre caractère. C'est le récit, fait par un témoin oculaire, des circonstances de la mort du roi Charles V. Ce témoin rapporte les paroles que le roi Charles V prononça avant de mourir devant les seigneurs, le prévôt et les échevins de Paris, sur les impôts qu'il reconnaît intolérables, déclarant son intention de les abolir; et l'on a en effet une ordonnance, signée de lui, conforme à cette déclaration. Après sa mort,

archevêque de Tours en 1125; loué par saint Bernard et Geoffroy de Vendôme, et, pour ses écrits, un des modèles recom-

l'ordonnance ayant été dissimulée par le chancelier, le peuple se souleva, envahit le palais et obtint par la force ce qui lui était ravi par la fraude.

N° 14886 (p. 293), contenant plusieurs morceaux, entre autres des fragments d'une somme théologique d'un des maîtres les plus fameux du XIIe siècle, Simon de Tournai, nommé ci-dessus.

N° 1544 des nouvelles acquisitions (fonds latin) de la Bibliothèque nationale, écrit tout entier de la même main (t. XXXII, 1re partie [1886], p. 253) : «Il nous offre, dit notre confrère, un recueil de pièces, les unes en vers, les autres en prose, formé dans le XVe siècle par un moraliste que ne révoltaient pas les plus libres badinages»; et il plaide pour l'auteur les circonstances atténuantes : «On est excusable, dit-il, d'enfreindre les lois qu'on ignore, et celles de la décence n'étaient pas alors généralement connues.» Toutes les pièces d'ailleurs, et notamment les pièces citées, sont loin d'avoir ce caractère.

Le tome XXXII, 2e partie (1888), est presque tout entier consacré aux notices de Hauréau :

N° 14590 (p. 1). Recueil de sermons qui ne sont pas tous du même auteur, mais semblent être de la deuxième moitié du XIIe siècle. — N° 4433 (p. 83). Recueil de pièces (prose et vers) qui, de Saint-Aubin d'Angers, passa à Baluze, et de Baluze à la Bibliothèque du Roi, en 1719. — N° 647 (p. 167). Beau volume du XIIe siècle, aux armes d'Hippolyte, comte de Béthune, contenant principalement un commentaire sur les épîtres de saint Paul. — N° 994 (p. 185), dont la première partie est un traité de Jean Beleth : *De divinis officiis*. — N° 14952 (p. 275), comprenant les deux liasses de sermons dont il est parlé dans notre texte.

N° 14883 (p. 91), venu de Saint-Victor à la Bibliothèque nationale.

Le tome XXXIII, 1re partie (1890), est aussi presque tout entier consacré aux notices de Hauréau :

N° 13602 (p. 111), de Saint-Germain-des-Prés, du XVe siècle, où l'on trouve une partie du premier livre et une partie du second livre de l'Imitation de Jésus-Christ. — N° 15131 (p. 127), de Saint-Victor : glose anonyme sur Priscien, et commentaire anonyme sur la *Consolation de la philosophie*, de Boèce, etc. — N° 712 (p. 193). Recueil de pièces écrites en divers temps et de diverses mains : gloses sur l'Apocalypse, etc. — N° 13468 (p. 202). Petit volume renfermant beaucoup de pièces et motivant un examen assez long. — N° 16590 (p. 227), du XVe siècle, *Liber de moribus*, un de ces opuscules moraux que l'on a, tour à tour, imprimés sous le nom de Sénèque et de Martin de Braga. — N° 2590 (p. 235), reproduction du n° 15732, venu de la Sorbonne, *De eruditione hominis interioris*, etc. — N° 25135 (p. 257). Précieux recueil de lettres, quelques-unes de saint Bernard, les autres de Hildebert de Lavardin. — N° 13579 (p. 265).

mandés à la jeunesse aux XIIe et XIIIe siècles, puis au XIVe négligé, au XVe oublié. On est revenu à lui au siècle présent, mais, dans le nombre des pièces qu'on lui attribuait, il y en avait beaucoup d'apocryphes. Hauréau jugea qu'il y avait lieu d'en faire un examen plus scrupuleux : « Ayant, dit-il, rencontré dans plusieurs de ses poèmes authentiques de nobles et touchantes inspirations, de fortes pensées, des traits ingénieux, des vers de la meilleure fabrique, en un mot toutes les marques d'un vrai mérite, il nous paraissait peu probable que le même homme nous eût laissé tout ce fatras de vers mauvais ou médiocres, publiés sous son nom. » Et il s'applaudit de les avoir éliminés : « Dès qu'il s'agit d'un écrivain digne de quelque estime, l'épuration de ses œuvres est un devoir qu'on se plaît à remplir; en éliminant les pièces fausses, on travaille à sa gloire [1]. »

Il agit de la même sorte pour maint recueil de sermons ou

Fragment de calendrier et deux recueils de sermons, le premier anonyme, le second du dominicain Nicolas Biard; il contient de curieuses allusions sur les usages du temps, sur les mariages, etc. — N° 8083 (p. 279). On y trouve l'*Anticlaudianus*, d'Alain de Lille, avec une glose assez pédantesque sur les trois premiers livres, par un Raoul *de Longo Campo*, qui vivait au temps d'Alain, mort en 1202. — N° 14961 (p. 287). Sermons, la plupart anonymes, dont un, entre autres, commente bien scandaleusement la Cène de l'Évangile; plusieurs mêlent au latin des mots français, comme saint François de Sales le fait encore dans ses plans de sermon.

Le tome XXXIV, 1re partie (1891) : N° 14877 (p. 33), venu de Saint-Victor, pièces de diverses mains : *Laudes virginis matris; De gradibus humilitatis et superbiæ*, et un assez curieux inventaire après décès, etc.

2e partie (1895) : N° 3143 (p. 189), Somme de théologie faussement attribuée à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, et que d'autres, dont Hauréau confirme l'opinion, rapportent à un Geoffroy de Poitiers, de la première moitié du XIIIe siècle. On y trouve des cas de conscience assez largement résolus. — N° 16409 (p. 319), donné par Thomas de Cracovie aux pauvres écoliers de la petite Sorbonne et en partie copié sur le n° 16408 ; pièces diverses, d'une certaine valeur, faisant assister aux débats des docteurs parisiens sur les matières théologiques.

[1] *Notices*, t. XXVIII, 2e partie, p. 217.

de vers. Il y a souvent un très vif intérêt dans ses investigations à cet égard, et, quant aux titres de ses notices, il ne faut pas toujours s'en tenir aux apparences. Qui devinerait, par exemple, qu'il y eût quelque chose de curieux à lire dans telle ou telle des vingt notices, inscrites sous autant de numéros, des *manuscrits latins* de la Bibliothèque nationale? Allez pourtant au n° 3299 [1]; vous y trouverez un traité dont l'auteur, soit Bertrand, soit Bernard, mais non pas saint Bernard, ainsi que le portent des manuscrits beaucoup plus récents, donne à un châtelain, son ami, des conseils de morale pratique comme celui-ci : «Si tes dépenses sont égales à tes recettes, un événement imprévu pourra ruiner ta maison»; ou encore (mais ceci va droit à la châtelaine) : «Si ta femme désire, après ta mort, se remarier, qu'elle se jette dans les bras d'un jeune homme afin d'expier toutes ses fautes. Il l'épousera non pour elle-même, mais pour ses biens, et ces biens dévorés, ils boiront ensemble le calice d'amertume», etc. — Sous le n° 14952, deux liasses formées par quelque moine : l'une de sermons choisis, rangés en bon ordre, avec les noms des auteurs, quand ils sont connus; l'autre de sermons mêlés, de la seconde moitié du XIIIe siècle, tous anonymes; dans le nombre, un sermon de Robert de Sorbon et deux inédits de saint Thomas d'Aquin, qui a prêché beaucoup, mais dont on n'a généralement pas recueilli ce qu'il a dit en chaire; et notre confrère le regrette. Parlant de la distinction de son style, il ajoute : «Saint Thomas s'exprime quelquefois en prêchant avec un abandon qu'il n'a jamais en philosophant. C'est là certainement une remarque qu'on fera sur les deux sermons que nous allons publier pour la première fois. On y verra que ce grand docteur est rarement banal, même lorsqu'il paraphrase des lieux communs» (p. 318-319).

[1] *Notices*, t. XXXI, 2e partie, p. 275.

En 1882, Hauréau avait volontairement renoncé à la direction de l'Imprimerie nationale pour se retirer dans sa maison d'Auteuil et s'y donner exclusivement à ses études. Ses lectures sont très fréquentes pendant cette période [1] et c'est principalement alors qu'il fit dans le *Journal des savants*, dont il était devenu membre et même rédacteur en chef depuis 1881, ces nombreux articles dont notre confrère Léopold Delisle, en lui succédant à la rédaction du journal, a fait l'énumération : cela me dispense d'en parler ici; car, pour en donner une idée: même sommaire, il y faudrait consacrer toute une notice. Tous ceux qui l'ont visité dans cette maison d'Auteuil peuvent se représenter sa vie de bénédictain laïque. Demeuré veuf de bonne heure, ayant perdu son fils, mort lui-même sans enfant, puis beaucoup plus tard, en 1889, sa belle-fille, qui était devenue une véritable fille pour lui, il y vivait dans la société de deux vénérables dames, la belle-mère de son fils et la sœur de cette dernière. Il y vivait aussi dans la compagnie de ses livres. Son salon à lui, qui était son cabinet, en était, si je puis le dire, tout tapissé; sur sa table ou à la portée de la main, près de sa table, des manuscrits qui attendaient leur

[1] *Sermons publiés en 1708 sous le nom de Hildebert de Lavardin.* Ils sont au nombre de cent quarante et un. Examen fait, Hauréau conclut qu'ils sont tous de Geoffroi Babion, de Pierre le Lombard, de Pierre le Mangeur, de Maurice de Sully, et de quelques prédicateurs moins connus (*Comptes rendus*, 1886, p. 168). — Sur le *Livre des six principes*, de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, qui traite des six catégories d'Aristote (1888, p. 145). — Sur le *Liber de copia verborum*, traité de morale qu'il prouve être de l'auteur des lettres de saint Paul à Sénèque et de Sénèque à saint Paul; et le *De quatuor virtutibus*, qui n'est que la première partie remaniée du traité précédent (*ibid.*, p. 461). — Sur le *De ira*, attribué à Martin de Braga, simple assemblage de paroles empruntées à Sénèque, travail tout fait que l'évêque de Braga est soupçonné d'avoir mis en son propre nom (1889, p. 169). — Le *Moralium dogma philosophorum*, traité composé à la demande de Henri II, roi d'Angleterre, par son ancien précepteur Guillaume de Conches (*ibid.*, p. 310). — Sur le *tome XV* du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques* (Bibliothèque de Marseille), par l'abbé Albanès (1892, p. 240).

tour pour comparaître. Point d'autre diversion que les relations qu'il avait conservées dans une société vraiment d'élite, et aussi un mois de séjour dans quelque campagne, pas trop éloignée de Paris, où il pouvait prendre des vues de paysage (non par la photographie, mais au crayon), et à proximité d'une rivière qui lui procurait le plaisir doux et reposant de la pêche à la ligne. Le moyen âge l'avait-il si entièrement détourné du temps présent qu'il demeurât indifférent à ce qui se passait autour de lui? Non, assurément; il aimait trop son pays. Mais la politique que l'on faisait n'était pas généralement de nature à le satisfaire. Le 30 août 1881, il écrivait à son ami :

Vous n'êtes pas, me dites-vous, trop mécontent du résultat des élections[1]. Elles sont, en effet, ce qu'elles pouvaient être, étant donné l'état moral du pays. Je ne saurais cependant ne pas prévoir que ces élections, telles quelles, nous préparent plus d'une crise. Les factions déclarées contre la Révolution sont battues. Comme je ne les ai jamais redoutées, leur défaite ne me cause pas beaucoup de satisfaction. Mais je déplore le progrès quotidien de ces autres factions qui, seules, disent-elles, vraiment dévouées au salut de la République, ne travaillent qu'à lui préparer une fin misérable. Oui, la République périra plus misérablement que l'Empire, si le gouvernement passe quelque jour aux mains des radicaux. Je les connais eux et l'imbécile bande qui les renversera le lendemain du jour où elle les aura élevés.

Et le 16 septembre 1883 :

C'est en effet bien fini de la vieille monarchie..... Mais, hélas! si l'on continue à si mal gérer les affaires de la République, je crains bien qu'on ne la perde, elle aussi. Le nombre des mécontents augmente chaque jour, et si quelque chose les fait passer de l'abstention à l'opposition active, c'est-à-dire subversive, la République sera dans un vrai danger.

Et il revenait à ses manuscrits :

Vous désirez avoir de mes nouvelles. Je me sens bien portant et je

[1] Élections du 21 août. Les opportunistes triomphent, mais le radicalisme s'est accentué. (Voir *L'année politique* d'André Daniel, 1881, p. 221.)

travaille avec beaucoup d'ardeur, quoique je fasse peu de besogne. Je lis de nombreux manuscrits pour en tirer presque rien, mais ce genre de lecture m'amuse. L'amusement est d'ailleurs innocent. (21 juin 1885.)

Il travaillait alors au recueil qu'il publia de 1890 à 1893 en six volumes in-8°[1]; il disait, dans l'avant-propos de ce recueil : « Beaucoup de nos manuscrits latins sont anonymes et par conséquent mal connus. Quand nous avons entrepris les recherches dont voici le premier résultat, nous avions uniquement l'intention d'indiquer quelques auteurs de ces manuscrits anonymes et de mettre au jour quelques extraits de ceux qui sont encore inédits. Pensions-nous que c'était là chose facile? Non, sans doute; mais plus nous avons rencontré d'embarras dans la voie où nous étions engagé, plus l'entreprise nous a souri. Ce genre de labeur qu'on appelle la bibliographie ne saurait prétendre aux glorieux suffrages du public, qui ne peut louer que ce qui l'intéresse; mais il a beaucoup d'attrait pour celui qui s'y consacre. Oui, sans doute, c'est une humble et très humble étude, mais combien d'autres compensent la peine qu'elles donnent et permettent de dire aussi souvent : J'ai trouvé!...

« Nous avons, continue-t-il, entrepris ce travail avec le dessein de rendre service à quelques gens studieux; nous l'avons fait aussi, convenons-en, pour occuper sainement nos loisirs, après avoir déposé le fardeau des fonctions publiques. « Le « repos sans les lettres, dit Al-Farabi, c'est la mort, c'est l'ense- « velissement d'un homme tout vivant. » Nous trouvons cela très bien dit, et, chaque fois que cette sage sentence nous revient en mémoire, nous prions ainsi : « Assistez-nous, bonnes lettres, « jusqu'à notre dernier jour. » (P. V-VII.)

Il travaillait encore à un recueil précieux, qu'il augmentait chaque jour par ses lectures, un recueil d'*Incipit,* sorte de ré-

[1] *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, Paris, Klincksieck, 1890-1893.

pertoire par ordre alphabétique des premiers mots de chaque morceau; on y peut voir sa méthode de travail et quelle ample matière il avait préparée pour ses études postérieures (1). Il l'a laissé à la commission de l'*Histoire littéraire de la France,* qui saura en tirer parti.

J'ai dit que, dans cette vie de travail, il prenait pourtant quelque loisir; il se donnait «des vacances». Pour s'arracher à son cabinet d'Auteuil, il avait loué en 1885 une «maisonnette» à Seine-Port :

Là, disait-il, je ne lirai plus rien, mais je partagerai mon temps entre la peinture et la pêche; ce qui, je crois, n'est pas plus répréhensible. (21 juin 1885.)

.....Le temps est redevenu beau, écrivait-il de là le 16 septembre suivant; je vais tout à l'heure reprendre ma ligne et aller pêcher. C'est une distraction hygiénique. Il faut avoir chacun la sienne. Mérimée tirait de l'arc. J'aime mieux pêcher. Legouvé, mon voisin à Seine-Port, m'envie,

(1) M. L. Delisle en parle ainsi, dans une note qu'il a bien voulu rédiger pour moi et que je suis heureux de pouvoir reproduire ici : «M. Hauréau, pour son usage personnel et sans aucun projet de publication, s'était créé un répertoire destiné à faire connaître dans quels manuscrits et dans quels recueils imprimés se trouvent des pièces latines, en prose ou en vers, dont l'auteur est souvent ou inconnu, ou passé sous silence. Ce répertoire est disposé suivant l'ordre alphabétique des premiers mots de chaque morceau; pour beaucoup de produits de la littérature latine du moyen âge, principalement pour ceux du XIe au XIVe siècle, il rend les services qu'on est habitué à demander, pour la littérature chrétienne des premiers siècles, aux tables publiées par l'Académie des sciences de Vienne, sous le titre de : *Initia librorum patrum latinorum.* M. Hauréau s'était surtout attaché à relever les premiers mots des poèmes latins, des sermons et de différentes œuvres de théologie ou de philosophie scolastique. Il avait dépouillé, pour ce travail, différentes collections imprimées, un grand nombre de manuscrits des bibliothèques de Paris et la plupart des catalogues imprimés de manuscrits dans lesquels les auteurs ont pris soin de mentionner les premiers mots des différents articles contenus dans un manuscrit. On ne peut guère évaluer à moins de 40,000 le nombre des notes qu'il a ainsi recueillies et qu'il a classées dans un ordre alphabétique rigoureux. C'est à l'aide de ce répertoire, véritable instrument de précision, qu'il a pu refaire de toutes pièces et établir sur des bases solides la bibliographie des œuvres de plusieurs des écrivains les plus célèbres du moyen âge, tels que Marbode, Hildebert et Hugues de Saint-Victor.»

dit-il, ce goût qu'il n'a pas. Il se promène une heure tous les jours dans les mêmes allées de la même forêt. Cela me semblerait aussi très monotone.

La belle saison finie, il revenait à Auteuil, c'est-à-dire à ses livres. Il fut pourtant, dans ses dernières années, tiré de cette paisible demeure où il comptait finir ses jours, et la cause en était tout à fait imprévue. M[lle] Dosne, héritière de sa sœur M[me] Thiers, avait fondé dans un vaste terrain provenant de cette succession, et sous le nom de M. Thiers, une maison où elle voulait réunir, sous le patronage de quelques amis de l'illustre homme d'État, quinze jeunes gens, qui, sortis de nos grandes écoles, chercheraient à porter plus haut leurs études dans les diverses branches des sciences ou des lettres : ils devaient être choisis cinq chaque année, et pour trois ans, par une commission composée d'amis de M. Thiers et se recrutant elle-même dans la suite; une large hospitalité, avec toutes les facilités de la vie et les instruments de travail, leur était assurée. Il leur fallait un directeur. Sur les excuses de M. Jules Simon, à qui cette charge semblait naturellement revenir, elle fut offerte et en quelque sorte imposée à Hauréau (1893). Avec des qualités autres que celles de Jules Simon, on peut dire qu'il convenait parfaitement à l'inauguration de cette œuvre dont chaque jour fait apprécier davantage la haute portée. Esprit libéral et grand travailleur, il était en mesure de comprendre la spontanéité qu'il convenait de laisser au développement de ces jeunes esprits, et la régularité que l'usage même de cette libre vie commande. Il prêchait d'exemple à sa petite cohorte, et les bons conseils, dictés par une intelligence éclairée et un excellent cœur, ne pouvaient manquer à aucun d'eux.

C'est dans cette demeure nouvelle qu'il composa ses derniers travaux : *Philippe de Grève,* chancelier de l'Université de Paris; le *Mathematicus,* de Bernard *Silvestris,* et la *Passion de sainte*

Agnès, de Pierre Riga [1]; enfin le poème adressé par Abélard à son fils Astralabe, poème moral adressé fictivement au jeune homme [2]. Le tome XXXV, 1re partie, des *Notices*, publié en

[1] *Philippe de Grève*, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, de l'année 1218 à l'année 1236, date de sa mort. Apparenté aux plus hauts dignitaires de l'Église, vrai lettré, auteur de vers latins rythmés et même de chansons françaises, bon sermonnaire et savant théologien. En théologie, c'était, dit Hauréau, un conservateur. Il n'était pas hostile aux moines, mais seulement contraire à l'institution d'ordres nouveaux, et il déplorait le relâchement, conséquence de l'enrichissement des communautés monastiques. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 26 avril 1894, p. 124.) — L'année suivante, il publiait dans les *Mélanges* consacrés au souvenir de Julien Havet (mort en 1893) un article sur Prévostin, chancelier de Paris (1206-1209), auteur d'un livre appelé tantôt *Summa theologiæ*, tantôt *Summa super sententias*, tantôt enfin *Quæstiones*, qui a pour matière principale le mystère de la Trinité. Prévostin avait fait aussi quelques sermons d'un ton constamment grave et sentencieux, avec des traits parfois très énergiques et pas de jeux d'esprit : « Jamais, dit Hauréau, il n'est jovial, et quelquefois il est éloquent. »

Le *Mathematicus* (faiseur d'horoscope), petit poème intitulé aussi le *Patricida*, est la mise en action et l'amplification de l'argument de la quatrième des déclamations publiées sous le nom de Quintilien. Un citoyen avait consulté un mathématicien sur un enfant dont sa femme était grosse. Le mathématicien avait répondu que cet enfant, après avoir fait preuve de vaillance, finirait par tuer son père. L'enfant grandit, se signale en combattant pour sa patrie. Il craint alors d'accomplir le tragique horoscope. Il veut se tuer, mais avant de le faire, pour ne pas être privé de sépulture, il en dit les raisons. Dom Brial, au tome XV de l'*Histoire littéraire*, l'avait attribué par conjecture à Serlon de Bayeux. Hauréau prouve qu'il est bien de Bernard *Silvestris*, à qui, pendant le moyen âge, il avait toujours été rapporté, et il en donne le texte, amendé par la collation de quatre manuscrits (Paris, 1895, Klincksieck). — *La Passion de sainte Agnès*, imprimée à la suite, est un petit poème, publié en 1621 sous le nom de Philippe de Harvengt, abbé de Bonne-Espérance, et en 1624 sous le nom de Hildebert : Hauréau prouve que c'est l'œuvre de Pierre Riga, et il en donne une édition corrigée d'après deux manuscrits.

[2] Ce morceau curieux n'était connu que partiellement par des publications faites sur des manuscrits incomplets. M. Cousin, venant après plusieurs autres, dans son édition des œuvres d'Abélard, avait cru le donner tout entier; il en a donné 461 vers. Le manuscrit d'où Hauréau l'a exhumé en a 1040. Il n'était pas inutile d'établir d'abord, contre M. Du Méril, que le morceau est bien d'Abélard. Hauréau le prouve par des raisons tirées du texte. On n'y trouve pas seulement le nom d'Astralabe, on y trouve aussi le nom d'Héloïse; on y trouve,

1896, après sa mort, contenait encore une notice de lui sur le n° 16089 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, manuscrit contenant des pièces du XIIIe, du XIVe et peut-être du XVe siècle, qu'il analyse et qu'il discute avec la sagacité dont il n'avait pas cessé de fournir des preuves en cette matière.

Il était, à plus de quatre-vingt-trois ans, dans toute l'activité de son travail, quand un mal qu'on estimait une simple indisposition, bien vite aggravé par son âge, nous l'enleva (29 avril 1896). Ses funérailles furent simples, comme il les avait voulues : pas de fleurs sur son cercueil, ni de discours sur sa tombe; mais l'église de Saint-Honoré d'Eylau, sa paroisse, était trop petite pour recevoir tous ceux qui l'y suivirent et qui l'accompagnèrent jusqu'au cimetière. Pas de discours; mais notre président, qui était alors M. Schlumberger, lui avait, dans la séance qui s'ouvrit entre sa mort et son enterrement, adressé des adieux, où, avec l'expression de nos affectueux regrets, il rendait un hommage bien senti au savant éminent et à l'homme de bien que nous avions perdu.

Les honneurs ne lui avaient pas manqué de son vivant (1). Il en est un qui ne pouvait pas le trouver insensible. En 1885, la ville du Mans, voulant se rattacher par un lien durable son concitoyen d'adoption, nomma une de ses rues *rue Hauréau*. Quant à nous, son souvenir restera gravé dans nos

rapportée à elle, une pensée qu'elle-même avait exprimée dans sa seconde lettre :

Dulcia sunt adeo commissi gaudia nostri
Ut memorata juvent quæ placuere nimis ;

et notre confrère en donne le texte, amendé d'après les éditions antérieures et deux autres manuscrits, nos 11334 et 14809 (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIV, 2e partie [1895], p. 153).

(1) Chevalier de la Légion d'honneur le 14 août 1863, l'année qui suivit son élection à l'Institut, il fut promu au grade d'officier le 3 août 1875 et à celui de commandeur le 20 octobre 1878, à la suite de l'Exposition universelle de cette année.

cœurs. Nous nous rappellerons toujours ses éminentes qualités et ses mérites : cette droiture et cette fermeté qui avaient, en quelque sorte, leur expression figurée dans sa stature et sa démarche, ce fond de bienveillance qui adoucissait son regard et déridait une physionomie rendue sévère par l'habitude du travail, cette vaste érudition, cette fine critique, cette bonhomie qui tempérait ce que son humeur caustique aurait pu avoir de trop vif; par-dessus tout, cette haute raison qui s'était pénétrée du précepte de la sagesse antique : *γνῶθι σεαυτόν* « connais-toi toi-même », et qui le pratiquait en reconnaissant ses propres limites, en se faisant une loi suprême de réserver tout ce qui les outrepasse, de maintenir en philosophie, comme dans une arche sainte, les deux principes fondamentaux de toute croyance religieuse : l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu. Voilà, si je ne me trompe, les traits dominants de caractère qui feront vivre la mémoire de notre cher et regretté Hauréau et qui lui assureront une place parmi ceux dont notre Compagnie est le plus en droit de s'honorer.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LE VOILE DE L'OBLATION,

PAR

M. SALOMON REINACH,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Les anciens se sont appliqués, non moins que les modernes, à découvrir les motifs des vieux usages auxquels ils se conformaient par tradition. Aristote, dans des livres que nous avons malheureusement perdus, avait donné l'exemple de ces recherches. La vaste collection de *Problèmes* qui a été formée dans son école énonce presque exclusivement des questions qui se rapportent aux sciences naturelles; il en est cependant quelques-unes qui concernent d'anciennes pratiques dont il s'agit de fournir l'explication. « Pourquoi, demande-t-on, plante-t-on de préférence des noyers sur les tombes? Est-ce parce que le fruit de ces arbres rappelle la forme des cercueils? Ou bien est-ce parce que, de tous les arbres, le noyer est celui qui répand le plus de larmes, hommage que nous rendons nous-mêmes aux morts [1]? » Voilà une de ces questions que la curiosité moderne se pose volontiers; seulement elle ne se contente plus de réponses données à l'aventure; ici comme ailleurs, la méthode historique a fait valoir ses droits et une science nouvelle a été créée, celle de l'étude comparée des mœurs, des coutumes, des traditions populaires, à laquelle on donne assez improprement le nom anglais de *folklore*.

(1) Aristote, *Problèmes*, éd. Didot, t. IV, p. 326.

Après Aristote, de nombreux écrivains, grammairiens, philosophes et même poètes, ont fait collection d'usages singuliers et en ont offert des explications souvent plus singulières encore. Citons seulement, à côté de l'auteur des *Fastes*, Varron et Juba, dont les compilations ont été utilisées par Plutarque. Nous possédons de ce dernier deux recueils, intitulés l'un *Questions romaines*, l'autre *Questions grecques*, infiniment précieux par la quantité de rites peu connus qu'on y trouve énumérés. Mais les réponses aux *pourquoi*, empruntées par Plutarque à des auteurs plus anciens ou proposées par lui, témoignent souvent d'une naïveté presque enfantine, même lorsqu'elles se présentent sous des dehors très érudits. Dans cette science, qu'on pourrait appeler l'étymologie des usages, les Grecs et les Romains font aussi pauvre figure que dans la recherche de l'étymologie des mots. Ce double insuccès tient à la même cause. Les anciens isolent les problèmes au lieu de les grouper; sauf des exceptions rares, ils ne savent pas comparer les faits ou les mots, les disposer en séries et en familles, en suivre l'histoire et les transformations. Une explication d'une coutume n'est valable que lorsqu'elle convient à un certain nombre de cas où la même coutume s'offre à l'observateur : la clef que l'on cherche doit être un passe-partout. Les anciens se sont contentés d'une clef quelconque, quitte à forcer, si l'on peut poursuivre la métaphore, bien des serrures. C'est aux *Questions romaines* de Plutarque que nous emprunterons un exemple, d'autant plus intéressant, semble-t-il, que l'exégèse des modernes est loin d'avoir élucidé encore l'usage qui va maintenant nous occuper.

« Pourquoi, demande Plutarque [1], se voile-t-on la tête en adorant les dieux [2] ? » — Les Grecs priaient et sacrifiaient la

[1] Plutarque, *Quest. rom.*, X et suiv.

[2] Je laisse de côté la question connexe posée par Plutarque : Pourquoi se découvre-t-on devant les grands personnages ? — C'est, disaient les uns, pour

tête nue. A Rome, dès les derniers siècles de la République, les deux rites coexistaient sans se confondre; les seules divinités romaines que l'on adorait la tête découverte étaient Saturne, Hercule et l'Honneur[1]. Nous savons par Varron que les femmes elles-mêmes se voilaient la tête lorsqu'elles sacrifiaient suivant le rite romain, *romano ritu*[2]. L'origine de cet usage remontait, croyait-on, à Énée. Au livre III de l'*Énéide*, le héros troyen aborde en Épire et consulte le devin Helenus, fils de Priam, qui règne sur des villes grecques avec Andromaque. «Dès que ta flotte sera parvenue au terme de sa course, dit Helenus, et que tu auras élevé des autels sur le rivage pour acquitter tes vœux, couvre-toi la tête d'un voile de pourpre, de peur qu'au milieu des feux sacrés allumés en l'honneur des dieux un visage ennemi ne se présente à tes regards et ne trouble les présages. Que tes compagnons répètent ce rite dans les sacrifices; observe-le toi-même, et que ta postérité s'y conforme[3].» On racontait qu'Énée, sacrifiant sur le rivage de l'Italie, fut surpris par Diomède ou un autre Grec[4] et qu'il put échapper au trouble que devait lui causer cette rencontre grâce au voile dont il était recouvert.

Voilà la fable *étiologique*, l'origine pseudo-historique de la coutume. Helenus, bon devin, a voulu préserver Énée d'une rencontre fâcheuse; c'est en prévision d'un accident qu'il a

ne point leur donner l'idée qu'ils sont des dieux. C'est parce que la santé demande que la tête soit souvent découverte, répondait sérieusement Varron (cité par Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 6).

[1] Macrobe, *Saturn.*, III, 6. Cf. Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, t. III, p. 183. On a allégué différents motifs pour justifier ces exceptions; nous ne pouvons les discuter ici. Voir M. Mayer, *ap.* Roscher, *Lexikon der Mythologie*, art. *Kronos*, p. 1492.

[2] Varron, *Ling. Lat.*, V, 130. Cf. ce que dit Festus, p. 112, 172, du culte de Mutinus Tutinus.

[3] Virgile, *Énéide*, III, 403-409.

[4] Servius, *Ad Æn.*, III, 407; Denys d'Halicarn., *Antiq. rom.*, XII, 22; Festus, p. 253.

prescrit cet usage, conservé depuis par les Romains. Plutarque allègue aussi cette explication, qui ne devait satisfaire personne, mais il en propose encore trois autres : 1° on adore les dieux la tête couverte, par humilité; 2° on agit ainsi pour ne pas entendre, pendant la prière, des paroles de mauvais augure; 3° on veut signifier que l'âme qui adore les dieux en dedans de nous est couverte et comme cachée par le corps. — Cette troisième solution, la moins vraisemblable de toutes, est rapportée par Plutarque d'après le pythagoricien Castor, qui avait tracé un parallèle entre les institutions de Pythagore et celles des Romains.

La citation que fait ici Plutarque de l'ouvrage perdu de Castor est fort importante. Il en résulte probablement que l'usage de se voiler la tête en priant faisait partie du rituel pythagoricien. Or ce rituel, comme on le sait, est archaïque : c'est comme la codification de très anciennes pratiques qui ont été autrefois communes aux ancêtres des Grecs et des Romains. Aussi, quand nous trouvons çà et là l'usage du voile chez les Grecs, sommes-nous autorisés à y voir non pas un emprunt fait aux Romains, mais une survivance. A défaut de Plutarque, qui n'en a rien dit, les textes et les monuments nous offrent, en effet, quelques exemples très significatifs du voilement de la tête chez les Grecs.

Pausanias, décrivant le sanctuaire du héros local d'Olympie, Sosipolis, dit qu'une vieille prêtresse, élue chaque année, peut seule pénétrer dans l'intérieur du temple, *mais qu'elle doit avoir la tête et le visage cachés sous un voile blanc* [1].

Un scoliaste d'Homère nous apprend que, d'après un antique usage, l'auteur d'un meurtre involontaire devait s'exiler de sa patrie et, entrant dans une maison étrangère, s'asseoir au foyer *la tête voilée,* afin d'être purifié de son crime [2].

(1) Pausanias, II, 20, p. 501.
(2) Schol. Venet., *Ad Il.,* XXIV, 480; cf. Lobeck, *Aglaoph.,* p. 300.

Mme la comtesse Ersilia Lovatelli a publié en 1879 les bas-reliefs ornant un vase en marbre découvert à Rome. C'est une scène d'initiation aux mystères de Déméter et de Kora, qui sont représentées comme témoins à gauche du tableau [1]. L'initié est assis sur un siège que recouvre une peau de bélier, *la tête entièrement voilée;* une prêtresse secoue au-dessus de lui l'instrument destiné à remuer le grain, que l'on appelait le «van mystique d'Iacchos», *mystica vannus Iacchi* [2].

Voilà trois témoignages qui, pour n'être pas très anciens eux-mêmes, se rapportent évidemment à un état de choses très ancien. Ils ont encore l'avantage de ne pas être équivoques, en ce sens que le voilement complet de la tête est bien là un rite religieux, et n'admet pas d'autre interprétation. Beaucoup d'autres exemples, que fournissent la littérature et l'art de la Grèce, prêtent, en revanche, à contestation. On peut alléguer, pour les expliquer, des causes différentes, notamment la peur, la pudeur ou la douleur.

Aussi n'invoquerons-nous ici ni Agamennon se voilant la face au moment du sacrifice d'Iphigénie [3], ni Priam se couvrant de son manteau quand il apprend la mort d'Hector [4], ni les nombreux passages [5] qui se rapportent à des femmes voilées ou à des personnages qui se cachent le visage de leurs mains [6]. Nous n'attachons pas non plus grande importance au texte de Quinte-Curce, qui nous montre Aristandre, avant la bataille d'Arbèles, sacrifiant dans une robe blanche et la tête voilée [7], car il est possible que l'écrivain romain ait

(1) *Bullettino della commissione archeologica comunale*, 1879, pl. II-III.

(2) Virgile, *Géorg.*, I, 166.

(3) Euripide, *Iphig. Aul.*, 1550.

(4) *Iliade*, XXIV, 163.

(5) Voir Koehler, *Gesammelte Schriften*, t. IV, p. 36 et suiv.

(6) Par exemple, Achille Tatius, III, 18 : *ἀλλ' ἐπικάλυψαί σου τὸ πρόσωπον, καλῶ γὰρ τὴν Ἑκάτην ἐπὶ τὸ ἔργον*. Cf. Plaute, *Mostel.*, 419, 515, etc.

(7) Quinte-Curce, IV, 13, 15.

emprunté ce détail aux coutumes de son pays et de son temps.

Suivant le récit de Platon, Socrate, après avoir bu la ciguë, s'était couché en se couvrant le visage[1]. Il se découvrit pour recommander à Criton de sacrifier un coq à Esculape, puis se voila de nouveau. « Peu de temps après, il fit un mouvement. L'homme l'ayant alors découvert entièrement, ses regards étaient fixes; alors Criton lui ferma la bouche et les yeux. » Ce passage montre clairement que Socrate s'était voilé la face pour mourir, et l'on peut supposer que cette attitude, rapprochée de quelques lois de villes grecques, ordonnant de voiler les morts[2], avait pour but d'empêcher que la lumière céleste ne fût souillée par la vue d'un cadavre. La loi voulait d'ailleurs que les condamnés ne bussent la ciguë qu'après le coucher du soleil[3], de même que l'on n'enterrait les morts qu'avant le lever du jour[4]. Nous sommes ici en présence d'un ordre de faits et d'idées entièrement différents de ceux que nous avons entrepris d'examiner; il est évident que la crainte de souiller la lumière céleste n'est pour rien ni dans l'acte du sacrificateur qui se voile la tête, ni dans celui de l'initié ou du criminel qui se voile pour être purifié[5].

Revenons aux deux explications tolérables proposées par Plutarque : le voile symbolise le respect ou la crainte des dieux; il a pour but d'isoler l'officiant du monde extérieur, afin qu'il puisse concentrer toute son attention sur l'acte qu'il accomplit. L'exemple grec, que nous avons cité, du meurtrier qui

(1) Platon, *Phédon*, p. 118.

(2) Loi de Céos, *Inscr. jurid. grecques*, n° 2, p. 10, 15; loi des Labyades à Delphes, *Bull. de corresp. hellén.*, 1895, p. 10.

(3) Platon, *Phédon*, p. 116.

(4) Hermann-Blümner, *Privatalterth.*, p. 30.

(5) Si le criminel non purifié et le candidat à l'initiation se voilaient en tant qu'impurs, on ne comprendrait pas qu'ils attendissent, pour prendre le voile, le moment de la purification.

attend la purification en se voilant, ne s'accommode bien ni de l'une ni de l'autre interprétation. Mais voici un usage religieux, emprunté au passé le plus reculé de l'Italie, qui nous oblige à les repousser toutes deux, bien que la seconde ait été généralement admise par les auteurs modernes[1] et paraisse assez acceptable au premier abord.

Il s'agit de la coutume italique du printemps sacré, *ver sacrum,* sur laquelle nous sommes renseignés par Festus[2]. « Les Italiens, dit-il, lorsqu'ils étaient pressés par de grands périls, promettaient aux dieux d'immoler tous les êtres vivants qui naîtraient parmi eux au printemps. Mais comme il parut cruel de tuer des petits garçons et des fillettes innocentes, on les laissait parvenir à l'âge adulte, puis *on les couvrait d'un voile* et on les chassait du territoire. » Remarquons que nous avons ici un exemple frappant d'une *devotio* substituée à un sacrifice humain[3]. La religion n'assume plus l'horreur du meurtre; elle se contente de mettre des êtres humains à la disposition de la divinité, qui peut les faire périr, mais peut aussi les sauver, comme cela est arrivé plus d'une fois[4]. Les enfants ne sont plus sacrifiés, mais consacrés aux dieux. L'imposition du voile est un rite essentiel de cette consécration. Or il ne peut plus être question, pour l'expliquer, ni du respect des dieux, puisqu'il n'y a pas célébration d'un acte du culte, ni du désir de concentrer l'attention de ceux qu'on voile. Les hypothèses de Plutarque doivent donc être rejetées.

(1) Cf. Klausen, *Æneas und die Penaten*, p. 766, 917; Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, t. III. p. 171; Heuzey, *Revue de l'art*, 1897, t. II, p. 194: « Le prêtre romain se voilait pendant la prière et pendant le sacrifice, pour garantir ses yeux et ses oreilles de tout mauvais présage qui aurait pu venir neutraliser la vertu de son invocation. »

(2) Festus, p. 379; cf. Marquardt, *Staatsverwaltung*, t. III, p. 255.

(3) Voir Bouché-Leclercq, art. *Devotio* dans le *Dictionnaire des Antiquités* de M. Saglio.

(4) Voir les textes cités par Marquardt, t. III, p. 270.

Elles ne s'accordent pas davantage avec un autre cas de *devotio,* le châtiment des vestales coupables. Ces vestales n'étaient pas mises à mort; elles étaient abandonnées à la justice des dieux dans un caveau où on leur laissait même quelque nourriture. Or Plutarque, dans l'exposé qu'il a fait de cette *devotio,* dit que la vestale ensevelie vivante est *complètement voilée*[1]. C'est un détail qu'il n'eût point donné s'il s'était agi du voile ordinaire que portaient les femmes.

Il existait à Rome, dans le vieux temple de la Fortune *Primigenia,* une statue représentant un homme assis, la tête voilée d'une toge qu'il était défendu de soulever. On la prenait pour l'image de Servius Tullius, fondateur du culte de la Fortune. Pour expliquer le voilement, on rappelait diverses histoires : le forfait de Tullie, qui frappa la statue d'horreur; la liaison secrète de Tullius avec Fortuna; le deuil de la plèbe après la mort du bon roi[2]. En réalité, il ne peut s'agir que de la statue d'un homme — Servius ou tout autre — qui s'était voué en effigie à la divinité du lieu, peut-être après lui avoir élevé un temple.

L'idée de la *consecratio,* et en particulier de la *consecratio capitis,* s'applique très bien aux exemples que nous avons cités. L'adoration est un acte de soumission à la divinité. Celui qui subit les rites de la purification et de l'initiation se donne au dieu, se consacre à lui. Ce n'est point l'effet d'une simple rencontre, comme nous le verrons plus loin, si la *prise de voile* a conservé le même sens dans la religion chrétienne; un même rite, compris diversement suivant les époques, déroule sa trame ininterrompue jusque sous nos yeux.

Le rituel de la *devotio* était si bien arrêté à Rome, qu'on l'observait jusque sur les champs de bataille. Nous savons par

(1) Plutarque, *Numa,* X.

(2) Ovide, *Fastes,* III, 569, 621, 623; cf. Klausen, *op. laud.,* p. 766.

Tite-Live comment s'accomplit le sacrifice volontaire des deux Decius. En 340 avant Jésus-Christ, le consul P. Decius Mus se fit *dévouer* par le pontife Valerius[1] pour obtenir le salut de son armée, engagée dans une lutte périlleuse contre les Latins. Le pontife revêt Decius de la robe prétexte, *lui voile la tête*, lui ordonne de lever la main sous sa toge jusqu'au menton, de poser le pied sur un javelot et lui dicte une longue formule que Tite-Live nous a conservée. Decius la répète, et aussitôt, ceint de la toge à la mode de Gabies, c'est-à-dire voilé[2], il saute à cheval et se précipite en aveugle au milieu des ennemis. Le second Decius se dévoua de même, en 295, dans la bataille de Sentinum contre les Gaulois[3].

L'usage du voilement de la tête dans la *consecratio* paraît aussi dans la cérémonie de la *consecratio bonorum*, par laquelle une propriété privée est attribuée à un dieu. Tel fut le cas du terrain sur lequel s'élevait la maison de Cicéron; pendant son exil, Clodius le *consacra* et y fit élever un temple à la Liberté. Dans le discours *Pro domo sua*, qu'il prononça à son retour et dans lequel il demanda au Collège des pontifes la restitution de son bien, Cicéron se défend à plusieurs reprises de vouloir décrire des pratiques mystérieuses, dont pourtant, dit-il, quelque chose est venu jusqu'à ses oreilles. Cela est fâcheux pour nous; mais du moins, dans trois passages, il mentionne le rite essentiel de la *consecratio* : un réchaud posé sur les rostres, la récitation de formules anciennes, le magistrat opérant *la tête voilée*, au son de la flûte[4]. Ces mêmes éléments se retrouvent dans le sacrifice suivant le rite romain. L'idée qui

(1) Tite-Live, VIII, 9.

(2) Cf. Servius, *Ad Æn.*, V, 755 : *Ritu Gabino, id est togæ parte caput velatus.* M. Heuzey fait des réserves à ce sujet et se demande si Decius, sautant à cheval, pouvait encore être voilé (*Revue de l'art*, 1897, t. II, p. 202).

(3) Tite-Live, X, 29.

(4) Cicéron, *Pro domo*, XLVII, XLVIII.

domine l'un et l'autre acte religieux est celle d'un don fait à la divinité; quand l'objet du don n'est pas une créature humaine, c'est le donateur qui prend le voile.

Nous savons par Caton que le fondateur d'une ville, lorsqu'il traçait avec la charrue la ligne des murs, avait la tête couverte de la toge[1]. Ici encore, en l'absence de tout sacrifice, c'est l'idée de la consécration qui a dû inspirer le rituel.

Dès l'époque de Cicéron, la *devotio* des Decius n'était plus qu'un souvenir historique. «Chez nos ancêtres, dit-il[2], la force de la religion était si grande, que certains généraux se sont dévoués eux-mêmes aux dieux immortels, *la tête voilée* et en prononçant des formules pour le salut de la République.» Mais l'usage de sacrifier, la tête voilée, se maintint jusqu'à la fin du paganisme, et pas un Romain instruit n'ignorait dans quelle attitude les deux Decius s'étaient dévoués. Pompée et César, mourant de mort violente, s'en sont l'un et l'autre souvenus.

On connaît le récit de la mort de Pompée dans la *Pharsale* : «Lorsqu'il vit les épées des assassins levées sur lui, Pompée s'enveloppa le visage; s'indignant d'offrir à la Fortune sa tête nue, il ferma les yeux et retint son souffle, de peur qu'il ne lui échappât quelques paroles, quelques plaintes qui pussent ternir la gloire éternelle de son nom[3].» Plutarque[4], qui, comme Lucain, a suivi de près le texte aujourd'hui perdu de Tite-Live, dit aussi que Pompée ramena sa toge sur son visage avec ses deux mains, ne faisant et ne disant rien qui fût indigne de lui[5]. Lucain a voulu expliquer le geste suprême

(1) Caton, *ap.* Serv., *Ad Æn.*, V, 755.

(2) Cicéron, *De nat. deor.*, II, 3, 10.

(3) Lucain, *Pharsale*, VIII, 61.

(4) Plutarque, *Pompée*, LXXIX.

(5) Plutarque, *César*, LXVI; cf. Suétone, *Oct.*, XXVIII.

de Pompée; quelque belle que soit son explication, peut-être suggérée par Tite-Live, elle est trop empreinte de rhétorique pour être vraie. Le vieux général, qui avait tant de fois bravé la mort, ne peut pas non plus s'être voilé par crainte; il a accompli, d'instinct sans doute, un acte religieux, se dévouant comme Decius à la cause de la liberté romaine et du sénat. César, à la différence de Pompée, commença par lutter contre ses assassins en poussant de grands cris; puis, dit Plutarque, quand il vit Brutus lever son poignard sur lui, *il ramena sa toge sur sa tête* et vint expirer, frappé de coups, près du piédestal de la statue de Pompée. César aussi, quand il se sentit perdu, mourut en Decius[1].

Du rite romain du voilement de la tête, il faut, je crois, rapprocher celui du voilement de la main droite, qui est attesté dans le culte très ancien de *Fides*. En sacrifiant à cette divinité, on se couvrait la main droite d'un voile blanc[2]. « C'est, dit Servius, parce que la Foi doit être secrète et voilée. » — « C'est, dit un savant moderne, parce que la Foi doit être pure et sans tache[3]. » Cette dernière explication approche seulement de la vérité. *Fides* est comme la personnification de la main droite, d'où la formule de serment *per Fidem, per hanc dextram*. La main droite qui se tend vers elle doit non seulement être pure et sans tache, mais consacrée. Le sacrificateur fait l'oblation de sa main, oblation, il est vrai, toute symbolique; mais l'histoire légendaire de Rome n'offre-t-elle pas un

(1) M. Heuzey écrit (*Revue de l'art*, 1897, t. II, p. 195): « Pompée dans la barque, César au sénat, se voyant entourés par leurs meurtriers, s'enveloppent... pour se livrer au destin qui les frappe et pour échapper au spectacle néfaste de leur propre mort. » Le premier motif allégué paraît seul recevable; il s'accorde avec le caractère général que nous attribuons ici au voilement.

(2) Tite-Live, I, 21, 4; Servius, *Ad Æn.*, I, 292; VIII, 636; cf. Horace, *Carm.*, I, 35, 21: *Albo Fides velata panno*. On a conclu de ces mots que la statue de *Fides* elle-même avait la main recouverte d'un voile blanc.

(3) Wissowa, *ap.* Roscher, *Lexikon der Mythol.*, art. *Fides*.

exemple, celui de Mucius Scævola, où la main droite d'un héros avait été consumée par la flamme sur l'autel où il engageait sa foi de Romain [1]?

Arrivés à ce point, nous voudrions remonter plus haut encore et savoir pourquoi le voilement répond à l'idée de la dévotion. Mais ici, plusieurs hypothèses sont possibles et le terrain se dérobe. On peut dire, d'une manière générale, que le voile convient aux choses sacrées parce qu'elles sont « mises à part » pour les dieux, réservées à leur usage, et, en conséquence, isolées du monde. Peut-être aussi, à une époque très ancienne, les victimes humaines étaient-elles sacrifiées avec un voile, comme on voile encore, dans certains pays, les condamnés à la peine capitale; mais les textes classiques sont muets à cet égard [2]. On songe plus volontiers à la corrélation qui existe encore aujourd'hui entre la purification, la pénitence et le deuil. Quelle que soit, d'ailleurs, l'idée première, on ne s'étonnera pas qu'elle ait suggéré des idées accessoires, une fois que le voile fut devenu comme l'emblème de la consécration religieuse. Ainsi, dans les mystères, le voile semble symboliser l'obscurité de la nuit où s'opère la purification, à laquelle la lumière de l'initiation doit succéder. On sait qu'à Éleusis les initiés passaient subitement d'une obscurité profonde et pleine d'angoisses à une clarté radieuse [3]. Dans les initiations privées, comme le prouvent le vase publié par la comtesse Lovatelli [4] et un curieux épisode des bas-reliefs en stuc de la Farnésine [5], l'obscurité, au moment de la purification, était

(1) Le voilement de la main droite et du pied droit paraît avoir été pratiqué, en Grèce, dans quelques cérémonies d'initiation; cf. Photius, *Lexicon*, s. v. *κροκοῦν*. Il y a trace d'un *voilement du ventre* dans les mystères de Samothrace (Schol. Apoll., *Argon.*, I, 917).

(2) On ne peut alléguer le passage d'Eschyle sur le sacrifice d'Iphigénie (*Agam.*, 233), parce que les voiles convenaient toujours à une jeune fille.

(3) Voir les textes réunis par Lobeck, *Aglaoph.*, p. 59 et suiv.

(4) *Bullettino della commissione archeologica comunale*, 1879, pl. II-III.

(5) M. Collignon, *Revue de l'art*, 1897, t. II, p. 106.

obtenue à l'aide d'un voile [1]. Ce rite semble avoir passé dans le christianisme primitif. A Jérusalem, le candidat au baptême était exorcisé *la tête couverte et les yeux voilés;* c'est ce qu'affirme expressément saint Cyrille [2]. Junilius, au VIe siècle, dit que le catéchumène, imitant l'humilité d'Adam chassé du Paradis, doit se montrer en public la tête voilée [3]. Il est à peine besoin de faire observer que l'idée d'imiter «l'humilité d'Adam» ne peut être alléguée comme l'explication primitive de cet usage, qui rentre dans les pratiques générales et traditionnelles de l'initiation.

C'est ici qu'il convient de rappeler les analogies très frappantes que présentent les cérémonies d'initiation et celles du mariage. Dans l'une et l'autre, chez les païens, on prononce la même formule: *J'ai fui le mal, j'ai trouvé le mieux* [4]. Dans l'une et l'autre interviennent le bain lustral, le van mystique, le sacrifice d'un mouton ou d'un porc, la procession nocturne à la lueur des torches, le couronnement (des fiancés) et le voilement (de la jeune fille) [5]. Qu'est-ce, en effet, que le ma-

(1) Alceste, ramenée des Enfers par Hercule, est complètement voilée et doit garder le silence pendant trois jours, jusqu'à ce qu'elle ait été purifiée de son contact avec les morts (Euripide, *Alceste*, 1145). Mais Euripide ne dit pas qu'elle doive aussi garder son voile pendant trois jours ni que ce voile, qui la dissimule d'abord aux yeux d'Admète, ait un caractère religieux.

(2) Cyrille, Προκατήχησις, IX : Τοὺς ἐπορκισμοὺς δέχου μετὰ σπουδῆς... *Ἐσκέπασταί σου τὸ πρόσωπον, ἵνα σχολάσῃ λοιπὸν ἡ διάνοια, ἵνα μὴ τὸ βλέμμα ῥεμβόμενον ποιήσῃ ῥέμβεσθαι καὶ τὴν καρδίαν. Τῶν δὲ ὀφθαλμῶν ἐσκεπασμένων, οὐκ ἐμποδίζεται τὰ ὦτα δέξασθαι τὸ σωτήριον.* Cf. Anrich, *Das antike Mysterienwesen*, p. 202.

(3) Junilius, *Instituta regularia*, II, 16. «... *Catechumenorum humilitas; typum enim gerunt Adæ a paradiso exclusi et ex conscientia delictorum divinum metuentis aspectum, propter quod et per publicum capitibus tectis incedunt.*» Ceci n'a, du reste, rien de commun avec l'exorcisme dont parle Cyrille.

(4) Dans les mystères, Démosthène, *Pro corona*, p. 259; dans les cérémonies nuptiales, Plutarque, *Prov. Alex.*, XVI; cf. Lobeck, *Aglaoph.*, p. 648.

(5) Anrich, *Das antike Mysterienwesen*, p. 233. Pour le voilement des initiés, voir, outre le vase Lovatelli et le stuc de la Farnésine, la parodie d'une initiation dans les *Nuées* d'Aristophane (v. 727, 735, 740; cf. Dieterich, *Rhein.*

riage, à l'origine, sinon l'initiation de la fiancée au culte domestique de son époux[1]? En Grèce et à Rome, la fiancée seule est voilée, parce que l'initiation n'a lieu que pour elle; mais le christianisme, qui ne connaît plus les cultes domestiques, confère à la fois l'initiation aux deux conjoints. Aussi, dans le mariage chrétien, pendant la bénédiction nuptiale, un voile est étendu sur les deux époux[2]. «Il n'y a pas bien longtemps, dit M. l'abbé Duchesne[3], on avait encore, en France, la coutume de tenir le voile étendu sur les époux pendant la bénédiction; mais cet usage, n'étant pas marqué dans le rituel romain, disparaît de plus en plus.» Dans l'église arménienne, le fiancé est voilé comme la fiancée d'un long voile rouge, le *flammeum* des Romains[4]; au moment de la cérémonie, le prêtre étend un long voile sur les deux conjoints. Suivant le rite copte, ils sont recouverts par le prêtre d'un voile blanc[5]. Enfin le voile d'initiation ou d'oblation, confondu avec le voile nuptial, est conféré, depuis le IVe siècle, aux vierges chrétiennes qui renoncent pour toujours au mariage; on vit là de bonne heure comme le symbole d'une union mystique dont les hommes étaient naturellement exclus, puisque la vierge se donnait à l'Époux divin[6]. La *prise de voile* est restée, depuis quinze siècles, l'acte essentiel de la consécration virginale, mais il est certain que le rite dont elle dérive est bien plus ancien encore et répond à une idée plus générale. Une voie

Mus., t. XLVIII, p. 275). Il est possible que le voilement de Déméter, dans l'hymne homérique (vers 195), corresponde, comme on l'a supposé, à un rite éleusinien (Anrich, *op. laud.*, p. 28).

(1) Fustel de Coulanges, *La cité antique*, p. 44.

(2) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 416.

(3) *Ibid.*, p. 417.

(4) Les Romains eux-mêmes ont vu dans le *flammeum* un voile de pudeur (*nuptæ tectura pudorem*, Lucain, II, 361); ceux qui ont lu ce qui précède le considéreront plutôt comme un voile d'initiation.

(5) Anrich, *op. laud.*, p. 234.

(6) Duchesne, *op. laud.*, p. 407.

que l'on peut suivre, et dont nous avons marqué seulement les grandes étapes, relie cette cérémonie chrétienne à celles d'un passé si lointain, qu'elles semblent antérieures sinon au paganisme lui-même, du moins au polythéisme gréco-romain que nous connaissons.

APPENDICE.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1897, PAR M. SALOMON REINACH.

(LU DANS LA SÉANCE DU 9 JUILLET 1897.)

Messieurs,

Cette année encore, vu le niveau élevé des ouvrages qui lui ont été soumis, votre Commission a dû demander l'autorisation de décerner une quatrième médaille. Elle regrette de n'avoir pu faire davantage et que le nombre restreint des mentions dont elle dispose ne lui ait pas permis de rendre hommage à tous les travaux de mérite entre lesquels elle a dû se prononcer. Le caractère du concours de 1897 est la prédominance des études historiques sur l'archéologie; les concurrents que vous avez distingués sont tous des historiens. C'est là un fait assez insolite, que votre Commission constate, mais dont elle ne songe pas à s'alarmer. Les concours des années précédentes lui ont suffisamment prouvé que les études d'archéologie nationale sont en honneur; entre elles, d'ailleurs, et les recherches proprement historiques, il existe aujourd'hui des liens trop étroits pour que la prospérité des unes ne soit pas, dans l'ensemble, inséparable de la prospérité des autres.

En décernant la première médaille à M. C.-J. Beautemps-Beaupré, pour son ouvrage intitulé : *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe siècle*, votre Commission a voulu récompenser non seulement une œuvre considérable et originale, mais toute une existence d'étude et de labeur.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'ouvrage comprend aujourd'hui huit volumes, publiés de 1877 à 1896. Les quatre premiers, soumis à l'Académie en 1883, avaient déjà obtenu la première médaille au concours des Antiquités de la France. M. Beautemps-Beaupré a retrouvé, réuni et édité toutes les coutumes de l'Anjou et du Maine des XIIIe, XIVe et XVe siècles. C'est la matière des quatre gros volumes, déjà couronnés, qui composent la première partie de l'œuvre. L'auteur a entrepris ensuite l'histoire des juridictions de ces deux provinces ; c'est la matière des quatre volumes suivants. La série des coutumes et des styles comprend des documents, presque tous inédits, qui étaient dispersés en France, en Angleterre et en Italie. M. Beautemps-Beaupré a mis à contribution, pour les réunir, les bibliothèques de Paris, le British Museum, la Bibliothèque du Vatican. Ce recueil constitue un répertoire du plus grand prix pour l'histoire du droit dans les deux provinces d'Anjou et du Maine. Il permet d'en suivre de siècle en siècle le développement et de mesurer l'influence croissante du droit romain et du droit parisien, ces deux facteurs principaux de l'unification du droit français. L'histoire des juridictions pendant la période féodale, qui fait suite à cette collection de textes, est une série d'études détaillées sur les actes des comtes d'Anjou, les sénéchaux de l'Anjou et du Maine, les chanceliers, les offices de judicature, les juges ordinaires et leurs lieutenants, la tenue de l'assise, les prévôts, le ministère public, les greffes, les chambres des comptes d'Angers et du Mans, les eaux et forêts, etc. Tous ces chapitres sont fondés sur une connaissance exacte des documents angevins et manceaux que M. Beautemps-Beaupré recueille et étudie depuis de longues années. Il a fait suivre cette seconde partie d'un quatrième volume, publié en 1896, qui contient un choix de chartes et de pièces d'archives sous ce titre : *Preuves des institutions de l'Anjou et du Maine.*

Assurément on peut adresser à l'auteur quelques critiques : certains textes auraient pu être publiés avec plus de correction; les chartes et documents divers servant de preuves à l'histoire des institutions devaient être accompagnés d'un bref résumé qui fait défaut. Peut-être aussi les études qui remplissent les trois premiers volumes de la seconde partie auraient-elles pu être présentées dans un ordre plus logique. Mais ces imperfections de mise en œuvre, si l'on peut dire, ne portent atteinte ni au caractère scientifique, ni à la portée historique de l'ensemble. La reconnaissance des travailleurs a ratifié par avance le suffrage de votre Commission.

La seconde médaille est décernée à M. P.-M. Perret, auteur d'une *Histoire des relations de la France avec Venise du XIIIe siècle à l'avènement de Charles VIII* (2 vol. in-8°, Paris, 1896). M. Perret, mort récemment, a traité un sujet complexe et difficile à l'aide de documents, en grande partie inédits, qu'il a recueillis avec soin et dont il a su très habilement extraire la substance. Les deux premiers chapitres, qui résument l'histoire de Venise dans ses rapports avec la France au XIIIe et au XIVe siècle, sont un peu brefs. Si M. Perret avait vécu, il les aurait certainement développés; dans l'état où il les a laissés, on ne peut guère les considérer que comme une introduction à la période suivante. L'ouvrage devient vraiment original et profond à partir du règne de Charles VII. Là, même après M. de Beaucourt, M. Perret a trouvé moyen de renouveler le sujet par l'apport de faits inédits qui permettent une appréciation plus sûre tant de la politique française que de la politique vénitienne. Il a utilisé, d'une manière qui semble définitive, les riches archives de Venise. L'auteur avait commencé par dépouiller minutieusement, au point de vue des relations de la République avec la France, tous les registres du Sénat de Venise jusqu'à la fin du XVe siècle.

Ses copies, déposées actuellement à l'École des chartes, ont déjà été consultées et le seront encore par les érudits qui étudient notre histoire diplomatique à la fin du moyen âge. Les pièces justificatives, imprimées à la fin du second volume, et parmi lesquelles nous signalerons des extraits d'un traité inédit du gouvernement de Venise, ne donnent qu'une idée bien incomplète de la masse des documents réunis par M. Perret. Procédant avec une louable sobriété, il s'est borné le plus souvent à citer par extraits, au bas des pages, les textes sur lesquels il a fondé ses conclusions. Bien entendu, à côté des manuscrits, il a mis à profit tout ce qui a été imprimé, en France, en Italie et en Allemagne, sur l'important sujet qu'il avait entrepris de traiter. L'exposition est toujours claire, la rédaction d'un style correct et animé. Les lacunes que présente l'ouvrage, même pour le xve siècle, ne s'expliquent que trop par les progrès de la maladie qui arrêta M. Perret en plein travail. Le récit, qui devait, semble-t-il, se poursuivre jusqu'à la fin du règne de Charles VIII, s'interrompt à l'année 1484; encore a-t-il fallu, pour arriver à cette date, reproduire un mémoire de l'auteur, datant de 1891, sur le renouvellement par Charles VIII des traités conclus avec Venise en 1478. Ces circonstances diminuent la valeur du livre, mais non l'estime qu'inspirent le talent et l'activité de M. Perret. Toutes les parties de son œuvre, même les moins achevées, portent l'empreinte d'une maturité d'esprit, d'une rigueur de méthode qui en assurent le succès et la durée.

M. R. Merlet, qui obtient la troisième médaille, nous a soumis un volume intitulé : *La Chronique de Nantes, publiée avec une introduction et des notes* (Paris, 1896). Cette chronique, telle que M. Merlet a cru pouvoir la restituer, est une compilation rédigée au xie siècle et destinée à conserver le souvenir des événements accomplis en Bretagne depuis le milieu du

IXe siècle jusqu'au milieu du XIe. La Chronique originale était conservée dans un manuscrit du chapitre de Nantes, qui semble avoir disparu au XVIe siècle; les principaux passages en avaient heureusement été copiés, au cours du siècle précédent, sur les cahiers de deux volumes, dont l'un, jadis employé par Dom Lobineau, n'est plus connu, et dont l'autre appartient à notre confrère M. de la Borderie. De plus, la substance d'une grande partie de la Chronique de Nantes a passé dans le *Chronicon Briocense*, compilation qui paraît dater du premier quart du XVe siècle. D'un autre côté, Pierre Le Baud, qui écrivait à la fin du même siècle, a fait beaucoup d'emprunts à la Chronique pour composer ses deux histoires de Bretagne. Enfin un fragment assez considérable de la Chronique a été publié en 1717, par Dom Martène, d'après un manuscrit de la Chartreuse du Valdieu.

M. Merlet a montré, par de très ingénieux rapprochements, qu'on pourrait, en puisant à ces quatre sources, reconstituer à peu près entièrement la Chronique de Nantes. Il a exposé les principes qui l'ont guidé dans l'établissement du texte, en mettant toujours le lecteur à même de distinguer les divers éléments de la restitution. L'auteur n'a pas été moins heureux dans une autre partie de sa tâche, consistant à rechercher les origines de la Chronique et à en déterminer la valeur. Il a mis hors de doute que le compilateur travaillait au milieu du XIe siècle; il a très bien expliqué le caractère essentiellement nantais et par suite *anti-breton* de plusieurs articles. On doit particulièrement louer les pages consacrées à l'examen du texte que Sirmond avait découvert dans un manuscrit du Mont-Saint-Michel et qu'il a publié sous le titre de *Indiculus de episcoporum Britonum depositione*. Contrairement à l'opinion générale, qui voit dans l'*Indiculus* un document de la fin du IXe siècle, utilisé par l'auteur de la Chronique, M. Merlet a soutenu que le fond de ce texte a été inspiré par la Chronique

de Nantes. Bien que ses arguments n'aient pas encore été acceptés sans réserve, ils méritent d'être pris sérieusement en considération; on devra en tenir compte, à l'avenir, pour comprendre et juger la politique religieuse de Noménoé.

Grâce à l'édition que M. Merlet nous a donnée de la Chronique, document dont la critique n'avait pas encore été faite, nous possédons aujourd'hui un témoignage de haute valeur pour l'histoire de la Bretagne du IXe au XIe siècle. C'est là un résultat considérable et que le suffrage de l'Académie devait consacrer.

En demandant la permission de décerner une quatrième médaille, votre Commission s'est préoccupée de mettre en relief la publication, due à M. Jean Lemoine, de la *Chronique de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis* (1328-1344), *suivie de la continuation de cette Chronique* (1344-1364) (Paris, 1896). M. Lemoine a fait preuve d'une remarquable sagacité en étudiant l'activité historique de l'abbaye de Saint-Denis au XIVe siècle. Jusqu'à présent, on ne connaissait, pour cette époque, que les noms de deux chroniqueurs, Guillaume de Nangis, mort au début, et le moine Yves. Le texte inédit que publie M. Lemoine donne, en 1329, le nom de Richard Lescot (*Ricardus Scoti*). M. Lemoine rapporte ce qu'on sait de sa vie et de ses écrits, indique la part qui lui revient dans la continuation de Guillaume de Nangis et montre comment il a été continué lui-même. Cette découverte a son importance et la valeur en est encore accrue par l'exposé méthodique et clair dont elle a été l'objet.

La première mention revient à M. Abel Rigault, auteur d'un bien curieux volume : *Le procès de Guichard, évêque de Troyes* (Paris, 1896). Guichard était accusé de nombreux méfaits, entre autres de l'envoûtement de la reine de France,

femme de Philippe le Bel, et de l'empoisonnement de la reine douairière de Navarre. M. Rigault a donné un résumé, aussi nourri que lucide, des pièces de ce grand procès de sorcellerie, qui ne dura guère moins de cinq années (1308-1313). Ce résumé abonde en précieux renseignements sur la vie privée et les croyances des contemporains de Philippe le Bel. En dehors des longues pièces de procédure qui remplissent tout un carton du Trésor des chartes, et que personne jusqu'ici n'avait eu le courage de lire entièrement, l'auteur a recueilli nombre d'informations sur l'évêque Guichard en divers fonds d'archives et dans les collections de la Bibliothèque nationale. On trouve à la suite de son livre le texte de vingt-deux pièces justificatives et la substance d'environ trois cents témoignages produits au cours du procès. Si l'histoire générale n'a que peu à glaner parmi les faits si nombreux que M. Rigault a mis en lumière, il faut convenir que cette cause célèbre est un chapitre singulièrement instructif de l'histoire des mœurs au début du XIVe siècle. L'érudit auquel nous devons aujourd'hui de la bien connaître s'est montré tout à fait à la hauteur de la tâche qu'il avait assumée.

Votre Commission attribue la deuxième mention à M. Jules Chevalier pour son *Essai historique sur l'église et la ville de Die* (2 vol., Montélimar, 1888 et 1896). Cette monographie, pleine de renseignements et de faits, a été composée avec soin; l'auteur est au courant des travaux relatifs à sa province, comme aussi des résultats de l'histoire générale. On peut même lui reprocher d'avoir trop souvent arrêté la marche de son récit par l'exposé de questions qui ne s'y rattachent pas directement. Mais c'est là un écueil auquel on n'échappe guère quand on poursuit, à travers les siècles et les révolutions politiques, l'histoire d'une ville. Il serait à souhaiter que nous eussions, pour beaucoup de cités françaises, des histoires aussi conscien-

cieusement étudiées et témoignant de connaissances aussi étendues.

Si la *Gallia Judaica* de M. H. Gross, traduite sur le manuscrit de l'auteur par M. M, Bloch (Paris, 1897), ne vient qu'en septième ligne dans l'ordre des travaux que nous distinguons, ce n'est pas que votre Commission ait méconnu l'importance et l'originalité d'une œuvre dont le sous-titre explique assez l'objet : *Dictionnaire géographique de la France d'après des sources rabbiniques*. Mais l'auteur, dont l'érudition est très vaste, qui a eu recours à des sources imprimées et manuscrites peu accessibles, ne semble pas avoir défini assez sévèrement le plan de son travail. Ce dictionnaire géographique est en même temps un dictionnaire biographique; M. Gross a voulu, d'une part, donner les formes hébraïques des noms de lieu de la France; d'autre part, faire, à propos de chaque ville, la biographie des Juifs notables qui y sont nés ou qui y ont vécu. Ce manque d'unité dans l'objet du livre a eu pour résultat quelque confusion; en outre, les formes anciennes (latines ou françaises) des noms de lieu ne sont pas toujours correctement établies. Quoi qu'il en soit de ces imperfections, la *Gallia Judaica*, fruit de recherches étendues et difficiles, est destinée à rendre service à la science, conjointement avec le grand travail sur les rabbins français publié dans les tomes XXVII et XXXI de l'*Histoire littéraire de la France*.

L'*Essai sur les présidiaux* de M. E. Laurain (Paris, 1896), qui obtient la quatrième mention, est, à vrai dire, mieux qu'un essai : c'est l'histoire complète d'une institution judiciaire, qui, créée en 1552, a duré jusqu'à la Révolution. Toutes les questions qui concernent l'origine, la compétence, l'organisation de cette juridiction sont étudiées de première main et résolues de façon très satisfaisante. Assurément le

sujet était connu dans ses grandes lignes, par des travaux que M. Laurain cite et utilise, mais les recherches de l'auteur l'ont suffisamment renouvelé pour que l'on puisse rendre hommage non seulement à l'exactitude, mais à l'originalité et à la vigueur de son esprit.

MM. Louis de Santi et A. Vidal obtiennent la cinquième mention pour un ouvrage intitulé : *Deux livres de raison* (1517-1550), *avec des notes et une introduction sur les conditions agricoles et commerciales de l'Albigeois au XVIe siècle* (Paris et Toulouse, 1896). Ces deux livres de raison, l'un et l'autre en langue vulgaire de l'Albigeois, sont d'inégale importance. Le second, celui de Guilhem Masenx, fermier de la commanderie de Saint-André-de-Gaillac et riche marchand, fournit d'intéressants renseignements sur le commerce, l'exploitation des terres, etc., pour la période de 1518 à 1547. L'écriture en est très difficile, comme on peut s'en assurer à la Bibliothèque nationale, à laquelle les éditeurs ont bien voulu faire don du manuscrit. Les lectures adoptées par MM. de Santi et Vidal sont loin d'être toujours bonnes; on peut également faire des réserves sur leur connaissance de la langue et sur le vocabulaire qui termine l'ouvrage. En revanche, l'introduction, qui est tout un livre, mérite de grands éloges. Les auteurs y ont groupé une foule d'informations précises sur le commerce, sur l'industrie, sur la condition des ouvriers, les impôts, les poids et mesures en Albigeois pendant la première moitié du XVIe siècle. Ces recherches sont bien conduites et forment la suite naturelle des études du même genre, mais relatives à une époque plus ancienne, que M. Forestié a placées en tête de son édition des livres de compte des frères Bonis.

Le titulaire de la sixième mention, M. H. Malo, nous a soumis un travail manuscrit : *Renaud de Dammartin et la coalition*

de Bouvines. C'est un ouvrage écrit avec facilité, fondé sur de nombreux documents, dont plusieurs étaient inédits et ont été copiés dans différents dépôts d'archives, tant en France qu'en Angleterre. Il semble que l'auteur ait parfois dépassé, dans ses affirmations, les données de ses sources et qu'il n'ait pas su toujours se mettre en garde contre des généralisations trop hardies. Mais ces défauts, et d'autres qu'on pourrait signaler, disparaîtront sans doute à l'impression. Tel qu'il est, ce mémoire est une utile contribution à l'étude du règne de Philippe Auguste; il est désirable que l'auteur, encouragé par le témoignage de l'Académie, le revise et se décide à le publier.

En dehors des ouvrages que la force du concours n'a pas permis de récompenser, mais dont votre Commission estime qu'il faut cependant dire quelques mots, se place ici la *Collection des textes pour servir à l'étude de l'enseignement de l'histoire.* Cette collection (1886 à 1896), publiée sous les auspices de la Société historique, comprend actuellement dix-neuf volumes, dont plusieurs ont déjà été récompensés dans nos concours. Si votre Commission n'a pas cru devoir accorder une médaille ou une mention à un ensemble aussi remarquable, c'est qu'il s'agit d'un travail collectif, dû à dix-neuf collaborateurs; il lui a semblé qu'une petite bibliothèque historique, dont l'unité tient seulement au mode de publication, ne rentrait pas dans les conditions ordinaires du concours. Mais elle tient à reconnaître l'utilité de cette série de volumes et à remercier la Société et les érudits qui ont entrepris de les mettre au jour.

Votre Commission a dû laisser de côté, faute de pouvoir augmenter le nombre de mentions dont elle dispose, plusieurs ouvrages auxquels elle veut du moins accorder, en vous les signalant, une marque d'estime. De ce nombre est le *Cartulaire de Saint-Barthélémy de Béthune*, publié par M. le comte

A. de Loisne (Saint-Omer, 1895, in-4°). C'est un recueil de 146 pièces, transcrites en général avec correction et précédées d'une introduction substantielle, où sont résumés les renseignements de différents genres qu'on peut demander à ce cartulaire. Un non moindre intérêt s'attache au *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé,* publié par MM. Léon Maître et P. de Berthou (Paris, 1896, in-4°). Connu depuis longtemps, consulté par nombre d'érudits, ce document, qui n'est plus en France, n'avait pas encore été édité intégralement; ceux qui se sont imposé cette tâche ont rendu un service important aux études sur l'histoire de la Bretagne. Si le commentaire n'est pas à l'abri de la critique, particulièrement en ce qui touche à l'identification des noms de lieu, il n'en témoigne pas moins d'un soin louable et d'une connaissance précise de l'histoire locale. On se plaît aussi à reconnaître des qualités sérieuses à l'ouvrage de M. l'abbé Mioche sur *La chartreuse du Port-Sainte-Marie en Auvergne* (Paris, 1896), à la monographie de M. l'abbé Picardat sur *L'église abbatiale de Preuilly-sur-Claise* (Preuilly, 1896), à l'excellent petit précis publié par MM. Bleicher et Beaupré sous ce titre qu'il porte à bon droit : *Guide pour les recherches archéologiques dans l'est de la France* (Nancy, 1896). L'allure familière de cet opuscule, qui est un travail de vulgarisation, n'a point empêché votre Commission de reconnaître le savoir solide et l'information de première main dont il est le fruit.

Nous nous arrêtons, Messieurs, bien que nous soyons loin d'avoir épuisé la liste des ouvrages qui méritent, à des titres divers, l'attention des érudits. La conclusion qui se dégage du concours de 1897 comme des précédents, c'est que la saine méthode historique est en honneur chez nous et qu'elle voit sans cesse augmenter le nombre de ses adeptes. Sauf l'éclipse passagère et accidentelle de l'archéologie, votre Commission

ne trouve matière à l'expression d'aucun regret; elle ne peut que souhaiter longue durée au mouvement scientifique dont elle a sous les yeux des témoignages si nombreux et si convaincants.

Les membres de la Commission des Antiquités de la France,

Léopold Delisle, Gaston Paris, Alexandre Bertrand, Paul Meyer, Paul Viollet, Anatole de Barthélemy, Robert de Lasteyrie, Salomon Reinach, rapporteur.

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme:

Le Secrétaire perpétuel,

H. WALLON.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE.

M. l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale, dans une lettre qu'il adresse au Président, prie l'Académie de vouloir bien désigner quatre de ses membres pour faire partie du jury chargé de décerner le prix quinquennal, d'une valeur de 5,000 fr., que M. Angrand a chargé la Bibliothèque nationale de décerner au meilleur ouvrage publié pendant les cinq dernières années sur l'histoire, l'ethnographie, l'archéologie ou la linguistique des races indigènes de l'Amérique antérieurement à l'arrivée de Christophe Colomb.

L'Académie procédera à cette désignation dans la prochaine séance.

MM. Delaville-Le Roulx et Bouché-Leclercq écrivent à l'Académie pour se porter candidats : le premier au fauteuil de M. Edm. Le Blant, le second au fauteuil de M. Léon Gautier.

Sont adressés aux concours de l'Académie :

1° Antiquités de la France :

Histoire de la Sauvetat-Rosille, chef-lieu d'une commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem en Auvergne, par l'abbé P.-F. Guélon (Clermont-Ferrand, 1882, in-8°);

Vollore et ses environs, par le même (Clermont-Ferrand, 1890, in-8°);

Montpeyroux, près Coudes, en Auvergne, par le même (Clermont-Ferrand, 1897, in-8°), et six autres volumes ou brochures concernant l'Auvergne;

Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois, par M. le chanoine Jules Chevalier; tome Ier (Paris, 1897, in-8°).

2° Prix Stanislas Julien :

The religious system of China, vol. 1 à 3, par M. J.-J.-M. de Groot, Ph. D. (Leyde, 1892, 1894 et 1897, 3 vol. gr. in-8°).

3° Prix Saintour :

Théorie des formes lyriques de la tragédie grecque, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par M. Paul Masqueray (Paris, 1895, in-8°).

M. Ph. Berger communique à l'Académie, au nom de M. Mayer-Lambert, une lettre de M. le rabbin Bauer, annonçant la découverte d'une inscription phénicienne à Avignon. Cette inscription aurait été trouvée par M. Henri Meunier, en faisant des terrassements, à 3 m. 50 au-dessous du niveau du sol, près de la gare des marchandises, à peu près à l'endroit où se trouvait un ancien cimetière juif. L'inscription peut remonter au IIe ou au IIIe siècle avant l'ère chrétienne. M. Mayer-Lambert, qui l'a très heureusement déchiffrée, compte la publier prochainement dans le *Journal asiatique*. En voici la traduction :

1. Tombeau de Zaybeqat, la prêtresse de la Grande Dame....., fille de
2. Abdechmoun, fils de Baaljaton, fils d'Abdechmoun, femme de
3. Baalhanno, fonctionnaire (?) des dieux, fils d'Abdmelqart, fils de
4. Himilcat, fils d'Abdechmoun. Ne pas (ouvrir ce tombeau).

M. Ph. Berger insiste sur l'intérêt de cette découverte. L'existence d'une inscription phénicienne à Avignon aurait une importance capitale pour l'histoire des colonies phéniciennes, et elle tendrait à confirmer l'opinion d'après laquelle le grand Tarif des Sacrifices de Marseille n'aurait pas été amené par un hasard quelconque sur la côte de Provence, mais proviendrait bien réellement d'un temple phénicien établi à Marseille sur l'emplacement de la cathédrale actuelle.

M. de Vogüé annonce que le P. Lagrange est, sur la demande

de la commission du *Corpus*, retourné à Petra, qu'il a eu la bonne fortune d'y trouver toute une série de nouvelles inscriptions nabatéennes importantes. Mais, à son retour, il a été assailli à coups de fusil par une troupe de Bédouins; deux hommes de sa suite ont été tués : son compagnon, le P. Vincent et lui ont pu, grâce à la vitesse de leurs chevaux, échapper à la mort, mais leurs bagages, appareils, photographies, estampages ont été pillés ou détruits; ils n'ont sauvé que les copies de textes qu'ils portaient sur eux-mêmes. M. de Vogüé ne doute pas que l'Académie n'adresse un témoignage de vive sympathie aux courageux missionnaires et ne les félicite d'avoir échappé aux dangers auxquels ils se sont exposés pour enrichir la science de nouveaux documents.

M. B. Haussoullier, directeur à l'École des hautes études, communique sur le manuscrit du poète lyrique grec Bacchylidès, récemment découvert en Égypte et acquis par le Musée britannique, des renseignements d'un très grand intérêt, qu'il doit à l'obligeance de M. Kenyon, l'un des conservateurs du musée anglais. On ne connaissait de Bacchylidès qu'une centaine de vers : on en possède maintenant plus de mille. M. Haussoullier lit la traduction d'un poème, intitulé *Thésée*, d'un genre nouveau, et quelques fragments d'une ode olympique en l'honneur du roi de Syracuse, Hiéron. L'*editio princeps* paraîtra avant la fin de l'année 1897.

M. Dieulafoy annonce à l'Académie le succès décisif des fouilles entreprises à Martres-Tolosane.

Ce village est situé dans la Haute-Garonne, sur la rive gauche de la Garonne, à 60 kilomètres en amont de Toulouse, à l'entrée de la vallée de Luchon. M. Dieulafoy se borne aujourd'hui à donner cette nouvelle et y ajoute quelques renseignements sommaires, se réservant d'en parler avec détail le jour où les plans des édifices découverts et les photographies des objets trouvés seront entre ses mains.

Il s'agit d'une ville immense, couvrant près de 50 hectares. Il

reste peu de vestiges des superstructures, mais l'infrastructure est en un merveilleux état de conservation. Les lacunes sont sans importance, et encore ne les rencontre-t-on que dans les parties les moins intéressantes de la ville. Au nombre des objets découverts, certains sont du meilleur style et appartiennent à l'époque d'Auguste. Les plus nombreux remontent au IIe et au IVe siècle. Dans ces derniers, il faut ranger une inscription malheureusement brisée, mais qui aidera peut-être à identifier le lieu où s'élève aujourd'hui Martres-Tolosane.

M. Barth a la parole pour une communication :

Dans une des dernières séances, M. Senart a entretenu l'Académie de récentes trouvailles de manuscrits faites dans l'Asie centrale et des résultats auxquels l'examen et un premier déchiffrement partiel de ces manuscrits avaient conduit M. Hœrnle, le savant secrétaire de la Société asiatique du Bengale. Je viens de recevoir de M. Senart, avec la prière d'en porter le contenu à la connaissance de l'Académie, un nouveau rapport de M. Hœrnle sur une collection d'objets de même provenance parvenus tout récemment à Calcutta.

Les manuscrits décrits dans le précédent rapport de M. Hœrnle provenaient de deux régions distinctes du Turkestan chinois : les uns, des environs de Kuchar[1], au nord-est du désert de Takla Makân, le prolongement occidental du désert de Gobi; les autres, de diverses localités situées au nord-est et au nord-ouest de Khotan (à des distances respectives de 50 et de 100 kilomètres environ), c'est-à-dire dans la partie sud-ouest de ce même désert de Takla Makân. La provenance des nouvelles trouvailles est jusqu'ici moins précisée : nous apprenons seulement qu'elles viennent du désert de Takla Makân, et que l'envoi daté de Kashgar, 31 mars 1897, a été, de même qu'une partie des précédents, fait par M. Macartney, agent britannique à Kashgar.

D'après le rapport provisoire et tout sommaire de M. Hœrnle,

[1] Dans la même localité sont les ruines d'un ancien monastère bouddhique, d'où provenaient le *Bower Manuscript* et les *Weber Manuscripts* envoyés à Calcutta, ainsi que les manuscrits Petroffski, qui sont allés à Saint-Pétersbourg.

daté de Calcutta, 15 septembre, cet envoi se compose de quatre lots :

Un premier lot comprenant, outre quelques monnaies et de menus objets de bronze, entre autres deux petites figurines de cavaliers de 3 pouces de haut, un manuscrit enveloppé d'un morceau d'étoffe et adhérent à un crâne humain : soit que le manuscrit ait été enterré avec son propriétaire, soit que l'homme qui le portait ait péri pendant son sommeil dans une de ces tempêtes de sable si fréquentes dans la région. Le manuscrit se compose d'une centaine de feuillets réunis au moyen d'une cheville de métal. Il est tout semblable à celui qui est coté IV dans le premier envoi de M. Macartney et dont la description se trouve à la page 41 du précédent mémoire de M. Hœrnle. L'écriture, très cursive, n'est pas encore déchiffrée; mais M. Hœrnle croit y reconnaître des signes ressemblant à des ligatures tibétaines. Il est donc probable qu'elle est d'origine hindoue[1].

Les trois autres lots se composent d'antiquités diverses : des objets de bronze, de petites statuettes (de 1 à 3 pouces) d'hommes et d'animaux; des terres cuites, entre autres des fragments d'un beau vase de style gréco-bouddhique, un membre viril portant un graffito en vieux caractères nâgarî et qui paraît avoir fait partie d'une statue de grandeur naturelle, la nudité de celle-ci indiquant une origine grecque ou jaina; de petites figures, toujours en terre cuite, de singes, dont quelques-uns sont représentés jouant de la syrinx; enfin un grand nombre de monnaies (plus de 250) comprenant de vieilles pièces chinoises, que M. Hœrnle estime remonter au Ier siècle de notre ère et peut-être au delà; des monnaies à légendes en kharoshṭî et en chinois, de types inconnus et appartenant probablement au IIe ou au IIIe siècle, des monnaies sassanides et musulmanes, dont deux pièces abbassides en argent, plus une pièce russe en cuivre, de 1758, qui s'est glissée, on ne sait trop comment, parmi ces dépôts antiques.

Dans un post-scriptum à son rapport, M. Hœrnle annonce la

[1] Un spécimen de cette écriture se trouve aux planches XVIII et XIX du mémoire cité de M. Hœrnle.

IMPRIMERIE NATIONALE.

prochaine arrivée à Calcutta d'un nouvel envoi de M. Macartney, expédié de Kashgar le 30 juillet.

Enfin, dans une lettre datée de Calcutta, 14 octobre, M. Hœrnle nous informe qu'il vient de recevoir d'un autre de ses pourvoyeurs, le capitaine S.-H. Godfrey, actuellement agent politique à Gilgit, un manuscrit volumineux d'environ 120 pages, sur fort papier brun, très bien conservé et provenant également, sans autre indication, du désert de Takla Makân. Comme plusieurs de ces documents, celui-ci n'est pas disposé à la mode des manuscrits hindous, composés d'ordinaire de longues bandes réunies par un ou deux cordons : il est relié comme un de nos livres, à cela près que la reliure est remplacée par trois chevilles en métal. M. Hœrnle n'a pas encore eu le temps de déchiffrer ce nouveau document; mais il affirme que l'écriture est une sorte de grec, *is evidently Greek of some kind*. Ce n'est ni l'alphabet cyrillique, ni un alphabet russe. Le corps du livre est écrit en cursive; les en-têtes ressemblent à de l'onciale.

Qu'on ajoute à cela, pour ne rien dire des trouvailles antérieures : les fragments d'un *Dhammapada* en écriture kharoshṭî que nous a rapportés de cette même région le survivant de la mission Dutreuil de Rhins, M. Grenard; les antiquités qu'à diverses reprises M. Petroffski et ses collègues ont fait parvenir à Saint-Pétersbourg et dont les savants russes ne nous ont pas encore donné l'inventaire complet; celles qu'un voyageur suédois, M. Sven Hedin, a rapportées récemment dans sa patrie, et l'on pourra se faire une idée de la richesse du chantier qui s'ouvre actuellement dans l'Asie centrale pour plusieurs branches, et des branches en partie nouvelles des études asiatiques. Le désert de Takla Makân, qui s'étendait autrefois moins loin vers le sud que maintenant, et dont les sables absolument secs conservent, aussi bien que ceux de l'Égypte, tout ce qu'ils recouvrent, semble particulièrement destiné à devenir un vrai nid à trouvailles. Bien qu'on n'y ait pas encore fait d'explorations au sens propre du mot, les découvertes, depuis bientôt dix ans, s'y suivent sans interruption, et chacune d'elles vient poser de nouveaux problèmes, avant même que les précédents aient pu être résolus.

Nous n'avons pas, comme l'Angleterre et la Russie, des agents politiques ou consulaires dans ces parages, mais nos voyageurs, des missionnaires mêmes de l'Académie, passent parfois tout près. Il est à souhaiter qu'à l'avenir ils ne passent pas simplement à côté et, quel que soit l'objet de leur voyage, qu'ils réservent une partie de leur attention à ces vieux restes, qui permettront sans doute un jour de reconstituer plus d'un chapitre perdu de l'histoire de l'Asie [1].

M. Schlumberger donne lecture, au nom de M. Diehl, professeur d'histoire à l'Université de Nancy, d'un mémoire sur les dernières années du règne de Justinien, fragment d'un livre qui sera publié prochainement, sur Justinien et la civilisation byzantine au vi^e^ siècle. Ainsi qu'il arrive d'ordinaire au terme d'un trop long règne, les dernières années du gouvernement de Justinien furent marquées par un relâchement profond de tous les ressorts de l'administration publique. Depuis que la mort de Théodora l'avait privé du meilleur et du plus énergique de ses conseillers, l'empereur vieilli se désintéressait des affaires; le législateur, l'administrateur étaient morts en lui; il ne subsistait que le théologien. Aussi l'œuvre du règne s'écroulait de toutes parts. Les institutions militaires à l'abandon étaient remplacées par les pratiques d'une diplomatie maladroite qui, sans s'en douter, livrait l'empire aux barbares. Le trésor public, épuisé par les multiples dépenses de la politique et du luxe impérial, était vide, et la misère des sujets écrasés d'impôts, accablés par des catastrophes matérielles, était navrante. Le mécontentement était général, la cour et la ville pleines d'intrigues et de troubles, et Justinien mourut exécré. Mais il serait injuste de juger, comme on le fait souvent, l'ensemble de ce long règne de quarante ans, d'après cette période de décadence : un départ chronologique très exact s'impose, si l'on veut apprécier l'homme et l'œuvre; c'est ce départ qui jusqu'ici n'a point été fait suffisamment.

M. Foucart donne à l'Académie des renseignements sur la dé-

[1] Les quatre lots de l'envoi Macartney ont été payés du prix minime de 93 roupies, soit environ 130 francs.

couverte que la Société anglaise de l'*Egypt Exploration Fund* a faite à Oxyrhynchos, dans le courant de l'hiver dernier. Les fouilles dirigées par MM. Grenfell et Hunt ont mis au jour plusieurs milliers de papyrus grecs. La plus grande partie est relative à des affaires publiques ou privées et à l'administration civile et militaire de l'époque romaine. Mais environ trois cents de ces papyrus contiennent des morceaux plus ou moins étendus d'auteurs classiques. On annonce pour l'année prochaine la publication d'un premier volume, dans lequel il y aura des fragments d'Œdipe Roi, de la République de Platon, des Helléniques de Xénophon, du discours d'Isocrate *περὶ ἀντιδόσεως* et des exordes attribués à Démosthène. A en juger par un morceau de Thucydide (IV, 36-41), les manuscrits que nous avons des auteurs grecs nous sont parvenus beaucoup plus corrects que certains critiques ne veulent l'admettre, et il est imprudent de faire trop facilement à leurs leçons des corrections ou des suppressions.

La part de l'inédit n'est pas moindre dans le volume annoncé. On nous promet des fragments d'un poème en mètre sapphique, probablement de Sappho même; une partie considérable d'un traité attribué à Aristoxène; cinquante vers d'une comédie perdue; un fragment de chronologie donnant la date des principaux événements de 356 à 316 avant notre ère. Le même volume comprendra une longue proclamation de Flavianus Titianus, préfet d'Egypte sous Hadrien; le récit d'une entrevue entre Marc-Aurèle et un magistrat d'Alexandrie; une liste des quartiers et des rues d'Oxyrhynchos, avec les gardes qui y étaient attachés, au IVe siècle après notre ère. On sait que la même Société achève en ce moment la publication de 1,300 vers du poète lyrique Bacchylidès, trouvés également sur un papyrus égyptien.

M. Foucart émet le vœu que la France puisse prendre sa part des découvertes de papyrus qui se font avec tant de succès en Égypte depuis dix années et demande que sa proposition soit renvoyée à la Commission des travaux littéraires.

Cette proposition est adoptée.

M. Héron de Villefosse annonce que la seconde tablette du

diplôme militaire de l'année 139, provenant de Syrie, dont il a entretenu l'Académie au mois de juin dernier, a été retrouvée et qu'elle vient d'être donnée au Musée du Louvre par M. J.-A. Durighello. D'après les renseignements fournis par le donateur, ce diplôme a été découvert à Fick, dans le Djôlan, près du lac de Tibériade[1].

COMMUNICATION.

DIPLÔME MILITAIRE DE L'ANNÉE 139, DÉCOUVERT EN SYRIE; SECONDE NOTE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie n'a pas oublié que, dans la séance du 25 juin dernier[2], j'ai eu l'honneur de lui présenter la première tablette d'un diplôme militaire romain, découverte en Syrie et offerte au Musée du Louvre par M. J.-A. Durighello.

En expliquant l'intérêt de ce document je disais que la perte de la seconde tablette n'était peut-être pas définitive. Quelques jours plus tard, M. Clermont-Ganneau possédait, en effet, un frottis des inscriptions de cette seconde tablette, frottis qu'il avait reçu d'un de ses correspondants[3].

La communication de notre confrère raviva les espérances que j'avais conçues de compléter un jour cet intéressant document; elle augmenta les chances de mener à bien cette affaire. Je fis part de mon désir et de mon espoir à M. J.-A. Durighello qui, avec une obligeance rare et avec un dévouement auquel je me plais à rendre hommage, se mit immédiatement en campagne pour conquérir la tablette égarée. Il a été assez heureux pour atteindre le but de nos efforts communs : non seulement il a acheté cette seconde tablette, mais il l'a expédiée immédiatement au Louvre, l'offrant généreusement au Musée,

(1) Voir ci-après.

(2) Voir plus haut, p. 322, 333 à 343, avec une planche.

(3) *Ibid.*, p. 348.

comme la première. Nous lui devons donc une double reconnaissance.

D'après les renseignements précis que M. J.-A. Durighello a recueillis sur place, les deux tablettes ont été trouvées à Fick, dans le Djôlan, près du lac de Tibériade [1], par un fouilleur de profession qui, espérant en tirer un plus gros bénéfice, les vendit séparément à deux marchands de Nazareth.

La seconde tablette arrive dans un état de conservation qui laisse un peu à désirer. Les inscriptions sont cependant à peu près entières. Il ne manque que le prénom et le surnom du premier témoin, puis le surnom du second témoin. On verra plus loin que ce prénom et ces surnoms peuvent être reconstitués. Le quart de la tablette à peine, rongé ou brisé, a disparu. L'angle supérieur droit de la face intérieure, qui correspond à l'angle inférieur droit de la face extérieure, est brisé, mais le morceau existe. Sur une des faces la brisure passe au ras du mot COS, effleurant à peine la partie supérieure du S; sur l'autre face, elle enlève les trois dernières lettres du mot SILVANI.

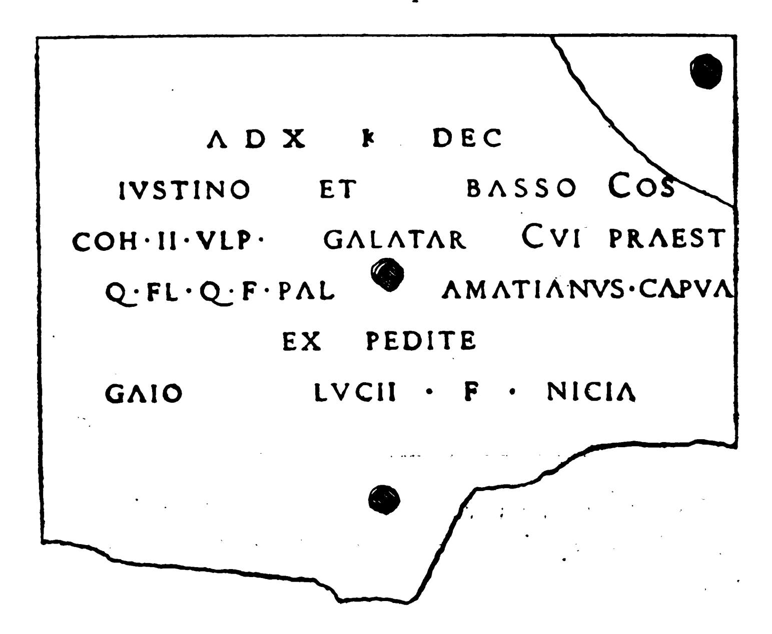
Cette seconde tablette avait exactement les mêmes dimensions, en longueur et en largeur, que la première; le métal semble être un peu moins épais. Les deux tablettes étaient réunies par un cordon en fil ou en étoffe, qui traversait les deux trous du milieu quand le diplôme était fermé. Sur ce lacs étaient imprimés les sceaux des sept témoins; on voit encore très nettement, sur le bronze, entre les noms et les surnoms desdits témoins, les traces de la cire qui recevait les sceaux. Au lieu d'être percée, dans les angles, de deux trous pour le passage des anneaux servant de charnières et permettant d'ouvrir les deux feuillets du diplôme comme les feuillets d'un

[1] Fick occupe peut-être l'emplacement de l'antique *Aphæca*. Cf. *Corp. inscr. latin.*, vol. III, n. 120; p. 970 et 1217.

livre, chaque tablette n'est percée que d'un seul trou dans un des angles. Quand on ne connaissait que la première tablette, dont un des angles a disparu, on pouvait supposer que cet angle manquant était aussi percé d'un trou, mais sur la seconde tablette l'angle correspondant n'est pas percé. Chaque tablette ne portait donc que trois trous [1], au lieu de quatre comme c'était l'usage antérieurement. C'est un acheminement vers la disposition des diplômes d'une époque postérieure où les trous, servant sur chaque tablette aux anneaux-charnières, disparaissent complètement.

La partie intérieure de cette seconde tablette porte l'inscription suivante :

Intus : tabella posterior.



[1] Cette disposition se retrouve sur plusieurs diplômes, notamment sur ceux des années 129, 134 et 154. Cf. Mommsen, *Constitutiones veteranorum*, n. XLVI, XLVIII et LXV. On s'en rendra mieux compte en examinant les fac-similés

Comme on le voit, c'est la suite du texte dont le commencement couvre la face intérieure de la première tablette. Il est également gravé d'une manière négligée, en caractères espacés, avec une marge en tête et à gauche; il occupe à peu près la moitié de la surface et contient des abréviations qui ne se retrouvent pas sur la face extérieure. Les consuls ne sont désignés que par leurs surnoms.

La face extérieure de cette seconde tablette portait les noms des sept témoins chargés d'affirmer l'authenticité du diplôme :

Extrinsecus : tabella posterior.



Deux de ces noms sont incomplets. Il est possible de les compléter et je n'hésite pas à adopter la transcription suivante :

donnés par Jos. Arneth, *Zwölf römische Militär-Diplome*, tab. XIX à XX, XXIII à XXIV, et par L. Renier, *Recueil de diplômes militaires*, n. 40, pl. I à IV, et n. 46, pl. XXI à XXIV.

[ti. c] laudi(i)	*[menandri]*
p. atti(i)	*[severi]*
l. pull(ii)	*daphni*
p. atti(i)	*festi*
t. flavi(i)	*lauri*
ti. iuli(i)	*felicis*
c. iuli(i)	*silvani*

Les compléments sont justifiés par un fait plusieurs fois constaté. On a remarqué que, à partir de Vespasien, les noms des mêmes témoins reparaissent souvent sur les diplômes d'une même époque. Il paraît certain qu'il y avait des témoins attitrés auprès du bureau où les diplômes étaient délivrés, de même qu'aujourd'hui, chez les notaires, il y a des gens qui servent constamment de témoins dans les actes de la même étude.

Notre diplôme a été délivré en l'année 139. Plusieurs des témoins qui y figurent se retrouvent également comme témoins sur un certain nombre de diplômes contemporains :

L. Pullius Daphnus apparaît sur des diplômes des années 129, 133, 134, 148 [1].

Ti. Julius Felix a instrumenté au moins pendant trente-trois ans [2], depuis l'année 134 jusqu'à l'année 167; on le retrouve en 134, 148, 149, 152, 154, 158, 166, 167 [3].

C. Julius Silvanus apparaît pendant vingt ans; il est inscrit

(1) Mommsen, *Constitutiones veteranorum*, n. XLVI, XLVII, XLIX, LX. Le gentilice *Pullius* est, d'ordinaire, fort rare dans les inscriptions latines. Cl. Cardinali (*Diplomi imperiali di privilegii accordati ai militari*, p. 24 et 118) a le premier fait remarquer que, cependant, ce nom de famille revient assez fréquemment parmi les témoins des diplômes militaires pendant le cours du second siècle. Il a supposé que ces *Pullii* habitaient dans le voisinage de l'endroit où on fabriquait les diplômes militaires et que, pour ce motif, on les appelait souvent pour en vérifier le contenu, conformément à la loi. Cf. Borghesi, *Œuvres*, p. 328-329; Mommsen, *Corp. inscr. latin.*, vol. III, p. 2035.

(2) La remarque en a été faite par Borghesi, *Œuvres*, vol. IV, p. 328.

(3) Mommsen, *Constitutiones veteranorum*, n. XLVIII, XLIX, LX, LXI, LXII, LXIII, LXV, LXVII, LXXIII, LXXIV.

comme témoin sur plusieurs diplômes des années 134, 148, 149, 152, 154[1].

Or, dans un diplôme de l'année 134, ces trois témoins (L. Pullius Daphnus, Ti. Julius Felix et C. Julius Silvanus) figurent en compagnie de *Ti. Claudius Menander* et de *P. Attius Severus* qui sont, sans aucun doute, les deux premiers témoins du diplôme de Fick.

Ti. Claudius Menander est connu par d'autres mentions, notamment en 103, 129, 133[2]. Il aurait donc, en tenant compte du diplôme de Fick qui est de l'année 139, rempli le rôle de témoin au moins pendant trente-six ans. Quant à *P. Attius Severus*, il figure déjà sur les diplômes des années 124 et 133[3].

P. Attius Festus et *T. Flavius Laurus* sont les seuls dont les noms complets n'avaient pas encore été relevés. Toutefois il est extrêmement probable que, sur le diplôme de l'année 133 trouvé à Raab[4], les cinq premiers témoins, dont on ne possède plus que les surnoms Menander, Severus, Daphnus, Festus et Laurus, inscrits exactement dans le même ordre que sur notre tablette, sont les mêmes témoins qui figurent aussi sur notre document. Dès lors, il devient facile de compléter leurs noms à l'aide dun ouveau diplôme de Fick, et je n'hésite pas à reconnaître au milieu d'eux P. Attius Festus et T. Flavius Laurus.

Ainsi, comme je l'annonçais au commencement de cette note, on peut reconstituer le prénom et les deux surnoms qui manquent dans la liste des témoins. Le texte du diplôme de Fick nous est, par conséquent, connu d'une manière absolument complète.

(1) Mommsen, *Constitutiones veteranorum*, n. XLVIII, XLIX, LX, LXI, LXII, LXIII, LXV.

(2) *Ibid.*, n. XXXII, XLV, XLVI, XLVII, XLIX, LIII.

(3) *Ibid.*, n. XLIII, XLVII, XLIX, LIII.

(4) *Ibid.*, n. XLVII.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le 1[er] fascicule du tome IV (n° 7 de la collection) des *Monuments et mémoires* publiés sur la Fondation Piot par l'Académie des inscriptions et belles-lettres sous la direction de MM. Georges Perrot et Robert de Lasteyrie, membres de l'Institut, avec le concours de M. P. Jamot, secrétaire de la rédaction (Paris, 1897, in-4°).

Sont encore offerts :

Coutumes des pays et comté de Flandre. — Quartier de Furnes. — Coutumes de la ville et châtellenie de Furnes, tome III, par M. L. Gilliodts-Van-Severen (Bruxelles, 1897, in-4°);

Coutumes du comté de Looz et de la seigneurie de Saint-Trond, par M. Louis Crahay, tome III (Bruxelles, 1897, in-4°);

Fouilles de Méron (juin-juillet 1897); rapport au préfet d'Angers par MM. C. Port, membre de l'Institut, A. Michel et Ch. Urseau (Angers, in-8°).

M. Maspero présente le premier fascicule de l'*Essai sur l'hellénisme égyptien* de M. le D[r] B. Apostolidès (Paris, 1898, in-8°).

M. Maspero ajoute que, de temps à autre, une voix s'élève en Angleterre pour essayer de faire prévaloir les titres de Young au détriment de ceux de Champollion : l'attaque entraîne presque aussitôt la riposte, et, pour n'en citer qu'un exemple, Birch n'hésita jamais à se faire le champion de notre compatriote. M. Lepage-Renouf a été entraîné à reprendre la question (*Young and Champollion*, London, 1897, in-8°) à propos d'un livre paru il y a quelques années et dû à un des conservateurs du British Museum, M. Budge. Tous ceux qui, après tant d'années, pourraient conserver le moindre doute le verront s'évanouir à la lecture de ces 990 pages; la démonstration est complète.

« J'ai le regret d'annoncer à l'Académie que cette œuvre est la dernière qui soit sortie de la plume de ce savant distingué; la mort l'a frappé au mois d'octobre, avant qu'il eût achevé cette traduction du *Livre des Morts* à laquelle il travaillait depuis tant d'années.

« C'est un des derniers survivants qui s'en va de la seconde génération

égyptologique. Son œuvre est considérable, mais dispersée dans diverses Revues; elle est en partie inconnue, même des gens du métier. Il serait à souhaiter qu'un ami se chargeât de la réunir et de la publier : on verrait alors quelle somme de travail Lepage-Renouf a fournie au cours de sa longue vie, et quels services il a rendus à notre science. »

M. Clermont-Ganneau a la parole pour offrir à l'Académie, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Guide-indicateur des sanctuaires et lieux historiques de la Terre-Sainte*, par le frère Liévin de Hamme (4e édition; Jérusalem, 1897, impr. des PP. Franciscains, 3 parties ou volumes, in-12).

« L'éloge de cet excellent ouvrage n'est plus à faire. J'ai eu, plusieurs fois, l'occasion d'exprimer la haute estime dans laquelle je le tenais, et tous ceux qui ont eu l'occasion d'y recourir ont pu constater par eux-mêmes l'abondance et la sûreté des informations qu'il nous fournit sur le passé et sur l'état présent de la Palestine. La nouvelle édition que nous en donne aujourd'hui l'auteur contient d'importantes additions qui se distinguent par les mêmes qualités. Je signalerai, dans le nombre, plusieurs cartes et plans dont elle s'est enrichie : le tracé des chemins de fer de Jaffa à Jérusalem et de Beyrouth à Damas, le plan de l'église des Croisés à Koubeïbé, regardée par la tradition franciscaine comme marquant l'emplacement de l'Emmaüs évangélique, le plan de l'église ancienne de Nazareth, la carte du lac de Tibériade, avec ses profondeurs. Cette quatrième édition, qui fait honneur aux presses de la typographie franciscaine de Jérusalem, sera certainement accueillie avec la même faveur que les éditions précédentes. »

2° *Album de la Terre-Sainte*, n° 23 (Paris, 1897, in-fol. oblong).

« Ce fascicule consiste en 12 belles planches nous montrant plusieurs des monuments les plus remarquables des ruines de Pétra, la capitale de l'ancien royaume nabatéen. Les planches ont été gravées directement d'après de très bonnes photographies prises par le P. Germer-Durand au cours de son exploration de l'an dernier. On y trouvera, entre autres, la reproduction de la base de statue portant une dédicace nabatéenne au roi Rabel Ier, monument de la plus haute importance, qui a été découvert par le P. Germer-Durand et dont j'ai eu l'occasion d'entretenir en détail notre Compagnie, il y a quelques mois. Chaque planche est accompagnée d'une description très concise, mais suffisante. On ne peut que féliciter les éditeurs de cet *Album* qui ont su résoudre si heureusement le pro-

blème de donner, pour un prix d'une extraordinaire modicité, des planches d'une exécution supérieure, constituant des documents d'un rare intérêt pour l'archéologie orientale.»

3° *Les Maspeh*, par l'abbé Raboisson (Paris, 1897, in-4°).

«Dans ce mémoire, présenté au Congrès des Orientalistes qui s'est dernièrement réuni à Paris, l'auteur s'est attaqué à l'un des problèmes de géographie exégétique les plus difficiles et les plus controversés. Le nom de *Mispah, Mispeh* ou *Maspha*, est donné par la Bible à plusieurs localités, d'importance variable, sises aussi bien à l'ouest qu'à l'est du Jourdain. Cette abondante homonymie s'explique par le sens même de ce vocable qui signifie proprement «observatoire», et a pu trouver une application facile dans les régions montagneuses de la Palestine. L'auteur a relevé dans la Bible jusqu'à sept localités distinctes qui portent ce nom, et il essaye de les retrouver sur le terrain. Il s'agirait de savoir préalablement si le nombre de sept ne pourrait pas être réduit par l'identification entre elles de quelques-unes de ces localités homonymes; et si, d'autre part, il n'y a pas d'autres Mispeh encore qui, non mentionnées dans la Bible, mais, ayant existé en réalité, ont pu laisser des traces topographiques et toponymiques. Cette réserve, que je crois devoir indiquer, montre toute la complexité de la question. M. l'abbé Raboisson s'est particulièrement attaché à la Maspeh de Benjamin, la plus célèbre de toutes; il propose de la localiser au lieu dit *Tell en-nasbé*. Quel que soit le jugement qu'on puisse être amené à porter sur l'hypothèse topographique de l'auteur, on doit reconnaître que l'emplacement choisi par lui représente, tout au moins, un site antique d'une certaine importance, comme l'atteste la présence de curieux silex taillés qu'il y a recueillis. L'auteur traite ensuite des autres Mispeh homonymes qu'il croit pouvoir identifier avec diverses localités modernes; mais il le fait plus succinctement et d'après des vues purement théoriques, n'ayant pas eu, comme dans le premier cas, l'occasion d'étudier personnellement le terrain. Chemin faisant, il discute divers autres points de topographie plus ou moins connexes à son sujet, par exemple la marche du roi Chodorlahomor. Ce mémoire, accompagné de nombreuses planches et cartes, témoigne d'un effort sérieux dont on doit savoir gré à l'auteur, même si l'on ne croit pas pouvoir accepter toutes ses conclusions.»

4° *Histoire de Baalbek*, par un de ses habitants, Michel-M. Allouf, 2ᵉ éd. (Beyrouth, 1896, in-12).

«Cette monographie, consacrée à la description et à l'histoire d'une des plus remarquables cités de la Syrie antique, sera accueillie avec d'autant plus de sympathie et d'intérêt qu'elle est l'œuvre d'un Arabe indigène, originaire de la vieille Héliopolis même. L'auteur s'est entouré de tous les renseignements qui pouvaient lui faciliter sa tâche; il a puisé aux sources anciennes avec une conscience et une méthode dignes d'un érudit occidental. Mais son principal mérite c'est d'avoir su décrire très exactement ce qu'il avait sous les yeux, avec l'avantage que lui assurait une parfaite connaissance du pays. Les plans qu'il donne des temples de Baalbek seront consultés avec fruit, même après ceux que nous en possédions déjà; je signalerai particulièrement l'existence d'un escalier qui donnait accès au grand temple du Soleil et dont l'auteur a constaté les traces. Dans un dernier chapitre, qui n'est pas le moins intéressant, M. Allouf a eu l'excellente idée de reproduire un certain nombre d'inscriptions grecques et latines, dont plusieurs inédites, copiées par lui à Baalbek et aux environs. Il y a joint une série d'inscriptions arabes qui se recommandent à l'attention des Orientalistes. Il serait à souhaiter que l'auteur, admirablement placé pour se livrer à ce genre de recherches, entreprît une exploration en règle de Baalbek et de ses environs, au point de vue épigraphique. Il y aurait là à faire une abondante moisson de textes lapidaires; notre Compagnie ne saurait qu'encourager M. Allouf à diriger son activité dans cette voie.»

M. Alexandre Bertrand a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur de déposer sur le bureau un volume intitulé : *La religion des Gaulois, les Druides et le Druidisme* (Paris, 1897, in-8°).

«Ce volume contient le résumé des leçons que l'auteur a faites, en 1896, à l'École du Louvre sur ce sujet. Je ne me fais aucune illusion sur les imperfections de l'œuvre que je livre au public. On y trouvera des aperçus, une orientation vers la vérité, plutôt qu'un exposé logique de vérités démontrées. Le titre devrait être : *Nos vues sur la religion des Gaulois*. Nous avons cru devoir le laisser tel qu'il était annoncé depuis longtemps par notre éditeur comme devant former le troisième volume de *Nos origines*.

«A défaut d'autre mérite, nous voudrions qu'il contribuât à faire remettre à l'ordre du jour la question trop délaissée des *Celtes* et des *Druides*. Nous formulons un certain nombre de propositions que nous voudrions voir sérieusement discutées par les savants compétents. Nous croyons

rendre ainsi service à la science. Il y a grand avantage à attirer l'attention sur des questions nettement formulées.

«La division de la religion *pré-romaine* des Gaulois en deux branches : la *celtique* et la *galatique*, avec un fonds *chamanique* antérieur, nous paraît devoir s'imposer désormais à tous les chercheurs et jeter quelque jour sur l'obscur problème que nous avons abordé.

«Nous croyons également avoir montré qu'à l'aide des *survivances*, si nombreuses dans le monde religieux, on peut faire revivre, avec une suffisante probabilité, les croyances des vieux âges et en déterminer l'origine. La part du druidisme se fait d'elle-même.

«Nous croyons avoir démontré que certains *symboles* des religions du feu et du soleil sont aussi anciens que les langues indo-européennes elles-mêmes et que l'étude des médailles gauloises, qui en reproduisent un certain nombre, peut donner d'utiles renseignements sur le sens et l'origine de ces symboles.

«Nous croyons qu'il est possible de démontrer, et nous mettons sur la voie de la démonstration, que de vastes communautés druidiques, ayant les plus grands rapports, comme organisation, avec les lamaseries de la Tartarie et du Thibet, existaient plusieurs siècles avant notre ère, non seulement en Gaule, mais aussi et surtout en Angleterre et en Irlande, probablement sur plusieurs points de la Germanie, et que les communautés druidiques ont été l'origine et le modèle des grandes abbayes des moines occidentaux.

«En livrant ces idées à la critique, nous croyons faire œuvre utile. Il est bon qu'elles soient discutées.»

M. Delisle présente, au nom de l'auteur : *Monaco, ses origines et son histoire,* d'après les documents originaux, par Gustave Saige, correspondant de l'Institut (Monaco, 1897, in-16).

«Les premiers chapitres de cette histoire sont en partie le résumé des préfaces que l'auteur a mises en tête des volumes jusqu'ici parus du grand recueil de documents relatifs à l'histoire de Monaco. Aux origines fabuleuses qui ont été longtemps acceptées, M. Saige a substitué des données exactes, uniquement puisées dans des documents authentiques.

«La partie moderne n'a pas été traitée avec moins de critique. Les délicates questions que l'auteur avait à examiner y sont très clairement exposées sans aucun autre souci que celui de la vérité historique.»

M. Delisle dépose, en outre, sur le bureau, au nom de l'auteur, le

Catalogue des collections manuscrites et imprimées, relatives à l'histoire de Metz et de la Lorraine, léguées par M. Auguste Prost à la Bibliothèque nationale, rédigé par M. H. Omont (Paris, 1897, in-8°; extrait du tome I des *Mettensia*, publiés par la Société nationale des Antiquaires de France).

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, au nom du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie à Carthage, deux mémoires intitulés :

1° *Carthage. La nécropole punique de Douïmès; fouilles de 1893-1894* (Paris, 1897, gr. in-8°, 31 pages et 57 figures intercalées dans le texte; extrait du *Cosmos*);

2° *La nécropole punique de Douïmès (à Carthage); fouilles de 1895 et 1896;* dessins du marquis d'Anselme de Puisaye (Paris, 1897, in-8°; 147 pages et 91 figures; extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LVI).

«Il y a vingt-deux ans, notre savant et regretté confrère Adrien de Longpérier annonçait à l'Académie, avec une émotion dont nos Comptes rendus ont conservé le souvenir, la découverte d'un masque punique en terre cuite, faite à Carthage. «Lorsqu'on fouillera la Tunisie, ajoutait-il, «on découvrira bien d'autres monuments carthaginois des anciennes «époques.» Cette prédiction s'est accomplie de point en point. L'Académie sait que notre zélé correspondant, le R. P. Delattre, a été l'un des meilleurs ouvriers de ces recherches, en même temps que l'un des plus heureux. L'emplacement de Carthage est son champ de bataille habituel; il y livre des combats incessants dont il sort toujours victorieux. L'une de ses campagnes les plus fructueuses pour la connaissance de la civilisation punique a été l'exploration du terrain de Douïmès. Dès 1893, il signalait en cet endroit l'existence d'une nécropole punique : les fouilles qu'il a entreprises sur ce point de la ville antique ont donné raison à sa perspicacité. Cette nécropole de Douïmès est assurément la plus intéressante et la plus riche de toutes celles qui ont été reconnues jusqu'ici. En lisant le récit des découvertes faites dans ces tombeaux, on apprend comment les Carthaginois inhumaient leurs morts, comment ils construisaient leur dernière demeure, quel était le mobilier dont ils ornaient leurs tombes. Les nombreux objets recueillis, et conservés aujourd'hui au musée de Carthage, offrent des spécimens très variés des différents produits de l'industrie et de l'art du vi^e et peut-être du viie siècle avant notre ère.

«En 1895 et en 1896, grâce aux subsides accordés par l'Académie des inscriptions, le R. P. Delattre a pu explorer la nécropole de Douïmès d'une façon encore plus méthodique. Il a été secondé d'une manière tout à fait efficace et désintéressée par le marquis d'Anselme de Puisaye qui lui a prêté le concours de son crayon pour la reproduction des principaux objets découverts. Plus d'un millier de tombeaux ont été explorés. Dans la seule période comprise entre le 1er mars 1895 et le 31 mai 1896, notre infatigable correspondant a ouvert environ trois cents tombeaux dont le mobilier a été inventorié avec un soin scrupuleux. Ce qui fait l'intérêt des deux rapports du R. P. Delattre, ce sont les nombreuses figures intercalées à chaque page du texte. Scarabées, amulettes, colliers et parures d'imitation égyptienne; vases peints de style corinthien; objets d'orfèvrerie ou disques d'or portant des symboles et des inscriptions puniques; masques funéraires d'un effet saisissant; figurines de divinités en terre cuite, peinte ou émaillée, sœurs de celles qu'on retrouve en Sardaigne, à Rhodes ou sur la côte de Phénicie; œufs d'autruche ornés de peintures; peignes en ivoire; brûle-parfums; objets en cristal de roche; bronzes, sceaux, flacons de verre, lampes, fibules, coquilles et ustensiles divers; séries de poids en pierre ou en plomb : toutes les pièces de ce mobilier funéraire passent sous les yeux du lecteur qui comprend ainsi très facilement l'importance de ces découvertes, et qui peut même en utiliser dès à présent les éléments. L'Académie reconnaîtra le succès de ces fouilles; elle se félicitera d'avoir puissamment contribué à un résultat aussi heureux en prenant cette entreprise sous son haut patronage et en accordant si généreusement au R. P. Delattre les fonds nécessaires pour la mener à bien.»

M. Héron de Villefosse offre ensuite à l'Académie, au nom de l'éditeur M. Dumoulin, un livre de M. Léon Gautier intitulé : *Petite histoire de la grande France, esquisse d'un nouveau livre d'école,* par Christian Defrance (Paris, 1894, in-16).

«Le pseudonyme choisi par notre regretté confrère pour signer ces pages rappelle à la fois son respect pour l'Église et l'amour ardent qu'il portait à sa patrie. Dans ce petit livre il a voulu surtout montrer l'action constante de la Providence dans les événements dont notre pays a été le théâtre. Son œuvre, destinée à l'enseignement public, est restée inachevée.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE.

M. Ém. Legrand écrit au Président pour lui annoncer qu'il retire sa candidature au fauteuil de M. Edmond Le Blant.

M. Héron de Villefosse communique une lettre de M. Toutain, professeur à l'Université de Caen, qui parcourt en ce moment l'Algérie et la Tunisie pour réunir les éléments d'un *Corpus* des lampes romaines :

Il y a environ un mois, le service des ponts et chaussées du département de Constantine, au cours de travaux de desséchement, a découvert, en un lieu appelé Aïn-Chabrou, situé à 12 kilomètres environ à l'ouest de Tébessa, plusieurs statuettes et fragments de statues entassés en un même point et comme cachés là. Ces statuettes et statues sont en terre cuite revêtue d'un stuc polychrome. Parmi les fragments les plus curieux, je puis citer une tête un peu moins grande que nature, dont le front et les joues gardent encore des traces de couleur chair, dont les cheveux, les sourcils et la barbe étaient dorés, dont les yeux étaient bleus; la partie inférieure d'un torse revêtu d'une cuirasse, paraissant appartenir à la même statue que la tête, et sur lequel se voient nettement les couleurs rouge ponceau, bleue et dorée; enfin plusieurs morceaux de draperies sur lesquels alternent le rouge et l'or.

Je me permettrai de présenter à l'Académie, à mon retour en France, une note un peu plus étendue et les photographies que j'ai prises de ces documents curieux.

C'est au musée de Tébessa que j'ai pu les étudier; ils y sont entrés tout récemment, grâce à l'activité si dévouée et si désintéressée de M. le curé Delapard, qui a bien voulu m'autoriser à les signaler à l'Académie. Il est de toute justice que son nom soit rappelé et mentionné à propos de cette découverte, la première de ce genre, si je ne me trompe, qui ait été faite dans l'Afrique du Nord.

L'Académie procède à la nomination des quatre membres qui devront faire partie du jury chargé de décerner le prix Angrand, institué près de la Bibliothèque nationale.

Sont élus : MM. Oppert, A. Bertrand, Maspero, Salomon Reinach.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats aux fauteuils de MM. Edmond Le Blant et Léon Gautier.

LIVRES OFFERTS.

Il n'y a pas eu de présentation d'ouvrage dans cette séance.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE.

M. Paul Tannery écrit au Président pour le prier d'informer l'Académie qu'il retire sa candidature au fauteuil de M. Léon Gautier.

Sont adressés aux concours de l'Académie :

1° Antiquités de la France :

Senlis et ses environs, par M. Eug. Müller (Senlis, 1896, in-8°).

2° Prix Fould :

Histoire de l'ordre lotiforme, étude d'archéologie égyptienne, par M. Georges Foucart (Paris, 1897, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret pour la continuation de l'exposé des titres des candidats au fauteuil de M. Léon Gautier.

La séance étant redevenue publique, le Président donne lecture de la liste des correspondants. Il en résulte que deux places de correspondant étranger et une place de correspondant français sont vacantes.

L'Académie procédera, dans la prochaine séance, à la nomination de deux commissions, qui seront chargées de présenter une liste de candidats à chacune de ces trois places vacantes.

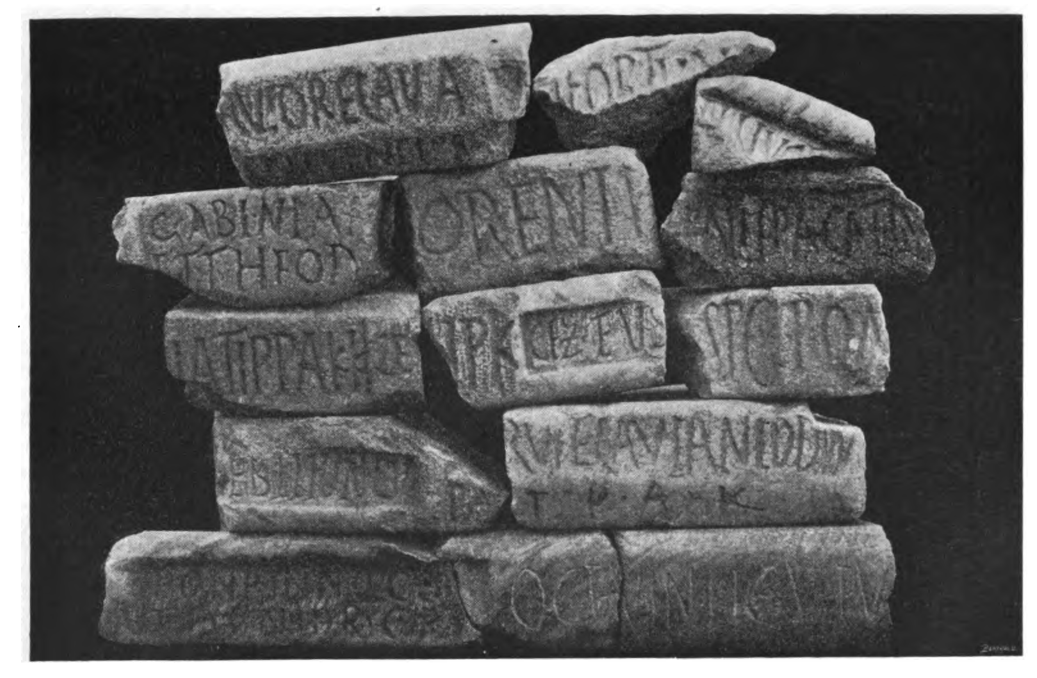
M. Héron de Villefosse communique à l'Académie un rapport de son correspondant le R. P. Delattre, sur les fouilles exécutées dans l'amphithéâtre romain de Carthage pendant les années 1896 et 1897 :

En entreprenant de grandes fouilles dans l'amphithéâtre, je n'avais nul espoir d'y recueillir beaucoup d'objets ni beaucoup d'inscriptions. Je désirais surtout mettre au jour ce qui restait de l'arène, me réservant d'achever plus tard le déblaiement complet du monument lorsque je pourrais disposer de fonds suffisants. Le déblaiement de l'arène était déjà une entreprise considérable, car il s'agissait de déplacer plusieurs milliers de mètres cubes de terre et de décombres.

Depuis le mois de juillet dernier, ce premier travail est à peu près terminé; les fouilles n'ont pris fin qu'avec la dernière pièce de monnaie des fonds mis à ma disposition. Les résultats ont dépassé les prévisions : tout le sol et le pourtour de l'arène ont été mis au jour. On a découvert les substructions renfermant des *carceres*, des souterrains, une citerne. Au niveau de l'arène on a reconnu les arceaux destinés à soutenir les pièces de charpente d'un plancher. Plusieurs dalles du *podium*, des gradins marqués de barres distinguant les places, des sièges réservés aux personnages sénatoriaux, des rampes de *vomitoria* ornées de dauphins, des portions de chancels, des colonnes et des chapiteaux ont été retrouvés. Nous avons reconnu une porte secondaire qui devait servir à l'entrée ou à la sortie des bestiaires et des condamnés. C'était peut-être la *porta Libitinensis*. Elle était située dans la partie nord et s'ouvrait sur un passage aboutissant vers un des cimetières des *officiales* que nous avons exhumé tout près de là.

Quelques marbres sculptés ont été rencontrés dans les fouilles. Un grand bas-relief très mutilé semble avoir représenté Neptune assis. Je citerai encore une tête de femme, une statuette de Diane d'un beau travail[1], un torse d'empereur ou de simple guerrier, d'exécution d'ailleurs assez molle, un pied de table à tête de lion de style héraldique, et divers fragments, tels que pieds, jambes, débris de vêtements, etc.

[1] Voir plus haut, p. 319.



GRADINS DE L'AMPHITHÉATRE ROMAIN DE CARTHAGE PORTANT DES INSCRIPTIONS.

Comme menus objets, il convient de signaler un beau et grand camée portant une tête laurée d'empereur de profil. On a surtout trouvé beaucoup de lampes, la plupart de basse époque. Quelques-unes sont païennes avec l'image de Junon Céleste assise sur le lion; d'autres sont juives et offrent l'image du candélabre à sept branches; d'autres enfin sont chrétiennes et portent des emblèmes connus, auxquels cependant vient s'ajouter la représentation d'Ève, qui n'avait pas encore été trouvée à Carthage. Les moins anciennes, à glaçure rouge et verte, ne portent pas de motif et doivent être de l'époque arabe.

Nous avons aussi recueilli bon nombre de monnaies romaines (Otacille, Maximin, Maximien, Maxence, Constance II, etc.), surtout dans une fosse carrée qui nous a fourni en outre des poteries, du verre doré, des bagues, des clous de fer, des stylets en os et en cuivre, des lampes et 55 lamelles de plomb couvertes d'inscriptions. Mais, en dehors de ces exécrations, déjà signalées à l'Académie, nous avons trouvé, en déblayant l'arène, plus de *deux cents* pierres portant des inscriptions, marbres de sièges, dalles de la balustrade du podium, pierres des gradins, etc. Quelques-unes proviennent de textes monumentaux. Nous avons réuni avec soin plusieurs débris d'une grande inscription impériale mentionnant, en beaux caractères hauts de o m. 23, le titre *pontifex maximus*, la *tribunitia potestas*, les titres *imperator* et *consul*.

Les inscriptions des sièges réservés sont peut-être les plus intéressantes. On y lit les noms de *Restitutus*, *Valerianus*, *Gabinianus*, *Firmus*, *Innocentius*, *Favianus*, *Felix*, *Bonifatius*, *Rufinianus*, etc... Le nom de certains personnages est accompagné de sigles telles que : CV – VC – CP – PC – PP – PPAKK – T·P·A·K – NPK – DDVV, etc.... Le titre *agens in rebus*, AGINRB, se lit également sur une dalle de siège.

Outre ces textes, j'en signalerai plusieurs autres :

1° Ex-voto en l'honneur de trois Augustes, AVG·G·G·, sans doute Septime Sévère, Caracalla et Géta, car le G se rapportant au troisième personnage a été martelé;

2° Ex-voto gravé par un bestiaire (*venator votum solvit*);

3° Ex-voto ou dédicace au BONVS EVENTVS;

4° Plusieurs dalles sur lesquelles on a gravé l'empreinte de deux pieds. Dans ces empreintes s'adaptaient des pieds, ou plutôt des semelles de bronze avec le nom de celui qui avait placé ces pierres votives : T·MODIVS FELIX;

5° Une colonne porte le mot EVASI, gravé en bons caractères.

Des fragments épigraphiques provenant de divers monuments per-

mettent de reconnaître : ici la mention d'un temple et de la province d'Afrique; là le mot IVSTITIA; ailleurs le titre FL PP *flamen perpetuus* ou celui de *vice sacra judicans*. Un débris qui porte le nom de VIRGINIS paraît d'époque païenne. Enfin BVRSIAN. . se lit sur un fragment de *fenestella*.

En terminant ce court résumé, j'ajouterai que les Arabes, en détruisant l'amphithéâtre, en ont fait non seulement une carrière de pierres, mais aussi une mine de plomb et de cuivre. On trouve encore des pièces scellées entre elles par des languettes de bronze incrustées dans des mortaises à queue d'aronde où elles ont été solidement fixées à l'aide du plomb fondu. Nous avons pu constater, en certaines parties, que l'extraction du double métal a été parfois le but principal des destructeurs du monument. On a même l'impression de l'acharnement qu'ils ont apporté dans l'accomplissement de leur œuvre néfaste.

Malgré tant de ruines, l'amphithéâtre de Carthage, si nous parvenons à déblayer entièrement ce qui en subsiste, sera une des curiosités les plus importantes de Carthage. Les fouilles que nous désirons continuer ne manqueront pas, d'ailleurs, de nous ménager quelque nouvelle et intéressante surprise.

A.-L. DELATTRE,
Correspondant de l'Institut.

Saint-Louis de Carthage, 6 novembre 1897.

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le cinquième fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie en 1897*, septembre-octobre (Paris, 1897, in-8°).

Sont encore offerts :

Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, par M. R. Kerviler, 26ᵉ fascicule (Coëtn-Cond) (Rennes, 1897, in-8°);

Petit vocabulaire français-nègre et nègre-français (idiome de Tombouctou), par M. L.-M. Dayan (Alger, 1895, in-12);

Légende de Saint-Vinol, transcrite et annotée par M. René Asse (Châeaudun, 1897, in-16);

Du sens chromatique dans l'antiquité sur la base des dernières décou-

vertes de la préhistoire, de l'étude des monuments écrits des anciens et des données de la glossologie, par M. le Dr N.-P. Bénakry (Paris, 1897, in-16);

The sacred Books of the East, translated by various Oriental Scholars and edited by F.-Max Müller, vol. XLVII : *Pahlavi Texts*, translated by E.-W. West, part V (Oxford, 1897, in-8°);

Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada, seconde série, tome II, séance de mai 1896 (Montréal, 1896, in-8°).

M. Homolle présente à l'Académie les fascicules de décembre 1896 et de janvier-août 1897 du *Bulletin de correspondance hellénique* (Paris, 1897, in-8°).

M. Saglio présente à l'Académie le 24e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, publié sous sa direction.

Il espère que ce fascicule ne sera pas jugé inférieur aux précédents. Quelques-uns des articles qui le composent, tels que ceux de M. Lafaye sur les jardins (*Hortus*), de M. Ruelle sur les orgues (*Hydraulus*), de M. Ardaillon sur les horloges (*Horologium*), de M. l'abbé Thédenat sur les *Horrea* et les *Hypocaustes* sont des traités précis et complets. On peut en dire autant de l'article *Imago*, qui termine le fascicule, où M. Courbaud a réuni avec beaucoup de discernement une grande abondance de faits et d'exemples qui montrent la place que tenait le portrait dans la vie des anciens, et comment ils le comprenaient; et de l'article sur l'hospitalité publique et privée (*Hospitium*) chez les Grecs et chez les Romains, par M. Ch. Lécrivain, auquel M. Cagnat a ajouté quelques lignes sur l'*Hospitium militare*. D'autres articles sur les antiquités juridiques et la vie publique ont été écrits avec leur compétence habituelle par MM. Caillemer, Édouard Cuq, Jullian. M. Th. Reinach s'est chargé d'un sujet qui lui revenait de droit : *Hymnus*, et aussi des articles *Hymnodus* et *Hyporchema*. M. Saglio signale encore, pour le culte et la mythologie, *Hygieia* et *Ilithyia* de M. Henri Lechat, *Horæ* et *Hymenæus* de M. Hild; d'autres articles de MM. Couve, Fougères, Alfred Jacob, et enfin ceux de M. Pottier, qui a contribué pour sa part à la rédaction de ce fascicule, en même temps qu'il continuait à donner un concours assidu à sa préparation et à sa revision.

M. G. Perrot offre, au nom de l'auteur, un *Essai d'une notice bibliographique sur la question d'Orient. Orient-Européen, 1821-1897*, par G. Bengesco, ministre plénipotentiaire (Bruxelles et Paris, 1897, in-8°).

«M. G. Bengesco, aujourd'hui ministre plénipotentiaire de Roumanie à Bruxelles, est un vétéran de la bibliographie. Sa bibliographie des œuvres de Voltaire a été couronnée par l'Académie française. Après avoir terminé cet important travail, il a appliqué sa curiosité à une autre recherche, qui se rattache plus étroitement aux préoccupations actuelles; il s'est mis à recueillir les titres des publications de tout genre qui, depuis 1821, date de l'insurrection grecque, ont trait à cette question d'Orient qu'a posée devant l'Europe la décadence de l'empire turc. On retrouvera ici toutes les qualités de scrupuleuse exactitude qui ont fait le succès du premier ouvrage de M. Bengesco, et, malgré la modestie de son titre, ce volume deviendra bien vite un répertoire indispensable à tous les publicistes qui voudront étudier avec quelque sérieux et quelque compétence un problème que l'Europe ne paraît pas près de résoudre.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom du R. P. Delattre, un travail intitulé : *Marques céramiques grecques et romaines recueillies à Carthage* (*1894-1897*) (Tunis, 1897, in-8°; extrait de la *Revue tunisienne*).

«Les poteries grecques estampillées recueillies à Carthage permettent de constater l'importance des relations commerciales de la vieille cité punique avec la Grèce et les îles de l'Archipel, en particulier avec Corinthe et Rhodes. Pour ce motif, et pour d'autres raisons encore, elles méritent d'être signalées : le R. P. Delattre s'est acquitté de ce soin. Il a réuni dans le même fascicule les marques latines relevées sur des briques, sur des lampes, sur des amphores; on y trouve aussi les légendes explicatives de certaines représentations adoptées par les potiers. C'est ainsi que, sur une lampe du Musée de Carthage sortant de la fabrique de *Munatius Treptus*, on lit le nom d'un cheval de course, *Bubalus*, inscrit au-dessous de son portrait. Ces légendes explicatives forment une classe à part parmi les inscriptions relevées sur les produits de l'industrie céramique. On a tort de les publier sous la même rubrique que les marques de fabricants avec lesquelles elles n'ont aucun rapport; elles se présentent souvent en relief sur la partie supérieure de la lampe à côté du sujet qu'elles expliquent, et il serait temps d'en établir une série distincte. En publiant ces listes, le P. Delattre a rendu un nouveau service à l'archéologie africaine qui lui doit déjà tant d'utiles travaux.»

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE.

M. Delaville-Le Roulx écrit au Président pour lui annoncer qu'il retire sa candidature au fauteuil de M. Edmond Le Blant.

Sont adressées au prochain Concours des antiquités de la France :

Une paroisse de Paris sous l'ancien régime, Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 1566-1793, par M. l'abbé J. Grente (Paris, 1897, in-8°);

Adémar de Chabannes, chronique publiée d'après les manuscrits, par M. Jules Chavanon (Paris, 1897, in-8°);

Le cartulaire du chapitre d'Arras, publié ou analysé avec extraits textuels, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par M. le comte Auguste de Loisne (Arras, 1897, in-4°).

L'Académie procède à la nomination de deux commissions qui seront chargées de présenter une liste de trois candidats à chacune des trois places vacantes : deux parmi les correspondants étrangers et une parmi les correspondants français.

Sont désignés :

Pour les deux places de correspondant étranger : MM. Perrot, Schefer, Weil et Maspero.

Pour la place de correspondant français : MM. Delisle, Bréal, Schlumberger et Croiset.

M. DE VOGÜÉ communique à l'Académie l'ensemble des documents rapportés de Petra par le P. Lagrange, lors du récent voyage qui s'est terminé d'une façon si dramatique et dont M. de Vogüé a fait le récit dans une des dernières séances.

Ces documents se composent de 67 textes copiés et en partie estampés, de dessins et d'observations très judicieusement recueillies.

Le P. Lagrange et son compagnon le P. Vincent ont retrouvé les localités signalées par le P. Ehni en 1862 et qui, depuis cette époque, n'avaient été visitées par aucun voyageur compétent.

Leur intérêt est d'être non des monuments funéraires, mais des monuments religieux. Le P. Lagrange a parfaitement établi ce caractère. Les trois sanctuaires qu'il a particulièrement étudiés, situés à l'extérieur de la ville de Petra, se composent de salles ouvertes, taillées dans le rocher, analogues à celles que Doughly a relevées à Hegra, portant au fond une niche dans laquelle était la statue de la divinité; deux de ces sanctuaires ont conservé une inscription dédicatoire; les parois des salles et les rochers avoisinants sont couverts de proscynêmes tracés par des visiteurs pieux.

La principale inscription est gravée dans un sanctuaire nommé *El-mer*, au-dessus de la niche qui contenait la statue divine. Elle porte que cette statue est celle d'*Obodath dieu*, qu'elle a été élevée par la famille des *beni Honeinou*, pour le salut du roi *Haretat* Philodême, de la reine, des fils et petits-fils du roi, dont tous les noms sont énumérés, l'année 29 d'Haretat, c'est-à-dire l'an 20 de J.-C.

Le dieu n'est autre qu'un des rois de Nabatène, *Obedat*, divinisé après sa mort, ainsi que M. Clermont-Ganneau l'avait supposé par une hypothèse qui se trouve confirmée. Dans une seconde grotte, qui se nomme aujourd'hui *El-madras*, se trouve une inscription analogue, malheureusement mutilée : les fragments relevés par le P. Lagrange démontrent qu'elle était conçue dans le même esprit. Le dieu adoré dans ce sanctuaire était *Dusara*. Cela ressort d'un proscynême gravé sur les parois de la salle par un visiteur : Dusara y est qualifié de *dieu de Medrasa;* le souvenir de cette qualification s'est conservé dans le nom du lieu.

MM. Perrot et Clermont-Ganneau ajoutent quelques observations à propos de cette communication.

Le Président charge M. de Vogüé de transmettre au R. P. Lagrange les félicitations sympathiques de l'Académie.

L'Académie se forme en comité secret. La séance étant redevenue publique, l'Académie procède à l'élection de deux membres ordinaires en remplacement de MM. Edmond Le Blant et Léon Gautier, décédés.

Le Président donne lecture des articles relatifs à l'élection des membres ordinaires. Il rappelle les noms des candidats au fauteuil de M. Edmond Le Blant : MM. Derenbourg, Devéria et Pottier.

Il y a 37 votants; majorité, 19.

Au premier tour de scrutin, M. Devéria obtient 14 suffrages; M. Pottier, 12; M. Derenbourg, 11.

Au deuxième tour de scrutin, même résultat.

Au troisième tour de scrutin, M. Devéria obtient 15 suffrages; MM. Derenbourg et Pottier, chacun 11.

Au quatrième tour de scrutin, même résultat.

Au cinquième tour de scrutin, M. Devéria obtient 16 suffrages; M. Derenbourg, 11; M. Pottier, 10.

Au sixième tour de scrutin, M. Devéria obtient 18 suffrages; M. Derenbourg, 11; M. Pottier, 8.

Au septième tour de scrutin, M. Devéria obtient 21 suffrages; M. Derenbourg, 9; M. Pottier, 7.

En conséquence, M. Devéria ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'Académie procède ensuite à l'élection d'un second membre ordinaire, en remplacement de M. Léon Gautier.

Le Président rappelle les noms des candidats à ce fauteuil : MM. Babelon, Bouché-Leclercq, Maurice Croiset et Flach.

Il y a 37 votants; majorité, 19.

Au premier tour de scrutin, M. Babelon obtient 14 suffrages; M. Bouché-Leclercq, 11; M. Maurice Croiset, 7; M. Flach, 5.

Au deuxième tour de scrutin, M. Babelon obtient 19 suffrages; M. Maurice Croiset, 8; M. Flach, 6; M. Bouché-Leclercq, 4.

En conséquence, M. Babelon, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Histoire de la ville de Nice, par M. Armand Parrot (Paris, 1860, in-8°);

Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers, tome III, 1894-1895 (Angers, in-8°);

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1896 (Châlons-sur-Marne, 1897, in-8°).

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie les ampliations des deux décrets par lesquels M. le Président de la République a approuvé les élections, comme membres ordinaires, de MM. Devéria et Babelon.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des décrets. Il introduit ensuite MM. Devéria et Babelon et les présente à l'Académie.

Mgr Botto, conservateur du musée archéologique du séminaire de Faro (Portugal), adresse à l'Académie un mémoire sur l'occupation française à Faro et dans la province de l'Algarbe.

de 1808 à 1814, d'après un manuscrit conservé au séminaire de Faro.

M. Héron de Villefosse communique, au nom de M. Paul Dissard, conservateur des Musées de Lyon, une note concernant une importante découverte archéologique faite récemment sur le territoire de la commune de Coligny, arrondissement de Bourg (Ain).

« Un cultivateur du hameau de Charmoux, en minant une terre nommée *Verpois*, située à peu de distance de la route nationale de Lyon à Strasbourg, près des confins des départements, de l'Ain et du Jura et non loin des restes d'une voie romaine, a trouvé enfouis à environ trente centimètres du sol les débris d'une magnifique statue de bronze remontant à l'époque gallo-romaine. Cette statue, grande comme nature, est très probablement une image d'Apollon: la tête du dieu est de très beau style; la bouche est entr'ouverte; les yeux, aujourd'hui vides, devaient être jadis remplis d'une matière précieuse; les cheveux, longuement bouclés et d'un travail particulièrement soigné, forment comme une espèce de couronne retombant en mèches flexibles sur la nuque. Le dessus de la tête n'a pas été retrouvé; fondu à part, il s'ajustait avec des rivets dont on remarque encore la place; il devait être surmonté d'une couronne de rayons. Une base circulaire moulurée servait de support à la figure entièrement nue et debout.

« En même temps que les restes de la statue et mêlés avec eux, on recueillait les fragments de deux grandes tables de bronze; ces fragments sont au nombre de près de cent cinquante, dont plus de cent vingt sont couverts d'inscriptions gauloises. L'étude sommaire faite par M. Dissard semblerait indiquer qu'on se trouve en présence d'un calendrier dont les divisions sont faites par demi-mois lunaires de quatorze ou quinze jours. Devant chaque chiffre indiquant la date est placé un trou destiné à recevoir une cheville; en regard de ce trou on trouve des indications désignant, sans doute, les jours fastes et néfastes, les fêtes, les jeux, les marchés, etc. M. Dissard soumet à l'Académie une partie de ce texte fournie par trois fragments juxtaposés; ses explications se-

ront complétées dès que le travail d'assemblage qu'il a entrepris lui permettra de donner une copie complète du texte.

« La conservation de l'ensemble de cette précieuse découverte a été assurée par l'acquisition qui en a été faite par M. Dissard, pour les musées de la ville de Lyon. »

L'Académie se forme en comité secret. La séance étant redevenue publique, le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente les ouvrages suivants adressés aux concours de l'Académie :

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE :

La poterie aux époques préhistorique et gauloise, par M. Paul Du Chatellier (Rennes et Paris, 1897, in-4°);

Finistère. — Explorations sur les montagnes d'Arrhées et leurs ramifications, années 1895 et 1896, par le même auteur (Saint-Brieuc, 1897, in-8°);

Une habitation gauloise à Tronoën en Saint-Jean-Trolimon (Finistère), par le même auteur (Paris, 1897, in-8°; extrait du *Bulletin archéologique*, 1896).

PRIX DUCHALAIS (numismatique du moyen âge) :

Histoire numismatique du Barrois. — Monnaies des comtes et ducs de Bar, par M. L. Maxe-Werly (Bruxelles, 1896, in-8°).

PRIX GOBERT :

Recherches dans les archives italiennes. Louis XII et Ludovic Sforza (8 avril 1498-23 juillet 1500), par M. Léon-G. Pélissier (Paris, 1896 et 1897, 3 vol. in-8°).

PRIX STANISLAS JULIEN :

Cheu King, texte chinois, avec une double traduction en français et en latin, une introduction et un vocabulaire, par le P. Couvreur, S. J. (Ho Kien Fou, 1896, in-8°);

Chou King, texte chinois, avec une double traduction en français et en latin, des annotations et un vocabulaire, par le même auteur (Ho Kien Fou, 1897, in-8°).

PRIX SAINTOUR :

Catalogue des bronzes trouvés sur l'Acropole d'Athènes, publié sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (fondation Piot) par M. A. de Ridder (Paris, 1896, in-8°; 74e fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*);

Histoire du droit privé de la République athénienne, par M. Ludovic Beauchet (Paris, 1897, 4 vol. in-8°).

M. Charles-Eudes Bonin, vice-résident de France en Indo-Chine, donne lecture d'une *Note sur le tombeau de Gengis-Khan*[1].

M. L. HEUZEY ajoute quelques observations.

M. BARTH a la parole pour une communication :

« J'ai reçu de notre confrère M. Senart, de nouveau retenu loin de nous, la lettre suivante, dont je demanderai à l'Académie la permission de lui donner lecture :

Mon cher ami,

L'Académie va être saisie sous peu d'un vœu[2] auquel, comme vous, je m'intéresse très vivement. C'est pour moi un grand regret d'être privé par des circonstances impérieuses de l'honneur de plaider une cause excellente. Il s'agit de demander aux pouvoirs publics, de la façon la plus pressante, de créer au plus tôt, dans un certain nombre au moins d'universités, des chaires de philologie, d'histoire et d'archéologie orientales.

Je ne doute pas que la proposition ne soit appuyée par tous nos confrères orientalistes dans les termes les plus forts. Sans espérer y rien ajouter, je ne me consolerais pas de ne point apporter en quelques mots mon suffrage motivé en faveur d'une mesure dont l'urgence, dont l'indispensable nécessité devient de plus en plus frappante.

En rendant aux universités leur vrai titre et, dans une certaine mesure, l'indépendance et l'initiative qui peuvent y répandre l'activité et la vie, on a pris l'engagement moral de les mettre, — celles au moins qui,

[1] Voir ci-après.

[2] Vœu en faveur de la création d'un certain nombre de chaires de philologie, d'histoire et d'archéologie orientales, dans les nouvelles universités, adopté par la Société asiatique, dans sa séance du 10 décembre 1897.

par leur situation, par leur importance traditionnelle, sont appelées à jouer un rôle plus efficace, — en état de tenir les promesses de leur nom : elles doivent embrasser, dans un juste équilibre, tout l'ensemble des connaissances qui s'enchaînent et se complètent dans une trame harmonieuse et se prêtent un concours mutuel et nécessaire. Le rétablissement des universités n'a pas de sens si, par la création des enseignements jusqu'ici sacrifiés, il ne donne satisfaction, non pas à une vaine recherche d'apparat et de faste, mais à ces notions supérieures de méthode, de connexité entre les diverses disciplines qui ont dominé et fécondé l'œuvre scientifique de notre temps. Notre Académie a, dans l'ordre des études historiques et philologiques, une autorité toute spéciale pour proclamer ces principes et en poursuivre de toutes ses forces l'application; car elle en est elle-même l'expression vivante.

Ce n'est pas devant elle qu'il est besoin d'insister sur la part qui revient aux études orientales dans l'ensemble des recherches qui, avec la linguistique, comprennent le développement philosophique et religieux, artistique, économique et littéraire dans l'antiquité et au moyen âge. A laisser de côté les idiomes et les civilisations de l'Égypte et de la Chaldée, de la Palestine et de l'Inde, les destinées du bouddhisme et de l'islamisme, et tous les courants d'action réciproque entre l'Orient et l'Occident, obscurs encore mais déjà certains, un haut enseignement est fatalement tronqué, arriéré, insuffisant.

Tout ce qui serait souhaitable ne peut sans doute être fait immédiatement. Il est évident qu'une université digne de ce nom doit posséder au moins un enseignement des langues anciennes et des antiquités des pays aryens, de l'Inde et de la Perse, un enseignement des langues et des civilisations sémitiques, un enseignement de l'histoire de l'Orient auquel pourrait, selon les circonstances, se rattacher l'enseignement de l'égyptologie ou des idiomes de l'Extrême-Orient.

Quelques ménagements qu'imposent les difficultés budgétaires, il est malaisé, il serait à coup sûr humiliant, d'admettre qu'elles puissent être pour nous insurmontables, quand on considère ce que l'Italie a su faire dans ce sens et la supériorité qu'elle s'est de ce chef assurée sur nous. Les pouvoirs publics s'apprêtent, assure-t-on, à donner le plus d'éclat possible, dans l'Exposition qui se prépare, au tableau de notre enseignement supérieur. Il serait d'un amour-propre éclairé de songer dès à présent à l'inévitable discrédit que des lacunes comme celle sur laquelle je supplie l'Académie d'appeler l'attention du pouvoir jetteraient infailliblement sur l'œuvre entreprise.

C'est du reste la vitalité même des études orientales parmi nous qui est en jeu, au moment où leurs conquêtes retentissantes dans ce siècle, et la facilité des relations qui rend l'Orient familier à tant de curieux, attirent de plus en plus vers elles les sympathies des esprits cultivés. Ç'a été leur malheur, souvent signalé, dans notre pays, de ne pouvoir s'organiser aussi solidement qu'il eût fallu en écoles, durables, ayant une continuité de principes et de tendances, se faisant honneur d'un héritage de fortes traditions nationales, capables enfin d'utiliser, à côté de personnalités illustres mais rares, d'initiateurs originaux mais solitaires, les facultés et le concours indispensables du nombre discipliné, de travailleurs modestes mais utiles. Si petite que soit l'armée, il faut des soldats autour des états-majors. Il importe donc de déterminer un certain courant de vocations décidées, que seule peut entretenir la perspective d'un nombre suffisant d'emplois honorables assurant une juste indépendance de vie et de travail.

Trop souvent jusqu'ici on a cru avoir assez fait en instituant de loin en loin, pour tel chercheur brillant qui avait percé, telle chaire d'orientalisme plus ou moins éphémère, qui apparaissait, moins comme un organe d'enseignement que comme le couronnement d'une carrière personnelle. L'expédient a pu rendre des services; la méthode est visiblement mauvaise. Ce qu'il faut avant tout, ce sont des cadres permanents qui ouvrent aux spécialistes jeunes une carrière assez large à leur émulation active et l'espérance d'un avenir décemment rémunéré.

Il n'est nullement exagéré de dire, dans les conditions où se poursuivent maintenant les investigations savantes, que c'est à ce prix qu'est parmi nous l'avenir d'études vis-à-vis desquelles on ne saurait s'acquitter par de bonnes paroles et qui ont jeté dans notre pays un éclat un peu intermittent sans doute, mais assez vif à coup sûr pour que l'honneur national paraisse engagé à leur faire une place légitime dans les allocations budgétaires.

Ces sentiments sont, j'en suis persuadé, partagés par tous nos confrères. Mais il me semble qu'il y a une urgence particulière à les manifester en présence d'un certain dépérissement qui paraît menacer quelques branches de l'orientalisme. Il est grand temps que ces préoccupations, vieilles pour nous, soient portées en termes pressants à la connaissance des pouvoirs publics qui ont qualité pour leur donner la sanction pratique qu'elles réclament.

Croyez-moi, mon cher ami, cordialement à vous,

Émile Senart.

IMPRIMERIE NATIONALE.

« Telle est la lettre de M. Senart. Je n'ajouterai que peu de mots à l'appui de la proposition qui vous est soumise et qui me paraît se recommander suffisamment par elle-même.

« On a réuni nos facultés en universités. On nous a ainsi donné le nom. Ce serait bien peu, si ce n'était pas la promesse de nous donner aussi la chose. Car celle-ci, tout le monde, sans doute, est d'accord que nous ne l'avons pas. Si quelqu'un pouvait en douter, il lui suffirait de regarder autour de nous, de voir ce qu'au delà de nos frontières on appelle de ce nom d'université. La comparaison est affligeante en effet, d'autant plus affligeante qu'on est obligé de se dire que nos voisins sont partis du même point que nous, que toutes les universités de l'Europe ont été plus ou moins directement calquées ou réformées sur le modèle de l'*Alma mater* de Paris.

« Avant de faire un peu de statistique chez nos voisins et de voir la place qu'ils font à l'orientalisme dans leur enseignement public, il faut rappeler ce que nous avons chez nous. En dehors de Paris, — qui est hors de question et qui seul nous sauve, — le compte est bientôt fait : deux chaires, l'une de sanscrit et de grammaire comparée, l'autre d'égyptologie, à Lyon; un enseignement libre de littérature indienne, — je ne sais si actuellement il existe encore, — à la Faculté des lettres catholique d'Angers [1]; une chaire d'hébreu et d'exégèse biblique à Montauban; et c'est tout. Naguère encore nous avions plus : l'hébreu et le syriaque s'enseignaient dans les facultés de théologie catholiques. Depuis leur suppression, cette discipline est rentrée dans les séminaires et a disparu de notre enseignement public.

« Voyons maintenant au dehors. Je ne parlerai pas de l'Allemagne; la comparaison serait trop humiliante. Je rappellerai seulement que, de ses vingt universités, vingt et une si on ajoute l'académie de Munster, aucune n'est privée d'un enseignement des langues et des antiquités de l'Orient; que, dans plusieurs, cet enseignement est organisé au grand complet; que, dans la plupart, il est représenté du moins en ses branches principales;

(1) Il y a des cours de grammaire comparée aux Facultés libres de Lyon et de Toulouse.

que les langues sémitiques s'y enseignent à la fois, et à la faculté de théologie, et à la faculté de philosophie; que souvent la chaire de sanscrit et de philologie comparée y est pour le moins dédoublée [1]. Seule la plus petite de ces universités, celle de Rostock, n'a qu'une chaire de langues orientales, sans compter, bien entendu, celles de la faculté de théologie. Rostock n'a que 432 étudiants. Bordeaux, qui a possédé un enseignement libre de sanscrit et qui l'a perdu, en compte plus de 2,000.

« Je n'insisterai pas non plus sur l'exemple que nous donne l'Angleterre: l'organisation du haut enseignement y est trop différente de la nôtre, bien qu'elle s'en rapproche en Écosse, dans le pays de Galles et en Irlande. Je dois noter pourtant que, en dehors de ces grandes universités d'Oxford et de Cambridge et de celle de Londres, qui devient de plus en plus une université enseignante, l'hébreu s'enseigne à Durham (deux chaires), l'hébreu et l'arabe à Manchester (deux chaires); que, dans le pays de Galles, il y a une chaire d'hébreu à Cardiff, une chaire de grammaire comparée et une autre de philologie sémitique et aryenne à Aberystwith. En Écosse, Edimbourg a deux chaires de philologie sémitique et de sanscrit et de grammaire comparée, et l'hébreu et les langues sémitiques s'enseignent en outre à Aberdeen, à Saint-Andrews et à Glasgow. En Irlande, à Dublin, l'enseignement oriental compte cinq chaires : deux pour le sanscrit et la philologie aryenne (persan et hindoustani), trois pour l'hébreu et la philologie sémitique.

« L'exemple de nos voisins du continent nous touche de plus près. En Belgique où, comme chez nous, la rupture avec le passé a été complète, le sanscrit et la grammaire comparée ont une chaire à Gand et à Bruxelles, deux à Liège. Dans l'université catholique de Louvain, la faculté de théologie a trois chaires : hé-

[1] Une conséquence immédiate de cette grande diffusion est que cet enseignement déborde des universités. Dans beaucoup de localités, les élèves les plus avancés peuvent, dès le gymnase, suivant une coutume déjà ancienne, acquérir les éléments de l'hébreu et, suivant une coutume plus récente, ceux du sanscrit. Plus d'un orientaliste allemand, et des plus distingués, a fait toute sa carrière dans l'enseignement secondaire.

breu et langues sémitiques, hébreu et assyrien, égyptien; la faculté des lettres en a deux : sanscrit et chinois, sanscrit, pâli et grammaire comparée. En tout quatre universités avec neuf chaires.

« Dans la docte Hollande, outre la grande université de Leyde, où onze chaires sont affectées à toutes les branches de la philologie orientale, y compris l'égyptien, qui n'a pas de chaire spéciale, nous trouvons Utrecht avec quatre chaires : hébreu, langues sémitiques, sanscrit, grammaire comparée; Groningue avec quatre chaires réparties de même; Amsterdam avec deux chaires à son université municipale : hébreu, sanscrit et grammaire comparée, plus une chaire d'hébreu à la faculté de théologie de son université libre. En tout cinq universités avec vingt-deux chaires, auxquelles il faut ajouter les huit chaires de l'Institut indien de Delft, où se forment les fonctionnaires destinés aux colonies.

« En Suisse, Bâle a trois chaires : hébreu et arabe, grammaire comparée aryenne, syriaque et arabe; Berne et Zurich en ont également trois, avec une répartition à peu près semblable; Fribourg en a cinq, deux pour l'hébreu et les langues sémitiques, deux pour le sanscrit et la grammaire comparée, une pour l'égyptologie et l'assyriologie; Neuchâtel en a deux : hébreu et grammaire comparée; Lausanne en a trois : une pour l'hébreu, deux pour les autres langues orientales; Genève en a quatre : hébreu et arabe, linguistique générale, égyptologie, grammaire comparée indo-européenne. En tout, sept universités avec vingt-trois chaires.

« Et il en est de même jusque dans l'extrême Nord : point d'université sans enseignement oriental. Le petit Danemark n'en a plus qu'une, celle de Copenhague : cinq chaires y ont cette affectation. En Suède, Upsal a cinq chaires orientales, Lund en a trois et, en outre, les langues sémitiques sont enseignées à la Haute École de Gothenbourg. En Norwège, l'université de Christiania compte sept chaires de philologie orientale.

« Le résultat ne serait pas autre si nous faisions entrer en ligne de compte la Russie, qui elle, il est vrai, est à moitié orientale. Mais il devient plus instructif si nous passons aux grands États de l'Occident.

«En Autriche nous pouvons écarter Vienne, comme chez nous nous écartons Paris. Nous trouvons alors à Innsbruck quatre chaires orientales, dont deux pour le sanscrit et la grammaire comparée; à Graz, trois, dont une de sanscrit et de grammaire comparée; à Prague, quatre à l'université allemande, dont une pour le sanscrit et la grammaire comparée, et quatre à l'université tchèque, dont deux pour le sanscrit et la linguistique; à Cracovie, trois dont deux pour le sanscrit et la grammaire comparée; à Lemberg et à Czernowitz une seule, pour la philologie sémitique. En Hongrie-Croatie, Budapest a neuf chaires orientales, dont deux pour le persan et la grammaire comparée indo-européenne; Klausenbourg en a trois et Agram en a deux.

«L'Italie, comme nous peut-être, a trop d'universités: pour le moins vingt et une. Ce n'est pas à Sassari, à Urbino, à Camerino, à Cagliari qu'on peut s'attendre à trouver un enseignement supérieur complètement outillé. Mais, dans les centres plus considérables, il faut reconnaître que l'Italie, malgré sa détresse budgétaire, a bien fait les choses, les a faites mieux que nous. Sans parler de Rome où, à côté du Collège de la Propagande, de l'Université pontificale grégorienne et du Séminaire romain, l'université de l'État compte cinq chaires orientales, nous en trouvons deux à celle de Turin, une à l'académie de Milan (linguistique), deux (sanscrit et arabe) à l'université de Padoue, deux à celle de Bologne (philologie indo-européenne et égyptologie), huit (dont deux de sanscrit) à l'Institut des études supérieures de Florence, une à l'université de Pise (sanscrit), deux (sanscrit et arabe) à celles de Naples et de Palerme. Nous restons loin de là.

«Comme fiche de consolation, je ne vois à nous offrir, dans les pays de vieille culture, que l'exemple de l'Espagne, où Madrid même n'a que deux chaires orientales, hébreu et arabe, avec un enseignement accessoire de sanscrit, et où l'hébreu est professé en outre à Barcelone, l'arabe à Séville et à Saragosse. On peut y ajouter le Portugal qui, outre un cours de sanscrit à Lisbonne, a une chaire d'hébreu à Coïmbre.

«Je n'ajouterai rien à cette sèche énumération. Je sais bien

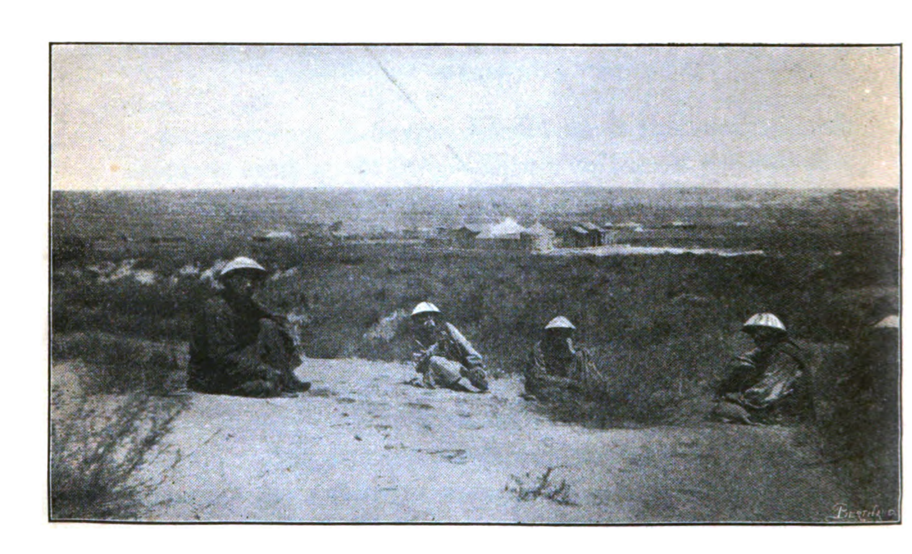
que les chiffres ne sont pas tout, et qu'à côté de la quantité il faut tenir compte de la qualité. Mais ici, comme en beaucoup d'autres domaines, la qualité finit par déchoir quand la quantité est insuffisante. Or elle l'est manifestement chez nous. Le manque de débouchés arrête les vocations et s'oppose à toute émulation saine et normale. Je crois donc que ces chiffres, tout abstraits qu'ils sont, sans autres considérations sur le rôle de l'orientalisme dans la science moderne, disent par eux-mêmes qu'il est grandement temps de faire quelque chose. »

L'Académie s'associe au vœu formulé par MM. Senart et Barth et décide qu'un extrait du procès-verbal de la présente séance sera adressé en son nom à M. le Ministre de l'instruction publique.

COMMUNICATION.

NOTE SUR LE TOMBEAU DE GENGIS-KHAN, PAR M. CHARLES-EUDES BONIN, VICE-RÉSIDENT DE FRANCE EN INDO-CHINE.

Le monument historique désigné par la tradition mongole comme le tombeau de Gengis-Khan a été signalé par quelques voyageurs, l'abbé Armand David, les explorateurs russes Prjevalsky et Potanine, mais aucun d'eux n'a pu pénétrer à l'intérieur et le visiter en détail. Voici d'ailleurs ce qu'en dit Prjevalsky : « La légende nous apprend que la dépouille mortelle de Gengis-Khan repose au sein de l'Ordos dans le district de Wan, qui est situé à 200 verstes au sud du lac Dabasoun-Nor. Ces restes sont contenus dans deux cercueils, l'un d'argent, l'autre de bois, placés sous une tente de soie jaune; les armes du monarque sont auprès de lui, et les autres membres de la famille royale sont ensevelis 10 verstes plus loin. Tous les soirs, on offre un mouton et un cheval aux



TOMBEAU DE GENGIS-KHAN.

mânes royaux, et, le lendemain, l'offrande a disparu. A sa mort, le conquérant a prédit qu'il ressusciterait dans huit siècles ou au plus tard dans dix; par conséquent, il ne reste plus à attendre que 150 ou 350 ans pour cette résurrection. Alors une guerre éclatera entre Gengis-Khan et le souverain de la Chine; Gengis sera vainqueur et ramènera les Mongols de l'Ordos dans le Khalkha, leur patrie. Il nous a été impossible de savoir où était le temple mortuaire dont parle cette légende. » Ce passage du livre du Prjevalsky avait frappé mon attention et j'avais depuis longtemps le désir de faire des recherches pour retrouver le tombeau mystérieux. Au mois de juillet 1896, au cours de la mission officielle dont j'avais été chargé sur les frontières de Chine, je me trouvais sur les bords du fleuve Jaune, au nord de la terre d'Ordos, au centre de laquelle, d'après les récits concordants des explorateurs précités, devait se trouver le tombeau. L'Ordos comprend cette partie du désert de Gobi limitée de trois côtés par le coude septentrional du fleuve Jaune et au sud par la Grande Muraille, qui la sépare des provinces chinoises de Chansi et de Kansou. Cette contrée est habitée exclusivement par des Mongols nomades et pasteurs répartis en sept tribus ou hordes (Hang Kin, Talat, Djoungar, Wan, Djassak, Wouchen et Otok) qui, d'après leurs propres traditions, seraient formées par les descendants des sept armées campées dans la région au moment même de la mort de Gengis-Khan (1223). Il faut sept jours de marche environ au sud du fleuve Jaune, à travers les territoires des rois de Djoungar et de Wan, pour parvenir jusqu'au monument, qui porte en mongol le nom de Yeke-Etjen-Koro, le palais du grand seigneur, et s'élève au milieu du désert, entouré d'un village de tentes. Tourné vers le sud-est, le tombeau a pour soubassement une vaste plate-forme en pierres, découverte sur la moitié antérieure, qui sert pour les prosternations, et entourée

sur sa moitié postérieure par une palissade de bois. Cette palissade, qu'il est défendu, de même que pour les maisons du village, de construire en briques, contient à l'intérieur les deux grandes tentes recouvrant les restes de l'Empereur, plus sur la gauche une petite tente et sur l'arrière un abri en bois où l'on serre les objets du culte. On y accède par une porte à auvent de style chinois pratiquée dans la palissade même.

Les deux grandes tentes de feutre blanc qui recouvrent le tombeau sont exactement semblables aux tentes actuelles des Mongols, mais beaucoup plus grandes. Elles sont accolées l'une à l'autre, en sorte que de la première on puisse voir ce qui se passe dans la seconde, et chacune d'elles est surmontée d'une grosse pomme de bronze doré comme on voit en sur les toits des grandes lamaseries tibétaines. La tente antérieure sert pour l'exercice du culte; une douzaine d'hommes y peuvent aisément tenir debout; au milieu est un autel recouvert de soie jaune, sur les côtés des tables élevées en laque rouge, au plafond un velum de soie violette à fleurs qui paraît très ancien et datant peut-être du conquérant. Un rideau rouge sépare la première tente de la seconde; on ne le lève que pour les prières et les sacrifices : lorsqu'il est tiré, on voit posé sur le sol de la seconde tente le grand cercueil d'argent, bas et large, qui contient les cendres de l'Empereur. Il a la forme d'un vaste coffre, sur lequel sont dessinées de grandes rosaces gravées à même le métal. Au fond de la tente, au-dessus du tombeau, est un miroir à cadre incrusté, de fabrication chinoise, et sur les parois sont suspendus différents objets qu'on dit avoir appartenu à Gengis, notamment sa selle et son sabre. Ce sont en réalité des reproductions, les originaux étant soigneusement cachés pour éviter les vols sacrilèges qui ont été tentés à plusieurs reprises, notamment lors de la dernière révolte musulmane.

J'ai dit que le tombeau contenait les cendres de Gengis-

Khan : l'Empereur, en effet, d'après la tradition locale, fut incinéré sur les bords mêmes de l'Oulan Mouren où il aurait été assassiné; car les hommes de l'Ordos n'admettent pas qu'il ait succombé, comme le rapportent les chroniques, à l'âge et à la maladie; il aurait été tué par la femme d'un autre roi qu'il avait enlevée, mais c'est là un fait dont les Mongols n'aiment pas à s'entretenir et dont aujourd'hui encore il est défendu de parler à voix haute, de peur d'irriter la mémoire de l'Empereur. D'après eux, en effet, il est simplement endormi, attendant sa résurrection prochaine, et la légende dont parle Prjevalsky, relative à sa réapparition dans un délai de un ou trois siècles, est toujours vivante sous les tentes mongoles.

Ce qui est tout à fait remarquable, c'est qu'aujourd'hui encore il est interdit par la coutume à tous les prêtres, quelle que soit leur religion, de pénétrer dans l'enceinte du tombeau; les lamas eux-mêmes, qui sont en si grande vénération auprès des Mongols, ne sont autorisés à réciter leurs prières et à dire leurs chapelets qu'en dehors de l'enceinte. Cette défense traditionnelle a son importance au point de vue historique, car elle tendrait à prouver que Gengis-Khan, comme d'autres empereurs mongols qui lui succédèrent sur le trône de Chine, ne professait aucune religion spéciale. Le fait même de son incinération, s'il est exact, prouverait à lui seul que sur la fin de sa vie il ne s'était point converti au mahométisme ou au nestorianisme comme le rapportent certaines traditions.

Le culte rendu à la mémoire de Gengis-Khan est donc purement laïque; il est exercé par les officiers chargés héréditairement de la garde du tombeau et qui reçoivent de la cour de Pékin des titres réguliers de mandarinat. Les formes extérieures du culte comportent trois espèces de cérémonies : le petit sacrifice, le grand sacrifice ou sacrifice du cheval et la grande fête commémorative qui a lieu tous les ans le 21e jour

de la 3e lune, anniversaire de sa mort. En ce jour solennel les Mongols arrivent de tous les coins du désert planter leurs tentes à Yeke-Etjen-Koro et vénérer les reliques de l'Empereur qui sont réunies et exposées autour du tombeau. Ils comptent dix de ces reliques qu'ils appellent *Tchengis Bodgo* (les restes sacrés de Gengis); ce sont :

1° La selle de Gengis, dont l'original est à Kie-lao-tching, à l'est du palais du roi Tchoung (Wan);

2° L'arc, à Hou-K'y-t'ao-lao-Hei, à dix lieues à l'est d'Etjen-Koro. La poignée, recouverte d'argent, et la pointe des flèches, plantées en terre, sont seules du temps; le bois est renouvelé tous les vingt ans;

3° Les restes du cheval de guerre nommé Antegantsegun (more), à Kebere, sur le territoire du roi de Djoungar;

4° Un fusil court à fourche, dans le palais du roi de Djoungar (il est difficile de croire à son authenticité);

5° Une baratte à beurre, appelée Pao-lao-antri, à Chien-ni-tcheute;

6° Une statue faite des cendres d'un écuyer appelé Altaqua tosou, à Otok;

7° Le tombeau de la deuxième reine, à Kiasa (Dschu-Dschin-fu-Tumir-Alchu, tombeau d'une femme de Tchengis, de Prjevalsky);

8° Celui de la troisième reine, à Bagha-Etjen, que j'ai visité également;

9° Les restes de Gengis et de la première reine, à Yeke-Etjen-Koro, qui font l'objet même de cette note;

10° Son grand étendard (*ta-ky*), à plus de cinquante kilomètres dans le sud du tombeau. Cette lance, en bois noir, est plantée en terre et personne ne peut y toucher sans mourir: l'ombre de Gengis debout la tient; c'est pourquoi on ne la transporte pas à Yeke-Etjen-Koro le 21 du 3e mois. Le fer ne

rouille jamais, bien que la lance ne soit couverte d'aucun abri.

Telles sont, brièvement résumées, les principales traditions mongoles concernant le tombeau de Gengis-Khan; il resterait maintenant à examiner leur concordance ou plutôt à expliquer leur différence avec les sources écrites. Les textes chinois, mongols et turks relatifs à l'Empereur s'accordent généralement à placer sa mort dans le voisinage de l'Ordos, mais ceux qui parlent de sa sépulture disent que son corps fut transporté secrètement par ses soldats jusqu'au pays Khalka, où il fut enterré au bord de l'Onon, son berceau. Ce n'est pas le lieu d'entreprendre ici la discussion de ces différents textes en désaccord avec la tradition mongole; peut-être en raison de leur origine peut-on les suspecter de vouloir favoriser d'autres sanctuaires placés en des régions plus accessibles aux pèlerins. Toujours est-il qu'un fait rapporté par certains auteurs laisse supposer qu'il y eut à la mort de Gengis le désir de dissimuler le lieu véritable de sa sépulture; ils racontent en effet que les soldats qui transportèrent son corps à travers le désert eurent soin de tuer tous les voyageurs rencontrés pour que nul ne pût savoir où l'Empereur était enterré. Il est donc difficile de décider qui a raison des textes écrits ou des traditions mongoles et si les restes du conquérant de l'Asie ne sont pas en réalité déposés à Yeke-Etjen-Koro, au lieu même de sa mort.

J'ai voulu simplement dans cette note dire ce que j'avais vu, sans entamer de discussions scientifiques, et appeler l'attention du monde savant sur un monument historique à peu près inconnu, difficilement accessible et que les légendes dont il est entouré rendent plus mystérieux encore.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

Geschichte der griechischen Plastik, von Max. COLLIGNON, Mitglied des Instituts; zweiter Band ins deutsche uebertragen von Fritz Baumgarten (Strasbourg, 1898, in-8°);

Les confréries religieuses musulmanes, ouvrage publié sous le patronage de M. Jules Cambon, gouverneur général de l'Algérie, par MM. Octave Depont et Xavier Coppolani (Alger, 1897, in-8°).

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom de M. A. DE BOISLISLE, membre de l'Académie, un mémoire sur la *Rébellion d'Hesdin; Fargues et le premier président Lamoignon (1658-1668)* (Paris, 1897, in-8°; extrait de la *Revue des questions historiques*, t. LXII).

M. DE BARTHÉLEMY a la parole pour deux hommages :

1° *Catalogue descriptif et raisonné des monnaies gauloises du Musée de Troyes*, par M. Louis Le Clert (Troyes, 1897, in-8°, de 107 pages et 3 planches).

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Le Clert, conservateur du musée de Troyes, le catalogue, rédigé par lui, des monnaies gauloises de cet établissement.

«Ce travail, composé avec beaucoup de soin, accompagné d'un commentaire intéressant, est rédigé sur le même plan que le catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale. M. Le Clert indique exactement les provenances et met en regard les noms des localités modernes avec leur position topographique dans les territoires des anciens peuples gaulois; le détail peut contenir des indications utiles pour le classement des monnaies anépigraphes.

«La collection du musée de Troyes comprend plus de 300 exemplaires, recueillis tous dans la région; il serait très désirable qu'un recueil analogue fût imité généralement.»

2° *Mettensia*, I. — *Mémoires et documents* publiés par la Société nationale des Antiquaires de France. Fondation Auguste Prost (Paris, 1897, in-8°, de 167 pages).

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le premier fascicule d'une publication consacrée à l'histoire de Metz et des pays voisins, pour laquelle M. Auguste Prost a légué à la Société des Antiquaires une somme de 100,000 francs.

«Ce cahier, après deux études sur la vie et sur les travaux scientifiques du généreux donateur, contient quelques renseignements bibliographiques importants au point de vue de l'histoire du nord-est de la France : d'abord un programme des documents que M. Prost désire voir publier; ensuite la liste de ses propres travaux restés manuscrits; la bibliographie, aussi complète que possible, de ses œuvres imprimées; enfin le catalogue des manuscrits, imprimés, estampes et plans, légués par lui à la Bibliothèque nationale. Cette bibliographie, rédigée par M. Omont, est un répertoire précieux à consulter pour toute personne qui sera tentée de s'occuper de l'histoire de cette région.

«La Société des Antiquaires a le projet de publier ensuite dans la même série un texte très important, le cartulaire de l'abbaye de Gorze, qui formera probablement plusieurs fascicules.»

M. Hamy présente, au nom des directeurs, MM. P. Vidal de la Blache, L. Gallois et Emm. de Margerie, le tome VI, année 1897, des *Annales de géographie* (Paris, 1897, in-8°).

«Ce volume se compose, comme les précédents, de deux parties. On y trouve d'abord des articles ou notes, accompagnés de 12 cartes hors texte et de plusieurs planches de gravures représentant des types de formes ou paysages géographiques. Vient ensuite une bibliographie dans laquelle sont analysés plus ou moins longuement, suivant leur importance, les principaux travaux parus en 1896. La bibliographie de cette année est accompagnée d'un index et compte 1,021 numéros.

«On a essayé de présenter ainsi un tableau, tenu bien au courant, du mouvement des faits et des idées dans le domaine géographique. Le recueil ne se borne pas à enregistrer des faits; il s'efforce de les rattacher à la chaîne des découvertes antérieures et d'en expliquer la signification. Il traite également de questions théoriques intéressant la connaissance générale du globe.

«La nature même de la science géographique explique la variété des sujets qui sont abordés dans ce recueil. Mais, si la géographie emprunte des données à des sciences aussi diverses que la géologie, la climatologie, la botanique, l'ethnographie, etc., elle doit légitimer ses emprunts par l'application qu'elle en fait à son objet propre. Ce travail d'interprétation

a son importance; et c'est ainsi que les *Annales de géographie*, qui entrent dans leur septième année, cherchent à justifier leur raison d'être.»

M. Oppert fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. E. Ledrain, d'un *Dictionnaire de la langue de l'ancienne Chaldée* (Paris, 1898, gr. in-8°).

«Ce volumineux ouvrage donne une liste aussi complète que possible des mots et groupes sumériens, c'est-à-dire des idéogrammes et termes de l'idiome dans lequel sont conçus les plus anciens documents antésémitiques, et qui plus tard sont entrés dans la langue et l'écriture assyrienne sous leur forme primitive. C'est surtout à ce point de vue utile et pratique que s'est placé M. Ledrain, qui a disposé son travail dans l'ordre des lettres hébraïques. Il s'est aussi attaché à fixer le sens de ces mots quand le pouvait permettre l'état actuel de la science, aux progrès de laquelle M. Ledrain s'est toujours intéressé, et qu'il a fait progresser également pour sa part personnelle. Dans son grand et magistral ouvrage, qui contient la liste de 16,000 idéogrammes et groupes sumériens et assyriens, M. Rodolphe Brunow s'est surtout appliqué à tirer profit des documents grammaticaux assyriens; il s'est assuré, par ce fait, la gratitude de tous les assyriologues. Ce savant a dû se désintéresser de tout travail lexicographique, et cette abstention était indispensable à cause du but spécial qu'il s'est proposé et qu'il a atteint dans la limite du possible. Il n'avait pas à sa disposition les monuments unilingues sumériens que M. Ledrain a pu étudier l'un des premiers avec une suite et un succès remarquables; sous ce point de vue, le *Dictionnaire* nouveau présente un côté absolument original et il rendra de signalés services à tous ceux qui veulent se consacrer à l'étude si ardue des textes les plus antiques non assyriens. L'index, très bien entendu, complète cet ouvrage utile, fruit de douze années de labeur, et qui est appelé à faire avancer une science nouvelle venue parmi ses sœurs, ayant besoin de collaborateurs nombreux.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, un volume intitulé: *Romans et le Bourg-de-Péage avant 1790; archéologie, histoire et statistique*, par A. Lacroix, archiviste de la Drôme (Valence, 1897, in-8°).

«Ces deux villes, séparées par l'Isère, ont eu une existence indépendante. L'origine de la ville de Romans remonte à la fondation de l'ab

baye de Saint-Barnard au IXe siècle et, malgré les efforts tentés au XVIIIe siècle pour reculer cette origine jusqu'à l'époque romaine, il est certain qu'aucune inscription romaine ne peut se rapporter à cette localité. L'abbaye bénédictine se développa rapidement et vit de nombreux colons se grouper autour d'elle. Au milieu du XIVe siècle, la ville tomba sous la domination des dauphins, qui y résidèrent quelquefois; elle eut beaucoup à souffrir de leurs entreprises armées contre les habitants. Depuis 1562, les guerres allumées par la Réforme, avec le concours de la noblesse, entretinrent dans le pays une profonde agitation religieuse et donnèrent naissance aux désordres les plus regrettables.

«Le Bourg-de-Péage ne date que du XIVe siècle, et dut son existence au pont établissant une communication entre l'abbaye de Saint-Barnard et son territoire de la rive gauche. M. A. Lacroix a donné sur cette localité et sur la seigneurie de Pisançon des renseignements très complets et très intéressants. Un chapitre curieux est consacré à l'histoire du commerce et des industries de Romans, en particulier à celle de la draperie et au nombreux personnel qui en dépendait. La fabrication des bonnets, des bas, des étoffes de soie, des bougies et celle des cartes à jouer contribuèrent aussi à la richesse et au développement de cette ville. L'ouvrage se termine par une série de notes biographiques sur les illustrations ou notabilités, magistrats, généraux, écrivains, philanthropes ou grands industriels de Romans et du Bourg-de-Péage. M. A. Lacroix, qui a déjà tant fait pour l'histoire du département de la Drôme, dont il est l'archiviste depuis de longues années, a acquis, par cet ouvrage, de nouveaux titres à la reconnaissance des érudits et de tous les amis de l'histoire locale du Dauphiné.»

M. Héron de Villefosse offre ensuite à l'Académie, de la part de M. Émile Leclerc, ancien directeur de l'École professionnelle Lahure, un ouvrage ayant pour titre, *Nouveau manuel complet de typographie* (Paris, 1897, in-12). Ce volume, orné de 110 illustrations dans le texte, fait partie de la collection des *Manuels Roret*.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Paris, le 23 décembre 1897.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 17 décembre courant, par laquelle vous me transmettez, au nom de l'Académie, un vœu de la Société asiatique pour l'extension des études orientales.

Ce vœu, auquel l'Académie s'est associée, tend à ce que parmi les chaires nouvelles qui seront créées dans les Universités de France soit compris un certain nombre de chaires de philologie, d'histoire et d'archéologie orientales. Il appartient maintenant aux Universités de créer de nouveaux enseignements à l'aide des ressources que, le 1er janvier prochain, la loi met à leur disposition. En conséquence, je viens de signaler à l'Université de Bordeaux, que la question intéresse plus particulièrement, le vœu émis par la Société asiatique.

Agréez, etc.

Pour le Ministre de l'instruction publique,
Le Directeur de l'enseignement supérieur,
LIARD.

Le R. P. Delattre, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, remercie l'Académie de la nouvelle allocation de 3,000 francs qu'elle lui a accordée, sur les revenus de la fondation Piot, pour la reprise de ses fouilles à Carthage.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait la communication suivante :

« Le R. P. Delattre, votre correspondant, en réunissant vingt fragments d'une plaque de marbre blanc, excessivement mince, trouvés sur la pente est de la colline de Saint-Louis, à Carthage,

a obtenu le texte suivant dont je place l'estampage sous les yeux de l'Académie :

............................ATTI·
.............................IONT·MAI·XV·S·F·
.......................PROPRAET·PROV·NVMID·
..*p*ROV·GALLAE*c*·*p*RAES·PROV·BIZAC·CONSVLAR·
..ꓦ·PROV·THRAC·CONSVLAR·PROV·SICIL·COM·
..ꓦ·PROCONS·PROV·AFR·AGENS·IVDICIO·SACRO·
..*pe*RPROVINCIAS·AFRICANA*s*...................
*ab ut*ROQ·LATERE·*re*STITVIT·D.......................
...C·FILIO......*karth*AGINIE*ns*......................

« La plaque entière mesurait 0 m. 78 de hauteur. A gauche, le commencement de toutes les lignes est perdu; il manque environ douze à quinze lettres; à droite, on a la fin des six premières lignes.

« A la première ligne, les lettres ont 0 m. 06; aux autres lignes elles n'ont que 0 m. 05. Elles étaient peintes en rouge.

« Au commencement de la cinquième ligne, amorce d'un R.

« Au commencement de la sixième, amorce d'un A ou plutôt d'un M.

« A la septième ligne, le complément NA*s* est certain, à cause des amorces qui se reconnaissent sur le marbre.

« A la dernière ligne, après FILIO, amorce d'un E ou d'un F.

« Les honneurs et fonctions énumérés dans ce document se présentent dans l'ordre suivant, en commençant par les sacerdoces :

1. *pont(ifex) ma(jor)*,
2. *xv vir s(acris) f(aciundis)*,
3. ....
4. [*leg(atus)*] *pro praet(ore) prov(inciae) Numid(iae)*,
5. [*peraequator census p*]*rov(inciae) Gallaec(iae)*,
6. *praes(es) prov(inciae) Bizac(enae)*,
7. *consular(is)* [*provinciae Eu*]*r(opae)*, *prov(inciae) Thrac(iae)*,
8. *consular(is) prov(inciae) Sicil(iae)*,
9. *com(es)* [*ordinis primi*],
10. *procons(ul) prov(inciae) Afr(icae) agens judicio sacro*,
11. [*item pe*]*r provincias Africana*[*s perfunctus officio pr(aefecturae) pr(aetorio)*].

IMPRIMERIE NATIONALE.

« Le nom du personnage qui a rempli ces différentes fonctions n'a pas été retrouvé; toutefois nous avons la certitude qu'il s'agit d'un proconsul d'Afrique (n. 10).

« Il est extrêmement probable que les fragments, découverts et si habilement rapprochés par le R. P. Delattre, font partie d'une inscription relative à *L. Aradius Valerius Proculus qui et Populonius*, auquel deux inscriptions de Rome attribuent un *cursus honorum* absolument identique[1]. Si l'on adopte cette manière de voir, les lacunes du texte de Carthage peuvent être facilement comblées à l'aide des textes de Rome. Après les mots XV·S·F·, *quindecem vir sacris faciendis* (n. 2), il faut ajouter *pontifex Flavialis, praetor tutelarius*. Les compléments des n. 5, 7, 9 et 11, sont fournis par les mêmes inscriptions.

« Ce personnage fut proconsul d'Afrique dans le second quart du IVe siècle. Ch. Tissot a placé son gouvernement vers l'année 335[2] : cette date est approximative; aucun document ne permet de déterminer d'une manière précise la date de ce proconsulat. Il fut consul en 340 avec Septimius Acyndinus[3]. On sait aussi par le Chronographe de 354 qu'il fut deux fois préfet de Rome, la première fois en 337-338, la seconde fois en 351-352[4]. Pendant son proconsulat d'Afrique, un décret impérial le chargea, à titre exceptionnel, de remplir les fonctions de préfet du prétoire dans les provinces du diocèse d'Afrique[5]. C'est, sans doute, ce qui était rappelé à la ligne 7 par une formule probablement plus abrégée que celle des inscriptions de Rome.

« La dernière ligne renfermait le nom de celui qui avait fait graver l'inscription afin, peut-être, de perpétuer le souvenir d'une

(1) *Corp. inscr. latin.*, vol. VI, nos 1690, 1691; cf. les nos 1692, 1693, 1694.

(2) *Fastes de la province romaine d'Afrique*, p. 218 à 222.

(3) *Chronographe; Chron. Athanas.*; De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romae*, vol. I, no 56 à 60.

(4) Borghesi, *Œuvres*, vol. IX, p. 393-394.

(5) *Ibid.*, vol. X, p. 506. Cf. sur ce personnage, Pallu de Lessert, *Vicaires et comtes d'Afrique*, p. 64.

réparation faite à quelque édifice de Carthage par l'ordre de L. Aradius Valerius Proculus. »

M. Héron de Villefosse rend compte ensuite d'une lettre adressée au Secrétaire perpétuel, par M. Ducroquet, agriculteur à Oudna (Tunisie). Cette lettre, qui a été communiquée à une précédente séance, renfermait la copie ci-dessous d'une inscription récemment découverte :

C F · G N A T I O C O S M I N ·
H O R · V I N I C I A N O
C F G N A T I C O S M I N I · F L · P E R P
F I L I O · A D L E C T O · F O V O P V B L · A B
I M P · H A D R I A N O · O B M E R I I V M
P A T R I S · F I V S O V T · I N I F A C F I E R A
Q V A E R E I · P · I E S T A M E N I O · S V O
L E G A V I T E T I A M · C V R I S · S I N G V L I S ·
A N N V O S · X L X X V D E D I T V I N A T A L I ·
F I V S · I N P V B L I C O · V E S C A N T V R
C V R I A E · V N I V E R S A E · S P E ·

M. Héron de Villefosse pense que cette copie doit être ainsi redressée :

C · E G N A T I O C O S M I N *o*
H O R · V I N I C I A N O
C · E G N A T I C O S M I N I · F L · P E R P
F I L I O · A D L E C T O · E Q V O P V B L · A B
I M P · H A D R I A N O · O B M E R I T V M
P A T R I S · E I V S Q V I · I N T E R · C E T E R A
Q V A E R E I · P · T E S T A M E N T O · S V O
L E G A V I T · E T I A M · C V R I S · S I N G V L I S
A N N V O S X L X X V · D E D I T · V T · N A T A L I ·
E I V S · I N P V B L I C O · V E S C A N T V R
C V R I A E · V N I V E R S A E · S · P · F ·

Cette inscription a été découverte à Oudna dans les déblais pratiqués sur l'emplacement de la citadelle, à peu de distance de l'inscription que M. Ducroquet a déjà communiquée à l'Académie au mois de mai dernier. Comme cette dernière, elle est gravée sur un bloc de pierre de keddel, en forme de piédestal. Ces blocs étant très pesants, il n'a pas encore été possible de les relever et de les placer de manière qu'ils puissent être photographiés ou estampés.

C. Egnatio Cosmin[o], Hor(atia tribu), Viniciano, C. Egnati(i) Cosmini fl(aminis) perp(etui) filio, adlecto equo publ(ico) ab imp(eratore) Hadriano ob meritum patris ejus qui, inter cetera quae rei p(ublicae) testamento suo legavit, etiam curi(i)s singulis annuos denarios septuaginta quinque dedit ut natali ejus in publico vescantur.
Curiae universae s(ua) p(ecunia) f(ecerunt).

L'inscription des habitants d'*Uthina* dans la tribu *Horatia* était déjà connue par l'épitaphe d'un soldat de la III[e] légion, trouvée à Lambèse (*Corp. inscr. Latin.*, VIII, n. 3067).

L'Académie se forme en comité secret. La séance étant redevenue publique, le Président annonce que l'Académie a élu correspondant national ·

M. Diehl, professeur à l'Université de Nancy, en remplacement du général Hanoteau, décédé;

Et correspondants étrangers :

Le R. P. Denifle, à Rome, en remplacement de M. Wattenbach, décédé;

M. Ignazio Guidi, à Rome, en remplacement de M. de Gayangos, décédé.

Sont adressés aux concours de l'Académie :

1° Antiquités de la France :

Étude sur la baronnie et l'abbaye d'Aunay-sur-Odon, par M. G. Le Hardy (Caen, 1897, in-8°);

Études historiques sur Saint-Laurent-des-Arbres en Languedoc, par M. l'abbé Albert Durand (Avignon, 1896, in-8°);

2° Prix Saintour :

Les cités romaines de la Tunisie. — Essai sur l'histoire de la colonisation romaine dans l'Afrique du Nord, par M. J. Toutain (Paris, 1896, in-8°; *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 72e fascicule).

LIVRES OFFERTS.

Le Secrétaire perpétuel, au nom de son fils, M. H. Wallon, membre de la Chambre de commerce de Rouen, fait hommage à l'Académie d'une notice, dont celui-ci est l'auteur, sur les *Jetons et médailles de la Chambre de commerce de Rouen* (Rouen, 1897, in-8°).

«Il y est rappelé que, lorsque en 1703 la Chambre de commerce de la province de Normandie fut créée à Rouen, la nouvelle Compagnie demanda à l'Académie et obtint d'elle le dessin et la légende de la médaille d'or que chacun des syndics devait recevoir en sortant d'exercice. La même légende et le même dessin servirent quelques années plus tard pour le jeton de présence distribué à chaque assemblée.

«La composition qui décore le jeton de la Chambre actuelle est une interprétation du dessin primitif de la médaille de l'ancienne.»

Sont encore offerts :

Sixteenth annual Report of the Bureau of American Ethnology to the Secretary of the Smithsonian Institution, 1894-1895, by J.-W. Powell, director (Washington, 1897, in-8°);

The Satapatha-Brâhmana according to the text of the Mâdhyandina School, translated by Julius Eggeling, part IV, books VIII, IX and X (Oxford, 1897, in-8°; vol. XLIII of *The sacred Books of the East*, by F.-Max Müller);

Bower Manuscript, fac-simile leaves, nagari transcript, romanised transliteration and english translation with notes, edited by A.-F. Rudolf Hœrnle, Ph. D., principal, Calcutta Madrasah. Parts III to VII

(Calcutta, 1897, in-fol.; *Archaeological Survey of India*, new imperial series, vol. XXII).

M. Maspero offre à l'Académie une *Histoire de la conquête de l'Abyssinie* (*XVIe siècle*), par Chihab Eddin Ahmed ben 'Abd-el-Qâder, surnommé Arab-Faqih; texte arabe, publié avec une traduction française et des notes, par M. René Basset (Paris, 1897, in-8°; *Bulletin de correspondance africaine*, fasc. 1).

M. Clermont-Ganneau présente un exemplaire d'une revue intitulée : *Échos d'Orient*, n° 4, janvier 1898 (Paris, in-8°).

M. G. Perrot offre, au nom de l'auteur, la publication suivante : *Athènes au XVIIe siècle.* Dessins des sculptures du Parthénon, attribués à J. Carrey et conservés à la Bibliothèque nationale, accompagnés de vues et plans d'Athènes et de l'Acropole, publiés par Henri Omont (Paris, 1897, in-fol., 24 pages et 46 planches).

«Sous le titre d'*Athènes au XVIIe siècle*, M. Omont s'est proposé de réunir des reproductions fidèles, et qui puissent en quelque sorte tenir lieu des originaux pour les études archéologiques, de dessins anciens des sculptures du Parthénon, et de dessins, vues et plans du Parthénon, de l'Acropole et de la ville d'Athènes au XVIIe siècle.

«Les dessins des sculptures du Parthénon et de quelques monuments antiques, communément attribués à Jacques Carrey et exécutés à la fin de l'année 1674, par l'ordre du marquis de Nointel, sont depuis longtemps célèbres. Ces dessins n'avaient pas encore été l'objet d'une reproduction complète; on les trouvera tous, sans exception aucune, pour la première fois reproduits en fac-similés, à l'aide de la phototypie. Rien n'est d'ailleurs moins sûr que l'attribution de ces dessins à Carrey; comme M. Omont le montre par une discussion très serrée, cette attribution ne repose que sur un témoignage très récent, qui date du commencement de ce siècle; rien ne la confirme dans les documents anciens, contemporains de l'ambassade; ceux-ci tendraient plutôt à faire reconnaître l'auteur des dessins dans l'un des deux peintres flamands qu'avait emmenés Nointel. Peu importe d'ailleurs; qu'ils soient d'un de ces Flamands ou d'un Troyen, élève de Lebrun, ces dessins gardent tout leur intérêt, et l'archéologue qui s'applique à restituer l'œuvre mutilée à laquelle on est convenu d'attacher le nom de Phidias, la décoration sculpturale du Parthénon, sera heureux d'avoir ainsi réunie sous la main la suite complète de ces précieux documents. Il ne semble pas, en revanche, que

l'architecte puisse tirer grand parti, pour la restitution des édifices, des vues d'Athènes et de l'Acropole, qui forment la deuxième partie de l'album; mais il y en a de bien curieuses, particulièrement celles qui représentent le fameux bombardement par Morosini. On dirait que les Vénitiens ont tenu à conserver le souvenir de leur stupide attentat. Un ingénieur, auteur d'une de ces vues, paraît espérer qu'on lui tiendra compte, pour son avancement, de la fidélité avec laquelle il a représenté cette scène de barbarie. Ce que l'on ne saurait trop louer, c'est la peine qu'a prise M. Omont pour réunir toutes ces pièces, dispersées dans les collections publiques, c'est la richesse et la précision du commentaire qu'il y a joint.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie deux brochures, au nom de M. Ph. Tamizey de Larroque :

1° *Peiresc orateur; discours inédit* (Carpentras, 1897, in-8°; extrait du *Journal du Comtat*, numéro du 15 août 1897).

«Il s'agit d'un discours prononcé par Peiresc, le 30 septembre 1628, à l'hôtel de ville d'Aix, comme président de l'assemblée générale convoquée pour l'élection des consuls. On a souvent dit que Peiresc fut un homme universel; on a étudié en lui le bibliophile, l'historien, le naturaliste, l'archéologue, l'épigraphiste, le numismatiste, l'astronome, le philologue, mais on ne l'avait pas encore envisagé sous l'aspect oratoire. Le discours découvert et publié par M. Tamizey de Larroque se recommande par le bon ton, la simplicité et la netteté; de patriotiques sentiments y sont exprimés sans la moindre emphase. Le savant éditeur en a fait ressortir toutes les qualités.»

2° *Un Écossais ami de Peiresc; lettre inédite du comte de Buchan à Fauris de Saint-Vincens* (Toulouse, 1897, in-8°).

«C'est à l'amitié de notre confrère M. Léopold Delisle que M. Tamizey de Larroque doit la connaissance et la transcription de ce document intéressant. Le comte de Buchan, président de l'Académie des Antiquaires à Édimbourg, avait un culte pour Peiresc, et, au commencement du siècle, il avait fait élever un cénotaphe à la mémoire de ce savant dans une ancienne abbaye d'Écosse qui lui servait d'habitation. Sa lettre, datée du 15 avril 1802, contient des détails curieux sur les dispositions testamentaires qu'il venait de prendre : il avait désigné des femmes comme gardiens de sa bibliothèque et avait adopté, pour sa fille spirituelle, mylady Anne Douglas Hamilton. Un passage de cette lettre prouve que

les manuscrits de Peiresc, possédés aujourd'hui par la Bibliothèque nationale, lui avaient été proposés et qu'il n'avait pas voulu les enlever à la France. Nous lui en devons une grande reconnaissance.»

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE.

(Séance avancée au mercredi, à cause du nouvel an.)

M. Héron de Villefosse rappelle que, dans la séance du 18 décembre dernier, il a communiqué à l'Académie, de la part de M. Dissard, conservateur des musées archéologiques de Lyon, une note relative à la découverte d'une longue inscription gauloise, gravée sur des tables de bronze brisées en une infinité de petits morceaux. Il dépose aujourd'hui sur le bureau la copie de ce texte important qui provient de Coligny (Ain). Il n'a pas fallu moins de six grandes planches pour réunir les 126 fragments dont se compose l'inscription. M. Dissard a consacré plus de quinze journées à cet assemblage provisoire, qui aura besoin d'être revu dans les détails, mais qui, dès à présent, permet d'apprécier la valeur du document épigraphique si heureusement recueilli par le musée de Lyon. Le texte comprend plusieurs colonnes; il se compose d'un nombre assez considérable de paragraphes ayant chacun quinze lignes, numérotées I à XV; ces paragraphes sont précédés d'un titre en plus gros caractères. Dix d'entre eux n'ont que quatorze lignes, numérotées I à XIV; ces dix paragraphes se terminent tous par le mot DIVERTOMV, DIVORTOMV ou DIVIRTOMV, écrit en caractères plus gros à la place de la quinzième ligne.

M. Dissard a voulu, avant tout, placer le texte de l'inscription sous les yeux des savants compétents. Il serait nécessaire d'en publier, au plus tôt, des fac-similés dans le *Bulletin* de l'Académie.

L'Académie décide la reproduction et la publication dans les *Comptes rendus* des textes communiqués par M. Dissard.

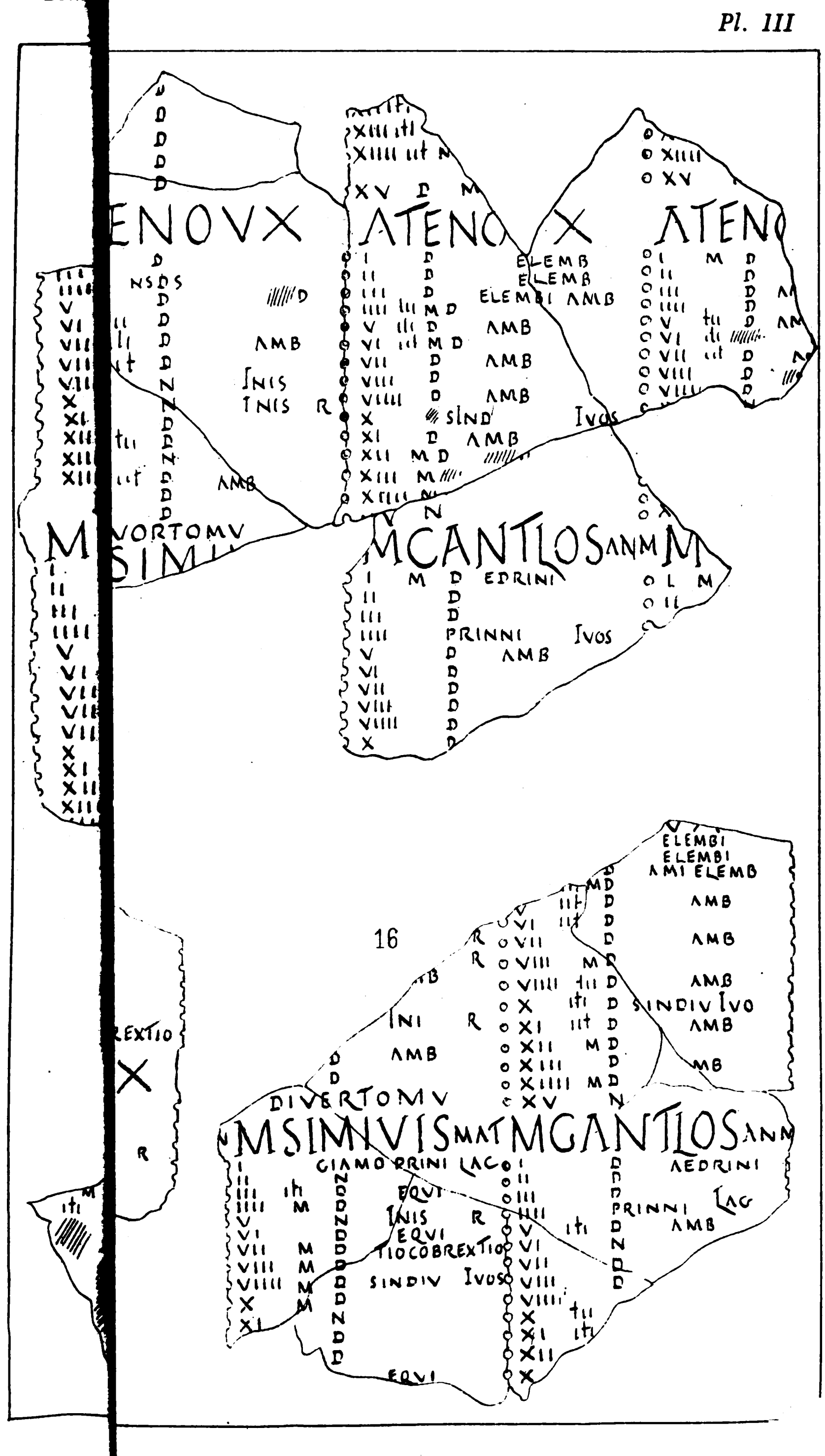
M. Diehl adresse à l'Académie ses remerciements pour l'hon-

Comptes-



Co


LYON


ENOVX
ATENO
X
ATEN
ELEMB
AMB
INIS
IVOS
SIND
VORTOMV
SIM
MCANTLOS ANM
EDRINI
PRINNI
16
REXTIO
ELEMBI
AMI ELEMB
SINDIV IVO
INI
DIVERTOMV
MSIMIVIS MAT
MGANTLOS ANM
GIAMO PRINI LAG
AEDRINI
EQVI
TIOCOBREXTIO
SINDIV
IVOS
LAG

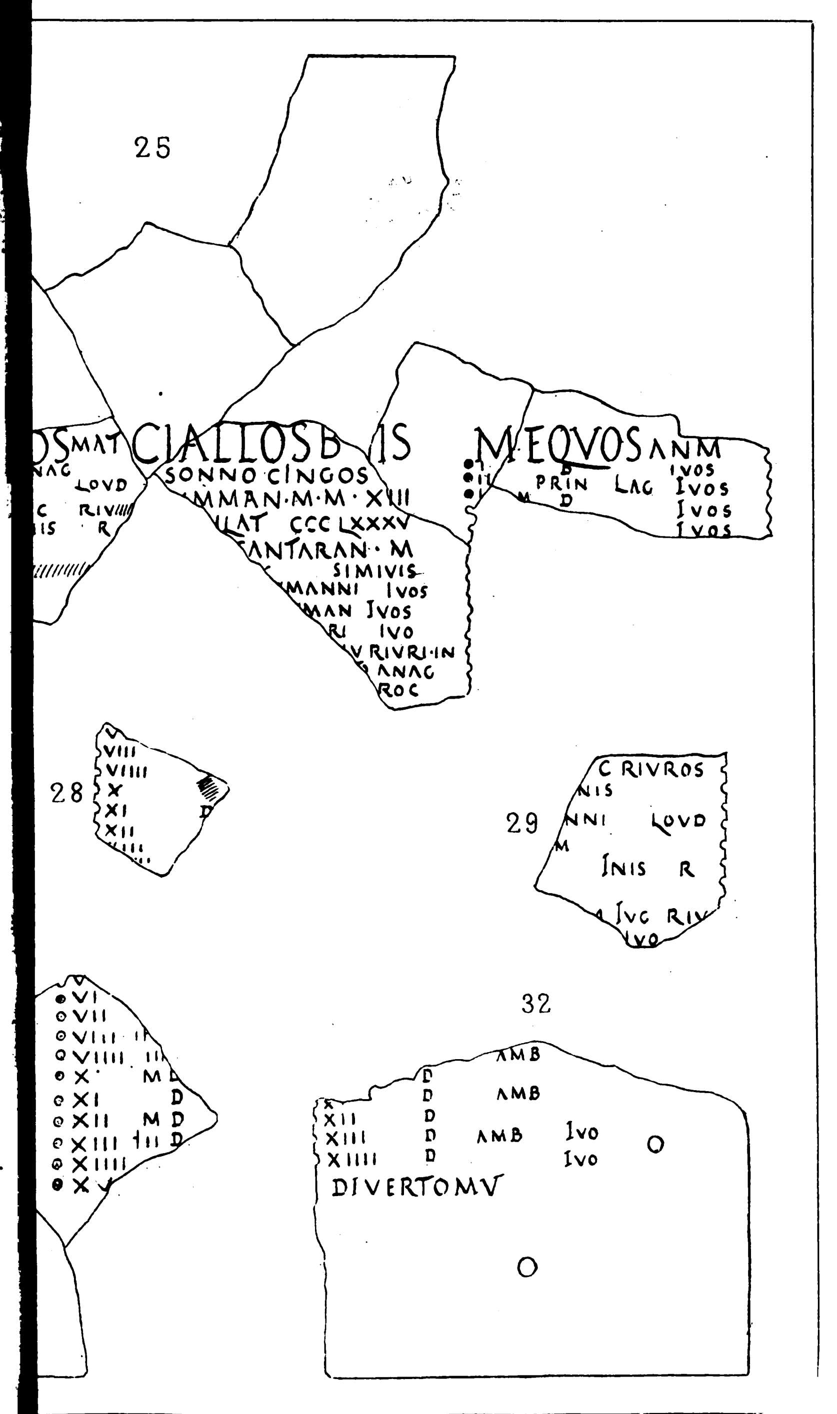
Compl

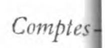
ME

I
II
III
IIII
V
VI
VII

CO




25
CIALLOSB IS
MEQVOS ANM
SONNO CINGOS
MMAN·M·M·XIII
LAT CCCLXXXV
ANTARAN·M
SIMIVIS
MANNI IVOS
MAN IVOS
IVO
RIVRI·IN
ANAG
ROC
PRIN LAG IVOS
IVOS
IVOS
IVOS
LOVD
RIV
R
28
VIII
VIIII
X
XI
XII
29
C RIVROS
NIS
NNI LOVD
INIS R
IVG RIV
IVO
32
AMB
AMB
XII
XIII
XIIII
AMB IVO
IVO
DIVERTOMV
VI
VII
VIII
VIIII
X M D
XI D
XII M D
XIII D
XIIII




LYON

neur qu'elle lui a fait en le nommant l'un de ses correspondants.

L'Académie procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1898. M. Longnon est élu président; M. Croiset, vice-président.

L'Académie procède ensuite à la nomination des commissions annuelles et de la commission du prix Gobert.

Sont élus :

Commission du prix Gobert : MM. G. Paris, Paul Meyer, Émile Picot, Babelon.

Commission des travaux littéraires : MM. Ravaisson, Delisle, Deloche, Perrot, Barbier de Meynard, Paul Meyer, Maspero, d'Arbois de Jubainville.

Commission des antiquités de la France : MM. Delisle, Paris, Bertrand, Paul Meyer, Viollet, de Barthélemy, de Lasteyrie, S. Reinach.

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Heuzey, Perrot, Paris, Foucart, Weil, Paul Meyer, Boissier, Müntz.

Commission des études du Nord de l'Afrique : MM. Heuzey, Perrot, Barbier de Meynard, Boissier, Héron de Villefosse, Ph. Berger, Cagnat, Babelon.

Commission de la fondation Benoît Garnier : MM. Barbier de Meynard, Schefer, Senart, Hamy.

Commission de la fondation Piot : MM. Delisle, Heuzey, Perrot, Maspero, Saglio, de Lasteyrie, Müntz et Collignon.

Commission administrative : MM. Ravaisson et Delisle.

Sont adressés aux concours de l'Académie :

1° Prix ordinaire :

(*Chercher dans les* Métamorphoses *d'Ovide ce qu'il a pris aux Grecs et comment il l'a transformé.*) Un mémoire portant pour devise : *Exegi monumentum ære perennius*... (Horace).

2° Antiquités de la France :

Le Studium *papal de Trest au XIVe siècle*, par M. l'abbé Chaillan (Aix en Provence, 1898, in-8°).

3° Prix Duchalais (numismatique du moyen âge) :

Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies carolingiennes, par M. Maurice Prou (Paris, 1896, in-8°);

Essai sur l'histoire monétaire de l'abbaye de Corbie, par le même (Paris, 1896, in-8°; extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*);

Essai sur l'histoire monétaire de Beauvais, à propos d'un denier de l'évêque Philippe de Dreux, par le même (Paris, 1897, in-8°; extrait de la même publication).

4° Prix Saintour :

I. *P. Terenti Afri Eunuchus*, texte latin, avec une introduction et un commentaire explicatif et critique, par M. Ph. Fabia (Paris, 1895, in-8°). — II. *Le troisième mariage de Néron, Statilia Messalina.* — III. *Néron et les Rhodiens.* — IV. *L'adultère de Néron et de Poppée.* — V. *Les théâtres de Rome au temps de Plaute et de Térence.* — VI. *Le Gentilice de Tigellin*, note contre une conjecture de Juste Lipse. — VII. *Les ouvrages de Tacite réussirent-ils auprès des contemporains?* par le même auteur (Paris, 1895, 1896 et 1897, 6 broch. in-8°; extr. de la *Revue de philologie*).

Nos origines, par M. Poly (manuscrit de 26 pages).

M. Toutain, professeur à la Faculté des lettres de Caen, fait une communication sur des terres cuites polychromes récemment découvertes à Tébessa [1].

M. Perrot ajoute à cette communication quelques observations.

M. Cagnat rappelle que, sur l'initiative de l'Académie, des sondages ont été opérés pendant l'été dernier par les officiers du contre-torpilleur *le Condor*, dans la baie de Carthage. Le travail a été fait sous la direction du commandant Dutheil de la Ro-

[1] Voir plus haut, p. 692.

chère, par M. l'enseigne de vaisseau de Roquefeuil. M. Cagnat lit à l'Académie le rapport que cet officier a rédigé sur ses recherches. Il en résulte que l'entrée des ports anciens de Carthage était voisine du Kram, que les petits lacs que l'on a pris pour les deux ports antiques correspondent au port de guerre et que le port de commerce devait être situé au sud du Kram entre ce point et la Goulette.

LIVRES OFFERTS.

Sont offerts :

I. *Documente privitóre la historia românilor,* culese de Eudoxiu de Hurmuzaki, vol. X, 1763-1844, cuprindênd documente adunate, adnotate si publicate de Neculaĭ Jorga; — II. Supplément du volume II. *Indice alfabetic și analitic* al materiilor cuprinse in vol. I și II (Bucarest, 1897, 2 vol. in-4°);

Società reale di Napoli. Atti della Reale Accademia di archeologia, lettere e belle arti, vol. XVIII, 1896-1897 (Napoli, 1897, in-8°).

M. Hamy présente les cinq derniers volumes du grand ouvrage intitulé *Expedição portugueza ão Muatiânvua* 1884-1888 : *Descripcão do viagem,* vol. II, III et IV, par H.-A. Diaz de Carvalho; *Meteorologia, climalogia e colonisação,* par H.-A. Diaz de Carvalho; *Os climas e as producções das terras de Malange à Lunda,* par A.-S. Marques (Lisboa, 1889-1894, 5 vol. in-8°).

«J'ai demandé et obtenu, pour notre bibliothèque, par l'aimable entremise de M. N. Delgado, directeur de la Commission géologique du Portugal, les cinq derniers volumes du grand ouvrage sur le Muatiânvua, dont j'avais déjà présenté les trois premiers à l'Académie en mai 1891.

«Ces volumes complètent la relation de voyage du lieutenant-colonel d'état-major H.-A. Diaz de Carvalho et renferment de plus les résultats des études du chef de la mission et de son adjoint M. S. Marques sur le climat et les ressources des pays parcourus pendant les quatre années qu'a duré cette longue expédition au cœur du pays bantou.

«Le tome Ier, précédemment paru, avait conduit la description du voyage jusqu'au Cuango; le tome II, que je présente ainsi que les sui-

vants, renferme les chapitres relatifs aux territoires parcourus entre le Cuango, le Cuengo, le Cuilo et le Chicapa. Dans le tome III sont compris les itinéraires du Chicapa aux sources du Ruembe; dans le tome IV on peut lire le récit du retour à la côte par la région des Mussumbas.

«Toute cette relation abonde en détails ethnographiques fort curieux : j'appelle plus particulièrement l'attention sur les passages relatifs aux industries primitives des Lundas et notamment à leur métallurgie. On lira aussi avec beaucoup d'intérêt ce qui concerne le Muatiãnvua lui-même, chef d'un puissant empire de plusieurs millions d'habitants, sa cour, sa capitale, son armée, etc. L'ouvrage est accompagné d'un grand nombre de figures, d'après des photographies, représentant des sites, des portraits d'indigènes, ou des sujets d'histoire naturelle, animaux, plantes, etc.»

Ont encore été offerts :

Académie d'Hippone. Comptes rendus des réunions, année 1896 (Bône, 1896, in-8°);

Analecta Bollandiana, t. XVI, fasc. I-II (Bruxelles, 1896, in-8°);

Annales du commerce extérieur, année 1897, fasc. I à XII (Paris, 1897, in-8°);

Annals of the American Academy of political and social Science, vol. X, nos 1 à 3, janvier-décembre 1897 (Philadelphia, 1897, in-8°);

Archivo della R. Società Romana di storia patria, vol. XIX, fasc. III-IV; vol. XX, fasc. I-II (Roma, 1896 et 1897, in-8°);

Archivo do districto federal. — Revista de documentos para a historia da cidade do Rio-de-Janeiro, novembre 1896, février-août-octobre 1897 (Rio-de-Janeiro, 1896 et 1897, in-8°);

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCXCIII (1896) e anno CCXCIV, (1897), serie quinta, classe di scienze morali, storiche e filologiche, vol. IV et V, part. 2. Notizie degli scavi, novembre-décembre 1896 et janvier-décembre 1897 (Rome, 1896 et 1897, in-4°);

Atti e rendiconti dell'Accademia di scienze, lettere e arti dei Zelanti e PP. dello studio di Acireale, nuova serie, vol. VII, 1895-1896 (Alcireale, 1896, in-8°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. — Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, 1896 et 1897, nos 264-287 (Florence, 1896 et 1897, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, septembre-décembre 1896 et janvier-août 1897 (Paris, 1896 et 1897, in-8°);

Boletin da real associacão dos architectos civis e archeologos portuguezes, terceira serie, nos 8-10, t. VII (Lisbonne, 1897, in-8°);

Boletin de archivos, bibliotecas y museos, organo oficial del Cuerpo facultativo del Ramo. Año I, nos 1 à 9 (Madrid, 1896, in-8°);

Bulletin de la Diana, t. IX, nos 5 et 6, janvier-juin 1897 (Montbrison, 1897, in-8°);

Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 1894 et 1895 (Paris, 1895, 2 vol. in-8°);

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermond-Ferrand, 1897, nos 1 à 7 (Clermont-Ferrand, 1897, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, t. II, 1re livraison (Béziers, 1897, in-8°);

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1896 (Angoulême, 1897, in-8°);

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, livraisons 5 et 6, septembre-décembre 1896, et livraisons 1 à 3, janvier-septembre 1897 (Tulle, 1896 et 1897, in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, comptes rendus des années 1896 et 1897. Février-décembre 1896 et janvier-octobre 1897 (Cracovie, 1896 et 1897, in-8°);

Bulletin de l'Institut égyptien, 3e série, année 1896 (Le Caire, 1896, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, nos 226-230, janvier-novembre 1897 (Chartres, 1896 et 1897, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. XXIII et XXIV. Procès-verbaux et mémoires, 1896, 10e livraison, et 1897, livraisons 1 à 10 (Quimper, 1896 et 1897, in-8°);

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. I, livr. 5 (Genève, 1897, in-8°);

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. XXVI (Rennes, 1897, in-8°);

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. IV, nos 5-6, octobre 1897 (Langres, 1897, in-8°);

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, 1896, octobre-décembre; 1897, janvier-septembre (Mende, 1896 et 1897, in-8°);

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, année 1897, 1er fasc. (Saint-Omer, 1897, in-8°);

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1897, 1er et 2e semestres (Narbonne, 1897, in-8°);

Bulletin des séances de l'Académie de Nîmes, année 1896 (Nîmes, 1896, in-8°);

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, t. VIII, 3e et 4e trimestres de 1896; t. IX, 1er et 2e trimestres de 1897 (Poitiers, 1896 et 1897, in-8°);

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XXIII, novembre-décembre 1896; t. XXIV, janvier-septembre 1897 (Périgueux, 1896 et 1897, in-8°);

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1896, nos 2, 3 et 4 (Amiens, 1896 et 1897, in-8°);

Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, 1re série, t. VI, no 2 (Saint-Pétersbourg, 1897, in-8°);

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, no 27 (Vesoul, 1896, in-8°);

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XXIV, année 1896 (Montauban, 1896, 4 vol. in-8°);

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, 2e et 3e trimestres de 1897 (Tours, 1897, 2 vol. in-8°);

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, janvier-décembre 1896 et janvier-décembre 1897 (Romans, 1896, in-8°);

École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire, XVIe année, fasc. v et vi, et XVIIe année, fasc. i-iii (Paris et Rome, 1896 et 1897, in-8°);

Journal asiatique, 1896, no 3, et 1897, nos 1 et 2 (Paris, 1896 et 1897, in-8°);

Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 15e année, décembre 1896, et 16e année, janvier-novembre 1897 (Trèves, 1896 et 1897, in-8°);

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2e série, t. X (Chambéry, 1896, in-8°);

Ministère de l'agriculture. Bulletin. Documents officiels. Statistique. Rapports. Comptes rendus de missions en France et à l'étranger, 16e année, no 1 (Paris, 1897, in-8°);

Oriente (L'), anno II, nos 3 et 4 (Roma-Napoli, 1897, in-8°);

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, vol. XVI, nos 2 à 4, avril-décembre 1896 (Londres, 1896 et 1897, in-8°);

Proceedings of the Society of biblical Archæology, vol. XVIII, part 8; vol. XIX, part 1-7 (Londres, 1896 et 1897, in-8°);

Rendiconti della reale Accademia dei Lincei, classe di scienze morali, storiche e filologiche, serie quinta, vol. V, fasc. XI et XII; vol. VI, fasc. I à X (Roma, 1896 et 1897, in-8°);

Revue africaine, 4e trimestre 1896; 3e trimestre 1897 (Alger, 1896 et 1897, in-8°);

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. Alexandre Bertrand et Georges Perrot, membres de l'Institut; t. XXVIII, novembre-décembre 1896; t. XXIX, janvier-octobre 1897 (Paris, 1896 et 1897, in-8°);

Revue biblique internationale, n° 3, 1er juillet 1897 (Paris, in-8°);

Revue épigraphique du Midi de la France, nos 84 à 86 (Vienne [Isère], 1897, in-8°);

Revue des études juives, t. XXXIII et XXXIV (Paris, 1896, in-8°);

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville, t. XXXIII-XXXV (Paris, 1896 et 1897, in-8°);

Revue historique et archéologique du Maine, année 1896, 2e semestre; année 1897, 1er semestre (Mamers et Le Mans, 1897, in-8°);

Revue des Pyrénées : France méridionale, Espagne, dirigée par le docteur F. Garrigou, t. VIII et IX (Toulouse, 1896 et 1897, in-8°);

Revue des questions historiques, 122e-124e livraison, avril-octobre 1897 (Paris, 1897, in-8°);

Sitzungsberichte der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin, XLIX-L (Berlin, 1897, in-8°);

Société des Antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique, année 1896, fasc. IV à VI; année 1897, fasc. I et II (Saint-Omer, 1896 et 1897, in-8°);

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin, t. XI et XII (Paris et Orléans, 1896 et 1897, in-8°);

Società reale di Napoli. Rendiconto delle tornate e dei lavori dell' Accademia di archeologia, lettere e belle arti, juillet-décembre 1896; janvier-mars 1897 (Naples, 1896 et 1897, in-8°);

Studien und Mittheilungen aus dem Benedicter- und dem Cistercienser-Orden, XVII, IV, et XVIII, I-III (Berlin, 1896 et 1897, in-8°);

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 16e année, fasc. I à III (Trèves, 1896 et 1897, in-8°).

COMMISSION DES INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES.

SÉANCE DU 23 JUILLET 1897.

Étaient présents : MM. Boissier, Deloche et Wallon, secrétaire perpétuel.

La Commission anti-esclavagiste a soumis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'inscription à graver sur la médaille commémorative de l'abolition de l'esclavage au Brésil, offerte par la Commission à Son Altesse Impériale la comtesse d'Eu, et dont voici le texte :

À
S. A. I. MADAME
LA COMTESSE D'EU
EN MÉMOIRE
DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE
DANS L'EMPIRE DU BRÉSIL
DÉCRÉTÉE ET ACCOMPLIE
SOUS SA RÉGENCE
26 SEPTEMBRE 1871 – 13 MAI 1888
LA SOCIÉTÉ ANTI-ESCLAVAGISTE
DE FRANCE

La Commission approuve l'inscription proposée.

TABLE DES MATIÈRES

DU VINGT-CINQUIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

IMPRIMERIE NATIONALE.

TABLE DES COMMUNICATIONS.

TABLE DES PLANCHES.

ERRATA.

Pages 335, ligne 3 de l'inscription, *lire :* DES., *au lieu de :* DESIG.

— 336, ligne 12 de l'inscription, *lire :* QVORVM, *au lieu de :* QVO.

— 364 et 365, *lire :* Muret, *au lieu de :* Moret.

— 369, ligne 8 de l'inscription, *lire :* OB., *au lieu de :* OC.

